

### « ÉPREUVES SOCIALES » mettre les idées reçues à l'épreuve des réalités sociales

Fidèle à ce qui fait l'objet même des sciences sociales depuis leur naissance au XIX<sup>e</sup> siècle, l'objectif de la collection « Épreuves sociales » est de montrer le rôle déterminant que jouent les facteurs sociaux dans les formes de domination que subissent ceux d'en bas, sans occulter la diversité des facteurs qu'il faut prendre en compte (et combiner) pour comprendre les raisons d'agir des individus.

Se tenant loin des conceptions éthérées et neutralisées des sciences sociales, notre collection espère éclairer les problèmes du monde actuel avec le recul du savoir et loin des raccourcis de l'actualité. Une place essentielle sera faite aux études reposant sur de véritables enquêtes empiriques et refusant tout dogmatisme théorique.

« Épreuves sociales » veut ainsi aider tous ceux qui luttent pour un monde meilleur en leur fournissant connaissances et arguments.

STÉPHANE BEAUD & GÉRARD NOIRIEL

En couverture: Romare Bearden, Stamping Ground, 1971 © ADAGP, Paris, 2020 © Detroit Institute of Art, 2020

> © Agone, 2021 BP 70072, F-13192 Marseille cedex 20 www.agone.org ISBN 978-2-7489-0450-5

### Stéphane Beaud & Gérard Noiriel

### Race et sciences sociales

Essai sur les usages publics d'une catégorie

Nous remercions vivement nos collègues et ami(e)s qui ont accepté de lire certaines parties de ce livre, tout particulièrement la troisième: Éric Darras, Marie-Hélène Lechien, Michel Offerlé, Michel Pialoux, Frédéric Rasera, Daniel Rivet, Olivier Schwartz, Pierre-Emmanuel Sorignet.

Nous tenons aussi à remercier Philippe Olivera pour son méticuleux travail de relecture et pour les longues discussions que nous avons eues avec lui au fil de l'écriture de ce livre : ainci qu'Antoine l'ablanche pour l'avoir édité avec une grande

relecture et pour les longues discussions que nous avons eues avec lui au fil de l'écriture de ce livre; ainsi qu'Antoine Lablanche, pour l'avoir édité avec une grande minutie.

Les notes de référence, en chiffres arabes, sont rassemblées par chapitre, *infra*, p. 379. Un index est disponible p. 395.

Édition préparée par Raphaël Duraffourg, Antoine Lablanche, Paul Ligerot, Marie Laigle et Philippe Olivera.

### À la mémoire de Jean-Claude Chamboredon

### Introduction

La question raciale a resurgi brutalement au cœur de l'actualité, le 25 mai 2020, lorsque les images du meurtre de George Floyd, filmé par une passante avec un smartphone, ont été diffusées en boucle sur les réseaux sociaux et les chaînes d'information en continu. L'assassinat de ce jeune afro-américain par un policier blanc de Minneapolis a déclenché une immense vague d'émotion et de protestations dans le monde entier. Une multitude d'acteurs - militants antiracistes, journalistes, politiciens, intellectuels, experts, artistes, écrivains, etc. - sont intervenus aux États-Unis et ailleurs pour donner leur opinion sur ce crime et sur sa signification politique. En France, depuis une quinzaine d'années, la dénonciation publique de plus en plus fréquente des crimes racistes ou de faits nourrissant des suspicions de discrimination raciale prend régulièrement dans les médias la forme d'« affaires raciales » qui déclenchent immanquablement le même type de polémiques qui s'autoalimentent presque sans fin.

I. Suivant en cela l'exemple de l'historien Emmanuel Debono, nous avons décidé, sauf dans les citations, d'écrire en lettres minuscules tous les noms désignant des appartenances de groupes pour éviter de présupposer l'existence d'une communauté constituée, ce que véhicule l'usage de la majuscule. Cette précision suffit aussi à montrer d'emblée le rôle que joue le langage dans les constructions identitaires 1.

La logique du système médiatique actuel explique le rôle majeur que joue la presse écrite dans l'orchestration des polémiques identitaires relayées ensuite par les grands médias audiovisuels. L'affaire George Floyd a fourni une nouvelle confirmation de ce processus. Après la pétition intitulée « Manifeste pour une République française antiraciste et décolonialisée », signée par cinquante-sept intellectuels et diffusée par le site *Mediapart* le 3 juillet 2020, l'hebdomadaire *Marianne* a riposté le 26 juillet 2020 en publiant un « Appel contre la racialisation de la question sociale », signé par plus de quatre-vingts personnalités et une vingtaine d'organisations.

La comparaison des deux pétitions montre clairement comment fonctionne ce que Pierre Bourdieu appelait le jeu des « cécités croisées ». La critique justifiée des violences racistes de certains policiers et du «racisme d'État» dans les colonies françaises jusqu'à la fin de la guerre d'Algérie conduit les pétitionnaires de Mediapart à défendre un projet politique focalisé sur les questions raciales et décoloniales occultant complètement les facteurs sociaux. Inversement, les auteurs de l'appel paru dans Marianne rappellent à juste titre le rôle central que joue la classe sociale dans les inégalités qui touchent la France d'aujourd'hui, mais leur propre combat identitaire, résumé par le slogan: « Notre République laïque et sociale, une chance pour tous!» les pousse à affirmer que « notre pays n'a jamais connu la ségrégation », affirmation qu'aucun historien, aucun sociologue sérieux ne pourraient cautionner. Ces affrontements identitaires, où chaque camp mobilise sa petite troupe d'intellectuels, placent les chercheurs qui défendent l'autonomie de leur travail dans une position impossible.

Dans un contexte de grande tension autour de ces questions, il nous a semblé urgent de défendre l'autonomie de la recherche en science sociale pour aider les lecteurs à clarifier les enjeux qui sont au cœur des polémiques publiques, en nous limitant au seul cas franco-français.

Introduction — I I

Toute la première partie du livre montre comment la race s'est progressivement constituée en domaine du savoir depuis la fin du XVIIe siècle, mais surtout comment elle devient un objet d'étude dans la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle en lien étroit avec l'émergence des sciences sociales à cette époque. Il fallait remonter aussi loin pour contester l'idée qu'en France, la « question raciale » aurait été longtemps occultée. Les enjeux actuels ont une histoire et les affrontements d'aujourd'hui autour de la race se sont souvent déjà joués dans le passé. À côté du rejet précoce par les institutions républicaines de l'anthropologie physique souvent associée à la science allemande, les questions raciales sont régulièrement réactivées au gré des enjeux coloniaux, migratoires ou plus directement politiques. Le livre montre comment la science sociale d'Émile Durkheim, de Max Weber et aussi de W. E. B. Du Bois se distingue fortement sur ces questions de la science politique d'André Siegfried ou des études démographiques d'Alfred Sauvy.

Remonter aux origines de la « question raciale » permet aussi de prendre la mesure du tournant des années 1970. La deuxième partie du livre analyse l'émergence d'un nouvel antiracisme à cette époque avec l'apparition des notions de racisme systémique et de racisme ordinaire, tout en montrant comment se prépare le grand retournement des années 1980. À l'hégémonie de longue durée de l'idéologie de gauche dénonçant surtout les inégalités sociales succède alors celle de la droite focalisée depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle sur l'identité nationale. Le déclin des luttes sociales et l'impuissance de la gauche de gouvernement face à la montée du chômage ont favorisé le retour en force des logiques identitaires, impulsées par la classe dominante, mais alimentées aussi par les dominés qui se sont placés sur ce terrain pour développer de nouvelles formes de résistance. C'est dans ce contexte qu'après une longue éclipse sur le terrain des sciences sociales, l'objet «race» réapparaît pour y prendre une place croissante jusqu'à nos jours. Dans cette deuxième partie du livre, nous revenons sur les débats que ce retour a provoqués depuis les années 1970, dont nous sommes tous les deux parties prenantes.

L'une des questions essentielles qui ont été posées dès ce moment-là, notamment par Pierre Bourdieu et ses proches, concerne la relation entre le travail des chercheurs et les logiques ou l'agenda médiatiques et politiques. Plutôt que d'en proposer un survol actuel, ce qui supposerait de disposer des enquêtes qui restent largement à faire, nous avons choisi de présenter dans la troisième partie du livre l'étude approfondie de « l'affaire des quotas » qui a secoué le football français en 2011, un « scandale racial », créé et alimenté par la presse sans tenir aucun compte du contexte historique ni du cadre institutionnel concerné. Cette étude particulière est un moyen de montrer comment se jouent concrètement, en acte, les enjeux de savoir que nous avons voulu soulever tout au long de l'ouvrage.

Pour bien faire comprendre la démarche qui est la nôtre dans ce livre, il est sans doute utile de dire un mot sur les contextes de nos socialisations intellectuelles et politiques respectives, et leurs effets sur nos travaux de recherche ultérieurs sur des objets proches de ce l'on désigne aujourd'hui comme la « question raciale ».

Dans des contextes différents du fait de notre (faible) écart d'âge, mais de notre (grande) différence de génération, nous avons été très tôt confrontés à l'enjeu du racisme et de l'antiracisme. Gérard Noiriel a eu dix-huit ans en mai-juin 1968, un événement déclencheur qui le fait ensuite participer activement comme étudiant d'histoire à l'université de Nancy II aux combats politiques de sa génération avec, pour sa part, un engagement au début des années 1970 à l'Union des étudiants communistes (UEC) et au PCF. À cette période, comme on le rappelle dans le chapitre 3, la question coloniale et postcoloniale était déjà centrale pour tous les intellectuels antiracistes. C'est la raison pour laquelle il a souhaité faire son service militaire en tant que VSN (volontaire du service national) dans une ancienne colonie française (la république populaire du Congo). Alors qu'il cherchait à entretenir

Introduction — 13

la flamme révolutionnaire dans la jeunesse locale, il découvre la réalité concrète du néocolonialisme et combien les outils forgés par le marxisme occidental étaient inadéquats pour comprendre les réalités de la lutte des classes en Afrique. Il garde de cette expérience traumatisante une sensibilité particulière pour les formes extrêmes d'exploitation que subissent les prolétaires des pays ayant été colonisés. À son retour du Congo, nommé professeur dans un collège de la banlieue de Longwy, il participe à la grande révolte des sidérurgistes contre les fermetures d'usine, en 1978-1979. Il tisse alors des liens d'amitié avec Benaceur Azzaoui, un ouvrier sidérurgiste originaire du Maroc, délégué CGT à Usinor, qui lui fait découvrir les formes spécifiques de discrimination que subissaient les travailleurs immigrés dans le milieu syndical. Au sortir de cette grande lutte ouvrière de Longwy, ils écrivent ensemble un livre militant, publié chez Maspero<sup>2</sup>. Ils en débattent à la radio Lorraine cœur d'acier, lancée au début du mouvement par la CGT, où tous deux animaient une émission. Or les dirigeants communistes locaux voient dans leurs critiques du fonctionnement du parti des concessions inadmissibles à l'ennemi de classe et les accusent de « faire le jeu » du grand patronat. Ce qui signifie pour Gérard Noiriel une rupture avec le PCF qui remet brutalement en cause les raisons qu'il s'était jusqu'alors données pour se justifier d'exister en tant qu'intellectuel. Au-delà du parti communiste lui-même, cet événement ne fait qu'amplifier ses doutes à l'égard du marxisme, nés lors de son expérience congolaise. Sans rejeter tout ce que cette philosophie a apporté à la compréhension du monde capitaliste, il ne peut désormais plus croire qu'une théorie, aussi puissante soit-elle, ait la capacité de concilier les exigences de la science et celle de la politique. Dans l'immédiat, l'expérience vécue à Longwy débouche sur une thèse consacrée à l'histoire ouvrière de la sidérurgie locale où les questions d'immigration et d'intégration occupent une place centrale.

Stéphane Beaud, lui, n'a que dix ans en 1968 et, de ce fait, appartient à ce qu'on peut appeler la génération post-68, qui

s'est inscrite dans les pas de la précédente en bénéficiant des luttes (ouvrière, féministe, écologique, culturelle, etc.) inspirées par Mai 68. En 1983, au sortir de ses études supérieures, la question de l'immigration s'impose à lui comme un sujet majeur de préoccupation et de mobilisation civique. La flambée des crimes racistes en 1982-1983, qui vise essentiellement de jeunes arabes et débouche sur la Marche contre le racisme et pour l'égalité des droits d'octobre-décembre 1983, l'émergence au même moment du Front national (notamment lors des élections municipales de Dreux en mars 1983), ont été des moments marquants de l'expérience politique de toute cette génération post-68 (rappelons que c'est celle des fondateurs de SOS Racisme). Ce brutal surgissement, dans le champ politique et médiatique, d'une parole ouvertement raciste et d'un mouvement politique d'extrême droite – le FN – aux forts relents vichystes et OAS fut vécu à cette époque comme un véritable traumatisme pour les jeunes gens de la même condition sociale qui partageaient les mêmes expériences politiques. Dans le lycée du centre-ville de Dijon où il était professeur stagiaire de sciences économiques et sociales en 1983-1984, Stéphane Beaud découvre le racisme anti-arabe de certains élèves de la bonne société dijonnaise ou des banlieues ouvrières pavillonnaires. Les certitudes du jeune enseignant persuadé de convaincre ses élèves de la vérité objective d'une immigration bénéfique à l'économie française | sont alors bien ébranlées face à des jeunes subissant journellement le matraquage des médias sur ce thème du «problème de l'immigration». La place du sujet à l'époque est pour beaucoup dans la formulation d'un premier projet de recherche spécifiquement consacrée à l'immigration. De proche en proche, et notamment à partir de l'enquête de terrain commencée six ans plus tard avec Michel Pialoux à Sochaux-Montbéliard, ce projet s'est orienté plus spécialement vers le monde ouvrier. C'est ce terrain qui lui a donné l'occasion

I. C'était l'objet du rapport de 1983 du ministre communiste Anicet Le Pors utilisé en classe.

d'éclairer les destins sociaux des enfants de milieux populaires (de parents français ou immigrés). L'enquête mettait en relief l'affaiblissement d'un groupe social – celui des ouvriers – et la montée des tensions racistes qui en résultait, moins d'ailleurs au sein de la grande usine de Sochaux que dans les espaces hors travail (école, lieux de résidence, espace public, etc.).

Tout en devenant progressivement lucides sur la très faible influence des travaux de chercheurs en sciences sociales dans ce domaine, nous avons l'un comme l'autre toujours conçu nos travaux respectifs sur l'immigration et les classes populaires comme visant à produire un discours scientifique susceptible d'armer les « forces progressistes », comme on disait naguère, contre la montée du Front national et la diffusion de l'idéologie raciste depuis le début des années 1980. Comme beaucoup d'autres, en marge des discours dominants sur le « problème de l'immigration », nous avons tous les deux multiplié pendant plusieurs décennies les interventions dans des établissements scolaires et auprès d'associations qui menaient un combat de tous les jours auquel nos travaux paraissaient contribuer. Toutes ces expériences, heureuses et malheureuses, sont inséparables de nos manières de faire de l'histoire et de la sociologie.

L'un comme l'autre avons consacré notre vie de chercheur (historien, sociologue) à des questions qui traitent, au fond, du destin des classes populaires en France, ouvriers et immigrés mêlés. De nos premières expériences relatées plus haut, nous avons tous les deux tiré la conclusion essentielle qu'aucune cause et aucune théorie ne nous donnerait les clés pour comprendre les réalités complexes que nous prenions pour objet. Au croisement des perspectives de classe et de « race », ce sont les situations sociales qui surgissent de ces histoires: des situations de décalage, de rejet, de lutte pour se faire reconnaître. Plutôt que de chercher à rendre compte d'identités toutes faites, il s'est agi, au contraire, de déconstruire les identités collectives pour revenir aux individus et montrer comment elles se construisent et se concrétisent dans la vie quotidienne des gens. Le point de vue socio-historique à

partir duquel a été élaboré ce livre, comme tous ceux que nous avons écrits, part du principe qu'un grand nombre de critères identitaires définissent les personnes que nous sommes. Tous les individus sont faits d'histoires différentes et porteurs de divers types d'attributs sociaux: appartenance de classe, sexe, situation de génération, couleur de peau, etc. Dans les interactions de la vie quotidienne, ces diverses appartenances fonctionnent plus ou moins comme autant de marqueurs. Ce constat débouche sur deux types de questions sociologiques, à nos yeux fondamentales.

La première est de savoir quels sont les attributs sociaux qui sont opérants pour rendre compte, de manière détaillée et explicative, de telle ou telle scène sociale, de tel ou tel processus social. Tout le problème pour un chercheur est de comprendre comment s'articulent les différents facteurs qui contribuent à pérenniser ou à renforcer les discriminations qui existent dans notre société. Nos propres recherches, tant historiques qu'ethnographiques, ont montré que les critères socio-économiques (mesurées par la profession, le niveau scolaire, etc.) jouent un rôle déterminant dans l'existence sociale des individus, mais ce ne sont jamais les seuls. Nous ne contestons donc nullement le fait que la variable raciale puisse contribuer à expliquer tel ou tel phénomène social. On sait, par exemple, que la plupart des enquêtes de testing sur les CV anonymisés des demandeurs d'emploi établissent avec précision un phénomène de discrimination raciale à l'embauche, tout comme les travaux sur le contrôle au faciès dans le métro et le RER parisiens. Mais cela ne doit pas pour autant conduire à occulter toutes les autres variables explicatives.

Loin d'opposer systématiquement l'identitaire au social, nos travaux ont montré que tous les critères qui entrent dans la définition des individus peuvent faire l'objet des entreprises d'identification publique. Ce qui est toutefois incontestable, c'est que l'histoire politique propre à la France a abouti à pérenniser le clivage entre une gauche privilégiant le critère social et une droite privilégiant le critère national, religieux ou ethno-racial. C'est pour nommer cette divergence de fond qu'à partir des

années 1970, on a commencé à opposer la droite identitaire et la gauche sociale. Lorsque cette dernière reprend à son compte, comme elle le fait depuis plus d'une décennie, les critères de politisation traditionnels de la droite, il est donc légitime de parler de « gauche identitaire » <sup>3</sup>.

La deuxième question sociologique fondamentale, qui découle de la première, est de comprendre le processus d'assignation identitaire qui réduit les individus à une seule dimension de leur identité. Il s'explique par le fait qu'un petit nombre de personnes disposent du pouvoir de parler à la place des autres en sélectionnant tel ou tel élément de leur identité pour défendre une cause publique. L'un des objets de la science sociale consiste donc à analyser le rôle que jouent ceux que nous appelons « les professionnels de la parole publique » (journalistes, politiciens, experts, intellectuels, etc.) car ils exercent un pouvoir décisif dans la politisation des questions sociales et dans la fabrication des identités collectives, institutionnalisées par le droit et par les nomenclatures administratives. L'analyse critique de la construction des identités collectives a été menée, dès les années 1970, à propos des dirigeants politiques qui parlaient au nom de la classe ouvrière. Il doit être poursuivi aujourd'hui à l'égard de ceux qui parlent au nom de la nation ou de la race, car c'est un moyen d'offrir des ressources permettant aux individus de s'émanciper des assignations identitaires dans lesquelles celles et ceux qui parlent au nom des autres veulent les enfermer.

Il ne s'agit nullement pour nous de nier l'importance du rôle que jouent les militants, les experts et les intellectuels dans la lutte contre le racisme. L'objet de l'analyse critique des formes de mobilisation politique n'est pas d'aboutir, en effet, à mettre en cause les « raisons d'agir » que se donnent les citoyens. Nous ne cherchons évidemment pas à montrer, dans ce livre, que ceux qui préfèrent combattre au nom de leur « race » plutôt que de leur « classe » se trompent sur leur propre identité. Nous insistons sur le fait que nous ne nous prononçons pas sur la légitimité de ce type de combat politique car c'est aux militants, et pas aux chercheurs,

d'en décider. Mais nous affirmons en revanche qu'il s'agit là de questions d'ordre civique, qu'il ne faut pas confondre avec les problèmes scientifiques.

Bien que nous nous considérions nous-mêmes, depuis très longtemps, comme des chercheurs « engagés » et que nous ayons multiplié les travaux sur les discriminations, le racisme, les humiliations diverses que subissent aujourd'hui un grand nombre de personnes issues de l'immigration, nous rejoignons Pierre Bourdieu quand il affirmait que les universitaires qui interviennent sur les questions d'actualité outrepassent leur rôle lorsqu'ils « s'autorisent de la compétence (au sens quasi juridique du terme) qui leur est socialement reconnue pour parler avec autorité bien au-delà des limites de leur compétence technique, en particulier dans le domaine politique » 4. Le même Pierre Bourdieu a longtemps ferraillé contre ce qu'il appelait «l'illusion» de l'« intellectuel sans attaches ni racines » ou du « classeur inclassable », en rappelant que cette illusion était « en quelque sorte l'idéologie professionnelle des intellectuels », et il ajoutait: « Il me semble que c'est à condition qu'il connaisse et domine ce qui le détermine que l'intellectuel peut remplir la fonction libératrice qu'il s'attribue, souvent de manière purement usurpée » 5. Ce point nous semble particulièrement crucial quand on s'intéresse à la question raciale parce que celle-ci recoupe, pour l'essentiel, toute l'histoire des intellectuels depuis l'époque des Lumières, comme on le verra dans les premiers chapitres de ce livre. C'est à ce titre que la recherche en science sociale est sans doute indispensable pour comprendre pourquoi les polémiques sur le racisme resurgissent constamment sans jamais aboutir à résoudre les problèmes qu'elles posent.

Contre toute tendance à attribuer à une seule variable un rôle exclusif et exorbitant dans l'analyse de tel ou tel phénomène social, la force de l'analyse sociologique tient à ce qu'elle permet, à chaque fois, de contextualiser finement les données en se donnant ainsi les moyens de faire jouer conjointement l'action de diverses variables

Introduction — 19

explicatives '. Cette façon de pratiquer la science sociale (au singulier), née avec Émile Durkheim et Max Weber et amplement développée par Pierre Bourdieu et ses collaborateurs, est aussi celle qui a poussé le plus loin le principe d'une science de la société se tenant à distance des enjeux politiques et des polémiques médiatiques. La démarche historique qui est ici menée permet de replacer cette tradition dans le contexte de son émergence et de son développement, en montrant au passage comment Durkheim, Weber, Bourdieu et ceux qu'ils ont inspirés ont abordé la question raciale. Remettre leur approche au cœur de la discussion est l'un des principaux objectifs de ce livre car c'est en se tenant à distance des polémiques identitaires (au premier rang desquelles se trouve aujourd'hui la question raciale) que l'on pourra réfléchir collectivement d'une manière plus sereine à des questions qui préoccupent légitimement un grand nombre de nos concitoyens ".

I. Sur ce courant d'études en sociologie, notamment l'étude des relations raciales, nous renvoyons le lecteur au livre-somme de Jean-Michel Chapoulie, La Tradition sociologique de Chicago  $^6$ .

II. Précisons au lecteur que Gérard Noiriel a rédigé les chapitres 1, 2, 3; Stéphane Beaud les chapitres 6, 7, 8. L'introduction, la conclusion, les chapitres 4 et 5 ont été écrits en commun.

# Première partie. Une socio-histoire de la catégorie de race

## 1. La politisation de la question raciale au début de la III<sup>e</sup> République

# Quelques jalons sur la genèse du discours racial avant la fin du XIX<sup>e</sup> siècle

#### De la lutte des races à la lutte des classes

Pour comprendre comment la race est devenue un objet d'étude pour les sciences sociales, il faut commencer par dire quelques mots sur les étapes historiques qui l'ont constituée en domaine du savoir. Bien que les linguistes ne soient pas tous d'accord sur l'étymologie du mot «race», nous savons que c'est à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle que le terme a commencé à être utilisé dans le sens que nous lui donnons aujourd'hui1. Dans l'article racontant ses pérégrinations à travers le monde (« Nouvelle division de la Terre par les différentes Espèces ou races d'hommes qui l'habitent », Journal des sçavans, 24 avril 1684), François Bernier fut le premier à présenter un tableau de l'humanité dans lequel les groupes humains répartis sur les différents continents de la terre furent appréhendés comme des « races », le terme étant utilisé comme un synonyme d'espèces humaines. Toutefois celles-ci n'étaient pas encore définies par la couleur de peau, mais par leur origine géographique et par d'autres aspects de leur physionomie, en particulier les cheveux et les lèvres.

Le lien entre la race et l'origine d'une personne fut établi à la même époque pour des motifs qui n'avaient rien à voir avec la question coloniale. Des raisons d'ordre surtout fiscal incitèrent Colbert à exiger des familles nobles qu'elles justifient leurs privilèges en prouvant leur ascendance aristocratique. Ce processus de redéfinition légale et bureaucratique de l'aristocratie, consécutif au développement brutal de la monarchie administrative, provoqua une profonde rupture par rapport aux conceptions traditionnelles et coutumières du mot « race » qui était employé jusque-là par les juristes pour caractériser la transmission des biens et non la transmission des caractères naturels <sup>2</sup>. La filiation et l'origine devinrent alors les principaux critères pour identifier la noblesse de « sang ». Ainsi s'imposa le principe aristocratique: « On naît noble, on ne le devient pas. »

L'ordonnance de 1684 sur « la police des îles de l'Amérique française », qui fut appliquée d'abord en Martinique et en Guadeloupe, puis étendue à l'ensemble des colonies françaises sous l'appellation « Code noir », peut être vue comme une autre conséquence du développement de la monarchie administrative. Cette ordonnance confirma en effet la prise de contrôle direct des colonies par le pouvoir royal, qui avait débuté en 1669. Néanmoins, contrairement à ce qui est souvent affirmé aujourd'hui, ce texte de loi ne reposait pas sur une logique raciale, mais religieuse. La préoccupation principale de Louis XIV, qui se faisait appeler « le roi très chrétien », était d'imposer sa religion dans les territoires coloniaux pour convertir les «sauvages». C'est pourquoi l'ordonnance de 1684 débutait par un article prévoyant l'expulsion des juifs. Plusieurs dispositions rappelaient aux maîtres leur devoir de protection à l'égard des esclaves, l'obligation qu'ils avaient de les nourrir et de les faire baptiser '.

I. Pour l'historien Jean-Frédéric Schaub, c'est la persécution des juifs en Espagne, au moment de l'Inquisition, qui a été la matrice du processus d'altération et donc de racialisation des identités <sup>3</sup>.

Toutefois, étant donné que les colons propriétaires des plus grosses exploitations sucrières étaient le plus souvent issus de la noblesse, ils adaptèrent la logique raciale dans laquelle ils étaient eux-mêmes pris pour fabriquer des barrières entre les diverses composantes des classes populaires locales, dans le but de briser les velléités d'alliance entre les colons pauvres (statistiquement les plus nombreux), les esclaves, les noirs libres et les amérindiens.

Le mot «race», qui était peu employé jusqu'au début du XVIII<sup>e</sup> siècle dans les colonies françaises, fut progressivement pris en charge par l'administration locale pour imposer des mesures discriminatoires qui marquèrent les débuts d'une racialisation du droit colonial, fondée sur la couleur de l'épiderme et sur l'origine des personnes. En Martinique, par exemple, c'est en 1733 qu'un règlement décida, pour la première fois, d'exclure de la vie publique « ceux qui sortent de la race nègre ». L'adjectif «blanc», qui était utilisé pour évoquer les «hommes blancs», se transforma en substantif pour nommer une catégorie raciale. Il fut aussitôt mis en scène dans l'espace public sous les traits d'un personnage (le Blanc avec un B majuscule), transformant du même coup la couleur de peau en une essence que rien ne pouvait modifier. Au terme de ce processus, le mot «Blanc» servit à désigner tous les colons d'origine européenne par opposition au mot « Nègre » qui servit à nommer les esclaves d'origine africaine, même si, à cette époque, les appellations pouvaient encore varier d'une colonie à l'autre<sup>5</sup>. C'est ainsi que la noblesse de peau fut construite sur le modèle de la noblesse de classe.

Celles et ceux que le pouvoir colonial avait ainsi assujettis intériorisèrent progressivement ces assignations identitaires, à tel point qu'ils les mobilisèrent pour développer leurs stratégies de résistance et de solidarité. Les uns cherchèrent à ressembler aux blancs (en brouillant les différences de couleur et d'allure), les

I. Dans son récit publié en 1728, le missionnaire Jean-Baptiste Labat, qui avait pourtant longtemps vécu aux Antilles, n'utilise pratiquement jamais ce terme, preuve qu'on pouvait alors parler de la couleur des hommes sans utiliser le mot race 4.

autres préférèrent rompre avec le pouvoir colonial en opposant les droits des noirs ou des mulâtres à ceux des blancs.

En métropole, la noblesse qui était de plus en plus soumise aux lois de l'État monarchique tenta de s'y opposer en arguant de ses privilèges ancestraux. Cette réaction aristocratique fut illustrée notamment dans les écrits du comte de Boulainvilliers qui accusa le pouvoir royal d'avoir détruit le système féodal et dégradé la noblesse. Reprenant à son compte les catégories raciales que la monarchie administrative avait imposées, il défendit les droits de la noblesse de sang, en la présentant comme issue de la race des francs qui avait vaincu la race des gaulois. Boulainvilliers inaugura ainsi une vision de l'histoire centrée sur la lutte des races, afin d'essayer de mieux comprendre pourquoi les forts étaient devenus faibles. Pour Michel Foucault, ce récit historico-politique fut le point de départ d'un discours présentant la guerre comme un antagonisme social permanent, interne à chaque nation. Dans le langage de Boulainvilliers, écrit Foucault, le terme race désigne «un certain clivage historico-politique, large sans doute, mais relativement fixe. On dira, et dans ce discours on dit, qu'il y a deux races lorsqu'on fait l'histoire de deux groupes qui n'ont pas la même "origine locale", ni la même langue utile, deux races pour dire que ces deux groupes ne se sont pas mélangés » 1.

Le discours aristocratique, résumé par la formule « On naît noble, on ne le devient pas », fut contesté, dès le milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, par la philosophie des Lumières qui diffusa l'idée d'une humanité universelle, c'est-à-dire indépendante du rang ou de la condition sociale des individus. C'est au nom du droit de cet homme universel à la liberté que se multiplièrent alors les discours dénonçant l'esclavage. Toutefois, dans le même temps,

I. Le vocabulaire n'est pas encore complètement fixé puisque Boulainvilliers présente aussi la noblesse comme «une nation face à d'autres». Ce nouveau schéma bouleverse néanmoins les récits antérieurs qui présentaient les nations européennes comme issues de la chute de Troie, donc sœurs de Rome. Désormais ce sont les invasions franques et normandes qui constituent l'acte de naissance de la France <sup>6</sup>.

ces philosophes élaborèrent le concept de «civilisation» pour désigner la communauté des individus «éclairés», c'est-à-dire la communauté des hommes libres, capables de faire un bon usage de leur raison pour s'opposer à la tyrannie des despotes et à l'arbitraire du pouvoir royal. L'universalisme des droits de l'homme fut donc immédiatement contredit par une nouvelle forme d'ethnocentrisme construit sur le clivage entre « nous » (les civilisés) et «eux» (les barbares ou les sauvages qui vivent encore en dehors de la civilisation).

Cette nouvelle vision du monde affecta le discours savant sur les races, comme le montre clairement l'Histoire naturelle de Georges-Louis Leclerc de Buffon. Convaincu que, sur le plan de la physiologie, il n'y avait pas de différence entre l'homme et l'animal, il adapta aux êtres humains les réflexions de l'époque concernant l'amélioration des haras |. Il inaugura ainsi un discours sur les races humaines emprunté aux sciences de la nature dans une perspective «monogéniste» - fondée sur l'idée qu'il n'y a qu'une seule espèce d'hommes répartie en plusieurs races compatible avec ce qui était écrit dans la Bible.

Sa vision universaliste de l'être humain l'amena à condamner l'esclavage, mais dans le même temps Buffon était convaincu qu'à l'origine tous les hommes étaient blancs, ce qui le conduisit à présenter la race noire comme une forme de dégénérescence de la race blanche, laquelle s'expliquait selon lui par différents facteurs, notamment l'influence du climat et des conditions de vie. Les peuples qui ne sont pas civilisés vivent misérablement, écrit Buffon; c'est pourquoi ils sont « laids et mal faits ». À noter qu'il appliqua le même raisonnement pour établir une hiérarchie au sein de la race blanche. «Les gens des campagnes sont plus laids que ceux des villes » parce qu'eux non plus ne sont pas encore entrés dans la civilisation7. Partageant l'optimisme des

I. Cette oeuvre monumentale compte plus de quarante volumes. Les tomes 2 et 3, centrés sur l'histoire naturelle de l'homme, ont été élaborés au cours des années 1740-1750.

Lumières, Buffon était convaincu que cette inégalité n'était pas irrémédiable car, de même qu'on pouvait améliorer les races animales, il était possible de perfectionner les races humaines en les faisant progressivement entrer dans le monde des peuples éclairés.

L'exemple de l'abbé Grégoire, qui a joué un rôle essentiel dans l'adoption des mesures ayant permis l'émancipation des juifs et l'abolition de l'esclavage pendant la Révolution française, montre comment ce paradigme civilisationnel a affecté le discours sur les races pendant la période révolutionnaire. Dans son Essai sur la régénération physique, morale et politique des Juifs, couronné par l'Académie royale des sciences en 1788, il utilise indifféremment les mots « race », « nation », « peuple ». N'ayant pas de concept pour nommer la haine des juifs, il la décrit constamment par des périphrases comme celle-ci: « Les Juifs n'échappent aux tourments qu'à la faveur du mépris. » Pourtant, son plaidoyer pour la tolérance et pour l'intégration de ces derniers au sein de la nation française est énoncé dans des termes que beaucoup qualifieraient aujourd'hui d'« antisémites ». Sa thèse centrale est, en effet, que les juifs appartiennent à une race qui a constamment vécu en dehors de la civilisation. «Si les tribus sont confondues, la race ne l'est pas; et dans tant de contrées, différentes par les religions, les idiomes et les usages, la race d'Abraham subsiste sans mélange, malgré les persécutions et le mépris, qui auraient dû la porter à se confondre. » Les « vices » qu'il attribue aux juifs, notamment leur « avarice » et leur « particularisme », sont des conséquences des persécutions qu'ils ont subies. Le combat que mène l'abbé Grégoire contre les discriminations qui les maintiennent à l'écart de la société française a donc aussi pour but de « régénérer » le peuple juif en éradiquant ses «vices». En s'inspirant de Buffon, Grégoire défend les bienfaits du métissage: «Le croisement des races [est] au nombre des moyens requis pour régénérer un peuple dont le physique est dégradé. » En conséquence, il propose qu'on interdise « aux Juifs le mariage dans les degrés prohibés par nos  $lois \gg 8$ .

Dans la fameuse brochure qui imposa, dès le début de la Révolution, l'idée d'une nation française « une et indivisible », l'abbé Sieyès affirma que la conquête du pouvoir par le tiers état avait mis fin à la guerre des races puisque le peuple français, affirmait-il, avait renvoyé l'aristocratie dans « ses forêts de Franconie » 9. Les principes solennellement proclamés dans la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen furent mis en œuvre dans les mesures d'émancipation des juifs et l'abolition de l'esclavage. Néanmoins, la bourgeoisie qui exerçait désormais le pouvoir d'État justifia sa mission historique en s'appuyant massivement sur l'argument civilisationnel ouvrant la possibilité d'un perfectionnement des races ou des peuples considérés comme inférieurs.

Après la chute de Napoléon Ier, l'héritage des Lumières servit de support idéologique pour un petit groupe d'érudits libéraux qui n'acceptaient pas le retour des Bourbons sur le trône de France. Réunis au sein d'une revue intitulée Le Censeur européen, ils engagèrent un vaste programme de réflexion sur la société et l'histoire. C'est au sein de ce milieu que la question raciale fut réaménagée dans un contexte marqué par ce qu'on a appelé «l'éveil des nationalités » dans toute l'Europe. Le « principe des nationalités », défendu par des membres de la bourgeoisie cultivée, peut d'ailleurs être considéré comme le premier mouvement identitaire de l'époque contemporaine, combinant un projet culturel visant à découvrir et à réhabiliter les caractéristiques propres de chaque nation et un combat politique ayant pour but de les libérer, afin qu'elles deviennent des États souverains. Dans son célèbre article intitulé « Sur l'antipathie de race qui divise la nation française» publié en 1820 dans Le Censeur européen (2 avril 1820), Augustin Thierry remit en circulation le schéma de Boulainvilliers présentant l'histoire de France sur le modèle de la lutte des races, mais pour en inverser la signification: la Révolution française étant vue comme la victoire des gaulois sur les francs.

Charles Dunoyer, cofondateur du *Censeur européen*, apporta la contribution des économistes à cette nouvelle vision du monde.

Bien que son nom ait été oublié, Dunoyer fut, selon l'historien Claude-Olivier Doron, «l'un des premiers à introduire explicitement en science politique le savoir sur les races issu de l'histoire naturelle de l'homme <sup>10</sup> ». On retrouve dans ses écrits le paradigme civilisationnel évoqué plus haut, mis au service d'une doctrine libérale célébrant les vertus du capitalisme. À ses yeux, en effet, plus l'homme est cultivé, plus il est libre, car « la vraie mesure de la liberté, c'est la civilisation ». Tel est le critère qui lui permit d'affirmer que l'espèce humaine est passée par différents stades depuis le stade sauvage (dans lequel sont restées les « races obscures ») jusqu'au stade industriel (qu'ont atteint les Européens civilisés).

Il faut néanmoins préciser que ces penseurs libéraux ne distinguaient pas encore clairement les concepts de classe et de race. Lorsque Dunoyer écrit que le principal obstacle auquel se heurtent ceux qui œuvrent pour la liberté ne doit pas être cherché du côté des gouvernements, mais dans les divisions qui traversent la société, il évoque à la fois les conflits de races et de classes.

Sous la monarchie de Juillet, les débuts de la révolution industrielle et l'irruption du prolétariat comme nouvel acteur des luttes politiques marginalisèrent le discours racial. À partir de ce moment-là, en effet, c'est la question sociale qui fut placée au centre du débat public. Trois types de discours se proposèrent alors de la résoudre.

Le premier fut pris en charge par les médecins hygiénistes regroupés au sein de l'Académie des sciences morales et politiques, une société savante où furent développées les premières recherches (enquêtes de terrain et études statistiques) relevant de ce qu'on appelle aujourd'hui les sciences sociales le C'est dans ce cadre que le docteur Villermé publia ses travaux prouvant l'influence délétère du milieu (manufactures, quartiers insalubres des grandes villes, etc.) dans la « dégénérescence » des classes populaires 11.

l. Fondée en 1895, puis supprimée par Napoléon l<sup>er</sup> en 1803, l'Académie des sciences morales et politiques fut rétablie par Guizot en 1832.

Le second discours qui s'empara de la question sociale sous la monarchie de Juillet fut celui des mouvements révolutionnaires se réclamant du socialisme, au sein desquels s'imposa progressivement le marxisme fondé sur la théorie de la lutte des classes. Dès la fin de la Restauration, dans son cours d'histoire à la Sorbonne, François Guizot avait décrit l'histoire de France comme le produit de la lutte des classes et non de la lutte des races. Karl Marx et Friedrich Engels populariseront ensuite cette formule dans toute l'Europe, en reconnaissant leur dette à l'égard des historiens français.

Auguste Comte ouvrit une troisième perspective en élaborant une philosophie positive appelant au développement d'une nouvelle science, la sociologie, capable selon lui de dégager les lois de fonctionnement du monde social et par conséquent d'aider les gouvernants à agir pour le bien de l'humanité. Pendant la révolution de 1848, Comte transforma son mouvement en une sorte de club jacobin, la « Société positiviste », qui fit de nombreux adeptes au sein de la bourgeoisie républicaine, sous le Second Empire.

# Les médecins-anthropologues et la naissance des sciences de l'homme

Étant donné qu'après son coup d'État de décembre 1851 Napoléon III avait imposé une censure interdisant toute forme de contestation politique, ce sont des arguments empruntés à la science qui alimentèrent une résistance tournée contre les dogmes de l'Église catholique, laquelle s'était placée au service de l'empereur. Le mouvement positiviste fut conforté par les progrès accomplis par les sciences médicales, notamment grâce aux découvertes de Claude Bernard dans le domaine de la physiologie du corps humain.

C'est à ce moment-là que s'imposa la figure d'un autre médecin, Paul Broca, élève prodige qui avait obtenu son diplôme à l'âge de vingt ans, avant d'exercer comme chirurgien des hôpitaux de Paris. Broca, qui fut le premier à localiser dans le cerveau le « centre de la parole» (connu aujourd'hui encore comme «l'aire de Broca»), mobilisa son prestige scientifique pour fonder en 1859 la Société d'anthropologie de Paris (SAP). Dans le but de donner à l'anthropologie physique le statut de science générale de l'espèce humaine, il regroupa autour d'elle une douzaine de disciplines, de la médecine à la sociologie en passant par la paléontologie. Première société savante dans le monde sur cet objet, la SAP était une entreprise privée, financée grâce à la générosité de ses membres et de quelques riches mécènes. Composée en majorité de médecins-anthropologues républicains, libres penseurs, et souvent francs-maçons, la SAP manifesta son opposition au Second Empire en critiquant le courant dominant de l'anthropologie, qui était incarné à cette époque par Armand de Quatrefages de Bréau, titulaire de la chaire d'anthropologie et d'ethnologie au Muséum national d'histoire naturelle depuis 1855 . Quatrefages ayant défendu une vision monogéniste de l'origine de l'homme compatible avec les enseignements de la Bible, Paul Broca et ses élèves privilégièrent l'hypothèse polygéniste (reposant sur l'idée que l'espèce humaine provenait de plusieurs souches différentes).

Spécialiste du cerveau, on comprend que Paul Broca ait accordé une importance toute particulière à l'étude anatomique des crânes humains (« crânologie »). Il fit notamment avancer l'anthropométrie craniale en développant de nouveaux instruments de mesure et de nouveaux indices numériques. Avec son assistant Ernest Hamy, il fonda, en 1867, le laboratoire d'anthropologie à la faculté de médecine, qui fut intégré l'année suivante au sein de l'École pratique des hautes études <sup>12</sup>.

L'année même où Broca fonda la SAP (1859), cet effort visant à placer l'anthropologie physique au centre des sciences de l'homme fut puissamment conforté par un autre événement: la

I. Le Muséum national d'histoire naturelle avait été créé en 1793 par la Convention sur le site du Jardin du Roi (l'actuel Jardin des Plantes) qu'avait dirigé Buffon pendant un demi-siècle jusqu'à sa mort en 1788.

publication du livre de Charles Darwin dans lequel il expliquait l'unité et la diversité du vivant par l'évolution adaptative des espèces fondée sur la sélection naturelle. Bien que Darwin ne se soit pas lui-même engagé sur ce terrain, sa théorie donna du grain à moudre aux positivistes dénonçant les textes de la Bible sur l'origine de l'humanité. *L'Origine des espèces* fut traduit en français par Clémence Royer (la seule femme membre de la SAP) en 1862. Celle-ci ajouta une préface de son cru pour accentuer le caractère antireligieux du livre de Darwin, à tel point que celui-ci finit par en prendre ombrage.

En dehors de ce pôle des médecins-anthropologues, le second foyer de réflexion sur la question raciale qui se développa sous le Second Empire fut abrité par l'université. Les deux principales figures de ce mouvement étaient eux aussi d'ardents défenseurs de la science. Ernest Renan (qui avait obtenu l'agrégation de philosophie en 1847) scandalisa l'Église catholique en publiant une Vie de Jésus (1867) fondée sur l'idée qu'un historien devait étudier les personnages de la Bible comme il étudiait les êtres humains. Dès le début de ses recherches il s'était engagé dans des études philologiques qui l'amenèrent à s'intéresser à l'histoire des races humaines non pas dans une perspective biologique, mais linguistique. Le lien qu'il établit entre ces considérations d'ordre ethnographique et l'histoire des religions aboutirent à la conclusion que la race sémitique, comparée à la race indoeuropéenne, représentait une combinaison inférieure de la nature humaine 13.

L'autre grande figure de la pensée raciale fut celle d'Hippolyte Taine. Reçu à l'École normale supérieure en 1848, il échoua à l'agrégation de philosophie parce qu'il refusa de se plier aux normes du courant spiritualiste incarné par Victor Cousin. Fortement marqué lui aussi par les fulgurants progrès de la science médicale, il compléta ses études littéraires par des études de médecine. Cette double formation explique que sa définition des races fut davantage influencée par l'anthropologie physique que par l'ethnographie. Dans l'introduction de son *Histoire de* 

la littérature anglaise (1863), œuvre monumentale publiée en cinq volumes, Taine expliquait que faire l'histoire d'une littérature consistait à étudier la psychologie d'un peuple car tous les individus d'une nation sont dominés et produits par des forces primordiales qui leur imposent certaines façons de penser et de sentir. Ces forces, affirmait-il, sont au nombre de trois: la race, le milieu et le moment. Cette façon de concevoir le travail de l'historien à la manière des « naturalistes » suscita elle aussi de vives oppositions au sein de l'Église catholique.

# La guerre de 1870 et les débuts de la querelle franco-allemande sur les races

Le fait qu'un grand nombre des membres de la SAP ait fait partie des réseaux de l'opposition républicaine sous le Second Empire fut un facteur favorable pour le rayonnement de la société lorsque s'imposa la III<sup>e</sup> République. Paul Broca, qui devint luimême sénateur républicain à la fin de sa vie, parvint à étendre son empire en fondant la *Revue d'anthropologie* (1872), puis l'École d'anthropologie de Paris (1876). Ces moyens nouveaux furent financés grâce à la fortune des adhérents de la SAP (la part de membre fondateur était de mille francs), mais aussi grâce au soutien du pouvoir républicain qui permit à l'École d'anthropologie d'ouvrir ses locaux à la faculté de médecine de Paris. Les médecins-anthropologues purent ainsi accroître leur mainmise sur les « sciences morales et politiques » qui faisaient office de sciences sociales, multipliant les études sur l'anthropologie des races aux quatre coins du globe.

Cependant, dans les années 1870, les efforts de Broca pour faire de l'anthropologie physique la discipline reine des sciences de l'homme furent contrecarrés par plusieurs événements. Le plus important fut, sans doute, la querelle qui opposa les historiens allemands et français à propos de l'Alsace-Moselle. Elle incita d'éminents historiens français comme Fustel de Coulanges et surtout Ernest Renan, j'y reviendrai plus loin, à réfuter les argu-

ments raciaux que leurs collègues allemands avaient avancés pour justifier l'annexion.

Un autre facteur qui contrecarra les ambitions de Broca fut le rôle essentiel qu'avaient joué les médecins hygiénistes depuis la monarchie de Juillet dans la réflexion sur la question sociale. Alors que Broca avait tenté d'expliquer les maux de la société française par des facteurs raciaux, les critères privilégiant l'environnement finirent par s'imposer y compris au sein de la SAP. Arthur Chervin, l'un des plus influents successeurs de Broca, affirma sans ambages ses divergences avec le maître sur ce point. « Je ne suis pas disposé, écrit-il, pour expliquer la distribution géographique des infirmités, à tout mettre, comme on dit vulgairement, sur le dos de la race; mais je pense fermement que ce sont surtout les conditions d'hygiène et de milieu qui jouent le principal rôle dans leur production et que c'est dans cet ordre d'idées qu'il faut chercher une explication aux faits accusés par nos statistiques 14. » Ce nouveau contexte eut des répercussions importantes au sein de la SAP. Paul Topinard, qui remplaça Broca à la tête de la société, proposa une définition plus restreinte de l'anthropologie, entendue comme une « zoologie de l'homme » chargée de l'étude des races (au sens étroit du terme). Science qui devait être complétée, ajoutait-il, par l'ethnographie (chargée de décrire les différentes composantes de la vie des peuples), et par l'ethnologie que Topinard concevait comme la science des peuples décrits par l'ethnographie 15.

L'influence des idéaux humanistes véhiculés par les fondateurs de la III<sup>e</sup> République affecta également la réflexion savante sur les statistiques publiques. Une petite prise de conscience apparut alors concernant la relation de pouvoir qui s'installe quand un individu a la possibilité d'en identifier un autre en lui posant des questions qui peuvent être perçues comme humiliantes. Ce critère de la dignité humaine aboutit finalement à supprimer la statistique des crétins et des idiots qui avait été établie au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle. De même, étant donné que le pouvoir républicain confinait la religion dans l'espace privé, celle-ci ne fut plus enregistrée dans les recensements.

Ces débats illustrèrent aussi la place croissante que prit, dans les années 1870, cette science nouvelle qu'on appelait désormais la démographie. Il s'agit là d'une autre facette des activités déployées par les médecins-anthropologues de la SAP, au premier rang desquels il faut citer Louis-Adolphe Bertillon. Également membre de la Société de statistique de Paris, fondée en 1860, sa maîtrise des données quantitatives lui permit de publier un article sur les migrations dans le *Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales* qui eut un impact considérable dans les décennies suivantes, j'y reviendrai, car il remettait en cause les préjugés qui dominaient alors dans le milieu des notables 16.

Dès les débuts de la monarchie de Juillet, ceux-ci avaient expliqué les troubles sociaux par la démographie débridée des classes populaires. Dans une brochure publiée à la fin du Second Empire, J.-L. Giresse, avocat à Bordeaux, avait encore publié un essai sur la population française où il estimait que « cette excessive pullulation du prolétariat devient une cause perpétuelle des désordres et des révolutions » <sup>17</sup>. Louis-Adolphe Bertillon démontra, chiffres à l'appui, que la réalité était bien différente. Depuis le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, les paysans et les ouvriers avaient adopté les normes malthusiennes des classes dominantes pour résister à la prolétarisation dont les menaçait la révolution industrielle. De ce fait, la natalité était en berne et dans de nombreuses régions de France, c'est grâce à l'immigration étrangère que l'activité économique avait pu se développer.

L'hégémonie de l'anthropologie physique sur les sciences humaines fut ébranlée aussi par l'irruption, dans le débat public français, de ce qu'on commençait à appeler « le darwinisme social » <sup>1</sup>. Herbert Spencer (1820-1903), un ingénieur des chemins de fer touche-à-tout, à la fois philosophe, économiste, anthropologue et journaliste, mobilisa les travaux de Darwin pour fonder la sociologie anglaise. Profondément imprégné par

I. En 1880, l'anarchiste Émile Gautier fut le premier à utiliser cette expression dans le titre d'un livre: *Le Darwinisme social* (Paris, Derveaux).

la vision du monde que l'anthropologie avait construite dans les décennies antérieures, il voyait la société comme un « organisme vivant » dont il voulait montrer les lois d'évolution, fondées sur la différenciation et l'intégration croissantes des fonctions, depuis le stade primitif jusqu'au stade industriel. C'est dans cette perspective qu'il intégra les travaux de Darwin sur la sélection naturelle pour construire sa théorie du « struggle for life », la lutte pour la survie, mise au service d'une vision libérale qui récusait l'intervention de l'État dans la société. Au même moment, Francis Galton (1822-1911), le cousin de Darwin, fit le lien entre les théories sur la sélection naturelle, l'hérédité et le calcul des probabilités pour défendre l'idée d'une transmission des caractères héréditaires. Cette théorie conduisit Galton à fonder l'« eugénisme » (mot qui apparaît en anglais pour la première fois en 1883), la science dont le but est d'améliorer le patrimoine génétique de l'espace humaine.

En France, ce courant de pensée fut mis à profit par une nouvelle discipline: la psychologie expérimentale. Théodule Ribot, un jeune agrégé de philosophie, disciple de Taine, s'engagea dans des recherches dont le but était d'en finir avec la métaphysique de la vieille psychologie spiritualiste qui dominait encore le champ philosophique sous le Second Empire. Dans sa thèse sur l'hérédité psychologique, soutenue en 1873, Ribot affirma, en s'appuyant sur les travaux de Spencer et de Galton, que l'hérédité jouait pour l'espèce humaine le même rôle que la mémoire pour l'individu . Il introduisit ainsi, dans la langue française, le vocabulaire de la « mentalité » ; contribuant d'une manière décisive au passage d'une science de la race fondée sur des critères physiques ou linguistiques à une science fondée sur l'hérédité psychologique 19.

I. Ian Hacking a montré que les travaux de Ribot ont provoqué une rupture très importante dans le domaine de la connaissance, en donnant naissance aux «sciences de la mémoire », lesquelles ont inauguré une nouvelle ère dans l'histoire des rapports entre savoir et pouvoir, qu'il appelle la «mémoro-politique» par référence à la bio-politique de Michel Foucault 18.

## La naissance d'un espace public national

C'est seulement au tout début des années 1880 que les fondateurs de la IIIe République eurent les coudées franches pour mettre en œuvre leur programme. Convaincus que la répétition des révolutions, depuis 1789 jusqu'en 1871 (Commune de Paris), s'expliquait par l'immense fossé qui s'était creusé entre les élites cultivées et le peuple, les républicains s'engagèrent dans une vaste politique d'intégration des classes populaires au sein de l'État national. Un tel programme avait déjà été imaginé par la Convention, mais Robespierre et ses amis n'avaient pas les moyens matériels et techniques permettant de relier entre eux tous les citoyens français au sein d'une même communauté nationale. Grâce au développement des chemins de fer, de la monnaie, de la culture écrite (et donc de la bureaucratie), leurs successeurs de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle disposaient de ces liaisons à distance (et aussi du temps pour mettre en œuvre leur programme), ce qui explique la réussite de leur projet politique.

Pour la nouvelle classe dominante, ce fut un moyen efficace d'atténuer la menace que faisait peser sur elle la violence des classes populaires, mais la contrepartie fut d'étendre les « chaînes d'interdépendance » (pour reprendre une formule de Norbert Elias) reliant les dominants et les dominés. Dans toutes les démocraties, le sort des gouvernants dépend du vote populaire. Toutefois, dans le cas français, cette dépendance fut accrue par la conception de la citoyenneté qui s'était imposée pendant la Révolution: la nation étant considérée comme « une et indivisible », le principe d'égalité/identité entre les gouvernants et les gouvernés interdisait de présenter les paysans comme une race de sauvages non civilisés et les ouvriers comme des barbares « campant aux portes de nos cités ». Le « nous » français s'imposa désormais à tous les politiciens qui voulaient conquérir le pouvoir d'État par la voie électorale.

Pour mobiliser la masse des électeurs intégrés dans le jeu parlementaire, les petits réseaux de notables locaux qu'il suffisait jusque-là de contrôler pour accéder au pouvoir devinrent insuffisants. Il fallait les remplacer par ces nouveaux moyens d'action à distance que l'on commençait à appeler les partis politiques, animés par des politiciens professionnels.

L'intégration des classes populaires au sein de l'État national eut donc des conséquences majeures sur le processus qu'Émile Durkheim a appelé «la division du travail social». L'ère des «hommes complets» comme François Guizot, qui fut à la fois un historien, un publiciste et l'un des principaux dirigeants politiques de la monarchie de Juillet, était en train de s'achever.

La spécialisation des fonctions toucha aussi ceux qui écrivaient dans les journaux. Les publicistes devinrent des journalistes à temps plein car les lois de Jules Ferry sur l'école et sur la presse contribuèrent elles aussi à l'intégration des classes populaires au sein du nouvel espace public républicain. Au cours des dernières décennies du XIX<sup>e</sup> siècle, le marché de la littérature imprimée connut une expansion extraordinaire. De nouveaux quotidiens fondés par de puissantes sociétés par actions, capables d'atteindre plus d'un million de lecteurs, virent alors le jour. Cette concentration de la presse fut un moment décisif dans la soumission du monde de la communication à distance aux lois du capitalisme, phénomène illustré par la place croissante des encarts publicitaires dans les journaux et par la concurrence féroce que se livraient désormais ces mastodontes pour conquérir de nouveaux lecteurs.

Dans ce domaine aussi, l'extension des chaînes d'interdépendance contraignit les professionnels de la presse à s'adapter aux attentes de leur public. Dès le Second Empire, ils avaient constaté que les grands faits divers (surtout les crimes et les catastrophes) faisaient infailliblement gonfler les ventes. Forts de ce constat, les grands journaux accordèrent une place de plus en plus grande aux crimes, aux catastrophes, aux guerres. La rhétorique propre à la rubrique des faits divers (qui met en scène des victimes, des agresseurs et des justiciers) fut progressivement mobilisée pour intéresser les classes populaires à des questions politiques de plus en plus compliquées et sur lesquelles, de toute façon,

elles n'avaient guère de prise. Grâce à ce que j'ai nommé ailleurs la « fait-diversion » de la politique <sup>20</sup>, la presse de masse parvint rapidement à prendre le contrôle de ce qu'on appelait désormais « l'actualité » rassemblant, chaque jour, les sujets que les journalistes avaient sélectionnés. Ainsi se forgea un nouveau sens commun, alimenté par l'ensemble des croyances que partageait la communauté des lecteurs des plus puissants quotidiens du pays.

La démocratisation de la vie politique et de la communication écrite eut une conséquence fondamentale pour la question qui nous occupe dans ce livre car elle contribua puissamment à l'inculcation, dans toutes les couches de la société, d'une identité que l'on peut qualifier de « nationale », étant donné que toute l'actualité qu'elle fabriquait était vue à partir du « nous » français. Comme l'a montré Marc Angenot dans l'étude très fouillée qu'il a consacrée à l'ensemble des discours publics qui ont été diffusés en 1889, cette nationalisation du sens commun explique pourquoi cette période constitua sans doute un paroxysme dans l'expression publique des préjugés xénophobes et raciaux. Selon lui, la grande presse, y compris celle qui était destinée à la jeunesse, devint alors « une pédagogie du racisme, de la xénophobie et du mépris dégoûté de tout ce qui n'est pas purement français » 1. Aux stéréotypes haineux concernant les allemands ou les anglais s'ajoutèrent les descriptions des nègres, des asiatiques, des orientaux, des indiens d'Amérique présentés comme des êtres infantiles, des brutes sanguinaires. La figure de l'étranger qu'on opposait au « nous » français se dédoubla alors pour désigner d'un côté l'ennemi qui « nous » menaçait (l'allemand, de préférence prussien, qui nous avait humiliés en 1870-1871) et d'un autre côté

I. Marc Angenot, l'un des rares chercheurs ayant étudié la fabrication de ce nouveau sens commun, reprend à Aristote le terme de «topique», entendu comme l'ensemble des lieux (topoï) ou présupposés que tous les membres d'un même espace communicationnel partagent et mobilisent pour fonder leurs accords et désaccords. Dans cette perspective, les dominants exercent une hégémonie sur les dominés parce qu'ils imposent le répertoire organisé des problèmes préconstruits, à partir desquels se créent une vision du monde ou un « paradigme » <sup>21</sup>.

le sauvage que « nous » devions civiliser pour rester fidèles aux principes émancipateurs de la République.

Il faut toutefois insister sur le fait que la démocratisation de l'espace public provoqua, dans le même temps, une très forte diversification des moyens d'expression à distance. La multiplication des petits journaux spécialisés favorisa la naissance de nouveaux courants de pensée dont certains contestèrent d'emblée, j'y reviendrai, les principes sur lesquels reposait le régime républicain.

Le monde savant fut, lui aussi, fortement affecté par les réformes menées tambour battant par les fondateurs de la III<sup>e</sup> République. La plupart d'entre eux étaient des adeptes de la philosophie positive d'Auguste Comte. Ils connaissaient par cœur sa fameuse devise : « Savoir pour prévoir, prévoir pour pouvoir », car ces héritiers des Lumières étaient convaincus que la science pourrait les aider à mieux gouverner le peuple.

Étant donné que le sort des gouvernants dépendait désormais du vote populaire, la vision littéraire de la société qui dominait jusque-là ne leur convenait plus car ils avaient besoin de connaissances fiables pour espérer satisfaire les exigences de leurs électeurs. C'est la raison pour laquelle la République étoffa considérablement son appareil statistique au cours des dernières décennies du XIX<sup>e</sup> siècle 22 tout en favorisant le développement des facultés de sciences et de lettres, alors que jusque-là l'université était dominée par les facultés de droit et de médecine. Grâce aux réformes de l'université, l'autonomie et la spécialisation de la recherche scientifique furent renforcées. Le volume croissant des thèses et la multiplication des revues savantes contribuèrent à la formation de véritables communautés scientifiques et à la naissance de nouvelles disciplines, nées dans le giron de la philosophie, comme la psychologie et la sociologie. Ces transformations du champ scientifique jouèrent, elles aussi, un rôle essentiel dans l'appréhension de la question raciale.

Il faut ajouter que tous ces bouleversements se produisirent dans un contexte que les élites républicaines n'avaient pas prévu: dès le début des années 1880, la société française fut en effet

secouée par une violente crise économique, appelée « Grande Dépression ». Elle fut perçue comme la première grande crise du système capitaliste à cause de l'impact des faillites bancaires – comme celle de l'Union générale en 1882 <sup>23</sup> – sur l'ensemble de l'économie. Le développement de la Bourse et des grandes banques de dépôt comme le Crédit lyonnais disposant de succursales dans toute la France, et la pénétration des rapports monétaires dans toute la société que cela entraînait, étaient à l'époque un autre aspect de l'intégration de toutes les classes sociales au sein de l'État national.

À peine mis en place, le régime républicain fut alors violemment contesté par les deux nouvelles forces qui étaient en train de s'installer dans le champ politique français: le nationalisme et le socialisme. Le krach de l'Union générale fut l'argument majeur mobilisé par les deux camps pour dénoncer la corruption par l'argent, et les méfaits du capitalisme libéral. Les nationalistes (emmenés par le général Boulanger) étaient convaincus qu'il fallait remplacer la démocratie par un régime fort, capable de défendre le peuple français contre ses ennemis tout en protégeant le travail national. Les socialistes (emmenés notamment par Jules Guesde) plaidaient pour une nouvelle révolution afin de liquider un système fondé sur l'exploitation de l'homme par l'homme. Ces forces extrémistes échouèrent dans leur projet de renverser la République. Néanmoins, elles jouèrent un rôle décisif dans l'histoire politique française car leurs arguments furent repris et adaptés par les partis républicains sous des formes compatibles avec les normes du système démocratique.

Cette période a été fondatrice d'une histoire politique qui s'est prolongée jusqu'aujourd'hui. À chaque fois que la société française a été fortement ébranlée par une grave crise économique, le clivage entre une droite focalisée sur la protection de l'identité nationale et une gauche dénonçant les inégalités sociales a été exacerbé. C'est ce qui explique que les partis réactionnaires aient joué un rôle essentiel dans la politisation de la question raciale, comme on va le voir maintenant.

# La question raciale dans l'actualité de la fin du xıx<sup>e</sup> siècle

## L'invention du problème de l'immigration

En 1870-1871, la défaite face à la Prusse suscita un profond traumatisme dans l'opinion française. Néanmoins, celui-ci ne trouva sa complète traduction dans l'espace public qu'à partir des années 1880, quand le cadre démocratique mis en place par la IIIe République fut véritablement opérationnel. Dans un premier temps, il fallut expliquer les raisons de la défaite, ce qui poussa les élites à redéfinir la nation française de façon à en faire l'antithèse de l'Allemagne, désormais érigée en ennemi héréditaire à la place de l'Angleterre.

Ernest Renan, qui avait plaidé la cause de l'unité allemande avant la guerre au nom du principe des nationalités, se chargea de la besogne. Dans Qu'est-ce qu'une nation?, la fameuse conférence qu'il prononça en 1882, au moment où il était au faîte de sa gloire, il rassembla les arguments que les historiens français avaient développés dès l'annexion de l'Alsace-Moselle pour rejeter les justifications avancées par leurs collègues allemands 24.

Je vais m'arrêter un moment sur cette conférence car elle eut des conséquences extrêmement importantes sur la façon dont la question raciale fut réaménagée ensuite par les élites de la IIIe République. Présentés comme un pur exposé scientifique, les propos de Renan réfutent point par point les arguments des historiens d'outre-Rhin, mais sans jamais les nommer. De nos jours, écrit-il, « on confond la race avec la nation, et l'on attribue à des groupes ethnographiques ou plutôt linguistiques une souveraineté analogue à celle des peuples réellement existants ». Renan rejette ce type de justification: comme « il n'y a pas de race pure, [...] faire reposer la politique sur l'analyse ethnographique, c'est la faire porter sur une chimère ». Il critique aussi «l'idée d'une

I. Au départ hostile à la république, il fint par s'y rallier après avoir été élu à l'Académie française (1878) et nommé administrateur du Collège de France (1883).

différence de races dans la population de la France » car au cours du temps, « le fait de la race, capital à l'origine, va toujours perdant de son importance ».

Renan poursuit sa conférence en affirmant aussi que les polémiques sur le sujet sont inutiles. « Les discussions sur les races sont interminables, parce que le mot race est pris par les historiens philologues et par les anthropologistes physiologistes dans deux sens tout à fait différents. Pour les anthropologistes, la race a le même sens qu'en zoologie; elle indique une descendance réelle, une parenté par le sang»; alors que «la race, comme nous l'entendons, nous autres historiens, est quelque chose qui se fait et se défait. L'étude de la race est capitale pour le savant qui s'occupe de l'histoire de l'humanité. Elle n'a pas d'application en politique ». Après avoir rappelé l'idéal humaniste des Lumières, Renan termine son exposé en présentant sa propre définition: « Une nation est une âme, un principe spirituel. Deux choses, qui à vrai dire n'en font qu'une, constituent cette âme, ce principe spirituel. L'une est dans le passé, l'autre dans le présent. L'une est la possession en commun d'un riche legs de souvenirs; l'autre est le consentement actuel, le désir de vivre ensemble, la volonté de continuer à faire valoir l'héritage qu'on a reçu indivis. L'homme, Messieurs, ne s'improvise pas. La nation, comme l'individu, est l'aboutissant d'un long passé d'efforts, de sacrifices et de dévouements. Le culte des ancêtres est de tous le plus légitime; les ancêtres nous ont faits ce que nous sommes. On aime la maison qu'on a bâtie et qu'on transmet. Le chant spartiate: "Nous sommes ce que vous fûtes; nous serons ce que vous êtes" est dans sa simplicité l'hymne abrégé de toute patrie. »

Cette définition rassemble les principaux arguments que ressasseront pendant plus d'un siècle les républicains de la droite identitaire. La référence aux droits de l'homme et aux libertés individuelles ne doit pas faire oublier, en effet, qu'il s'agit d'une définition conservatrice de la nation privilégiant la protection d'un peuple enraciné, à l'opposé de la vision dialectique que Jules Michelet avait développée dans les décennies antérieures <sup>25</sup>. Le

fait qu'il n'y ait pas, selon Renan, de critère objectif pour définir une nation ne l'empêche pas de défendre un critère subjectif: « le plébiscite de tous les jours » qu'on appelle aujourd'hui « le sentiment d'appartenance à la nation ». Il ne rejette pas totalement le concept de race. Ce qu'il refuse c'est la définition zoologique qu'en a proposée l'anthropologie physique. Lorsqu'il écrit: « la race, comme nous l'entendons, nous autres historiens, est quelque chose qui se fait et se défait », il reprend à son compte l'idée chère à Michelet que la nation française résulte d'une fusion des races primitives. Mais au lieu de voir cette fusion comme un processus dialectique ayant abouti à transformer les races en nations, Renan fait du peuple français une race-résultat. Comme toute race, il est le produit d'un déterminisme (une hérédité), sauf que pour Renan ce déterminisme n'est pas biologique, mais historique. Voilà pourquoi, bien qu'il ait affirmé que « l'homme n'appartient ni à sa langue, ni à sa race: il n'appartient qu'à lui-même, car c'est un être libre, c'est un être moral», il peut reprendre à son compte le chant spartiate cité plus haut. En associant un principe généalogique (évoquant ce qu'on appelle aujourd'hui « les français de souche ») et le « désir de vivre ensemble » (qui renvoie au principe républicain de loyauté des citoyens à l'égard de leur patrie), Renan fabrique un raisonnement qui sera au centre de toutes les polémiques identitaires sur l'immigration et que l'on peut résumer par une question: comment être sûr que ceux qui n'appartiennent pas à la communauté des français « de souche » seront des citoyens loyaux à l'égard de la nation française?

Ce n'est nullement un hasard si la date de la conférence de Renan (1882) coïncide exactement avec l'irruption du « problème de l'immigration » (les deux mots étant immédiatement associés) dans le débat public français. Alors que sous la Première et la Seconde République, c'est la question de la citoyenneté qui avait focalisé la réflexion collective, sous la III<sup>e</sup> République, ce sont les interrogations sur la nationalité (entendue comme la protection qu'un État doit aux citoyens qui dépendent de lui) qui s'imposent.

Bien que la crise de la natalité et l'afflux des travailleurs étrangers dans les régions industrielles aient été démontrés par Louis-Adolphe Bertillon dès la fin des années 1870, c'est seulement dans la décennie suivante que ces constats furent pris en compte dans le champ politique. L'affaire des Vêpres marseillaises, la rixe sanglante qui se produisit à Marseille en juin 1881, inaugura un vaste débat au cours duquel, pour la première fois, la question migratoire fut connectée avec la question des étrangers vivant en France.

Sous le Second Empire, les passeports intérieurs et les livrets ouvriers permettaient aux autorités de surveiller et de canaliser les déplacements des pauvres pour limiter leur regroupement dans les villes et notamment à Paris. Ces contraintes furent supprimées dès le début de la IIIe République. Tous les citoyens étaient libres désormais de circuler sur « leur » territoire national puisque la nation était « une et indivisible ». Mais la contrepartie fut de renforcer les mesures d'identification et de contrôle aux frontières, par le biais d'un décret adopté en 1888, confirmé par une loi votée en 1893. En la présentant comme une loi sur « la protection du travail national», le pouvoir républicain entérina les revendications des nationalistes qui affirmaient, par opposition aux socialistes, que le contrôle du déplacement des travailleurs étrangers permettrait de résoudre la crise économique. Le critère national s'introduisit à ce moment-là comme facteur de division au sein des classes sociales, principalement au sein de la classe ouvrière.

La même rupture affecta les discours des élites concernant la population. Les constats statistiques établis par Louis-Adolphe Bertillon concernant la crise de la démographie française <sup>27</sup> furent utilisés par les nationalistes pour alimenter un nouveau type de discours plaidant pour la protection de la race française. Étant donné

I. Des immigrés italiens ayant sifflé la *Marseillaise* lors d'un défilé des troupes françaises revenant de Tunisie, une chasse à l'homme eut lieu dans les rues de la ville pendant plusieurs jours et fit trois morts <sup>26</sup>.

que les étrangers naturalisés n'appartenaient pas à la communauté des « français de souche », il fallait vérifier leur loyauté avant de leur accorder le statut de citoyen. Cette règle fut entérinée dans la première grande loi sur la nationalité française, adoptée en 1889. Non seulement elle renforça les mesures visant à vérifier « l'assimilation » des candidats à la naturalisation, mais elle décida d'exclure les naturalisés du plein exercice de la citoyenneté pour une période de dix ans.

Bien que le droit républicain ait écarté le lexique racial pour légitimer cette politique protectionniste – le mot race n'est ainsi jamais utilisé dans le texte de la loi de 1889 –, celui-ci fut fréquemment employé par la classe politique et les experts. Dans le commentaire de cette même loi, Eugène Dreyfus et Louis Le Sueur, hauts fonctionnaires au bureau du Sceau en charge des questions de naturalisations, affirmèrent que la France devait éviter d'ouvrir trop largement les portes aux étrangers « dont la race, trop différente de la nôtre, pourrait devenir un obstacle à une prompte assimilation <sup>28</sup> ». Maurice Barrès, élu député de Nancy en 1893 sur un programme intitulé « À bas les étrangers », y dénonce de son côté le flot des immigrants « qui s'apprête à submerger notre race ».

Ce nouveau discours conservateur est un exemple typique des capacités dont disposent les dominants pour retourner en leur faveur des réalités auxquelles ils ne peuvent plus s'opposer. Le ralliement des paysans (qui représentaient à l'époque la grande majorité des électeurs) à la République obligea les notables à admettre le principe d'égalité de tous les citoyens qu'ils avaient longtemps dénoncé de toutes leurs forces. En faisant de nécessité vertu, ils présentèrent le monde rural comme le dépositaire de la «vraie France », ce qui permit aussi de réhabiliter le rôle civique de la noblesse, j'y reviendrai plus loin.

Alors qu'au départ, il s'agissait d'une revendication de l'extrême gauche, alimentée par la petite bourgeoisie révolutionnaire qui prônait le « principe des nationalités », la défense de la nation devint un thème central du discours de la droite et de l'extrême droite pour répondre à la crise économique qui ébranlait la société française. La race fut prise, elle aussi, dans ce retournement identitaire. Sous le Second Empire, comme on l'a vu, l'anthropologie physique avait été développée par les savants républicains contre les croyances religieuses des catholiques conservateurs, mais à partir des années 1880, la protection de la race française devint un leitmotiv dans les discours d'extrême droite.

## Race supérieure et race inférieure : note sur un enjeu de la colonisation

La question coloniale fut un autre thème majeur qui favorisa la politisation de la question raciale au début de la III<sup>e</sup> République. Sur ce point aussi, le triomphe des principes républicains marqua une rupture par rapport au Second Empire.

En s'appuyant sur le principe dynastique rétabli par la constitution promulguée en 1852, Napoléon III avait pu se présenter comme le représentant des différents peuples qui cohabitaient dans l'empire. Voilà pourquoi, lors d'un séjour en Algérie, il avait affirmé qu'il était à la fois l'empereur des français et des arabes. Ce type de raisonnement devint inimaginable sous la III<sup>e</sup> République car ce nouveau régime reposait sur la souveraineté du peuple et l'identité politique entre les gouvernés et les gouvernants.

L'idéal éducatif des Lumières, que les fondateurs de la III<sup>e</sup> République avaient mis en œuvre avec succès pour rallier les paysans à leur cause, servit de justification morale aux conquêtes coloniales. En juillet 1885, lors du premier grand débat parlementaire sur la question, Jules Ferry légitima l'intervention des troupes françaises au Tonkin, au nom de la mission civilisatrice de la France. «Je répète qu'il y a pour les races supérieures un droit, parce qu'il y a un devoir pour elles. Elles ont le devoir de civiliser les races inférieures. » Dans son discours du 30 juillet 1885, Georges Clemenceau dénonça vivement ces propos. Il serait pourtant anachronique d'y voir une polémique entre un politicien « raciste » et un défenseur des « droits de l'homme ».

Les républicains opportunistes (au nom desquels parlait Jules Ferry) tout comme les radicaux (représentés par Clemenceau) étant alors convaincus d'appartenir à une culture supérieure, il s'agissait en fait d'un affrontement entre les deux sens du mot race, que j'ai présentés plus haut. Ferry utilisait le terme comme un équivalent de civilisation, alors que Clemenceau l'interprétait dans son sens zoologique. Voilà pourquoi ce dernier accusa Ferry de s'exprimer à la manière des savants allemands qui avaient parlé des français comme d'une « race inférieure », en lui opposant ce qu'il appelait le « génie de la race française » épris de justice et de paix. En l'occurrence, il s'agissait donc d'une passe d'armes entre concurrents politiques jouant sur les connotations du terme plutôt que d'une vraie opposition de fond sur la manière de considérer la « race ». Médecin, membre de la Société d'anthropologie de Paris de 1875 jusqu'en 1879, Georges Clemenceau était devenu président du conseil municipal de Paris en 1875, puis député en 1876. Ses écrits montrent que sa vision des races n'échappait pas au sens commun de son époque. Il voit dans « les plus arriérées de nos races sauvages [...] le chaînon intermédiaire entre l'ancêtre de l'homme et l'homme actuel » 29.

Ce que montre l'échange entre Ferry et Clemenceau, c'est qu'il devenait de plus en plus difficile pour les politiciens républicains d'utiliser ce langage de «race» pour justifier la domination coloniale car ce discours opposant la race supérieure aux races inférieures était perçu comme un exemple typique de l'idéologie barbare des Allemands. Les termes de «culture» et de «civilisation» s'imposèrent pour légitimer les discriminations institutionnalisées avec le code de l'indigénat, cet ensemble de mesures dérogatoires aux grands principes du droit français adoptées à cette époque pour s'appliquer aux populations des colonies. L'argument de la mission civilisatrice de la France devint alors une sorte de litanie répétant inlassablement les grands principes que la République reniait tous les jours.

Bien que tous les Français aient été convaincus qu'ils appartenaient à un peuple supérieur à ceux qu'ils colonisaient, cela n'a pas empêché que des divergences aient pu voir le jour sur la manière de mettre en œuvre cette domination. Les plus enclins à justifier des discriminations contraires aux grands principes républicains étaient évidemment les colons, regroupés dans un lobby puis dans un parti colonial de plus en plus influent au Parlement. Toutefois, on constate que leurs arguments ne furent pas toujours partagés par les plus hautes instances garantes du droit républicain. J'illustrerai ce point en me limitant à un seul exemple, qui concerne les comptoirs français de l'Inde, car il montre bien qu'à cette époque aussi, la question raciale a pu être mobilisée dans des sens contradictoires.

Sous la Seconde République, les habitants de ces territoires placés sous le contrôle de la France qui avaient renoncé à leur statut personnel | furent reconnus citoyens à part entière, comme ceux des ports de Saint-Louis et de Gorée au Sénégal. Au début des années 1880, après le retour en arrière qui avait eu lieu sous le Second Empire, ils voulurent retrouver leurs droits, mais sous la pression du pouvoir colonial, les « renonçants » furent cantonnés dans un statut spécial, pour qu'ils ne puissent pas faire partie du même collège électoral que les Européens. Cette discrimination provoqua un conflit interne au monde du droit. Comme le note Damien Deschamps, la Cour de cassation resta fidèle « à l'un des principes fondateurs du droit public républicain, en appuyant les distinctions de statut politique dans les colonies sur des critères juridiques objectifs: ni la race, ni la religion n'entrent en ligne de compte, seulement la différence des régimes civils: ce n'est pas parce que l'on est hindou ou indien que l'on est distinct d'un "Européen", mais parce que l'on suit des règles différentes en matière de succession, de mariage, de majorité légale, etc. 30 ».

I. Le statut personnel, c'est l'ensemble des règles juridiques spécifiques remontant à la période d'avant la colonisation et que les colonisés conservent pour continuer à vivre selon «leur tradition» (en matière de mariage, d'héritage, etc.). La pérennisation de ce statut personnel a servi de justification pour maintenir les «indigènes» dans un régime juridique d'exception.

L'administration du ministère des Colonies ayant rejeté cette décision, le décret du 26 février 1884 fut présenté comme un « compromis » car il créa trois listes : celle des Européens, celle des non-renonçants et celle des renonçants. Ces derniers furent ainsi parqués dans une catégorie intermédiaire, avec un collège spécial doté de son propre quota de sièges.

Il est important de noter que ce décret de 1884 fut conçu par Victor Schœlcher, devenu sénateur de la Martinique. Celui qui avait pourtant combattu inlassablement l'esclavage et les discriminations raciales en affirmant: « il y a encore des esclaves à affranchir. Ce sont les Blancs esclaves du préjugé de couleur » rejeta l'arrêt de la Cour de cassation sur les comptoirs de l'Inde en affirmant que le droit ne pouvait pas transformer en européens des renonçants qu'il qualifiait d'« Hindous ». Ces derniers avaient gardé, selon lui, leur caractère propre et « une partie de leurs préjugés de caste ». Le raisonnement identitaire de Victor Schœlcher enfermait ainsi dans une catégorie religieuse (les «Hindous») des individus qui étaient en réalité des chrétiens indigènes et les rattachait à une «race» héréditaire contre laquelle le droit républicain ne pouvait rien. Ce qui peut apparaître aujourd'hui comme une contradiction dans le raisonnement de Schœlcher n'en était pas une pour lui, car sa définition de la race (fondée sur la couleur de peau) ne correspondait pas à la définition de la race historique reposant sur des critères culturels.

Le parti colonial mobilisa aussi les références raciales pour fabriquer les catégories identitaires imposées aux populations soumises. Le meilleur exemple du rôle que jouèrent ces entreprises d'identification pour anéantir les résistances populaires est celui de Madagascar. En 1896, le général Gallieni fut nommé résident général de l'île pour réprimer la rébellion des mérinas qui étaient les habitants les plus hostiles à la domination française. Outre la répression militaire, Gallieni instaura une politique des races, en s'appuyant sur les travaux des adeptes de l'anthropologie physique. Après avoir réalisé un recensement systématique de la population, il regroupa les autochtones dans différents groupes

ethniques pour aboutir à une cartographie des races, obtenue par un découpage de circonscriptions administratives totalement arbitraire.

Cette entreprise de catégorisation raciale fut amplifiée dans les années suivantes, sous la pression du lobby colonial, avec les tentatives pour mettre en place un appareil statistique uniforme dans tout l'empire. Alors que le critère de la race avait d'emblée été écarté des recensements en métropole, il fut facilement adopté dans les colonies par les experts de la statistique, sans doute parce qu'ils étaient convaincus eux aussi que ce concept était pertinent pour l'étude des peuples perçus comme « primitifs ». La circulaire de 1909, établie par l'Office colonial après avis du Conseil supérieur de la statistique et l'aval administratif du ministère des Colonies, imposa des recensements séparant « toutes les populations de race blanche » et la « race non européenne » 31, ce qui obligea, comme le relèvent les historiens Raymond Gervais et Issiaka Mandé, « les recensés à s'insérer dans des catégories souvent prédéterminées, fluides et très équivoques » 32.

#### Édouard Drumont et le retour de la lutte des races

Parmi les ressources qu'exploitèrent les journalistes pour influer sur le débat politique, il faut insister sur les affaires et les scandales auxquels étaient mêlés des élus du peuple. Il s'agit là d'une forme typique de fait-diversion de l'actualité puisqu'une affaire met en scène des coupables (les politiciens véreux), des victimes (les français trompés), et un justicier (le journaliste qui révèle l'affaire). On a vu plus haut que le krach de l'Union générale fut le point de départ des scandales financiers que dénoncèrent en chœur les nationalistes et les socialistes pour abattre la République. Mais qui étaient les vrais responsables de ces souffrances infligées au peuple français? C'est pour répondre à cette question qu'Édouard Drumont réactiva le schéma de la lutte des races, afin de contrer les marxistes comme Jules Guesde, qui dénonçaient le grand patronat.

Le philosophe Pierre-André Taguieff a souligné que La France juive, le best-seller publié par Drumont en 1886, avait été «le premier manifeste, en langue française, de l'antisémitisme politique moderne au sens strict », et qu'il avait joué un rôle décisif dans la « racialisation » du juif à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Dans la version qu'en donne Drumont, en effet, « l'antisémitisme désigne le racisme visant spécifiquement les Juifs, comme peuple, nation, race ou, plus tard, ethnie » 33.

Ce journaliste, qui faisait partie de la mouvance des catholiques intégristes engagés dans un combat sans merci contre les lois laïques de la République, reprend dans ce livre un grand nombre d'arguments diffusés depuis des siècles dans les écrits hostiles aux juifs. Toutefois, la différence entre la prose de Drumont et ses prédécesseurs tient au fait que celui-ci s'est adapté aux contraintes qu'imposait le nouvel espace public républicain 34.

Ce qui distingue La France juive des écrits antijuifs antérieurs, c'est que Drumont parle constamment au nom du «nous» français, en se réclamant des classes populaires dont il est luimême issu. Son originalité tient au fait qu'il est l'un des premiers conservateurs catholiques qui ait accepté les principes de la citoyenneté républicaine: la souveraineté du peuple et l'égalité de tous les citoyens. Il accepte la nouvelle règle du jeu politique qui consiste à diagnostiquer le mal dont souffre le peuple français pour y remédier en éliminant ceux qui en sont coupables. Bien qu'il se présente comme le disciple de Taine, on ne trouve pas chez lui de propos méprisants sur la « race paysanne », ni sur les « barbares » du prolétariat.

Drumont est sans doute le premier auteur réactionnaire ayant ouvert la voie au retournement que j'évoquais plus haut. Il reprend à son compte le schéma marxiste de la lutte des classes, mais au lieu de définir le peuple à partir d'un critère social (le prolétariat), il privilégie le critère national (le français). Du coup, l'ennemi à abattre ce n'est plus le patron «buveur de sang», mais l'étranger. Drumont connecte ce schéma nationaliste aux exigences du combat religieux qu'il mène en définissant l'étranger comme le

juif, ennemi juré du chrétien. Toutefois, pour ne pas être accusé de nuire à une religion, il présente ce clivage en se référant à la définition ethnographique des races, opposant les aryens et les sémites.

Pour comprendre l'immense écho que rencontra ce livre, il faudrait s'attarder sur sa réception en repérant les procédés rhétoriques mis en œuvre par Drumont pour persuader ses lecteurs. On verrait alors que le principal talent de ce polémiste tenait à sa capacité de faire scandale en exploitant le nouveau sens commun inculqué par la presse de masse. Toujours à l'affût de l'actualité du moment, Drumont exploita à son profit l'antagonisme croissant entre la France et l'Allemagne pour ressasser le thème de l'espion juif allemand, consacrant même à ce thème une rubrique du quotidien qu'il avait fondé, *La Libre Parole*. C'est ainsi qu'il contribua à faire condamner le capitaine Alfred Dreyfus pour haute trahison par un tribunal militaire.

## Les sciences sociales et la question raciale

# Clivage au sein de l'anthropologie

Au départ, la discipline qui paraissait la mieux placée pour développer cette science sociale que le pouvoir républicain appelait de ses vœux, c'était l'anthropologie. Comme on l'a vu plus haut, les successeurs de Broca – peut-être pour échapper à l'accusation de pratiquer une science « allemande » – renoncèrent à l'ambition hégémonique de l'anthropologie physique. Ils n'abandonnèrent pas pour autant l'idée de prendre le contrôle de la science sociale en gestation, mais celle-ci fut désormais définie à partir des trois piliers que Topinard avait présentés dans son exposé de 1876: l'anthropologie physique, l'ethnographie et l'ethnologie. Grâce à ses soutiens, la SAP réussit à créer quatre nouvelles chaires pour concrétiser ses nouvelles ambitions: deux en anthropologie sociale et culturelle, une en sociologie et une autre en préhistoire.

La SAP devint ainsi le pôle dynamique d'une science sociale surtout pratiquée par des médecins-anthropologues. En 1909, elle comptait plus de 1100 adhérents dont 609 membres permanents. Parmi eux, plus de la moitié étaient des médecins. De même, les étudiants en médecine étaient les plus nombreux parmi les élèves qui suivaient les cours de l'École d'anthropologie de Paris (entre dix mille et treize mille auditeurs chaque année).

Les nombreux ouvrages qui furent publiés dans les années 1880 sur les races humaines s'inscrivant tous dans la perspective ethnocentriste et évolutionniste que j'ai signalée plus haut, c'est à l'intérieur de ce langage commun que se développèrent les antagonismes entre les différents points de vue.

Né sous le Second Empire, le clivage entre les anthropologues polygénistes (proches de la gauche républicaine) et monogénistes (proches de la droite catholique) se prolongea au début de la III<sup>e</sup> République. Les présupposés polygénistes des anthropologues de gauche, comme Abel Hovelacque', les poussaient à penser que les races les plus éloignées de la race blanche ne pouvaient pas être concernées par la mission civilisatrice de la France. Inversement, les présupposés monogénistes des anthropologues catholiques, comme Quatrefages, les incitaient à minimiser les différences entre les races. « Au fond, au point de vue moral, le Blanc, même civilisé, ne vaut guère mieux que le Nègre», constatait Quatrefages dans l'un de ses livres 35.

Il serait évidemment abusif de présenter ce dernier comme un adepte des « droits de l'homme ». Ses propos péjoratifs sur les colons s'inscrivaient dans le prolongement d'une vision aristocratique du monde social dans laquelle l'opposition entre les civilisés et les barbares recoupait les clivages de classes. Inversement, la réflexion des anthropologues républicains reposait sur une définition de la citoyenneté confinée dans le cadre d'un

I. Ce linguiste, proche de Clemenceau, fut conseiller de Paris, puis député socialiste en 1893. Professeur à l'École d'anthropologie de Paris, il publia dès 1882 un ouvrage sur les races humaines.

« nous français » confondant le national et l'universel (comme en témoigne par exemple l'expression « suffrage universel » pour désigner le droit de vote réservé aux hommes de nationalité française). L'historienne Alice Conklin a montré comment le soutien apporté par le pouvoir républicain à la SAP fut motivé par le souci de renforcer le pôle des partisans d'une version dure de la science raciale par opposition à l'approche diffusionniste intégrant les facteurs environnementaux et civilisationnels des groupes humains que Quatrefages développait au Muséum national d'histoire naturelle 36.

Les médecins-anthropologues tentèrent également de s'emparer de la nouvelle science de la société qu'Auguste Comte avait appelée « sociologie » et que prônaient les républicains. En 1885, une chaire de sociologie fut créée à la SAP, confiée à Charles Letourneau. Ce médecin, membre de cette société savante depuis sa création, et qui en fut même le secrétaire général, avait été contraint à l'exil en 1871 en raison de son engagement aux côtés des communards. Dès son retour en France, il publia un ouvrage sur la « sociologie d'après l'ethnographie » qui s'efforçait de circonscrire le domaine propre à cette science nouvelle, mais il est surtout connu pour avoir mis au point le vaste questionnaire utilisé par les premiers anthropologues de terrain pour la collecte des données.

Toutefois, c'est un autre membre de la SAP qui sera crédité du titre de fondateur de la socio-anthropologie. Après avoir remplacé Paul Broca comme secrétaire général de la SAP en 1881, Paul Topinard accueillit dans la *Revue anthropologique* les premiers articles de Georges Vacher de Lapouge dans lesquels celui-ci présentait au public français la théorie eugéniste de Francis Galton. Né en 1854, cet anthropologue occupa une position originale dans le champ des experts de la race. Sa passion précoce pour la science explique ses liens avec la gauche républicaine, puis avec l'extrême gauche, puisqu'il fut membre du Parti ouvrier français et même candidat guesdiste aux élections municipales de Montpellier. Il s'engagea dans une carrière de magistrat, tout en suivant des

cours d'anthropologie physique. Après son échec à l'agrégation de droit, il opta pour un poste de sous-bibliothécaire à l'université de Montpellier afin de pouvoir satisfaire plus librement sa passion pour la crânologie dont il devint un spécialiste. Grâce au soutien de Louis Liard, son ancien professeur de philosophie, qui fut directeur de l'enseignement supérieur de 1884 à 1902, il put ouvrir un cours privé d'anthropologie physique à l'université de Montpellier |.

Constamment confiné aux marges des institutions républicaines en raison de ses options révolutionnaires, mais aussi d'un tempérament jugé trop arrogant, Vacher de Lapouge fut sans doute le premier représentant, au sein des penseurs raciaux, d'une forme d'avant-gardisme intellectuel. Très fier de ses origines aristocratiques, il chercha constamment à se distinguer des autres par des positions extrêmes, teintées de mépris pour ceux qui ne pensaient pas comme lui. Sa vie professionnelle, jalonnée d'échecs, contribua à l'enfermer dans cette posture hautaine. Candidat malheureux à un poste de professeur à l'École d'anthropologie de Paris (en 1886-1887), il vit son cours privé à l'université de Montpellier supprimé en 1892. Sa candidature à la chaire de sciences sociales de Bordeaux (1909), puis à la chaire d'anthropologie du Muséum d'histoire naturelle (1929) furent de nouveaux échecs; ce qui le conforta dans sa haine de la démocratie et de la République.

Malgré cette marginalité, Vacher de Lapouge a laissé son nom dans l'histoire des théories raciales pour plusieurs raisons. La première tient au fait qu'il a joué un rôle essentiel dans une relecture des écrits de Gobineau. L'auteur de L'Essai sur l'inégalité des

I. Voir les cours dont Paul Topinard se fit l'éditeur: Georges Vacher de Lapouge, Les Sélections sociales. Cours libre de science politique professé à l'Université de Montpellier, 1888-1889 (Paris, A. Fontemoing, 1896); L'Aryen, son rôle social. Cours libre de science politique, professé à l'Université de Montpellier, 1889-1890 (Paris, A. Fontemoing, 1899); voir aussi du même auteur Race et milieu social: essais d'anthroposociologie (Paris, M. Rivière, 1909). L'audience de ses écrits ne doit pas être surestimée, puisque son livre sur les Sélections sociales se vendit à 1000 exemplaires et Race et milieu social à 1100 exemplaires.

races humaines publié en 1853 37 – au moment où l'anthropologie physique prenait son envol - est présenté, aujourd'hui encore, comme le fondateur du racisme moderne. Pourtant, Arthur de Gobineau publia la première édition de son livre à compte d'auteur, preuve qu'il ne faisait pas partie des spécialistes de cette science nouvelle. La motivation principale de ce petit noble sans fortune, monarchiste légitimiste qui haïssait la démocratie parce qu'il avait subi de plein fouet le déclassement de la noblesse consécutif aux révolutions de 1789 et de 1848, était de démontrer que le suffrage universel masculin était une chimère dangereuse. Réfutant les historiens libéraux, comme Augustin Thierry ou François Guizot, il inversa leur discours racial en s'appuyant sur l'anthropologie physique pour affirmer que la fusion des races qui avait engendré la nation française en 1789 n'avait pas été un progrès, mais une catastrophe. Tout son raisonnement reposait sur l'idée que l'inégalité entre les races caractérise les débuts de l'histoire d'un peuple, mais qu'elle régresse constamment en raison des métissages, ce qui provoque la dégénérescence de la race.

La principale raison qui incita Vacher de Lapouge à sortir de l'ombre cet ouvrage de Gobineau n'était pas d'ordre scientifique, mais sociologique. Tout comme Gobineau, Vacher de Lapouge était issu d'une petite noblesse déclassée qui détestait la république bourgeoise et ses principes égalitaires. Lui aussi voyait dans le déclassement de l'aristocratie la preuve de la dégénérescence de la société française, thèse qu'il tenta de relégitimer en s'appuyant sur les travaux les plus récents concernant l'hérédité et le darwinisme social. Néanmoins, il existe une différence capitale entre les deux auteurs. Le pessimisme de Gobineau reposait sur la conviction que la dégénérescence de la race supérieure était inéluctable. Il ne prétendait pas proposer des solutions politiques. Voilà pourquoi on ne peut pas, à mon sens, le qualifier de «raciste». Alors que Vacher de Lapouge s'engagea fermement dans la compétition qui opposait désormais les élites cherchant à diagnostiquer les maux dont souffrait le peuple français pour proposer des solutions. En prenant appui

sur ses propres recherches en crânologie, il distingua la race « dolichocéphale » (dont l'exemple le plus parfait était le « type aryen ») et la race «brachocéphale » (l'homo alpinus). C'était le métissage inconsidéré entre ces races qui expliquait, selon lui, l'instabilité chronique du peuple français, car « les différences de compositions ethniques sont souvent plus grandes entre les classes qu'entre les peuples ». Les classes populaires étant «le produit de l'infériorité même des aptitudes sociales des éléments ethniques qui les composent », la crise de la société française était une conséquence de la Révolution, qui avait provoqué le déclin de la race aryenne au profit de la race alpinus. « Si une nation peut perdre sans risque des éléments inférieurs, elle court à sa perte si les éléments supérieurs s'affaiblissent 38. » Dénonçant les utopies éducatives républicaines visant à perfectionner les hommes (la mission civilisatrice de la France), Vacher de Lapouge estimait qu'on ne pouvait rien contre les lois de l'hérédité. La solution du problème tenait donc dans une politique eugéniste dont le but était de sélectionner les meilleurs pour redonner toute leur place aux aryens.

Ces réflexions sont présentées comme des résultats de la science nouvelle qu'il prétend avoir fondée et qu'il appelle l'« anthroposociologie ». Vacher de Lapouge la mobilise pour proposer son expertise sur l'immigration. Constatant que «l'immigration a întroduit depuis un demi-siècle plus d'éléments étrangers que toutes les invasions barbares», il est convaincu « qu'avant un siècle, l'Occident sera inondé de travailleurs exotiques ». Et il ajoute: « Arrive un peu de sang jaune pour achever le travail et la population française serait un peuple de vrais Mongols » 39. La seule manière d'échapper à cette catastrophe, ajoute Vacher de Lapouge, c'est de mettre en œuvre une politique eugéniste pour n'accueillir que les immigrants issus de la race supérieure \.

I. Ces propos viennent en complément des thèses antisémites de Drumont. Alors que ce dernier dénonçait la menace d'un «grand remplacement» par en haut (les

La connexion ainsi établie entre la question raciale et l'immigration fut mise à profit par d'autres médecins-anthropologues, aux premiers rangs desquels il faut placer les deux fils de Louis-Adolphe Bertillon, tous deux également membres de la SAP. Les recensements de 1881 et de 1886 avaient confirmé les constats de ce dernier sur la crise de la natalité et la place importante prise par les travailleurs étrangers dans l'industrie française. Toutefois, c'est seulement lorsque la question de l'immigration a été placée au centre de l'actualité que les considérations d'ordre patriotique se sont imposées aux experts. C'est ce qui explique que les fils Bertillon se soient résolument engagés dans l'élaboration des politiques publiques mises en œuvre par la IIIe République afin de défendre la « race française ».

L'aîné, Jacques Bertillon, s'orienta lui aussi vers la démographie, après ses études de médecine. Cofondateur de l'Alliance nationale pour l'accroissement de la population française, il contribua à répandre dans l'opinion une vision extrêmement pessimiste de l'avenir du pays: « Un problème angoissant devrait seul occuper toute la pensée des Français: comment empêcher la France de disparaître? Comment maintenir sur terre la race française 40? » Le recours à l'immigration risquait d'aggraver le problème car les rixes opposant des ouvriers français et étrangers prouvaient que ces derniers ne s'assimilaient pas. Selon lui, seule une vigoureuse politique en faveur de la natalité permettrait de sauver la race française.

Alphonse Bertillon, le frère de Jacques, après des études de médecine qu'il ne mena pas à leur terme, adhéra lui aussi à la SAP. Il suivit les cours dispensés par l'École d'anthropologie et publia un ouvrage de vulgarisation sur les « races sauvages » <sup>41</sup>. Il mit ensuite à profit ses compétences en anthropologie physique pour apporter sa contribution à la protection de « la race française ». Alphonse Bertillon joua en effet un rôle clé dans la mise au

point des procédés de l'anthropologie judiciaire, afin d'identifier les criminels récidivistes et les étrangers interdits de séjour. Ces techniques (qu'on appela très vite le «bertillonnage») fondées sur des mesures du crâne, de l'auriculaire, des membres, etc., furent perfectionnées au sein du Service de l'identité judiciaire créé à la préfecture de Police de Paris en 1893.

Avec l'immigration, la colonisation fut l'autre domaine qui permit à de nombreux membres de la SAP de proposer leur expertise aux dirigeants républicains. Comme le souligne l'historien Jean-Claude Wartelle, « sans adhérer activement à l'exaltation de la nouvelle grandeur coloniale de la France, la SAP y était de plus en plus liée, ne fût-ce que par l'adhésion chez elle de nombreux médecins militaires ou administrateurs coloniaux 42 ». Parmi les membres de la SAP qui furent les plus influents, on peut citer le cas de Paul Bert. Médecin physiologue, ardent militant républicain sous le Second Empire, il fut nommé ministre de l'Instruction publique par Jules Ferry et, à ce titre, fut le grand artisan des lois scolaires de la nouvelle République. Il était l'auteur de plusieurs manuels, dont la *Première année d'enseignement scientifique* (1883) fut celui qui connut la plus forte diffusion. Les élèves purent y apprendre que « tous les peuples de notre Europe ont la peau blanchâtre comme la nôtre, la figure régulière, le nez droit, la mâchoire d'aplomb, les cheveux plats, mais souples, ou même ondulés. Au contraire les Chinois ont la peau jaunâtre, les cheveux plats, durs et noirs, les yeux obliques, les dents saillantes. Les Nègres ont la peau noire, les cheveux frisés comme de la laine, les mâchoires en avant, le nez épaté; ils sont bien moins intelligents que les Chinois, et surtout que les Blancs». Car, ajoutait cet éminent républicain: « La race intelligente entre toutes, celle qui envahit et tend à détruire ou à subjuguer les autres, c'est celle à laquelle nous appartenons, c'est la race blanche. »

On voit clairement, à partir de cette simple citation, le rôle que joua l'école républicaine dans l'inculcation d'une vision du monde fondée sur les catégories de l'anthropologie physique. La couleur de peau devint alors le moyen pédagogique le plus

efficace (car il s'appuyait sur les évidences de la perception de l'autre) pour ancrer dans l'esprit de tous les petits français un principe d'identification fondé sur la race. Le « nous français » commença ainsi à se coloriser puisque comme le disait Paul Bert la race « à laquelle nous appartenons, c'est la race blanche ». On peut noter que ce dernier fut l'un des politiciens républicains les plus actifs dans le renforcement des liens entre l'anthropologie et la colonisation. En 1883, il fut élu président d'honneur de la « Société pour la protection des colons et l'avenir de l'Algérie » et, trois ans plus tard, il fut nommé résident supérieur du protectorat de l'Annam-Tonkin.

Pour conclure ce rapide survol des savants liés à la SAP qui s'imposèrent dans l'espace public républicain comme des experts de la question raciale, il faut dire un mot de Gustave Le Bon. Né en 1841 à Nogent-le-Rotrou, fils d'un conservateur des hypothèques, après des études au lycée de Tours, il fréquenta la faculté de médecine de Paris, mais n'obtint pas son diplôme. Comme Alphonse Bertillon, il bifurqua alors vers l'École d'anthropologie dont il suivit les cours dès la première année, en 1876-1877. Accepté comme membre de la SAP, il passa beaucoup de temps à mesurer des crânes, et obtint même un prix de l'Académie des sciences en 1879 pour un article dans la Revue d'anthropologie sur « les lois de variation du cerveau ». Cet article, qui concluait à l'infériorité intellectuelle des femmes, suscita les réserves de Broca et d'autres membres de la SAP qui récusaient le lien établi par Le Bon entre le volume du cerveau et l'intelligence. Ces divergences incitèrent Le Bon à quitter cette société savante en 1882. La récompense accordée par l'Académie des sciences lui permit néanmoins de cultiver son image de grand savant. Grâce à ses liens d'amitié avec Théodule Ribot, qui avait été nommé titulaire de la chaire de psychologie expérimentale au Collège de France en 1889, Le Bon se présenta comme un spécialiste de la constitution mentale héréditaire et se fit passer pour le fondateur de la psychologie sociale.

En concurrence avec Vacher de Lapouge pour fonder une science des races qu'ils appelaient tous les deux l'anthroposociologie, Le Bon incarna un profil d'expert complètement opposé à ce dernier. Loin de se replier dans une tour d'ivoire hautaine, en rupture totale avec les institutions républicaines, Le Bon consacra beaucoup d'énergie à cultiver un vaste réseau mondain grâce auquel il parvint à diffuser largement ses thèses, au point d'exercer une très forte influence sur toute la droite républicaine. En 1902, sa réputation de savant lui permit de lancer, aux éditions Flammarion, une nouvelle collection, la « Bibliothèque de philosophie scientifique », qui connut un immense succès. Pour en faire la promotion dans les milieux mondains, Le Bon avait lancé les « dîners du mercredi », auxquels participèrent Raymond Poincaré, Aristide Briand, Philippe Pétain, etc. En 1931, date de sa mort, deux millions de livres avaient été vendus, ce qui lui avait rapporté plus de 150 000 francs-or entre 1903 et 1913 43. Bien qu'il ait constamment prétendu utiliser des procédés « exclusivement scientifiques », Le Bon diffusa largement son idéologie réactionnaire dans les cercles mondains. Le recours à la psychologie lui permit de réhabiliter le vieux discours sur l'inégalité des races pour dénoncer les principes égalitaires de la République. Selon lui, la science avait démenti les mythes de 1789 car le suffrage universel était contraire aux « besoins héréditaires de la race ». Croire que l'éducation pourrait permettre de civiliser le peuple était une chimère car une telle politique ignorait «l'action inconsciente des foules », laquelle expliquait leur violence sanguinaire tout au long de l'histoire. C'est au nom des mêmes principes inégalitaires que Le Bon rejetait la mission civilisatrice de la France dans les colonies 44. À cette époque, il ne faut pas l'oublier, c'est la droite qui dénonçait cette mission éducative et la gauche républicaine qui la défendait.

Ces quelques exemples suffisent pour montrer le rôle que jouèrent les médecins-anthropologues dans la politisation de la question raciale au début de la III<sup>e</sup> République. La plupart d'entre eux avaient été de gauche dans leur jeunesse. Mais ils se sentirent

progressivement marginalisés par les universitaires dans le champ intellectuel, ce qui explique que beaucoup aient rallié la droite nationaliste en se présentant comme des experts en matière de protection de la race française.

## La race à Sciences Po: la doctrine du «juste milieu»

La création, en 1872, de l'École libre des sciences politiques est une autre illustration du combat que menèrent les anciennes élites pour s'opposer à la démocratisation du savoir que prônaient les fondateurs du régime républicain. Émile Boutmy, qui fonda cette institution privée, justifia sa nécessité dans des termes limpides: « Contraints de subir le droit du plus nombreux, les classes qui se nomment elles-mêmes les classes élevées ne peuvent conserver leur hégémonie politique qu'en invoquant le droit du plus capable. Il faut que derrière l'enceinte croulante de leurs prérogatives et de la tradition, le flot de la démocratie se heurte à un second rempart fait de mérites éclatants et utiles, de supériorité dont le prestige s'impose, de capacités dont on ne puisse pas se priver sans folie 45. »

Cette citation reflète parfaitement le point de vue des élites qui ne combattaient pas l'égalité républicaine au nom des privilèges de leur race, comme les aristocrates, mais en vertu de leurs capacités, qu'ils jugeaient supérieures à celles du peuple. Ce point de vue était largement partagé au sein de la bourgeoisie cultivée. Ce qui explique que les savants du Second Empire comme Taine (qui fut l'éminence grise de l'ELSP et l'un de ses premiers professeurs) ou Renan ne virent pas d'un bon œil l'avènement de la IIIe République.

Néanmoins, ces notables de la pensée finirent par se rallier au régime républicain car celui-ci leur fournit de nouveaux moyens pour leur permettre de pérenniser leur position hégémonique. Parmi les professeurs de Sciences Po qui ont joué un rôle majeur dans la vie intellectuelle française de cette époque, il faut citer les deux frères Leroy-Beaulieu: Anatole (1842-1912) et Paul (1843-

1916). Issus d'une famille bourgeoise orléaniste et catholique, proche de Guizot, leur trajectoire montre bien comment le modèle de l'ancien notable cultivé se pérennisa sous le régime républicain.

Après des études de droit, Paul Leroy-Beaulieu poursuivit sa formation en Allemagne. Partisan de la colonisation, qu'il voyait comme une solution possible au redressement intellectuel, moral et politique de la France, il s'imposa ensuite comme le chef de file des économistes libéraux. En 1879, il fut élu professeur de sciences financières à Sciences Po avant de rejoindre le Collège de France.

Anatole compléta sa formation par un long séjour en Russie, pays auquel il consacra de nombreux articles, réunis en livres. Il publia aussi des ouvrages sur les questions religieuses. En 1881, il fut élu professeur d'histoire contemporaine et des affaires d'Orient à Sciences Po, école dont il sera directeur de 1906 jusqu'à sa mort en 1912.

Bien que leurs écrits aient porté sur des questions différentes, la réflexion des deux frères illustre parfaitement la forme d'ethnocentrisme qui sous-tend généralement le discours des penseurs libéraux. L'actualité du moment leur sert sur un plateau les problèmes sur lesquels ils dissertent dans leur livre, dans une perspective qui confond l'objectivité du savant avec l'impartialité du juge. C'est dans cette perspective du « juste milieu » que Paul et Anatole ont abordé la question raciale dans leurs écrits.

Tous deux condamnèrent les propos ou les comportements jugés « excessifs » de certains colons ou des pamphlétaires comme Édouard Drumont. Pourtant, dans le même temps, ils n'ont cessé d'affirmer que les torts n'étaient pas toujours du même côté. Paul Leroy-Beaulieu avait applaudi l'abolition de l'esclavage aux Antilles, ce qui ne l'empêcha pas de proposer la mise en place d'un « cens électoral » pour laisser aux blancs la direction des localités et les protéger contre la violence des noirs . De la même manière,

I. Après avoir rétorqué que «la race à laquelle j'appartiens n'a jamais nourri ni manifesté de haine contre les Blancs», le député Marius Hurard reprocha à Paul

Anatole Leroy-Beaulieu dénonça les propos excessifs d'Édouard Drumont, avant d'ajouter qu'il « serait bon que la préférence demeurât aux gens du pays, aux Français de France [...]. Sous ce rapport, les doléances de la *France juive* et des antisémites n'ont pas toujours été sans fondement et cela alimente l'antisémitisme <sup>47</sup> ». Au passage, cette doctrine du « juste milieu » n'a pas empêché les deux frères de s'engager pour défendre leurs propres causes. Paul a rejoint les rangs de la Fédération des jaunes de France (le syndicat des ouvriers partisans d'une collaboration avec le patronat) et Anatole a fait partie de la Ligue nationale contre l'athéisme.

L'exemple des frères Leroy-Beaulieu montre qu'Émile Boutmy a atteint l'objectif qu'il s'était fixé en ouvrant son école: Sciences Po a trouvé sa place au sein de l'espace public républicain en recrutant des professeurs qui acceptaient de prendre les questions d'actualité pour des problèmes scientifiques, contribuant ainsi à conforter le sens commun. C'est grâce à cette formation généraliste – que Boutmy appelait «le droit du plus capable », en l'opposant au savoir spécialisé que défendaient les savants républicains – que les classes élevées ont pu « conserver leur hégémonie ».

# La race: une construction sociale. Aux origines de la sociologie universitaire

Malgré les liens qu'une partie des dirigeants républicains entretenaient avec des institutions privées comme la SAP ou l'ELSP, les fondateurs de la III<sup>e</sup> République privilégièrent le développement des universités. La conviction que la France avait perdu la guerre de 1870 parce que le système napoléonien avait favorisé les grandes écoles au détriment des institutions universitaires conforta les dirigeants du nouveau régime dans leur choix. Le modèle du séminaire allemand, réservé à des étudiants spécialisés dans une discipline précise, s'imposa en même temps qu'un système de bourses permit aux élèves les plus méritants des classes populaires d'accéder aux études supérieures.

Les efforts que les membres de la SAP avaient déployés pour tenter de mettre la main sur la sociologie furent insuffisants pour contrer l'offensive de leur principal concurrent: le professeur de philosophie, ancien élève de l'École normale supérieure, qui pouvait légitimement se considérer comme l'héritier en ligne directe d'Auguste Comte, puisque celui-ci était philosophe.

Il n'est pas sans intérêt de rappeler que Louis Liard, qui avait soutenu Georges Vacher de Lapouge dans ses premières recherches, fut l'un des grands artisans de la construction de la «Sorbonne nouvelle» inaugurée en 1896, apportant un soutien sans faille aux ambitions intellectuelles d'un jeune agrégé de philosophie: Émile Durkheim, nommé comme chargé de cours à l'université de Bordeaux en 1887 pour un enseignement intitulé « pédagogie et sciences sociales ». C'est dans cette université que Durkheim fonda le premier département de sociologie en Europe (1895), avant d'être élu sur la chaire de «science de l'éducation » à la Sorbonne en 1902 (renommée «chaire de sociologie » en 1913) \(^1\). À partir de ce moment-là, cette discipline se structura pour devenir une petite communauté savante autour d'une revue spécialisée (L'Année sociologique fondée en 1898) animée par Durkheim et ses élèves, sur le même modèle que celui qui s'imposait à la même époque en histoire avec la Revue historique de Gabriel Monod et en philosophie avec la Revue philosophique de Théodule Ribot. L'ancien profil du médecinanthropologue, savant polyvalent, œuvrant au développement des sciences morales et politiques, fut alors définitivement battu en brèche au profit de l'enseignant-chercheur cultivant un petit domaine du savoir exigeant une longue formation spécialisée.

I. L'engouement pour la sociologie fut illustré aussi par la fondation de la Société de sociologie de Paris sous l'impulsion de René Worms qui lança également la Revue internationale de sociologie en 1893. Les disciples Frédéric Le Play (1806-1882), le réformateur social qui avait été l'éminence grise de Napoléon III, ouvrirent de leur côté le Collège libre des sciences sociales en 1895.

Le déclin des médecins-anthropologues fut aggravé par des raisons d'ordre épistémologique. Leur définition de la science sociale avait été construite sur le modèle de la biologie, seule manière de la rattacher à leur domaine de compétence. La sociologie construisit son objet propre en rompant progressivement avec ces présupposés organicistes. Le premier principe qui s'imposa à elle reposait sur l'idée que les individus réels, en chair et en os, étaient les « atomes élémentaires » (Max Weber) de la société. Bien que Durkheim ait affirmé qu'un fait social était forcément collectif, on oublie souvent que, lui aussi, considérait que les individus étaient les « atomes élémentaires » de la science sociale. Celle-ci. écrit-il, « ne peut traiter des groupes humains, qui sont l'objet immédiat de sa recherche, sans atteindre finalement l'individu, élément dernier dont ces groupes sont composés 48 ». Étant donné que le sort des élus du peuple dépendait du vote de chaque citoyen, les gouvernants avaient besoin de connaître le fonctionnement du monde social en pénétrant jusque dans ses échelons élémentaires. Voilà pourquoi ils accordèrent leur soutien à une discipline allant dans le même sens. On relèvera que la mise en question des entités du sens commun ne dispense pas les sociologues de tout effort de généralisation, mais que celle-ci doit néanmoins répondre aux exigences de la science (grâce au comparatisme, au calcul de fréquence, de moyenne, etc.), contrairement à la fait-diversion de l'actualité qui repose, elle, sur la généralisation d'événements exceptionnels.

La rupture de la sociologie universitaire avec le modèle savant des médecins-anthropologues se concrétisa par une mise à distance du paradigme racial. La thèse d'Émile Durkheim sur la *Division du travail social*, publiée en 1893, était encore fortement influencée par les écrits d'Herbert Spencer, auquel il emprunta les concepts de différenciation et de spécialisation des fonctions. Toutefois, Durkheim s'appuie sur ces concepts pour montrer que les sociétés humaines sont passées du stade de la « solidarité mécanique » à la « solidarité organique ». Même si sa réflexion est encore fortement marquée par les présupposés organicistes

et évolutionnistes partagés à l'époque par tous les européens, sa manière d'expliquer le passage d'une solidarité à l'autre tranche avec les théories de Spencer. Pour Durkheim, il s'agit d'un processus historique qui a provoqué une profonde transformation du lien social reliant les individus entre eux. Au lien direct, de face à face, qui caractérisait les anciennes communautés s'est progressivement substitué un lien indirect, grâce aux développements de l'écriture, de la monnaie, des moyens de communication et des institutions mises en œuvre par l'État 49.

Dans les sociétés les plus développées, écrit Durkheim, c'est l'État qui relie entre eux les individus vivant sur le même territoire. Néanmoins, ce groupe suprême n'a pas supprimé les autres. Au contraire, la différenciation des fonctions a provoqué la multiplication des groupes sociaux (qu'ils soient d'ordre professionnel, religieux, national, etc.) auxquels sont affiliés les individus, ce qui a favorisé la diversification de leurs attaches identitaires. Voilà pourquoi Durkheim estime que le développement de l'État-nation, loin d'opprimer les individus, a permis un progrès considérable des libertés individuelles et donc de l'individualisme. Tel est le raisonnement qui conduit le père fondateur de la sociologie universitaire française à affirmer qu'« aucun phénomène social n'est placé sous la dépendance incontestée de la race » car «la race et l'individu sont deux forces contraires qui varient en raison inverse l'une de l'autre » 50. En montrant que les contraintes qui pèsent sur l'action sont le plus souvent intériorisées par les individus sans qu'ils s'en rendent compte, Durkheim échappe aux préjugés raciaux fondés sur l'hérédité biologique. Le passé se transmet par les institutions et non par le sang.

Son grand livre sur le suicide peut être lu comme la mise en œuvre de ces principes épistémologiques dans une recherche empirique. Les statistiques enregistrent en effet la diversité des critères identitaires qui définissent les individus dans les sociétés développées sous la forme de «variables» qu'il faut combiner entre elles pour expliquer les comportements sociaux. C'est ce travail que réalise Durkheim dans cette étude, à l'aide des matériaux disponibles à son époque. Il en conclut que si en Allemagne les juifs se suicident moins que les catholiques, ce n'est pas pour des raisons raciales, mais pour des raisons sociales. Les juifs exercent surtout des professions intellectuelles et vivent en majorité dans des villes, au sein de communautés qui pratiquent un contrôle plus strict sur leurs membres. Tous ces facteurs les protègent des affres de l'anomie, qui constitue l'une des causes majeures du suicide. Cette étude conforte ses analyses antérieures sur la question raciale: « le mot race ne correspond plus actuellement à rien de défini », dit-il, car les « grandes races primitives et fondamentales ont fini par se confondre » 51.

Sans insister longuement sur ce point, je rappelle que la sociologie universitaire a pris son envol au même moment dans plusieurs autres pays du monde, à partir des mêmes principes fondateurs. Max Weber a été encore plus explicite que Durkheim pour souligner que la spécificité de cette discipline savante consistait à déconstruire les entités collectives pour retrouver les « atomes élémentaires » que sont les individus et les liens qu'ils tissent entre eux. Cette complexité des rapports sociaux est l'un des arguments essentiels qu'il a opposés aux théories raciales comme celle d'Alfred Ploetz, le fondateur de l'école de l'hygiène raciale 52.

La faible importance qu'Émile Durkheim et Max Weber accordèrent à la race s'explique en partie par des raisons administratives. Dans ces deux pays, en effet, ce critère n'était pas pris en compte par les statistiques. Néanmoins, lorsqu'on se penche sur les débuts de la sociologie américaine, on constate beaucoup de similitudes avec la sociologie européenne. William Edward Burghardt Du Bois, le premier afro-américain qui ait obtenu un doctorat à Harvard, fut l'un des fondateurs de la sociologie américaine, bien que son rôle ait été longtemps sous-estimé. En 1896, il fut recruté par l'université de Philadelphie comme assistant en sociologie, pour réaliser une enquête sur la communauté noire de la ville, avec la collaboration d'Isabel Eaton 53. La comparaison de cette étude avec celle de Durkheim sur le suicide, parue pratiquement en même temps, est très instructive.

On voit d'emblée que les différences de contexte pesèrent beaucoup dans la façon d'appréhender l'objet d'étude. La première divergence tient évidemment au thème même de leur enquête. Les réformes républicaines avaient donné à la recherche scientifique française une autonomie que Durkheim a mise à profit pour aborder une question qui ne résultait pas d'une commande de politique publique. Son but était d'étudier un comportement social universel car aucun groupe humain, aucune société, n'échappent au suicide. Alors que l'enquête réalisée par W. E. B Du Bois répondait à une demande précise du recteur de l'université de Philadelphie, afin de mieux comprendre le « problème noir » qui était au centre de l'actualité politique américaine. Toute sa recherche fut donc d'emblée conditionnée par cette perspective racialisée.

La seconde grande différence concerne la manière de conduire l'étude. Durkheim a observé le monde social « par en haut », au prix d'un travail colossal de compilation et d'analyse des statistiques officielles sur le suicide. Du Bois s'inscrivit, quant à lui, dans le prolongement des enquêtes sociales qui s'étaient développées dans les décennies précédentes, notamment en Angleterre. Il décida de vivre pendant les quinze mois que dura sa recherche (en 1896-1897) dans le quartier insalubre et violent de Philadelphie, où vivait la communauté noire. Le privilège accordé d'emblée au travail de terrain annonçait déjà la sociologie urbaine que développerait l'école de Chicago quelques décennies plus tard. Dans cette perspective, le chercheur fabrique lui-même les statistiques dont il a besoin en les complétant par des entretiens individuels. Tout en s'appuyant sur des données à la fois quantitatives et qualitatives, aussi bien synchroniques que diachroniques grâce à l'exploitation des archives de la ville, Du Bois est allé de porte en porte pour visiter près de vingt-cinq mille ménages et récupérer cinq mille questionnaires, complétés par huit cents heures d'entretiens.

Pourtant, malgré ces différences, on constate que dans cette enquête Du Bois a pratiqué la sociologie de la même façon que Durkheim et Weber. Il s'est efforcé de déconstruire les entités collectives véhiculées par le sens commun pour retrouver les individus et montrer concrètement comment se construisaient les liens sociaux dans lesquels ils étaient pris. C'est ce qui lui a permis de réfuter l'idée qu'il existerait un « problème noir », en montrant l'importance capitale que jouait le facteur qu'il appelle «l'environnement». Certes, Du Bois constate qu'à la différence des ghettos ethniques (italiens, irlandais, polonais, etc.), les quartiers noirs ne sont pas des enclaves transitoires, mais des microcosmes sociaux en partie fermés sur l'extérieur. Néanmoins, il insiste sur l'importance des facteurs économiques et sociaux pour mettre en relief la forte stratification interne à la communauté noire. Influencé, au départ, par la sociologie organiciste de Spencer, Du Bois a fini par rejeter lui aussi les références biologiques et le darwinisme social. C'est pourquoi son étude peut se lire comme une étude sur la construction sociale de la « race noire » catégorisée par le groupe majoritaire.

Les fondateurs de la sociologie universitaire étaient convaincus que, comme tous les véritables savants, ils devaient garder la maîtrise de leur questionnement et de leur vocabulaire. C'est sans doute sur ce point qu'ils se différenciaient le plus des médecinsanthropologues et des professeurs de l'École libre des sciences politiques. Néanmoins, ce combat pour l'autonomie de la science est beaucoup plus difficile à mener pour les sociologues que pour les physiciens ou les mathématiciens, car ils sont obligés de s'exprimer dans la langue naturelle qu'utilisent leurs concitoyens. Une science qui se donne pour objectif de mettre en question les entités collectives afin de retrouver les individus et les liens qu'ils tissent entre eux se heurte constamment aux discours d'actualité qui mettent en scène, on l'a vu, des personnages collectifs. Voilà pourquoi, en sociologie, la critique scientifique prend très souvent la forme d'une mise en cause des « stéréotypes » ou des « entités réifiées » que véhiculent les journalistes et les politiciens tout en rejetant les « faux problèmes » que ces derniers placent au centre de l'actualité.

On constate que les fondateurs de la sociologie universitaire ont été unanimes pour refuser la posture de l'expert adoptée par les médecins-anthropologues et les professeurs de Sciences Po. Dans son enquête sur les noirs de Chicago, Du Bois prit ses distances avec la commande du doyen de l'université de Pennsylvanie qui lui demandait de proposer des solutions pour résoudre le « problème noir » car ce n'était pas, à ses yeux, un problème scientifique. Il affirme dans son livre que le seul but de la science, c'est « la découverte de la vérité [...]. Toute tentative visant à lui donner un double objectif, à faire de la réforme sociale l'objet direct et non indirect de la recherche de la vérité, tend inévitablement à faire échec aux deux » <sup>54</sup>.

Durkheim défendait la même déontologie quand il répondait au journaliste qui lui demandait son avis sur la haine des juifs: « Pour parler avec compétence de l'antisémitisme, des études seraient nécessaires que je n'ai pas faites. » Toutefois, c'est Max Weber qui poussa le plus loin cette réflexion sur l'autonomie de la science sociale. Dans les conférences qu'il présenta à la fin de sa vie à ce propos, il dénonça lui aussi la confusion entre le savant et l'expert car « la science ne répond pas à la question : "Que devonsnous faire?" ». Il s'emporta également contre ceux qu'il appelait les « petits prophètes stipendiés par l'État » qui se donnaient le beau rôle devant leurs étudiants. «Le véritable professeur se gardera bien d'imposer à son auditoire, du haut de sa chaire, une quelconque prise de position, que ce soit ouvertement ou par suggestion, car la manière la plus déloyale est évidemment celle qui consiste à "laisser parler les faits". » Et plus loin il ajoute que si le prophète et le démagogue n'ont pas leur place à l'université, c'est parce que «les étudiants sont condamnés au silence » 55. Cette dernière phrase illustre bien un aspect central de la sociologie wébérienne. Dans toute son œuvre, les relations sociales sont perçues comme des relations de pouvoir auxquelles nul n'échappe, pas même le sociologue qui donne des leçons de révolution aux autres.

Les fondateurs de la sociologie partageaient donc la conviction que pour produire des connaissances scientifiques sur le monde social, il fallait prendre ses distances avec lui. Durkheim a souligné ce point dans un célèbre passage des *Règles de la méthode sociologique*: « Quand, comme condition d'initiation préalable, on demande aux gens de se défaire des concepts qu'ils ont l'habitude d'appliquer à un ordre de choses, pour repenser celles-ci à nouveaux frais, on ne peut s'attendre à recruter une nombreuse clientèle. Mais ce n'est pas le but où nous tendons. Nous croyons, au contraire, que le moment est venu pour la sociologie de renoncer aux succès mondains, pour ainsi parler, et de prendre le caractère ésotérique qui convient à toute science <sup>56</sup>. »

Pourtant, Durkheim affirmait également que la sociologie « ne vaudrait pas une heure de peine si elle ne devait avoir qu'un intérêt spéculatif ». On peut dès lors se demander quelle pouvait être la finalité pratique d'une discipline qui ne dit pas aux gens ce qu'ils doivent faire, mais qui veut quand même leur être utile? Là encore la convergence des réponses entre nos trois sociologues est frappante. Pour Durkheim, « la science peut nous aider à trouver le sens dans lequel nous devons orienter nos conduites ». Weber dit à peu près la même chose en affirmant que « la science contribue à une œuvre de clarté » 57. Et c'est cette œuvre de clarté que Du Bois mène à bien en mettant en lumière les effets de la stigmatisation que subissent les noirs aux États-Unis, du fait même qu'ils sont constamment présentés par les dominants comme un « problème ».

En gardant la maîtrise de ses questionnements, la sociologie pouvait donc espérer aider les gouvernants dans leur tâche, de façon indirecte. Toutefois, le but civique de ces sociologues universitaires était surtout de fournir des armes permettant aux citoyens de s'émanciper des contraintes qui pesaient sur eux en leur transmettant les connaissances savantes qu'ils avaient produites. C'est ce qui explique l'importance qu'ils accordèrent à l'éducation.

On comprend néanmoins que les adeptes d'une science se tenant à distance du monde social n'aient pas pu peser beaucoup dans l'espace public. Il suffit de comparer le nombre de comptes rendus publiés dans la presse sur les livres antisémites de Drumont et sur les ouvrages savants de Durkheim pour être édifié sur ce point.

# Les intellectuels de gouvernement et l'angoisse du «péril jaune»

Il faut préciser que la sociologie représentait un cas extrême dans le champ des disciplines universitaires. Les historiens, les philosophes, les littéraires adoptèrent eux aussi les nouveaux principes de spécialisation du savoir. Cependant, dans ces disciplines, nombreux furent ceux qui ne pouvant « renoncer aux succès mondains » abandonnèrent rapidement le principe républicain de la séparation des fonctions pour apporter leur grain de sel dans les débats d'actualité.

Les plus enclins à le faire furent les philosophes qui se considéraient comme des « spécialistes des généralités », pour reprendre la définition d'Auguste Comte. Tout en clamant haut et fort leur amour pour les valeurs républicaines, plusieurs de ces philosophes universitaires jouèrent un rôle important dans la promotion de la définition française de la race. Le plus influent fut sans doute Alfred Fouillée. Cet agrégé de philosophie (1838-1912) avait été professeur à l'École normale supérieure avant de prendre une retraite anticipée pour raisons de santé . En reprenant à son compte le concept de « caractère national », forgé par Théodule Ribot, il se donna pour mission d'analyser la psychologie du peuple français 58. Bien qu'il se soit démarqué de «la guerre des crânes», qu'il présentait comme une nouvelle forme de « pangermanisme », Fouillée s'appuyait sur les travaux de Vacher de Lapouge pour affirmer que les «tempéraments nationaux

I. Sous le nom de plume de G. Bruno, son épouse, Augustine Tuillerie, fut l'auteure du fameux livre de lecture Le tour de France par deux enfants, diffusé à des millions d'exemplaires dans toutes les écoles primaires de France.

reposent sur une base physiologique car l'hérédité fixe la race en éliminant les individus les moins adaptés ».

Étant donné que tous les commentateurs de l'actualité devaient, déjà à cette époque, donner leur opinion sur le « problème de l'immigration », Fouillée mobilisa sa philosophie pour aboutir finalement aux mêmes conclusions que les médecins-anthropologues. « Une introduction trop rapide d'éléments étrangers non assimilés ou d'assimilation difficile » risquait de « décomposer » notre caractère national; ce qui engendrerait « une mobilité des opinions et un équilibre instable ». Même si, ajoutait-il, « la France a une faculté d'assimilation extraordinaire à cause de son caractère éminemment sympathique [...] au point de vue ethnique, les anthropologistes craignent pourtant que la proportion de nos races composantes ne se modifie ».

Fouillée joua également un rôle important dans le monde intellectuel français par le type de comparaisons internationales qu'il privilégia dans ses raisonnements sur la question raciale. Alors que l'Allemagne sert constamment de repoussoir dans ses écrits, les États-Unis apparaissent, sinon comme un exemple à suivre, du moins comme une référence à prendre en compte. Fouillée note ainsi que de l'autre côté de l'Atlantique, des associations se forment pour éviter les croisements de races impures. Il doute de l'utilité de ce genre d'actions et récuse l'eugénisme prôné par Vacher de Lapouge. Néanmoins, à ses yeux, « il est compréhensible que les blancs hésitent à se noyer dans les populations noires ou même jaunes » 59.

Les partisans d'Alfred Fouillée auraient pu défendre ses interventions dans l'actualité en affirmant que ses analyses résultaient de ses propres recherches philosophiques. Son cas est en effet différent de celui des universitaires qui tenaient une rubrique régulière dans les grands quotidiens de l'époque. Ce sont ces « sorbonnards » que Charles Péguy critiqua avec le plus de force en leur reprochant d'avoir rompu avec l'idéal républicain de spécialisation et de séparation des fonctions. Dans ses écrits sur le « parti intellectuel », il s'attaque aux universitaires qui veulent

« gouverner les esprits » en prenant l'exemple de Gustave Lanson, professeur de littérature à la Sorbonne et chroniqueur dans Le Matin, l'un des principaux journaux de l'époque. Ironisant sur les « espèces de crottes de bique » que Lanson commettait dans ce journal, Péguy lui reproche de cumuler deux professions inconciliables et de tromper les lecteurs en faisant comme s'il n'y avait pas de différence entre l'une et l'autre. « M. Lanson a entrepris deux métiers qui ne sont point des sinécures et qui emplissent généralement chacun leur homme [...]. Tout ce que nous demandons, c'est que dans le même temps on n'essaie pas de nous faire croire qu'il est devenu écrivain en gardant la méthode scientifique <sup>60</sup>. »

Pour la question qui nous occupe dans ce livre, l'universitaire qui s'est imposé comme un spécialiste de ce genre de « crottes de bique », c'est Émile Faguet. Normalien, fils d'enseignant, professeur de rhétorique, élu à la chaire de poésie française à la Sorbonne en 1897, puis à l'Académie française en 1900, cet éminent républicain tenait une rubrique régulière dans le *Journal des débats politiques et littéraires*, le plus ancien quotidien français, réputé pour son sérieux et son orientation libérale.

Dans un article paru le 25 juillet 1895 qui occupe la moitié des deux premières pages, intitulé « le prochain Moyen Âge », Faguet publie un long commentaire d'un livre d'Alfred Fouillée intitulé *Tempérament et caractères*, où il confie à ses lecteurs que, dans cet ouvrage, le plus intéressant sur le plan scientifique ce sont les réflexions sur l'avenir des races. Faguet commence par évoquer la mondialisation des échanges pour constater que « quand les races se touchent, elles ne tardent pas à se heurter ». Étant donné que « les races inférieures » sont prolifiques, ajoute-t-il, l'explosion démographique qui se produit en Afrique et en Chine va provoquer une « marée » qui submergera « la race blanche ». « Où iront ces gens-là? » – demande le professeur de poésie. Réponse: « chez nous ». Voilà pourquoi il prédit que « nos petits-neveux lutteront contre cette poussée formidable » et qu'il y aura « des luttes terribles ». Comme toujours dans ce genre de prose, c'est

la chute de l'Empire romain qui sert de référence. Mais il ne faut pas se faire d'illusion. Ce sera encore pire à notre époque, nous certifie Faguet, car dans l'Antiquité « le barbare était de la même race, après tout, que le Romain ou le Grec. C'était un cousin », alors que « le jaune, le noir, ce n'est pas du tout notre cousin ». Et il conclut que lorsque « l'Europe [sera] devenue jaune, il y aura certainement une régression » qui aboutira à un nouveau « Moyen Âge ».

Comme nous allons le voir maintenant, l'affaire Dreyfus eut pour effet d'accentuer le clivage parmi les intellectuels qui se disaient « républicains », opposant ceux qui, à l'instar d'Émile Faguet, continuèrent à utiliser le vocabulaire racial et ceux qui le rejetèrent au nom des principes affirmés en 1789 dans la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen.

# Les conséquences de l'affaire Dreyfus

#### Cacher ces races que la République ne saurait voir

Preuve que nul ne pouvait échapper aux nouvelles lois qui régentaient l'espace public, Émile Zola exploita le même genre de ressources que Drumont pour qu'éclate au grand jour l'affaire Dreyfus. L'article au vitriol qu'il publia dans L'Aurore le 13 janvier 1898, dénonçant nommément le comportement des plus hauts dignitaires de l'armée française, fit immédiatement scandale. Zola réussit ainsi à universaliser la protestation contre l'injustice dont avait été victime le capitaine Dreyfus en la présentant comme un combat pour la vérité et la justice. Cependant, sa violente diatribe provoqua aussi un regroupement de forces qui n'étaient pas toutes antisémites, mais qui ne pouvaient pas admettre qu'un écrivain s'en prenne à l'honneur de l'armée française. Ce clivage joua un rôle essentiel dans la bipolarisation de la vie politique française opposant la droite nationale-sécuritaire et la gauche sociale-humanitaire.

La victoire du camp dreyfusard accentua la marginalisation des médecins-anthropologues, qui avaient été nombreux à rejoindre les rangs des conservateurs antidreyfusards. Léonce Manouvrier, titulaire de la chaire d'anthropologie physiologique à l'École d'anthropologie, puis secrétaire général de la SAP à partir de 1902, s'efforça de redonner du crédit scientifique à cette société savante en critiquant les écrits de Vacher de Lapouge et de Gustave Le Bon. Néanmoins, cet ancien médecin militaire ne pouvait pas renoncer complètement aux fondements biologiques de l'anthropologie physique. Il eut beau rejeter la crânologie et le déterminisme racial, il ne parvint pas à redorer le blason de sa discipline.

L'anthroposociologie fut aussi discréditée en raison de son succès outre-Rhin. C'est à ce moment-là que les théoriciens de la race comme Houston S. Chamberlain fondèrent la Gobineau-Vereinigung (Société Gobineau) pour s'approprier ses écrits sur l'inégalité des races. Vacher de Lapouge y fut accueilli à bras ouverts.

L'affaire Dreyfus eut aussi des conséquences très importantes dans le milieu universitaire. Comme les enseignants et les étudiants s'étaient engagés massivement en faveur du capitaine injustement condamné, sa réhabilitation les conforta dans l'idée, née à l'époque des Lumières, que les intellectuels étaient les mieux placés pour combattre les préjugés des autres, parce qu'ils exerçaient des professions où l'esprit critique était indispensable. Cette croyance collective s'imposa d'autant plus facilement que la culpabilité de Dreyfus avait été établie à partir d'un faux document. Les spécialistes de la critique documentaire furent donc convaincus que leur compétence professionnelle leur procurait une lucidité particulière dans le domaine de la vérité et de la justice. C'est cette conviction qui explique la multiplication des livres dénonçant les préjugés de race au cours de cette période. Parmi ces auteurs, il faut citer Jacques Novikow, un universitaire russe qui publia de nombreux livres en français. Dans sa Critique du darwinisme social (1910), ouvrage qui approfondit des thèses déjà développées dans L'Avenir de la race blanche (1897), il dénonça

sans ménagement le fantasme du « grand remplacement » diffusé dans la presse de masse par les mandarins universitaires comme Émile Faguet, en insistant sur les critères sociaux pour démontrer l'inconsistance du concept de race. Toutefois, l'ouvrage qui eut le plus de succès dans ce registre fut celui de Jean Finot, *Le Préjugé des races* (1905). Jean Finot, de son vrai nom Jean Finckelhaus, issu d'une famille juive ayant fui la Pologne, développa dans ce livre une critique systématique des théories s'appuyant sur l'anthropologie raciale.

Avec Felix Adler, délégué des États-Unis pour le Bureau national de l'éducation, Jean Finot fut aussi l'un des organisateurs du premier congrès universel des races qui se réunit du 26 au 29 juillet 1911 à l'université de Londres, congrès auquel participa également W. E. B. Du Bois. Cette rencontre internationale organisée pour «discuter, à la lumière de la science et de la conscience modernes, des relations générales qui subsistent entre les peuples de l'Ouest et ceux de l'Est, entre les peuples dits "blancs" et les peuples dits "de couleur" » – avait pour principal but « d'encourager entre [tous ces peuples] une compréhension plus complète, les sentiments les plus amicaux et la coopération la plus chaleureuse ». Plus de deux mille représentants venus d'une cinquantaine de pays participèrent à ce congrès qui déboucha sur des recommandations visant à améliorer l'état des connaissances sur les diverses races humaines, afin de « décourager les généralisations hâtives et grossières ». Le texte final plaidait aussi pour que chacun adopte « une conduite respectueuse et courtoise lors des contacts avec des individus d'une race différente »; en partant du principe que « les différences de civilisation ne devaient plus être interprétées en termes d'infériorité ou de supériorité » 61.

Les sociologues apportèrent leur contribution à la critique des préjugés de race en s'efforçant de tenir à distance les jugements de valeur. Dans son livre intitulé *La Démocratie face à la science*, Célestin Bouglé, un élève de Durkheim, commença par rappeler qu'en critiquant les usages politiques de la race, il n'avait pas pour autant déserté le terrain de la science. Voilà pourquoi, ajoutait-il,

son livre n'entrait pas dans les polémiques opposant les partisans de l'égalité et leurs adversaires. Il revient sur ce point dans sa conclusion en écrivant: « Nous avons établi que la science ne démontre nullement le mal-fondé des aspirations égalitaires. Mais du même coup nous avons établi qu'elle est aussi inapte, en définitive, à en démontrer le bien-fondé. Par où nous semblons couper tout espoir à ceux qui voudraient prouver scientifiquement que la démocratie a raison, aussi bien qu'à ceux qui prétendent prouver scientifiquement qu'elle a tort. Nous renvoyons les plaideurs dos à dos. Ils s'exagéraient, les uns et les autres, la compétence du tribunal. » On ne saurait mieux dire que, pour les durkheimiens, les savants devaient tenir à distance les questions politiques car celles-ci échappaient à leur domaine de compétence.

Ce nouveau plaidoyer pour l'autonomie de la science sociale n'empêcha pas Célestin Bouglé de mobiliser les armes de la critique scientifique pour montrer comment les conservateurs s'étaient emparés de la question raciale afin de discréditer les idéaux égalitaires proclamés en 1789. Voilà pourquoi, ajoutait-il, « au moment où elle était bannie du cabinet des savants, [...] nous avons vu l'idée de race descendre dans la rue » <sup>62</sup>.

L'affaire Dreyfus eut aussi des répercussions essentielles sur le plan linguistique car la plupart des termes que nous utilisons aujourd'hui pour parler de la question raciale furent forgés à ce moment-là. Le mot « race », que la polémique franco-allemande sur l'Alsace-Moselle avait rendu suspect dès les années 1870, fut progressivement remplacé par d'autres termes plus acceptables pour les adeptes des valeurs républicaines. Le débat parlementaire qui précéda la loi de 1912 sur l'identification des individus « sans domicile fixe » est sans doute le meilleur exemple de cette euphémisation du vocabulaire national. Le rapporteur de la loi ayant invoqué « un signe de race » pour identifier ceux qu'on appelait alors les « romanichels » suscita un véritable tollé dans les rangs de la gauche, qui affirma qu'une assemblée républicaine ne pouvait pas légiférer sur cette base. Finalement le terme « race » fut supprimé du texte, grâce à une mise en forme juridique

distinguant « voyageurs », « forains », « nomades » sur la base de la nationalité. C'est ainsi que le carnet anthropométrique inventé par Adolphe Bertillon fut imposé aux tsiganes.

À la même époque, Georges Vacher de Lapouge mit en circulation le mot « ethnie » pour désigner des races ne pouvant pas être définies par des critères d'ordre zoologique, mais qui rassemblaient des individus ayant un passé commun, parlant la même langue, partageant la même culture, etc. Ce mot allait servir, j'y reviendrai dans le prochain chapitre, pour stigmatiser les juifs sans employer le mot race.

Les termes « lynchage », « pogrom », « xénophobie » datent eux aussi de cette période. Au départ, ils furent tous utilisés pour dénoncer des violences commises dans d'autres pays, comme les États-Unis ou la Russie. « Xénophobie » s'imposa brutalement dans la grande presse en 1900, non pas pour dénoncer les antidrey-fusards qui s'en prenaient aux juifs allemands, mais pour critiquer les militants anticolonialistes qui s'opposaient à la domination européenne en Chine, puis au Maroc. Une résistance qui aurait été exaltée comme un acte patriotique si elle avait concerné les français fut présentée par les journalistes comme une forme de « xénophobie » parce qu'elle s'opposait au « nous » national.

C'est dans ce contexte que le mot « racisme » commença à être utilisé en France, mais dans un sens différent d'aujourd'hui. À ma connaissance, le premier auteur qui employa ce terme fut Charles Malato, dans un ouvrage intitulé *Philosophie de l'anarchie*, dont la première édition parut en 1888 <sup>63</sup>. Convaincu que la marche de l'humanité vers l'universalisme passerait par différents stades, il définit le « racisme » comme une étape de cette évolution, censée succéder au stade national. « Aujourd'hui, sortant du patriotisme, on marche au racisme: panslavisme, panlatinisme, pangermanisme et, au-delà du racisme lui-même, c'est la notion d'humanité qui, déjà, commence à se former <sup>64</sup>. » Sous sa plume, il s'agit là d'un constat et non pas d'une apologie du racisme. Voilà pourquoi Malato ajoute: « Il y a lieu d'espérer que la halte ne sera pas trop longue, que l'étape sera brûlée. » Cette vision

optimiste le conduit à prédire que le communisme « entraînera la constitution de fédérations racistes (latine, slave, germaine, etc.) », mais qu'ensuite, le mode de production communiste rendra toute réglementation superflue; ce sera alors « la fin du racisme et l'avènement d'une humanité sans frontières » <sup>65</sup>. Cette perspective universaliste n'échappe cependant pas aux discours ambiants sur le péril jaune. Même s'il refuse que la « race blanche » devienne une nouvelle caste dominante, même s'il s'oppose aux lois protectionnistes, Malato s'inquiète de l'afflux des ouvriers chinois qui font concurrence aux français. C'est pourquoi il propose « qu'on dévie la race chinoise vers l'Afrique ».

Quelques années plus tard Gaston Méry, l'un des principaux collaborateurs de la *Libre Parole*, le journal d'Édouard Drumont, reprit le mot racisme dans un sens assez proche de Malato, pour défendre les militants régionalistes regroupés au sein du Félibrige, le mouvement créé à l'initiative de Frédéric Mistral afin de restaurer la langue provençale <sup>66</sup>. C'est seulement à l'issue de l'affaire Dreyfus que le mot racisme fut employé dans le sens négatif que nous lui donnons aujourd'hui, pour dénoncer le caractère réactionnaire et chauvin du Félibrige. Dans un article intitulé « Félibrige et nationalisme », Albert Maybon écrit par exemple en 1902 dans la *Revue blanche* qu'il ne lui « appartient pas de faire ici le procès du racisme et du traditionalisme ».

# Les conséquences de la politisation du discours racial sur l'identité des personnes

Le dernier point que je voudrais aborder dans ce chapitre concerne les effets du discours racial sur les personnes concernées. Cette question a été étudiée au cours des dernières décennies par les anthropologues qui ont travaillé sur les conséquences sociales de la colonisation. Jean Bazin a montré comment le pouvoir colonial s'était emparé du mot «bambara» pour désigner des réalités fluctuantes contribuant à fixer une identité ethnique que les autochtones ont fini par intérioriser. Jean-Loup Amselle a

souligné le rôle que les recensements avaient joué dans ce processus. Au Mali, l'enregistrement d'une catégorie « peul » dans les statistiques a contraint les assujettis à décliner une identité de groupe qui a été enregistrée comme telle par l'État colonial. Cette identité collective a acquis ensuite une existence autonome et a été finalement intériorisée par ceux qui y avaient été assujettis <sup>67</sup>.

La politisation de la question raciale a eu aussi des effets sur l'identité des personnes en métropole. La politique parlementaire et la presse de masse jouèrent un rôle décisif, on l'a vu, dans la mise en forme d'un « nous français » auquel tous les habitants du pays pouvaient s'identifier. Toutefois, les manières de se sentir français variaient grandement en fonction de la classe sociale. Dans À la recherche du temps perdu, Marcel Proust montre comment la politisation de la question raciale a affecté le petit monde des aristocrates parisiens pendant l'affaire Dreyfus. Alors que la plupart d'entre eux sont antidreyfusards, Swann redécouvre son identité juive et finit par se désolidariser de son milieu social en prenant la défense du capitaine injustement condamné. « Qu'estce que vous voulez, avoue-t-il au narrateur, tous ces gens-là sont d'une autre race, on n'a pas impunément mille ans de féodalité dans le sang. Naturellement ils croient que cela n'est pour rien dans leur opinion 68. »

À travers cet exemple, Marcel Proust nous présente une conséquence de la politisation des identités que l'histoire des idées ne prend jamais en compte. Lorsque toutes les classes de la société sont intégrées au sein d'un même espace national, elles sont toutes affectées par les discours publics qui alimentent l'actualité. À l'encontre des approches étroitement rationalistes de la communication, la psycho-linguiste Eleanor Rausch a montré que lorsqu'on demandait à des individus de dire ce qu'est un oiseau, ce n'est pas le concept (la catégorie des animaux volants) qui leur venait spontanément à l'esprit, mais des *exemples* empruntés aux images d'oiseau qu'ils ont l'habitude de voir (comme le moineau ou l'hirondelle dans nos contrées). C'est ce que Rausch appelle un « prototype ». On peut ajouter qu'un prototype se transforme en

stéréotype quand l'image familière est perçue de façon négative, dans le cadre du clivage entre «eux» et «nous». Édouard Drumont, qui conseillait à ses émules de ressasser constamment les mêmes exemples, avait compris que c'était la meilleure manière de familiariser ses lecteurs avec les stéréotypes antisémites. À la question: «Qu'est-ce qu'un juif?», les gens ordinaires furent ainsi incités à répondre: «un banquier véreux comme Rothschild» ou «un immigrant tout juste sorti de son ghetto et qui nous pose des problèmes».

Le même processus permet de comprendre pourquoi les Français furent enclins à répondre à la question: «Qu'est-ce qu'un noir?», non pas en citant le concept de race que les savants anthropologues s'épuisaient à construire, mais en évoquant la figure du primitif qui nous fait rire parce qu'il se conduit comme un enfant en répétant « Y'a bon Banania ».

Les individus qui sont désignés par ces stéréotypes peuvent réagir de différentes manières en fonction des ressources qu'ils ont à leur disposition. Lorsqu'ils appartiennent aux classes supérieures, ils ont la possibilité de défendre leur dignité en mobilisant des arguments empruntés au champ politique. Le personnage de Swann, décrit par Proust dans ses romans, symbolise l'attitude des intellectuels qui, à l'instar de Bernard Lazare, ont redécouvert leur identité juive à l'occasion de l'affaire Dreyfus et qui ont fini par la revendiquer publiquement pour la transformer en une cause politique. Le sionisme prit naissance à ce moment-là, dans le prolongement du principe des nationalités qui agitait l'Europe centrale et orientale. Comme on l'a vu plus haut, ses partisans revendiquaient la liberté pour leur peuple, ce qui signifiait la création d'un État indépendant. Cette ambition fut clairement affichée par le journaliste autrichien Theodor Herzl, qui s'imposa comme l'un des principaux leaders du sionisme en présentant son projet politique non pas comme une dimension complé-

I. Cet engagement se traduisit par la création de l'Organisation sioniste mondiale et par les débuts d'une implantation de colons juifs en Palestine.

mentaire du mouvement ouvrier, mais en concurrence avec lui. « Les intellectuels juifs sans fortune se dirigent tous aujourd'hui, naturellement, vers le socialisme. La lutte sociale, en tout état de cause, sera livrée à nos dépens, puisque nous nous trouverons, et dans les camps capitalistes, et dans les camps socialistes, aux points les plus exposés <sup>69</sup>. »

Herzl critique, dans ce passage, le comportement des juifs ayant privilégié leur identité sociale pour combattre l'antisémitisme en l'intégrant dans la lutte du mouvement ouvrier contre le capitalisme. En présentant le sionisme comme une alternative au mouvement ouvrier, Herzl contribua à alimenter le clivage opposant les partisans des causes identitaires et ceux qui défendaient leurs intérêts sociaux. À la Belle Époque, ces derniers étaient effectivement les plus nombreux non seulement chez les intellectuels comme il le dit, mais surtout chez les travailleurs immigrés qui avaient fui les pogroms de Russie. La grande majorité des juifs de France approuvèrent Alfred Naquet quand il reprocha à Bernard Lazare de « se considérer comme citoyen d'un peuple spécial; c'est son affaire, mais je déclare moi qui suis né juif [...] que je ne me reconnais pas de nationalité juive » 70.

Avant la guerre de 1914, la lutte contre les préjugés à l'égard des noirs ne fit pas l'objet d'une véritable politisation. L'exemple des étudiants haïtiens vivant à Paris montre qu'ils protestèrent énergiquement dans leur journal (intitulé *Fraternité*) contre les plaisanteries que la grande presse diffusait à jet continu pour se moquer des «nègres». Pourtant, ces stéréotypes ne furent pas suffisants pour rassembler l'ensemble des noirs de France au sein d'une communauté mobilisée contre les humiliations l. Bien que les intellectuels haïtiens ne se soient jamais intéressés au

I. Le mot «nègre» avait une connotation populaire que rejetaient les élites. Voilà pourquoi les étudiants haïtiens ont sous-titré leur journal: «Hebdomadaire de Haïti et de la race noire». Le plus connu d'entre eux fut Anténor Firmin, auteur d'un ouvrage dans lequel il dénonce les «préjugés de race», tout en mobilisant la crânologie pour «démontrer» que les hommes sont plus intelligents que les femmes<sup>71</sup>.

prolétariat des artistes, des ouvriers, des domestiques noirs, ceux-ci combattirent les préjugés dont ils étaient victimes en mobilisant des ressources qui n'étaient pas empruntées au champ politique. Dans mon livre sur l'histoire du clown Chocolat, j'ai montré comment un adolescent qui avait été esclave à Cuba – et qui ne parlait même pas le français quand il arriva à Paris – avait néanmoins réussi à utiliser sa compétence d'artiste de cirque pour se défendre contre la stigmatisation. En s'intégrant au sein de la communauté circassienne, ce clown parvint à diversifier ses attaches identitaires, ce qui lui procura de multiples occasions pour se valoriser et donc pour rétablir sa dignité d'être humain 72.

# 2. Racisme: de l'antifascisme à la dénonciation des préjugés

Au cours des années qui ont précédé la Première Guerre mondiale, la réhabilitation du capitaine Dreyfus et la victoire du Bloc des gauches aux élections législatives de 1902 eurent pour effet de marginaliser le discours racial dans le débat public. Les nouvelles équipes placées à la tête de l'État résistèrent aux pressions de ceux qui leur demandaient d'imiter les États-Unis et le Royaume-Uni en appliquant une politique eugéniste pour écarter les étrangers indésirables .

L'absence de discriminations raciales dans le droit de la métropole incita des sportifs et des artistes afro-américains qui voulaient fuir la ségrégation à s'installer en France. L'engouement du public parisien pour le *cake walk* et la promotion de l'art que l'on disait alors « nègre » par les peintres d'avant-garde confortèrent l'idée que la France, fidèle aux idéaux de 1789, était bien le pays des droits de l'homme.

Malheureusement, ce libéralisme fut broyé par l'engrenage des nationalismes qui précipita l'Europe et le monde dans la Grande Guerre, marquant ainsi les débuts du siècle nouveau.

I. Aux États-Unis, le *Chinese Exclusion Act* de 1882 interdit l'immigration chinoise. Au Royaume-Uni, l'*Alien Act* adopté en 1905 tentait d'entraver l'immigration juive en provenance de Russie. Ces mesures sont citées en exemple par l'avocat d'extrême droite Auguste Monnier, dans son livre intitulé *Les Indésirables* (Paris, Larose et L. Tenin, 1907).

#### Défendre la nation et protéger la race

#### Du péril jaune au problème noir

Dès le début du conflit, l'État français se tourna massivement vers son empire colonial pour compléter les forces de travail embauchées dans les usines de guerre et pour étoffer les troupes envoyées au front. Les présupposés raciaux qui dominaient au sein des élites militaires eurent pour effet d'orienter les africains vers les troupes (la fameuse « force noire » théorisée par le général Mangin) et les asiatiques dans les usines de guerre. Les soldats et les travailleurs coloniaux purent ainsi établir des relations directes avec les français de toutes conditions dans les tranchées, dans les usines et dans les fermes. Jusque-là, la plupart des autochtones n'avaient jamais côtoyé des individus appartenant à des peuples non européens.

Les représentations qu'ils s'en faisaient étaient alimentées par la presse, la littérature et le spectacle vivant. L'afflux de plusieurs centaines de milliers d'individus venus de contrées lointaines provoqua des réflexes de méfiance et parfois des rejets. Néanmoins, ces relations sociales inédites eurent aussi des effets inverses. Étant donné que les citoyens français étaient au front, ces travailleurs furent en contact avec les femmes de soldats. Des amitiés, des relations amoureuses se nouèrent entre des hommes venus d'ailleurs et des femmes du pays, ce qui alimenta une nouvelle hantise au sein des élites républicaines: la crainte des métissages. Pour les éviter, les travailleurs coloniaux furent parqués dans des baraquements et leurs déplacements surveillés grâce à la mise en place des premières cartes d'identité en 19171. À la fin de la guerre, la plupart d'entre eux furent renvoyés dans leurs localités d'origine. Pour combler le vide démographique causé par l'hécatombe de la guerre et recruter les ouvriers dont l'industrie française avait besoin, le gouvernement préféra faire appel à des travailleurs européens.

Ces mesures discriminatoires à l'égard des individus issus de l'empire colonial marquèrent la première étape d'une politique d'immigration dont les grandes lignes avaient été tracées dès 1915 par Adolphe Landry. Ce normalien, économiste et démographe, fut longtemps député radical-socialiste de Corse et plusieurs fois ministre. Il fut un proche collaborateur du socialiste Albert Thomas qui rejoignit le gouvernement pendant l'Union sacrée pour s'occuper de la production du matériel de guerre et du recrutement de la main-d'œuvre étrangère et coloniale. Dans le rapport qu'il rédigea à la demande du gouvernement, Landry détailla toute une série de mesures pour ne pas « créer chez nous des sortes de colonies échappant à toute assimilation ». Soucieux d'éviter que ces recrutements « soient de nature à altérer trop profondément notre race », il proposa aussi de privilégier l'immigration d'individus « proches de notre civilisation ». Landry prit soin, néanmoins, d'ajouter que la France ne pouvait pas appliquer « la législation américaine ou la législation anglaise sur les étrangers indésirables », car ce serait contraire aux « traditions de notre pays ».

Ces quelques lignes illustrent parfaitement le consensus sur la question raciale qui s'était imposé au sein des élites républicaines dès le début du xxe siècle, et qui perdura jusqu'au début des années 1930. L'État devait assurer la protection du peuple français sur deux plans. Le premier concernait surtout les immigrants européens. Il fallait éviter leur regroupement au sein de « colonies inassimilables », car cette logique communautaire représentait une menace pour la nation républicaine, une et indivisible. Le second plan visait à protéger la race française de tout risque d'« altération » au contact des races non européennes. Voilà pourquoi il fallait empêcher le recrutement de la main-d'oeuvre coloniale. Toutefois, ces préoccupations raciales n'étaient pas perçues comme contradictoires avec la défense des droits de l'homme car, à la différence des anglo-saxons, la France refusait d'institutionnaliser des quotas ethniques ou raciaux.

Pour mesurer l'ampleur du consensus qui existait alors sur ce sujet, il n'est sans doute pas inutile de préciser que Landry, de même que la plupart des experts qui prirent en charge la politique d'immigration dans les années 1920, étaient membres de la Ligue des droits de l'homme. Ils se distinguaient surtout des experts de droite par le fait qu'ils accordaient plus d'importance à la question du travail qu'aux considérations d'ordre identitaire. Voilà pourquoi les premières enquêtes statistiques réalisées sur ces immigrés cherchèrent surtout à mesurer leur valeur professionnelle <sup>2</sup>.

Étant donné que toute l'économie française dépendait du recrutement massif de la main-d'œuvre étrangère, les polémiques sur le sujet cessèrent provisoirement d'être placées au centre de l'actualité. Comme il fallait aussi résoudre la crise démographique aggravée par l'hécatombe de la guerre, les dirigeants républicains lancèrent une nouvelle réforme du code de la nationalité. La loi adoptée en 1927 facilita les naturalisations pour transformer les étrangers en citoyens mobilisables en cas de guerre. La durée de la domiciliation nécessaire pour demander sa naturalisation fut réduite de dix à trois ans. Néanmoins, la crainte que ces Français de fraîche date manquent de loyauté à l'égard de leur nouvelle patrie eut pour conséquence d'aggraver les discriminations à leur égard. Désormais, le nouveau naturalisé « ne [pouvait] être investi de fonctions ou mandats électifs que dix ans après le décret de naturalisation, à moins qu'il n'ait accompli les obligations militaires du service actif dans l'armée française ou que, pour des motifs exceptionnels, ce délai n'ait été abrégé par décret rendu sur rapport motivé du garde des Sceaux».

Cet article 6 de la loi de 1927 correspondait au premier aspect de la politique protectionniste présentée dans le rapport Landry cité plus haut: s'assurer que les nouveaux français étaient complètement assimilés pour éviter qu'ils ne deviennent des ennemis de l'intérieur. Les mesures visant à protéger la race française ne furent pas inscrites noir sur blanc dans le texte de la loi. Néanmoins son rapporteur à la chambre, le député André Mallarmé, insista également sur ce point: « Il ne faut pas que l'intégrité de notre race se trouve en péril. » Les préfets furent ainsi fortement incités

à prendre en compte le critère racial lors de l'examen des dossiers de naturalisation 3.

Les radicaux qui participèrent à tous les gouvernements de l'entre-deux-guerres furent au coeur d'une politique s'efforçant de concilier les valeurs républicaines dont ils se réclamaient constamment avec la défense de la nation et de la race française. Cette stratégie fut encore plus visible dans l'empire colonial. Albert Sarraut, député et sénateur de l'Aude (qui fut gouverneur de l'Indochine entre 1911 et 1919 et ministre des Colonies de 1920 à 1924 puis en 1932-1933), tenta de justifier la colonisation dans son célèbre ouvrage Grandeur et servitude coloniales publié en 1931, en disant: « La France forte de sa tradition humaniste, pays des Droits de l'homme, se devait d'apporter la paix, l'ordre, la justice, le progrès économique, social, intellectuel et enfin moral aux peuples restés dans la barbarie et l'anarchie. » Voilà pourquoi, ajoutait-il, la France n'a jamais proclamé «l'indélébile inégalité des races, [...] pas plus qu'elle n'a instauré de séparation entre les races inférieures et les races supérieures » 4.

Pourtant, comme l'a montré Emmanuelle Saada dans sa thèse, c'est à ce moment-là que le mot « race » fit irruption, pour la première fois, dans le droit républicain. En Indochine, le grand nombre d'enfants métis de père inconnu incita les autorités à adopter un décret, promulgué à Hanoï le 11 novembre 1928, stipulant que ces enfants seraient considérés comme français s'ils prouvaient leur appartenance à la « race française » par des procédures d'identification incluant des certificats médicaux <sup>5</sup>.

Il faut néanmoins insister sur le fait que le pouvoir républicain était malgré tout tenu par ses références constantes aux droits de l'homme. Pour rester crédible, il fallait qu'il prouve de temps à autre qu'il cultivait cet héritage. C'est ce qui poussa Clemenceau à nommer Blaise Diagne « commissaire général chargé du recrutement indigène » à la fin de la Première Guerre mondiale. Ce dernier, élu député du Sénégal en 1914, fut le premier noir de l'Afrique francophone à siéger au Parlement. Dès la fin du conflit, il mit à profit ses liens avec Clemenceau pour obtenir de ce dernier

l'autorisation d'organiser à Paris le premier congrès panafricain de l'histoire, en marge du congrès de Versailles. Comme les États-Unis et la Grande-Bretagne avaient interdit à leurs ressortissants d'origine africaine d'y participer, la France apparut de plus en plus aux yeux du monde comme le pays des droits de l'homme. C'est W. E. B. Du Bois qui avait été à l'initiative de ce congrès. Depuis 1909, il avait mis entre parenthèses sa carrière de sociologue pour fonder la National Association for the Advancement of Colored People (NAACP), dont il fut le principal dirigeant. En 1919, Du Bois salua lui-même la décision des autorités françaises de permettre l'organisation de ce congrès en publiant un article intitulé « Vive la France ».

Cette image positive fut renforcée par les témoignages de nombreux soldats afro-américains qui participèrent aux combats aux côtés des « poilus ». Bien qu'ils aient été victimes des préjugés qui existaient toujours en France à l'égard des noirs, ces soldats pouvaient fréquenter les mêmes cafés, monter dans les mêmes autobus et les mêmes trains que les blancs. Le jazz, qu'ils avaient fait découvrir aux français, suscita le même enthousiasme chez les parisiens que le cake walk vingt ans plus tôt. L'immense succès de Joséphine Baker et de sa « revue nègre » illustra l'engouement de l'avant-garde culturelle parisienne en mal de distinction pour cette nouvelle forme d'art. Lorsque Joséphine Baker chantait « mon pays c'est Paris », elle célébrait une ville qui apparaissait comme un espace de liberté unique au monde, dans une France qui comptait un nombre important de noirs parmi ses élites; que ce soit chez les artistes (comme le comédien et acteur Habib Benglia), les écrivains (comme René Maran, prix Goncourt en 1921), les hauts fonctionnaires (comme Félix Éboué, ancien élève de l'école d'administration coloniale), les élus (comme Hégésippe Légitimus, Blaise Diagne déjà évoqué, etc.).

Le pouvoir républicain fut d'autant plus enclin à mettre en avant sa facette humaniste que la guerre eut aussi pour effet de l'ébranler fortement. Les travailleurs et les soldats coloniaux, qui avaient fourni une contribution massive à l'effort de guerre,

espéraient que la promesse d'émancipation qui leur avait été faite se traduirait par des actes. Mais ce ne fut pas le cas. La déception se transforma en mécontentement collectif, lequel trouva sa traduction politique grâce à la III<sup>e</sup> Internationale fondée par Lénine au lendemain de la révolution d'octobre 1917 en Russie. En décembre 1920, lors du congrès de Tours, ses partisans actèrent leur rupture avec la SFIO pour fonder le PCF, la Section française de l'Internationale communiste.

Sous l'impulsion de Lénine, la III<sup>e</sup> Internationale adopta une stratégie résolument anti-impérialiste privilégiant la défense des travailleurs coloniaux, qui représentaient la fraction la plus exploitée du prolétariat mondial. La plus grande partie d'entre eux avaient été rapatriés au lendemain de la guerre, mais quelques dizaines de milliers étaient restés (ou revenus) en métropole pour se faire embaucher comme manœuvres dans le bâtiment, les ports, les mines, etc. Pour mobiliser ce prolétariat, le PCF mit en place une organisation spécifique, l'Union intercoloniale, au sein de laquelle se formèrent les premiers leaders de la lutte anti-impérialiste.

L'un des exemples les plus connus est celui de Hô Chi Minh, qui avait quitté clandestinement l'Indochine en 1911 pour parcourir l'Europe, avant d'adhérer à la SFIO. En 1919, il envoya une pétition, publié dans L'Humanité, aux dirigeants alliés pour demander l'autodétermination du peuple vietnamien. Hô Chi Minh ayant quitté la France à la demande du Komintern qui l'envoya en Chine, c'est seulement au milieu des années 1920 que les mouvements anticolonialistes se développèrent vraiment en France, toujours dans le giron de l'Union intercoloniale. Abdel-kader Hadj-Ali fonda l'Étoile nord-africaine en 1926, mouvement qui s'engagea dès cette époque contre le code de l'indigénat et toutes les mesures maintenant les colonisés sous un régime d'exception, sous l'impulsion de son principal leader, Messali Hadj.

La même année, Lamine Senghor (à ne pas confondre avec Léopold), qui était lui aussi membre du PCF, fonda le Comité de défense de la race nègre (CDRN), le premier mouvement populaire noir créé en France. Employé à Dakar comme « boy » (domestique) au service d'une famille de colons avant la guerre, il avait été mobilisé comme tirailleur sénégalais et gazé à Verdun. Démobilisé et renvoyé comme invalide de guerre au Sénégal, il revint en France en 1921 et fut embauché dans l'administration des postes et télécommunications du Var 6. Son ancrage dans le monde ouvrier lui permit de rallier les prolétaires (ouvriers, marins et dockers) qui travaillaient dans les grandes villes de métropole et dans les zones portuaires. À Marseille, à Bordeaux, au Havre, le CDRN engrangea plusieurs centaines d'adhésions . Lamine Senghor reprochait surtout à Blaise Diagne d'avoir cautionné des promesses que le gouvernement français n'avait pas tenues. « La jeunesse nègre commence maintenant à voir clair. Nous savons et nous constatons que, lorsqu'on a besoin de nous, pour nous faire tuer " ou pour nous faire travailler, nous sommes des Français; mais quand il s'agit de nous donner des droits, nous ne sommes plus des Français, nous sommes des nègres. »

Au début de l'année 1927, les divergences internes au comité poussèrent Senghor à créer une nouvelle organisation, la Ligue de défense de la race nègre (LDRN) qui disposait d'un journal intitulé *La Race nègre*. Après la disparition de Senghor en novembre 1927 (des suites de la tuberculose contractée pendant la guerre), Tiémoko Garan Kouyaté, l'un de ses proches, prit la LDRN en main.

L'originalité de la stratégie communiste, lors de cette première phase de son histoire, tenait dans sa tentative pour combiner les deux modes de politisation qui avaient été en concurrence avant 1914: la première mobilisant l'identité sociale des citoyens, la seconde leur identité nationale, religieuse ou raciale. L'idéologie

I. On estime qu'à l'époque quinze à vingt mille noirs vivaient en France, la plupart d'entre eux appartenant aux classes populaires (domestiques, ouvriers, dockers, etc.).

II. Plus de 130 000 soldats de l'Afrique noire participèrent aux combats; 30 000 d'entre eux perdirent la vie $^7$ .

marxiste-léniniste dont se réclamaient les communistes privilégiait cependant le critère de classe, ce qui indisposa rapidement la mouvance anticoloniale. Lamine Senghor prit ses distances avec le PCF pour cette raison. Influencé par les thèses identitaires du militant jamaïcain Marcus Garvey (qui avait fait du terme «negro» un mot clé de son lexique), Lamine Senghor adopta une rhétorique fondée sur ce qu'on appelle aujourd'hui le « retournement du stigmate », dans une logique proche de celle que les juifs sionistes avaient développée avant 1914. C'est ce que montre clairement la citation suivante, extraite de l'un des articles qu'il publia dans son journal: « Nous nous faisons honneur et gloire de nous appeler Nègres, avec un grand "N" majuscule en tête. C'est notre race nègre que nous voulons guider sur la voie de sa libération totale du joug esclavagiste qu'elle subit. Nous voulons imposer le respect dû à notre race, ainsi que son égalité avec toutes les autres races du monde; ce qui est son droit et notre devoir. »

Néanmoins, la tentative pour regrouper tous les noirs de France au sein d'un même mouvement se solda par un échec. Dès le départ, la mouvance révolutionnaire s'inscrivit en rupture face aux élites noires réformistes, qu'incarnait Blaise Diagne. Le clivage entre les deux camps recoupait aussi des différences de classe car les plus radicaux étaient surtout issus des milieux populaires, alors que les modérés appartenaient fréquemment aux élites intellectuelles et bourgeoises. Comme le note Pap Ndiaye, « la tension clivante entre classe et race, qui traversa le  $xx^e$  siècle dans l'analyse et la remise en cause des processus de domination, était déjà très visible  $^8$  ».

Ces divergences apparurent clairement aussi dans les congrès panafricains <sup>1</sup>. Lors du second, qui fut organisé en 1921, toujours sous l'égide de W. E. B. Du Bois et de la NAACP, les députés français Blaise Diagne (représentant le Sénégal) et Gratien Can-

I. Le deuxième congrès panafricain se réunit en plusieurs sessions à Londres, Bruxelles et Paris entre le 28 août et le 6 septembre 1921. Le huitième s'est tenu en 2015.

dace (représentant la Guadeloupe) trouvèrent la déclaration finale trop extrémiste car ils soutenaient la politique d'assimilation mise en oeuvre par la République française, alors que Du Bois la condamnait fermement en réclamant plus de droits pour les autochtones.

Ce fut le point de départ d'une fracture opposant les militants noirs anglophones et francophones, qui se reproduisit lors des congrès suivants. D'un point de vue socio-historique, on peut l'expliquer en rappelant qu'aucun individu ne se résume à un seul critère identitaire. Outre les clivages de classes que j'ai évoqués plus haut, la défense de la cause des noirs était minée par le fait que les leaders avaient intériorisé les normes de leur propre État national. Les présupposés du multiculturalisme américain se heurtaient aux présupposés républicains sur la nation « une et indivisible ».

Quoi qu'il en soit, même si cette première tentative d'union des noirs du monde entier plaidant pour une Afrique libérée du joug colonial et se gouvernant elle-même ne fut pas couronnée de succès, elle ouvrit une ère nouvelle dans l'histoire de la question raciale. Alors que jusqu'en 1914 elle avait été dominée par l'angoisse du « péril jaune », à partir des années 1920 le « problème noir » prit la relève. De même que les États-Unis, grâce à Du Bois, furent en pointe dans les tentatives pour renforcer les liens de solidarité de tous les noirs du monde, de même les États-Unis furent à l'avant-garde des entreprises visant à sauver la race blanche.

L'ouvrage qui joua un rôle pionnier dans cette forme de mobilisation fut celui de Madison Grant, paru aux États-Unis en 1916, sous le titre *The Passing of the Great Race*. Il fut publié en français dix ans plus tard, sous le titre *Le Déclin de la grande race*, grâce aux efforts d'un traducteur-préfacier qui n'était autre que... Georges Vacher de Lapouge<sup>9</sup>. Dans sa préface, ce dernier réorienta sa théorie anthroposociologique et eugéniste pour l'adapter au nouveau contexte colonial. Pour lui, désormais, c'était la présence de soixante millions de sujets africains et asiatiques dans l'empire

qui menaçait la race blanche à laquelle appartenaient les français. Pour la juguler, la protection des frontières nationales ne suffisait plus. Il fallait mettre en place une organisation raciale au niveau mondial.

Cette proposition n'eut guère d'impact dans la France des années 1920 car il n'était pas possible d'être crédible dans l'espace public républicain en reprenant à son compte une idéologie qui était de plus en plus présentée comme une illustration de la « sauvagerie allemande ». Sous l'impulsion d'Adolf Hitler, en effet, le parti nazi était en train de s'imposer dans le champ politique allemand en exaltant la race aryenne, en dénonçant la malfaisance des juifs, mais aussi en cultivant les haines nationalistes qui alimentaient le ressentiment à l'égard de la France, accusée d'avoir imposé son diktat au traité de Versailles.

C'est dans ce contexte que le mot « racisme » s'imposa dans la langue française pour dénoncer des discours et des programmes politiques dont la finalité consistait à éliminer une race jugée malfaisante. À partir de ce moment-là, plus personne ne pouvait se dire « raciste » en France – pas même les antisémites les plus acharnés comme Maurras – car une telle revendication aurait été prise comme un acte d'allégeance à Hitler.

# La science politique et les «lois» de l'assimilation

Dans le monde savant, les bouleversements provoqués par la Première Guerre mondiale et la menace naissante du nazisme eurent pour effet de marginaliser encore un peu plus l'anthropologie physique et les médecins-anthropologues. Cependant, cette période vit aussi émerger un autre type d'homme double: le politicien-anthropologue, figure qui fut incarnée au plus haut point par Louis Marin. Avocat de formation, boulangiste, antidreyfusard, proche de Maurice Barrès et de Gustave Le Bon dans sa jeunesse, Louis Marin noua des liens étroits avec François de Wendel, le puissant maître de forge lorrain. Député de Nancy entre 1905 et 1942 et plusieurs fois ministre, Marin dirigea pendant toute

cette période l'un des principaux partis de la droite (la Fédération républicaine créée en 1903, devenue l'Union républicaine démocratique en 1924). Dans le même temps, il mit à profit ses puissants réseaux pour redorer le blason de la Société d'anthropologie de Paris où il enseigna avant de prendre la direction de l'école. Président de l'Institut international d'anthropologie créé en 1920 (mille membres en 1930, appartenant à trente-cinq pays), Marin fut aussi le fondateur de l'Académie des sciences coloniales et un membre éminent de la Fédération régionaliste française. Il enseigna également au Collège libre des sciences sociales et à l'École libre des sciences politiques, toutes institutions de formation des élites développées à côté de – et souvent en opposition à – l'université républicaine. Le savant put ainsi servir les intérêts du politicien et réciproquement. Toutes ses activités étaient tournées, en effet, vers un but unique: défendre la race française dont le représentant par excellence était le paysan lorrain, enraciné dans son terroir, à l'ombre de son clocher 10.

Même s'il n'était pas lui-même affilié à un parti politique, André Siegfried joua lui aussi un rôle majeur dans la diffusion de ces thèses conservatrices. Fils de Jules Siegfried, un grand bourgeois protestant qui fut maire du Havre, député et ministre du Commerce en 1892-1893, André fut nommé professeur à Sciences Po en 1911, après avoir réalisé un Tableau politique de la France de l'Ouest (sa thèse), considéré comme l'une des œuvres fondatrices de la science politique française. Au cours des années 1920, il se détourna de la recherche spécialisée et mobilisa sa réputation de savant pour commenter l'actualité de son temps. Comme les frères Leroy-Beaulieu avant lui , André Siegfried fut le parfait représentant d'une nouvelle génération de bourgeois voyageurs qui consignaient dans des livres leurs impressions de voyage en les présentant comme des vérités sociologiques. Dans cette tradition de pensée, ce ne sont pas les individus réels qui constituent les «atomes élémentaires» de l'analyse (pour

reprendre la formule de Max Weber), mais des entités collectives comme les « peuples », « les nations » et les « races ». L'hégémonie que ces experts ont exercée, et qu'ils exercent encore, sur la vie intellectuelle française tient non seulement au fait qu'ils défendent, implicitement ou explicitement, l'ordre établi, mais aussi au fait qu'ils passent leur temps à commenter l'actualité <sup>11</sup>.

Les années 1920 furent un moment décisif dans l'histoire des relations entre la France et les États-Unis. C'est à ce moment-là que le grand public découvrit la civilisation américaine, illustrée par les gratte-ciel et le travail à la chaîne. Standards de Hyacinthe Dubreuil (sous-titre: «Le travail américain vu par un ouvrier français », Grasset, 1929) et les Scènes de la vie future de Georges Duhamel (Mercure de France, 1930) furent d'énormes bestsellers. André Siegfried mit à profit cette nouvelle mode intellectuelle pour publier un livre sur Les États-Unis d'aujourd'hui, dont treize mille exemplaires furent vendus en un an, et dans lequel il reprenait, pour l'essentiel, ses Impressions de voyage en Amérique 12, ouvrage publié pendant la guerre, mais qui était passé inaperçu. Au lieu de s'intéresser aux individus réels, comme il l'avait fait dans la partie de sa thèse où il avait ouvert la voie à la statistique électorale, Siegfried reprend à son compte dans ce livre les élucubrations de Gustave Le Bon sur la psychologie des peuples et les thèses d'Alfred Fouillée sur le « tempérament national » 13. C'est à partir de là qu'il développe la notion de « tempérament politique » qu'il définit comme une « manière d'être, de se comporter, de réagir sous l'action des circonstances, comme un organisme réagit sous l'action de certaines atmosphères ou de certaines contagions ». Selon lui, chaque peuple a une constitution mentale particulière, qui s'explique en partie par des critères héréditaires: « Il y a dans la psychologie des peuples un fond de permanence qui se retrouve toujours » 14.

Siegfried réactive les vieilles métaphores organicistes, issues de la science des races que pratiquaient les médecins-anthropologues au XIX<sup>e</sup> siècle, pour alimenter une science politique qui se donne pour ambition de dégager les «lois» de l'assimilation. Les

observations qu'il a faites en se promenant dans la rue, et les discussions qu'il a eues avec les élites WASP qu'il a rencontrées, l'ont convaincu que le « melting pot » américain était en crise. L'organisme anglo-saxon qui avait permis à la nation américaine de se développer harmonieusement jusque-là a été contaminé, dit-il, par les « flots pressés de Levantins brunis et d'Hébreux hirsutes » qu'il a vus de ses propres yeux à New York. Parlant au nom du peuple américain anglo-saxon, Siegfried écrit: « Les germes hétérogènes, catholiques, juifs, quasi orientaux même, qu'il sent croître en lui et qui contredisent sa tradition, l'effraient. »

Sa théorie de l'assimilation est fondée sur une analogie empruntée à la chimie. « Selon les races, le point de fusion varie. » Pour les protestants, « le mélange se fait tout seul », mais « l'assimilation devient malaisée avec les catholiques ». Quant aux juifs, « trois générations plus tard, il faut bien constater qu'ils sont restés hétérogènes, inassimilables [...] car le génie original de la race persiste ». Dans certains cas, ajoute-t-il, la « fusion » dans le *melting pot* est totalement impossible. « Il faut considérer le bloc nègre comme inassimilable; si même une fusion partielle venait à se produire, elle ne serait pas sans altérer gravement la personnalité physique de la race blanche nord-américaine: on aurait un autre Brésil » <sup>15</sup>.

Certes, ajoute-t-il, « parmi ces Noirs, certains sont devenus avocats... Preuve vivante que la race peut s'élever ». Mais « ce qu'ils voudraient au fond – et c'est tragique parce qu'ils ne se rendent pas bien compte que c'est impossible – c'est avec l'égalité civile, l'égalité sociale [...]. Ainsi se produit justement ce que le Sud par-dessus tout redoutait, une prétention basée sur des titres ou un semblant de titre ». Ce qui accentue ce drame, ajoute le professeur de Sciences Po, c'est l'attirance des blancs pour les femmes noires. « Il y a là un mystère qui inquiète et humilie profondément ceux qui y pensent, à cause du péril biologique et moral qu'il comporte. [...] Ce problème est un gouffre sur lequel on ne peut se pencher sans effroi et où la race supérieure elle-même risque de perdre quelque chose de sa dignité. »

La position centriste qu'affectionnait un penseur libéral comme Siegfried le conduit néanmoins à marquer ses distances par rapport aux thèses eugénistes que défendaient ceux qui voulaient sauver la race blanche. « Entre les mains d'un peuple conscient de sa supériorité qui stériliserait sans remords les nègres, les jaunes, les "inférieurs" dont nous serions peut-être, l'eugénisme intégral reléguerait éventuellement à l'état de souvenir cette conquête démodée que sont les "droits de l'homme" l. »

Refusant de politiser la question raciale, Siegfried se dit convaincu que les nouveaux immigrants finiront par s'américaniser, «mais ne seront pas des Anglo-Saxons». À ses yeux, il est donc compréhensible que face à ce péril identitaire, «un nationalisme de redressement se soit affirmé». De même, il voit dans la montée de l'antisémitisme la réponse d'un organisme qui se défend face à «l'esprit juif, intellectuellement révolutionnaire, [et] à ce titre suspect»; suspicion aggravée par «la course effrénée du juif à la réussite économique et intellectuelle».

Face à ce pôle conservateur incarné par Louis Marin et André Siegfried, qui occupait une position dominante grâce aux soutiens politiques dont il disposait, se développa un pôle dominé qui s'inscrivait dans le prolongement de la sociologie durkheimienne. Le principal représentant de ce courant fut Marcel Mauss, le neveu du fondateur de la sociologie universitaire française. Titulaire de la chaire d'« histoire des religions des peuples non civilisés » à la Ve section de l'École pratique des hautes études, il avait rejoint l'équipe de *L'Année sociologique* dès 1901. Mauss approfondit les réflexions de son oncle sur le rôle de plus en plus marginal joué par la race dans les sociétés développées. Dans le texte, non publié de son vivant, qu'il consacra à la question nationale, Mauss écrit que « la race et la civilisation sont en fait des créations de la nation et non l'inverse 17 ». C'est ce renversement de perspective

I. Le mot «intégral», dans cette dernière citation, est important. Il signifie que Siegfried n'était pas hostile à la sélection raciale, mais qu'il défendait une «eugénique positive», alors que les anglo-saxons voulaient éliminer les inadaptés <sup>16</sup>.

qui l'amena à réorienter l'anthropologie vers l'étude des cultures, depuis la préhistoire à nos jours.

La victoire électorale du cartel des gauches en 1924 lui permit d'obtenir le soutien des pouvoirs publics pour fonder un Institut d'ethnologie à la Sorbonne, grâce à l'aide de Lucien Lévy-Bruhl qui occupait la chaire d'histoire de la philosophie moderne dans cette université. Mauss s'allia également avec Paul Rivet, un ethnologue américaniste qui était assistant au Muséum national d'histoire naturelle. Bien qu'il ait reçu une formation de médecin lui aussi, Rivet s'était engagé très tôt contre l'anthropologie raciale en affirmant notamment: « Il y a certes des groupements humains: peuples, nations. Mais des races... Nulle conception n'est aussi formellement démentie par les faits.» La création de l'Institut d'ethnologie marqua un tournant dans l'histoire des sciences sociales françaises. Même si Mauss et Rivet furent dans l'obligation de former des fonctionnaires coloniaux pour assurer le financement de leur Institut, ils guidèrent leurs étudiants vers l'étude des cultures et des transferts culturels, en présentant l'environnement (le milieu) comme le véritable déterminant des comportements sociaux. Nous verrons dans la suite de ce chapitre le rôle essentiel que jouèrent plusieurs de ces apprentis anthropologues dans la réflexion sur le racisme après la Seconde Guerre mondiale 18.

Parmi les élèves d'Émile Durkheim, Maurice Halbwachs fut le sociologue qui joua le rôle majeur dans la critique des préjugés raciaux. Après des recherches sur la classe ouvrière, le calcul des probabilités, la mémoire collective, il se tourna vers la sociologie urbaine en publiant notamment un article sur la ville de Chicago. La comparaison des thèses défendues par Halbwachs dans cette étude avec celles de Siegfried, mentionnées plus haut, montre clairement ce qui séparait le courant dominant de la science politique de ce temps et la sociologie d'inspiration durkheimienne. L'enquête menée par Halbwachs à l'occasion d'un séjour à l'université de Chicago en 1930 fut d'abord publiée sous la forme d'un récit de voyage dans Le Progrès, un grand quotidien

lyonnais <sup>19</sup>. Il y reprenait à son compte les analyses de Siegfried sur la crise du melting pot américain, en affirmant lui aussi que l'«invasion de nègres à Chicago [était] un problème angoissant parce qu'insoluble». Parfait exemple des différences que l'on peut constater chez un même auteur selon qu'il s'adresse au grand public ou à ses pairs, le contraste est frappant avec l'article qu'Halbwachs publia deux ans plus tard sur le même sujet dans les *Annales* récemment fondées par Marc Bloch et Lucien Febvre.

Dans cet article, il compare la formidable croissance de Chicago à celle de Paris, qu'il avait lui-même étudiée antérieurement, en s'appuyant sur tous les matériaux statistiques disponibles et aussi sur les enquêtes réalisées par les premiers sociologues de l'école de Chicago, Robert Park et Ernest Burgess. Il décrit la sociabilité des différents quartiers, la formation des ghettos, la montée de la criminalité. Cependant, à aucun moment il n'évoque dans ce texte «l'angoissant problème des nègres» (le livre de Siegfried, paru quatre ans plus tôt, n'est même pas cité). Le critère racial, à peine évoqué, est aussitôt relativisé. «Si les races n'expliquent pas suffisamment les classes, il n'en est pas moins vrai que les classes créent entre les hommes des divisions aussi profondes et parfois aussi pittoresques extérieurement que la diversité des types et genres de vie ethniques.»

Halbwachs ajoute que si les noirs sont parqués dans un immense ghetto, c'est parce que «les mœurs rétablissent les barrières supprimées par les lois ». Autrement dit, les préjugés des blancs à leur égard expliquent la persistance des discriminations supprimées (ou en tout cas atténuées) par le droit. «Chez les nègres, les deux facteurs, économique et ethnique, se renforcent (dans le sens d'une résistance à la fusion). Une Américaine me disait qu'un Américain ne peut se marier avec une négresse, ni une Américaine avec un nègre, parce que cela reviendrait à épouser sa cuisinière ou son chauffeur <sup>20</sup>. »

La question de l'assimilation des immigrants européens, abordée en fin d'article, est perçue elle aussi sous un angle avant tout social. « Plus que par la religion et la langue, les immigrants

se distinguent des Américains, et ils se distinguent entre eux, par leur situation ou leur niveau social. » Halbwachs enfonce le clou en affirmant: « Ce n'est pas parce qu'étrangers, mais parce qu'ouvriers, surtout parce que manœuvres et ouvriers de la grande industrie, que la masse des immigrants, admise à résider, est cependant séparée de la vie urbaine, exclue du courant traditionnel et continu qui n'entraîne que les éléments vraiment "bourgeois", ou en relation et en contact intime et familier avec la bourgeoisie. »

# La revanche des médecins-anthropologues

La nouvelle crise du système capitaliste, qui débuta par l'effondrement de la bourse de Wall Street lors du «jeudi noir» du 24 octobre 1929 ne frappa durement la France qu'à partir de 1931. Elle provoqua une brutale progression du chômage à une époque où la protection sociale des salariés était encore embryonnaire. Un grand nombre de commerçants et d'artisans furent acculés à la faillite, beaucoup de petits paysans tombèrent dans la misère; les classes moyennes et supérieures virent leur niveau de vie régresser et furent confrontées aux affres du déclassement.

#### «Ni envahissement métèque, ni racisme»

Les polémiques sur les causes de la crise et sur les mesures à prendre pour en sortir réactivèrent la bipolarisation du champ politique français, opposant la droite nationale-sécuritaire et la gauche sociale-humanitaire. Comme cela avait été le cas dans les années 1880, le problème de l'immigration fut à nouveau placé au centre de l'actualité par les conservateurs. Le ministère de l'Intérieur ayant procédé à l'expulsion de plusieurs centaines de milliers de travailleurs étrangers sans susciter de protestations massives, la polémique se focalisa cette fois-ci sur la question des réfugiés. Après la nomination d'Adolf Hitler au poste de chancelier, le 30 janvier 1933, les persécutions perpétrées par les nazis à l'encontre de leurs adversaires politiques et des juifs furent unanimement dénoncées en France, ce qui eut pour prin-

cipale conséquence d'installer définitivement l'équivalence entre nazisme, fascisme et racisme (alors confondu avec antisémitisme).

Toutefois, les deux pôles de la vie politique française s'affrontèrent sur la question de l'accueil des réfugiés allemands. Grâce à la mobilisation des partis de gauche et de la Ligue des droits de l'homme, plusieurs dizaines de milliers d'entre eux furent accueillis, ce qui fit scandale dans les milieux de droite et d'extrême droite. Leurs porte-parole dénoncèrent les faux réfugiés venus concurrencer les français. Ils accusèrent le parti communiste de faire le jeu de Moscou en attirant en France les révolutionnaires dont Hitler avait voulu se séparer.

Cette propagande eut un impact très important dans les professions libérales. Parmi les réfugiés, certains étaient avocats ou médecins. En principe, ils ne pouvaient pas exercer leurs professions en France car elles étaient réservées aux nationaux. Néanmoins, la loi de 1927 sur la nationalité française avait donné la possibilité aux étrangers titulaires d'un diplôme français d'obtenir leur naturalisation au bout d'un an de présence. Étant donné que les professions libérales étaient touchées de plein fouet par le retournement de la conjoncture, cette éventualité fut ressentie comme une grave menace. Bien que ces naturalisés n'aient représenté qu'une infime minorité des avocats et des médecins exerçant en France, ils furent rendus responsables de l'« encombrement » des carrières, pour reprendre un terme très populaire à l'époque.

Sans insister ici sur des analyses que j'ai développées dans mes ouvrages antérieurs <sup>21</sup>, je rappellerai simplement le rôle que joua la mobilisation des professions libérales contre les « métèques » dans la réhabilitation du discours sur les races. Cette campagne atteignit son paroxysme en 1934-1935. Elle fut relayée dans les facultés de droit et de médecine par les syndicats étudiants qui défilèrent derrière le mot d'ordre: « Ni envahissement métèque, ni racisme. » Le mot « racisme » étant associé au mot « nazisme », ce slogan avait pour but d'inscrire le combat xénophobe dans une tradition bien française. La mobilisation fut efficace puisqu'en vertu de la loi adoptée le 19 mars 1934, les

nouveaux naturalisés furent exclus pour une durée de dix ans des fonctions publiques, des offices ministériels et de la profession d'avocat. La loi du 26 juillet 1935 appliqua les mêmes dispositions aux médecins. Au-delà des réfugiés, ces lois atteignirent également la petite partie de l'élite coloniale ayant obtenu la citoyenneté française. Le sort d'un demi-million de Français fut ainsi modifié du jour au lendemain. Selon l'étude menée par Charles Ayoub à cette époque, « la jeunesse arabe n'a pas compris cette exclusion » <sup>22</sup>.

L'un des arguments favoris du milieu médical pour justifier ces mesures discriminatoires était d'affirmer que pour exercer correctement sa profession, le médecin devait « être capable de comprendre les finesses et les délicatesses de notre race, capable aussi de les assimiler » <sup>23</sup>. Autrement dit, la défense de la race française était présentée désormais comme un impératif de santé publique. Étant donné que la grande majorité de ces réfugiés avaient fui les persécutions antisémites, ces discriminations visaient essentiellement les juifs. Mais jusqu'au Front populaire, les professions libérales préférèrent utiliser le mot « métèque » pour ne pas être accusées d'antisémitisme.

L'émeute du 6 février 1934, qui fut la manifestation la plus sanglante de toute la III<sup>e</sup> République, provoqua le regroupement des forces de gauche au sein d'un bloc antifasciste qui déboucha sur la victoire du Front populaire aux élections législatives d'avrilmai 1936. Ce succès, et la puissante vague de grèves qui suivit, provoquèrent un véritable séisme dans la société française. Les concessions faites par le patronat et par le nouveau gouvernement aux ouvriers alimentèrent la rancœur des classes moyennes et des classes aisées qui avaient énormément souffert elles aussi de la crise. Comme l'a noté Eugen Weber, ces classes ne pouvaient pas contester un mouvement social qui avait mis brutalement au centre de l'actualité la « profonde misère de la classe ouvrière » <sup>24</sup>. Dans le même temps, elles ne pouvaient pas non plus adhérer au discours de la gauche qui dénonçait les «deux cents familles» les plus riches de France en accusant nommément les maîtres de forges comme François de Wendel, l'ami de Louis Marin. C'est ce

contexte qui explique la rapide dérive de la droite républicaine vers l'extrême droite et le retour en force des polémiques identitaires dans le débat public '.

Le fait que Léon Blum soit devenu le chef du gouvernement français fut un prétexte pour réintroduire dans l'espace politique français les discours sur la race explicitement antisémites. Le 6 juin 1936, le député d'extrême droite Xavier Vallat, médecin de son état, apostropha en ces termes Léon Blum à la Chambre des députés: « Pour la première fois, ce vieux pays gallo-romain sera gouverné par un juif », avant d'enfoncer le clou en disant que « pour gouverner cette nation paysanne qu'est la France, il vaut mieux avoir quelqu'un dont les origines, si modestes soient-elles, se perdent dans les entrailles de notre sol, qu'un talmudiste subtil. »

Cette citation montre clairement comment la définition de la race française, fondée sur des critères historiques, que les élites républicaines avaient forgée à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle – par opposition à la définition zoologique des allemands – fut alors mobilisée pour alimenter une forme d'antisémitisme qui, dans le même temps, prenait bien soin de dénoncer le nazisme.

### Naissance de l'antiracisme

En usant de ce type d'argument, les conservateurs s'efforcèrent de replacer le « problème juif » au centre du débat politique, en lieu et place de la question sociale. C'est pour contrer cette offensive réactionnaire que fut créée la Ligue internationale contre le racisme (issue de la Ligue internationale contre les pogroms). Soucieux de rompre avec une vision dépeignant les juifs comme d'éternelles victimes, Bernard Lecache, le fondateur de la LICA, fils de réfugié ayant fui les pogroms antisémites en Ukraine et journaliste à *L'Humanité* jusqu'en 1923, lui fixa une double mission d'éducation civique (pour combattre les préjugés à l'égard

I. Pour mémoire, en 1936 les médecins représentaient près de 10 % des députés et près de la moitié d'entre eux étaient affiliés à des partis d'extrême droite <sup>25</sup>.

des juifs) et d'action sur le terrain (en prônant l'autodéfense contre les agressions d'extrême droite). Les membres de la LICA furent ainsi impliqués dans plusieurs rixes contre des militants d'extrême droite <sup>26</sup>.

C'est dans son journal, intitulé *Le Droit de vivre*, que le mot « racisme » (employé comme un équivalent d'antisémitisme) commença à être utilisé régulièrement à partir de 1932. C'est également dans ce journal qu'apparut pour la première fois le terme « antiracisme » (en avril 1936). La LICA joua ainsi un rôle essentiel dans la mise en équivalence de l'antifascisme et de l'antiracisme, contribuant à l'invention d'une tradition qui fit de l'abbé Grégoire le père fondateur de l'antiracisme |.

La LICA se situait dans le prolongement du combat identitaire inauguré par les sionistes au XIX<sup>e</sup> siècle, sauf que ses membres s'inscrivaient totalement dans le champ politique franco-français. Ils furent ainsi les pionniers de ce qu'on appellera, à partir des années 1970, la lutte pour le respect de la «diversité», en se plaçant délibérément sur le terrain identitaire qu'avaient imposé les dominants, mais en retournant les arguments de ces derniers. Voilà pourquoi, comme l'a souligné l'historien Emmanuel Debono, loin de rompre avec la problématique des races, «la LICA s'appuie souvent sur la terminologie raciale et l'intègre dans ses slogans <sup>28</sup> ». Il faut se rappeler qu'à cette époque, face à l'attaque prononcée contre lui par Xavier Vallat que nous avons déjà évoquée, Léon Blum répondait «Je suis français malgré ma race », ce qui prouve combien les références raciales étaient alors intériorisées, même par les juifs laïques.

Comme cela avait été le cas avec le mouvement sioniste au début du xx<sup>e</sup> siècle, l'exacerbation du combat identitaire incita Bernard Lecache à prendre ses distances avec les partis de gauche qu'il accusait de trop privilégier les questions sociales,

I. Le Droit de vivre, fondé en 1932, devint hebdomadaire en 1935. Son tirage atteignit 35 000 exemplaires en 1937, ce qui en fit la principale publication antiraciste dans l'entre-deux-guerres $^{27}$ .

sans accorder assez d'importance à la lutte contre le racisme. Confrontée au déchaînement de la haine antisémite, la LICA déplorait qu'aucune loi ne distingue dans la nation une catégorie de citoyens, considérés comme formant une minorité ethnique; ce qui empêchait les juifs diffamés d'agir en justice contre leurs diffamateurs. Cet argument, qui annonçait les polémiques identitaires en vigueur aujourd'hui, ne pouvait être partagé par les militants de la Ligue des droits de l'homme (dont beaucoup étaient membres du parti radical et du parti socialiste), très attachés à la liberté d'expression et à la conception unitaire de la nation française.

Ce point de vue républicain était défendu par la majorité des juifs français qui condamnaient les violences physiques et verbales commises par les militants de la LICA en leur reprochant de donner du grain à moudre aux antisémites. Il est vrai que l'extrême droite prit constamment prétexte de ces incidents pour alimenter ce que j'ai appelé la rhétorique de l'inversion, qui consiste à présenter les dominants comme des dominés et les dominés comme des agresseurs. Charles Maurras qualifia les violences commises par des membres de la LICA de «pogroms anti-français». Il s'en prit aux humanistes bien-pensants qui s'apitoyaient sur les victimes d'Hitler, alors qu'« à côté des juifs, le pauvre catholique peut crever à l'aise dans le fossé 29 ». Le déplacement de la lutte des classes vers le terrain religieux s'illustra également par la multiplication des discours exaltant les « racines chrétiennes de la France ». Les juifs furent accusés de vouloir faire la révolution dans un pays qui n'était pas le leur parce qu'ils obéissaient à la loi du Talmud, présentée comme «le code de la perversion juive et de l'antichristianisme ».

Les journalistes des grands quotidiens, tout en affichant leur neutralité, s'emparèrent néanmoins de ces polémiques pour relancer le vieux topos sur le « problème juif ». Ils multiplièrent les reportages sur les « petits juifs aux cheveux crépus » qui vivaient dans le ghetto de la rue des Rosiers à Paris. Ils s'ingénièrent aussi à fabriquer des affaires d'État à partir des petites phrases prononcées par telle ou telle personnalité politique. Par exemple,

en avril 1938, le ministre de l'Intérieur Marx Dormoy eut le malheur de répondre à un député du Morbihan qui avait insulté Léon Blum qu'« un juif vaut bien un breton ». Ce qui suscita une véritable tempête politique dont s'empara l'extrême droite en prétendant que le nombre de juifs morts à la guerre avait été infiniment plus faible que celui des bretons.

Ce qui avait été sous-entendu dans les années précédentes, en usant d'un langage euphémisé, s'affirma désormais au grand jour. La xénophobie qui s'était focalisée dès le début de la crise contre les travailleurs étrangers, amplifiée à partir de 1933-1934 par les professions libérales dénonçant la concurrence des médecins et des avocats naturalisés, alimenta un antisémitisme de plus en plus explicite dans la petite bourgeoisie commerçante et artisanale et dans la classe moyenne. L'un des reproches majeurs adressés au Front populaire fut alors d'avoir naturalisé à tour de bras des étrangers non assimilés ou trop éloignés de la « race française ». Les réflexions qu'André Siegfried avait développées dans son livre sur les États-Unis, affirmant qu'au bout de trois générations les juifs n'étaient toujours pas vraiment assimilés, devinrent des évidences dans le camp des conservateurs français.

Les efforts de la LICA furent néanmoins partiellement couronnés de succès, puisque le décret-loi Marchandeau, adopté le 21 avril 1939, fut la première loi à réprimer « la diffamation ou l'injure, commise envers un groupe de personnes appartenant, par leur origine, à une race ou à une religion déterminée », lorsqu'elle « aura eu pour but d'exciter à la haine entre les citoyens ou les habitants » <sup>30</sup>. Pourtant, ce premier acte dans l'histoire de la répression pénale du racisme eut des effets contradictoires. Une partie de l'extrême droite (en l'occurrence le journal *Je suis partout*) applaudit un décret qui, selon elle, « reconnaissait l'existence d'une communauté juive » car « jamais les pires antisémites n'auraient pu espérer pour leur doctrine une pareille consécration » <sup>31</sup>. La même raison explique que ce décret fut fraîchement accueilli par des intellectuels juifs comme Georges Zérapha. Celui-ci déplora en effet que le texte de loi ait repris à son compte le mot « race »

car il y voyait une concession inadmissible à la terminologie des ennemis de la République.

Les divergences qui opposèrent les militants de la LICA aux autres composantes de la population juive de France peuvent s'expliquer aussi par des raisons d'ordre sociologique. Les élites bourgeoises avaient plutôt tendance à soutenir les positions modérées du Consistoire, alors que les partisans de Bernard Lecache appartenaient surtout à la classe moyenne (beaucoup d'entre eux étaient des étudiants). Quant aux ouvriers juifs, en majorité issus de l'immigration récente, ils furent très peu nombreux à s'engager dans ces organisations communautaires car c'est leur identité de classe qu'ils privilégièrent en militant à la CGT et au PCF, pour défendre bec et ongles les acquis du Front populaire.

La crise économique eut aussi de profondes répercussions dans l'empire colonial, ce qui ruina les tentatives réformistes impulsées par les radicaux membres ou proches de la Ligue des droits de l'homme. En Indochine, la crise exacerba des tensions que la prospérité de la décennie précédente avait contribué à masquer. Les révoltes populaires furent matées avec une extrême violence, faisant des milliers de morts 32. Il devint alors évident que la domination européenne ne pouvait plus s'exercer de la même manière qu'avant. L'un des principaux buts de la grande Exposition coloniale organisée à Paris en 1931 fut de rompre avec la logique assimilationniste antérieure au profit d'une politique d'association respectant les traditions indigènes et valorisant les différentes races humaines. Les spectacles exhibant des kanaks, organisés par des entreprises privées dans le cadre de l'Exposition, furent ainsi condamnés par le maréchal Lyautey, commissaire général de l'exposition, qui refusa également les mesures anthropométriques 33.

Le Front populaire tenta de mettre en pratique cette nouvelle orientation. Toutefois, Maurice Viollette, l'ancien gouverneur d'Algérie, nommé ministre d'État par Léon Blum (et que les colons surnommaient « Viollette l'Arabe »), batailla en vain pour

que l'élite algérienne obtienne davantage de droits politiques. Ces échecs eurent pour effet d'aggraver la crise de l'empire colonial 34.

Le désenchantement à l'égard de la République et de la culture européenne fut à l'origine d'un nouveau courant littéraire appelé « négritude ». Aimé Césaire lança ce terme au milieu des années 1930 dans *L'Étudiant noir*, la revue qu'il avait fondée avec d'autres étudiants antillo-guyanais et africains. L'objectif était de défendre l'identité noire en montrant ce qui la différenciait de l'identité blanche. C'est dans ce but que Léopold Sédar Senghor opposa « la raison hellène » à « l'émotion noire », opposition qui pourrait être considérée aujourd'hui comme une forme de racisme, mais qui, à cette époque, fut une manière efficace de contester les dogmes rationalistes au nom desquels les puissances européennes avaient colonisé l'Afrique.

Ces revendications identitaires contribuèrent à relancer les polémiques raciales dans l'espace public car elles furent la cible de l'extrême droite. Se situant dans le prolongement du combat impulsé par Madison Grant pour défendre la race blanche, le *Manifeste des intellectuels français pour la défense de l'Occident et la paix en Europe*, publié en 1935 pour soutenir l'invasion de l'Éthiopie par Mussolini, revendiqua publiquement le droit pour les Européens de coloniser des «tribus incultes» au nom de la supériorité de leur civilisation.

# Des classes sociales aux classes biologiques

Pour contrer une gauche sociale-humaniste qui engrangeait les succès électoraux en dénonçant le capitalisme et les privilèges des «deux cents familles», les conservateurs réhabilitèrent le vieux discours naturaliste sur le monde social en y injectant les découvertes récentes de la biologie. Le principal porte-parole de ce courant idéologique fut Alexis Carrel. Auréolé du prix Nobel de médecine que lui avaient valu ses travaux de chirurgie vasculaire, expatrié aux États-Unis, Carrel fit un retour fracassant sur la scène publique française grâce à son livre, *L'Homme cet inconnu*,

publié en 1935. Immédiatement consacré par la grande presse comme un événement fondamental dans l'histoire de la pensée, l'ouvrage fut l'un des plus grands best-sellers de l'entre-deuxguerres. Eugéniste convaincu, hanté par la dégénérescence de la race blanche, Carrel conseillait dans cet ouvrage de « substituer des concepts scientifiques de la vie aux anciennes idéologies [et de] développer harmonieusement dans chaque individu toutes ses potentialités héréditaires », afin de « supprimer les classes sociales et les remplacer par des classes biologiques, la biocratie au lieu de la démocratie » <sup>35</sup>.

Ce contexte idéologique nouveau permit aux médecinsanthropologues de prendre leur revanche sur les sociologues. Louis Marin mobilisa son parti contre le gouvernement de gauche en s'alliant au Parti populaire français, le parti d'extrême droite dirigé par Jacques Doriot, tout en faisant de l'École d'anthropologie (dont il était directeur) un bastion de la pensée conservatrice. La conjoncture était d'ailleurs manifestement favorable à l'École puisqu'elle retrouva dans les années 1930 ses effectifs de 1880 (11000 auditeurs revendiqués pour huit professeurs titulaires et cinq conférenciers). Les partisans de Louis Marin évincèrent leurs concurrents du comité de rédaction de la *Revue* d'anthropologie, pour faire une place de plus en plus grande aux médecins-anthropologues qui s'efforçaient de réhabiliter les théories biologiques sur les races discréditées en raison de l'usage qu'en faisait Hitler.

La réactivation de l'anthropologie physique permit à des médecins qui avaient été jusque-là tenus en marge des institutions académiques d'acquérir une notoriété croissante. Le meilleur exemple de ce type d'ascension sociale est celui de René Martial. Son parcours illustre comment la nébuleuse réformatrice, dont le point d'équilibre se situait jusque-là au centre gauche, évolua d'une réflexion centrée sur l'immigration de travail vers les questions de population. Comme Georges Mauco, l'auteur de la première thèse de sciences humaines sur l'immigration, il participa au Comité français de la population fondé par l'économiste

et homme politique Adolphe Landry. Lui-même issu d'un milieu populaire, militant socialiste dans sa jeunesse, Martial avait exercé la fonction de médecin rattaché à un bureau d'hygiène dans le Nord de la France. À ce titre, il faisait partie de la fraction dominée du corps médical, à tel point que sa candidature à l'Académie de médecine avait été refusée. Son intérêt pour la question de l'immigration l'avait rapproché de la « nébuleuse réformiste », proche de la Ligue des droits de l'homme qui avait pris en charge cette question dans les années 1920. Cependant, Martial s'éloigna de ce réseau pour se rapprocher des conservateurs qui régnaient sur le milieu médical. Il publia dans la principale revue de cette profession un article sur « la greffe interraciale » qu'il développa ensuite dans un ouvrage <sup>36</sup>.

Lorsque les médecins se lancèrent dans leur combat contre les naturalisés, Martial leur apporta sa caution scientifique, en dénonçant l'afflux des juifs et les naturalisations hâtives. Son livre sur la race française publié en 1934 fut très bien reçu par le corps médical et fut même couronné par l'Académie des sciences morales et politiques. Se présentant comme un adepte de l'anthroposociologie, Martial prit soin de se démarquer fortement du racisme allemand, en récusant l'existence des races pures. Considérant, lui aussi, que la France devait prendre exemple sur le modèle eugéniste américain, il proposa une méthode de sélection des immigrants fondée sur un classement des races construit à partir d'un indice biochimique (groupes sanguins). Le but étant d'éliminer « les sangs B et AB » très fréquents, selon lui, chez les immigrants sortis du «réservoir asiatique» (les juifs étant, bien sûr, présentés comme issus de ce réservoir-là). Ces propos ne rencontrèrent aucun écho dans le milieu des vrais spécialistes. Toutefois, Louis Marin se rapprocha de lui en préfaçant l'un de ses livres et en publiant l'un de ses articles dans la Revue d'anthropologie 37.

L'ascension de George Montandon est un autre exemple qui montre comment les individus les plus ambitieux savent s'adapter à des conjonctures en apparence éloignées des enjeux proprement scientifiques. Fils d'un industriel suisse, ce médecin devenu explorateur et ethnologue et qui fut militant d'extrême gauche dans sa jeunesse s'installa à Paris en 1925 pour travailler au Muséum national d'histoire naturelle. En 1933, grâce à Louis Marin, il fut élu à la chaire d'ethnographie à l'École d'anthropologie.

Se présentant, lui aussi, comme un savant « antiraciste », dénonçant le mythe des races pures, il reprit à son compte le mot « ethnie » que Vacher de Lapouge avait mis en circulation avant la Première Guerre mondiale. Dans le livre qu'il publia en 1935, intitulé *L'Ethnie française*, Montandon donna son avis d'expert sur ce qu'il appelait « l'éternelle » question juive, en affirmant que les juifs ne formaient pas une race, mais constituaient, eux aussi, une « ethnie ». Il ajouta que cette ethnie posait un problème à la France qui pourrait être résolu grâce à la création d'un État indépendant en Palestine.

L'ouvrage fut favorablement accueilli par le milieu des anthropologues car il fut perçu comme une critique de l'idéologie raciale des allemands. Toutefois, l'exacerbation de la lutte des classes qui suivit la victoire du Front populaire dissipa les équivoques puisque George Montandon rejoignit l'extrême droite, en devenant président de la commission ethnique du Parti populaire français.

Au cours des années qui précédèrent la Seconde Guerre mondiale, l'intensification des haines identitaires incita une partie des idéologues d'extrême droite à briser un tabou en prônant l'avènement d'un « racisme français » <sup>1</sup>. Dans l'ouvrage intitulé *Vers un racisme français* publié en 1939, livre qui marqua le point d'aboutissement des dérives raciales sous la III<sup>e</sup> République <sup>II</sup>, l'avocat René Gontier se fit le porte-parole de sa corporation

I. Ce terme dont nous avons vu qu'il était régulièrement utilisé dans un sens négatif par la LICA à partir de 1932 avait déja été réhabilité dans un sens positif en 1936 par les auteurs d'un projet de loi contre les maladies vénériennes, texte présenté dans *Le Concours médical* comme une loi « raciste », mais « dans le bon sens du terme [car] elle défend notre race sans opprimer les autres » <sup>38</sup>.

II. Dans son célèbre pamphlet antisémite et collaborationniste *Les Décombres* (Paris, Denoël, 1942), Lucien Rebatet précise par exemple que «grâce à mon cher et vieil ami René Gontier qui préparait sur le sujet un livre nourri et attrayant, promis bien

en dénonçant l'invasion de la profession par «les 350 avocats juifs de Paris ». Pour donner une tournure encore plus radicale à sa haine antisémite, il l'intégra dans un discours plus global qu'il appelle le « racisme français ». Dénonçant les « préjugés du public » à l'égard du racisme, il les attribue aux outrances des allemands, en rappelant que les français, eux, sont « humanistes d'instinct ». Voilà pourquoi, sous leur plume, le mot racisme « ne signifie pas asservissement d'une race à une autre, mais respect de toutes les races ». Gontier passe ensuite en revue tous les auteurs que j'ai mentionnés dans ces chapitres, depuis Gobineau jusqu'à Montandon, sans oublier Drumont, Vacher de Lapouge, Maurras et Martial, pour aborder à son tour la question de l'assimilation des immigrants. Celle-ci ne pose pas de problème pour les italiens ni pour les arabes qui sont « de véritables blancs ». En revanche, elle est difficile quant il s'agit des juifs ou des arméniens, car ce sont des ethnies métissées, donc instables. Les jaunes et les noirs étant considérés comme « racialement inassimilables », Gontier estime que les progrès des communications exposent la race française à un nouveau danger car « on risque de voir en France de plus en plus de coloniaux ». Afin de combattre ce péril, il prône l'instauration d'un « régime raciste sage pour conserver le génie de notre race » en proposant un projet de loi réservant la citoyenneté française à la race blanche.

La réhabilitation de ce discours racial finit par gangréner une bonne partie de la droite républicaine. Ce dont témoigne, par exemple, le recueil d'articles publiés sous le titre *Pleins Pouvoirs* par Jean Giraudoux. Nommé commissaire général à l'information par Édouard Daladier en juillet 1939 (quelques semaines avant le début de la Seconde Guerre mondiale), Giraudoux écrit qu'il est « pleinement d'accord avec Hitler pour proclamer qu'une politique n'atteint sa forme supérieure que si elle est raciale ». Ce qui le conduit à proposer la création d'un « ministère de la

Race ». Selon ce diplomate et cet écrivain républicain raffiné, ce ministère aurait pour tâche d'encourager la pratique du sport et les mesures d'hygiène afin de rendre sa santé à la « race française anémiée » face à « la race allemande prolifique ». Dénonçant à son tour ces « 42 000 étrangers de toutes races, orientale surtout, dans nos professions libérales », il estime que la protection de la race française exige l'élimination de tous ceux qu'il appelle « les indésirables ». Dans le passé, ajoute Giraudoux, la France a su se « débarrasser des races qui ne pouvaient rien pour sa race ». « Poitiers l'a débarrassée des Arabes et des Noirs, Châlons des Asiatiques. » Voilà pourquoi, si « une immigration scandinave [est] éminemment souhaitable », il faut interdire l'entrée de « ces races primitives ou imperméables dont les civilisations, par leur médiocrité ou leur caractère exclusif, ne peuvent donner que des amalgames lamentables». Les arabes représentant, à ses yeux, l'exemple type de ces races malfaisantes.

Ces réflexions n'empêchent pas Giraudoux de se présenter comme le défenseur des droits de l'homme, attaché au droit d'asile. Il récuse des slogans comme « La France aux Français » car il veut maintenir la terre d'accueil pour les « vrais Européens persécutés ». Il dénonce également le racisme hitlérien car la France oppose « la civilisation de la politesse » à la « civilisation de l'orgueil ». Son but n'est donc pas d'épurer la race française, mais de l'améliorer. Une fois de plus, pour légitimer ce discours racial républicain, c'est l'exemple américain que Giraudoux met en avant. Il évoque sa propre expérience de diplomate qui lui a permis de voir comment fonctionnait, aux États-Unis, le bureau d'immigration, organisme qu'il présente comme « le défenseur le plus acharné de la race américaine », écartant les laids, les infirmes et les autres indésirables.

Dans le domaine des sciences sociales de l'époque, le clivage entre le pôle conservateur animé par Louis Marin et le pôle progressiste animé par Marcel Mauss et Paul Rivet devint d'autant plus intense à la fin des années 1930 que ce dernier s'engagea dans l'action politique en se faisant élire conseiller municipal sur une liste d'union de la gauche en 1935. Grâce à la victoire du Front populaire, il obtint le soutien de Léon Blum pour transformer le musée d'ethnographie qu'il dirigeait au Trocadéro en un « musée de l'Homme » installé au palais de Chaillot (1937). Marcel Mauss, élu en 1931 sur la première chaire de sociologie créée au Collège de France, s'engagea dans un vaste projet scientifique visant à intégrer l'anthropologie au sein d'une conception unifiée de la science sociale. C'est ce qui explique que Paul Rivet soit devenu le principal chef de file de l'anthropologie culturelle.

En 1937, ce dernier joua un rôle actif dans le lancement de la revue *Race et racisme*, qui se donnait pour but explicite de réfuter le racisme allemand au nom des vérités de la science. Cette revue exerça une grande influence dans le monde intellectuel grâce à des articles qui démontrèrent pourquoi les découvertes de la génétique ou sur les groupes sanguins ne pouvaient pas servir à hiérarchiser les êtres humains.

Néanmoins, ces critiques du racisme biologique ne doivent pas masquer que sur beaucoup d'autres points, la posture antiraciste des collaborateurs de la revue ne correspondait pas à la définition qu'on en donnerait aujourd'hui. On constate en effet que parmi les médecins de gauche qui y apportèrent leur contribution, certains croyaient encore à l'inégalité des races, quand d'autres prônaient un eugénisme mesuré <sup>39</sup>.

La défaite de juin 1940 et la mise en place de la « Révolution nationale » par le maréchal Pétain poussèrent à son paroxysme une logique de discrimination raciale qui était l'aboutissement des dérives de la droite républicaine en réaction au Front populaire. Plusieurs livres publiés à ce moment-là légitimèrent l'usage du mot « racisme », par exemple *Les Précurseurs* de Louis Thomas, dont le sous-titre était « Arthur de Gobineau inventeur du racisme, 1816-1882 » (Paris, Mercure de France, 1941) ou encore *Le Racisme français* de Hubert Thomas-Chevallier (Nancy, Georges Thomas, 1943). Sur le plan politique, le nouveau régime adopta des lois raciales excluant les juifs de la fonction publique

avant de conduire l'État français à collaborer à la politique hitlérienne d'extermination des juifs.

Sur le plan intellectuel et scientifique, le régime de Vichy consacra le petit milieu des médecins qui prétendaient construire une science de la société à la place des sociologues. En novembre 1941, une loi officialisa la création de la Fondation française pour l'étude des problèmes humains dirigée par Alexis Carrel. Cet organisme, qui rassemblait 250 chercheurs, disposait d'un budget presque équivalent à celui du CNRS. Parmi les nombreuses recherches qu'il impulsa, la biologie, la biotypologie, la démographie et l'immigration furent privilégiées.

Dans les mêmes années, George Montandon devint l'expert du Commissariat général aux questions juives (CGQJ) pour pratiquer des « examens anthropométriques » à l'issue desquels il délivrait un « certificat d'appartenance à la race juive », condamnant ainsi à la déportation toutes les victimes de ce type d'assignation identitaire. Sa loyauté à l'égard du nouveau régime fut récompensée en 1943, quand il fut nommé directeur de l'Institut d'études des questions juives et ethnoraciales qui avait succédé au Commissariat général aux questions juives, et chargé du cours d'« ethnoraciologie judaïque » créé en décembre 1942 au sein de cet institut.

Présidé conjointement par Claude Vacher de Lapouge, le fils de Georges (qui était mort en février 1936) et par René Martial, ce nouvel organisme mit en place un comité de direction composé de plusieurs membres de l'institut Pasteur et de l'Académie de médecine. Martial obtint ainsi la reconnaissance des sommités du corps médical et fut alors nommé titulaire de la chaire d'ethnologie raciale créée en 1943 à la faculté de médecine de Paris.

Dans les trois ouvrages qu'il publia sous l'Occupation, il poussa à son paroxysme la dimension antisémite de son discours racial. Partisan d'une révision des naturalisations accordées depuis 1927, il propose dans ces écrits la mise en place d'une commission comprenant un biologiste, un statisticien, un psychiatre et un policier. Grâce à ces mesures, « l'épuration sera facilement réalisée.

En trois ans, un dictateur à la Race, qui soit strictement obéi par ses subordonnés, tous ses subordonnés, en viendra aisément à bout ». Néanmoins, ajoute-t-il, malgré cette sélection anthropobiologiste rigoureuse, il restera en France 250000 juifs qu'il faudra conserver, mais en leur retirant le droit de vote.

La victoire politique des médecins-anthropologues s'accompagna d'une répression systématique de leurs concurrents proches de la gauche. Paul Rivet fut exclu de la direction du musée de l'Homme à l'automne 1940. Ce qui ne l'empêcha pas de participer au groupe de résistance connu sous le nom de « réseau du musée de l'Homme» dont sept membres furent fusillés ou déportés. Recherché par la police allemande, Rivet parvint néanmoins à fuir en Colombie. En application du statut des juifs, Marcel Mauss fut mis en retraite d'office le 27 juin 1941. Maurice Halbwachs fut arrêté par la Gestapo en juillet 1944, en tant que père d'un « terroriste », car son fils Pierre, résistant, avait été arrêté quelques jours auparavant. Interné à Fresnes, Maurice fut déporté à Buchenwald, où il mourut de dysenterie le 16 mars 1945. Maurice Halbwachs avait épousé Yvonne Basch, la fille de Victor Basch, cofondateur puis président de la Ligue française pour la défense des droits de l'homme et du citoyen. Ses beaux-parents, réfugiés en zone libre, furent exécutés sommairement par la Milice en 1944.

Le Mouvement national contre le racisme fut fondé en septembre 1942, sous l'impulsion des résistants du réseau communiste FTP-MOI. Le philosophe Georges Politzer, qui avait mis sur pied, dès le mois de septembre 1940, le premier réseau de résistance universitaire, rédigea un texte sur la question raciale qui synthétisait l'analyse des intellectuels marxistes sur ce sujet. Évoquant la naissance de l'antisémitisme au début des années 1880, il écrit:

Ce n'est pas un hasard si des feuilles comme *L'Antijuif* ont vu le jour l'année du krach de l'Union générale en 1882, propagande grassement payée par les banques [...]. Pour détourner l'attention des masses populaires, pour leur faire oublier les véritables res-

ponsables du désastre dans lequel le pays est plongé, on accentue les divisions du peuple, on organise des campagnes de haine antisémite. Des journalistes dégradés inventent tous les jours de nouvelles histoires pour nous démontrer que la cause de tous nos malheurs ce sont les juifs <sup>40</sup>.

Recherché par la Brigade spéciale (une antenne de la police française), Georges Politzer fut arrêté et fusillé en mai 1942.

### Vers un racisme sans races

# Après Vichy: on prend les mêmes et on recommence?

À l'issue de la Seconde Guerre mondiale, le mouvement de balancier qui avait déplacé le centre de gravité de la vie politique française vers le pôle de la droite nationale-sécuritaire l'orienta à nouveau vers le pôle social-humanitaire. Auréolé de son rôle dans la Résistance, le PCF devint même le premier parti de France aux élections législatives de 1945. Cette position de force, à laquelle s'ajoutait l'hégémonie de la CGT sur le plan syndical, facilita l'adoption des mesures sociales élaborées dans le programme du Conseil national de la Résistance (CNR), sans que le patronat, discrédité par son attitude sous Vichy, ne puisse s'y opposer.

La droite tenta de se redonner une certaine virginité en fondant un nouveau parti: le Mouvement républicain populaire (MRP), qui se présenta comme un parti démocrate-chrétien non confessionnel, pour s'installer comme l'une des trois principales forces politiques du pays (avec la SFIO et le PCF) jusqu'au début de la guerre froide en 1947.

Le clivage entre la droite et la gauche prit alors la forme d'une opposition entre ceux qui défendaient les valeurs chrétiennes de la France et ceux qui défendaient la théorie marxiste de la lutte des classes. Cette répartition des tâches apparut clairement dans la distribution des postes ministériels au sein du gouvernement provisoire mis en place en novembre 1945. Alors que le communiste

Ambroise Croizat fut nommé ministre du Travail, le ministère de la Population fut confié à un député du MRP, Robert Prigent.

C'est dans le cadre des préoccupations concernant la population française que la question raciale fut replacée au centre du jeu politique. Comme l'a montré Patrick Weil, la moitié des membres du Haut Conseil consultatif à la famille, qui avait été créé en 1939, étaient déjà en place sous Vichy. Le retour du régime républicain n'entraîna donc aucune rupture radicale dans la manière d'appréhender le sujet. Ceci d'autant moins qu'au sein de la Résistance gaulliste beaucoup partageaient les présupposés véhiculés dans les années 1930 par la droite et l'extrême droite. À l'instar de Louis Marin, une partie des leaders de ces formations avaient rejoint la Résistance gaulliste, au nom de valeurs patriotiques qui leur interdisaient toute forme de collaboration avec Hitler. Mais parmi eux, beaucoup restaient convaincus qu'il existait en France un « problème juif » et qu'un grand nombre de réfugiés ayant fui le nazisme avaient obtenu leur naturalisation trop facilement à la fin des années 1930. En 1942 Pierre Tissier, le seul membre du Conseil d'État ayant rejoint de Gaulle à Londres, qui fut son premier chef d'état-major, publia même une note semi-officielle sur le sujet dans laquelle il écrivait: «Le problème juif existe, même en France. C'est un fait indéniable 41. »

La continuité avec le régime de Vichy illustrée par le Haut Conseil à la population est encore plus flagrante quand on examine les carrières des universitaires. L'avènement du régime de Vichy n'ayant pas incité André Siegfried à suspendre sa collaboration au journal *Le Temps*, le 7 décembre 1941 il publia un article intitulé « Le problème de l'assimilation des immigrants » dans lequel il reprenait les arguments qu'il n'avait cessé de marteler depuis son livre sur les États-Unis. Le conseiller d'État Paul Grunebaum-Ballin, victime des lois raciales de Vichy, lui adressa alors une lettre au vitriol en lui reprochant de se prosterner « devant l'autel du racisme » <sup>42</sup>. Cette accusation, qui demeura dans le cadre d'un échange privé, n'empêcha pas Siegfried de réitérer les thèses qu'il avait diffusées dans la presse pétainiste,

dans un nouvel article sur le même sujet publié en 1946 <sup>43</sup>. Ce texte avait pour but d'orienter la politique d'immigration que le gouvernement envisageait alors de relancer. Siegfried se présentait comme le savant qui avait mis au jour les lois de l'assimilation, en vertu desquelles il établissait une hiérarchie: « Il y a des races qui s'assimilent vite, d'autres plus lentement, d'autres enfin pas du tout. » Il évoquait aussi la «loi » du nombre car au-delà d'un certain seuil, les «éléments hétérogènes, non fondus, non digérés, restent au fond du creuset ». Une fois de plus, il citait les États-Unis comme le modèle de référence. Évoquant la politique des quotas, il estimait que « du point de vue des principes, elle est peut-être contestable, car elle est teintée de racisme, [...] mais compréhensible du point de vue du pays voulant garder sa personnalité traditionnelle ».

L'influence de Siegfried fut considérable sur les élites de l'immédiat après-guerre car, malgré son passé douteux sous Vichy, il rétablit rapidement sa position. En octobre 1945, l'École libre des sciences politiques fut nationalisée et intégrée à l'université de Paris sous le nom d'Institut d'études politiques. Le même jour, une ordonnance créa la Fondation nationale des sciences politiques (FNSP). André Siegfried, qui avait été élu à l'Académie française en 1944, fut choisi pour présider la Fondation et poursuivit sa carrière d'enseignant à l'IEP de Paris.

L'autre exemple qu'on peut citer pour illustrer la continuité des institutions savantes, au-delà des changements de régime, est celui de la Fondation Alexis-Carrel. Supprimée en 1945, elle fut remplacée par l'Institut national d'études démographiques (Ined), mais la finalité même de cet organisme, tourné vers la recherche appliquée pour alimenter le discours des experts sur la question démographique, fut conservée. Alfred Sauvy prit la direction du nouvel institut et la conserva jusqu'en 1962. Ce polytechnicien, ardent défenseur des thèses natalistes d'Adolphe Landry, avait été conseiller technique au ministère de l'Économie sous le Front populaire. Pendant le régime de Vichy, il avait

accepté de travailler au sein du département de biosociologie créé par la Fondation Alexis-Carrel.

Dès sa prise de fonction à la tête de l'Ined, il publia un livre intitulé *Des Français pour la France*, cosigné par Robert Debré, l'un des fondateurs de la pédiatrie moderne. Cet ouvrage abordait la question de l'immigration dans les mêmes termes que Martial ou Siegfried. Pour les deux auteurs, les lois de l'assimilation interdisaient le recrutement des noirs ou des asiatiques et imposaient qu'on écarte les « Arabes fatalistes, crédules » et les « Levantins parfois trop habiles ». Alors que Robert Debré avait été lui-même victime de la législation antisémite sous Vichy, et qu'il avait rejoint la Résistance gaulliste et participé à la libération de Paris, il n'hésitait pas à écrire que les « Israélites d'Europe centrale, industrieux, hantés par le désir d'ascension sociale, forment un groupe uni et voyant qui déchaîne certaines hostilités ».

Sous l'impulsion d'Alfred Sauvy, les enquêtes sur l'immigration réalisées entre 1941 et 1945 furent publiées par l'Ined en 1947. Robert Gessain, qui avait assuré la direction de ces recherches, était un autre représentant éminent du milieu des médecins-anthropologues. Après avoir effectué ses premières enquêtes de terrain chez les inuits, il fut recruté par Carrel pour s'occuper du chantier des migrations. Dans l'introduction du volume publié en 1947, il attira l'attention des pouvoirs publics sur les groupes composés d'immigrants « racialement inassimilables, je veux dire par exemple d'éléments raciaux mongolisés ou négrétisés ou judaïsés, [ce qui] nous fait courir le risque qu'ils viennent modifier profondément le patrimoine héréditaire de notre patrie ». Il plaida donc lui aussi pour une politique d'immigration mobilisant les critères raciaux.

Les liens entre l'Ined et l'IEP de Paris se renforcèrent grâce à un jeune historien-démographe appelé à un brillant avenir. Normalien, ami de Georges Pompidou, Louis Chevalier devint chercheur à l'Ined en 1945, tout en donnant des cours à Sciences Po. Dans le même temps, il participa à de nombreuses commissions mises en place par les ministères de la Population et du Travail.

Cette double casquette de chercheur et d'expert lui conféra une influence réelle pour diffuser les thèses sur l'immigration véhiculées par ses maîtres. Dans le manuel de Démographie générale publié en 1951 chez Dalloz, Chevalier affirme que «les caractéristiques biologiques déterminent les caractères sociaux » en reprenant à son compte l'hérédité et la trilogie tainienne «race, milieu, moment». Il rend hommage à Alexis Carrel en affirmant que, grâce à lui, les recherches scientifiques de Francis Galton avaient trouvé un écho en France. Fervent partisan de l'eugénisme qu'il définit comme la « science capable d'améliorer ou de détruire les qualités de la race; tant mentalement que physiquement», Chevalier précise toutefois qu'il faut séparer la science de la politique pour éviter les dérives du nazisme qui avait utilisé l'eugénisme pour sa politique totalitaire, à la différence des États-Unis qui avaient privilégié les recherches portant sur le rapport entre le quotient intellectuel et la race. Convaincu lui aussi que l'immigration était un grave problème pour l'avenir de la France, il plaide pour l'adoption des méthodes eugéniques permettant de recruter des immigrants issus des types ethniques déjà présents en France. René Martial, de son côté, poursuivit son œuvre après la guerre en publiant un ultime ouvrage sur les races humaines l'année de sa mort, en 1955, dans lequel il reprenait son analyse sur l'instabilité des « métis » dans des termes à peu près identiques à ce qu'il racontait sous Vichy.

Au lendemain de la guerre, ces experts raciaux occupèrent une position dominante dans le domaine des études démographiques, mais ils furent rapidement marginalisés sur la scène intellectuelle française. Le PCF, cultivant son image de parti des martyrs de la Résistance, exerça une très forte influence au sein de la jeunesse, à tel point qu'un nombre important de normaliens de la rue d'Ulm rejoignirent ses rangs. Ce contexte politique fut très favorable au développement des sciences sociales. En hommage à Marc Bloch, assassiné par les nazis, fut créée la VIe section de l'École pratique des hautes études, centrée sur l'histoire économique et sociale.

À la Sorbonne, la chaire d'histoire économique, qui avait été occupée par Marc Bloch avant la guerre, fut confiée à un historien marxiste: Ernest Labrousse.

Les historiennes et les historiens de gauche qui furent formés au cours de cette période (parmi les plus éminents représentants de cette génération, on peut citer Michelle Perrot, Rolande Trempé, Madeleine Rebérioux, Albert Soboul, Emmanuel Le Roy Ladurie ou Maurice Agulhon) jouèrent un rôle majeur dans le renouveau de l'histoire sociale au cours des décennies suivantes. Une évolution du même genre affecta la sociologie. Alain Touraine, Pierre Bourdieu, Pierre Naville, Paul-Henry Chombart de Lauwe débutèrent leur carrière en multipliant les recherches sur les classes populaires 44.

Cette nouvelle génération d'intellectuels abandonna d'autant plus facilement les références raciales que celles-ci furent définitivement discréditées dans l'espace public. Dans le monde savant, des voix multiples affirmèrent alors qu'aucun critère physiologique, zoologique, biologique ne permettait de prouver l'existence des races humaines. Ces constats n'avaient rien de vraiment nouveau puisqu'au sein même de la Société d'anthropologie de Paris, comme on l'a vu, des anthropologues les avaient déjà présentés à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Cependant, les horreurs commises par les nazis au nom de la supériorité de la race aryenne agirent comme un puissant levier émotionnel pour convaincre les peuples du monde entier qu'il ne fallait plus désigner les gens par leur race.

On verra plus loin que cet engagement fut au cœur des actions menées par l'UNESCO, l'organisme créé par l'ONU pour mettre en œuvre les idéaux fixés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme adoptée en 1948. La prise en charge par le droit international de la lutte antiraciste joua un grand rôle dans le développement des associations humanitaires en France. Dans les décennies d'après-guerre, celle qui eut le plus d'influence fut sans conteste le Mouvement national contre le racisme (MNCR) qui prit le nom de MRAP en 1949. Née dans la Résistance, sous l'impulsion des militants communistes de la

Main-d'œuvre immigrée (la MOI), l'organisation fut le fer de lance du combat contre l'antisémitisme. Toutefois, le traumatisme collectif qu'avaient subi les juifs de France s'accompagna d'un travail de deuil qui incita beaucoup d'entre eux à revendiquer un droit à l'indifférence pour ne plus être désignés publiquement en tant que juifs, mais comme citoyens français. C'est pour cette raison que les militants du MNCR s'engagèrent d'emblée dans un combat contre toutes les formes de racisme et pour l'égalité des droits.

Ils furent nombreux à rejoindre le CADI, une autre organisation fondée par des résistants communistes en 1945. Dans le prolongement de la stratégie qui avait conduit le PCF à créer des « groupes de langues » d'où était sortie la MOI – privilégiant le critère de classe, mais en tenant compte des spécificités d'origine – le PCF mit l'accent sur la défense des travailleurs immigrés et sur la contribution majeure qu'ils avaient apportée au développement de l'économie française ainsi qu'à la lutte contre le nazisme. Illustrant clairement ce qui opposait la droite identitaire et la gauche sociale, Édouard Kowalski, le principal leader du CADI, défendit une nouvelle politique d'immigration ouvrant davantage les portes de la naturalisation et accordant un statut juridique aux travailleurs étrangers pour les sécuriser.

Jusqu'au milieu des années 1950, la majorité des nouveaux immigrants furent recrutés en Algérie l. Ceux-ci étant confinés dans les emplois les plus ingrats, parqués dans des foyers souvent insalubres, exposés aux préjugés qu'un siècle de colonisation avait profondément ancrés dans la population française, c'est tout naturellement que les militants du MNCR se mobilisèrent pour les défendre.

La guerre froide, qui débuta en France par l'exclusion des ministres communistes du gouvernement en mai 1947, radicalisa cet engagement. Les tracts de l'époque montrent comment cette

I. Le 20 septembre 1947, les musulmans d'Algérie avaient obtenu la citoyenneté française, ce qui leur permettait de circuler librement en métropole.

dimension de la lutte antiraciste fut présentée comme un prolongement de la lutte contre l'antisémitisme dans le cadre d'un combat plus général contre le fascisme. L'équivalence entre le nazisme et le colonialisme, le racisme et le fascisme, apparaît clairement dans ce tract diffusé par le MRAP qui dénonce « le racisme et l'antisémitisme, armes de préparation à la guerre ». Il s'en prend aux « journaux, tracts et papillons répétant les slogans racistes de Goebbels et Hitler, avant-coureurs des fours crématoires », mais aussi à la « propagande raciste » qui, « parallèlement à l'antisémitisme », vise « les Nègres et les Arabes résidant en France » <sup>45</sup>.

Toutefois, les clivages politiques opposant les communistes aux autres composantes de la gauche et aux gaullistes expliquent que les tentatives pour regrouper toutes les forces luttant contre le racisme se soldèrent par un échec. La LICA, qui avait été dissoute sous Vichy, se reconstitua en privilégiant la chasse aux anciens nazis et la défense de l'État israélien, né en 1948. Les militants communistes du MNCR décidèrent alors de se réorganiser et de changer de nom pour devenir le MRAP.

Il faut néanmoins préciser que jusqu'au début de la guerre d'Algérie, l'antiracisme ne fut pas au centre des préoccupations de la gauche. En 1955, *Les Temps modernes*, la revue dirigée par Jean-Paul Sartre, demanda à ses lecteurs: « Qu'est-ce qu'être de gauche? » La lutte contre le racisme arriva en dernière position (3 % des réponses), loin derrière la lutte contre la guerre (13 %), contre la dictature (12 %), contre le fascisme (11 %), contre l'arbitraire et les injustices sociales (10 %).

La guerre d'Algérie changea la donne car elle fut placée progressivement au centre de l'actualité française. Les militants du MRAP purent ainsi diffuser plus largement, au sein de la population, un discours antiraciste qui mobilisait le vieux répertoire antifasciste en établissant un lien entre la défense des travailleurs immigrés et la lutte anticoloniale. Les atrocités commises par l'État français en Algérie furent alors dénoncées comme une forme de « racisme d'État » digne du régime de Vichy. À partir

de 1959, le MRAP élargit son combat au domaine du droit, en demandant que des mesures soient prises pour interdire les « ratonades ». Cette revendication fut à l'origine du premier projet de loi contre le racisme, déposé par le MRAP sur le bureau de l'Assemblée nationale, avec le soutien du PCF et de la SFIO.

### Les intellectuels de gauche et la redéfinition du racisme

Les décennies qui ont suivi la Seconde Guerre mondiale marquèrent l'apogée des intellectuels de gauche. Depuis l'affaire Dreyfus, on l'a vu, ils avaient conquis leur légitimité dans l'espace public en dénonçant l'antisémitisme au nom de la vérité et de la justice. La condamnation unanime des atrocités commises par les nazis les conforta dans ce rôle.

Jean-Paul Sartre, qui faisait partie du comité d'honneur du MRAP, devint alors la figure éminente des intellectuels qui s'engagèrent corps et âme contre les guerres coloniales que la France avait déclenchées d'abord en Indochine, puis en Algérie. Sartre donna une forte légitimité à l'équivalence que le MRAP avait établie dans la pratique militante entre la défense des travailleurs immigrés algériens et la lutte contre le colonialisme, en l'intégrant dans une philosophie qui combinait l'existentialisme et le marxisme. Ce lien apparaît clairement, par exemple, dans l'article de Henri Moscat et Marcel Péju, « Du colonialisme au racisme: le Nord-Africain dans la métropole», publié dans Les Temps modernes en septembre 1952. Le racisme fut alors défini comme une idéologie inscrite dans les institutions coloniales afin de légitimer l'exploitation des indigènes. Par analogie, les discriminations à l'encontre des algériens émigrés en France furent présentées comme une arme entre les mains du patronat pour renforcer les divisions au sein du monde ouvrier.

La philosophie sartrienne eut aussi des conséquences importantes dans la redéfinition de l'antiracisme. Alors que jusquelà, on l'a vu, le terme servait à désigner un combat politique, vu comme une dimension de l'antifascisme, Sartre élargit sa signification pour y intégrer des critères d'ordre subjectif. Dans ses *Réflexions sur la question juive*, livre publié en 1948, il affirme que le juif est un homme tenu pour juif par les non-juifs. Le regard des dominants les enferme dans une identité qui mutile leur condition d'être humain. Les juifs « inauthentiques » sont ceux qui refusent cette assignation identitaire au contraire des juifs « authentiques » qui l'assument.

Dans la préface à l'*Anthologie de la nouvelle poésie nègre et malgache de langue française* publiée par Léopold Sédar Senghor en 1948, Sartre reprit aussi à son compte la perspective que les sociologues de Chicago avaient développée en affirmant que la couleur de peau des noirs était un uniforme dont ils ne pouvaient pas se séparer. Pour Sartre, le mouvement en faveur de la négritude était l'équivalent du sionisme chez les juifs, sauf que le noir n'avait pas la possibilité de cacher son identité. Il était donc obligé d'être « authentique » en assumant sa couleur de peau pour renverser le stigmate 46.

Parallèlement à son engagement sans faille aux côtés des militants de la décolonisation, Sartre utilisa sa notoriété pour faire connaître les œuvres des écrivains issus des minorités stigmatisées. Il soutint le lancement de la revue *Présence africaine*, qui parut à partir de 1947 simultanément à Dakar et à Paris, et de la maison d'édition du même nom lancée deux ans plus tard. Sartre contribua aussi à la notoriété de l'écrivain afro-américain Richard Wright, qui s'était réfugié en France en 1946, avec sa femme et sa fille, pour échapper aux poursuites du gouvernement fédéral américain contre les communistes. Sartre joua de son influence pour convaincre les éditions Gallimard de publier *Black Boy*, le roman autobiographique de Richard Wright. Convaincu que la France était « le seul pays où il pourra continuer à exprimer ses idées librement », selon ses propres termes, ce dernier prit la nationalité française en 1947. Ce qui témoigne d'une époque où

la France était encore un phare mondial pour la défense des droits humains 1.

On aurait tort, néanmoins, de penser que la philosophie sartrienne cautionnait les luttes identitaires que beaucoup d'écrivains engagés contre la domination coloniale alimentaient dans leurs écrits. Fidèle à la dialectique hégélienne, Sartre était convaincu en effet que c'est la lutte des contraires qui était le moteur de l'émancipation des hommes. Dans sa préface à l'*Anthologie* de Senghor citée plus haut, Sartre se fit le porte-parole de la négritude en la définissant comme « la négation de la négation de l'homme noir ». Et il ajoutait: « La négritude n'est pas un état, elle est pur dépassement d'elle-même, elle est amour. C'est au moment où elle se renonce qu'elle se trouve; c'est au moment où elle accepte de perdre qu'elle a gagné: à l'homme de couleur et à lui seul, il peut être demandé de renoncer à la fierté de sa couleur. »

Cette façon d'appréhender les revendications identitaires explique les liens que Sartre noua avec Frantz Fanon, pour lequel il accepta de rédiger une préface à son dernier livre, Les Damnés de la terre (Paris, Maspero, 1961). Dans l'ouvrage intitulé Peaux noirs, masques blancs publié en 1952, Fanon avait pris ses distances avec la négritude, défendue par Aimé Césaire, qui avait été son professeur à Fort-de-France. Bien qu'il ait évoqué, dans des termes saisissants, les souffrances qu'il avait endurées lorsqu'il était arrivé en métropole pour faire ses études de médecine (sa hantise de n'être jamais reconnu sur le plan professionnel par ses collègues blancs, les humiliations subies quand certaines femmes blanches refusaient de danser avec lui dans les bals populaires, par exemple) 47, il refusa d'utiliser ces blessures narcissiques pour réhabiliter le monde noir. Selon lui, le mouvement de la négritude légitimait une vision du monde dans laquelle « le nègre se crée un racisme antiraciste » qui ne vaut guère mieux que l'autre, car « le

I. Richard Wright mourut en 1960 d'une crise cardiaque, laissant derrière lui une œuvre dont il souhaitait qu'elle serve à «rassembler deux mondes, celui des blancs et celui des noirs, afin de n'en faire plus qu'un ».

Noir qui veut blanchir sa race est aussi malheureux que celui qui prêche la haine du Blanc » <sup>48</sup>. Abordant la question de la mémoire, Fanon refuse également de définir le noir par son passé ou par des « valeurs noires » qui feraient de lui l'héritier d'une histoire spécifique car, ajoute-t-il, « je n'ai pas le droit de me cantonner dans un monde de réparations rétroactives ».

Cette prise de distance à l'égard des mobilisations identitaires s'explique, en grande partie, par l'importance que Fanon accordait aux questions économiques et sociales. À ses yeux, la désaliénation du noir ne pourrait pas se produire si elle ne s'ancrait pas dans les réalités économiques car « le racisme n'est qu'un élément de l'oppression systématique d'un peuple 49 ». Voilà pourquoi il s'engagea finalement dans la lutte armée aux côtés des paysans algériens qui combattaient pour la libération de leur nation.

Au cours des années 1950, les anthropologues jouèrent eux aussi un rôle décisif dans le discrédit des théories raciales. Après des débuts chaotiques, le programme lancé par l'UNESCO pour rassembler les données scientifiques sur la question des races fut confié à Alfred Métraux, qui avait fait sa thèse à la Sorbonne sous la direction de Paul Rivet et de Marcel Mauss <sup>50</sup>. Nommé en avril 1950 directeur de la division pour l'étude de la race au département des sciences sociales de l'UNESCO, il sollicita Claude Lévi-Strauss, un autre élève de Mauss, qui était alors sous-directeur du musée de l'Homme <sup>51</sup>.

Le texte que celui-ci présenta en 1952 dans une conférence publiée sous le titre *Race et histoire* fut un tournant dans l'approche scientifique de la question raciale car il allait beaucoup plus loin qu'une énième dénonciation des présupposés biologiques sur les races. On peut résumer son argumentation en trois grands points. Le premier rappelait, en s'appuyant sur l'exemple des amérindiens au contact desquels il avait longtemps vécu, que tous les êtres humains ont des préjugés qui les poussent à dévaloriser ceux qu'ils ne connaissent pas. Ce constat était une façon de critiquer la confusion qui commençait à s'établir entre les préjugés et le racisme <sup>52</sup>.

Le second point développé dans cette conférence par Lévi-Strauss récusait les présupposés évolutionnistes qui avaient conduit les européens à prétendre que leur civilisation était supérieure aux autres. Enfin, et c'est le troisième point de la démonstration, Lévi-Strauss estimait que la diversité culturelle était une chance, alors qu'elle était encore souvent vue comme un scandale. C'était une manière de répondre à tous les républicains français qui récusaient le racisme biologique, mais qui avaient remplacé le mot race par le mot culture pour rétablir une hiérarchie qui leur donnait le beau rôle.

Lévi-Strauss concluait sa conférence en proposant un programme d'action, présenté comme « le devoir sacré de l'humanité », dont le but était d'œuvrer pour la collaboration entre les cultures et, en même temps, pour la conservation de leurs différences. En bref, il s'agissait de soutenir l'unification des groupes humains, sans sacrifier leur diversité.

Après les accords d'Évian (été 1962) qui marquèrent la fin de la guerre d'Algérie, l'écrasante victoire de Charles de Gaulle au référendum du 28 octobre 1962 eut pour conséquence de marginaliser la référence à l'antifascisme dans les luttes politiques impulsées par les forces de gauche. L'équivalence qui avait été construite au début des années 1930 entre racisme et fascisme commença alors à se désagréger. Les polémiques sur les questions raciales s'atténuèrent aussi parce que la classe dominante n'avait plus besoin d'agiter cet épouvantail identitaire. La longue période coloniale de l'histoire de France était en train de s'achever et le boom exceptionnel de l'économie française exigeait un nouveau recours massif à l'immigration.

À la différence de ce qui s'était passé depuis les années 1880, la question de la protection de la race française n'était plus vraiment à l'ordre du jour car, pour la première fois depuis un siècle, le taux de natalité s'était vivement redressé. On était donc convaincu, en haut lieu, que les immigrants recrutés à tour de bras retourneraient dans leur pays dès que la nation française n'aurait plus besoin d'eux.

Les références biologiques tombèrent d'autant plus vite en désuétude que la génération qui les avait alimentées était en train de passer la main. Les jeunes loups de l'immédiat après-guerre, comme Louis Chevalier, abandonnèrent alors discrètement le chantier de l'immigration et l'eugénisme galtonien pour s'imposer comme de grands historiens des classes populaires . L'Ined ne publia aucun numéro sur l'immigration entre 1953 et 1975 et, dans la revue *Population*, Louis Chevalier qui tenait la rubrique « Immigration » fut remplacé par l'économiste Georges Tapinos.

À partir de ce moment-là, l'idée que les races n'existent pas devint une nouvelle évidence du sens commun. Seul subsistait le racisme, de plus en plus perçu comme un ensemble de préjugés qu'il fallait déraciner grâce à l'éducation civique. Ce changement de paradigme apparut clairement dans l'enquête réalisée en 1963 par le MRAP auprès de ses adhérents, publiée deux ans plus tard sous le titre (un peu abusif puisque seulement deux cents personnes avaient répondu à l'ensemble du questionnaire): Les Français et le racisme 53. L'analyse des réponses, réalisée par une équipe du CNRS, montrait clairement que désormais le racisme était appréhendé sous l'angle des comportements individuels et non plus comme une idéologie politique. Certes, les auteurs constataient un lien avec les grands événements historiques, puisque 40 % des militants du MRAP qui avaient été interrogés affirmaient que c'était la colonisation qui avait joué le rôle principal dans la montée du racisme. Toutefois, les trois sociologues estimaient que les comportements racistes s'expliquaient avant tout par des raisons sociales ou psychologiques (comme la légitimation d'un privilège ou l'essentialisation des petites différences de la part d'individus appartenant au groupe majoritaire). Les auteurs de l'étude allaient jusqu'à affirmer que la culpabilité était l'un des principaux ressorts du racisme; ce qui

I. Louis Chevalier est notamment l'auteur d'un célèbre ouvrage intitulé *Classes laborieuses et classes dangereuses pendant la première moitié du XIX*<sup>e</sup> siècle (Paris, Plon, 1958).

les conduisait à la conclusion qu'« en chacun ou presque il y a un raciste qui s'ignore » 54.

Par conséquent, selon eux, la meilleure manière de lutter contre le racisme ne résidait pas dans l'action politique traditionnelle, ni dans la répression judiciaire, car ces façons d'agir étaient incapables de mettre fin aux multiples formes qu'il peut prendre. À leurs yeux, la meilleure arme, c'était l'éducation civique. Cette définition élargie du racisme inaugura une nouvelle ère dans l'histoire de la question raciale que nous analyserons dans la partie suivante.

# Deuxième partie. Un tournant identitaire: autour de «classes» et «races»

# 3. Les polémiques identitaires et la marginalisation des problèmes sociaux

Pour comprendre pourquoi la révolution prolétarienne prédite par Marx ne s'était pas produite, Antonio Gramsci a forgé le concept d'« hégémonie culturelle ». Les partis communistes avaient cru que la lutte des classes se déroulait uniquement sur le terrain économique, alors que le combat de classe se prolonge toujours dans les « superstructures ». Voilà pourquoi, ajoutaitil, la conquête du pouvoir d'État *présuppose* celle de l'opinion publique. Ce constat conduisit Gramsci à proposer une stratégie dans laquelle la « guerre de mouvement » devait être précédée par une « guerre de positions ». C'est en construisant une alliance entre le prolétariat et les classes moyennes (alliance que Gramsci appelait un « bloc historique ») que le mouvement ouvrier pourrait espérer devenir hégémonique dans l'espace public.

Dans ce chapitre, nous suivrons ce fil conducteur gramscien pour expliquer comment et pourquoi l'hégémonie que les forces de gauche avaient réussi à construire après Mai 68, en associant la lutte sociale et la lutte antiraciste, s'est progressivement renversée au profit d'une droite identitaire qui domine, aujourd'hui encore, la scène publique française.

### La construction d'un consensus antiraciste

## «Étudiants et ouvriers, même combat»

La puissance du mouvement social de mai-juin 1968 fut la conséquence d'une alliance de classes entre des étudiants, issus de la bourgeoisie pour la grande majorité d'entre eux, et des ouvriers qui les rejoignirent dans la lutte en s'engageant dans la plus grande grève que la France ait connue dans son histoire. La contestation étudiante fut porteuse des revendications d'une jeunesse qui ne supportait plus le modèle disciplinaire que les générations précédentes avaient intériorisé pour survivre. Cette humeur anti-institutionnelle se concrétisa par un fort rejet des anciennes organisations, et notamment du PCF qui s'était discrédité notamment parce qu'il avait soutenu la répression soviétique en Hongrie, puis en Tchécoslovaquie. Néanmoins, comme la grève générale impulsée par les syndicats ouvriers avait donné au mouvement étudiant une force inespérée, le schéma marxiste de la lutte des classes conserva toute sa pertinence pour les leaders d'extrême gauche, mais sous les formes renouvelées du trotskysme, du maoïsme, voire du guévarisme.

Dans le même temps, Mai 68 réactiva les luttes héritées du vieux principe des nationalités. Comme le rappelait Pierre Nora en 2004: «Il y a trente ou quarante ans, on ne parlait guère, en France, de mémoire et d'identité juives – et pas davantage de mémoire ou d'identité nationales. Aujourd'hui, les unes et les autres sont devenues omniprésentes 1. » C'est après 1968 que le mot «identité » s'imposa dans le vocabulaire politique pour devenir un enjeu de luttes entre l'extrême droite et l'extrême gauche. Les arguments qui avaient servi à combattre le pouvoir colonial furent mobilisés pour dénoncer la domination de l'État jacobin sur les territoires français d'outre-mer, sur l'Occitanie, la Corse, etc. La même humeur subversive alimenta la critique de « l'histoire officielle » accusée d'avoir occulté les génocides juif et arménien. C'est également en 1968 que fut fondé le Groupe-

ment de recherches et d'études pour la civilisation européenne (GRECE), un collectif intellectuel d'extrême droite qui s'employa à retourner les arguments identitaires de l'extrême gauche. Considérant qu'il était légitime que chaque communauté défende son identité, ses partisans estimaient que les européens avaient eux aussi le droit de défendre la leur face aux immigrés du tiers monde qui la menaçaient.

Tel fut le point de départ des polémiques mémorielles qui allaient envahir l'espace public une vingtaine d'années plus tard.

Dans les années qui suivirent le mouvement de Mai 68, le rapport de force fut favorable aux militants d'extrême gauche qui combattaient le racisme. Les violences commises à l'égard des travailleurs algériens avaient été largement acceptées par l'opinion pendant la guerre d'Algérie. Toutefois, après les accords d'Évian, elles furent de plus en plus réprouvées. Comme l'agriculture et l'industrie avaient besoin de recruter massivement de nouveaux immigrés , le patronat et ses alliés n'avaient plus intérêt à alimenter le discours sur le « problème » de l'immigration.

On peut faire le même constat sur le plan international. La décolonisation étant désormais un fait acquis, l'engagement croissant des États-Unis dans le bourbier de la guerre du Viêt Nam fut de plus en plus réprouvé. L'occupation des territoires palestiniens par les forces israéliennes, au lendemain de la guerre des Six Jours (1967), suscita les mêmes protestations. Les mouvements dénonçant l'apartheid en Afrique du Sud et les crimes racistes commis aux États-Unis par ceux qui n'acceptaient pas la politique des droits civiques furent intégrés dans cette forme d'engagement politique que l'on commença à qualifier de « postcolonial ».

Étant donnée la position hégémonique qu'occupaient les États-Unis, les luttes raciales qui s'étaient intensifiées dans ce pays au cours des années 1960 eurent un écho mondial. Le mouvement

I. Entre 1962 et 1973, deux millions d'immigrés étrangers sont venus en France, plus un million de français rapatriés d'Algérie. Ce fut la plus forte progression du taux d'immigration dans toute l'histoire de France.

du « Black Power » (qui fut globalement actif jusqu'au milieu des années 1970) radicalisa le combat pour les droits civiques à partir de 1966. Ses militants proposèrent alors un programme révolutionnaire proclamant que seule la conquête d'une autonomie politique et économique permettrait aux noirs de s'émanciper de la tutelle des blancs. Cette radicalisation des luttes identitaires américaines s'intensifia aussi à l'extrême droite avec les mouvements suprémacistes blancs, responsables de nombreux crimes racistes dont l'assassinat du pasteur Martin Luther King en 1968. Des clivages du même genre se produisirent au Royaume-Uni. L'extrême droite, emmenée par Enoch Powell, se mobilisa contre le premier Race Relation Act voté en 1965.

Le développement des nouveaux moyens de communication à distance joua également un grand rôle dans les progrès des idéaux humanistes. C'est dans les années 1960, en effet, que la télévision commença à pénétrer dans tous les foyers, de même que la radio grâce à la diffusion des transistors. L'invention du microsillon permit dans le même temps un formidable essor de l'industrie du disque. Ces progrès technologiques furent mis à profit par une nouvelle génération de chanteurs engagés, comme Bob Dylan et Joan Baez, qui firent de la guerre du Viêt Nam et du racisme deux cibles de choix.

L'une des principales préoccupations des chefs de file du mouvement de Mai 68 fut de trouver les moyens de maintenir les liens entre les deux pôles de la contestation (l'usine et l'université), préoccupation illustrée par le slogan, inlassablement répété dans les manifestations: « Étudiants-travailleurs, même combat. » Il faut avoir à l'esprit cette volonté unitaire pour comprendre l'importance que les militants d'extrême gauche accordèrent alors à la question des travailleurs immigrés, ces ouvriers qui étaient à la fois les plus exploités dans les usines et les principales victimes du racisme.

# La défense des travailleurs immigrés au cœur du combat antiraciste des années 1970

On sait que les étudiants de Nanterre découvrirent vraiment le bidonville (où vivaient près de vingt mille algériens) qui jouxtait leur université pendant les événements de 1968. La forte présence de ces travailleurs immigrés dans les grèves et les occupations d'usine contribua ensuite à faire connaître les formes spécifiques d'exploitation qu'ils subissaient. Même si les espagnols et les portugais étaient alors les deux nationalités les plus représentées au sein de cette main-d'œuvre étrangère, les militants d'extrême gauche firent du travailleur algérien la figure centrale du nouveau prolétariat au nom duquel ils parlaient, cultivant ainsi le lien établi entre immigration et colonisation qui datait des années 1950, comme on l'a vu dans le chapitre précédent. Sans pouvoir insister longuement sur ce point, nous rappellerons que le discours antiraciste est devenu hégémonique au début des années 1970 grâce aux différents types de luttes développées pour défendre les immigrés issus des pays du Maghreb.

La première affaire qui fut largement diffusée dans les médias de l'époque fut l'incendie d'un foyer de travailleurs immigrés à Aubervilliers (qui fit six victimes) dans la nuit du 1<sup>er</sup> au 2 janvier 1970. Les militants du Mouvement des travailleurs arabes (MTA), qui était une section autonome de la Gauche prolétarienne (de tendance maoïste), dénoncèrent les taudis et les bidonvilles dans lesquels étaient parqués les immigrés, ouvrant ainsi une longue séquence de luttes, qui culmina avec la grève des loyers dans les foyers SONACOTRA de 1975 à 1980. Ce mouvement eut un réel impact dans l'opinion publique car il fut largement relayé par la presse. Non seulement les journaux de gauche s'en firent l'écho, mais même le *Figaro* fit part de sa compassion en pointant la responsabilité des « marchands de sommeil » accusés de ne pas se préoccuper de « la santé des infortunés transplantés ».

L'impact médiatique fut d'autant plus grand que les journalistes de l'ORTF – qui avaient obtenu une relative autonomie suite à leur longue grève de mai-juin 1968 | - exploitèrent cette marge de manœuvre pour aborder des sujets qui auraient été immédiatement censurés quelques années plus tôt, quand le ministre de l'Information surveillait étroitement la télévision. Le drame d'Aubervilliers fut abordé dans une célèbre émission de la 2<sup>e</sup> chaîne, «Les Dossiers de l'écran », diffusée le 14 janvier 1970. Pour la première fois, les travailleurs immigrés furent placés au centre de l'actualité. Lors du débat qui suivit le film qui leur était consacré, Francis Bouygues, le patron du plus puissant groupe français de BTP, dut reconnaître que plus de 80 % de la maind'œuvre embauchée sur ses chantiers était immigrée. Sommé de répondre aux critiques des représentants syndicaux, il affirma: « Cette main-d'œuvre étrangère est une main-d'œuvre que j'aime beaucoup. Parce qu'il y a vingt ans que je travaille avec une majorité d'étrangers, donc je les connais bien. Les étrangers sont des gens qui ont beaucoup de qualités, et ils ont une qualité fondamentale pour moi employeur, c'est qu'ils viennent chez nous pour travailler.»

Un an plus tard (février 1972), c'est l'exploitation des travailleurs immigrés dans les entreprises qui fut abordée dans l'actualité. À la suite de l'accident mortel dont fut victime un ouvrier tunisien dans l'usine insalubre Peñarroya de Lyon, une longue grève éclata, lancée par la CGT et les militants du MTA. Elle suscita un fort mouvement de solidarité illustré par l'engagement des médecins qui prouvèrent que ces travailleurs étaient victimes d'intoxication au plomb. Les grévistes furent soutenus aussi par des intellectuels comme Jean-Paul Sartre, des journalistes et des cinéastes, mais aussi des chanteurs engagés comme Colette Magny et Léo Ferré<sup>2</sup>.

Entre ces deux dates se produisit l'événement que l'on peut considérer comme l'acte fondateur du nouvel âge de l'antiracisme dans lequel nous sommes encore aujourd'hui. Le 27 octobre 1971,

I. 85 % des 254 journalistes de l'ORTF avaient suivi cette grève. Ils obtinrent la suppression du service de liaison interministérielle qui contrôlait l'information.

Djilali Ben Ali, un jeune parisien d'origine algérienne, fut tué par le concierge d'un immeuble de la Goutte-d'Or, à Paris. Ce crime suscita, lui aussi, une très forte mobilisation sous l'impulsion des militants du MTA, avec le soutien des églises du quartier (catholique et protestante) et d'un grand nombre d'intellectuels prestigieux (Michel Foucault, Jean-Paul Sartre, Gilles Deleuze, Claude Mauriac, Jean Genet, etc.). Ils se regroupèrent au sein d'un «comité Djilali» qui lança un appel pour défendre «la fierté et la noblesse arabes [...] bafouées [...] par la police et par une partie de la population ». Le comité mena une contreenquête qui aboutit à dénoncer « l'intoxication raciste lancée par les forces politiques ». La tribune publiée dans Le Monde par les plus connus des intellectuels engagés dans cette lutte permit de lui donner une dimension nationale. La mobilisation atteignit son paroxysme le 7 novembre 1971, lors d'une manifestation qui rassembla quatre mille personnes.

Cette affaire peut être considérée comme un tournant dans l'histoire de l'antiracisme car elle conjugua les trois types d'arguments que l'on retrouve constamment aujourd'hui dans les discours dénonçant le racisme. Le premier accusait l'extrême droite d'« intoxiquer » les français, comme ce concierge parisien, au point parfois de les pousser à commettre des crimes. Cette analyse situait l'affaire Djilali dans le sillage d'une approche qui faisait de l'antiracisme une dimension de l'antifascisme. C'est dans cette perspective que se situait le MTA, qui avait repris le mot « travailleur » dans son sigle, se plaçant ainsi explicitement dans le prolongement de la tradition communiste qui avait fait de la Main-d'œuvre immigrée (MOI) le fer de lance de son combat antiraciste. Les comités Palestine apportèrent leur soutien à Djilali en lançant un appel intitulé « Tous unis! », dénonçant un crime dont la fonction était de « briser la lutte des habitants du quartier » 3.

Dans le même temps, en accusant « la police et une partie de la population », le comité Djilali avançait deux autres lectures de ce crime. La première relevait de ce qu'on appelle aujourd'hui

le « racisme systémique » imputé au pouvoir d'État (principalement la police); la seconde mettait en cause le « racisme ordinaire ». Dans cette perspective, le racisme n'était plus relié à une idéologie politique, ni au capitalisme, mais ravalé au rang des préjugés d'« une partie de la population ». Le fait que le crime ait été commis par un concierge non politisé permit d'alimenter ce discours. Peu de temps avant l'affaire Djilali, Le Monde avait publié une grande enquête, réalisée par Jean Lacouture, intitulée: «Les Français sont-ils racistes? » La conclusion était que tout le monde pouvant être raciste, seule l'éducation civique permettrait de lutter contre ce fléau. De là à considérer que moins on était éduqué, plus on risquait d'être raciste, il n'y avait qu'un pas. Lequel fut vite franchi, y compris par l'extrême gauche. Tout en affirmant que seule la révolution permettrait d'éradiquer le racisme, les militants tiers-mondistes du CEDETIM s'employèrent à dénoncer le « racisme hystérique de la petite bourgeoisie et du sous-prolétariat 4 ». Cette stigmatisation d'une partie des classes populaires se diffusa largement dans l'opinion grâce à des films comme Dupont-Lajoie de Claude Sautet (1975).

Le rôle que les militants d'extrême gauche, issus pour la plupart de la classe moyenne cultivée, jouèrent dans ce type de stigmatisation fut aggravé par l'un des slogans qui s'imposèrent dans les universités à partir de 1968: « Tout est politique. » C'était une manière de nier le fait que les classes populaires étaient exclues du champ politique et privées du langage qui permet de nommer ses préjugés et ses intérêts dans des formes jugées convenables par les élites. Le type de pouvoir qu'exercent les intellectuels qui se conduisent comme des porte-parole fut de ce fait complètement occulté. Et la lutte antiraciste fut ainsi déviée de sa finalité politique initiale au profit des litanies moralisatrices n'ayant rien à envier aux discours des philanthropes qui condamnaient, un

I. Une organisation fondée au milieu des années 1960 sous le nom de Centre socialiste d'études du tiers monde, à l'origine dans la mouvance du PSU, puis rebaptisée Centre d'études anti-impérialistes au milieu des années 1970.

siècle plus tôt, l'alcoolisme et les unions libres dans les milieux populaires.

Il n'est pas sans intérêt de rappeler que c'est exactement à ce moment-là que fut publiée la première thèse de sociologie consacrée au racisme, celle qu'avait soutenue Colette Guillaumin trois ans plus tôt (L'Idéologie raciste. Genèse et langage actuel, Paris/La Haye, Mouton, 1972). Comme on le verra dans le chapitre suivant, cette thèse mit en circulation la plupart des arguments que l'on peut lire encore aujourd'hui, introduisant dans le vocabulaire français le mot «racisé» pour désigner les victimes du racisme. Aucun des intellectuels qui s'engagèrent, au sein du comité Djilali, dans ce qui était une noble cause, ne s'interrogea néanmoins sur le type de pouvoir qu'ils exerçaient en intervenant dans l'espace public pour dénoncer un crime raciste. Pourtant, le récit de cette affaire qu'a publié plusieurs années plus tard Fazia Ben Ali, la propre sœur de Djilali, témoigne clairement du décalage entre sa vision des choses et celle des intellectuels. S'adressant à la journaliste avec laquelle elle a écrit ce livre, elle dit: «Tu vois, c'est quand vous êtes arrivés qu'on a pensé que c'était du racisme. Vous nous avez mis beaucoup de choses dans la tête [...]. Je pense aujourd'hui que c'est peut-être du racisme, mais pas seulement. Il y a de tout là-dedans, de la jalousie, par exemple [...]. Nous, on avait parfois l'impression que vous faisiez des manifestations pour décrire quelque chose, comme si vous aviez voulu faire une expérience, comme les gens qui prennent des cadavres pour faire des expériences avec. C'est ça que je pensais. Mes frères aussi d'ailleurs, c'est pourquoi ils n'ont plus été d'accord avec vous plus tard 5. »

Aujourd'hui, lorsque se produit un crime semblable, les proches des victimes utilisent spontanément le mot « racisme » pour le qualifier. Mais au début des années 1970, ce type d'explication n'avait pas encore été intériorisé par les classes populaires. En parlant de « jalousie », Fazia Ben Ali privilégiait des raisons interpersonnelles qui renvoyaient au cadre familier dans lequel vivaient ce concierge et les locataires de l'immeuble. Les intellec-

tuels venaient, quant à eux, d'un autre monde, qui s'était intéressé soudainement à cette famille de la Goutte-d'Or avant de défendre d'autres grandes causes quelques mois plus tard. « Racisme » était perçu comme un mot abstrait, séparant deux mondes: les racistes et les racisés. Qualifier ce crime de « raciste », c'était aussi renvoyer *publiquement* les Ben Ali à leur seule identité arabe, ce que ne souhaitait pas la famille Ben Ali.

Cette analyse ne doit pas être prise comme un jugement de valeur. Notre seul but est de montrer la complexité des rapports sociaux et les contradictions auxquelles se heurtent tous ceux qui luttent pour un monde meilleur. Les intellectuels qui s'engagèrent au sein du comité Djilali contribuèrent à faire de l'antiracisme une valeur hégémonique dans l'espace public français. Parmi les signes qui le prouvent, on peut citer l'évolution de la LICA. En 1970, l'association apporta sa contribution à la journée internationale pour l'élimination des discriminations raciales en ajoutant un «R» à son sigle, afin de prendre en compte la question des discriminations dont étaient victimes les travailleurs immigrés. Après 1972, le nombre des livres consacrés au «racisme» augmenta fortement (plus de dix titres par an à partir de cette année-là). L'importance prise par l'antiracisme s'explique aussi par l'évolution du droit international. Le 28 juillet 1971, la France adhéra à la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discriminations raciales, mise au point par l'ONU en 1966. Cette évolution se traduisit, sur le plan politique, par l'adoption de la loi Pleven réprimant la diffamation et l'incitation à la haine raciale. Cette loi, présentée par un député de droite, et adoptée à l'unanimité en juillet 1972, couronna les douze ans de combat antiraciste déployé par les militants du MRAP.

## Sur quelques usages politiques d'un consensus

Si l'on admet que le consensus est toujours l'indice de la dépolitisation d'un problème, le fait que la loi antiraciste de 1972 ait été adoptée à l'unanimité n'était pas dû au hasard. Comme cela

avait été le cas dans les années 1880, quand la classe dominante avait été contrainte de se rallier à la démocratie républicaine pour défendre ses intérêts en mobilisant les nouvelles armes que ce changement de régime lui offrait, la droite fut dans l'obligation de s'adapter au nouveau rapport de forces que le mouvement de maijuin 1968 avait créé. Ses porte-parole s'approprièrent la question raciale comme Maurice Barrès l'avait fait à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Certes, il ne s'agissait plus désormais de défendre la race française, mais d'exploiter les contradictions que la lutte contre le racisme avait révélées dans les années précédentes.

Comme on l'a vu dans le chapitre 2, le racisme avait été surtout défini jusque-là comme une idéologie d'extrême droite. C'est ce qui explique l'équivalence longtemps établie entre antiracisme et antifascisme. Or, la droite vota d'autant plus facilement la loi de 1972 que celle-ci ne reprenait pas à son compte cette définition politique de l'antiracisme que l'extrême gauche marxiste avait défendue. Cette loi était au contraire la traduction juridique du discours qui faisait l'amalgame entre racisme et préjugés. Comme tous les êtres humains ont des préjugés, tous pouvaient être accusés de racisme et réciproquement tout le monde pouvait se dire antiraciste. Cette vision consensuelle explique les difficultés que rencontrèrent ceux qui mobilisèrent la justice pour que soient condamnés les crimes racistes, car il fallait faire reconnaître par les juges «l'intention d'exciter à la haine», ce qui s'avérait extrêmement difficile.

Un bon exemple de ces blocages fut donné par le procès qui clôtura l'affaire Ben Ali et qui condamna le concierge à cinq ans de prison dont trois avec sursis. L'article du *Monde* qui rendit compte de ce procès (signé Laurent Greilsamer) souligna qu'il s'était déroulé sans passion: « Comme il [est] loin le temps du "comité Djilali"! Loin le temps de cette manifestation réunissant quelque quatre mille personnes clamant leur colère après le meurtre du jeune Algérien! Et lointaine cette période qui a vu les ronéos "chauffer" en multipliant déclarations, pétitions, appels de toute sorte! Mercredi 22 juin, dans la salle de la cour d'assises de Paris,

la politique et le racisme ont été balayés comme fétus de paille. » Les avocats du prévenu insistèrent sur ce point : « La vie de Daniel Pigot est une vie sans histoire. Pigot ne fait pas de politique, Pigot ne fait pas de racisme. » Et le journaliste de souligner que l'avocat de la partie civile, lui-même, ne prononça pas une seule fois le mot « racisme ».

Le deuxième domaine qu'il faut rapidement évoquer pour comprendre comment les forces conservatrices se sont adaptées à la nouvelle conjoncture est celui de l'immigration. L'extrême gauche avait joué un rôle essentiel dans la repolitisation de cette question en alimentant la compassion des français à l'égard des travailleurs immigrés victimes de crimes racistes, confinés dans des logements insalubres et voués au travail à la chaîne.

Le patronat et ses relais gouvernementaux réagirent en prenant des mesures visant à restreindre l'immigration, avec l'espoir qu'une amélioration des conditions de travail permettrait de remplacer la main-d'œuvre étrangère par des ouvriers français. Cette politique, mise en œuvre dès 1971-1972 avec les circulaires Marcellin – Fontanet, fut brutalement aggravée à partir de 1974 lorsque la crise économique incita Valéry Giscard d'Estaing, le nouveau président de la République, à expulser en masse les immigrés, mais aussi leurs enfants nés en France, y compris en recourant aux retours forcés (à partir de 1978).

Comme une telle politique ne pouvait plus être justifiée à l'aide des vieux discours sur la protection de la race française, le pouvoir puisa dans la rhétorique antiraciste. À peine élu, Giscard d'Estaing créa un secrétariat d'État aux Travailleurs immigrés dont l'une des missions était de satisfaire les revendications identitaires exprimées en 1968 sur le respect des cultures d'origine. La commission mise en place dans le cadre de la préparation du VII<sup>e</sup> plan (1976-1980) recommanda ainsi de « respecter la personnalité » des travailleurs immigrés, en reconnaissant leur culture et leur identité. Une émission spéciale (« Mosaïques ») leur fut consacrée à la télévision et les experts proposèrent que soient ouverts des lieux de prière dans les entreprises pour les

travailleurs musulmans. Tout ceci était une manière de souligner que ces ouvriers étrangers n'étaient que des « travailleurs invités » (des « *Gastarbeiter* » comme disaient les allemands).

L'autre argument utilisé par le gouvernement pour justifier la politique répressive à l'égard de l'immigration consista à s'approprier la thématique du racisme ordinaire. Pour donner une force savante à ce genre d'arguments, l'Ined (Institut national d'études démographiques) fut incité à lancer une grande enquête sur ce que les français pensaient des étrangers. L'instrument scientifique qui s'imposa alors fut le sondage. Adieu la mesure des crânes et des groupes sanguins, place à l'opinion. Le racisme et le vieux topos sur l'assimilation furent désormais retraduits dans le langage du « seuil de tolérance ». Les questionnaires, savamment préparés par les experts de l'Ined, confirmèrent ce que pensaient les élites: le peuple français était bel et bien raciste (ou pouvait le devenir). En conséquence, il fallait réduire le nombre des étrangers pour éviter des émeutes urbaines comparables à celles qui se déroulaient alors régulièrement aux États-Ûnis. Les experts aboutirent à la conclusion qu'il ne fallait pas dépasser 20 % d'immigrés par localité dont un tiers de maghrébins au maximum '.

Cette question fut un enjeu majeur des luttes politiques qui se déroulèrent en France dans les années 1970. La gauche réussit à intégrer l'antiracisme au sein d'un programme politique qui fut une manière de concrétiser les alliances de classes prônées par Gramsci. Sa tâche fut facilitée par la radicalisation des groupuscules d'extrême droite. Le mouvement Occident ayant été interdit en 1968, il fut remplacé par Ordre nouveau, qui multiplia les manifestations et les violences contre les immigrés du Maghreb. C'est de ses rangs que surgirent les militants qui fondèrent le Front national de Jean-Marie Le Pen en 1972.

I. L'enquête dirigée par Alain Girard qui avance ce chiffre montre clairement comment les questionnaires élaborés par les chercheurs de l'Ined orientent les réponses. Les européens y sont définis en effet par leur nationalité, alors que les étrangers issus de l'ancien empire colonial sont regroupés dans des catégories ethno-raciales (« Nords-Africains » et « Africains noirs »)<sup>7</sup>.

Le contexte était marqué par des attentats et des crimes racistes qui firent plusieurs dizaines de morts à cette époque. Le paroxysme de cette violence fut atteint au cours de «l'été rouge » de Marseille, en 1973, qui révéla au grand public les activités criminelles du groupe d'extrême droite Charles-Martel. La gauche parvint alors à faire le lien entre l'antiracisme, centré sur la défense des droits des immigrés, et les autres revendications qui avaient été au cœur du mouvement de mai-juin 1968: la lutte contre les inégalités sociales, le droit des femmes, l'environnement, etc.

L'antagonisme droite/gauche se focalisa sur la question des retours forcés des immigrés que prévoyait la loi Bonnet votée en 1980. Ces mesures furent dénoncées comme des «lois racistes» par la gauche, les syndicats, les églises, les associations de défense des immigrés (Gisti, MRAP, etc.) dans lesquelles œuvraient beaucoup d'anciens militants du mouvement de mai-juin 1968. La mobilisation culmina en avril 1981 avec la grève de la faim du jeune Hamid Boukrouma, dans le quartier des Minguettes, à Vénissieux. Le père Delorme et le pasteur Jean Costil accompagnèrent le jeune homme dans cette grève et, à la veille de l'élection présidentielle, François Mitterrand, le candidat de la gauche unie, rendit visite aux grévistes pour leur apporter sa solidarité. Un manifeste signé par plus d'une centaine d'intellectuels, intitulé significativement « Non à l'apartheid », fut publié dans Le Monde, contraignant le gouvernement de Raymond Barre à suspendre les expulsions.

Cet événement joua un rôle non négligeable dans la victoire de François Mitterrand le 10 mai 1981. Néanmoins, il ne faut pas oublier que l'antiracisme fut aussi mis à profit par le Parti socialiste pour ravir au parti communiste son leadership sur la gauche. Massivement soutenu par les ouvriers dans les deux décennies qui ont suivi la Seconde Guerre mondiale, le PCF avait permis à des individus appartenant aux classes populaires d'accéder à des responsabilités politiques importantes, comme députés ou maires, voire comme ministres. Cette irruption du peuple dans le champ politique était une anomalie. Étant donné

que l'activité politique est une sorte d'art bourgeois qui exige un important capital culturel et/ou scolaire, les classes populaires en sont structurellement écartées, destinées à rester à l'état de « classe objet », comme disait Pierre Bourdieu à propos des paysans.

Ce sont les événements exceptionnels qu'ont été les deux guerres mondiales et la place énorme dans l'économie prise par les grandes entreprises minières et métallurgiques qui permirent à ce parti ouvrier de faire irruption dans l'espace public. Les dirigeants communistes surent gérer au mieux la dimension émotionnelle indispensable dans le processus de mobilisation des masses. Un grand nombre de citoyens et de militants s'identifièrent aux héros de la Résistance dont le PCF se revendiquait constamment. Néanmoins, ce capital affectif s'étiola avec le temps car les enfants du baby-boom ne partageaient pas les mêmes expériences vécues. Le recrutement massif de nouveaux immigrés réactiva un vieux clivage au sein de la classe ouvrière, clivage que le PCF ne parvint pas à dépasser comme il l'avait fait dans les années 1930. Dans les communes ouvrières se développèrent dans les années 1970 et surtout 1980 des tensions entre les «établis», les travailleurs dont la position professionnelle était la plus stable et qui étaient la principale base électorale du PCF, et les « outsiders » dont une grande partie était issue de l'immigration postcoloniale.

La stratégie antiraciste du PS, relayée par la CFDT, fut aussi une façon de s'approprier les valeurs humanistes de 1968 contre le parti communiste incapable d'intégrer les « nouveaux mouvements sociaux » – pour reprendre la formule en vigueur à l'époque dans les milieux sociologiques et journalistiques – développés surtout par des membres de la classe moyenne cultivée. Le fait que le PCF n'était pas parvenu à rompre définitivement avec son passé stalinien contribua aussi à aggraver sa crise.

Ceci étant dit, il ne faut pas oublier que le PCF fut la cible centrale de la contre-offensive menée par les forces conservatrices qui cherchaient à briser le «bloc historique» liant les classes populaires et les classes moyennes. Cette stratégie fut confiée à la nouvelle génération d'intellectuels que les médias dominants

installèrent au cœur de l'actualité. La critique gauchiste de la séparation des fonctions et de la compétence professionnelle fut mise à profit par de jeunes auteurs, dont beaucoup avaient participé aux événements de mai-juin 1968, pour retourner les thèmes libertaires qui avaient fleuri à ce moment-là contre les organisations du mouvement ouvrier. Ceux que les journalistes appelèrent les « nouveaux philosophes » se répandirent dans les médias pour dénoncer le « totalitarisme » et le « goulag », ce qui était un moyen de discréditer la lutte des classes au nom des droits de l'homme <sup>8</sup>.

Alors que jusqu'ici il fallait d'abord avoir obtenu une reconnaissance dans son milieu professionnel pour être ensuite consacré dans l'espace public comme un intellectuel, les cycles de consécration devinrent beaucoup plus rapides. Ce sont les journalistes et les éditeurs qui se mirent à attribuer les labels d'excellence. On vit ainsi une ribambelle d'auteurs à peine sortis de l'école présentés comme de «grands penseurs», à condition qu'ils exaltent les droits de l'homme en clouant au pilori les partisans de la lutte des classes. Ce fut aussi le moyen qu'utilisa la classe dominante pour allumer un contre-feu face aux universitaires prestigieux comme Gilles Deleuze, Michel Foucault ou Louis Althusser, qui avaient donné une forte légitimité au mouvement contestataire. Un publiciste comme Bernard-Henri Lévy joua par exemple un rôle essentiel, dès ce moment-là, pour briser le « bloc historique » incarné par l'union de la gauche. Multipliant les attaques contre le mouvement ouvrier, il se fit passer, dans le même temps, pour un grand militant antiraciste.

Ce contexte facilita la stratégie du PS. L'épisode qui illustra de la façon la plus spectaculaire la marginalisation du PCF dans le combat antiraciste eut lieu à la fin du mois de décembre 1980, lorsque la municipalité communiste de Vitry-sur-Seine décida de détruire au bulldozer un foyer de travailleurs immigrés abritant trois cents maliens. Le consensus antiraciste se manifesta à nouveau à cette occasion, mais au détriment d'un parti qui était encore à l'époque le premier parti ouvrier de France.

## La défaite de la gauche identitaire

#### Le «beur»: un nouveau personnage sur la scène publique

On a vu dans le chapitre précédent qu'en 1936, la victoire du Front populaire – qui avait consacré, sur le plan électoral, l'hégémonie du camp antifasciste – provoqua une intensification de la lutte des classes: la droite et l'extrême droite répondirent au soulèvement social en réactivant un discours identitaire centré sur la défense de la race française.

Un processus comparable se reproduisit au lendemain de la victoire de la gauche en mai-juin 1981. Le programme commun qui avait réuni les radicaux de gauche, les socialistes et les communistes concrétisait les aspirations unitaires issues du mouvement de mai-juin 1968. Il associait des mesures sociales (hausse du salaire minimum, retraite à soixante ans, diminution du temps de travail, défense de l'artisanat et du petit commerce), des mesures en faveur des libertés et des droits humains (démocratisation des institutions et des entreprises, droit d'asile, abolition de la peine de mort), et des mesures pour combattre les discriminations visant les femmes (égalité des rémunérations et dans l'accès à l'emploi) et les immigrés (droit de vote aux élections locales, carte de séjour de dix ans, fin des expulsions pour les mineurs). Ce programme correspondait, on l'a dit, à une sorte de «bloc historique » gramscien, associant les revendications du prolétariat et celles des nouveaux mouvements sociaux animés par la classe moyenne.

La gauche ayant annoncé également la nationalisation de neuf groupes industriels, du crédit et des assurances, ainsi qu'un impôt sur les grandes fortunes, un vent de panique souffla au sein de la grande bourgeoisie qui se transforma en bourrasque lorsque plusieurs ministres communistes firent leur entrée au gouvernement. Très vite, on put se rendre compte que la riposte de la classe dominante serait à la hauteur du choc suscité par cette victoire. Sur le plan économique, la fuite des capitaux qui, en 1936, avait

plombé le Front populaire provoqua un déficit budgétaire et la dévaluation du franc. Ces difficultés furent accentuées par les bouleversements de l'ordre économique international. L'essouf-flement des solutions néokeynésiennes adoptées au lendemain de la Seconde Guerre mondiale incita Margaret Thatcher et Ronald Reagan à mettre en œuvre une politique néolibérale fondée sur les baisses d'impôts, le démantèlement du droit du travail, la privatisation de pans entiers de l'économie, l'externalisation des entreprises industrielles vers les pays à bas salaire. Politique qui fut ensuite accentuée par les organismes internationaux comme le FMI ou plus tard par l'OMC, puis sanctuarisée par les accords signés dans le cadre de l'Union européenne lors de la signature du traité de Maastricht (1992), du passage à l'euro (1999), et ensuite.

Même s'ils n'avaient pas lu Gramsci, les dirigeants de la droite française complétèrent leur contre-offensive économique en se mobilisant au niveau culturel. Le vieux logiciel nationalsécuritaire, qui n'avait plus beaucoup servi depuis la fin de la guerre d'Algérie, fut dépoussiéré pour mener une contre-attaque sur le terrain que François Mitterrand avait choisi quelques mois plus tôt pour gagner l'élection présidentielle du 10 mai 1981: le quartier des Minguettes à Vénissieux. Étant donné que l'objectif de la grève de la faim qui avait eu lieu en avril était d'empêcher l'expulsion des enfants d'immigrés ayant été condamnés par la justice pour des délits mineurs, la contre-offensive consista à les présenter comme des délinquants de façon à accuser la gauche de laxisme. Les jeunes du quartier furent l'objet de reportages les montrant en train de brûler des voitures et d'affronter la police. Ce scénario, appelé le « rodéo des Minguettes », fut au centre de l'actualité durant tout l'été 1981, régulièrement alimenté par les journaux télévisés.

À partir de ce moment-là, la délinquance des jeunes immigrés devint un thème récurrent véhiculé par les grands médias sous l'impulsion du *Figaro* et des autres organes de la droite. *Paris Match* conjugua le « poids des mots » et le « choc des photos » en consacrant de nombreux articles à la soi-disant « guérilla

urbaine » menée par des « hordes sauvages ». Le quartier de la Défense fut décrit comme un « Bronx-sur-Seine », où de « jeunes noirs » présentés aussi comme des « zoulous » semaient la terreur. À l'époque où son audience était déjà sans commune mesure avec la presse écrite puisque dix-huit millions de Français regardaient chaque soir les JT, la télévision ne fut pas en reste en multipliant les reportages sensationnels sur ces quartiers de banlieue |.

Pour la première fois dans l'histoire contemporaine de la France, deux questions qui jusque-là avaient été traitées séparément dans l'actualité (l'immigration et la jeunesse) furent connectées. Un nouveau personnage fut ainsi brutalement propulsé au centre du débat public: le « jeune-issu-de-l'immigration-maghrébine ». Néanmoins, il manquait encore un élément pour que l'ancien discours national-sécuritaire retrouve sa vitesse de croisière: le lien avec la politique internationale, nécessaire pour que les immigrés puissent être présentés comme des ennemis de l'intérieur.

Le déclin du PCF ayant rendu de moins en moins crédible le discours antérieur sur le communiste au service de Moscou, la révolution de 1979 qui amena les islamistes au pouvoir en Iran fut alors placée au cœur de l'actualité internationale. L'occupation de l'ambassade des États-Unis à Téhéran par des partisans de l'ayatollah Khomeini (le « guide suprême » de la révolution islamiste) ayant duré 444 jours, les médias occidentaux multiplièrent les reportages diffusant une vision négative de l'islam, alimentée aussi par des soupçons sur le rôle du nouveau régime dans des attentats commis en Europe. À la fin de l'année 1983, le terrorisme islamiste devint l'argument majeur pour dénoncer les nouveaux ennemis de l'intérieur. Les attentats commis à la gare Saint-Charles de Marseille et dans le TVG Marseille-Paris, qui firent cinq morts

I. On peut citer par exemple les reportages intitulés «Mœurs en direct» (Antenne 2, 29 mars 1983) et «Le marché de la peur» (TF1, 13 avril 1983). À l'époque, Maria Llaumet a montré le rôle central que le *Figaro* avait joué dans la fabrication du stéréotype du maghrébin inassimilable <sup>9</sup>.

et trente-sept blessés¹, furent attribués à «la piste islamiste». Dans un article du *Monde* paru le 3 janvier 1984, Philippe Poggio affirma: «Ce 31 décembre marque peut-être le début d'une époque nouvelle: celle d'un terrorisme plus efficace parce que plus masqué, inquiétant parce que moins lié aux modèles de référence connus. » C'est à ce moment-là que le terme « djihad » (« guerre sainte ») commença à se diffuser dans le langage courant.

La droite et l'extrême droite utilisèrent l'émotion suscitée par ces crimes pour faire l'amalgame entre le terrorisme et les jeunes musulmans de France. En octobre 1984, pour illustrer un dossier intitulé: « Serons-nous encore Français dans trente ans? », le Figaro Magazine reprit à son compte la caricature de la Marianne voilée, qui avait déjà été mise en circulation auparavant par l'hebdomadaire d'extrême droite Minute.

Pour comprendre pourquoi ce discours identitaire s'est diffusé ensuite dans une large fraction des élites, y compris à gauche, plusieurs facteurs doivent être rappelés. Le plus important concerne l'évolution du rapport de forces entre les classes sociales au cours de cette période. En 1936, la victoire de la gauche avait déclenché une formidable vague de grèves qui avait contraint le patronat et le gouvernement à accepter les revendications du mouvement ouvrier, plaçant du même coup la question sociale au centre de l'actualité. En mai 1981, malgré l'espoir qu'elle suscita dans une large partie de l'opinion, l'élection de François Mitterrand à la présidence de la République ne provoqua aucun soulèvement populaire de cette ampleur. Les seuls qui s'engagèrent dans une grève longue et tenace furent les travailleurs immigrés de l'industrie automobile (de Talbot Poissy et Citroën Aulnay) qui avaient été confinés, pendant des décennies, dans un statut d'OS à vie.

I. Ces deux attentats furent revendiqués par l'« Organisation de la lutte armée arabe » liée au terroriste pronationaliste Carlos. Le 9 août 1982, l'attentat contre le restaurant de Jo Goldenberg, rue des Rosiers à Paris, qui fit six morts et vingt-deux blessés, ne fut pas relié immédiatement au terrorisme islamiste car il fallut attendre plusieurs années avant d'apprendre qu'ils avaient été commis par Abou Nidal, un dissident palestinien devenu prestataire de services en terrorisme international.

Mais les autres composantes du salariat, notamment les ouvriers qualifiés français, ne les rejoignirent pas dans l'action. Resté minoritaire, le mouvement s'enlisa et finit par être désavoué par le gouvernement de gauche. Pierre Mauroy, le Premier ministre, accusa les grévistes (qui étaient en majorité d'origine marocaine) d'être téléguidés par l'ayatollah Khomeini.

Ce ralliement d'un dirigeant de gauche au discours de la droite eut lieu au moment même où le gouvernement socialiste opérait son recentrage sur le plan économique. Affaiblie par des dévaluations successives, la gauche fut contrainte de capituler sur le plan économique pour ne pas sortir du système monétaire européen. Abandonnant son programme keynésien, elle opta alors pour le « tournant de la rigueur », ce qui poussa plus tard les ministres communistes à la démission.

Incapable d'empêcher le déclin industriel de la France et d'enrayer la montée du chômage, la gauche tenta de sauver son image en privilégiant la bataille culturelle. Les mesures adoptées pour défendre le cinéma, pour imposer le prix unique du livre, etc., furent sans doute la principale réussite du premier septennat de Mitterrand. Toutefois, le rôle central attribué à la gauche culturelle favorisa le repositionnement du débat politique autour des questions identitaires. Le combat mené dans les années 1970 contre les expulsions des enfants d'immigrés ayant été victorieux, le pouvoir socialiste accepta de mener la bataille contre la droite sur ce terrain miné.

En refusant d'apporter en 1982-1984 son soutien aux grandes grèves des OS de l'automobile, la gauche avait décidé d'abandonner les « travailleurs immigrés ». Comme on l'a vu, ce vocabulaire – qui avait été forgé dans l'entre-deux-guerres par le PCF, puis réactivé par l'extrême gauche en 1968 – illustrait, au niveau du langage, le lien établi entre la classe sociale et l'origine pour tenir compte des spécificités de cette fraction du prolétariat. En quelques années, la référence à la condition sociale disparut du discours public, au profit du mot « immigré » qui désignait les personnes uniquement par leur origine. Ce basculement identi-

taire fut accentué par le déplacement des projecteurs de l'usine vers la banlieue et de la « première génération » immigrée vers la « deuxième génération » (pour reprendre les termes qui servirent à nommer les enfants de ces immigrés).

La gauche crut qu'elle pourrait rétablir son hégémonie sur ce terrain identitaire en donnant une dignité culturelle aux jeunes que la droite présentait comme des délinquants et des ennemis de l'intérieur. Le basculement du social vers le culturel fut soutenu, et même encouragé, par *Libération*, le quotidien qu'avait fondé Jean-Paul Sartre en 1973 pour amplifier la lutte révolutionnaire du prolétariat. Le 9 novembre 1983, dans un éditorial consacré à la Marche pour l'égalité et contre le racisme, Serge July, cofondateur et directeur du journal (qui fut aussi l'un des leaders de la Gauche prolétarienne maoïste autour de 1968), affirma: «Le problème de l'immigration est aujourd'hui essentiellement culturel. » En conséquence, ajoutait-il, il fallait abandonner le mot « immigré » au profit du mot « beur » qui désignait (selon lui) les « jeunes franco-arabes » dans les banlieues l

Ces propos s'inscrivaient dans le prolongement d'un engagement antiraciste qui, depuis les années 1950, avait eu tendance à réduire l'immigration à sa composante coloniale, puis postcoloniale, comme on l'a vu dans le chapitre précédent avec les exemples du MRAP et des *Temps modernes*. Toutefois, l'abandon du critère social aboutissait désormais à fabriquer, au sein de la population française, une nouvelle catégorie définie par son origine arabe. On vit alors la gauche culturelle se mobiliser pour défendre une mode « beur », un théâtre « beur », une littérature « beur ».

La marche lancée en octobre 1983, dans l'indifférence générale, par quelques jeunes des quartiers nord de Marseille soutenus par une forte délégation venue des Minguettes avait pour but d'attirer l'attention de l'opinion publique sur les violences policières et le

I. Libération avait alors déjà abandonné sa posture révolutionnaire pour devenir le grand quotidien de la gauche culturelle. Le mot «beur» fut inventé pour établir une équivalence avec le mot «black», ce dernier terme s'étant imposé pour désigner les artistes afro-américains et africains.

racisme que subissaient ces jeunes issus de l'immigration. Cette première action d'envergure lancée par la deuxième génération illustrait la rupture par rapport à l'époque précédente. Ses porteparole ne parlaient plus le langage de l'exploitation, mais le langage des discriminations. Ils ne voulaient pas faire la révolution, mais obtenir l'égalité des droits. Ce type de discours étant compatible avec le discours humaniste de la gauche socialiste, la marche se termina en apothéose lorsqu'elle arriva à Paris et qu'elle fut rebaptisée « Marche des beurs ». Le président de la République reçut les porte-parole du mouvement pour montrer l'importance que le gouvernement accordait à leurs revendications.

Quelques mois plus tard, la création de SOS Racisme fut un moyen de pérenniser le mouvement, en lui donnant un sens politique conforme aux intérêts de la gauche au pouvoir. Le profil adopté par SOS Racisme l'apparentait davantage à une ONG (comme Médecins sans frontières ou Amnesty International) plutôt qu'aux organisations humanistes antérieures comme la LDH ou le MRAP <sup>10</sup>. Encore devait-elle démontrer que le racisme était le grand problème politique qu'il fallait essayer de résoudre de toute urgence.

C'est dans ce contexte que le Front national fit brutalement irruption dans le champ politique français. Comme on l'a vu plus haut, ce parti était né une dizaine d'années plus tôt (en 1972). Dès le départ, Jean-Marie Le Pen avait placé la question de l'immigration maghrébine au centre de son discours. Néanmoins la classe dominante et les partis de gouvernement l'avaient maintenu en lisière de la vie publique, à tel point qu'en 1981 Le Pen ne réussit même pas à recueillir les cinq cents signatures d'élus nécessaires pour qu'il puisse se présenter à l'élection présidentielle.

Le retour en force du discours national-sécuritaire dans l'actualité joua un rôle majeur dans la légitimation du FN. C'est ce qui incita Antenne 2 à l'inviter en *prime time*, comme on dit aujourd'hui, dans la principale émission d'actualité politique de cette époque: «L'Heure de vérité». Cette émission consacra l'irruption de Le Pen dans le champ médiatique. Comme ce fut un

grand succès en termes d'audience, les journalistes furent convaincus que le leader de l'extrême droite était un « bon client ». Tout en dénonçant ses petites phrases racistes et antisémites, ils contribuèrent à l'installer au cœur du débat public national. Ces succès médiatiques précédèrent les succès politiques qui s'enchaînèrent progressivement, au point qu'en 2002 Le Pen parvint à se qualifier pour le second tour de l'élection présidentielle, au détriment du candidat socialiste Lionel Jospin.

### L'invisibilisation du groupe ouvrier

Pour comprendre pourquoi un nombre croissant d'ouvriers et d'employés accordèrent leurs voix à ce parti d'extrême droite, il faut s'arrêter un moment sur les bouleversements qu'a connus la société salariale depuis les années 1980. Un des changements majeurs a été la perte de la centralité du monde ouvrier, dont les effets sociaux et politiques ont été à la fois profonds et durables <sup>11</sup>. L'affaiblissement des solidarités de classe au travail (lié à la menace structurelle du chômage et à la précarité structurelle des jeunes), la marginalisation du PCF et des associations qui jouaient le rôle de relais dans les quartiers populaires et la perte des croyances collectives en un avenir meilleur ont été les principaux facteurs ayant accentué l'invisibilisation du groupe ouvrier dans l'espace public au cours des années 1990 l.

Contrairement à ce qui a souvent été affirmé, ce n'est pas le déclin des classes populaires dans la population active qui explique cette marginalisation. Depuis le début des années 2000, les travaux de sociologie quantitative ont mis au contraire en évidence le poids dominant des classes populaires (somme des catégories « ouvriers » et « employés » telles que définies par l'Insee) dans

I. Par exemple, la participation politique des classes populaires dans les villes de Seine-Saint-Denis se trouvait au début du xx<sup>e</sup> siècle inférieure à celle de la fin du xix<sup>e</sup> siècle<sup>12</sup>. Pour comprendre le démantèlement des solidarités collectives au travail, il faut rappeler que la notion de classe reposait, selon les termes du sociologue Robert Castel, sur « l'existence de collectifs ouvriers enracinés dans une certaine communauté de conditions et une certaine communauté d'intérêts » <sup>13</sup>.

la structure socioprofessionnelle de la société française, celles-ci formant plus de 60 % des actifs. Ils ont aussi révélé un autre phénomène inattendu: l'augmentation assez forte du nombre des emplois non qualifiés depuis 1993 <sup>14</sup>. Toutes ces données confirment le rôle déterminant des facteurs socio-économiques dans les différentes sphères de la société.

La marginalisation des classes populaires de l'espace public ne reflète donc nullement l'affaiblissement de leur nombre dans la population active. Elle s'explique par le discrédit qu'a connu le discours de classe dans le milieu des professionnels de la parole publique. Dans le même temps, le déclin du mouvement ouvrier a provoqué un effondrement de la conscience de classe. Dans son enquête sur les ouvriers Renault de Douai réalisée au milieu des années 1980, Claude Dubar avait déjà constaté un net affaiblissement du sentiment d'appartenance de classe des ouvriers (49 % des agents de production, OS, disaient reconnaître appartenir à la « classe ouvrière »; 27 % seulement accordaient leur préférence à la CGT). Une étude de l'Insee a confirmé ce fait en montrant que la conscience d'appartenir à une classe diminue au fur et à mesure que l'on descend l'échelle sociale. Le groupe des non qualifiés (ouvriers et employés), fortement unis objectivement par des conditions de travail et de vie très défavorables, possède pourtant un très faible sentiment d'appartenance de classe 15.

Ce phénomène a été accentué par la disparition des ouvriers des institutions censées représenter le peuple français. Alors que le problème de la sous-représentation des femmes ou des minorités revient périodiquement dans le débat public, pratiquement personne ne trouve surprenant qu'il n'y ait aucun ouvrier parmi les députés, bien qu'ils constituent 20 % de la population active.

La très forte diminution dans les publications de l'Insee – aujourd'hui très relayées et diffusées dans la presse nationale et régionale – de données statistiques présentées en termes de groupes socioprofessionnels a exercé elle aussi un effet important sur le processus de décollectivisation des représentations des groupes sociaux. Il faut rappeler qu'en 1954, l'invention

du code des catégories socioprofessionnelles (CSP) s'est faite à l'intérieur de l'Insee (par Jean Porte) à partir d'un schéma inspiré de Marx (la séparation indépendants-salariés, la place majeure accordée à la position sur le marché du travail pour comprendre les pratiques sociales). Ce code des CSP a constitué un outil efficace pour soumettre progressivement à l'épreuve empirique l'analyse marxiste des classes sociales qui est longtemps restée cantonnée à une approche théorique en France. Ce modèle statistique ayant vieilli, il a été refondu en 1982 (création des professions et catégories socioprofessionnelles – PCS) après de longs et fructueux débats, sous l'influence des travaux de Pierre Bourdieu, à l'époque largement diffusés au sein de l'Insee.

Pourtant, bien que la société française ait profondément changé depuis 1982, les outils statistiques pour « lire » ces transformations n'ont pas été adaptés. Comme l'ont montré Frédéric Pierru et Alexis Spire dans un article important, l'instrument très précieux pour le sociologue que constituent les PCS n'a pas été pendant des années rénové en profondeur par l'Insee, qui demeure le maître d'œuvre en la matière 16.

Ce déclin du discours de classe a sans doute joué un rôle dans la montée du Front national. Le fait que la gauche ait repris à son compte la politique néolibérale de la droite a été perçu par les classes populaires comme une trahison. Ce qui a eu pour effet d'accentuer les désillusions à l'égard de la politique. On oublie souvent qu'aujourd'hui, le premier parti de France, c'est celui des abstentionnistes. La fonction dite « tribunicienne » que le PCF avait remplie pendant plusieurs décennies (qui poussait les plus exploités à choisir le parti le plus iconoclaste) a été récupérée par le FN. Voilà pourquoi plus les élites le dénoncent, plus les électeurs qui ne croient plus aux promesses des partis ayant déjà exercé le pouvoir lui font confiance.

Comme on l'a vu dans les précédents chapitres, les classes populaires doivent puiser dans les discours que produisent les professionnels de la parole publique les arguments qui leur permettent de nommer leurs souffrances et leurs revendications. Pour avoir un réel impact sur les citoyens, ces discours doivent prendre la forme d'un récit construit sur l'opposition entre « eux » et « nous ». Depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, le socialisme et le nationalisme ont été les deux grandes manières de décliner ce récit. Le clivage opposant le « nous » français au « eux » étrangers a toujours eu un fort impact dans la population, surtout pendant les périodes de crise économique. À la fin des années 1970, par exemple, alors que l'extrême droite était encore tenue en marge de la vie politique française, *Libération* s'inquiétait déjà d'une France « majoritairement raciste » (dans le numéro du 23 novembre 1978). Mais jusque dans les années 1970, le discours social véhiculé par la gauche opposant les travailleurs aux capitalistes offrait une alternative crédible, parfois victorieuse sur le plan électoral.

#### La laïcité et la construction d'un nouveau consensus

À partir des années 1980, comme la gauche n'a plus été capable d'opposer une lecture de la société dans un langage de classes, et comme par ailleurs le chômage effectuait son travail de sape (« arme de destruction massive », selon le sociologue Numa Murard) dans la France d'en bas, le discours lepéniste a rencontré un écho croissant dans une partie de l'électorat populaire. Les leçons de morale des élites antiracistes n'ont rien arrangé car les français n'étaient pas dupes, en effet, de l'hypocrisie des journalistes qui invitaient régulièrement les porte-parole de l'extrême droite dans leurs émissions, tout en les présentant comme les successeurs de Pétain, voire d'Hitler.

Pour tenter de capter la partie de l'électorat séduite par les sirènes lepénistes, la droite a repris à son compte le vieux discours dénonçant l'immigration, en lui donnant une forme compatible avec les «valeurs républicaines». Dans l'ouvrage intitulé *Immigrés le choc* (1984), Alain Griotteray, l'un des ténors du parti giscardien, a renoué avec les arguments d'Émile Faguet à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle , sauf que le péril jaune était désormais remplacé par le

péril islamiste. Cette stratégie identitaire s'est révélée efficace puisqu'elle a permis à la droite de remporter les élections législatives de 1986.

Jacques Chirac, nommé Premier ministre, tira en virtuose sur la corde identitaire en lançant en 1986 une «grande consultation» pour réformer le droit de la nationalité, laquelle réunit un aréopage d'experts de tout poil, mais qui ne servit strictement à rien. Dans le même temps, il fit passer pratiquement sans débat public le plus important programme de privatisations depuis la Seconde Guerre mondiale. Les mesures transférant au secteur privé des pans entiers de l'industrie française placèrent ainsi l'économie française dans la dépendance croissante de la finance internationale.

La riposte de la gauche sur le terrain identitaire fut un nouvel échec cuisant. La tentative pour présenter les jeunes français issus de l'immigration comme de bons « beurs » cultivés et bien intégrés se heurta à une actualité dominée par le terrorisme se réclamant de l'islam. Les attentats commis à Paris en 1985 et 1986 par Fouad Ali Saleh, d'origine tunisienne, mais qui avait grandi en France, furent des événements décisifs pour ancrer dans l'opinion l'image négative de cette jeunesse. Ces attentats firent treize victimes et plus de trois cents blessés, notamment lors d'une explosion dans le magasin Tati, rue de Rennes (sept morts). Cette dernière fut présentée par Antenne 2 comme «l'attentat le plus sanglant jamais perpétré contre des civils en France ». C'était faux, mais ce type de commentaire illustre bien le rôle central que jouaient désormais les attentats dans la faitdiversion de l'actualité, non seulement à la télévision, mais aussi dans la presse écrite. Ces attentats furent à l'origine de la loi du 9 septembre 1986 relative à la lutte contre le terrorisme, qui créa des juridictions spécialisées. C'est l'époque ou la référence à l'origine géographique (que contenait le mot «immigré»)

I. Sur cette notion, lire supra, p. 40.

s'effaça au profit d'un discours de plus en plus centré sur la religion musulmane.

En s'installant délibérément sur un terrain identitaire déconnecté du combat social, la gauche de gouvernement découvrit ce qui lui pendait au nez. L'antiracisme de SOS Racisme fit long feu et les «beurs» disparurent de l'espace public. De recul en recul, lorsque la droite lança «l'affaire du voile islamique» (en 1989), la gauche dut se replier en se focalisant sur la défense de la laïcité menacée par les islamistes. Ce qui était une manière de cautionner le discours martelé par la droite et l'extrême droite depuis la Marianne voilée exhibée par le Figaro Magazine en 1984. Cette affaire a été placée au centre de l'actualité pendant pas moins de quatorze années, depuis les premiers incidents dans un collège de Creil (en 1989) jusqu'au vote de la loi de 2004 interdisant les signes religieux dans l'espace public. Comment expliquer cette focalisation sur ce signe religieux, alors que beaucoup de pays démocratiques n'ont jamais jugé utile d'imposer une loi pour l'interdire et que d'autres l'ont fait sans que cela devienne une affaire d'État?

La première raison relève de la lutte des classes. Tous ceux qui ne voulaient pas que soient mis en cause leurs privilèges sociaux avaient intérêt à présenter la paupérisation croissante des banlieues comme un « problème d'immigration » et, dans la foulée, comme un problème religieux menaçant la nation. Les héritiers d'une droite qui avaient combattu la laïcité au nom des racines catholiques de la France furent ainsi les premiers à prolonger le même combat au nom de la laïcité. Néanmoins, pour que le discours sur le danger islamiste paraisse crédible, il fallait l'alimenter par des faits réels. La succession des attentats commis par des criminels au nom de l'islam et leur exploitation médiatique facilitèrent grandement la mise en équivalence entre le foulard et la menace terroriste, bien que ce lien n'ait jamais été prouvé, étant donné que les attentats n'ont pas été plus nombreux dans les pays où le voile est autorisé. Alors que toutes les études sérieuses consacrées à cette question ont montré le caractère

très disparate des motivations qui peuvent animer les femmes musulmanes portant le foulard, ce simple morceau de tissu a été présenté comme le symbole d'un ralliement aux thèses défendues par les islamistes intégristes <sup>17</sup>. Sans nier le fait qu'une affaire comme celle de Creil ait pu être instrumentalisée par des groupes islamistes <sup>18</sup>, il n'est pas possible de la réduire à cet enjeu-là.

L'autre raison qui explique pourquoi les médias dominants ont sans cesse remis cette question sur le devant de la scène tient au fait que cette affaire fut un moyen de briser définitivement le bloc historique que la gauche avait patiemment construit dans les années 1970, car lorsque les questions identitaires sont détachées des enjeux sociaux, leurs porte-parole ne tardent pas à s'affronter entre eux. Ce fut le cas avec l'affaire du voile, qui provoqua des clivages au sein du mouvement féministe, des associations antiracistes, des syndicats et des partis de gauche.

L'importance extrême prise par cette polémique s'explique aussi par des raisons historiques propres à la France. Comme on l'a vu dans le premier chapitre, la centralisation de la vie politique et le rôle essentiel que jouent les élites qui commentent l'actualité sans avoir le temps d'enquêter sérieusement expliquent la place occupée par les symboles. De même qu'au début des années 1880 les sifflets des immigrés italiens avaient été interprétés par les intellectuels de gouvernement (notamment Paul Leroy-Beaulieu) comme la preuve qu'ils n'étaient pas assimilés, le voile islamique fut présenté par leurs successeurs d'aujourd'hui comme une menace communautariste. On vit alors se multiplier les appels appelant le peuple français à se mobiliser pour réinvestir « les territoires perdus de la République ».

Des pétitions aux titres guerriers furent publiées dans la grande presse. L'une d'entre elles, intitulée « Profs, ne capitulons pas! », signée notamment par Élisabeth Badinter, Régis Debray et Alain Finkielkraut (*Le Nouvel Observateur* du 2 novembre 1989), dénonça l'interprétation progressiste de la laïcité républicaine que Michel Rocard, le Premier ministre socialiste de l'époque, avait tenté de préserver dans cette affaire. Pour se donner à peu de frais

une posture de « résistants », les auteurs de cet appel dénoncèrent le « Munich de l'école républicaine », mettant ainsi sur le même plan la petite minorité des jeunes filles portant un foulard dans des lieux publics et le parti hitlérien. C'est ainsi que le port du voile, dont personne ne parlait jusqu'à la fin des années 1980 – et qui fut, dans un premier temps, jugé compatible avec la République par le Conseil d'État –, finit par être sanctionné par le droit.

#### Le tournant du milieu des années 2000

L'histoire des discours identitaires a sans doute franchi un nouveau cap au milieu des années 2000, car c'est à ce moment-là que le vocabulaire racial a fait sa réapparition. Comme nous le verrons dans le prochain chapitre, les émeutes qui se sont produites en novembre-décembre 2005 dans les quartiers déshérités de plusieurs villes de banlieue peuvent être vues comme l'événement majeur ayant déclenché cette nouvelle racialisation du discours public.

Un tournant important s'est produit à ce moment-là dans le milieu des militants de l'antiracisme et de la défense des populations issues de l'immigration. Cette séquence s'était ouverte en 2004 avec la mobilisation contre la loi sur le voile et elle s'est trouvée renforcée par les émeutes et leurs suites. Parmi toutes les associations créées à cette époque, on trouve des collectifs, souvent éphémères, mais parfois plus durables, portés par des enfants de l'immigration, pour dénoncer les brutales interventions policières qui se sont parfois soldées par des morts de « jeunes d'origine africaine » (comme en 2016 dans l'affaire Adama Traoré à Beaumontsur-Oise). Ce contexte de répression policière dans les cités paupérisées explique aussi l'émergence des associations focalisées sur la question dite postcoloniale. Mais c'est l'apparition d'un mouvement des « indigènes de la République » (MIR), collectif qui donnera naissance quelques années plus tard au Parti des indigènes de la République (PIR), qui a le plus retenu l'attention sur le moment. En janvier 2005, les militants de ce collectif ont lancé un « Appel pour les assises de l'anticolonialisme postcolonial: Nous sommes les indigènes de la République! » S'appuyant sur l'idée d'un « continuum colonial » reliant l'époque actuelle à celle de la colonisation, les « indigènes » se singularisaient par l'importance qu'ils accordaient à la situation « postcoloniale » dans leur grille d'analyse sociale et politique.

Cet appel insiste sur les discriminations dont sont victimes «les personnes issues des colonies anciennes et actuelles et de l'immigration postcoloniale», habitant dans des quartiers «indigénisés», dans les domaines de l'embauche, du logement, de la santé, etc. Il dénonce les brutalités de la « police raciste », rarement sanctionnées par la justice. La loi sur le voile est considérée comme une loi discriminatoire, ayant pour but de présenter les jeunes musulmans comme des ennemis de l'intérieur. L'appel réfute aussi l'accusation d'antisémitisme, vue comme une résurgence du vieux discours colonial opposant les juifs et les musulmans. Toutes ces revendications sont rassemblées sous une exigence globale. Les signataires demandent à la France d'interroger ses Lumières et de réviser son histoire afin d'affronter enfin son passé colonial. La logique identitaire qui sous-tend cet appel est évidente puisque ses auteurs s'expriment au nom d'un « nous descendants d'esclaves et de déportés africains, filles et fils de colonisés et d'immigrés ».

L'apparition du Mouvement des indigènes de la République représente une rupture vis-à-vis des mobilisations qui l'avaient précédé. On pense notamment au MIB (Mouvement immigration banlieues), créé en 1995 dans la continuité des combats initiés par la Marche pour l'égalité et contre le racisme de 1984, mais en opposition avec SOS Racisme et ses soutiens liés au Parti socialiste. En 2006, le MIB s'est redéployé sous la forme du Forum social des quartiers populaires (FSQP) en marquant sa distance avec le tournant incarné par les indigènes. Comme l'indique l'historien Karim Taharount, «le choix du nom du FSQP ne faisait pas allusion à l'immigration ou à l'immigration postcoloniale, parce que les militants estimaient que celles-ci étaient déjà englobées par

l'expression "quartiers populaires". Du reste, la grille de lecture postcoloniale avait été reprise et développée par les militants du Mouvement des indigènes de la République (MIR) depuis 2005. Or, le FSQP souhaitait marquer une distance avec ces derniers pour des raisons diverses qui ont fini par se cristalliser sous la forme d'une critique du niveau social des militants du MIR, de leurs modes d'action et de leurs grilles d'analyse 19 ».

Sur le moment, en tout cas, l'appel rédigé par de jeunes militants alors inconnus rencontra un fort écho dans les médias. Il s'explique sans doute en partie par la stratégie régulièrement adoptée par le pôle identitaire dominant, qui consiste à exagérer l'importance de ses adversaires pour convaincre les français de l'ampleur du danger qui les menace. La plupart des réactions furent en effet très négatives. Jean-François Kahn, le directeur de *Marianne*, fulmina contre « un texte inouï, parfois dément » et toute la presse de droite s'en donna à cœur joie pour dénoncer le « communautarisme ».

Cet appel suscita aussi des réactions négatives au sein de l'extrême gauche. Daniel Bensaïd, qui avait joué un grand rôle dans le combat étudiant de Mai 68, déplora la rupture que ce texte identitaire introduisait par rapport à une stratégie inspirée du marxisme gramscien, visant à placer l'antiracisme au cœur d'un combat de classe destiné à construire une hégémonie politique. Dans une tribune cosignée par Samy Joshua et Roselyne Vachetta, « Quand la raison s'affole », publiée dans Libération le 21 mars 2005, il commence par insister sur l'ampleur des discriminations et des agressions racistes dont sont victimes les personnes issues de l'immigration et sur la stigmatisation de la religion musulmane. Néanmoins, il estime que cet appel des «indigènes» est un facteur de division des forces de gauche. « Nous voilà sommés de faire le tri entre les victimes du racisme, de décider d'un "ennemi principal" en face duquel un mouchoir pudique devrait être jeté sur des principes les plus fondamentaux de notre combat. Une guerre civile froide s'anime ainsi au sein de ces forces de gauche. La raison s'affole et perd ses bases, au profit de l'invective et de

la mise au pied du mur. Eux ou nous. » Il se termine par un vibrant plaidoyer pour renouer avec l'égalité de tous les combats antiracistes: « Les agressions qui visent les élèves juifs en France doivent être dénoncées de la même manière que celles dont sont victimes les femmes voilées. »

Parmi le petit nombre des intellectuels qui approuvèrent l'appel des indigènes, il faut citer François Gèze, le directeur des éditions La Découverte. Dans un article intitulé « Les "indigènes" au secours de la République?» publié dans la revue Mouvements (nº 41, 2005), Gèze termine par ces propos: «Merci donc aux "indigènes": ils ont ouvert un chemin, certes semé d'embûches, qu'il faut maintenant arpenter avec détermination pour construire une histoire de la République n'ignorant plus ses "pages noires", afin que tous ceux qui l'habitent aujourd'hui puissent partager un récit réconcilié, où les "indigènes" et leurs descendants auront enfin toute leur place. » Son texte commence par affirmer que « la persistance massive des discriminations racistes à l'encontre des Français et étrangers "colorés" s'explique largement par la "fracture coloniale" ». Cette dernière expression reprenait le titre du livre publié par Pascal Blanchard et ses collaborateurs en cette même année 2005 aux éditions dirigées par François Gèze et sur lequel nous reviendrons dans le chapitre 5 20.

L'ouvrage qu'a publié en 2016 Houria Bouteldja, la porteparole du PIR, illustre la fuite en avant de ce mouvement vers un programme identitaire entièrement construit sur des logiques d'identification raciales, évolution bien résumée par le titre du livre: Les Blancs, les Juifs et nous<sup>21</sup>. Organisé en quatre parties («Vous, les Blancs» et «Vous, les Juifs», opposées à «Nous, les femmes indigènes» et «Nous, les indigènes»), il se termine par une conclusion intitulée «Allahou akbar!», bien faite pour provoquer les hauts cris de toute la troupe des intellectuels de gouvernement et capter l'attention des médias toujours réactifs à ce genre de provocation.

C'est d'ailleurs bien du côté des médias qu'il faut chercher l'une des principales raisons du tournant du milieu des années 2000 et de la réapparition du langage racial sur le devant de la scène à partir de cette époque marquée par l'accélération brutale du passage de la démocratie de partis à la démocratie du public <sup>22</sup>. Certes, les professionnels de la politique jouent toujours un rôle essentiel dans notre vie collective. Néanmoins, ils dépendent de plus en plus des médias pour la construction des problèmes publics sur la scène nationale. Aujourd'hui, des individus parlant au nom d'organisations parfois groupusculaires ont la possibilité d'imposer leur cause dans l'actualité du jour pour peu qu'ils trouvent un moyen de faire scandale. C'est le même phénomène qui explique la multiplication des mobilisations brutales, imprévues, massives, mais qui peinent à s'inscrire dans le temps long car une actualité chasse l'autre. Par delà tout ce qui les distingue par ailleurs, on l'a vu récemment avec des mouvements comme « Je suis Charlie », « Me Too », les « Gilets jaunes » ou « Black Lives Matter ». Bien qu'ils se caractérisent par des ancrages sociaux très inégaux, tous ces mouvements défendent des causes légitimes. Néanmoins, ils sont séparés les uns des autres et ne parviennent pas à intégrer leurs revendications dans un programme global. Le «bloc historique» que Gramsci appelait de ses vœux pour parvenir à un changement politique radical apparaît de moins en moins possible aujourd'hui.

Les bouleversements qui ont affecté l'industrie de la communication de masse jouent donc ici un rôle majeur, à l'image de ce que l'on a déjà vu à propos du tournant de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et de l'émergence de la presse de masse. La télévision numérique terrestre (TNT) a été lancée en France le 31 mars 2005, entraînant une multiplication rapide des chaînes gratuites, notamment des chaînes d'information en continu. BFM-TV (dont le « B » signifie « business »), diffusée sur la TNT, et financée uniquement par les recettes publicitaires, fut inaugurée le 28 novembre 2005 pendant les émeutes de banlieue. Après les États-Unis, la France est progressivement devenue le pays comptant le plus grand nombre de chaînes d'information en continu (LCI, I-Télé devenue CNews, BFM TV, et plus récemment France-Info TV),

ce qui explique la concurrence intense qu'elles se livrent dans un contexte de formidable concentration médiatique entre les mains de quelques milliardaires peu disposés – on s'en doute – à placer la question des inégalités sociales au cœur de leur actualité <sup>1</sup>. Disposant de moyens limités et dépendant des recettes publicitaires, ces chaînes accordent une importance centrale à l'actualité et aux émissions de « débats » qui ne coûtent pas cher, mais qui peuvent rapporter gros, à condition d'exploiter les vieilles recettes du scandale et de la polémique.

C'est également au milieu des années 2000 que l'industrie numérique a bouleversé un autre segment de la communication à distance, bouleversement illustré par le brutal développement des réseaux sociaux. Alors qu'en 2005, les sites internet à l'audience la plus forte étaient encore des sites commerciaux, focalisés sur la vente en ligne, en 2008 ce sont les réseaux sociaux comme YouTube ou Facebook qui prennent le dessus 24. Ce changement brutal, que les spécialistes appellent « le tournant du web 2.0 », a eu des conséquences majeures pour notre vie collective car les réseaux sociaux ont permis l'avènement d'un espace public intermédiaire, directement accessible à tous les citoyens disposant d'un ordinateur. Mais comme l'économie des entreprises mondialisées que sont des plateformes comme Twitter ou Facebook repose elle aussi sur l'exploitation des ressorts émotionnels (l'indignation, la haine, la compassion, etc.), ces nouveaux moyens de communication ont contribué à alimenter les polémiques de tous ordres, chacun ayant tendance à ériger ses problèmes, ses goûts et ses dégoûts en causes universelles.

L'émergence des réseaux sociaux a aussi joué un rôle essentiel dans le repositionnement de la presse écrite. Étant donné que la communication numérique a remis en cause la stricte séparation qui existait auparavant entre l'audiovisuel et l'imprimé, les journa-

I. L'enquête publiée par le *Monde diplomatique* a donné de nombreuses preuves de cette hyper-concentration. Le groupe Bolloré, par exemple, à la fois propriétaire de Canal +, de CNews, et même d'un institut de sondage <sup>23</sup>.

listes de presse écrite ont pu s'emparer de l'outil numérique pour résister à la domination croissante des grands médias télévisés. En combinant l'édition papier et l'édition en ligne, ils ont trouvé un moyen de faire participer les lecteurs à la vie collective de leurs journaux. Ces ressources ont été particulièrement exploitées par les journaux ayant opté uniquement pour la diffusion numérique. Mediapart, créé en 2008, lorsque s'est produit le «tournant du web 2.0 », est un exemple particulièrement réussi de cette nouvelle stratégie. Ce quotidien en ligne, réservé aux abonnés, a su utiliser les nouvelles technologies pour renouveler la presse d'opposition en s'appuyant fortement sur la participation de ses lecteurs (grâce aux nombreux blogs que la plateforme abrite). Il faut toutefois ajouter que cette entreprise a connu le succès en utilisant massivement les vieilles techniques du scandale, mobilisant les ressources émotionnelles de la dénonciation/réhabilitation. Nous verrons dans la troisième partie de ce livre les problèmes que ce type d'investigation pose pour la recherche en sciences sociales.

Il reste que si les réseaux sociaux ont favorisé la démocratisation de la parole publique, il ne faut pas oublier d'en souligner les limites. Les recherches consacrées à ces nouveaux moyens de communication ont montré qu'ils avaient tendance à aggraver les inégalités entre les classes populaires et les classes moyennes disposant d'un fort capital scolaire 25. Ceux qui alimentent les polémiques sur les grands sujets d'actualité sont le plus souvent issus de ces classes intermédiaires. Par ailleurs, la démocratisation de la parole publique n'a pas mis fin à la domination exercée par les grands médias audiovisuels. Les journalistes utilisent les réseaux sociaux de la même manière que les sondages d'opinion, pour faire croire qu'ils sont les porte-parole de ce que pensent les français. En réalité, ils sélectionnent, dans les milliards de propos qui s'échangent tous les jours sur ces réseaux, ceux qui alimentent les problèmes qu'ils tiennent à promouvoir. Inversement, la plupart du temps, les internautes se contentent de commenter l'actualité que les médias dominants ont mise à l'ordre du jour. On peut donc en conclure que le système communicationnel reste fondé sur les

ressorts que la presse de masse a inventés au XIX<sup>e</sup> siècle, sauf que son impact sur les publics est beaucoup plus fort, étant donné que la force de pénétration est infiniment plus grande aujourd'hui.

Sans insister pour le moment sur ce point, on ajoutera que le triomphe de la communication numérique a aussi contribué à affaiblir l'autonomie du monde universitaire. La multiplication des moyens d'information ayant fortement stimulé l'industrie du commentaire, les spécialistes et les experts auréolés de leurs titres scolaires ont été de plus en plus sollicités pour cautionner les problèmes d'actualité mis à l'ordre du jour.

Le pôle dominant s'appuie surtout sur des économistes libéraux, des énarques, des professeurs de Sciences Po et des universitaires ayant rompu tout lien avec le monde savant pour grossir les rangs de ceux que Charles Péguy appelait les « intellectuels de gouvernement ». Dans le prolongement de l'affaire du voile islamique, ces derniers se sont présentés comme les garants des valeurs républicaines, défendant courageusement une laïcité menacée de toutes parts. Les crimes antisémites commis par des terroristes se réclamant de l'islam ont aussi alimenté, dans cette fraction du milieu intellectuel, des réflexes communautaires qui ne s'avouent pas comme tels. L'exemple d'Alain Finkielkraut, qui est sans doute la personne la plus représentative de cette mouvance, montre bien comment cette dernière a contribué à la racialisation du discours public à partir du milieu des années 2000. Il a été l'un des premiers à qualifier en termes raciaux les événements ayant éclaté dans les banlieues en octobre-novembre 2005. « En France, on a tendance à réduire ces émeutes à leur dimension sociale, à les voir comme une révolte des jeunes des banlieues contre leur situation. Le problème, c'est que la plupart de ces jeunes sont des Noirs ou des Arabes avec une identité musulmane. » Dans la même interview, il poursuit en affirmant: « Les gens disent que l'équipe nationale française est admirée par tous parce qu'elle est "black-blanc-beur". En réalité, l'équipe nationale est aujourd'hui "black-black", ce qui en fait la risée de toute l'Europe 26. »

La racialisation du discours médiatique a ainsi reconfiguré le clivage droite/gauche autour de ces questions identitaires, opposant d'un côté (malgré tout ce qui les différencie par ailleurs) des journaux comme *Le Figaro*, *Valeurs actuelles*, *Marianne*, *L'Express* et, de l'autre, *L'Obs*, *Les Inrocks*, *Libération*, *Mediapart*.

Le jeu des «cécités croisées» (comme disait Bourdieu) fait que chaque camp peut mobiliser des arguments qui paraissent crédibles aux yeux de son public. Étant donné que le racisme est aujourd'hui confondu avec les préjugés, tout le monde peut se dire antiraciste et dénoncer le racisme de l'autre. La classe dominante a tout intérêt à se placer sur ce terrain moral, occultant du même coup les rapports de domination ancrés dans le monde social. Non seulement ces polémiques accentuent les clivages au sein de la gauche, mais les valeurs humanistes que celle-ci défendait sont ébranlées. Prenons, par exemple, l'opération commando menée le 25 mars 2019 par quelques militants du Conseil représentatif des associations noires de France (CRAN), avec le soutien de l'UNEF, pour empêcher une troupe de théâtre de jouer la pièce d'Eschyle intitulée Les Suppliantes dans le cadre du festival de théâtre antique des Dionysies, organisé depuis neuf ans à la Sorbonne. Cette forme de censure a été justifiée par l'argument que l'utilisation de maquillages et de masques sombres était une forme de «racisme» assimilée à la tradition du «blackface», quand des artistes blancs se grimaient en noirs pour se moquer des afro-américains. Mais cette action commando a été condamnée par la Ligue des droits de l'homme au nom d'une autre valeur de la gauche: la défense de la liberté d'expression.

Comme les médias raffolent de ce genre de mini-faits divers, ceux qui se livrent à ce type d'exactions obtiennent immédiatement une forte visibilité qui conforte leur position de porte-parole autoproclamés. Mais en agissant ainsi, ils divisent encore un peu plus les forces qui autrefois luttaient ensemble contre toutes les formes d'exploitation et de discriminations.

# 4. La légitimation de la question raciale en France. Histoire critique et enjeux

Le rôle grandissant qu'ont joué les polémiques identitaires dans le débat public depuis les années 1980 a eu aussi des effets sur nos disciplines. Le mot « racialisme » est devenu une sorte d'insulte dans la bouche ou sous la plume des professionnels de l'opinion pour stigmatiser les sciences sociales en leur reprochant des dérives identitaires dont ils sont pourtant les principaux responsables. La stratégie visant à grossir la force de «l'ennemi» pour justifier l'importance de ces questions au détriment des questions sociales a récemment conduit la presse de droite à multiplier les articles et les pseudo-enquêtes alertant l'opinion sur la « menace » que représenteraient aujourd'hui ces sociologues « racialistes » pour l'avenir de l'université française. On a même entendu le président de la République Emmanuel Macron s'en faire l'écho autour du bruit causé par l'affaire George Floyd, cet afro-américain mort lors d'une interpellation par la police: « Le monde universitaire a été coupable. Il a encouragé l'ethnicisation de la question sociale en pensant que c'était un bon filon. Or, le débouché ne peut être que sécessionniste. Cela revient à casser la République en deux » (*Le Monde*, 12 juin 2020).

Dans ce chapitre, nous mobiliserons les outils de nos disciplines pour clarifier les problèmes que pose la réhabilitation de la race dans le champ scientifique, l'histoire et la sociologie, sans occulter le fait que nous sommes nous-mêmes partie prenante de ces enjeux.

### Les prémisses du débat sur la question raciale en France: de la référence américaine à Colette Guillaumin

Comme on l'a vu dans les précédents chapitres, les partisans de la race ont toujours légitimé leur point de vue en citant l'exemple américain. Pendant longtemps, ces références ont été mobilisées par la droite et l'extrême droite pour alimenter des discours identitaires hostiles au discours social. Mais à partir des années 1970, des intellectuels situés à l'extrême gauche ont commencé à s'approprier les références raciales américaines. Ce passage d'un camp à l'autre s'explique par les changements politiques qui se sont produits aux États-Unis au cours des années 1960. Petit rappel historique ici: dès sa naissance, la société américaine a été organisée sur une base raciale qui a été institutionnalisée pour légitimer les discriminations 1. Le long combat que les afro-américains ont mené contre l'esclavage, puis contre les « lois Jim Crow » (qui ont légalisé la discrimination raciale à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle) ont débouché, après la Seconde Guerre mondiale, sur le mouvement pour les droits civiques incarné par le pasteur Martin Luther King. À la fin des années 1960, l'immense espoir qu'avait suscité le Civil Rights Act (adopté en 1965) a fait place au désenchantement. Une nouvelle génération de militants afro-américains s'est radicalisée. Le Black Panther Party for Self-Defense s'est engagé dans l'action révolutionnaire en faisant du combat contre les discriminations une dimension de la lutte anticapitaliste. Bobby Seale, cofondateur de ce parti, écrivait ainsi en 1972: «Nous ne combattons pas le racisme par le racisme. Nous combattons le racisme par la solidarité», et il ajoutait: « Nous faisons tous partie de la classe ouvrière»; «notre combat est une lutte de

classe et non pas une lutte raciale » <sup>2</sup>. La perspective du *black power* a réussi néanmoins à s'imposer dans certaines universités grâce au développement d'un nouveau champ académique interdisciplinaire, à la fois scientifique et militant: les *african-american studies*. Insistons cependant sur le fait que ce type d'études identitaires, contestant l'idée d'une objectivité (en tout cas d'une neutralité) de la science au nom d'une « *black perspective* », n'a jamais fait l'unanimité aux États-Unis. Elle a été critiquée dès les années 1960 par des courants de recherche minoritaires qui ont souligné l'importance des facteurs économiques et sociaux dans la différenciation interne de la communauté noire.

Le sociologue William J. Wilson, professeur à l'université de Chicago, a montré que les changements conjoints de la structure économique, du rôle de l'État et des politiques publiques aux États-Unis avaient progressivement abouti à ce que la position de classe acquière un rôle déterminant dans les destins sociaux des individus noirs dans ce pays, provoquant une polarisation sociale au sein de la communauté noire américaine 3. Il en a conclu que les pratiques discriminatoires intentionnelles visant les noirs (du fait de leur couleur de peau) ne devaient plus être considérées comme étant à la racine de l'inégalité raciale. Wilson privilégie en effet les mécanismes économiques impersonnels en montrant que ceux-ci expliquent la mobilité ascendante de la fraction des noirs éduqués tout en pénalisant ceux qui sont au bas de la hiérarchie sociale. Autrement dit, l'approche de Wilson opère un renversement d'ampleur par rapport à un certain nombre de travaux antérieurs en minimisant le poids des préjugés raciaux; c'est la raison pour laquelle elle a été si discutée outre-Atlantique.

Cela ne signifie pas que, dans le modèle de Wilson, la race (ou l'appartenance raciale) soit devenue insignifiante. Loin de là. Mais son diagnostic est sans appel: « La condition du sous-prolétariat noir s'est précisément dégradée au moment même où l'on adoptait le programme de lutte contre les pratiques discriminatoires le plus ambitieux jamais mis en œuvre aux États-Unis. Il en résulta un élargissement du fossé économique entre

bas et hauts revenus 4. » Les ouvrages de William J. Wilson ont suscité de violentes controverses au sein du monde universitaire américain car, pour la plupart des autres spécialistes de la question noire, il apparaissait proprement inconcevable que les noirs de la classe moyenne aient pu échapper à la discrimination raciale et ainsi réussir socialement à l'instar de leurs homologues blancs.

Sur un plan plus théorique, on peut citer aussi l'ouvrage de Yehudi O. Webster, *The Racialization of America*, paru en 1992. Professeur au département des *panafrican studies* à la California State University (Los Angeles), il se livre à une réfutation globale de la théorie raciale qui a dominé, dit-il, l'histoire des États-Unis depuis deux siècles dans le domaine politique, institutionnel, et scientifique. L'un des principaux axes de sa démonstration concerne la contribution essentielle que les universitaires ont fournie à la racialisation de la société américaine, notamment les sociologues et les historiens. «Loin d'être des observateurs innocents qui se contentent de décrire les relations ethniques et raciales, ils jouent un rôle essentiel dans la racialisation des expériences et des problèmes sociaux.»

Il nous fallait effectuer ce détour par les États-Unis pour mieux comprendre la réception des études sur la race dans les sciences sociales en France. Comme on l'a vu dans le précédent chapitre, en France aussi la contestation universitaire a eu pour effet de remettre en cause le principe d'objectivité de la science qui était

I. Pour une lecture approfondie de ces débats et plus particulièrement des polémiques provoquées par le livre de Wilson, on peut se référer à l'analyse qu'en a faite le sociologue Loïc Wacquant, professeur à l'université de Berkeley qui a joué un rôle essentiel dans la diffusion de la sociologie de Pierre Bourdieu aux États-Unis. Il rappelle que les sociologues américains qui adoptent la position d'experts et/ou de militants politiques en matière de race ont produit des théories normatives et performatives, relevant de ce qu'il appelle le «world-making power». Pour lui, si le modèle de Wilson a suscité «un tel mécontentement et un tel malaise intellectuels, c'est par ailleurs qu'il dérangeait ses critiques, non pas en qualité de chercheurs, mais en tant que personnes [...]. Une bonne part de leur attitude sur cette question résulte donc d'une projection, dans l'objet d'étude, de leur rapport à cet objet, c'est-à-dire de leur expérience particulière du nœud "race" et "classe" dans leur trajectoire biographique et académique 5.»

largement admis auparavant. Toutefois, dans le cas français, sous l'influence des philosophes marxistes, ce n'est pas la race, mais l'appartenance de classe qui a été privilégiée pour contester la neutralité du savoir. Louis Althusser, professeur de philosophie à l'École normale supérieure, avait argumenté en ce sens en prônant « la lutte des classes dans la théorie » au nom de la « pratique théorique ».

Mais si les recherches savantes sur la question raciale furent très minoritaires en France, c'est également dans le contexte subversif des années 1968 qu'elles prirent leur envol, grâce à Colette Guillaumin, chercheuse au CNRS. En 1969, elle fut la première à soutenir une thèse sur ce sujet ', intitulée: *Un aspect de l'altérité sociale: le racisme. Genèse de l'idéologie raciste et langage actuel* <sup>6</sup>. Après des études en ethnologie et en psychologie, elle enseigna en France et au Canada. C'est cette familiarité avec le contexte multiculturaliste nord-américain qui lui permit d'introduire dans le champ intellectuel français une approche de la question raciale qui a perduré jusqu'aujourd'hui, dans ses grandes lignes. Elle repose sur quelques caractéristiques que nous résumons rapidement.

- 1. Ce qui est présenté comme une étude « sociologique » est en réalité une analyse de discours. C'est une réflexion sur les mécanismes du racisme qui renvoie à une société dont les acteurs sont absents.
- 2. La légitimation de l'étude repose sur l'idée d'un « retard » français par rapport aux États-Unis dans la recherche sur le racisme.

I. Cette thèse avait été préparée sous la direction de Roger Bastide, professeur d'ethnologie et de sociologie religieuses à la Sorbonne. Cet universitaire durkheimien (qui dirigea *L'Année sociologique* de 1962 à 1974), spécialiste des religions du Brésil, pays dans lequel il avait longtemps enseigné, fut sans doute le premier sociologue français à s'intéresser aux questions interraciales, mais hors de France, comme l'illustre le plus connu de ses livres: *Les Amériques noires* (1967). Directeur du Centre de psychiatrie sociale et du Laboratoire de sociologie de la connaissance, Bastide a joué aussi un rôle important dans l'ouverture des sciences sociales sur la psychanalyse.

- 3. L'étude commence par faire la genèse du discours raciste en présentant Gobineau comme son père fondateur, de façon à déconstruire le concept de race en montrant qu'il n'a pas de valeur scientifique.
- 4. Ce constat l'amène à poser la question: les races existentelles? Elle répond en disant: « Non, la race n'existe pas. Si, la race existe. Non certes, elle n'est pas ce qu'on dit qu'elle est, mais elle est néanmoins la plus tangible, réelle, brutale, des réalités. » Ce qui signifie que la race est une construction sociale inventée par les majoritaires pour imposer leur domination sur les minoritaires. Véhiculés par les médias, les stéréotypes raciaux peuvent être institutionnalisés, ce qui conduit au « racisme systémique ».
- 5. Cette définition large du racisme valide la problématique du « racisme ordinaire » que nous avons présentée dans le chapitre précédent <sup>1</sup>. Néanmoins, dans le même temps, Colette Guillaumin critique ceux qui confondent racisme et mépris social. Selon elle, lorsque l'hostilité à l'égard d'un groupe n'a pas de caractère racial, on ne peut pas parler de racisme car cela reviendrait, consciemment ou inconsciemment, à le banaliser. Cette précision est importante car c'est une manière d'écarter l'idée d'un « racisme de classe » pour mettre au premier plan un clivage fondé sur la seule couleur de peau.
- 6. Son raisonnement aboutit à rejeter la définition marxiste de l'antiracisme comme dimension de la lutte anticapitaliste pour avaliser la problématique américaine en termes de « discriminations ». Pour nourrir cette approche, Guillaumin introduit dans le vocabulaire français le terme de « racisé » qui désigne, selon elle, tous les « porteurs d'une marque que ne portent pas les majoritaires [...]. Dans une société blanche, le blanc ne sait pas qu'il est blanc », alors que ceux qu'elle appelle les « minoritaires racisés » sont constamment renvoyés à leur stigmate. On voit poindre ici la thématique du « privilège blanc » et du retour de la lutte des races, envisagée désormais sous l'angle

d'une relation de pouvoir entre les racisants et les racisés, car l'un ne va pas sans l'autre.

- 7. On constate qu'une recherche qui commençait par critiquer l'activité de catégorisation en affirmant qu'elle « réduit toute complexité possible à la généralité d'un groupe » et « enferme la fluidité de l'absolu dans une définition » finit par fabriquer de nouvelles catégories fondées sur la couleur de peau.
- 8. Notons néanmoins deux points qui tranchent sur le discours racial actuel: d'une part, Colette Guillaumin inclut les juifs parmi les groupes racisés. Dans la deuxième partie du livre, elle montre ainsi les formes « inconscientes » d'antisémitisme véhiculées par le discours journalistique à travers l'analyse des unes du journal *France-Soir*. D'autre part, la critique du processus de racisation n'aboutit pas, chez celle qui est aujourd'hui considérée comme une pionnière dans ce domaine d'études, à défendre l'idée que les personnes victimes du racisme devraient revendiquer l'étiquette de « racisés » pour redéfinir leur identité.

#### Relectures de Bourdieu autour de la question raciale

La thèse fondatrice de Colette Guillaumin n'a pas fait immédiatement école chez les sociologues français, d'abord parce que son autrice s'est orientée plutôt vers les recherches féministes dans la suite de sa carrière, et ensuite parce que le courant dominant de la sociologie critique s'est ancré, en France, autour de Pierre Bourdieu et Jean-Claude Passeron, dans le prolongement des principes fondateurs de cette discipline depuis Durkheim et Weber. Nous allons insister un peu sur ce point pour rappeler comment ils se sont positionnés face à la « question raciale ».

Lorsqu'ont éclaté les événements de mai-juin 1968, ce pôle de la sociologie était déjà bien en place. Sous la direction de Bourdieu et de Passeron, tous deux anciens élèves de l'École normale supérieure et agrégés de philosophie, de nombreux travaux mettant en lumière les inégalités socio-économiques dans le domaine de l'éducation et de la culture avaient été publiés, lesquels avaient

nourri une partie de la contestation universitaire. La force de frappe des fondateurs de ce courant reposait sur trois piliers: un centre de recherche localisé dans une institution prestigieuse (le Centre de sociologie européenne fondé en 1960 par Raymond Aron et dirigé ensuite par Pierre Bourdieu au sein de l'EHESS), une collection d'ouvrages (« Le Sens commun ») créée en 1966 chez un éditeur reconnu dans le monde intellectuel (les éditions de Minuit), et un manuel scientifique (*Le Métier de sociologue*, dont la première édition date de 1968) dans lequel toute une génération de chercheurs a appris à faire des sciences sociales. Le tout fut complété quelques années plus tard (en 1975) par une revue, *Actes de la recherche en sciences sociales*, instrument essentiel pour impulser la démarche collective que doit avoir toute entreprise scientifique, lui donnant la dimension d'une petite communauté savante animée par Pierre Bourdieu.

Comme l'indique son titre, Le Métier de sociologue, coécrit par Pierre Bourdieu, Jean-Claude Passeron et Jean-Claude Chamboredon, mettait l'accent sur la profession, en suivant l'exemple de Marc Bloch qui avait écrit son Métier d'historien pendant la Résistance. « C'est dans la pratique de la recherche que les concepts prennent leur sens », affirmera constamment Pierre Bourdieu quand on l'interrogera sur son épistémologie. Se situant dans le prolongement direct de Max Weber, les trois auteurs critiquent avec véhémence la scolastique des théoriciens qui se contentent de produire des concepts ou de déconstruire des discours. Deux autres points essentiels dans cet ouvrage montrent bien la filiation avec les fondateurs de la discipline.

Le premier concerne ce que Durkheim appelait « la construction de l'objet ». Le sociologue exerce un métier qui est différent du métier de journaliste et du métier de politicien, ce qui implique qu'il sache garder la maîtrise de ses questionnements en se tenant à distance des « prénotions » du sens commun ou des polémiques de l'actualité. Cette conviction explique les réticences de ce courant sociologique à l'égard du slogan marxiste « tout est politique », slogan que le philosophe Jacques Bouveresse (très

proche de Bourdieu) appelait une « théologie de remplacement ». Évoquant les souvenirs qu'il a gardés de cette époque, Bouveresse se rappelle que ces philosophes marxistes avaient deux obsessions majeures: « celle d'être scientifiques et celle de faire de la politique essentiellement en faisant de la théorie philosophique. J'ai dit autrefois, si je me souviens bien, que le résultat essentiel de cela avait été de la pseudoscience, de la mauvaise philosophie et de la politique imaginaire » <sup>8</sup>.

Le second point concerne l'importance que les trois auteurs du *Métier de sociologue* accordent aux rapports sociaux. En partant du principe wébérien que les individus sont les « atomes élémentaires » d'une société, l'un des buts essentiels de la sociologie est d'analyser les relations qu'ils nouent entre eux pour se regrouper, se diviser, etc. Si l'on veut expliquer les formes de domination qui existent dans nos sociétés, il faut récuser les analyses simplistes qui ne s'intéressent qu'à un seul facteur (comme le faisaient les marxistes obnubilés par la classe sociale) pour prendre en compte l'ensemble des critères qui jouent un rôle dans les activités liant les individus entre eux.

Il n'existe donc aucune théorie universelle qui permettrait d'expliquer la manière dont s'articulent ces variables car c'est la recherche empirique qui commande la réflexion du chercheur. Dans tous les cas où l'objet de recherche vise à comprendre comment se produisent et se reproduisent les discriminations dans l'espace public (la visibilité des uns, l'invisibilité des autres), on ne peut pas se contenter d'aligner les variables en présupposant qu'elles ont le même poids, travers fréquent chez les statisticiens, nous y reviendrons.

Bourdieu a beaucoup insisté sur le fait que la classe sociale jouait un rôle déterminant car le capital économique commande l'accès au capital culturel et les deux se conjuguent pour produire et reproduire la domination des classes populaires. Dans une démocratie, seuls ceux qui disposent d'un capital scolaire et culturel important peuvent faire entendre leur voix dans l'espace public. Voilà pourquoi, expliquait Bourdieu, les classes populaires sont des «classes objet» qui ne peuvent être représentées que par des porte-parole appartenant aux classes plus favorisées. Quand il écrit «les démunis sont devant l'alternative: se taire ou être parlés» (*Choses dites*, p. 188), le mot «démunis» s'applique aux classes populaires qui n'ont pas les ressources scolaires nécessaires pour intervenir directement dans l'espace public. C'est là une différence fondamentale avec les autres groupes victimes de discriminations (comme les minorités ou les femmes), car ceux-ci comptent dans leurs rangs des gens qui ont le capital culturel suffisant pour défendre directement leur cause en public.

Il s'agit d'un point très important si l'on veut comprendre les critiques que Pierre Bourdieu a multipliées dans les années post-1968 à l'égard des intellectuels marxistes. La principale d'entre elles visait l'argument du « tout est politique » notamment martelé, on l'a vu, par les philosophes de la mouvance althussérienne. Étant donné que ce type de discours magistral cumule deux principes de légitimité (l'autorité universitaire et l'autorité politique), ceux qui l'utilisent peuvent discréditer leurs concurrents en mobilisant ce que Bourdieu appelle « la stratégie de l'amalgame », engendrant le soupçon et la stigmatisation des concurrents 9. L'exemple le plus typique, qui date de l'époque stalinienne, consistant à les accuser d'être des « ennemis du peuple » et de « faire le jeu du grand capital ». Cette critique aboutit à une vaste interrogation sur le rôle que jouent les porte-parole dans nos sociétés. Bourdieu l'aborde sous la forme d'une question, qu'il s'adresse d'ailleurs en partie à lui-même: « Comment éviter de succomber à ce rêve d'omnipotence bien fait pour susciter des élans d'identification émerveillée aux grands rôles héroïques?» Il y répond de deux manières. La première réside dans la discipline collective - qu'il appelle « le travail collectif de réflexivité critique » –, laquelle caractérise (en principe) le monde savant, car chaque chercheur est placé sous le regard de ses pairs. La seconde réponse relève de l'autoanalyse. Le savant doit être capable de mobiliser les outils de la sociologie pour « se connaître soi-même comme sujet connaissant » 10. Au passage, il reconnaît que ce type de réflexe est très rare dans nos disciplines, car l'autocritique peut être perçue comme un aveu de faiblesse (« toute conquête de la réflexivité peut devenir une arme dans la lutte de concurrence scientifique »).

Le souci constant de défendre l'autonomie de leur discipline a été une autre façon, pour les sociologues regroupés autour de Bourdieu et Passeron, de s'inscrire dans le prolongement des fondateurs de leur science. Bourdieu a exprimé ce principe dans des termes limpides: « Certains sociologues se sentent tenus de servir. Servir qui et servir quoi? La sociologie doit d'abord affirmer son autonomie, elle doit toujours être aussi pointilleuse et vigilante sur la question de son indépendance 11. »

En réactivant ainsi l'exigence d'autonomie de la science sociale, Bourdieu a été confronté à la même question que ses prédécesseurs : si l'on refuse l'idée que « tout est politique », quel est le rôle civique de la sociologie? Là encore on retrouve, chez Bourdieu, une idée chère à Durkheim : c'est en respectant le principe d'autonomie de la science que le sociologue peut échapper au travers de l'intellectuel car produire des connaissances sur les acteurs du monde social, ce n'est pas parler à leur place, ni leur dire comment ils devraient se comporter. Étant donné que nous vivons dans un monde où règnent les injustices, les inégalités, les discriminations, ce sont des vérités que la science sociale est amenée à mettre en lumière. C'est ce qui explique que, par définition, la sociologie soit une science subversive. Voilà pourquoi, comme le rappelle Gérard Mauger, Bourdieu a soutenu l'idée que le simple fait de donner de la force à la parole hérétique du sociologue était un acte militant 12.

Bien qu'un grand nombre de travaux de sciences sociales venus d'autres pays que la France, et notamment des États-Unis, ait été publié dans la revue et dans la collection dirigées par Pierre Bourdieu, aucune place particulière ne fut accordée à la « question raciale ». Les réticences à l'égard de ces travaux américains tenaient aux raisons évoquées plus haut à propos du marxisme. Les adeptes des *blacks studies* ayant tendance eux aussi à confondre le rôle du savant et du politique, leurs livres n'avaient pas leur

place dans une collection (« Le Sens commun ») qui défendait l'autonomie de la science sociale. Cela n'a pas empêché que la race ait été présente dans un grand nombre d'ouvrages publiés dans cette collection, mais au titre de variable ou de cas particulier, appréhendés dans le cadre d'un problème scientifique plus vaste. Le meilleur exemple est celui d'Erving Goffman dont plusieurs textes furent publiés dans « Le Sens commun », et notamment son fameux livre intitulé *Stigmates* (1963, traduction française chez Minuit en 1977), dans lequel le cas des afros-américains est abondamment traité, mais dans une perspective visant à mettre au jour un processus pouvant toucher une multitude de situations différentes.

Le fait que Bourdieu et ses collaborateurs aient privilégié les questions sociales ne signifie pas qu'ils aient ignoré complètement l'analyse du racisme. Lui-même l'a abordé dès les années 1970, dans un colloque du MRAP, sous l'angle du « racisme de l'intelligence ». Citons-le ici plus longuement: « Il faut avoir à l'esprit qu'il n'y a pas un racisme, mais des racismes: il y a autant de racismes qu'il y a de groupes qui ont besoin de se justifier d'exister comme ils existent, ce qui constitue la fonction invariante des racismes. Il me semble très important de porter l'analyse sur les formes du racisme qui sont sans doute les plus subtiles, les plus méconnaissables, donc les plus rarement dénoncées, peutêtre parce que les dénonciateurs ordinaires du racisme possèdent certaines des propriétés qui inclinent à cette forme de racisme. Je pense au racisme de l'intelligence .. » Même si elle n'est pas nommée, cette analyse contient en creux une critique des thèses de Colette Guillaumin. Alors que cette dernière refusait d'appeler « racisme » les formes de mépris social qui n'étaient pas liées au stigmate physique, Bourdieu généralise la thèse du racisme ordinaire et l'intègre dans son analyse des relations de pouvoir

I. Bourdieu poursuit en disant que la classe dominante utilise cette forme de racisme pour justifier l'ordre social en mobilisant notamment les titres scolaires qui apparaissent comme des garanties d'intelligence <sup>13</sup>.

en impliquant les intellectuels (principaux dépositaires de l'intelligence, comme le mot le dit), y compris ceux qu'il présente comme « les dénonciateurs ordinaires du racisme ». Bourdieu explicitera plus tard ses divergences avec une autre thèse de Guillaumin qui définissait le combat antiraciste comme une « déconstruction » du concept de race. Cette critique, développée dans l'un des tout derniers livres de Pierre Bourdieu, mérite d'être citée intégralement, car elle fait directement écho aux débats actuels sur la question raciale:

S'il est bon de rappeler que le genre, la nation, l'ethnie ou la race sont des constructions sociales, il est naïf, donc dangereux, de croire et de laisser croire qu'il suffit de « déconstruire » ces artefacts sociaux, dans une célébration purement performative de la « résistance », pour les détruire: c'est en effet ignorer que, si la catégorisation selon le sexe, la race ou la nation est bien une « invention » raciste, sexiste, nationaliste, elle est inscrite dans l'objectivité des institutions, c'est-à-dire des choses et des corps. Comme l'indiquait déjà Max Weber, rien ne menace davantage un mouvement, ouvrier ou autre, que « des objectifs qui prennent racine dans la méconnaissance des rapports réels ». Et l'on peut en tout cas douter de la réalité d'une résistance qui fait abstraction de la résistance de la « réalité » 14.

Ces critiques seront mobilisées plus tard par les sociologues de la génération suivante, notamment dans un numéro sur le racisme de la revue *Critiques sociales*. Willy Pelletier y analyse le rôle des journalistes dans le développement de la vulgate antiraciste et le pouvoir que ceux-ci ont acquis progressivement pour juger les savants. Dans le même numéro, Claude Grignon reprend à son compte l'idée que « la dénonciation du racisme est fréquemment empreinte d'un racisme de classe inconscient ». Il critique nommément plusieurs universitaires ayant contribué au livre collectif *Face au racisme*, au premier rang desquels il place Pierre-André Taguieff, pour mettre en évidence les présupposés ethnocentristes de ces élites antiracistes. Il leur reproche leur refus d'admettre que le débat sur le racisme est biaisé et obscurci parce qu'ils ne

prennent pas en compte le fait que le racisme n'existe jamais à l'état pur, indépendamment d'une relation de domination entre les classes <sup>15</sup>.

Claude Grignon met aussi en cause le rôle joué par les enquêtes d'opinion dans cette forme d'ethnocentrisme. Celles-ci ont pris de l'importance dans le débat public sur le racisme à partir des années 1990. Après la profanation de trente-quatre tombes juives dans le cimetière de Carpentras, dans la nuit du 8 au 9 mai 1990, le Premier ministre de l'époque Lionel Jospin a mis en place la Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH) chargée de produire un rapport annuel sur le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie. Année après année, ce rapport officiel – qui repose en grande partie sur un sondage d'opinion – a conclu que c'était dans les classes populaires qu'on trouvait le plus grand nombre de racistes et d'antisémites, les plus instruits étant présentés comme les plus tolérants. Prolongeant les analyses que Patrick Champagne a développées dans son livre Faire l'opinion (que nous avons rapidement évoqué dans le chapitre précédent), Claude Grignon montre, dans l'article cité plus haut, que ce genre de sondages fait parler le peuple, à partir de questions que les gens ordinaires ne se posent pas, en tout cas pas dans les termes qu'on leur impose. Par ailleurs, la façon dont est construit le questionnaire pour mesurer le racisme et l'antisémitisme (les questions du genre: «Y a-t-il trop d'immigrés en France?» ou « Les juifs ont-ils trop de pouvoir ? ») piège ceux qui ne maîtrisent pas la culture politique légitime. Il souligne que dans ces analyses savantes, « c'est toujours l'individu extrait du groupe le temps d'une citation [...] qui constitue l'unité démonstrative de base ». Une recherche sociologique refusant cette logique d'expertise devrait commencer, ajoute-t-il, par suspendre les jugements de valeur pour faire comprendre que certaines plaisanteries jugées «racistes» par les élites prennent un autre sens quand elles s'inscrivent dans un contexte de familiarité, devenant une manière d'exprimer un entre-soi, et donc un lien social. Certes, on peut y voir aussi un désir d'affirmer sa supériorité par rapport à ceux qui

sont perçus comme inférieurs, mais ce genre de comportements n'est pas très différent des insultes euphémisées qui caractérisent le monde intellectuel.

## La réhabilitation du discours racial par un historien de droite et des ex-intellectuels de gauche

On a vu dans le chapitre précédent que le retour de la question raciale s'était produit en France dans les années 1980 comme une dimension des polémiques sur l'immigration. Le monde universitaire a lui-même été touché par cette logique identitaire, selon des lignes de fractures qui recoupaient celles du champ politique. On ne peut pas comprendre, en effet, l'émergence récente des études raciales à l'université si l'on oublie de préciser qu'il s'agit d'une forme de résistance développée par un petit nombre de chercheurs face au courant dominant (qui ne lui accordait jusqu'alors presque aucune place). L'opposition entre immigrés européens et non européens qui s'est imposée dans le débat public au cours des années 1980 a favorisé le retour du discours typique des conservateurs républicains depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, qui utilise les mots « civilisation » ou « culture » comme des euphémismes du vocabulaire racial.

Nous ne citerons qu'un seul exemple de ce processus. Il concerne les historiens. En 1985, les éditions de la Sorbonne ont publié la belle thèse de Ralph Schor intitulée *L'Opinion française et les étrangers en France, 1919-1939* <sup>16</sup>. L'ouvrage a été préfacé par Jean-Baptiste Duroselle, historien des relations internationales qui, à l'âge de la retraite, s'est fait élire membre de l'Institut.

Le fil conducteur de sa préface est de montrer que le passé éclaire le présent. Néanmoins, son souci n'est pas de mettre en lumière les formes de xénophobie, de racisme ou d'antisémitisme que Ralph Schor décrit longuement dans son livre à propos des années 1930. Au contraire, Duroselle axe toute sa préface

pour souligner les « dangers d'une immigration non contrôlée » dans la France d'aujourd'hui. Il estime qu'en 1930, la population étrangère n'avait pas encore atteint «ce seuil de 10 % auquel Pierre Chaunu fixe le seuil du non acceptable ». La leçon qu'il tire des années 1930, c'est que « même sans la moindre xénophobie au début, sans le moindre racisme, la lente accumulation des étrangers finit par créer des tensions. Ces tensions sont d'autant plus fortes que le groupe étranger paraît difficilement assimilable, les immigrés de langue latine et même les Polonais catholiques de l'entre-deux-guerres paraissent avoir eu moins de difficultés à s'intégrer dans la population française que les étrangers non européens aujourd'hui ». Il déplore ensuite la naturalisation en grand nombre des « non européens » et de leurs enfants qui deviennent automatiquement français à l'âge adulte. Le « problème » est à ses yeux de savoir si « bénéficiant d'une natalité plus forte que celle des Français, ils ne risquent pas de constituer un groupe nombreux, qui reste relié à une patrie lointaine». «Éternel problème », ajoute Duroselle en précisant: «Il s'agit bien plus de culture que de races. Peut-on admettre qu'un pays à la culture ancienne et riche voie s'établir sur son propre sol une deuxième, une troisième culture, bref voie se substituer à l'unité une sorte de macédoine intellectuelle. Autrement dit, pour reprendre une célèbre expression américaine, la France dispose-t-elle du "melting pot", du creuset qui assure, en deux générations, la fusion des étrangers les plus divers dans la culture nationale. » Et il conclut cette préface en affirmant qu'« aucun jugement de type moral n'interdit à une nation de surveiller [...] le problème des étrangers de culture différente ».

On a ici un exemple assez ahurissant d'un historien ayant atteint les sommets de l'élite académique qui, dans sa préface, reproduit les arguments que Ralph Schor, le spécialiste de la question, épingle dans sa thèse pour critiquer la xénophobie et le racisme des années 1930! S'il y a bien un «éternel problème» dans cette affaire, c'est celui de la caution que les universitaires patentés ont pu apporter au nom de leur science au vieux discours

racial de la droite républicaine. Propos publiés dans une collection d'ouvrages savants de la Sorbonne, sans que cela ne suscite la moindre protestation! Voilà un bel exemple de ce qu'on peut appeler, tout en restant sur le terrain de la science, un discours dominant.

Il reste, dans ce domaine, à étudier le passage qui s'est effectué de l'antiracisme des années 1970-1980 à l'anti-antiracisme des vingt dernières années, devenu dominant dans ce qu'on a coutume d'appeler la droite intellectuelle. Comme on l'a vu dans le précédent chapitre, à partir des années 1990, la gauche de gouvernement ayant perdu la bataille des «beurs» – en raison de l'image négative des jeunes musulmans alimentée par la multiplication des attentats de criminels se réclamant de l'islam – elle se replia sur un nouveau terrain identitaire: celui de la laïcité républicaine. Les polémiques incessantes sur l'affaire du voile alimentèrent des clivages au sein de l'ancienne gauche antiraciste qui affectèrent également le milieu universitaire.

L'exemple le plus frappant du ralliement d'une partie des intellectuels de gauche au discours identitaire dominant fut celui de Pierre-André Taguieff que nous avons déjà mentionné. Proche des anarchistes situationnistes quand il était étudiant à Nanterre en 1968, il a soutenu une thèse publiée en 1988 sous le titre La Force du préjugé qui a été l'une des contributions majeures, dans le domaine de la philosophie, sur la question raciale, notamment parce qu'il a mis en évidence les contradictions dans lesquelles se débattait alors le mouvement antiraciste. L'objectif de sa recherche était de repenser la notion de racisme pour permettre à la gauche de produire une stratégie efficace (dans un contexte marqué par la montée du Front national). SOS Racisme, dont il était proche, lui confia alors la présidence de l'observatoire de l'antisémitisme. Philosophe, convaincu qu'on pouvait être à la fois un grand penseur et un fin politique (ce qui explique en partie son hostilité à l'égard de la sociologie critique), Taguieff consacra une grande partie de son énergie à alimenter les discours d'experts. Analyste officiel du rapport annuel de la Commission

nationale consultative des droits de l'homme, puis conseiller du Conseil représentatif des institutions juives de France, il fut aussi chargé d'un rapport officiel sur la question du racisme pour le ministre de l'Éducation nationale Luc Ferry, ex-philosophe rallié à la pensée de Nicolas Sarkozy. Taguieff finit par se retrouver aux côtés d'Alain Finkielkraut pour signer un appel contre les « ratonnades anti-blanc » <sup>1</sup>.

Au sein de cette ancienne gauche intellectuelle, un petit nombre d'universitaires se sont imposés comme experts en cautionnant les campagnes médiatiques incessantes à propos du voile islamique et du communautarisme. Dans ce registre, la palme revient aujourd'hui aux intellectuels de gouvernement rassemblés au sein du « printemps républicain ». Les militants de ce mouvement, lancé par Gilles Clavreul, un énarque proche de Manuel Valls, avec le soutien de quelques universitaires, se présentent comme des « défaiseurs d'identité » alors qu'ils ne cessent d'alimenter les polémiques identitaires. La conception réactionnaire et élitiste de la laïcité républicaine qu'ils défendent s'accompagne d'une hostilité de plus en plus vive à l'égard des sciences sociales. Hostilité que leur mentor Manuel Valls, qui était alors le Premier ministre de François Hollande, a publiquement exprimée devant les sénateurs, au lendemain des attentats terroristes de novembre 2015, en disant: « J'en ai assez de ceux qui cherchent en permanence des excuses et des explications sociologiques ou culturelles à ce qui s'est passé.» Quelques mois plus tard, il récidivait en affirmant qu'« expliquer c'est déjà vouloir un peu excuser » ".

I. Cette pétition a été lancée à l'initiative du mouvement sioniste Hachomer Hatzaïr et de Radio Shalom, à la suite d'actes de violence commis par quelques jeunes d'origine africaine contre des lycéens blancs, lors des manifestations des 15 février et 8 mars 2005 <sup>17</sup>.

II. Le président du CNRS, Alain Fuchs, a répondu publiquement à cette attaque frontale contre le monde de la recherche en rappelant que « les enseignements des sciences sociales sont la meilleure façon de lutter efficacement contre toutes les formes de terrorisme. Les analyses et explications proposées par les chercheurs qui

C'est ce genre d'idéologie que véhiculent aujourd'hui ceux qui parlent au nom de la République alors qu'ils bafouent constamment l'une de ses valeurs fondamentales: respecter l'autonomie de la science pour expliquer les problèmes sociaux est la meilleure manière d'éclairer ceux qui ont pour fonction de les résoudre. Que les énarques aient oublié cet idéal républicain n'est guère surprenant étant donné le type d'enseignement qu'ils reçoivent dans leur école. En revanche, que ces discours puissent être cautionnés par d'anciens élèves de l'EHESS laisse pantois. Laurent Bouvet, professeur de sciences politiques et « essayiste », est un exemple caricatural de ces universitaires qui ont préféré jeter pardessus bord les normes élémentaires du travail scientifique et de l'éthique savante pour se faire un nom dans les médias. À tel point que Pierre Rosanvallon, professeur au Collège de France, sous la direction duquel Bouvet a effectué ses premières recherches, a dû prendre publiquement ses distances avec lui. Il déplore le fait que Laurent Bouvet ait « préféré être sur le devant de la scène comme auteur d'essais plutôt que de livres de fond », concluant qu'il « n'a réussi ni sa carrière politique ni à devenir un intellectuel vraiment marquant » 19.

Plusieurs des attentats terroristes qui ont été commis par des criminels se réclamant de l'islam ayant explicitement visé la communauté juive, des intellectuels parlant au nom de cette dernière ont cru utile d'alimenter les polémiques opposant l'antisémitisme et l'islamophobie, en rupture avec l'idéal né pendant la Résistance qui voulait rassembler tous ceux qui luttent contre les discours de haine au sein d'un même combat. L'historien Georges Bensoussan est un exemple, parmi d'autres, de ce genre de dérives. Les propos qu'il a tenus en octobre 2015 à France Culture dans l'émission animée par Alain Finkielkraut lui ont valu d'être poursuivi par plusieurs associations antiracistes pour incitation à la haine raciale. Bien qu'il ait été relaxé par les tribunaux (en

première instance et en appel), cet épisode montre bien comment les chercheurs qui défendent l'autonomie de leur métier sont aujourd'hui pris en otage par ces entrepreneurs d'identité.

Pour prouver l'existence d'un « antisémitisme atavique qui est tu comme un secret » dans les familles musulmanes françaises, Georges Bensoussan, spécialiste de l'histoire de la Shoah, qui est aussi responsable éditorial du Mémorial de la Shoah, a rapporté les propos d'un sociologue présenté comme «algérien», Smaïn Laacher, en ces termes: « Dans les familles arabes, en France, tout le monde le sait, mais personne ne veut le dire, l'antisémitisme, on le tète avec le lait de la mère. » Smain Laacher avait certes évoqué les préjugés à l'encontre des juifs qui peuvent exister chez certains musulmans. Mais en raisonnant comme si des préjugés énoncés dans la sphère privée pouvaient être confondus avec des discours publics, Georges Bensoussan s'est comporté comme les experts critiqués par Claude Grignon, qui dénoncent le « racisme » des classes populaires parce que certains de leurs membres ne répondent pas comme il faudrait aux questions des sondeurs d'opinion sur l'immigration. En tirant ce genre de propos de leur contexte, les entrepreneurs de morale éternisent les querelles qui leur permettent de se maintenir au centre de l'actualité. Dans cette émission de France Culture, Georges Bensoussan a, de surcroît, exclu verbalement de la communauté française notre collègue Smaïn Laacher - qui a contribué à construire une sociologie de l'immigration se tenant à distance des polémiques et des jugements de valeur, dans le prolongement des recherches pionnières d'Abdelmalek Sayad –, le renvoyant à ce que son nom suggérait de son origine.

I. Voici les propos réellement tenus par Smaïn Laacher dans l'interview diffusée dans le film *Profs en territoires perdus de la République?* cité par Georges Bensoussan: «Cet antisémitisme, il est déjà déposé dans l'espace domestique. Il est dans l'espace domestique et il est quasi naturellement déposé sur la langue, déposé dans la langue [...]. Des parents à leurs enfants... quand ils veulent les réprimander, il suffit de les traiter de juifs. Bon. Mais ça, toutes les familles arabes le savent. C'est une hypocrisie monumentale que de ne pas voir que cet antisémitisme, il est d'abord domestique.»

Au-delà du mépris que ce genre d'attitude témoigne à l'égard de la recherche en sciences sociales, utiliser l'argument de l'antisémitisme pour alimenter les polémiques identitaires, c'est jouer avec le feu. Comme le notait récemment l'historien camerounais Achille Mbembe, qui a été pris dans une polémique du même genre en Allemagne, « si l'on continue à se servir de l'antisémitisme comme d'un instrument pour étouffer le cri de ceux qui aspirent encore à la justice, ou pour réduire au silence celles et ceux à l'égard desquels l'on éprouve des sentiments d'hostilité à teneur raciste, on finira par conforter les vrais antisémites dont le nombre ne cesse de grossir en Allemagne et ailleurs en Europe 20 ».

## L'intersectionnalité avant l'heure : le séminaire Balibar et les colloques sur le racisme

Alors que les journalistes qui occupent le pôle dominant du champ médiatique ne cessent de présenter ceux qu'ils appellent les « racialistes » comme les responsables des polémiques identitaires, les pages qui précèdent auront permis aux lecteurs de comprendre ce qu'il en est en réalité. Pour les mettre en garde contre le discours caricatural que les journaux conservateurs (*Le Figaro*, *Le Point*, *Valeurs actuelles*, *Marianne*) tiennent sur le monde universitaire, nous allons maintenant en donner une présentation détaillée.

On peut dater de 2006 le moment où la question raciale a acquis un début de légitimité dans la recherche française en sciences sociales, lorsqu'a été publié, aux éditions La Découverte, l'ouvrage dirigé par Didier Fassin et Éric Fassin intitulé *De la question sociale à la question raciale?* (ouvrage auquel nous avons contribué tous les deux, nous y reviendrons plus loin). C'est la première fois que l'expression « question raciale » a été utilisée dans le titre d'un livre de sciences sociales portant sur la France contemporaine. Tous les travaux qui s'inscrivent dans cette perspective, malgré la diversité des thèmes de recherche, des disciplines, des lieux de publications, ont un air de famille qui tient dans l'argument du « color blindness » (aveuglement à la couleur). Cet argument, que

l'on peut considérer comme un critère de base pour définir la manière dont la question raciale a été appréhendée en France, permet d'associer les valeurs de la science (en mettant en lumière des réalités oubliées ou cachées) et celles de l'engagement politique (ouvrir les yeux des aveugles pour lutter contre le racisme). Cet ouvrage est paru à un moment clé dans l'histoire récente de la France, peu de temps après les émeutes des banlieues, alors que se produisait le tournant du web 2.0 évoqué au chapitre précédent.

Avant d'entrer dans la présentation de ce livre fondateur sur la « question raciale », il faut dire quelques mots sur les premières initiatives qui ont eu lieu en ce domaine dans les années 1990. Parmi elles, nous citerons le séminaire animé à la Maison des sciences de l'homme, pendant trois ans (entre 1985 et 1987), par le philosophe Étienne Balibar et l'historien américain Immanuel Wallerstein. Le livre *Race, nation, classe* (La Découverte, 1988), issu de ce séminaire, a été un moment important de la vie intellectuelle française car il représente la première tentative collective, impulsée par deux universitaires marxistes, pour articuler les concepts de classe et de race.

Dans la préface, Étienne Balibar évoque une « question brûlante: quelle est la spécificité du racisme contemporain? » Gérard Noiriel, qui a participé à ce séminaire, se souvient des riches échanges qui ont eu lieu à cette occasion pour sortir l'analyse marxiste d'une vision simpliste de la lutte des classes en tenant compte des problèmes spécifiques posés par l'immigration 21. Les questions que découvrent naïvement aujourd'hui certains tenants de «l'intersectionnalité» avaient déjà été abordées de front, mais en tenant compte d'un problème fondamental qu'oublient constamment les adeptes de cette nouvelle mode intellectuelle: le fait que nous vivons toujours aujourd'hui dans un monde régi par les lois de l'État-nation. Étienne Balibar avait beaucoup insisté sur ce point en disant que, de nos jours, la forme de l'État national s'étendait à toute l'humanité. C'est à ce niveau que se situe la discrimination fondamentale entre les hommes creusant les inégalités entre les pays riches (qui ont les moyens de se protéger en multipliant les barrières de tous ordres) et les pays pauvres. Discrimination qui n'est d'ailleurs pas reconnue comme telle par les instances administratives chargées de les éliminer. Balibar ajoutait que cette «tyrannie du national» expliquait pourquoi la catégorie «immigré» avait remplacé le mot race pour nommer les ennemis de l'intérieur. C'est ce qui avait permis, ajoutait-il, le développement d'un « racisme sans race » centré sur les différences culturelles !.

Bien que ces initiatives n'aient pas eu un fort impact dans le milieu universitaire, sans doute parce que le contexte n'était pas mûr, elles ont joué un rôle important dans les connexions établies entre universitaires français et américains. Nous en donnerons quelques exemples à partir de deux colloques qui se sont tenus, l'un à Paris, l'autre à New York, autour de la question raciale. Comme on l'a dit plus haut, le problème n'est pas d'opposer la science sociale « américaine » à la science sociale « française ». L'internationalisation de la recherche scientifique est une dimension essentielle de son enrichissement. Ce qui est en cause ici, c'est la place accordée par les adeptes français de la question raciale au courant aujourd'hui dominant dans les universités américaines, confirmant ainsi la forme d'impérialisme que Pierre Bourdieu et Loïc Wacquant avaient signalée il y a déjà longtemps.

Lors de l'important colloque international qu'Alain Touraine et Michel Wieviorka avaient organisé sur la question raciale en juin 1991, la majorité des interventions présentées par des universitaires américains avaient déjà développé l'idée d'un « retard français » <sup>22</sup>. Pour James S. Jackson, les européens ont occulté les problèmes des minorités car « ils ont hérité de la culture et de la mentalité coloniales; ainsi le crime s'est retourné contre son auteur ». La contribution se termine par un conseil fraternel: l'Europe doit faire face à son héritage pour mettre au point de

I. Ce colloque s'inscrivait dans le cadre du chantier de recherches ouvert, au début des années 1990, par le sociologue Michel Wieviorka (directeur d'études à l'EHESS et disciple d'Alain Touraine) sur la question du racisme.

nouveaux modèles qui lui permettront d'affronter « la situation réelle » en « votant des lois qui garantissent les droits des différents groupes ». De son côté, Thomas F. Pettigrew résume une enquête réalisée en 1988 dans quatre pays européens (France, Pays-Bas, Allemagne, Royaume-Uni) à partir d'un questionnaire ayant pour but de mesurer le racisme défini comme « faisceau idéologique de croyances ». Il conclut que « les gens les moins instruits sont significativement plus haut sur les deux échelles du racisme ». Toujours lors du même colloque, Stephen Steinberg dénonce le « daltonisme social » qui oppose une droite privilégiant la culture et une gauche obnubilée par la classe. Il ajoute que ce daltonisme est lié « à l'intérêt personnel des sociologues récompensés quand ils occultent le racisme ». Les auditeurs français qui n'avaient jamais eu l'occasion de lire les travaux de Wilson que nous avons évoqués plus haut, aucun n'ayant été traduit en français à cette époque, apprennent alors que c'est par arrivisme que ce dernier a critiqué le business des race relations aux États-Unis. Steinberg va même jusqu'à dire que Wilson illustre une forme de « racisme antiraciste ».

On retrouve le même type de présupposés dans l'ouvrage collectif (non traduit en français), issu lui aussi d'une rencontre franco-américaine, intitulé Race in France. Interdisciplinary Perspectives on the Politics of Difference (New York, Berghahn Books, 2004), publié sous la direction de l'historien Herrick Chapman et de l'anthropologue Laura Frader, qui occupaient alors tous les deux des positions clés dans la connexion universitaire franco-américaine. L'introduction rédigée par les deux maîtres d'œuvre est truffée d'approximations historiques qui visent à persuader les lecteurs que le racisme est la conséquence de la colonisation. Ils tracent une ligne droite de Gobineau à Le Pen en passant par Drumont et Vichy, pour dénoncer la tradition antiraciste française qui aurait répugné à analyser les relations raciales. Bien que ce livre ait été publié avant les émeutes d'octobrenovembre 2005, on y trouve déjà le thème du bouleversement alimenté par l'actualité du moment. Selon Chapman et Frader,

le « color blindness » est devenu intenable car le « French melting pot » est en crise. Aux yeux de ces deux universitaires américains, en effet, le « modèle assimilationniste » est remis en question par le mouvement « beur », animé par des jeunes d'origine nordafricaine qui revendiquent « en leur propre nom » (« in their own behalf ») une intégration sans assimilation, en respectant l'autonomie culturelle qui permettrait enfin de faire émerger une France pluraliste comparable aux États-Unis. La preuve de ce changement est confirmée par la couverture du livre illustrée par une photo en gros plan d'Harlem Désir, censé incarner cette époque nouvelle de l'histoire de France.

Étrange paradoxe de ces intellectuels américains qui ne cessent de donner des leçons en matière de regard «colonial» et de «color blindness» et qui restent eux-mêmes complètement aveugles à la position hégémonique qu'ils occupent dans la vie intellectuelle mondiale.

#### «De la question sociale à la question raciale?»

Parmi les raisons extra-universitaires qui expliquent le basculement qui s'est produit après la publication du livre dirigé par Didier Fassin et Éric Fassin, *De la question sociale à la question raciale?* (La Découverte, 2006), les émeutes urbaines de 2005 ont joué un rôle majeur, dès lors qu'elles étaient décrites par un grand nombre de commentateurs, à droite comme à gauche, comme des émeutes « raciales ». L'autre raison tient à l'irruption des réseaux sociaux dans les débats publics, qui date de la même période, comme on l'a vu.

Toutefois, l'impact de cet ouvrage est dû aussi à des facteurs internes au monde savant. Jusque-là, la réflexion sur la question raciale avait été développée par des individualités (Colette

I. On retrouve le même type de présupposé chez Tyler Stovall, un autre historien américain donneur de leçons, notamment dans son article « Universalisme, différence et invisibilité. Essai sur la notion de race dans l'histoire de la France contemporaine » (*Cahiers d'histoire. Revue d'histoire critique*, 2005, n° 96-97).

Guillaumin, Étienne Balibar, Pierre-André Taguieff, etc.), alors que l'ouvrage dirigé par Didier et Éric Fassin est le produit d'une démarche collective. Il rassemble une douzaine de contributions, issues de deux journées d'étude tenues en 2005 à l'EHESS, principale institution de recherche en sciences sociales (avec le CNRS), dont la particularité réside dans la très forte ouverture internationale, notamment en direction des États-Unis.

Les deux maîtres d'œuvre occupaient déjà, à cette date, des positions institutionnelles leur donnant une forte visibilité dans le monde académique. Didier Fassin, né en 1955, médecin de formation, anthropologue et sociologue, était alors professeur à l'université Paris-Nord, directeur adjoint de la Maison des sciences de l'homme rattachée à cette université, et directeur d'études à l'EHESS. Son influence s'exerçait aussi par l'intermédiaire des multiples fonctions qu'il avait exercées dans les instances administratives de la recherche . De son côté, Éric Fassin, né en 1958, ancien élève de l'École normale supérieure (Ulm) et agrégé d'anglais, avait été assistant de recherche à l'Institut des études françaises de la New York University pendant une dizaine d'années. En 1994, il avait été nommé professeur agrégé (PRAG) à l'ENS, sur le poste précédemment occupé par Gérard Noiriel, et chargé de la coordination pédagogique de l'un des plus importants DEA de sciences sociales, organisé conjointement par l'ENS et l'EHESS. C'est cette fonction qu'il occupait quand est paru De la question sociale à la question raciale?

L'importance de ce livre tenait aussi à la diversité des disciplines représentées (science politique, histoire, sociologie, philosophie, anthropologie) associant des chercheurs des grandes écoles, du

I. Membre élu du conseil d'administration de l'EHESS (de 2001 à 2005), membre nommé du conseil scientifique de l'Inserm (de 2001 à 2003), membre du conseil d'orientation du Groupe d'étude des discriminations (de 1999 à 2002), président du comité Sciences sociales et santé publique de l'ANRS (de 2003 à 2006), président du comité de sciences sociales de l'Agence nationale de la recherche (2005-2006), vice-président du Conseil national du sida (de 2004 à 2006), vice-président de Médecins sans frontières (de 2001 à 2003).

CNRS et des universités. Tous les auteurs avaient déjà publié des travaux en rapport avec la question raciale. Néanmoins, comme le prouve la lecture des diverses contributions, les façons de l'appréhender étaient très variables. Plus de la moitié du livre est centrée sur des études de cas. Elles traitent des discriminations dans le monde du travail (Véronique de Rudder et François Vourc'h), dans les établissements scolaires (Agnès van Zanten), dans la police (Fabien Jobard), et des usages politiques franco-français du conflit israélo-arabe (Michel Feher).

Les autres contributions sont des réflexions sur ce qui apparaît comme le fil conducteur du livre: est-ce que la question sociale est en train de devenir une question raciale en France? Les réponses illustrent des divergences entre deux perspectives, qui touchent non seulement à la définition de l'objet « race », mais plus fondamentalement à la définition de la science sociale.

Même si chacune de ces trois contributions a sa propre logique, qui découle des recherches que leurs auteurs ont menées chacun de leur côté, le point commun entre les textes d'Emmanuelle Saada, de Stéphane Beaud et Michel Pialoux et de Gérard Noiriel tient au fait qu'ils affirment que seules des enquêtes empiriques menées au plus près des acteurs sociaux peuvent permettre de montrer comment se conjuguent les facteurs qui entrent dans l'identité des personnes. C'est ce qui conduit Emmanuelle Saada à critiquer le présupposé du caractère homogène du mot «racisme», tel qu'il est souvent utilisé en histoire coloniale. Gérard Noiriel plaide lui aussi pour une déconstruction de ce terme en pointant l'anachronisme des travaux qui ont fait du comte Arthur de Gobineau le père fondateur du racisme moderne. Stéphane Beaud et Michel Pialoux reviennent sur leur enquête concernant les ouvriers de Sochaux-Montbéliard pour contester la notion de « racisme ouvrier », critiquant les analyses abstraites qui ignorent les conditions sociales d'existence d'un groupe.

Ces contributions se rejoignent aussi pour défendre l'autonomie de la recherche scientifique face aux pressions de l'actualité politique et médiatique. Emmanuelle Saada prend pour exemple

l'ouvrage dirigé par Pascal Blanchard sur « la fracture coloniale » (livre sur lequel nous reviendrons dans le prochain chapitre). Ce livre a rencontré un fort écho médiatique parce que ses promoteurs ont mobilisé l'histoire coloniale pour répondre à une question centrale de l'actualité concernant la paupérisation des personnes reléguées dans les banlieues déshéritées. Selon eux, les discriminations que les populations issues des immigrations postcoloniales subissent aujourd'hui en France résultent de l'importation en métropole d'un racisme « nouvelle manière » qui aurait été inventé dans l'empire colonial et serait fondé sur la couleur de peau. Pour Emmanuelle Saada, cette façon de relier le passé et le présent n'est pas justifiée par des arguments scientifiques. Stéphane Beaud et Michel Pialoux critiquent eux aussi la pression médiatique qui s'exerce sur la recherche dès qu'il est question de racisme. Ils citent comme exemple l'usage qu'Edwy Plenel, qui était alors directeur de la rédaction du Monde, a fait de leur enquête sur les ouvriers de Sochaux-Montbéliard. Dans un éditorial du 28 mai 2005, où il défendait le « oui » au référendum sur le traité constitutionnel européen, ce dernier avait cru bon d'utiliser les analyses de leur livre Retour sur la condition ouvrière (Fayard, 1999) en les mettant au service d'une cause la dénonciation d'un «gaucho-lepénisme» rampant, selon lui, dans les classes populaires - qui n'était pas du tout la leur et dans laquelle ils ne se reconnaissaient absolument pas.

Gérard Noiriel aborde également dans sa contribution la question de l'autonomie de la recherche scientifique en répondant à une critique d'Éric Fassin concernant l'expression « modèle républicain » qu'il avait utilisée dans son livre *Le Creuset français*. Ayant constaté que Régis Debray avait employé lui aussi cette formule dans un article du *Nouvel Observateur*, Éric Fassin en avait tiré la conclusion que dans les deux cas, c'est le même « lexique culturel » qui était utilisé <sup>23</sup>. Pour Gérard Noiriel, cette notion de « lexique culturel » masque la différence entre les deux significations du terme « modèle » que donnent les dictionnaires. Régis Debray l'employait dans un sens politique, c'est-à-dire normatif,

pour défendre, dans la presse, son point de vue de citoyen, alors que Gérard Noiriel l'utilisait dans son acception savante (comme un équivalent de « paradigme »), pour caractériser un type de régime politique, sans chercher à le défendre ni à l'attaquer. Il s'agissait en effet d'une recherche socio-historique dont l'enjeu était de mettre en œuvre la problématique durkheimienne concernant l'« intégration sociale » afin de comprendre le processus qu'on appelle « l'immigration ». Le fait qu'Éric Fassin ait mis sur le même plan les deux interventions et confonde les deux sens du mot « modèle » nécessitait, selon Gérard Noiriel, qu'on puisse, grâce à ce livre, approfondir la discussion sur le problème de l'autonomie de la recherche scientifique, quand elle travaille sur des objets aussi polémiques que le racisme.

Les contributions des autres auteurs qui s'interrogent dans cet ouvrage sur le rapport entre la question sociale et la question raciale reflètent une perspective radicalement différente. L'historien Pap Ndiaye évoque rapidement l'histoire du « colorisme » aux États-Unis pour montrer « la progressive racialisation de l'identité française », illustrée par ce qu'il appelle « la discrimination mélanique ». Il déplore que le privilège accordé en France à la classe sociale ait occulté ce genre de questions dans la recherche en sciences sociales.

Dans l'introduction du livre, intitulée « À l'ombre des émeutes », Didier et Éric Fassin affirment que les événements violents qui se sont produits dans plusieurs communes de banlieue en octobre-novembre 2005 prouvent la racialisation de la société française, à la fois parce que ces jeunes, selon eux, se sont mobilisés contre les discriminations raciales et parce que les journalistes et les intellectuels conservateurs ont eux-mêmes dénoncé ces violences en mobilisant le discours racial. Considérant que « la question raciale est aussi une question sociale », ils présentent ce livre comme une première étape afin que les sciences sociales françaises comblent le retard qu'elles ont accumulé dans ce domaine, par rapport aux États-Unis.

Cette introduction répond aussi, implicitement (car aucun auteur n'est nommément désigné), aux critiques concernant la soumission de la recherche sur le racisme aux pressions de l'actualité. D'une part, Didier et Éric Fassin récusent le reproche de « présentisme » | car ils considèrent que le chercheur en science sociale doit « prendre au sérieux l'actualité et donc l'appréhender comme objet de pensée ». D'autre part, ils se démarquent de ceux qui défendent l'autonomie de la recherche scientifique par rapport au journalisme et à la politique en affirmant que « la distance dont se revendiquent certains pour justifier leur discrétion dans le débat public ou leur farouche désir de se soustraire aux évolutions du monde social est aussi une forme d'implication, fût-elle négative ». Et ils ajoutent que la responsabilité politique des sciences sociales ne tient pas au fait de s'engager ou pas, mais au niveau de ce qu'elles disent ou ne disent pas, car cela « contribue à la représentation que la société se fait d'elle-même et de ses membres ». Cette « responsabilité sociale des sciences sociales » est d'autant plus grande, ajoutent-ils, que les chercheurs participent, au même titre que les journalistes ou les militants, à la production des discours publics, leurs travaux étant fréquemment utilisés par ces derniers.

Ces arguments ne répondaient pas vraiment à nos interrogations sur la meilleure manière de positionner la recherche scientifique face aux problèmes d'actualité. Fidèles aux enseignements de Pierre Bourdieu affirmant que « le champ scientifique obéit à une logique qui n'est pas celle du champ politique » <sup>25</sup>, nous souhaitions savoir en quoi consiste, au juste, la spécificité de l'objet d'étude appelé « question raciale » pour les chercheurs en sciences sociales. Dans ce livre, Didier et Éric Fassin appréhendent cet objet en se référant à la notion foucaldienne de « problématisation », entendue comme « l'ensemble des pra-

I. Ce terme désigne le danger que représente la soumission de la réflexion savante aux enjeux du présent. Cette question a été développée notamment par l'historien François Hartog dans son livre sur les *Régimes d'historicité* <sup>24</sup>.

tiques discursives ou non discursives qui fait entrer quelque chose dans le jeu du vrai et du faux et le constitue comme objet pour la pensée » (p. 11). À leurs yeux, l'enjeu majeur de la recherche sur la question raciale est donc de montrer comment elle a été constituée en « objet pour la pensée ».

Cette façon d'interpréter le projet scientifique qui avait réuni des chercheurs aux optiques variées revenait à l'inscrire entièrement dans la sphère des représentations. Les deux maîtres d'œuvre l'affirment d'ailleurs clairement: « Parler de question sociale ou de question raciale, ou des deux à la fois, c'est aborder la manière dont la société se représente à elle-même » (p. 11). C'est ce qui explique le sous-titre donné à ce livre : « Représenter la société française ». Ce rôle central attribué à la question des représentations posait un problème qui apparaît bien dans la contribution d'Éric Fassin, intitulée « Aveugles à la race ou au racisme? Une approche stratégique ». Évoquant les polémiques qui opposent ceux qui pensent qu'il faut parler des races et ceux qui y voient une concession au racisme, Éric Fassin estime que « les sciences sociales n'ont pas vocation à se placer sur ce terrain » car elles s'éloigneraient alors « de leur métier ». Voilà pourquoi il plaide dans ce texte pour un «déplacement pragmatique», en proposant une « description historique des pratiques sociales dans des situations politiques spécifiques» (p. 106-107). Tel quel, le programme annoncé était donc tout à fait conforme à la définition habituelle du métier de sociologue. Toutefois, lorsqu'on examine la manière dont Éric Fassin le met en œuvre, on s'aperçoit que ce qu'il appelle « pratique sociale », ce sont les propos fluctuants tenus par quelques intellectuels (en l'occurrence Alain Finkielkraut, Pierre-André Taguieff et Claude Lévi-Strauss) sur la question raciale. Pour rester fidèle à la démarche sociologique, il aurait fallu – ne serait-ce que dans une note – expliquer pourquoi les pratiques, entendues comme activités largement répandues dans certains groupes sociaux ou dans l'ensemble de la société, avaient été écartées de l'analyse. Avant de conclure à la racialisation de la société française, il aurait été nécessaire de

s'interroger sur la façon dont les différents groupes sociaux se sont approprié les discours de ces grands intellectuels, en tenant compte de leurs intérêts propres. Il aurait fallu aussi évoquer les clivages ou les alliances qu'a favorisés le retour de la race dans le discours de ces élites, et s'intéresser à leur réception dans les classes populaires, afin de mesurer l'impact de ces polémiques récurrentes dans l'actualité. C'est bien là qu'une simple histoire des représentations se séparait d'une véritable histoire sociale.

La contribution de Didier Fassin sur le passage « du déni à la dénégation » des discriminations raciales (p. 133 et suivantes) est focalisée elle aussi sur la question des représentations, mais en élargissant le spectre pour prendre en compte les différents milieux sociaux qui ont contribué, selon lui, à ignorer ou à relativiser les discriminations raciales. Il évoque tour à tour les employeurs racistes, leurs victimes, les médiateurs et les témoins, parmi lesquels il range une partie des chercheurs en sciences sociales. Pour illustrer ce dernier point, Didier Fassin prend l'exemple des historiens qui ont critiqué les anachronismes du livre déjà évoqué dirigé par Pascal Blanchard sur la «fracture coloniale». Didier Fassin estime que les critiques adressées à ceux qu'il présente comme des «redécouvreurs de la fracture coloniale » ont contribué à la dénégation des discriminations raciales. Au discrédit politique, il ajoute un discrédit intellectuel en reprochant à ces historiens de ne pas avoir retenu la « leçon de Walter Benjamin sur l'histoire comme surgissement "à l'instant du danger" » (p. 154).

Les sociologues aussi en prennent pour leur grade dans cette contribution. Une partie du questionnaire réalisé pour l'enquête nationale « Histoire de vie » – conduite en 2003 conjointement par l'Insee, l'Ined et la Drees – aborde le thème des discriminations. Toutefois, pour éviter ce qu'on appelle en sociologie un « effet d'imposition » (qui consiste à orienter les réponses des enquêtés par la manière dont sont formulées les questions), les chercheuses et les chercheurs responsables de cette enquête ont évité le mot « race » au profit du critère de la couleur de peau,

intégré dans une longue série d'items abordant les différentes formes de rejets et d'humiliations ressentis par les personnes. Les résultats de l'enquête les amènent à la conclusion que les discriminations dites « raciales » n'arrivent qu'en dixième position dans les réponses des enquêtés <sup>26</sup>. Tout en admettant « un légitime souci de méthode », Didier Fassin déplore que le vocabulaire racial n'ait pas été utilisé dans le questionnaire pour nommer ce type de discriminations. C'est la preuve, selon lui, que les grands organismes de recherche jouent aussi un rôle dans la « dénégation » du racisme.

Ce raisonnement illustrait bien une autre divergence majeure entre les membres de l'équipe réunie pour réfléchir à la question raciale. Sans y insister pour le moment, car nous y reviendrons dans le prochain chapitre en évoquant la question des statistiques ethniques, il n'était pas possible, selon nous, d'ignorer qu'une enquête sociologique est aussi une relation de pouvoir entre l'enquêteur et l'enquêté. Étant donné qu'en France le vocabulaire racial n'est pas inscrit dans le droit, le fait de désigner les individus en référence à leur race (alors que beaucoup d'entre eux ne le souhaitent pas) est une forme d'assignation identitaire, une « violence symbolique » sur laquelle il faut s'interroger.

Cela nous semblait d'autant plus nécessaire que la définition de cette identité raciale ne nous paraissait pas très claire. Pour Didier Fassin, « le fait racial », « c'est d'abord une expérience: celle de la victime de l'assignation raciale ou de l'acte raciste » (p. 35). Si l'on comprend bien le raisonnement, pour ne pas être accusé de dénégation, il aurait fallu que les auteurs du questionnaire mentionné plus haut pratiquent eux-mêmes cette assignation raciale pour pouvoir mesurer ses effets négatifs, et proposer ensuite des solutions afin que les individus n'en soient plus victimes. On peut certes accepter cette hypothèse, mais il est permis aussi de la contester.

Pour illustrer l'expérience vécue du racisme, Didier Fassin rappelle la célèbre question de W. E. B. Du Bois: « Qu'est-ce que ça fait d'être un problème? » On ne peut pourtant pas ignorer

que les individus qui sont présentés, dans nos sociétés, comme des personnes « à problème » appartiennent à des groupes très divers. Définir la race par l'expérience de la stigmatisation, c'est donc refermer l'éventail, en ne prenant en compte qu'une seule catégorie de personnes, celle que Colette Guillaumin appelait les « racisés ».

Un grand nombre de chercheurs en sciences sociales, dans le sillage d'Erving Goffman, ont préféré étudier le processus social que constitue la stigmatisation, afin de prendre en compte la diversité des individus susceptibles de poser la même question que Du Bois: «Qu'est-ce que ça fait d'être un problème?» C'est dans cette perspective que la question du «racisme de classe» aurait pu trouver sa place dans la réflexion collective, mais force est de constater que cette dimension de la stigmatisation sociale est totalement absente des préoccupations des deux directeurs de l'ouvrage.

Étant donné la gravité des critiques formulées par Didier Fassin sur le rôle joué par un certain nombre de chercheurs dans la dénégation des discriminations raciales, il nous semblait nécessaire, là encore, d'ouvrir une discussion pour clarifier les rapports entre le savant et le politique. C'était le seul moyen, selon nous, d'éviter le retour d'une dérive qui avait fini par discréditer les intellectuels marxistes une vingtaine d'années plus tôt. Pierre Bourdieu leur reprochait, on l'a vu, de pratiquer « l'amalgame [...] qui engendre le soupçon » en transportant « des stratégies proprement politiques sur le terrain des luttes intellectuelles et de suspendre ainsi, au nom des exigences de la "lutte", toutes les règles écrites ou non écrites qui régissent un champ intellectuel relativement autonome » <sup>27</sup>.

Le rapide résumé qu'on en a donné ici suffit pour montrer que les points de vue sur la question raciale rassemblés dans ce livre étaient extrêmement divers. Les deux maîtres d'œuvre le reconnaissent d'ailleurs dans leur introduction, puisqu'ils écrivent que le but de l'ouvrage est de permettre la construction de « l'espace d'un problème, d'une discussion en même temps que d'une inter-

rogation » (p. 16). C'est ce qui justifiait le point d'interrogation dans le titre. Mais comme nous allons le voir dans le prochain chapitre, cet appel au débat scientifique est resté lettre morte.

### 5. De l'institutionnalisation des études raciales à leur diffusion dans l'espace public

Quinze ans après la publication du livre De la question sociale à la question raciale?, force est de constater qu'aucun des problèmes que nous avions tenté de poser dès ce moment-là n'a été pris au sérieux par ceux qui s'intéressent aujourd'hui à ce domaine de la recherche. Nous avons sans doute notre propre part de responsabilité dans cette situation. Les liens d'amitié qui nous liaient aux deux maîtres d'œuvre ont certainement joué dans nos réticences à porter nos divergences sur la place publique. Ceci d'autant plus que nous étions d'accord avec une partie de leurs analyses, notamment sur le retour du langage racial dans le discours des intellectuels conservateurs. Comme nous pensions appartenir au même camp (qu'on appelait autrefois les «intellectuels de gauche»), nous ne voulions pas reproduire ce que nous avions vu quand nous étions nous-mêmes étudiants ou jeunes chercheurs, concernant les querelles d'ego entre des universitaires qui défendaient pourtant les mêmes causes.

I. Ce chapitre reprend plusieurs notes de lectures puisées dans le «journal de recherche» que tient Gérard Noiriel depuis plus de trente ans. Pour une réflexion sur les usages de ce type de matériau, on peut se référer à son ouvrage *Penser avec, penser contre*<sup>1</sup>.

Une autre raison qui nous a incités à ne pas insister sur nos divergences tient au fait que, comme la plupart des universitaires - même s'ils affirment le contraire -, nous étions très sceptiques sur l'issue de ce genre de discussions entre chercheurs. Nous savions déjà que ceux qui refusent toute autonomie à la réflexion scientifique interpréteraient nos analyses à l'aide de leur propre langage normatif. Les uns y verraient des attaques ad hominem, les autres nous accuseraient de contribuer (objectivement ou inconsciemment) à la dénégation des discriminations raciales. Comme l'écrivait Richard Rorty à propos des incompréhensions qui caractérisent le champ philosophique: « Proposer une description sartrienne à un spinoziste, c'est proposer une pompe à vélo à un terrassier ou un double décimètre à un neurochirurgien: leur utilité n'est même pas envisageable 2. » Il en va de même aujourd'hui dans le champ des sciences sociales. Même si nous sommes convaincus de l'utilité de notre propre démarche, ceux qui pensent que le savant doit répondre aux questions que lui posent les politiques ou les journalistes seront incapables de la voir.

Si nous avons néanmoins décidé de revenir sur ce sujet aujourd'hui, ce n'est pas pour relancer un débat qui n'a pas eu lieu. Notre but est uniquement de fournir des arguments à ceux qui voudraient réfléchir à la « question raciale » en se tenant à distance des polémiques stériles qui dominent de plus en plus notre actualité.

#### Enquête sur la disparition d'un point d'interrogation

L'hypothèse d'une « racialisation » de la société française, défendue par les deux directeurs de notre ouvrage collectif, s'est progressivement imposée dans le petit milieu des universitaires travaillant sur la question raciale, contribuant à effacer le point d'interrogation auquel nous tenions tout particulièrement.

On peut expliquer ce fait par des raisons d'ordre institutionnel. En 2007, Didier Fassin a fondé, conjointement avec l'anthropologue Alban Bensa, une importante unité mixte de recherche – qu'il a dirigée pendant cinq ans – associant l'EHESS, le CNRS, l'Inserm et l'université Sorbonne-Paris Nord. Ce centre de recherches a abrité le premier séminaire inauguré sur la question raciale par Didier et Éric Fassin lors de l'année universitaire 2007-2008, qui a été renouvelé les quatre années suivantes avec la collaboration de l'historien Pap Ndiaye. De manière classique en sociologie des sciences, ces enseignements ont joué un rôle d'incubateur, attirant les jeunes chercheurs en quête de nouveauté, en phase avec l'humeur théorico-politique du moment. Une partie d'entre eux vont alors s'orienter vers la thématique de la « racialisation » et assimiler le mode d'emploi théorique que les animateurs du séminaire leur ont transmis.

Grâce au livret annuel des enseignements de l'EHESS, il est possible d'avoir une vision globale des chercheurs qui ont été invités à ces séminaires. Cet examen confirme le rôle central des universitaires américains. Ce sont souvent des grands noms du domaine dans les sciences sociales états-uniennes (mais aussi un peu britanniques avec John Solomos) qui ont été sollicités. De plus, ces universitaires nord-américains – qu'ils soient historiens (Ann Stoler, Frederick Cooper), sociologues (Michèle Lamont) ou philosophes (Nancy Fraser) – proviennent des grandes universités de la côte Est: Boston (Harvard), New York (New School of Social Research, New York University), Baltimore (Johns Hopkins), Washington (université de Washington); preuve de la capacité de mobilisation du capital symbolique accumulé antérieurement par les trois animateurs de ces séminaires.

Si l'on étudie de plus près la liste des collègues français invités au cours de ces cinq années ', on s'aperçoit qu'à l'exception d'une

I. En 2007-2008: Elsa Dorlin (université Paris 1), Frédérick Douzet (université de Cergy-Pontoise), Jean-Loup Amselle (EHESS); en 2008-2009: Jean-Frédéric Schaub (EHESS), Henriette Asséo (EHESS), Nilüfer Göle (EHESS), Étienne Balibar (université Paris 10 et université de Californie à Irvine); en 2009-2010, Christian Poiret (université Paris 7); en 2010-2011: Carole Reynaud-Paligot (Paris 1), Pierre Bouvier (Paris 10), Christelle Hamel (Ined), Martina Avanza (université de Lausanne),

séance animée par Stéphane Beaud, aucun des chercheurs qui s'interrogeaient sur la pertinence du concept de « racialisation » n'a été sollicité. On peut aussi souligner la totale absence des tenants de l'histoire sociale de l'immigration et des classes populaires.

La deuxième grande raison qui explique la disparition du point d'interrogation découle de la forte présence des deux maîtres d'œuvre du livre dans les médias. Étant donné qu'à leurs yeux l'une des tâches essentielles du chercheur en science sociale est de « prendre au sérieux l'actualité et donc l'appréhender comme objet de pensée», ils sont intervenus à de multiples reprises dans les polémiques concernant le racisme que les journalistes alimentent régulièrement. Pour comprendre l'écho qu'a rencontré leur point de vue, il faut d'abord dire un mot sur la manière dont fonctionne le monde de l'édition. Issu d'une réflexion collective, l'ouvrage De la question sociale à la question sociale? a été fréquemment présenté comme le livre de Didier Fassin et Éric Fassin parce que seuls leurs noms apparaissent en gros caractères en haut de la couverture, et eux seuls ont eu droit à une petite présentation biographique en quatrième de couverture. Et comme la logique journalistique conduit à ne retenir, dans ces ouvrages collectifs, que les noms écrits en gros, Didier et Éric Fassin ont été très fréquemment présentés comme s'ils étaient les deux seuls auteurs du livre. C'est la même logique qui explique qu'on puisse parler aujourd'hui, par exemple, des Lieux de mémoire « de Pierre Nora » ou de l'Histoire mondiale de la France « de Patrick Boucheron ».

Dès lors qu'en 2016 Didier Fassin a été élu à la chaire d'anthropologie sociale de l'Institute for Advanced Study de Princeton (États-Unis)<sup>1</sup>, c'est surtout Éric Fassin qui est intervenu dans l'espace public français pour porter le flambeau. Paradoxalement, bien que son principal objet d'études soit centré sur les questions

Stéphane Beaud (ENS Ulm); en 2011-2012: Stéphanie Guyon et Benoît Trépied (doctorants EHESS/ENS).

I. Poste qu'il a occupé tout en continuant à enseigner à l'EHESS et au Collège de France (pour l'année 2019).

sexuelles<sup>1</sup>, il a été présenté par la plupart des journalistes comme l'un des principaux spécialistes de la question raciale. Quelques mois après la publication de notre livre collectif, c'est lui qui a été sollicité par le journal *Le Monde* pour répondre à une interview dont le titre éliminait d'emblée le point d'interrogation qui nous tenait à cœur: « Pourquoi et comment notre vision du monde se "racialise" » (3 mars 2007). Éric Fassin y développe son propre point de vue en affirmant que les émeutes de 2005 ont imposé soudain une « racialisation de notre grille de lecture » (sans qu'on sache quels sont les individus concernés par ce « notre »). Il poursuit en prônant la mise en place de « statistiques raciales » pour nourrir une « politique minoritaire », en faveur de ceux qui ont l'expérience de la discrimination.

Au cours des années suivantes, Éric Fassin a défendu l'idée que « le savoir est un des lieux du politique » ³ pour s'engager de plus en plus fortement dans les polémiques nourries par l'actualité du moment. Sans entrer dans des discussions qui n'ont guère de rapport avec notre définition du travail sociologique, rappelons que la défense de l'autonomie des questionnements scientifiques n'empêche nullement de s'engager en tant que citoyen contre les dérives de la politique actuelle. Parmi les exemples qu'Éric Fassin a avancés pour illustrer la progression du « racisme d'État », il cite la loi de 2005 dont l'un des articles voulait imposer aux enseignants de présenter les aspects positifs de la colonisation 4. Les historiens Claude Liauzu, Gérard Noiriel et Gilles Manceron (au nom de la Ligue des droits de l'homme) ont été à l'initiative de la pétition qui a enclenché le mouvement collectif contre cette loi, obligeant le gouvernement à faire marche arrière. Preuve qu'il

I. Éric Fassin a été, dans la deuxième moitié des années 1990, l'un des principaux importateurs en France de la théorie du genre élaborée aux États-Unis, notamment par Judith Butler (il a préfacé et traduit le célèbre ouvrage de cette dernière, *Trouble dans le genre*). De ce fait, il a joué un rôle important dans l'institutionnalisation de la sociologie du genre à l'EHESS au cours des années 2000, en tant que membre actif du conseil pédagogique du master « Genre politique et sexualités » qui y a été créé en 2007.

n'était nullement nécessaire d'agiter l'épouvantail du « racisme d'État » pour mener ce combat.

## La Condition noire (Pap Ndiaye): l'expérience vécue comme ultima ratio sociologique?

Pap Ndiaye, qui avait collaboré, on l'a vu, à l'ouvrage De la question sociale à la question raciale?, a fortement développé la perspective esquissée dans sa contribution en publiant un livre intitulé La Condition noire. Essai sur une minorité française (Calmann-Lévy, 2009) paru l'année où il a rejoint Didier Fassin et Éric Fassin dans l'animation du séminaire de l'EHESS. Pap Ndiaye, né en 1965, est passé lui aussi par une École normale supérieure (celle de Saint-Cloud) avant d'obtenir son agrégation et son doctorat d'histoire. Point commun avec Éric Fassin, il a été très tôt inséré dans les réseaux franco-américains. Dès le master, qu'il a effectué à l'université de Virginie, ses recherches lui ont donné l'occasion d'effectuer de longs séjours aux États-Unis (entre 1991 et 1996) pour aboutir finalement à la soutenance d'une thèse d'histoire économique, intitulée « Du nylon et des bombes: les ingénieurs chimistes de Du Pont de Nemours, 1910-1960 » (sous la direction de Jean Heffer, directeur du Centre d'études nordaméricaines à l'EHESS).

De père sénégalais et de mère française, c'est aux États-Unis que, selon ses propres dires, Pap Ndiaye « se découvre noir » <sup>5</sup>. Au départ, comme le montre le sujet de sa thèse, il n'était pas lui non plus un spécialiste de l'immigration ou des *racial studies*. Ce sont les événements sociopolitiques qui se sont produits en France dans la première décennie 2000 qui vont l'amener à se tourner vers ce sujet. Élu professeur d'histoire contemporaine à Sciences Po Paris en 2012, il travaille depuis quelques années sur une histoire mondiale des droits civiques au XX<sup>e</sup> siècle.

Son livre sur la « condition noire » a fortement contribué à légitimer la question raciale dans les études historiques françaises. Il est tout à fait compréhensible qu'un historien arrivé à l'âge de la

maturité puisse s'engager dans l'exploration d'un nouveau champ de recherches. C'est ainsi que l'histoire renouvelle ses objets. Ouvrir un chantier d'études sur la minorité noire semblait d'autant plus nécessaire que l'historiographie de la minorité juive avait progressé de façon spectaculaire depuis les années 1970, notamment après la publication du livre de Robert Paxton La France de Vichy (paru en français en 1973). Bien que cela n'ait pas été l'objectif visé par cet historien américain, ce dernier ouvrage a fortement contribué au développement des questions mémorielles au sein de la recherche historique, plaçant les historiens au cœur des polémiques sur la responsabilité de l'État français dans la déportation des juifs. Plusieurs d'entre eux n'hésiteront pas à intervenir comme témoins lors des procès intentés à Klaus Barbie, contribuant eux aussi à rompre avec le principe d'autonomie de la science historique que Marc Bloch avait défendu pendant la Résistance en déplorant la « manie du jugement » 6.

L'intérêt du livre de Pap Ndiaye tient au fait qu'il présente un état des lieux quasi exhaustif des études historiques déjà réalisées sur la question noire en France et esquisse des pistes de recherches pour de futurs travaux. Il complète cette perspective de longue durée par une analyse des entretiens qu'il a lui-même réalisés auprès de personnes qu'il classe parmi les « Noirs de France » à laquelle s'ajoute l'exploitation d'une enquête par questionnaire, commandée par le CRAN et réalisée par la Sofres !

Sous-tendu par une énorme bibliographie qui permet aux lecteurs français d'avoir accès aux divers courants de recherche (principalement américains) sur cette question, ce livre a été présenté, à juste titre, comme un moment fondateur dans le

I. Cette enquête (réalisée par téléphone) repose sur un échantillon de 13 000 personnes, parmi lesquelles 581 se sont déclarées noires ou métisses avec ascendants noirs. Ce qui représente 3,18 % de la population adulte française. Dans la population noire ainsi identifiée, 10 % font partie de la catégorie «professions libérales et cadres » (18 % pour la population totale de la France), 18 % appartiennent aux «professions intermédiaires » (contre 21 %) et 67 % font partie des classes populaires (ouvriers et employés), contre 50 % pour la population totale.

développement des *black studies* en France. Pap Ndiaye insiste fortement sur sa volonté de se situer sur le terrain scientifique, prenant ses distances avec les historiens qui ont critiqué les lois mémorielles (et notamment la loi Taubira) au nom de leurs compétences universitaires, en rappelant que notre métier n'a « pas pour fin de répondre aux sollicitations de l'émotion ou aux passions politiques » (p. 398).

Pourtant, ce souci de prendre ses distances avec « une posture normative », rappelé à de nombreuses reprises (p. 30, p. 399, p. 407, etc.), est contredit par le fait que Pap Ndiaye se livre lui aussi à des critiques d'ordre politique dans ce livre. Il défend le modèle multiculturaliste américain en affirmant que les *cultural studies* auraient permis le développement d'une « politique de la reconnaissance » qui a pris du retard en France à cause de « l'idéologie républicaine assimilationniste » (p. 25). On retrouve ici, comme chez tous les adeptes de la question raciale, le thème du *color blindness*. Sans jamais nommer précisément les auteurs qu'il met en cause, ni exposer leurs arguments, il s'en prend à une entité anonyme: le fameux « modèle républicain » (p. 40) que certains défendent, selon lui, « à tout prix contre le communautarisme américain, érigé en nouvel ennemi après la chute du communisme » (p. 418).

On peut regretter que Pap Ndiaye n'ait pas expliqué aux lecteurs en quoi consiste ce « modèle républicain » qu'il voue aux gémonies. Au lieu de reprendre à son compte le vocabulaire qu'utilisent ceux qui animent les polémiques médiatiques, il aurait dû commencer par donner une définition de ce qu'il entend par « modèle », dire quelles sont les sphères d'activité concernées et nommer les acteurs de cette farouche résistance au « multiculturalisme ». Comme on l'a vu dans les chapitres précédents, affirmer que « la République » aurait été aveugle à la

I. L'expression « lois mémorielles » désigne la loi Gayssot (1990) visant à interdire le négationnisme, la loi reconnaissant officiellement le génocide arménien (2001) et la loi Taubira (2001), reconnaissant la traite et l'esclavage en tant que crimes contre l'humanité.

race ne veut rien dire d'un point de vue socio-historique car la question raciale a été un enjeu de luttes constant entre différentes fractions du champ politique républicain. Ce qui est vrai, en revanche, c'est que le droit français a refusé (sauf exception) de catégoriser la race. C'est sur ce point que se situe la différence fondamentale entre la France et les États-Unis.

On a montré en effet que la catégorisation par le droit (ou par les outils administratifs que sont les recensements) avait été l'un des plus puissants moyens utilisés par le pouvoir d'État pour pénétrer dans le cœur des sociétés, allant jusqu'à modeler les identités des individus. Or, catégoriser le monde social, c'est toujours une opération arbitraire qui privilégie certains critères en laissant les autres dans l'ombre. Étant donné qu'aux États-Unis le critère racial a été constamment au cœur des procédures de catégorisation, il est compréhensible qu'il soit devenu une dimension de leur identité que les personnes acceptent ou revendiquent. Mais il n'en va pas de même en France. Et l'on verra plus loin qu'une partie de la population que Pap Ndiaye intègre dans sa «condition noire» ne veut pas être définie ainsi. Au lieu de parler en termes de « retard », ce qui sous-entend que le modèle américain serait une norme universelle, il vaudrait donc mieux raisonner en termes de « différence ».

L'ouvrage de Pap Ndiaye ne s'engage pas dans cette voie car son objet de recherche s'inscrit explicitement dans une logique identitaire. Comme l'indique le titre de son livre, ce n'est pas la question noire qui l'intéresse, mais la « condition » noire. Il interprète lui aussi les émeutes de 2005 comme des émeutes raciales, ce qui est la preuve, dit-il, que depuis quelques années, « les Noirs font entendre leur voix ». Et c'est au nom de ce constat qu'il justifie son étude, présentée comme une « mise en forme scientifique » des revendications émises lors de ces émeutes, pour créer en France le champ des *black studies*. La conclusion de l'ouvrage est encore plus précise sur la finalité identitaire de l'ouvrage (p. 408): « Comment désormais faire exister politiquement cette volonté de se voir reconnaître des identités, notamment dans l'espace

public, dès lors que celui-ci est traditionnellement organisé autour d'une grammaire ancienne fondée sur deux référents essentiels : le territoire et la classe sociale ? »

On s'étonne aussi de trouver dans un livre qui se réclame des sciences sociales une apologie de l'institut Montaigne, le think tank du grand patronat libéral. Ayant tout à coup troqué la casquette du savant pour celle de l'expert, Pap Ndiaye affirme qu'en matière de diversité, «l'initiative la plus intéressante est venue de l'institut Montaigne » (p. 340). Il ajoute qu'aux États-Unis, c'est le gouvernement Bush qui a été le plus ouvert à la diversité de toute l'histoire du pays (p. 354). On aurait aimé que l'ouvrage s'interroge sur les raisons qui expliquent pourquoi le grand patronat et la droite américaine ont encouragé cette politique dite de « diversité ». Plusieurs livres, comme ceux de Walter Benn Michaels ou de Thomas Frank, sont parus aux États-Unis pour montrer que cette stratégie avait eu pour effet d'aggraver considérablement les inégalités sociales dont les minorités sont souvent les premières victimes 7. Lorsque Pap Ndiaye s'en prend à ceux qui dénoncent «l'épouvantail américain» (p. 344), il n'évoque jamais les raisons qui poussent beaucoup de Français à ne pas vouloir que leur pays suive le même chemin que les États-Unis. En refusant d'affronter cette question, il laisse tout ce terrain aux conservateurs qui jouent leur partition dans ces polémiques identitaires en martelant les dénonciations contre le « multiculturalisme ».

L'autre grand problème que pose ce livre d'un point de vue scientifique concerne la construction de l'objet « condition noire ». Pap Ndiaye le définit en partant d'un constat: « Les Noirs de France sont individuellement visibles, mais invisibles comme groupe social et objet d'études. » « On pourrait s'en réjouir, ajoute-t-il, mais en fait c'est un tort » (p. 20). Étant donné que le bannissement du mot race n'a pas supprimé le racisme, il estime en effet nécessaire que la race soit prise en compte dans les rapports sociaux au même titre que la classe (p. 28). Toutefois, comme il récuse la définition biologique des

races, il reprend la problématique défendue par Didier et Éric Fassin dans De la question sociale à la question raciale? en situant la question raciale sur le plan des représentations. Pap Ndiaye écrit: «Les "races" n'existent pas en elles-mêmes, mais en tant que catégories imaginaires historiquement construites » (p. 39). C'est le fait d'être perçu comme noir par les autres qui définit la «race» noire car ceux qui sont désignés ainsi «n'ont pas le choix d'être ou de ne pas être tels qu'on les voit » (p. 57). Il ne nie pas qu'il existe des différences de classes sociales au sein de cette « race ». Néanmoins, il estime que « l'expérience partagée des discriminations est une fondation suffisante pour délimiter le groupe » (p. 62). Même s'il n'utilise pas le terme, Pap Ndiaye adopte donc, finalement, la définition du « racisé » mise en circulation par Colette Guillaumin en privilégiant le critère de l'expérience vécue. Étant donné qu'en France cette expérience reste confinée dans la sphère privée (c'est ce que signifie dans le vocabulaire de Pap Ndiaye le mot «invisible»), il faut la rendre « visible » en la transformant en catégorie de l'action publique.

L'importance accordée à l'expérience vécue explique que le questionnaire réalisé par la Sofres pour le CRAN ait été centré sur l'autodéclaration (étant donné qu'il n'existe pas de statistiques ethniques en France). Toutefois, cette démarche se heurte à une contradiction insoluble qui apparaît clairement dans le commentaire que Pap Ndiaye propose de ce sondage. Il estime que le résultat de l'enquête (qui évalue la proportion des noirs de France à 3,81 % de la population française) « sous-estime » leur nombre réel car il ne tient pas compte de ceux qui n'ont pas voulu se présenter comme tels. Ce refus est la preuve que, contrairement à ce qu'écrit Pap Ndiaye, ces personnes ont bel et bien «le choix d'être ou de ne pas être tels qu'on les voit». En affirmant que les noirs sont plus nombreux qu'ils ne veulent bien le dire publiquement, l'historien-enquêteur participe donc lui-même au processus d'assignation identitaire qu'il dénonce par ailleurs.

Le critère visant à définir les noirs par l'expérience de la discrimination (la « ligne de couleur ») se heurte à la même difficulté. Les résultats de l'enquête CRAN-Sofres montrent en effet que 31 % des personnes se déclarant « noires » affirment ne jamais avoir été victimes de discriminations et la proportion s'élève à 42 % pour les personnes se déclarant « métis issus de noirs ». Si « l'expérience partagée de la discrimination » était vraiment une donnée fondamentale pour définir le groupe des noirs de France, tous ceux qui affirment ne pas avoir connu ce type de rejet ne devraient pas être considérés, eux non plus, comme faisant partie de la « race » noire, et pourtant Pap Ndiaye les inclut dans sa catégorie raciale.

Constatant que ce sont surtout des antillais qui refusent d'être étiquetés comme noirs, Pap Ndiaye tente d'échapper à ces contradictions en présentant ces personnes comme des victimes de la «tradition assimilationniste» républicaine. En refusant d'admettre qu'elles sont réellement noires, elles s'enferment selon lui dans «une dénégation [qui] semble sans espoir» (p. 56). Cette façon de raisonner n'est pas inédite dans l'histoire française car elle avait déjà été mise en œuvre par les marxistes: les ouvriers qui manquaient de « conscience de classe », victimes de l'idéologie dominante, étaient présentés eux aussi comme aliénés. Toutefois, grâce aux intellectuels qui disposaient de la bonne théorie révolutionnaire, ils finiraient par retrouver leur véritable identité.

L'ouvrage de Pap Ndiaye souffre d'une lacune que l'on retrouve dans la quasi-totalité des études sur la question noire. Comme le rappelait Pierre Bourdieu dans son dernier cours au Collège de France, « objectiver le sujet de l'objectivation est une condition nécessaire pour progresser sur le chemin de l'objectivité scientifique » <sup>8</sup>. Étant donné qu'il ne s'interroge jamais sur sa propre position par rapport à son objet d'études, Pap Ndiaye alimente dans ce livre une forme d'ethnocentrisme typique des intellectuels qui confondent l'alternative visible/invisible avec l'alternative privé/public. Les personnes qui refusent de répondre

à des sondages qui concernent leur identité personnelle savent pertinemment que leur apparence physique peut jouer un rôle dans leur existence quotidienne. Toutefois, elles estiment que cela concerne leur vie privée. Plutôt que de déléguer leurs préoccupations à des enquêteurs publics, qui prétendent résoudre leurs problèmes à leur place, elles préfèrent mobiliser leurs propres ressources pour combattre les éventuelles discriminations qu'elles subissent. Pap Ndiaye plaide, dans cet ouvrage, pour une articulation des critères de classe et de race, mais s'il avait vraiment appliqué cette démarche, il se serait interrogé sur sa propre position d'intellectuel défendant la cause d'une minorité.

Il faut néanmoins reconnaître que, dans d'autres parties du livre, cette articulation est mise en œuvre de façon convaincante. C'est surtout le cas lorsque Pap Ndiaye veut expliquer des comportements que les conservateurs passent leur temps à dénoncer. Le meilleur exemple est celui des actes de violence que des jeunes noirs ont commis le 8 mars 2004 contre des manifestants lycéens, présentés par la droite comme des exemples du « racisme antiblanc ». Pap Ndiaye montre que ces actes répréhensibles s'expliquent par la triple exclusion dont sont victimes leurs auteurs: à la fois en tant que membres du prolétariat le plus démuni, en tant que jeunes et en tant que noirs. Il mobilise ici avec bonheur les analyses d'Erving Goffman sur le processus de stigmatisation sociale et ses effets sur les personnes qui en souffrent (p. 258 et suiv.).

Malheureusement ce type d'articulation fait défaut dans beaucoup d'autres parties du livre. Constatant, par exemple, que les personnes noires issues des classes populaires évoquent moins souvent les discriminations que celles des classes supérieures, Pap Ndiaye en tire la conclusion que « c'est plutôt dans les positions professionnelles élevées que "l'impôt sur la couleur de peau" est le plus lourd, puisque c'est là que se situe le décalage le plus grand entre la prescription raciale et le poste occupé » (p. 324). Selon lui, la caissière noire d'un supermarché souffre moins de discrimination qu'un cadre car elle occupe une fonction qui

correspond au stéréotype dominant. Dans sa thèse, Jean-Philippe Dedieu a effectivement montré, notamment à propos des avocats noirs, la spécificité des discriminations qu'ils pouvaient subir 9. Néanmoins, l'explication de Pap Ndiaye occulte deux problèmes majeurs: le premier concerne l'inégalité culturelle qui sépare les noirs d'en bas et les noirs d'en haut. Seuls ces derniers disposent des ressources qui leur permettent de nommer leurs problèmes dans le langage des experts en discriminations. Le second problème tient au fait que, dans les classes populaires, les discriminations raciales s'ajoutent (souvent au point de se confondre) à toutes les autres discriminations que subissent des personnes qui ne sont pas noires, ce qui explique qu'elles ne soient pas toujours énoncées dans le langage de la race.

D'autres facteurs que la classe sociale sont oubliés, en tout cas minimisés, dans ce livre. C'est le cas notamment du critère de la nationalité. On retrouve ici l'un des principaux défauts d'une perspective fortement marquée par les présupposés culturalistes qui dominent la recherche américaine. Le fait d'englober dans une même catégorie les antillais et les africains masque les problèmes spécifiques que rencontrent les immigrés qui n'ont pas la nationalité française. Pap Ndiaye critique, sans les nommer, les travaux qui ont montré le rôle essentiel que jouait la nationalité pour l'intégration des immigrés dans la société française. Pourtant, la petite exploitation de la riche enquête « Emploi » de l'Insee à laquelle nous avons procédé, via la compilation des deux années 2017-2018, permet d'aboutir à des résultats intéressants à ce sujet. Le taux d'emploi des immigrés africains (hors Maghreb) naturalisés français se rapproche entièrement de celui des antillais (environ 70 %). L'écart avec celui des immigrés africains restés juridiquement étrangers est conséquent (+ 15 points). On constate aussi que les africains naturalisés sont moins touchés par le chômage (10 % d'entre eux sont chômeurs contre 15 % pour les autres immigrés africains). On voit bien à travers ces simples données que, si l'on intègre dans l'analyse ces variables sociales lourdes (emploi, profession, statut d'activité, nationalité), la catégorie

« population noire » perd beaucoup de son homogénéité et vole en éclats ; ce qui invite à examiner de plus près les multiples formes de différenciation internes à ce groupe défini par la seule couleur de peau <sup>1</sup>.

Cette petite analyse suffit pour montrer que le problème n'est pas, pour nous, de prolonger indéfiniment la polémique triviale visant à savoir s'il faut privilégier la classe ou la race. Ce qui est essentiel pour le chercheur en sciences sociales, c'est de déconstruire les entités toutes faites, y compris quand elles prennent la forme de la race, pour retrouver les individus réels et les multiples facteurs qui composent leur identité tout en déterminant leurs activités sociales.

#### La catégorisation de la race: quand l'Ined et Sciences Po entrent en scène

À côté de l'EHESS, le second pôle de recherche qui a contribué à légitimer la question raciale est celui de l'Ined, aujourd'hui pour partie associé à Sciences Po. Nous avons vu plus haut que les historiens et les sociologues plaidant pour le développement des études raciales justifiaient leur point de vue en affirmant que le « modèle républicain » avait été « aveugle à la race ». Il suffit de se souvenir des enseignements qui ont été donnés à Sciences Po – l'institution qui a formé le plus grand nombre des élites chargées de promouvoir ce fameux modèle – pour comprendre l'inanité de ce genre de propos.

On a rappelé, dans le chapitre 2, que la race avait été au cœur des enseignements d'André Siegfried depuis les années 1920. En 1951, alors que celui-ci était président de la Fondation nationale des sciences politiques, il enseignait encore à ses étudiants que

I. Nous remercions ici vivement Thomas Amossé, administrateur Insee et chercheur au Conservatoire national des arts et métiers (CNAM), d'avoir fait pour nous cette petite recherche à partir des deux enquêtes «Emploi» de l'Insee dont les effectifs, très importants (N = 300 000), permettent des extractions significatives des populations immigrées ou issues de l'immigration.

«le Noir [est] incapable de raisonner comme nous [...]. Socialement, collectivement, la race noire reste inférieure et, comme niveau racial, le meilleur des Noirs reste au-dessous du moins bon des Blancs». Dans un cours donné en 1954 il ajoutait que «le meilleur Oriental ne vaut pas, à cet égard, le dernier Occidental» 10.

Nous avons montré aussi que la question raciale avait joué un rôle décisif dans les premières recherches menées à l'Institut national d'études démographiques <sup>1</sup>. Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, l'historien-démographe Louis Chevalier, chercheur à l'Ined et chargé de cours à Sciences Po, a joué le rôle principal dans une collaboration dont l'enjeu principal était alors de définir une nouvelle politique d'immigration tout en protégeant l'intégrité de la « race française ».

Cet institut de recherches a été, lui aussi, fortement affecté par les bouleversements qui ont ébranlé toute la société française à la fin des années 1960. Les références raciales explicites ont disparu au profit d'une problématique soucieuse de fixer la bonne proportion d'immigrés pouvant être accueillis sans dommage dans la société française (le fameux seuil de tolérance). Cette perspective a été ensuite vigoureusement combattue par une nouvelle génération de démographes, dont la figure de proue a été Hervé Le Bras. Ancien élève de l'École polytechnique, ce dernier a dirigé le département Méthodes et projections de l'Ined à partir de 1980, année où il a été également élu directeur d'études à l'EHESS. Il s'est imposé comme le chef de file des experts fermement engagés contre ce qu'il a nommé « l'obsession nataliste française » dont l'Ined avait été un fer de lance – ce qui a provoqué de violents clivages au sein de cette institution.

Toutefois, comme les conflits de générations et les querelles d'ego ne s'arrêtent jamais, à partir des années 2000, Hervé Le Bras a été à son tour contesté par des démographes plus jeunes, au premier rang desquels il faut citer Patrick Simon. Après avoir soutenu

sa thèse sous la direction de Le Bras, Patrick Simon a été recruté à l'Ined où il dirige aujourd'hui l'unité de recherche Migrations internationales et minorités. C'est dans ce cadre qu'il s'est imposé comme l'un des principaux coordinateurs de la grande enquête Trajectoires et Origines (TeO) qu'a lancée l'Ined en 2008. Cette grande enquête collective réalisée conjointement par l'Ined et par l'Insee a permis d'établir des statistiques nationales sur la diversité des populations en France métropolitaine et d'étudier comment les origines migratoires influencent le devenir des personnes 11.

Les divergences entre Hervé Le Bras et Patrick Simon se sont focalisées sur la question de l'utilité des statistiques ethniques. Elles ont éclaté au grand jour lorsque Nicolas Sarkozy a chargé l'homme d'affaires Yazid Sabeg de mettre en place un Comité pour la mesure et l'évaluation des discriminations et de la diversité (le Comedd), présidé par François Héran (alors directeur de l'Ined). Le comité ayant imposé l'idée que les statistiques ethniques étaient nécessaires pour conduire une politique favorable à la diversité, Hervé Le Bras, suivi par une vingtaine de chercheurs venus d'horizons différents (anthropologie, droit, statistiques, démographie, philosophie, sociologie, géographie), a dénoncé l'absence de débat au sein de cet organisme et fondé une commission indépendante - la Commission alternative de réflexion sur les « statistiques ethniques » et les discriminations (Carsed) – qui présentera en juin 2009 son propre rapport intitulé « Le Retour de la race. Contre les "statistiques ethniques" ».

Pour faire bref, nous résumerons cette polémique en disant qu'Hervé Le Bras rejette les statistiques ethniques car il estime qu'elles masquent les inégalités sociales, alors que Patrick Simon considère qu'elles sont indispensables si l'on veut vraiment lutter contre les discriminations <sup>12</sup>. Étant donné la place institutionnelle éminente qu'occupent ces deux collègues, qui cumulent des fonctions de recherche, d'enseignement et d'expertise dans un grand nombre d'organismes nationaux et internationaux, on comprend que leurs divergences puissent rencontrer un grand écho dans l'espace public. Notre but n'est pas de trancher ce débat, mais

d'attirer l'attention sur le risque que la recherche en science sociale soit de plus en plus soumise à ces logiques d'expertise, en contradiction là aussi avec les principes d'autonomie que défendaient les sociologues depuis Durkheim et Weber jusqu'à Bourdieu. Ce danger ne tient pas seulement au rôle que jouent les médias dans ces polémiques, mais aussi au poids de plus en plus lourd que pèsent les experts au sein des institutions savantes.

C'est principalement par l'intermédiaire de Patrick Simon que la question raciale s'est diffusée récemment à Sciences Po. Le séminaire «Global Race» qu'il y anime depuis 2018 reçoit les chercheurs du champ les plus reconnus au niveau international, dans une logique comparable à celle que nous avons exposée plus haut à propos de l'EHESS. L'indice le plus sûr de la place croissante qu'occupent les racial studies dans le champ académique français réside aujourd'hui dans cette alliance entre Sciences Po Paris et l'Ined. Elle permet de développer des projets combinant de grandes comparaisons internationales et un habillage théorique nimbé de «race relations», ce qui leur donne toutes les chances de décrocher de gros contrats. Ce type de recherche experte parvient ainsi à drainer d'importants financements auprès des instances les plus dotées (l'ANR pour la France et l'ERC pour l'Union européenne) qui sont aussi les plus attentives aux recherches internationalisées (dominées par les approches étatsuniennes). On comprend que les étudiants et les jeunes chercheurs qui sont intégrés dans ces réseaux soient enclins à adopter eux aussi ce type de problématique.

Sans contester la légitimité de ce genre de recherches, le fait qu'elles répondent à des commandes publiques pose un problème dans la manière d'envisager le monde social. Dans la contribution qu'il avait donnée au livre *De la question sociale à la question raciale?*, Gérard Noiriel avait déjà abordé ce point en réponse à Patrick Simon qui avait dénoncé « les effets pervers du cadre d'interprétation universaliste qui, voulant éradiquer les inégalités liées aux origines, finit par les rendre honteuses » <sup>13</sup>. À cette époque, il s'agissait de savoir s'il était opportun de catégoriser les

français issus de l'immigration à partir de leur origine, comme le demandaient Patrick Simon et d'autres démographes. S'appuyant sur ses propres recherches, Gérard Noiriel avait rappelé que parmi les français venus d'ailleurs, beaucoup considéraient que cette dimension de leur passé relevait de leur vie privée et ne souhaitaient pas l'afficher en étendard dans l'espace public. Dès lors se posait la question de la violence symbolique exercée par le chercheur-expert qui pratique ce genre d'assignations identitaires. Comme on l'a dit plus haut, dans chaque pays, l'identité des personnes a été façonnée par le langage et les catégories construites par leur propre État national. Certes, il n'est pas scandaleux de vouloir changer ces taxinomies, mais il s'agit là d'un enjeu politique qui doit être débattu par tous les citoyens et non pas monopolisé par les experts qui parlent au nom des victimes.

Il faut donc éviter, selon nous, de se laisser enfermer dans la polémique « pour ou contre les statistiques ethniques ». Nous ne contestons nullement le fait que les chercheurs soient parfois dans l'obligation d'inventer de nouveaux outils statistiques pour mettre au jour des problèmes que les nomenclatures actuelles laissent dans l'ombre. Ce type d'instruments est d'ailleurs utilisé depuis longtemps en France. Comme l'a rappelé François Héran, professeur au Collège de France après avoir été directeur de l'Ined, il existe aujourd'hui « des fichiers d'enquêtes anonymes – ou anonymisés si les entretiens étaient initialement nominatifs issus d'échantillons aléatoires, établis uniquement à des fins de connaissance scientifique et sans aucune incidence sur le sort des personnes» 14. On en parle rarement dans l'espace public car ces outils restent confinés dans ce qu'on pourrait appeler «l'espace privé» du monde savant. Les statistiques ethniques que prônent des démographes comme Patrick Simon reposent, quant à elles, sur des catégories étatiques et nationales qui peuvent être utilisées par les entrepreneurs d'identité au détriment des personnes qu'elles désignent.

Pour contourner cette question, les chercheurs-experts affirment que, dans leurs enquêtes, ils se contentent d'enregistrer

les déclarations des individus concernant leur identité. Cet argument se situe dans le prolongement de la logique libérale qu'a adoptée l'Ined depuis longtemps, en privilégiant les « enquêtes d'opinion ». Tous les citoyens étant libres et égaux, ils ont une opinion sur leur propre identité qu'il suffit d'enregistrer comme l'urne enregistre leur opinion politique. Ce qui passe à la trappe dans cette forme de justification, c'est la relation de pouvoir liant l'identificateur et l'identifié et qui conduit à la production des identités autodéclarées.

Pour que la réflexion scientifique sur ce genre de problèmes ne soit pas complètement accaparée par les experts, nous pensons qu'elle doit prendre davantage en compte les acquis de la sociologie des problèmes publics, telle que le sociologue américain Joseph Gusfield l'a mise en œuvre, par exemple, à propos de l'alcoolisme. En étudiant minutieusement la façon dont s'est développée la lutte contre ce fléau aux États-Unis, il a souligné le rôle décisif que joue la catégorisation des personnes. Elle recadre les problèmes, redéfinit les situations, renomme les acteurs, requalifie leurs actes, introduisant implicitement une prédication de l'ordre de la morale et du droit. Gusfield montre ainsi que la connaissance scientifique elle-même est un mode d'action 15. On a là tout un programme de recherches qui permettrait d'enrichir et de reproblématiser la question raciale.

#### La question raciale dans le «business postcolonial»

Pour conclure cet aperçu des différentes formes qu'a prises l'institutionnalisation de la question raciale dans le monde savant depuis le début des années 2000, il faut insister aussi sur le rôle de l'Achac, association de recherche née en 1989, qui compte plusieurs universitaires, mais aussi des intermédiaires culturels dont le rôle est de promouvoir les travaux réalisés par les membres de l'association dans les médias, dans l'édition et auprès des collectivités locales. Bien que Pascal Blanchard, le principal animateur de l'Achac, se présente constamment comme un « chercheur

rattaché au CNRS », rappelons que cette association est adossée à une agence de communication privée, Les Bâtisseurs de mémoire — Conseil, communication, histoire, dont il est codirecteur et salarié, et qui se propose de « promouvoir le passé historique, publicitaire et patrimonial des grandes marques ».

Pascal Blanchard est ainsi devenu l'un des plus actifs représentants de ce qu'on appelle aux États-Unis la « public history », dont la finalité est de mettre l'histoire au service d'intérêts particuliers. Auteur d'une thèse intitulée Nationalisme et colonialisme. Idéologie coloniale, discours sur l'Afrique et les Africains, de la droite nationaliste française, des années 1930 à la Révolution nationale (soutenue en 1994 à l'université de Paris I, sous la direction de Jean Devisse), à partir du début des années 2000 il a multiplié les projets consacrés aux questions coloniales et postcoloniales. Ce qui va fortement contribuer au développement des nouvelles alliances entre des universitaires et des intermédiaires culturels (acteurs associatifs, journalistes et éditeurs) autour de ce qu'on appelle aujourd'hui les « études décoloniales » 16.

Il ne s'agit pas de défendre ici la tour d'ivoire des chercheurs officiels. Il existe un grand nombre d'historiens qui effectuent des travaux remarquables en dehors des universités et, à l'inverse, les historiens professionnels ayant renoncé à toute recherche sérieuse sont légion. L'Achac a eu le mérite d'impulser des enquêtes collectives, à l'écart des pesanteurs de la bureaucratie universitaire, pour explorer des questions jusque-là peu étudiées. Néanmoins, cette contre-histoire associative et mémorielle, qui dénonce fréquemment «l'histoire officielle », n'a pu prospérer que grâce à des financements privés et des financements d'État autres que ceux de la recherche (ministère de la Culture, ministère de la Ville, ministère de la Jeunesse et des Sports, auxquels s'ajoutent les financements des collectivités locales). Pour les obtenir, il fallait absolument convaincre les décideurs que les entreprises mémorielles impulsées par Pascal Blanchard étaient indispensables pour favoriser «l'intégration » des immigrés, pour «lutter contre le racisme », etc. C'est pourquoi ces arguments reviennent comme

des leitmotivs depuis vingt ans dans toutes ses publications, y compris dans le rapport d'expert que le ministère de la Ville (socialiste) a commandé à Blanchard, et qui dort aujourd'hui dans un tiroir <sup>17</sup>.

Ce sont les mêmes injonctions mémorielles qui ont permis à l'Achac d'amasser une énorme documentation visuelle (photos, films, etc.), ces matériaux servant à la fois à illustrer des beaux livres et à alimenter des expositions. Outre ses nombreuses directions d'ouvrages, Blanchard a été aussi co-commissaire scientifique de l'exposition « Exhibitions. L'invention du sauvage » (2012) et s'est lancé dans le cinéma avec plusieurs documentaires.

La stratégie éditoriale mise en œuvre dans ces entreprises collectives consiste à rassembler un grand nombre d'auteurs (la plupart étant de vrais spécialistes du domaine concerné) autour d'un projet dont la ligne générale est définie par les directeurs de la publication et qui doit apparaître dans un titre choc comme les Zoos humains (2002) ou La Fracture coloniale (2005)18, ce dernier livre ayant été, comme on l'a vu, immédiatement relié par son éditeur François Gèze à «l'Appel des indigènes» qu'il avait soutenu publiquement. Pour convaincre le public que le livre est très savant, mais en même temps accessible à tous, il est nécessaire de faire le lien avec une actualité que tout le monde connaît. Le mieux pour atteindre ce dernier objectif étant de faire croire aux lecteurs que ce qu'on va leur raconter a eu lieu dans le passé, mais explique toujours leur présent. Emmanuelle Saada avait déjà critiqué cette façon d'utiliser l'histoire coloniale pour expliquer les problèmes d'aujourd'hui dans sa contribution au livre De la question sociale à la question raciale? Force est de constater qu'elle n'a guère été entendue.

L'Achac a joué un rôle important dans la connexion entre cette histoire « postcoloniale » et la question raciale grâce à une autre série de livres qui mobilisent le fonds d'archives photographiques rassemblées par l'association. Depuis le début des années 2000, Pascal Blanchard a multiplié les ouvrages dont les titres parlent d'eux-mêmes: Le Paris noir (2001), Le Paris arabe (2003), Le Paris

Asie (2004), La France noire (2011), etc., complétés par des documentaires comme Paris couleurs (France 3, 2005) et Noirs de France (France 5, 2012). Le filon colonial et le filon racial ont été connectés avec le filon du genre dans la dernière publication collective dirigée par Pascal Blanchard, intitulée Sexe, race et colonies (La Découverte, 2018), parue elle aussi dans la collection « beaux livres » (1 200 illustrations).

La façon dont a été conduite la promotion de cet ouvrage montre bien les relais dont ce type d'histoire mémorielle bénéficie dans les médias, et tout particulièrement dans les journaux de la gauche culturelle. *Libération* a choisi d'illustrer toute la première page de son édition du 22 septembre 2018 avec une photo tirée du livre, montrant un colon dûment casqué avec ce gros titre tapageur: « Le viol colonial. Une autre histoire des empires ». Un dossier de six pages a été consacré à l'ouvrage, dans lequel on peut lire que Pascal Blanchard a ouvert un « nouveau chantier de recherches » pour les historiens.

Pourtant, une grande partie des spécialistes de ces questions sont très critiques à l'égard de ce genre de publications. Pour Laurent Fourchard, historien, directeur de recherches à la Fondation nationale des sciences politiques, le livre *Sexe, race et colonies* non seulement manque de rigueur scientifique, mais c'est aussi une « mauvaise synthèse » car il repose sur une opposition manichéenne entre colonisateurs et colonisés. Comme la question sexuelle n'est pas reliée aux enjeux économiques, sociaux et politiques, « le lecteur n'apprend rien ni sur la position des colonisés face à ces images érotiques, violentes ou pornographiques, ni plus généralement sur la position des hommes et des femmes colonisés face à la domination sexuelle et coloniale » 19.

À propos des *Zoos humains*, le verdict de l'historien des sciences Claude Blanckaert, l'un des meilleurs spécialistes de l'histoire de l'anthropologie raciale à laquelle il a consacré plusieurs ouvrages, avait déjà été sans appel: « la valeur scientifique du livre est voisine de zéro » ; et il ajoute que « dans sa forme, et parfois dans son fond, le livre *Zoos humains* n'échappe pas à l'hyperbole commerciale et au sensationnalisme des spectacles qu'il dénonce » <sup>20</sup>.

Bien qu'il ne soit pas nécessaire que nous nous arrêtions longuement sur ce livre, on voudrait simplement expliquer aux lecteurs sur quels points nous nous en séparons le plus. Le premier est d'ordre méthodologique. Cette histoire mémorielle est baptisée pour les besoins du marché «histoire de l'imaginaire». Elle s'inscrit dans la tradition ouverte par Gustave Le Bon d'une psychologie des peuples évoquée dans le premier chapitre de ce livre, sauf que les mots «âme» ou «tempérament» ont été remplacés par le mot «inconscient». Les auteurs peuvent ainsi affirmer que l'archétype du zoo humain est à la « racine d'un inconscient collectif toujours opérant aujourd'hui » ou que les « négresses » n'étaient pas perçues comme des femmes « dans nos inconscients collectifs » (p. 14). Les lecteurs ne sauront pas qui sont les individus désignés par ce « nous ». Est-ce le nous savant, le nous des petits-bourgeois qui lisent des livres sur la fracture coloniale? Le nous français? Le nous « êtres humains » ? Mystère. Le recours à l'inconscient et à l'imaginaire est très pratique car comme il ne repose sur aucune preuve tangible, il est par définition irréfutable. Étant donné que ce ne sont pas les individus réels qui intéressent les auteurs, mais des personnages collectifs adaptés aux attentes de la sphère politico-médiatique, le livre occulte complètement les réalités sociales, en amalgamant des situations très différentes pour les faire entrer dans la catégorie des «zoos humains ». Le paradoxe, c'est que les auteurs se présentent comme des historiens subversifs engagés dans un effort colossal pour « décoloniser les imaginaires », alors qu'en réalité ils confortent, même si c'est sur le mode dénonciateur, le regard que le pouvoir colonial portait sur le monde noir. Les individus qui participaient aux exhibitions coloniales sont présentés comme des animaux en cage, dépourvus de toute initiative, alors que beaucoup d'entre eux résistaient à leur manière aux modes d'asservissement qu'ils

subissaient. Ceux qui se produisaient dans les « villages nègres » avaient été recrutés par des entrepreneurs de spectacles et profitaient bien souvent de cette opportunité pour quitter leur pays natal et, après avoir joué au sauvage pour satisfaire la curiosité malsaine du public européen, ils réussissaient fréquemment à se faire embaucher comme domestiques par des familles bourgeoises, ou devenaient chanteurs ambulants, ouvriers, marins, etc.

L'ouvrage que Pascal Blanchard a publié sur le monde noir à Paris montre bien que, dans cette histoire des imaginaires, ceux d'en bas n'existent pas. Aucune place n'a été faite aux artistes noirs issus des milieux modestes. Le clown Chocolat, par exemple, n'est mentionné que pour dénoncer le racisme. L'absence de considération pour sa personne est illustrée par les multiples erreurs le concernant. Alors que l'ouvrage invite les lecteurs à se « replacer dans l'esprit du temps », on apprend que Chocolat est un « personnage créé en 1891 par le danseur noir originaire d'Amérique du Sud Rafael de Leïos» et qu'il a été célébré par Toulouse-Lautrec dans deux dessins du Rire en 1895 et 1896. Autant d'affirmations, autant d'erreurs. La vision élitiste qui domine dans cet ouvrage conduit les auteurs à affirmer que «l'artiste» qu'ils appellent Rafael de Leïos aurait «créé» son personnage, alors qu'il s'agissait d'un travailleur immigré qui a dû accepter l'identité qu'on lui a imposée. La date est fausse puisqu'il est arrivé à Paris en 1886 et devient célèbre en 1888. Le nom aussi est faux. Ancien esclave, il n'a jamais eu de patronyme, même si les dictionnaires l'appellent Rafael Padilla. Et ce n'est pas dans Le Rire que Toulouse-Lautrec a fait paraître son dessin de 1895, mais dans le supplément de la Revue blanche 21. Le livre de Gérard Noiriel sur l'histoire de cet artiste montre la panoplie des formes de résistance que ce travailleur immigré, ancien esclave, qui ne parlait pas un mot de français quand il est arrivé à Paris, a déployée pour échapper à sa condition, les formes de solidarité dont il a bénéficié dans le monde du cirque, les différences de réception selon les publics et les circonstances. Il souligne aussi la difficulté que rencontre l'historien qui refuse de jouer les

procureurs – en cherchant uniquement des preuves à charge – pour comprendre les raisons de l'immense succès qu'a connu cet artiste. Certes, le fait qu'il était le premier noir que les français voyaient sur une scène, à une époque où les préjugés à l'égard de ces personnes s'exprimaient principalement par le rire, a joué un rôle. Néanmoins, de nombreux observateurs ont insisté aussi sur les talents d'un artiste qui a été le premier à présenter la gestuelle des esclaves afro-américains avant qu'elle ne triomphe, à la Belle Époque, avec le *cake walk*. Sans doute que les deux dimensions sont intimement liées, mais, comme on le voit, nous sommes ici à des années-lumière des stéréotypes sur les zoos humains, où les noirs sont vus uniquement comme des marionnettes entre les mains des dominants.

L'ouvrage sur *La Fracture coloniale* illustre une autre grande facette de l'histoire mémorielle que mobilisent constamment aujourd'hui les entrepreneurs d'identité. La stratégie éditoriale a été la même que pour les *Zoos humains*. L'équipe dirigeante a réuni une brochette d'auteurs, tous plus ou moins acquis à la cause identitaire ', en se réservant l'introduction dans laquelle est fixée la ligne du livre, lourdement appuyée par un titre choc. La rhétorique de cette introduction reprend le leitmotiv des adeptes de la question raciale concernant le retard français comparé aux États-Unis. Dans ce cas précis, le thème du «retard» permet de justifier le scoop du livre: le passé colonial a été «refoulé» et c'est ce qui explique le drame des banlieues. Ses causes ne sont pas économiques et sociales; il s'explique par la «fracture

I. Parmi les universitaires qui ont contribué à cet ouvrage, Olivier Le Cour Grandmaison (maître de conférences en sciences politiques) est un autre exemple de chercheur ayant renoncé à défendre l'autonomie de la science sociale. Gilbert Meynier, historien réputé de l'Algérie du xx<sup>e</sup> siècle, et Pierre Vidal-Naquet, figure éminente de l'intellectuel de gauche (on sait que, jeune historien, il a ardemment combattu contre la torture en Algérie), ont publié une longue critique du livre d'Olivier Le Cour Grandmaison intitulé *Coloniser/Exterminer. Sur la guerre et l'État colonial* (Fayard, 2005). Ils pointent avec une grande précision les erreurs – à la fois factuelles, de perspective et de méthode – qui découlent de ces confusions entre le savant et le politique <sup>22</sup>.

coloniale ». Dans ce livre aussi, tout le raisonnement est construit comme un long commentaire de l'actualité du moment. La loi sur le voile islamique, les émeutes de banlieues, sont vues comme des « signes » que les auteurs appellent « une réalité multiforme impossible à ignorer ». On a vu dans les précédents chapitres que les commentateurs d'actualité étaient experts dans l'art d'interpréter des signes, car cela leur permet de ne pas perdre leur temps dans de longues enquêtes empiriques. Les entrepreneurs de la race partagent le même langage que leurs concurrents de droite, sauf que ces derniers interprètent autrement les mêmes signes. Ce petit monde s'affronte sur des questions identitaires désormais bien installées au centre de la vie publique. Pour les auteurs de La Fracture coloniale, l'apparition sur le devant de la scène de la « question coloniale et de son inévitable corollaire la question postcoloniale [...] n'est pas un accident, un hasard, mais bien le symptôme d'un "retour du refoulé" ». C'est la longue « occultation de ce passé de l'histoire nationale qui explique l'affrontement entre mémoires concurrentes » (p. 10).

Énoncée ainsi, cette thèse n'a aucun sens pour deux grandes raisons au moins. La première tient au fait que l'opposition simpliste entre colonisateurs et colonisés passe sous silence les formes de domination résultant du clivage de classe. Liêm-Khê Luguern a montré dans ses recherches consacrées aux « travailleurs indochinois » déportés en France de 1939 à 1954 que, dès le départ, ces derniers avaient été placés sous la coupe des élites lettrées de la société vietnamienne traditionnelle, car le pouvoir colonial s'est appuyé sur ces élites pour encadrer et contrôler la masse des paysans analphabètes réquisitionnés pour participer à l'effort de guerre. Les individus issus de ce petit milieu cultivé se sont imposés ensuite comme les porte-parole de leur communauté, au point qu'aujourd'hui ce sont leurs propres souvenirs publiés dans des autobiographies ou recueillis par des journalistes qui sont présentés comme la « mémoire collective » de cette partie du monde colonial<sup>23</sup>. Sans tirer des conclusions générales de cette étude de cas, elle pose néanmoins une question que tous les

historiens de la mémoire coloniale devraient prendre au sérieux concernant les caractéristiques sociales de ceux qui parlent au nom de leur groupe d'origine.

La seconde raison qu'on peut avancer pour affirmer que la thèse de «l'occultation» de l'histoire coloniale n'a aucun sens, c'est que ce chantier de recherches a été, depuis longtemps, l'un des plus productifs de l'histoire contemporaine. Parmi la multitude des collègues qu'il faudrait citer, on rappellera le rôle pionnier qu'a joué André Nouschi, dès la fin des années 1950, pour les recherches historiques concernant l'histoire coloniale de l'Algérie. Ses élèves, et notamment Claude Liauzu et Gilbert Meynier, ont donné ensuite une nouvelle impulsion à ce domaine d'études. L'autre historien dont les travaux ont été fondateurs pour l'histoire coloniale de l'Algérie, c'est Charles-Robert Ageron. C'est sous sa direction que Daniel Rivet a entrepris ses recherches sur l'histoire de la colonisation française au Maroc. Parmi les autres contributions majeures qui ont été apportées à l'histoire de la colonisation française au Maghreb, bien avant que Pascal Blanchard ne découvre la «fracture coloniale», on peut citer aussi les travaux de Benjamin Stora et de Mohamed Harbi sur l'histoire du nationalisme algérien.

La colonisation française dans les territoires de l'Afrique subsaharienne a fait elle aussi l'objet d'un grand nombre de recherches historiques, sous l'impulsion notamment de Catherine Coquery-Vidrovitch et d'Elikia M'Bokolo. Daniel Hémery a ouvert quant à lui le chantier des études sur l'histoire de l'Indochine, et l'histoire savante des colonies françaises dans les Caraïbes s'est développée, notamment, grâce aux travaux de Jacques Adélaïde-Merlande, puis de Jean-Pierre Sainton. Tous ces historiens ont publié un grand nombre d'ouvrages de vulgarisation, des manuels, des dictionnaires pour diffuser dans un public plus large leurs recherches <sup>24</sup>. De même, Laurence De Cock a montré que contrairement à ce qui est sans cesse affirmé, l'histoire coloniale (même dans ses aspects les plus conflictuels comme la guerre d'Algérie)

avait été inscrite dans l'enseignement de l'histoire dès les années 1970 <sup>25</sup>.

La contribution personnelle que Pascal Blanchard a fournie à cette *Fracture coloniale* est intitulée « La France entre deux immigrations » (p. 174 et suiv.). C'est un bon exemple pour comprendre comment l'histoire est mise au service de son entreprise identitaire. Toute la réflexion est construite sur une opposition entre les immigrations européennes d'autrefois et les immigrations postcoloniales d'aujourd'hui. Blanchard s'installe ainsi délibérément sur le même terrain que les entrepreneurs d'identité qui occupent le pôle dominant, comme Alain Finkielkraut. Les deux camps sont d'accord pour opposer « européens » et « non européens » ; ils divergent seulement sur les facteurs qu'il convient de privilégier pour justifier cette opposition. Pour les conservateurs, ce qui fait la spécificité des immigrés d'aujourd'hui c'est qu'ils ne veulent pas « s'intégrer ». Pour Blanchard, c'est qu'ils sont victimes du racisme.

Afin de conforter son raisonnement, ce dernier poursuit son étude en traduisant dans son propre langage d'expert les recherches que les historiens ont produites avant lui sur l'immigration. Le « modèle républicain d'intégration » qui aurait bien fonctionné autrefois pour les européens serait en crise aujourd'hui. Voilà pourquoi, ajoute Blanchard, il faudrait abandonner «le dogme du creuset français » pour écrire « une autre histoire de l'immigration ». On retrouve ici tous les procédés qui visent à grandir la stature scientifique de celui qui écrit en mobilisant à son profit la science des autres: « Toutes les recherches sociologiques dignes de ce nom montrent pourtant que les forteresses communautaires sont vides, laminées par un modèle français qui, à défaut d'intégrer les individus, a dispersé les groupes » (p. 189). L'efficacité de ce genre de rhétorique auprès d'un public non spécialiste tient au fait qu'elle retraduit dans le langage politicojournalistique des analyses empruntées à la sociologie pour mieux les critiquer.

L'ouvrage de Gérard Noiriel intitulé Le Creuset français n'avait rien à voir, comme on l'a dit, avec les préoccupations des experts en politique publique. C'était une tentative pour mettre en œuvre la sociologie durkheimienne sur l'intégration sociale en prenant au sérieux ce que Norbert Elias a écrit sur l'État-nation comme groupe social 26. En dénonçant ceux qui ont alimenté le « mythe rassurant du creuset français », Blanchard projette ses propres jugements de valeur sur des travaux qu'il ne comprend pas parce qu'il n'a aucune vraie formation en sciences sociales. Cette histoire identitaire raisonne à partir des entités collectives qui peuplent le sens commun journalistique sans jamais se préoccuper des individus réels. Allez donc parler d'intégration « réussie » aux familles italiennes dont les pères ou les grands-pères sont morts dans les mines de fer lorraines. Allez donc parler d'intégration « réussie » aux immigrants juifs polonais, russes ou allemands que le régime de Vichy a contribué à déporter dans les camps nazis. Au bout du compte, cette opposition entre les « modèles d'intégration » alimente les pires travers des polémiques mémorielles: la mise en concurrence des victimes. Ce qui est présenté comme un renouvellement de l'histoire savante est en réalité une manière de soumettre la recherche historique au diktat des experts de la classe dominante. Ce n'est pas un hasard si Pascal Blanchard termine sa contribution en convoquant, comme preuve suprême, le livre de Yazid Sabeg intitulé Discrimination positive: la France ne peut y échapper. Comme on l'a vu plus haut, cet industriel, membre de l'institut Montaigne et du réseau de la droite sarkozyste, a dénoncé lui aussi la « mythologie » de l'intégration à la française. Comment pourrait-on croire que le salut des « racisés » viendra du grand patronat et des politiciens conservateurs?

## La diffusion des recherches sur la question raciale dans les universités françaises

Les analyses qui précèdent ont montré comment la question raciale avait été institutionnalisée dans les lieux les plus légitimes de la recherche en sciences sociales et le rôle qu'avaient joué les intermédiaires culturels pour sa diffusion dans l'espace public. Pour conclure ce chapitre, il faut tenter de mesurer la place exacte qu'occupe ce nouveau domaine d'études dans l'ensemble des universités françaises.

Notons toutefois qu'il est difficile de procéder à un état des lieux objectif car il n'existe aucun groupement de chercheurs qui revendique les termes «racialistes» ou «néoracialistes». Comme tous les mots qui composent le vocabulaire racial, ceux-ci ont des connotations polémiques, le plus souvent dénonciatrices. C'est la raison pour laquelle nous ne les avons pas repris à notre compte dans ce livre. Les chercheurs qui étudient comment se diffusent ce qu'il est convenu d'appeler des « courants de pensée » se heurtent au fait qu'il s'agit toujours d'ensembles flous. Les usages que les auteurs font des références sont variés, voire même contradictoires. Parfois, celles-ci se résument à un mot (« racialisation », «racisés», «intersectionnalité») qui fonctionne comme un étendard pour signaler une proximité intellectuelle. La seule manière d'appréhender ces questions rigoureusement, quand on est sociologue ou socio-historien, c'est de procéder, là aussi, à une déconstruction des entités collectives que désignent les mots « courant », « école », « chapelle », etc., pour analyser les écrits publiés par les individus-chercheurs. C'est ce que nous avons tenté de faire dans ce chapitre.

Pour aller au-delà, on manque de travaux aboutis sur la diffusion des études raciales dans l'université française, en particulier dans les facultés de sociologie et de SHS (sciences humaines et sociales). On constate néanmoins que l'un des premiers relais de ce courant de recherches dans les facultés a été le département de science politique de l'université de Paris 8 où Éric Fassin a été nommé professeur en 2012. Située en plein cœur du « 93 » (au nord de Saint-Denis), cette université accueille une majorité d'étudiants ayant grandi dans ce département (« le plus pauvre de France ») et dont beaucoup se sentent particulièrement concernés par la question des discriminations. Dans les autres universités

françaises, ce type de recherches reste encore marginal, reposant le plus souvent sur les initiatives individuelles de tel ou tel collègue.

On peut néanmoins aller au-delà de cette lecture impressionniste, en prenant appui sur un article récent consacré à ce que l'auteure (Inès Bouzelmat) appelle le « sous-champ de la question raciale en France » <sup>27</sup>. Cette enquête repose sur une prosopographie (la reconstitution des biographies d'un groupe) de cent dix-sept chercheurs en sciences sociales qui ont comme caractéristique commune, selon cette sociologue, de travailler sur la « question raciale ». Le fait que ce domaine ne soit pas vraiment institutionnalisé pose un sérieux problème de méthode, puisque le périmètre du « sous-champ » observé repose sur la définition que lui donne la chercheuse. Néanmoins, comme il fallait bien proposer des critères pour construire la base de données, ce biais peut être considéré comme un point de départ acceptable.

Le traitement statistique qui a été adopté se présente sous la forme principale d'une analyse des correspondances multiples (ACM), ce qui permet de visualiser clairement sur un graphique l'espace des positions dans un espace du monde social (ce que la sociologie désigne depuis Pierre Bourdieu comme un « champ » ou un «sous-champ»). L'enquête statistique a été enrichie par une quinzaine d'entretiens réalisés la même année (2016) auprès de chercheurs aux positions et aux prises de position variées. Sans entrer dans les détails de l'analyse, on notera qu'Inès Bouzelmat aboutit à une typologie que l'on peut résumer de la manière suivante. D'un côté se trouvent les tenants d'une approche qu'elle qualifie de «classique» (la question raciale analysée d'abord par le prisme de la classe et/ou réduite aux inégalités socioéconomiques). À l'opposé se situent les chercheurs qui, selon elle, « osent utiliser le vocable de la race et font l'hypothèse d'une spécificité de la domination raciale », qu'elle désigne donc comme ceux qui adoptent une approche « explicite ». Tout en montrant qu'il existe des positions dominantes et dominées à l'intérieur de ces deux pôles (les chercheurs plus ou moins vieux, masculins, hauts dans la hiérarchie universitaire, disposant d'un accès plus facile aux médias, etc.), Inès Bouzelmat accrédite cependant peu à peu l'idée que c'est dans la partie dominée du pôle « explicite » que se situe l'avant-garde: « Les chercheurs travaillant sur ces thématiques progressent moins vite sur l'échelle des grades universitaires, mais on peut y voir également un effet de génération annonciateur d'une transformation de la polarisation du souschamp dans les années à venir. »

Les lecteurs qui ignorent comment fonctionne le monde intellectuel français ne verront sans doute pas les principaux biais que contient cette étude statistique. Toute analyse du monde savant réalisée par quelqu'un qui en fait partie vise à légitimer la position qu'il occupe. C'est pourquoi il est important que le chercheur se situe explicitement lui-même dans le champ pour que les lecteurs aient toutes les cartes en main. Malheureusement, ce n'est pas le cas dans cet article. Cela aurait été pourtant particulièrement nécessaire car il fait partie d'un numéro de la revue Mouvements - une revue mi-savante, mi-militante, comme on l'a vu dans le précédent chapitre - paru en février 2019 et exclusivement consacré à la critique d'un simple billet du blog de Gérard Noiriel (« Le Populaire dans tous ses états »), billet intitulé « Réflexions sur la "gauche identitaire" », publié le 29 octobre 2018 28. Gérard Noiriel a créé ce blog non pas pour le substituer aux revues scientifiques, mais plutôt parce que ce genre de support peut servir pour réfléchir à la fonction des universitaires dans l'espace public. C'est à ce titre qu'il avait commenté la polémique sur la « gauche identitaire » ayant opposé dans Le Monde l'historien américain Mark Lilla et Éric Fassin (« Débat: la gauche s'occupe-t-elle trop des minorités? », 1er octobre 2018). Leurs points de vue étaient radicalement opposés, mais tous deux parlaient la même langue, celle des universitaires qui interviennent dans le champ politique au nom de leur compétence savante, mais qui, dans le même temps, mobilisent le vocabulaire et les préoccupations de la politique pour énoncer leurs divergences. Une fois de plus, c'était donc la question de l'autonomie de la recherche en science sociale qui était posée dans ce blog. Pourtant, aucun des quatre articles

qui ont été commandés par le comité de rédaction de la revue *Mouvements* pour répondre à ce billet ne traite frontalement de ce problème, ce qui tend à faire croire aux lecteurs que les divergences seraient purement scientifiques, sachant que le fond des positions scientifiques concernées n'est par ailleurs quasiment pas abordé.

La contribution d'Inès Bouzelmat mobilise un appareil statistique imposant pour montrer que les universitaires qui ne se réclament pas explicitement de la « question raciale » sont dépassés par les progrès de la recherche. Le vocabulaire utilisé pour qualifier les positions occupées par les chercheurs, l' « ancienne » et la « jeune » génération, les études « classiques » (sur l'immigration) et les recherches « nouvelles » (sur la race), l'usage du verbe « oser » pour héroïser les minoritaires, tous ces termes sont loin d'être neutres. Ce vocabulaire relève d'une tradition polémique très ancienne dans le monde intellectuel, monde dans lequel les mises en cause sont toujours euphémisées, ce qui n'empêche pas leur violence.

Il est parfaitement légitime que chaque nouvelle génération de chercheurs veuille se démarquer de la précédente. Encore faut-il ne pas se tromper de combat. Ce qu'on a essayé de souligner dans ce chapitre, c'est que le problème de fond n'oppose pas les partisans de la race et ses détracteurs, mais la définition du métier de sociologue et la place qu'on accorde à la recherche empirique pour comprendre le monde social lui-même, autrement qu'à travers ses seules « représentations ». L'article d'Inès Bouzelmat a pour le coup le mérite de montrer que les chercheurs que les médias de droite stigmatisent comme « racialistes » et dont ils dénoncent la toute-puissance à l'université occupent en réalité une place minoritaire et peuvent être considérés comme des outsiders dans le champ académique. Malgré toutes les divergences exprimées ici, on ne voit pas au nom de quel principe ce genre de recherches devrait être banni de l'université française.

# Troisième partie. L'affaire des quotas dans le football français (2011)

Un «scandale racial» revisité par l'enquête

Le 28 avril 2011, le site d'informations *Mediapart* sort, en « Une » de son édition, un long article au titre percutant: « Foot français: les dirigeants veulent moins de Noirs et d'Arabes». Cet article accuse de discrimination raciale les responsables du football français en laissant aussi sous-entendre des relents de racisme de leur part. Compte tenu de la surface médiatique du football et de sa charge explosive, cet article est immédiatement repris dans tous les médias français et étrangers puis relayé sur tous les réseaux sociaux. Pendant au moins quinze jours, cette affaire va polariser l'attention, suscitant une intense polémique nationale qui déborde vite le seul domaine sportif et nourrit le débat politique et intellectuel français. Elle sera baptisée par la suite du nom d'« affaire des quotas », terme que nous reprendrons ici. Quel que soit le degré de véracité de l'accusation de « discrimination raciale », une fois dévoilé dans la presse, ce projet de quotas a produit un effet de souffle bien compréhensible. En effet, il donnait le sentiment que les plus hautes autorités du football français allaient sciemment barrer la route du football professionnel à bon nombre de jeunes

joueurs talentueux, uniquement en fonction de leurs origines nationales (ou « ethniques »). Compte tenu de la gravité de l'accusation, on comprend bien l'émoi collectif que cette affaire a pu provoquer, non seulement dans le milieu du football (amateur et professionnel), mais aussi dans les « quartiers » (Zones urbaines sensibles, ZUS) d'où sont aujourd'hui originaires la plupart des postulants aux centres de formation pour devenir footballeur professionnel. Les enfants de l'immigration postcoloniale, puisqu'il s'agit d'eux, se sont sentis visés avec, une nouvelle fois, l'impression d'être dans le collimateur des élites du pays.

Dans cette troisième partie du livre, nous essaierons de montrer que cette affaire des quotas revêtait une dimension footballistique et institutionnelle dont l'histoire a été occultée ou niée dans la tourmente médiatique. Nous montrerons justement que les faits qui se sont révélés à travers cette affaire ne peuvent pas se comprendre à travers cette unique grille de lecture (« raciale ») qui cache au moins autant de choses qu'elle en montre. Nous en rappellerons le contexte historique, un contexte de forte tension autour de l'équipe de France de football depuis la crise intervenue pendant la coupe du monde d'Afrique du Sud (juin 2010), quand les joueurs avaient mené une grève de l'entraînement en refusant de descendre de leur bus. Souvenons-nous: le président de la Fédération française de football, Jean-Pierre Escalettes, avait dû presque sur-le-champ démissionner, une commission d'enquête avait été constituée par la FFF pour en rendre compte; des sanctions disciplinaires avaient été prises contre des joueurs grévistes «agitateurs», la ligue de football amateur avait perdu dans la foulée des milliers de licenciés, des centaines de lettres ou mails de protestation avaient été envoyés à la « Fédé » pour fustiger ces « enfants gâtés », « traîtres à la nation », « indignes du maillot tricolore », etc.

Notre intention dans cette dernière partie du livre n'est ni d'« excuser » ni de « dénoncer » la FFF. Le but de cette étude de cas, réalisée un peu moins de dix ans après les faits, est d'examiner à nouveaux frais cette affaire en l'inscrivant dans la perspective

conceptuelle - le débat race et classe en sciences sociales - de ce livre. Sur un terrain aussi brûlant que celui de la « question raciale » et de son écho dans la société, sur lequel nous ne disposons pas encore du recul et des travaux nécessaires pour proposer une synthèse solide, il nous a semblé préférable d'aborder les faits à travers un cas précis qui ne prétend pas à la généralité, mais qui livre néanmoins certains éclairages utiles. Sur ce terrain du football, l'auteur principal de cette partie du livre (Stéphane Beaud) s'appuie sur les travaux qu'il a menés depuis 2010 et qui ont débouché sur un premier livre, Traîtres à la nation? (écrit en collaboration avec Philippe Guimard), consacré à l'affaire de la « grève du bus » de Knysna en Afrique du Sud, sorti en mars 2011, soit juste un mois avant l'affaire des quotas 1. Le dernier chapitre de ce livre s'intitule «La fuite des joueurs binationaux vers les équipes de leur pays d'origine » et cadre entièrement avec le débat qui va surgir après le premier article de Mediapart. Ce premier travail de recherche s'est poursuivi par la tenue pendant deux ans (2012-2014) d'un séminaire de master, à l'EHESS, sur «le football en banlieue » (avec l'historien Julien Sorez), la direction de trois thèses de doctorat (Frédéric Rasera, Camille Martin, Cyril Nazareth), la rédaction de deux rapports de recherche pour la FFF («Le passage du foot de cité au foot en club» et «Genèse et développement du futsal en France » 1), enfin la publication d'articles de revue et d'un livre de synthèse, écrit avec Frédéric Rasera, Sociologie du football (dans la collection « Repères » aux éditions La Découverte en juin 2020) ".

Il nous reste à présenter brièvement l'enquête que nous avons menée sur ce sujet. Commençons par dire qu'elle est fort incomplète, pour les raisons suivantes: d'abord, le football de haut

I. Le futsal est un football qui se pratique dans un gymnase avec des règles spécifiques, sur un terrain de handball et avec un nombre réduit de joueurs (cinq).

II. Ajoutons, pour que la présentation de nos liens avec le sujet soit complète, la tenue d'une chronique mensuelle «Sport et culture» dans l'édition du dimanche de Sud-Ouest depuis septembre 1997, qui nous permet d'avoir un regard comparatif sur l'espace des sports.

niveau est un milieu très fermé, assez impénétrable aux enquêteurs qui ne sont pas des journalistes de football; ensuite cette affaire des quotas a constitué un véritable traumatisme pour ce milieu des éducateurs de football, y a laissé de profondes traces, de telle sorte qu'une forme d'omerta subsiste en la matière. Nous avions réalisé deux mois après cette affaire un long entretien avec l'un des protagonistes de la FFF, mais il ne souhaitait pas que nous divulguions ses propos. Quatre ans plus tard, nous avions rencontré une fois, par hasard, l'un des principaux acteurs mis en cause, François Blaquart, à la FFF, mais il était encore meurtri par cette affaire et ne souhaitait surtout pas revenir dessus. Comme cela a été d'ailleurs le cas pour la grève du bus de Knysna, tous nos efforts pour contacter des témoins directs sont restés infructueux. « Affaire d'État »... Pour mener l'enquête, nous avons donc procédé de manière indirecte à partir des sources publiques, éclairées par le regard de professionnels du football.

Après avoir livré un exposé critique des faits (chapitre 6), nous verrons comment il est possible de donner davantage d'intelligibilité à cette affaire en la sortant du cadrage exclusivement « racial » que le site d'informations *Mediapart* a cru bon de lui donner. Pour ce faire, nous en étudierons les conditions historiques et institutionnelles (chapitre 7) pour ensuite déployer un autre arsenal explicatif (chapitre 8) permettant de rendre compte sociologiquement de la manière dont le langage racialisant imprègne aujourd'hui largement le monde du football professionnel.

# 6. Des « quotas raciaux » dans le football français. Exposé des faits

Mediapart révèle, le 28 avril 2011, un projet de « quotas » émanant de la Direction technique nationale (DTN) qui viserait à diminuer drastiquement la proportion de jeunes joueurs binationaux pouvant entrer, à l'âge de treize ans, dans les centres de préformation de la FFF (financés sur fonds publics) appelés aussi Pôles espoirs. Évoqué six mois plus tôt – le 8 novembre 2010 - lors d'une réunion de travail, ce projet n'avait pas eu de suite et, de ce que l'on en sait par la presse, le procès-verbal officiel de cette réunion n'en gardait aucune trace. Pour le magazine France Football, « sur le procès-verbal de la fameuse réunion du 8 novembre 2010 rédigé par Luc Rabat, DTN adjoint, et Annie Boucicaud, secrétaire de séance, n'apparaît à aucun moment le mot "quota" » (13 septembre 2011). C'est sur cette base que, faute d'un «élément matériel», comme l'on dit en droit, les deux commissions d'enquête diligentées pour juger cette affaire des quotas - celle de la FFF et celle du ministère des Sports relaxeront de toute charge Laurent Blanc et François Blaquart, les deux principales personnalités mises en cause.

Dans ce chapitre, il s'agira de présenter un exposé détaillé des faits en nous efforçant de donner au lecteur les clés de compréhension d'une histoire déjà ancienne (il y a près de dix

ans). Or cette affaire des quotas, telle qu'elle a été mise en scène par Mediapart, avait pour singularité de mêler étroitement deux types de problèmes a priori distincts. En premier lieu, la volonté de la part des dirigeants du football français d'exclure - via un projet de quotas fondés sur la nationalité des jeunes joueurs binationaux – désignés par Mediapart comme «Noirs» et «Arabes» – de toute possibilité d'entrer dans les Pôles espoirs (treize-quinze ans) de la FFF. En deuxième lieu, les propos tenus à cette occasion par le sélectionneur national de l'époque (Laurent Blanc) accusé, lui, d'avoir énoncé les qualités de joueurs « noirs » (les « blacks » selon son expression) à partir d'une grille d'analyse « raciale », semblant sortir tout droit de l'anthropologie physique du XIX<sup>e</sup> siècle. L'expression de « quotas raciaux » a alors été employée par la presse – puis relayée dans les sphères militantes - pour nommer cette double affaire. Pour ce faire, nous allons, dans un premier temps, en retracer l'arrièreplan historique et institutionnel. Dans un deuxième temps, nous essaierons d'analyser la mécanique proprement médiatique de cette affaire en montrant comment Mediapart a construit son scoop pour ensuite « dérouler » (pour reprendre ici une image sportive). Pour conclure, nous examinerons comment cette affaire des quotas a profondément divisé le football français et a suscité non sans raisons un émoi considérable parmi tous ceux qui, en France, se vivent comme mis à l'écart et/ou discriminés à partir de leur origine nationale.

#### Brève mise en perspective de l'affaire des quotas

L'affaire des quotas surgit sur fond d'une politisation des affaires du football français qui s'est produite dans les années 2000. Après l'épisode glorieux de la victoire à la Coupe du monde de 1998 et la célébration de la France « black-blanc-beur » survient une première crise liée à l'interruption du match France-Algérie au stade de France (octobre 2001), suivie sept ans plus tard d'une deuxième crise liée étroitement au championnat d'Europe

(l'« Euro») calamiteux de 2008. La FFF a alors pu reprocher aux internationaux de ne pas chanter La Marseillaise et de se montrer peu attachés à leur identité française. Il a même été envisagé de leur faire signer une charte rappelant «les devoirs qu'impose l'appartenance à une équipe de France et cela dès les premières sélections de jeunes: respect du maillot, de l'arbitre, de l'adversaire, du public, et de l'hymne national ». Deux ans plus tard, en juin 2010, c'est la troisième et plus grave crise : la Coupe du monde en Afrique du Sud, Knysna, la «grève du bus» à l'occasion de laquelle les joueurs de l'équipe, en conflit avec l'entraîneur, ont refusé de sortir de leur bus pour aller s'entraîner. Il faut bien voir qu'après cet événement hypermédiatisé devenu « affaire d'État », il s'est opéré une véritable fixation négative autour de l'équipe de France de football et de ses joueurs, accusés de mal représenter la nation française 1. Après la « grève du bus », des journalistes vont se sentir plus libres de dénoncer le comportement des joueurs issus de l'immigration et de la banlieue, en quelque sorte en se rebellant contre ce qu'ils appellent le « politiquement correct ».

C'est notamment le cas de Daniel Riolo, auteur d'un livre dont le titre résume bien l'essentiel de sa pensée: Racaille Football Club (paru en 2013). Ce journaliste officie depuis des années à RMC Sport dans une émission du soir très écoutée des aficionados («L'After», deuxième meilleure audience radio en France) où il joue - avec un certain talent - le rôle de poil à gratter. Pour son employeur, il a comme grande qualité d'être très polémique et clivant et, ce faisant, de faire de l'audience. Pour le dire vite, il s'est spécialisé, depuis le milieu des années 2000, dans la dénonciation des comportements des joueurs de banlieue accusés d'être des «enfants gâtés», par ailleurs purs produits de la période suivant les émeutes de 2005, «abîmés» par le rap et/ou pervertis par l'islam intégriste, etc. Pour cette raison, parmi les nombreux auditeurs de RMC, il est honni par la plupart des « footeux » de gauche (cela existe...) et/ou des enfants d'immigrés qui écoutent cette émission et, au contraire, loué par tous ceux qui goûtent fort ses prises de position iconoclastes, contre le soidisant « politiquement correct » dans le football en particulier et la société en général.

Après ces quelques premiers éléments d'éclairage pour comprendre la situation déjà très tendue et éruptive du football français, prenons le temps de présenter l'autre versant - institutionnel - de cette « affaire », en présentant d'abord la Direction technique nationale (DTN), l'institution mise en cause, et ses principaux dirigeants, puis les Pôles espoirs de la FFF. La DTN, créée au sein de la FFF en 1970, a eu pour mission historique, en lien étroit avec le ministère de la Jeunesse et des Sports, de promouvoir le football français et de le faire à nouveau figurer au sommet des nations. Mission réussie, dix-huit ans plus tard, avec la victoire de l'équipe de France lors de la Coupe du monde de 1998. La DTN est alors particulièrement célébrée, devenant un temps une sorte de modèle à l'étranger. La DTN comprend un directeur et une dizaine d'entraîneurs dits nationaux, triés sur le volet, constituant la fine fleur de la formation « à la française » dans le domaine du football (nous y reviendrons longuement au chapitre 7). Le directeur de la DTN est nommé par le ministre des Sports sur proposition du président de la FFF. Il est placé sous la double autorité, hiérarchique, du ministère des Sports et, fonctionnelle, du président de sa fédération. Il a pour rôle de conduire la politique de détection et de formation des joueurs de haut niveau. C'est un personnage clé de la FFF dont la nomination est toujours considérée comme un événement par le journal L'Équipe. Par exemple, deux anciens sélectionneurs de l'équipe de France sont passés ensuite à la tête de la DTN: Gérard Houllier en 1993-1998 puis Aimé Jacquet, après la victoire des Bleus en 1998. En 2011, lorsque l'affaire des quotas éclate, le DTN s'appelle François Blaquart, alors âgé de cinquante-sept ans, nommé en intérim en octobre 2010. Lui n'est pas un ancien joueur pro comme Jacquet, mais un pur éducateur de football qui a gravi une par une toutes les marches menant vers ce sommet professionnel qu'est la DTN.

Le deuxième protagoniste important de la réunion de travail de la DTN de novembre 2010 est Érick Mombaerts (âgé de quaranteneuf ans), le sélectionneur de l'équipe de France espoirs (les joueurs de moins de vingt-deux ans). Au moment de cette réunion, Blaquart et Mombaerts souhaitent aborder la question des joueurs binationaux des Pôles espoirs, qui leur apparaît urgente car ils veulent à tout prix stopper leur fuite croissante vers les sélections nationales des pays du Sud (Maghreb et Afrique subsaharienne). L'idée qui sous-tend fondamentalement ce projet de quotas est la suivante: diminuer la part des jeunes binationaux dans ces Pôles espoirs (propriétés de la DTN) pour abaisser fortement la proportion des joueurs formés par la FFF susceptibles de partir plus tard ailleurs, dans les autres équipes nationales. Précisons enfin que si Laurent Blanc est présent à cette réunion, c'est parce qu'il souhaite alors être associé de près à la réflexion de la DTN, comme sélectionneur de l'équipe de France, sur l'évolution des critères de détection et de formation.

Pour comprendre cette affaire, il faut donc éclairer les institutions que sont les Pôles espoirs, appelés aussi centres de préformation. Placés sous l'égide de la FFF, financés sur fonds publics, ils forment environ 250 jeunes joueurs (treize-quinze ans) sur l'ensemble de la France. Le plus célèbre de ces centres de formation est l'Institut national du football (INF) de Clairefontaine par lequel sont passés des joueurs illustres comme Thierry Henry, Hatem Ben Arfa, Blaise Matuidi, Kylian Mbappé, etc. Leur place est par ailleurs assez marginale dans le système de formation des footballeurs professionnels, dont l'essentiel est assuré par les clubs professionnels de Ligue 1 et 2, clubs privés qui possèdent tous, depuis au moins trente ans, des « centres de formation » (en tout trente-sept centres agréés regroupant autour de trois mille jeunes). Ceux-ci recrutent, après un féroce processus de sélection, des joueurs âgés de quinze ans qui vont ensuite suivre trois ans de

formation intensive pour espérer « passer pro » ¹. À la différence des centres de formation qui recrutent à l'âge de quinze ans, les Pôles espoirs de la FFF le font à l'âge de treize ans et ont pour objet de repérer au plus tôt les meilleurs jeunes français et de jouer un rôle de vitrine de la formation des jeunes impulsée par la DTN.

Enfin, il faut insister sur la spécificité du recrutement social des footballeurs de haut niveau en France: le vivier des meilleurs jeunes footballeurs en France se trouve, depuis le début des années 2000, dans les cités HLM des grandes agglomérations françaises (surtout Paris, mais aussi Lyon, Marseille, Lille, Nice, Strasbourg). Dans le livre blanc du journal L'Équipe (101 propositions pour le football français, 23 octobre 2010), Érick Mombaerts indiquait que 60 % des joueurs entrés dans les centres de formation des clubs professionnels provenaient des cités de la banlieue parisienne. Compte tenu de la forte ségrégation socio-spatiale en France, aggravée après les émeutes de 2005, ces jeunes footballeurs prometteurs évoluant dans les Pôles espoirs appartiennent pour la plupart à des familles populaires et immigrées, originaires du Maghreb et surtout d'Afrique subsaharienne. Par leur histoire sociale et familiale, ils sont très souvent des binationaux d'un point de vue juridique: à savoir qu'ils possèdent aussi bien la nationalité française (du fait de leur naissance en France) que celle du pays d'émigration de leurs parents.

La réunion du 8 novembre 2010, où seront évoqués les quotas pour les binationaux des Pôles espoirs, intervient donc dans un contexte de tension autour de l'équipe de France qui entre à cette époque en résonance à la fois avec les enjeux de la formation des jeunes et avec les problèmes supposés de comportement des joueurs issus des banlieues populaires.

I. Tout l'enjeu pour les clubs français de Ligue 1 (bien moins riches, sauf le PSG, que les clubs d'Angleterre, d'Espagne ou d'Allemagne) consiste à faire du «trading» de joueurs, donc de réussir à sortir des «pépites» de leurs centres de formation pour ensuite les revendre avec une forte plus-value aux grands clubs étrangers<sup>2</sup>.

#### Le premier article de Mediapart: choix des mots et «buzz racial»

Tout commence donc, on l'a vu, avec cette « Une » du 28 avril 2011 de Mediapart: « Foot français: les dirigeants veulent moins de Noirs et d'Arabes ». C'est avec ce titre tonitruant que l'affaire des quotas dans le football français éclate dans l'espace public. En publiant l'article de Fabrice Arfi, Michaël Hajdenberg et Mathilde Mathieu, ce média entend dénoncer la discrimination raciale qui sévit au sommet du football français, à l'instar de ce qui peut se passer dans d'autres secteurs de la société française (entreprises privées, logement, police, justice, etc.). Le chapeau de l'article, en général écrit par la rédaction en chef du journal, indique bien le ton qui sera donné tout du long à cette affaire par les journalistes de Mediapart:

Pour les plus hautes instances du football français, l'affaire est entendue: il y a trop de noirs, trop d'arabes et pas assez de blancs sur les terrains. Plusieurs dirigeants de la Direction technique nationale (DTN) de la Fédération française de football (FFF), dont le sélectionneur des Bleus en personne, Laurent Blanc, ont approuvé dans le plus grand secret, fin 2010, le principe de quotas discriminatoires officieux dans les centres de formation et les écoles de foot du pays, selon une enquête de *Mediapart*. L'objectif avoué au sein de la DTN, mais inavouable au grand public, est de limiter, en les triant dès l'âge de 12-13 ans, le nombre de joueurs français de type africains et nord-africains. Une authentique ségrégation appliquée au football.

D'emblée, le ton est celui de l'accusation, et la charge n'est pas légère. Les mots sont explicitement choisis pour frapper et faire scandale: « pas assez de blancs sur les terrains », « tri », « quotas discriminatoires officieux », « authentique ségrégation appliquée au football », etc. Le langage racialisant est d'emblée mobilisé par Mediapart dans le chapeau de l'article: or il faut savoir que les mots « joueurs français de type africains et nord-africains », qui symboliquement sont loin d'être neutres, n'apparaissent pas dans la bouche des accusés. En outre, la première phrase de l'article, en pointant du doigt une intention de discrimination de la part des « plus hautes instances du football français » qui viserait les « noirs » et « arabes » de France (au profit des « blancs »), a pour effet de placer délibérément l'affaire sous le seul prisme « racial ». Ajoutons l'effet de mise en scène graphique de l'article sur le site: en effet, les cinq pages de l'article sont accompagnées de sept photos pour l'illustrer. Or les trois premières sont les portraits des « accusés » avec, par ordre d'apparition, Laurent Blanc (qui figure en quelque sorte comme « premier accusé »), François Blaquart et Érick Mombaerts.

Le début de l'article contient deux autres inexactitudes factuelles. Il est indiqué que ce projet contient le « principe de quotas discriminatoires officieux dans les centres de formation et les écoles de foot du pays ». L'article ne distingue pas les centres de formation (relevant des clubs de Ligue 1 et 2) et les Pôles espoirs (relevant eux de la FFF), ce qui laisse entendre que c'est l'ensemble de la formation des jeunes footballeurs qui est concernée. En évoquant les « écoles de foot du pays » sans autre précision, il est même possible de comprendre que toutes les écoles de clubs qui accueillent des enfants seraient concernées, ce qui n'a aucun sens puisque la DTN n'a institutionnellement aucun pouvoir sur les écoles de foot dont le fonctionnement dépend entièrement des clubs, voire des districts ou des ligues régionales.

Il reste désormais à résumer le contenu de l'article lui-même. Il commence par relater la réunion de travail de la DTN où sont d'abord longuement évoqués les divers moyens disponibles pour stopper la fuite croissante des joueurs binationaux formés par ses Pôles espoirs vers les sélections nationales des pays du Sud (Maghreb et Afrique subsaharienne). Ici c'est le directeur de la DTN en personne, François Blaquart, qui est à la baguette et, de ce fait, sera mis sur la sellette par toute la presse. Les journalistes évoquent aussi la possibilité que la DTN ait fait pression sur les grands centres de formation (ceux de l'Olympique lyonnais et de l'Olympique de Marseille) pour leur faire abaisser la proportion de jeunes binationaux dans leurs propres centres de formation. Rémi Garde,

qui dirige alors celui de Lyon, contacté par Mediapart, dément fermement. Ensuite la discussion dérive peu à peu vers un autre sujet, d'ordre assez différent du premier: le « style de jeu » que la DTN doit désormais chercher à promouvoir dans les équipes de France de jeunes - et c'est un de ses rôles historiques -, à savoir un jeu plus technique (comme l'équipe d'Espagne couronnée championne du monde en juillet 2010) et moins physique. Et c'est à ce moment-là de la réunion de travail de la DTN que Laurent Blanc, le sélectionneur national, évoque les qualités physiques attribuées aux « blacks » : « costauds, puissants ». C'est pour ces mots, ces qualificatifs, que Laurent Blanc, alors sélectionneur de l'équipe de France, va être suspecté de racisme dans l'espace public et, de ce fait, fortement contesté. Remarquons que l'article de Mediapart résume à sa manière, lapidaire, ce débat essentiel au sein du football professionnel français (on reviendra longuement au chapitre 7 sur cette question): « En un mot, il y a trop de grands noirs athlétiques et pas assez de petits blancs qui ont l'intelligence du jeu dans le foot français. »

Ce premier article de Mediapart se poursuit par un long passage – intitulé «"Islamistes", "gris", "sarrasins"...» – évoquant l'ambiance négative autour de l'équipe de France qui régnerait au sein de la FFF, les noirs (en particulier, le capitaine Patrice Évra) et les musulmans (les joueurs Nicolas Anelka, Éric Abidal, Franck Ribéry) étant tenus pour responsables du fiasco en Afrique du Sud. Enfin, pour prouver cette intention de discrimination raciale de la part de la DTN, Mediapart présente un premier élément de preuve: «Les responsables de la DTN ont cru bon de présenter sur vidéoprojecteur, le 18 mars dernier, lors d'une réunion officielle, une série de graphiques avec la composition type de la vingtaine d'équipes de jeunes de 15 ans de la ligue de Paris en division d'honneur. La proportion des joueurs noirs ou arabes y est très importante, comme toujours. Le message a été clair: il faut que cela change, ont rapporté plusieurs sources à Mediapart. » François Blaquart, contacté à ce propos par Mediapart, ne dément pas l'existence de ces graphiques («Si vous me

prouvez que ça a été écrit, que vous l'avez, que vous l'avez récupéré ou que quelqu'un peut témoigner en ce sens-là, moi je veux bien l'entendre »), mais cherche à en souligner le caractère informel et non officiel («[...] mais en aucun cas de manière institutionnelle, de manière officielle, de manière écrite, de manière rapportée, ça n'a été évoqué »).

Pour conclure cette partie, insistons sur le fait que les deux sujets évoqués dans la discussion étaient clairement disjoints: d'un côté, un projet de quotas pour diminuer la part de joueurs binationaux dans les Pôles espoirs de la DTN et, de l'autre, une discussion sur le style de jeu à promouvoir dans ces centres de formation en fonction des aptitudes supposées de telle ou telle catégorie de joueurs.

## Tableau synoptique des titres de *Mediapart* sur l'affaire des quotas (avril-juin 2011)

Dates	Titres des articles
28 avril 2011	Foot français: les dirigeants veulent moins de
	Noirs et d'Arabes (Arfi-Hajdenberg-Mathieu);
	Marie-George Buffet: « C'est contraire à toute
	l'éthique du sport » (interview par L. Bredoux)
29 avril 2011	Chantal Jouanno décide d'ouvrir une enquête
	(Michel Deléan); Foot: réactions indignées et
	défense bancale (Ellen Salvi); Roger Bambuck:
	« Le sport français est en très grand danger »
	(Stéphane Alliès); La façade lézardée du
	football français (Pap Ndiaye)
30 avril 2011	VERBATIM de la réunion: « Quotas dans le
	foot : la vérité au mot près
	(Arfi-Hajdenberg-Mathieu); La bi-nationalité,
	vrai phénomène, faux problème
	(Arfi-Hajdenberg-Mathieu); Foot et politique:
	quinze années d'instrumentalisation et de
	dérapages (Stéphane Alliès)

1 <sup>er</sup> mai 2011	Le signal d'alarme du football français (Edwy Plenel)
2 mai 2011	Discrimination dans le football: pour Lilian
	Thuram, « il faut dire "stop" »
	(Plenel-Arfi-Hajdenberg); André Mérelle:
	« On me reprochait de prendre autant de blacks
	et de beurs » (Mathieu); Luc Sonor: « Quand
	ça va mal, les noirs et les arabes sont les boucs
	émissaires » (Turchi)
3 mai 2011	Pascal Blanchard: « Le foot est un monde de
	vieux mecs blancs » ; Yannick Noah : « C'est
	toujours les sportifs de couleur qui réagissent »
	(interview vidéo); Patrick Weil: « Derrière la
	binationalité, ce sont les "Franco-Africains" qui
	sont visés »
4 mai 2011	Quotas: La FFF avait été alertée
	(Arfi-Hajdenberg-Mathieu)
5 mai 2011	Les petits calculs de la DTN sur l'origine des
	joueurs (Arfi-Fouteau-Hajdenberg-Mathieu);
	Les sportifs sont-ils racistes? (Antoine Perraud)
6 mai 2011	Après Blanc et Blaquart, les mensonges de
	Duchaussoy (Arfi-Hajdenberg-Mathieu)
9 mai 2011	Discrimination dans le football: ce que
	Mediapart a dit à la commission d'enquête
	(Plenel); Laurent Blanc: ce que la ministre ne
	veut pas entendre (Arfi-Hajdenberg-Mathieu)
10 mai 2011	Le rapport de la FFF en intégralité: la
	confirmation des informations de <i>Mediapart</i>
	(Arfi-Hajdenberg-Mathieu)
14 mai 2011	Interview de Braouezec: « Une responsabilité
er i	du politique » (Hajdenberg-Mathieu) Quotas dans le foot: la FFF se déshonore
1 <sup>er</sup> juin 2011	
	(Arfi-Hajdenberg-Mathieu)

## Face aux atermoiements de la FFF, l'atout maître du *verbatim* de la réunion

Quand le scandale médiatique éclate, la Fédération française de football (« les dirigeants du football français ») est en première ligne: d'abord la DTN et ensuite le sélectionneur Laurent Blanc, tous deux sur la défensive. La FFF improvise une stratégie de communication qui va s'avérer pour le moins malheureuse. Elle semble naviguer à vue, faute de données fiables sur cette affaire. La prudence tactique aurait sans doute consisté pour la FFF à reconnaître de sa part des « erreurs » ou des « manquements », pour faire amende honorable ou plaider sa bonne foi, etc. C'est tout le contraire qui va arriver: le lendemain du premier article de Mediapart (29 avril), Laurent Blanc, lors d'une conférence de presse à Bordeaux, déclare « ne pas avoir entendu parler d'un tel projet ». Le même jour au siège de la FFF, Fernand Duchaussoy, le président de la FFF, se dit meurtri et indigné: « J'ai fait toute ma carrière en tant que bénévole, qu'on me démontre les différentes accusations. Je suis garant de tous les bénévoles et dirigeants qui m'entourent. Le football est un sport populaire et nous tenons à le rester. » En ce qui concerne cette réunion de la DTN, il tombe des nues: « On m'a parlé de réunion secrète, je ne peux pas tout savoir. C'est un sujet que j'ai découvert avec beaucoup de surprise jeudi. [...] J'ai cru que c'était une plaisanterie de mauvais goût. » François Blaquart, le directeur de la DTN, au cœur de l'affaire, nie en bloc les allégations de discrimination raciale et dément avec force: « Bien sûr que je démens. Venez voir toutes nos actions. C'est une évidence. Ni centre de formation, ni Pôles espoirs [n'ont reçu de telles consignes de quotas]. Notre seul problème, c'est celui des doubles nationalités [joueurs formés en France et qui jouent ensuite pour d'autres sélections à l'étranger]. Ça intègre des joueurs de toutes les origines. Rien à voir avec la couleur de peau. Il y a aussi des gens originaires des pays de l'Est ou des Latins qui se trouvent dans les mêmes conditions. »

Mais la partie médiatique est inégale entre la FFF et Mediapart. Comme souvent dans ce type d'affaires, c'est le producteur du scoop - le journal accusateur - qui a les cartes en main, mène le jeu et donne le tempo de la sortie de l'affaire par épisodes (on appelle ça « feuilletonner » dans le jargon journalistique). Il reste qu'en niant en bloc, la FFF ouvre dans son système de défense une énorme brèche dans laquelle va s'engouffrer Mediapart. Ce journal avait bien sûr prévu ce type de réactions - assez classique de la part des accusés en ce genre de circonstances - du type: « Il n'y a aucune preuve dans l'article, on est ici dans le seul registre de la dénonciation, donc on nie les faits. » Résultat : le troisième jour de l'affaire (30 avril 2011), le lendemain même de la conférence de presse de Laurent Blanc, Mediapart abat triomphalement son atout maître, en donnant à lire à ses lecteurs – et à toute la presse - le compte rendu de longues parties de cette fameuse réunion de travail de la DTN. Ce verbatim, dont personne ne semblait connaître l'existence à la FFF, n'est rien d'autre que la transcription littérale (mais partielle) de l'enregistrement clandestin, sur smartphone, de la réunion de travail. Cet enregistrement a été effectué sur place par Mohamed Belkacemi, un membre de la DTN chargé du développement du futsal, qui participait à cette réunion (son nom n'apparaît pas encore publiquement, ce sera le cas seulement quelques jours plus tard, il est désigné en attendant comme la « taupe ») <sup>1</sup>.

I. Il se trouve que l'un d'entre nous (Stéphane Beaud) avait rencontré, dans un café, Mohamed Belkacemi à Paris deux mois avant l'éclatement de l'affaire des quotas. C'était un collègue, chercheur au CNRS et par ailleurs féru de football, qui avait souhaité nous mettre en contact. Quand tous deux nous rencontrons Belkacemi, il nous parle de cette réunion de travail et de cet enregistrement. De manière sans doute assez naïve, je me souviens l'avoir mis en garde: «Pour vous, ça va être une très rude épreuve médiatique.» Il n'a sans doute pas été convaincu. Inutile d'insister sur l'énorme coût que les « révélations » de Mediapart ont représenté pour lui: il a été désigné comme la «taupe», le «traître»: d'où un déferlement sur les réseaux sociaux d'insultes et de menaces de mort, sans compter une longue mise en quarantaine professionnelle par la FFF, etc. Il a été ensuite très difficile pour lui de se remettre de ce tsunami médiatique qui l'a beaucoup atteint.

Il faut préciser qu'on ne sait rien des coupes qui ont été opérées dans l'enregistrement de la réunion. Le *verbatim* de *Mediapart* offre seulement une sélection d'une réunion qui a duré plus de deux heures <sup>1</sup>. Livrons au lecteur le tout début du *verbatim* publié par *Mediapart* le 30 avril 2011 (la discussion a commencé depuis vingt minutes dont nous ne connaissons pas la teneur):

ÉRICK MOMBAERTS: François [Blaquart], tu as évoqué les statistiques sur les derniers résultats de l'Institut national du football [INF Clairefontaine]: quatre internationaux A français, vingt-six internationaux étrangers. Vingt ou vingt-six... [Ce qui signifie que sur trente joueurs formés par l'INF Clairefontaine, vingt-six ont choisi de jouer par la suite pour une équipe nationale étrangère, soit les cinq sixièmes de l'effectif.]

LAURENT BLANC: Ça, ça me choque.

Mомваектs: Ça nous choque.

BLANC: Plus qu'autre chose.

MOMBAERTS: Est-ce qu'on s'attelle au problème et on limite l'entrée du nombre de gamins qui peuvent changer de nationalité? Oui? Non? Donc, auquel cas on est obligés de le faire sous le coude. C'est-à-dire, on est obligés de le faire... Mais est-ce qu'il faut le faire? Je pense que tout le monde doit être concerné, là. Laurent, qu'est-ce que t'en penses?

BLANC: Moi, j'y suis tout à fait favorable. Sincèrement, ça me dérange beaucoup. Ce qui se passe dans le football actuellement, ça me dérange beaucoup. À mon avis, il faut essayer de l'éradiquer. Et ça n'a aucune connotation raciste ou quoi que ce soit. Quand les gens portent les maillots de l'équipe nationale des 16 ans, 17 ans, 18 ans, 19 ans, 20 ans, espoirs, et qu'après ils vont aller jouer dans des équipes nord-africaines ou africaines, ça me dérange énormément. Ça, il faut quand même le limiter. Je ne dis pas qu'on va l'éradiquer, mais le limiter dans ces pôles-là...

MOMBAERTS: Donc il faut 30 %? Un tiers de gamins qui peuvent changer?

I. À notre connaissance, les trois journalistes de *Mediapart* n'ont indiqué nulle part la manière dont ils ont procédé à ce travail de coupe.

FRANÇOIS BLAQUART: Même pas.

Mombaerts: Même pas?

BLAQUART: Même pas. [...] Moi, j'ai dit à Gérard [Houllier, un précédent DTN] qu'on allait se voir pour le concours et qu'on limite. Qu'on soit beaucoup plus pertinents dans l'approche, y compris l'évaluation sur l'état d'esprit et ainsi de suite. Je dirais qu'on a des moyens pour le faire. Avec des 12 ans, on s'est aperçus que c'était plus difficile qu'avec des 15... Surtout, qu'on se donne quelques garanties! L'idéal, effectivement, c'est de dire, mais pas officiellement: de toute façon on ne prend pas plus de tant de gamins qui sont susceptibles de changer de nationalité, à terme.

En première lecture, le verbatim de cette réunion a un caractère accablant pour la DTN. D'abord il prouve bien qu'il y a eu, de la part de Blaquart et de Mombaerts, l'intention de jouer avec les règles, de cacher les choses (« On est obligés de le faire sous le coude»; «L'idéal, effectivement, c'est de dire, mais pas officiellement »). Ensuite Blaquart prononce effectivement le mot de « quotas » (« On peut baliser, en non-dit, sur une espèce de quota») en sachant bien que ce terme est prohibé (« Mais il ne faut pas que ce soit dit ») car porteur d'une intention de discrimination à l'encontre des jeunes binationaux. Enfin, la suite du verbatim met au jour l'existence d'une minorité au sein de la DTN qui s'oppose fermement, lors de la réunion, à cette solution des quotas pour les binationaux dans les Pôles espoirs. Le plus en pointe dans ce combat est Francis Smerecki, ancien joueur et alors entraîneur de l'équipe de France des moins de vingt ans, fils d'immigrés polonais, qui relève le caractère discriminatoire et non respectueux de la légalité républicaine (lire l'encadré infra). Le verbatim montre que ce projet de quotas nourrissait une bataille d'idées au sein même des membres de la DTN. Il fait apparaître avec clarté l'espèce de coup de force opéré par son directeur, Blaquart, et donne à voir l'existence de deux groupes au sein de la DTN, qui s'opposent lors de cette réunion : d'un côté, ceux qui, de facto, donnent l'impression d'accepter - dans le cadre de cette conversation à bâtons rompus - de transgresser la loi au motif,

pour le dire vite, que la fin justifie les moyens: pour faire cesser l'hémorragie des jeunes binationaux que la France a formés et qui partent jouer dans d'autres équipes nationales, il faut à tout prix – disent Blaquart et Mombaerts – « resserrer les boulons » et en passer par des mesures qui contournent la loi. Ce faisant ils donnent bien l'impression, lors de cette réunion, de basculer du côté sombre de l'histoire en imaginant cette idée de quotas. De l'autre côté, en miroir, on trouve ceux qui sont apparus comme des « résistants », refusant de succomber à cette tentation des quotas et rejetant cette nouvelle forme de réalisme footballistique défendue par leurs collègues.

Ajoutons que, dans ce *verbatim*, on trouve aussi d'assez longs passages où il est question des qualités physiques des joueurs noirs. C'est notamment le passage où Laurent Blanc semble opposer la puissance physique des « blacks » à la finesse de jeu des joueurs espagnols:

Je suis sur les terrains tous les samedis, je vois quelques centres de formation: on a l'impression qu'on forme vraiment le même prototype de joueurs: grands, costauds, puissants. Grands, costauds, puissants. Grands, costauds, puissants. Qu'est-ce qu'il y a actuellement comme grands, costauds, puissants? Les blacks. Et c'est comme ça. C'est un fait actuel. Dieu sait que dans les centres de formation, dans les écoles de football, ben y'en a beaucoup. Je crois qu'il faut recentrer, surtout pour des garçons de 13-14 ans, 12-13 ans, avoir d'autres critères, modifiés avec notre propre culture. Je vais vous citer les Espagnols: ils n'ont pas ces problèmes-là. Ils ont des critères de jeu qui sont très précis, à 12-13 ans.

La publication du *verbatim* produit un effet de souffle. Dans la journée, la ministre des Sports, Chantal Jouanno, suspend François Blaquart de ses fonctions à la DTN. Laurent Blanc, quant à lui, découvre – si l'on peut dire – les propos qu'il a tenus lors de cette réunion et publie le jour même un communiqué de presse dans lequel il fait amende honorable en présentant ses excuses: « Que certains termes employés au cours d'une réunion

de travail, sur un sujet sensible et à bâtons rompus, puissent prêter à équivoque, sortis de leur contexte, je l'admets et si, pour ce qui me concerne, j'ai heurté certaines sensibilités, je m'en excuse. » Mais, pour autant, il ne s'en laisse pas compter et esquisse une contre-attaque en refusant d'être soupçonné de toute forme de racisme:

Il faut être de mauvaise foi pour ne pas voir que le débat auquel j'ai participé n'avait évidemment pas pour objectif de « diminuer le nombre de noirs et d'arabes dans le football français » comme voulait le laisser entendre le titre outrancier de l'article, mais uniquement d'envisager le futur du football français et donc d'aborder, par voie de conséquence, le lourd et délicat problème des joueurs à double nationalité ainsi que les modalités de détection/sélection pour un nouveau projet de jeu.

#### Quand Francis Smerecki s'oppose au projet de quotas...

FRANCIS SMERECKI: J'entends bien, mais si on enlève tous ces genslà? Si le mec a envie d'être international, c'est quand même normal qu'il aille vers un pays où il va pouvoir jouer. Je pense que c'est humain, quand même. T'as été joueur de très haut niveau, Laurent. Si tu n'avais pas pu jouer en équipe de France...

BLANC: J'aurais pas demandé à jouer ailleurs. C'est aussi simple que ça.

SMERECKI: Non, mais il y en a. Et on peut reconnaître que c'est humain de vouloir jouer.

BLANC: Je le reconnais. Mais il ne faut pas que ce soit tous les joueurs qui puissent faire ça. Parce que tous les blacks, si tu enlèves les antillais, ils ont des origines africaines. Donc, africains, ils vont pouvoir aller dans une équipe africaine.

SMERECKI: Les polonais, quand on est arrivés, on était blancs, et puis la France a eu cette influence polonaise. Et puis ça nous a quand même servi. Aujourd'hui, les règlements ont évolué. Les blacks aujourd'hui, parce que ça a été l'Afrique, et on est fautifs quand même parce qu'on

a été les chercher quelque part par wagons entiers. Et aujourd'hui, on voudrait s'en séparer?

BLANC: Je n'ai pas dit s'en séparer.

SMERECKI: Eh bien si, quelque part, puisque certains avancent le nombre de 30 %. C'est qu'on veut s'en séparer, d'une manière ou d'une autre. Il faut être concrets. Le deuxième point, c'est que si tous ces gens-là – blacks ou beurs, ou autres –, on les enlève, est-ce qu'il va nous rester une division?

MOMBAERTS: On ne veut pas les enlever! Les clubs pros, ils peuvent les prendre. Ils se répartissent! Là, on parle des structures fédérales. Nous, on travaille pour le football français, on ne travaille pas pour les sélections étrangères.

SMERECKI: Et, en même temps que tu travailles pour le football français, tu travailles pour l'équipe de France et aussi pour les clubs. Le football français, ce n'est pas que l'équipe de France! Mais aujourd'hui, ceux-là, si on les enlève... je sais pas si on a une division.

BLANC: Tu retournes l'argument!

MOMBAERTS: Mais on ne veut pas les enlever. Ils vont dans les sections sportives élites.

SMERECKI: Je ne retourne pas l'argument. Je dis: première chose, c'est discriminatoire. Et si on enlève la totalité des gens qui peuvent choisir une autre sélection éventuellement, je ne sais pas si on a une division. Parce que, quelque part, même s'ils vont jouer dans un autre pays, il y a des clubs de Ligue 2 qui vivent avec ces joueurs-là.

#### Du contenu du verbatim à son interprétation

L'une des règles de base du métier d'historien et de sociologue est la critique des sources. Or, grâce au *verbatim* de la réunion, il est possible d'esquisser une prudente comparaison entre son contenu et la manière dont il a été utilisé par les trois journalistes de *Mediapart* pour la rédaction de leurs deux premiers articles. Or cette comparaison fait bien voir qu'il y a bien eu un travail de sélection et d'interprétation du matériau (le *verbatim*) de la part

du trio de journalistes. La thématique positiviste du « only facts » pour définir le journalisme d'enquête a pour inconvénient d'occulter que, dans le milieu professionnel du journalisme (comme ailleurs), les « faits sont construits », selon l'une des topiques les plus célèbres du manuel de Bourdieu, Chamboredon et Passeron, Le Métier de sociologue. Par exemple, il est frappant – après coup – que le contenu d'une des premières interventions de Laurent Blanc lors de cette réunion de travail ait été passé sous silence par Mediapart dans son premier article. Cette intervention a pour avantage ou pour défaut – selon le point de vue où l'on se place – de montrer que les « faits » sont moins tranchés qu'ils n'y paraissent. Elle introduit de la nuance qui ne cadre pas avec l'acte d'accusation que constitue ce premier article. Lisons donc avec attention les propos tenus par Laurent Blanc juste après la fin de l'extrait du verbatim cité plus haut:

LAURENT BLANC: Moi c'est pas les gens de couleur qui me posent un problème. C'est pas les gens de couleur, c'est pas les gens nordafricains. Moi j'ai aucun problème avec eux. Mais le problème, c'est que ces gens-là doivent se déterminer [en termes de choix d'équipe nationale] et essayer qu'on les aide à se déterminer. S'il n'y a – et je parle crûment – que des blacks dans les pôles [de jeunes] et que ces blacks-là se sentent français et veulent jouer en équipe de France, cela me va très bien...

ÉRICK MOMBAERTS: Mais ça, on ne peut pas savoir à 13 ans, quand ils rentrent dans nos structures. On ne peut pas savoir. Ils vont te dire qu'ils se sentent français.

LAURENT BLANC: Tu peux les aider à s'identifier...

François Blaquart: Il faut identifier. Parce que bon, c'est pas la couleur qui fait... Il y a des gens [il parle ici des binationaux] qui sont, de toute façon et fondamentalement, de souche française.

LAURENT BLANC: Mais bien sûr. Aussi français que toi et moi.

Si cet extrait avait d'emblée été inséré dans le premier article de *Mediapart*, il aurait sans doute été plus difficile de soupçonner aussi facilement Laurent Blanc, dans l'espace public, de pensées (ou arrière-pensées) « racistes ». On comprend surtout, à travers

cet extrait, que la question essentielle, à la fois stratégique et organisationnelle, qui préoccupait quasi exclusivement le trio d'accusés par Mediapart de la DTN, renvoyait à l'épineuse question du calendrier du choix de la nationalité sportive chez ces jeunes binationaux. Ceux que Mediapart a appelés « les dirigeants du foot français » avaient comme première préoccupation, voire comme obsession, de parvenir à stabiliser le plus tôt possible les choix de nationalité des binationaux des Pôles espoirs. Dans leur langage, les aider à «se déterminer», c'est les aider à lever cette incertitude et ces hésitations quant au choix de leur équipe nationale. Corollairement, les aider à « s'identifier », c'est essayer de lever le voile sur les diverses modalités - objectives et subjectives - de leur identification nationale pour qu'ils puissent trancher au plus vite dans ce choix assez cornélien de nationalité sportive. Cet élément du «dossier Blanc» a été omis par les journalistes de Mediapart et, de fait, l'interprétation du verbatim, telle qu'elle a été produite dans leurs articles, est toujours allée dans le même sens, convoquant les éléments à charge et éliminant ceux à décharge. Il est frappant que ce soit un journaliste de L'Équipe – Pierre-Etienne Minonzio – qui ait été le seul à lever ce lièvre un peu plus d'une semaine après le début de l'affaire.

Celui-ci réalise un entretien sans complaisance, dans L'Équipe-Magazine, avec celui qui semble être l'auteur principal de l'article, Fabrice Arfi. En s'appuyant sur la comparaison qui s'avère probante entre le premier article de Mediapart et le verbatim de la réunion de travail, Minonzio qualifie de « provocateur » le titre du scoop de Mediapart du 28 avril. Surtout il fait remarquer à son interlocuteur que le premier article souffre d'une omission surprenante et troublante. En l'occurrence, la phrase suivante: « S'il n'y a que des – et je parle crûment – blacks dans les Pôles [espoirs] et que ces blacks-là se sentent français et veulent jouer en équipe de France, cela me va très bien. » Minonzio pose alors la question qui s'impose: « Cette phrase de Blanc semble écarter l'idée d'une ségrégation. Pourquoi ne pas l'avoir rapportée le 28 avril? » La réponse de Fabrice Arfi est la suivante: « Sauf que

Blanc dit "s'ils se sentent français". Ça signifie qu'un français noir est un traître en puissance, qu'il peut ne pas se sentir français. On est dans une démarche où l'on enferme les personnes dans leur origine, dans leur couleur de peau. C'est grave. » On reviendra dans le chapitre 8 sur l'interprétation de cette expression de Laurent Blanc par le journaliste. Contentons-nous de dire, à ce stade de l'exposé critique des faits, que cette interprétation nous semble pour le moins contestable, tout en reconnaissant que les propos susmentionnés de Laurent Blanc sur les «blacks» semblent devoir prêter beaucoup plus à discussion.

Reprenons désormais le fil chronologique de cette affaire en évoquant les interventions publiques des grands joueurs à propos de ce «scandale», à commencer par celle de Lilian Thuram, champion du monde en 1998, d'origine guadeloupéenne.

## Des accusations de Lilian Thuram au soutien apporté à Laurent Blanc

Dans un domaine tel que le football, lorsque la question du racisme surgit, l'interlocuteur naturel des grands médias français a pour nom Lilian Thuram. Au moment de sa retraite sportive en 2008, celui-ci a créé la fondation « Lilian Thuram éducation contre le racisme » et, depuis, il sillonne la France des collèges et lycées pour porter la parole antiraciste. Au tout début de l'affaire des quotas, c'est logiquement vers lui que TF1 se tourne en premier pour commenter celle-ci au journal télévisé de 20 heures, le soir du 1<sup>er</sup> mai 2011. Sous le coup d'une colère qu'il ne cherche pas à contenir, Thuram condamne fermement les propos de Laurent Blanc et se démarque fortement de son ancien camarade, devenu sélectionneur. Il lui demande sans ménagement de «s'expliquer» publiquement. Le lendemain 2 mai, dans une longue interview à Mediapart avec Edwy Plenel (qui s'invite au débat, prouvant par là même l'importance que lui-même accorde au sujet et à ce combat politique), Thuram enfonce le clou. Le titre de l'article, une nouvelle fois, annonce la couleur: « Il faut renvoyer les personnes qui ont tenu ces propos ». Il s'agit de révéler l'enjeu de société qui se cache derrière ce projet de « quotas raciaux ». Thuram interprète cette affaire des quotas comme un symptôme d'un projet plus vaste, éminemment politique, visant à terme à exclure des équipes de France de jeunes les joueurs d'origine africaine:

Selon [la DTN], il ne s'agirait que de diminuer le nombre de binationaux. Mais les discussions semblent vite concerner le seul continent africain. C'est ce qui est dérangeant. Les enfants binationaux sont-ils tous issus du continent africain? Non évidemment. Alors pourquoi cette fixation? Est-ce une volonté inavouable qu'il y ait moins de joueurs de couleur noire et de joueurs d'origine maghrébine? Il est légitime de se poser la question, surtout après certaines conclusions de l'échec de l'Équipe de France à la Coupe du monde 2010.

Le lendemain, Thuram évoque à nouveau la figure de Laurent Blanc dans une interview au *Monde*: « On est surpris par ses propos. On ne s'attend pas à ce que ce soit lui qui les tienne. » Raciste, Blanc? « Pour lui, j'espère que non, répond Thuram. Mais qu'est-ce que c'est, être raciste? Parfois, nous pouvons tenir des propos racistes sans nous en apercevoir » (3 mai 2011). Alors qu'il était resté sur une forme de réserve, Thuram monte d'un cran dans son accusation contre son ancien coéquipier de l'équipe de France, un cran qui prend cette fois une tournure plus personnelle. Blanc est explicitement suspecté d'avoir fait preuve d'un « racisme » en quelque sorte inconscient et, en ce sens, particulièrement insidieux.

Les différentes prises de position de Thuram dans cette affaire des quotas vont susciter de vives réactions de la part de ses anciens partenaires de l'équipe de France ou des joueurs ayant eu Blanc comme entraîneur. Immédiatement Didier Deschamps et Zinédine Zidane interviennent pour assurer que Laurent Blanc « n'est pas raciste ». Alou Diarra, d'origine malienne, un temps capitaine de l'équipe de France, a eu ce dernier comme entraîneur à Bordeaux en 2008-2010 et témoigne en sa faveur dans une

émission de Canal +: « Laurent Blanc n'est pas raciste, dans ses propos, je ne vois rien de raciste. Je vois un sélectionneur frustré, parce que son nombre de joueurs sélectionnables devient limité. [...] "Grands blacks", c'est un terme assez courant, il ne faut pas le prendre au premier degré. » C'est Christophe Dugarry, membre de l'équipe de France 1998 devenu consultant, qui va sonner la plus grande charge lors d'une interview à *Infosport* (4 mai 2011). Exaspéré par les accusations de racisme lancées contre Laurent Blanc par Thuram, il révèle une anecdote de vestiaire qui va faire beaucoup de bruit:

Le soir du 12 juillet 98, lors de la finale de la Coupe du monde, on est dans les vestiaires. On a la coupe, on est en train de faire des photos entre nous. Moi j'ai souvenir de faire une photo avec Vincent Candela, avec Bixente Lizarazu, avec Zizou, ceux dont on est un peu plus proche, on a envie d'avoir un souvenir commun avec la coupe au milieu. Et là j'entends Lilian Thuram, et je ne suis pas le seul, Franck Lebœuf aussi, dire « Allez les blacks! On fait une photo tous ensemble. » Sur le coup, ça ne me heurte pas parce que je n'ai pas l'esprit mal placé et je sais très bien qui est profondément Lilian Thuram, c'est-à-dire tout sauf un fasciste ou un raciste. Et il y a Franck Lebœuf qui relève et lui dit: « Lilian qu'est-ce que tu dis là? Imagine si nous, on avait dit: "Allez les blancs! On fait une photo tous ensemble." Comment tu aurais réagi. » Ça c'est des propos discriminatoires et, à aucun moment, nous ne les avons mal interprétés. C'est pour cela que je ne conçois pas que lui, il puisse sous-entendre que Laurent Blanc puisse être facho ou raciste parce qu'il aurait sorti les propos qu'il a sortis là. Il sanctionne, alors que lui aussi a pu dire des choses qui ont dépassé sa pensée.

La riposte à l'accusation de racisme à l'encontre du sélectionneur français va aussi se faire par l'intermédiaire d'un « collectif de soutien » composé de grands sportifs français, créé à l'initiative de Patrick Guillou, un footballeur professionnel qui avait connu Laurent Blanc à Saint-Étienne et au Centre de droit et d'économie du sport de Limoges. Il explique au journaliste Arnaud Ramsay les raisons de sa mobilisation personnelle: « Ce déferlement médiatique sur Laurent Blanc ne m'a pas plu. Ne sentant pas

d'élan derrière lui, comme si ça semblait arranger qu'il passe pour un raciste, j'ai pris l'initiative de ce collectif... Oui, j'étais outré d'entendre tous ces avis émis depuis des perchoirs<sup>3</sup>. » Le 9 mai, ce collectif envoie à l'AFP un communiqué rédigé par Guillou et signé par cinquante grands sportifs (footballeurs, basketteurs, rugbymen, handballeurs, etc.) qui déclarent apporter « un soutien ferme, total et indéfectible à Laurent Blanc et François Blaquart, meurtris dans leur dignité et leur honneur d'homme. Il ne saurait être question de les clouer au pilori ou de les sanctionner. [...] Des propos malheureux et maladroits ont été tenus lors d'une réunion de travail pendant laquelle a été évoquée, parmi d'autres sujets, la question sur la double nationalité; personne ne peut nier qu'elle doit être posée sans pour autant que cela soit identifié à une volonté d'imposer des quotas ethniques. [...] Scandale, battage et lynchage médiatique permettent aux moralisateurs, donneurs de leçons et bien-pensants de se donner le beau rôle et de porter des jugements définitifs ». On relève parmi les signataires des sportifs connus pour leurs prises de position « de gauche » (le footballeur Dominique Rocheteau, le rugbyman Fabien Pelous), un ancien DTN de rugby (Pierre Villepreux), un entraîneur de basket très titré, Jacques Monclar, des sportifs originaires des DOM-TOM comme le handballeur Jackson Richardson (île de La Réunion) et le rugbyman Émile Ntamack.

## Un émoi compréhensible chez les joueurs et éducateurs et en banlieue

Bien des anciens joueurs internationaux, antillais ou d'origine africaine, ont été profondément et légitimement choqués par ce projet de « quotas », voire par les propos de Laurent Blanc sur les noirs, qui leur sont aussitôt apparus comme une forme d'offense faite au groupe social et historique des noirs de France. Pour un joueur comme Patrick Vieira, qui a joué pendant des années en équipe de France avec Laurent Blanc, les paroles de ce dernier livrées à l'état brut ont provoqué comme une brisure,

venant entacher après coup ce qui avait été une aventure collective exceptionnelle. Ancien capitaine de l'équipe de France, d'origine sénégalaise, Patrick Vieira sera le deuxième joueur, après Thuram, à se prononcer en faveur du départ des dirigeants qui auraient tenu des propos qu'ils jugent qualifiables en termes de « discrimination raciale ».

Je connais Laurent Blanc, j'ai toujours eu de bonnes relations avec lui. Je ne crois pas qu'il soit raciste, mais je suis surpris du degré de ses commentaires. Quand je lis qu'il a dit que « Les Espagnols, ils disent: "Nous, on n'a pas de problème. Des blacks, on n'en a pas" », ou « Qu'est-ce qu'il y a comme grands, costauds, puissants? Des blacks », c'est scandaleux! Ce sont des propos graves. On peut me dire ce que l'on veut, mais personne n'a été piégé lors de cette réunion. On n'a forcé personne à tenir ces propos, et pourtant ils l'ont dit, c'est un fait: ça, c'est choquant. (*Le Monde*, 5 mai 2011.)

Un autre joueur raconte la manière dont il a été meurtri par ces révélations de Mediapart. Ancien international français, Jean-Alain Boumsong est arrivé en France du Cameroun à l'âge de quatorze ans. Passé par le centre de formation du Havre et le club de l'AJ Auxerre (AJA), sa singularité dans le milieu du football professionnel était d'être allé assez loin dans ses études - exigeantes - puisqu'il a obtenu un DEUG de MIAS (Mathématiques & informatique appliquées aux sciences). Par ailleurs, il était réputé pour son calme sur le terrain et, en dehors, pour sa lucidité et sa placidité, toutes qualités fréquemment louées par l'emblématique entraîneur de l'AJA, Guy Roux. On peut supposer que c'est pour ces raisons que L'Équipe-Magazine va lui demander mi-mai une longue interview pour commenter avec un peu plus de recul cette affaire des quotas qui secoue le football français depuis quinze jours. Son témoignage est particulièrement intéressant en ce qu'il permet de mieux comprendre l'arrière-fond biographique de sa prise de position:

Quand l'affaire a éclaté, j'étais hors de moi. Je n'y croyais pas. J'ai laissé passer une nuit, une deuxième, puis une troisième... Mais la colère ne s'est pas évanouie. Les personnes concernées se sont

expliquées, parfois excusées, mais il ne faut pas laisser passer de telles atteintes à l'être humain. Je me reconnais tellement dans ces enfants qui risquaient – qui risquent peut-être encore – d'être mis de côté [...]. En 1997, le Camerounais de naissance que je suis a opté pour la double nationalité en devenant aussi français. Et, deux ans plus tard, j'ai accepté la sélection de Raymond Domenech en espoirs, ce qui, vu les règlements de l'époque, m'interdisait pour toujours de défendre les couleurs du Cameroun, pays où j'ai vécu quatorze ans avant de m'installer avec ma famille dans l'Essonne. Cette décision, c'est un grand tournant de ma vie. [...] [En 1998,] la nuit de la finale, j'ai fait la fête sur les Champs-Élysées. C'était merveilleux! Je m'identifiais totalement à la France. Alors, après une longue discussion avec mes parents et en pleine conscience, je prends la décision. [...] Cela ne signifiait pas que je n'étais plus camerounais. J'étais français et j'étais camerounais, avec la même intensité. Je le suis toujours, je chante les deux hymnes. Posséder la double nationalité, c'est se reconnaître dans deux pays, se sentir en harmonie avec les principes de vie de chacun d'entre eux. C'est ce que ne saisissent pas les responsables de la Direction technique nationale (DTN) qui entendaient discriminer les jeunes français binationaux. (14 mai 2011.)

Si ces propos de Boumsong sonnent juste, c'est qu'ils expriment très clairement les dilemmes qui se posent aux joueurs binationaux quand ils percent dans le championnat de France et doivent se déterminer quant au choix de leur équipe nationale. Il faut aussi savoir que cet émoi ressenti l'a été non seulement par ces joueurs « noirs », mais plus généralement par tous les joueurs ayant des origines africaines, d'Afrique subsaharienne bien sûr, mais aussi du Maghreb. Ainsi, écoutons Younès Belhanda, francomarocain évoluant alors dans l'équipe de Montpellier. Interviewé une semaine après le scoop de *Mediapart*, il répond ceci au journaliste du *Midi libre* qui lui demande s'il a été « choqué par le projet de quotas dans les pôles de formation » :

Un peu oui, surtout quand on vient à parler de couleur de peau. Le charme du foot, c'est sa mixité. Et puis, on a assez de joueurs ici pour faire une bonne équipe de France. Je ne veux pas rentrer dans ces discussions. Moi, je fais mon boulot avec Montpellier. Le reste, c'est de la politique. (5 mai 2011.)

Enfin, pour mieux comprendre les effets en chaîne de cette affaire des quotas, il faut se déplacer hors des salles de presse ou des plateaux de télévision et aller voir du côté des écoles de foot. On peut imaginer l'effet de souffle que sa révélation a provoqué chez tous les jeunes footballeurs en herbe qui les fréquentent à l'âge de six à douze ans ou même dans les catégories supérieures (U13 et U15). À cet âge, ils rêvent presque tous de devenir professionnels et même si, on l'a vu, la place des Pôles espoirs reste marginale dans l'accès au monde du foot professionnel, l'idée qu'ils pourraient être limités d'une manière ou d'une autre dans cette ambition pour la seule raison de leur couleur de peau ou de leur patronyme ne peut que les révolter. Les révélations de Mediapart sur ce projet de quotas vont aussi faire évidemment beaucoup de bruit dans les clubs de banlieue (notamment parisienne) dont on sait qu'ils recrutent un public très largement composé d'enfants issus de l'immigration postcoloniale. Dans un reportage de Libération dans un club de Montreuil (le Red Star Club montreuillois), où certaines équipes de jeunes sont composées exclusivement de joueurs noirs, le journaliste, Marwan Chahine, écrit ceci:

Quant au fond du problème, personne ici ne s'est jamais posé la question de savoir combien de Noirs devaient figurer sur la feuille de match. « Je suis d'accord avec Thuram, c'est un faux problème: les entraîneurs ont toujours pris les meilleurs, noirs ou pas», analyse Abdoulaye, joueur en équipe première qui craint quand même que ces quotas «fassent peur à des jeunes prometteurs». «On sait bien que certaines personnes trouvent qu'il y a trop de Schwartz», balance Kevin, gardien de but et noir également. (6 mai 2011.)

Les révélations de Mediapart vont aussi marquer et affecter les éducateurs de ces écoles de foot en banlieue qui consacrent une partie de leur vie à s'occuper de ces « gamins », à croire en eux, à espérer avec eux en une possible sortie de leur condition sociale par le foot (même s'ils sont presque tous convaincus qu'il ne

faut surtout pas lâcher l'école); dans nombre de ces clubs, les coachs des équipes de minimes (appelés U13) ou cadets (U15) peuvent ainsi demander aux joueurs de rapporter au club leurs bulletins de notes trimestriels afin de leur rappeler l'importance de l'école et ainsi les mettre en garde contre le « rêve » d'une carrière professionnelle dans le foot. À l'annonce de ce projet de « quotas raciaux », rien d'étonnant à ce qu'il se soit développé un profond sentiment d'injustice chez les principaux intéressés: les jeunes dits « noirs » et « arabes » eux-mêmes et leurs familles. Pour ceux d'entre eux qui vivent en banlieue, ce projet de quotas avait bien des raisons d'obscurcir encore davantage un horizon de vie souvent rétréci par une ségrégation sociale, spatiale et scolaire croissante. Il pouvait apparaître à ceux qui étaient les plus précocement engagés dans la voie du foot comme une sorte de coup de grâce, à tout le moins comme une manière abrupte de doucher leurs espoirs, de leur « couper les pattes » ou, pour le dire avec de grands mots, de briser prématurément leur destin.

Ainsi, comme l'avait bien pressenti *Mediapart*, ce projet de quotas revêtait une profonde dimension sociale et politique. Au fond, il parlait de la banlieue des années 2000, des destins qui s'y jouaient, de la coupure croissante (et presque irréversible) entre les deux France urbaines (celle du centre et celle de la périphérie). Il donnait aussi force et corps au thème soulevé par Disraeli dans l'Angleterre profondément clivée socialement de la première révolution industrielle, celui des « deux nations dans la nation » (« two nations in the nation »). En 2011, nous ne sommes que six ans après les émeutes/révoltes urbaines de 2005. Cet épisode des quotas pouvait rallumer la braise qui couvait en banlieue.

Il n'en reste pas moins que ce qui nous a d'emblée intrigués dans la manière dont *Mediapart* a présenté cette affaire des quotas – et dont le champ médiatique l'a immédiatement relayée –, c'est l'écart entre, d'une part, les graves accusations – celle de « discrimination raciale » et de manière plus sous-entendue de « racisme » – portées contre ces dirigeants du foot français et, d'autre part, le passé et l'histoire des trois accusés: Blanc, Blaquart

et Mombaerts. Pour le dire de manière triviale, il y avait là quelque chose qui clochait, un manque de cohérence, un trop grand hiatus entre ce que ces trois personnes avaient fait durant toute leur vie professionnelle et ce dont on les accusait publiquement et sans ménagement. Il suffisait aussi de lire les nombreuses réactions au scoop de Mediapart pour comprendre que ce doute était partagé par bon nombre de fins connaisseurs du milieu du foot. Nous avions été aussi alertés par ce témoignage de ce lecteur de L'Équipe-Magazine. Celui-ci s'est décidé à prendre la plume au plus fort de l'affaire des quotas pour faire entendre un autre son de cloche à propos de Laurent Blanc:

J'ai 63 ans. Je suis vieux. Je suis peut-être un vieux con. J'habite depuis vingt ans - un choix de vie - un quartier au cœur de Paris où, entre la place de la République et la porte Saint-Denis, se croise le monde entier, où les réfugiés se réfugient dans les squares, sous la neige, la pluie, le cagnard. Je regarde. J'essaie de comprendre, d'apprendre. J'ai rencontré Nelson Mandela, Jean Nouvel, Sylvie Guillem, Jean-Claude Killy, Pierre Berbizier, Zinédine Zidane. Et je connais bien Laurent Blanc, fils d'élus politiques et militants associatifs. Quand des inondations ont tué et dévasté le Gard, nous avons imaginé ensemble, avec l'aide de Jean-François Lamour et de l'efficace Henri Émile, un match de France 98, à Nîmes '. Le premier d'une série. Solidarité, fraternité, émotion. Civisme. Je me rappelle avec quelle minutie, quels scrupules, Laurent Blanc a vérifié où allait l'argent récolté, et destiné impérativement aux familles les plus démunies. J'ai tout lu sur l'affaire des quotas, ce mot inadmissible et même haïssable. Et tout entendu. J'ai assisté à l'indignation de Lilian Thuram, qui n'est pas tout à fait Léopold Sédar Senghor. J'ai relu, pour ce numéro, l'entretien avec Jean-Alain Boumsong, qui dit: « Ils élaboraient une idéologie discriminatoire à force de vouloir éliminer des enfants pour une certaine idée de l'équipe de France au détriment de principes humains indéfectibles. » Rien que ça. J'ai lu que, pour certains, il

I. Pour mémoire, France 98 est une association fondée par les joueurs de la Coupe du monde de 1998 qui organise notamment des matchs de bienfaisance pour de grandes causes.

existait des représentants de la conscience noire: Thuram, Vieira... Desailly et Karembeu, qui ont pris la défense de Blanc, doivent être de pauv' Nèg', des oncles Tom. J'ai constaté, dans le débat, la quasi-absence de la dimension sociale et économique. L'absence de réflexion sur la logique capitaliste du football, qui espère, sinon exige, la réussite la plus rapide afin de tirer le profit le plus grand. Et donc choisit les physiques les plus « physiques ». (14 mai 2011.)

Dans le prolongement de ces propos, les deux chapitres qui suivent cet exposé critique des faits vont s'efforcer de redonner de la complexité et de l'intelligibilité historique et sociologique à une affaire des quotas malmenée par la logique du scoop.

### 7. Au-delà des « quotas raciaux ». Le poids du contexte, des institutions et des générations

Dans ce chapitre, nous allons proposer une analyse de cette affaire des quotas qui intègre des dimensions qui ont été, lors de cette période de surchauffe médiatique (28 avril-15 mai 2011), assez systématiquement passées sous silence: d'abord la genèse historique de cette affaire, ensuite la logique propre des institutions (la DTN pouvant être considérée comme une institution sportive), enfin l'enjeu du conflit de générations sociales dans le monde des footballeurs. Il s'agira ainsi de redonner une épaisseur historique et sociologique à ce projet de quotas échafaudé, ponctuellement et à la va-vite, par des membres de la DTN, de manière à lui fournir une certaine forme d'intelligibilité. Une intelligibilité qu'on peut appeler « contextuelle », dont la vertu est double: d'une part, nous aider à sortir de la logique du procès (à laquelle certains médias peuvent céder) et, d'autre part, éviter d'avoir à invoquer les seules volontés malignes ou perverses de la part des acteurs qui ont été impliqués dans cette affaire. À ce titre, ce déplacement du regard a pour effet de dépersonnaliser l'affaire et, idéalement, de suspendre la série de jugements de valeur qui n'ont cessé d'être émis pour disqualifier le comportement de tel ou tel acteur.

Commençons néanmoins par une évidence: un événement de l'ampleur de l'affaire des quotas ne surgit pas par hasard et dans

un ciel serein. Il y avait une forte spécificité du moment sportif (2003-2010) dans lequel la DTN a alors opéré. D'une part, celleci a été contrainte d'agir dans un environnement juridique et sportif (« footballistique » pour reprendre le jargon du milieu) changeant et déstabilisant du fait de la profonde transformation des règles de la nationalité sportive, liée aux décrets de la Fédération internationale de football (la FIFA) de 2003 et 2009 et à l'espèce de « guerre des nations » qui se joue sur la grande scène du football mondial, entre pays du Nord et pays du Sud. D'autre part, la DTN a dû agir dans le temps court – et très tumultueux – de l'après-Knysna/grève du bus (20 juin-8 novembre 2010). Une deuxième hypothèse, de sociologie banale, nous a dès le début guidés. La DTN était alors une institution sportive traversée par des rivalités, des luttes de pouvoir, des logiques d'affrontement. Cette affaire des quotas a constitué un révélateur et un amplificateur (hors norme) de conflits internes qui y couvaient depuis un certain temps. Une telle hypothèse se trouve confortée par les propos de Blaquart dans l'interview à Slate (10 mai 2011): «Je porte un projet que certains dirigeants et beaucoup de cadres techniques défendent avec moi. Je reconnais que c'est un projet ambitieux qui exige du travail et remet en cause des compétences ou des modes d'organisation. » Il faudra revenir sur ces fortes rivalités existant alors au sein de la DTN dont les enjeux étaient liés à la nouvelle politique de formation mise en place par Blaquart.

# Enfants d'immigrés dans le football européen et nouveaux enjeux de la nationalité sportive

Élargissons d'abord historiquement notre propos. La victoire de l'équipe de France lors de la Coupe du monde en 1998, puis celle de l'équipe d'Allemagne à la Coupe du monde 2014 – qui a aussi donné lieu à la glorification de l'équipe *MultiKulti* (pour

« multiculturelle ») d'outre-Rhin | – ont permis de rappeler, à l'occasion de ces événements planétaires observés, voire disséqués par des millions de téléspectateurs, l'apport assez massif des descendants des immigrés des pays du Sud et/ou des anciens pays colonisés au football des grandes puissances du football européen. Un simple regard sur les photos des équipes de football actuelles de Belgique, France, Pays-Bas - qui comptent bon nombre de joueurs issus de l'immigration postcoloniale (Algérie, Congo, Côte d'Ivoire, Guinée, Mali, Sénégal, Surinam, etc.) -, ou même une observation attentive des patronymes des équipes de Suisse (dont le meneur de jeu est d'origine kosovare) ou de Suède (où a longtemps brillé le célèbre Zlatan Ibrahimović dont les parents ont grandi dans l'ex-Yougoslavie) montrent, à travers ce précieux condensé sociologique que constitue une équipe de onze joueurs, ce mélange des populations qui est à l'œuvre dans la plupart des pays européens depuis une trentaine d'années et qui se retraduit directement dans la composition des équipes nationales du football européen.

Les diverses vagues d'immigration de travail dans les grands pays européens lors de la période 1945-1980 puis les effets démographiques de la décomposition du bloc de l'Est et de la guerre des Balkans (1980-2000) ont produit la loi sociologique suivante, qui s'applique particulièrement bien à ce sport de recrutement populaire qu'est le football: une augmentation tendancielle de la place des enfants issus de ces immigrations dans le cercle fermé des meilleurs footballeurs professionnels que sont les sélections nationales. Cependant un phénomène social qui vient atténuer, ou complexifier, le caractère quelque peu mécanique de cette loi sociodémographique consiste dans les changements importants,

I. Rappelons qu'en Allemagne un enfant d'immigrés turcs ne devenait pas naturellement allemand à sa majorité civile comme c'était le cas en France des descendants d'immigrés (en vertu du principe du *jus soli*). Pour réussir à faire passer la loi « historique » faisant entrer dans le droit allemand le principe du droit du sol, l'un des arguments majeurs de ses partisans en Allemagne a été le modèle du métissage du football français symbolisé par «La France black-blanc-beur» de l'équipe de 1998¹.

somme toute assez récents, de la nationalité – soit juridique, soit sportive – sur la composition des équipes nationales dans le sport contemporain, et tout particulièrement dans le football.

Qu'entend-on par le terme de « nationalité sportive » ? Gérald Simon, grand spécialiste de droit du sport, montre que l'internationalisation du sport n'a pu voir le jour que sur une base nationale dans la mesure où les fédérations sportives internationales sont toutes issues du regroupement en leur sein des différentes fédérations nationales composant la discipline sportive considérée. C'est d'ailleurs ce qui a permis l'organisation de rencontres internationales, c'est-à-dire des compétitions opposant des individus ou des équipes représentatifs de la nationalité de la fédération membre. « À ce titre, la nationalité apparaît comme l'un des éléments fondamentaux de la construction du système sportif, c'est-à-dire [...] de la constitution du sport en tant qu'ordre juridique à part entière. Et c'est aussi sur le principe de nationalité que repose en retour l'unité du mouvement sportif et l'autorité, pour ne pas dire la souveraineté, des fédérations sportives internationales et du Comité international olympique (CIO) sur leurs membres<sup>2</sup>.» Car, à cette question de droit – qui est habilité à jouer pour l'équipe nationale? - ce sont les fédérations sportives internationales qui ont ce pouvoir de définition et, en l'occurrence pour le football, la FIFA (lire l'encadré infra). Cette dernière édicte, entre autres, les conditions d'éligibilité pour jouer dans les équipes nationales. Pour éviter la multiplication de cas de joueurs évoluant sous différents maillots nationaux, comme le célèbre Alfredo Di Stéfano qui a joué dans trois sélections différentes (Argentine, Colombie et Espagne), la FIFA avait, dès 1960, édicté une règle stricte: à partir du moment où un joueur avait disputé un match dans une équipe nationale, il ne pouvait plus changer de nationalité sportive, et se trouvait ainsi astreint à jouer indéfiniment dans cette équipe. « Avec ce règlement intransigeant, la FIFA pensait protéger le football de certaines dérives remarquées dans d'autres sports, mais elle a aussi bouché l'horizon international de nombreux joueurs d'origine étrangère

– notamment africaine – qui ont opté un peu jeunes pour la France ou une autre nation européenne » (*France Football*, 18 juin 2010).

#### La FIFA

Créée en 1904 par quelques personnalités du football de l'Europe occidentale et centrale, la Fédération internationale de football association (FIFA) a eu pour mission de diffuser le football au niveau mondial, notamment via l'organisation de la première Coupe du monde (1930). En longue période, une des questions cruciales posées à cette institution a été celle du lien entre l'affiliation à la FIFA et la reconnaissance nationale. Par exemple, en 1929, la FIFA affilie une Fédération de Palestine, composée uniquement de juifs du Yichouv, installés dans le territoire du mandat britannique et embryon de la Fédération israélienne. Au moment de la décolonisation, la FIFA a été l'une des organisations internationales ayant le plus facilité l'adhésion des nouveaux pays indépendants, souvent avant l'ONU. Elle a longtemps été dirigée par des dirigeants européens et conservateurs, souvent issus des anciennes métropoles coloniales comme l'anglais Sir Stanley Rous (qui défendait l'apartheid en Afrique du Sud). Le principe adopté du vote par pays (« un pays, une voix ») a changé les rapports de force au sein de la FIFA: l'union européenne (UEFA) qui était la plus puissante des associations de football y a perdu de son influence. Les pays européens, du fait de la constitution égalitaire de la FIFA, n'ont pas plus de voix que les nombreux pays en voie de développement. Ces derniers peuvent ensemble y composer une majorité des voix. En 2000, les membres européens ne représentent pas plus de 25 % du total des voix à la FIFA.

Source: Christiane Eisenberg, « FIFA et politique, 1945-2000 », in Yvan Gastaut et alii, Le Football dans nos sociétés, Paris, Autrement, « Mémoires/Histoire », 2006.

Dans les années 2000, cette question de la nationalité sportive se pose à nouveaux frais dans un univers où la mobilité des footballeurs entre continents s'accélère et où le rôle de l'immigration s'est révélé majeur dans la production des joueurs de haut niveau dans les pays du Nord. De fait, cette question a priori technique de la nationalité sportive s'avère éminemment politique car elle renvoie à la transformation des rapports de forces entre pays du Nord et pays du Sud. Si les équipes nationales européennes de football ont objectivement tiré profit au cours des années 1960-1990 des effets induits de l'immigration de travail (devenue immigration de peuplement) émanant de ressortissants de pays du Sud, les pays du Maghreb ou d'Afrique ont longtemps souffert, en matière de football aussi, d'infrastructures insuffisantes et de championnats nationaux de second ou de troisième rang. Les dirigeants de ces pays ont estimé, non sans raison, pouvoir bénéficier des retombées sportives de l'émigration de leurs ressortissants en mobilisant cette ressource juridique que constitue la double nationalité de ces enfants d'immigrés. Ils ont donc porté au début des années 2000 leurs revendications en haut lieu, c'est-à-dire dans l'instance même du pouvoir mondial du football, la FIFA. D'où le décret FIFA de 2003 qui stipule que, dorénavant, un joueur binational pourra changer de sélection jusqu'à l'âge de vingt et un ans révolus, même s'il a déjà été sélectionné en équipe de jeunes ou en espoirs (20-21 ans) dans un autre pays en compétition officielle. Avant ce décret, toute sélection en équipe de France de jeunes ou espoirs interdisait à jamais de pouvoir jouer dans une autre équipe A d'un autre pays.

Pour conclure, revenons sur le sens géopolitique de cet assouplissement de la législation FIFA votée en 2003: donner davantage de chances aux équipes du Sud (notamment du Maghreb et d'Afrique subsaharienne) dans les compétitions internationales. Celles-ci, en bonne logique sportive, devraient ainsi être renforcées à terme par l'arrivée de ces joueurs binationaux qui ont l'habitude d'évoluer dans les compétitions des riches pays européens.

I. Les équipes nationales sont organisées par âge: 15 ans, 17 ans, 19 ans, espoirs (jusqu'à 21 ans depuis 1976, avant c'était 23 ans). Ces équipes nationales sont les antichambres de l'équipe de France. Il n'est pas rare que les meilleurs joueurs soient passés par toutes les équipes de France.

On s'est placé ici dans une optique de relations internationales, redescendons maintenant au niveau de la FFF et de la DTN.

#### Dès le décret FIFA de 2003, la DTN sur la défensive...

Dès la parution de ce premier décret FIFA de 2003, la DTN se voit contrainte d'élaborer une réflexion à propos des joueurs binationaux. Dans les sélections de jeunes en France, plus d'un joueur sur trois était alors concerné par cette réforme de la nationalité sportive dans le football. Dès le 28 octobre 2003, L'Équipe consacre un long article qui analyse les effets potentiels de cette nouvelle réglementation de la FIFA. La menace de perdre de bons internationaux a été tout de suite prise au sérieux tant par la DTN que par le sélectionneur de l'équipe espoirs, à l'époque Raymond Domenech qui, comme tous les autres entraîneurs de l'équipe de France espoirs, avait une sensibilité particulière à cette question: c'était dans cette catégorie d'âge (20-21 ans) que s'opéraient, pour ces joueurs, le choix de l'équipe nationale. Celui-ci avait alors déclaré, furieux: «[Dorénavant les joueurs binationaux] pourront être champions d'Europe en espoirs avec la France et partir, après, à la Coupe du monde avec le Cameroun. Je veux bien, on n'est plus à une connerie près. » Dans ce même article de L'Équipe, l'avis des principaux intéressés, les joueurs binationaux eux-mêmes, est sollicité. La plupart d'entre eux y voient une seconde chance et un moyen d'honorer leurs « racines ». « Mon cœur balance, confie ainsi Ahmed Madouni, le défenseur franco-algérien du Borussia Dortmund, ex-international espoirs. Aujourd'hui, je suis dans un grand club, mais on est un peu oublié en Allemagne. Quoi qu'il en soit, c'est en fonction du projet que l'on me proposera que je me déciderai. Si le sélectionneur n'a pas de projet sérieux pour moi, je n'irai pas en équipe de France » 3. Pour ceux qui ne maîtrisent pas forcément le langage du football, précisons qu'ici le « projet sérieux » signifie la garantie d'être sélectionné et de ne pas être cantonné à un rôle de remplaçant,

toutes conditions nécessaires pour briller publiquement et conserver – voire améliorer – son image et sa valeur de footballeur.

La position dominante de l'équipe de France sur le plan sportif est alors menacée: certains joueurs, formés en France, pourraient se retrouver dans le camp d'en face lors d'une grande compétition internationale. Jacques Faty (Stade rennais), sacré champion du monde des dix-sept ans en 2001 avec la France et international espoirs, ne ferme pas alors la porte au Sénégal, le pays de ses parents: «Ça peut m'intéresser. Si je n'ai aucune chance de jouer en équipe de France, pourquoi pas!» La situation est suffisamment grave pour que la DTN se réunisse à Clairefontaine huit jours après ce premier décret FIFA (19 octobre 2003) pour envisager des parades à ce nouveau règlement. François Blaquart (alors adjoint de Jacques Santini, sélectionneur de l'équipe de France) émet déjà de fortes inquiétudes qui ne sont pas sans rappeler la fameuse discussion de la DTN sept ans plus tard: « Est-ce que notre boulot, c'est de faire le travail pour les autres? Doit-on valoriser des joueurs pour les voir disparaître en espoirs? D'un autre côté, faut-il interdire l'entrée d'un jeune dans un centre de préformation ou en sélection parce qu'il a la double nationalité? Va-t-on effectuer un brassage plus large en équipe de France A pour "bloquer" des joueurs? Cela mérite réflexion 4. » Raymond Domenech, fils d'immigré catalan, alors sélectionneur de l'équipe espoirs, est quant à lui encore plus radical: « Nous qui nous occupons des sélections, on est morts. » Luc Rabat, autre membre de la DTN et entraîneur de l'équipe de France des dix-neuf ans (et qui corédigera le procès-verbal de la fameuse réunion du 8 novembre 2010), est tout aussi sombre, prophétisant ceci: « De la double nationalité, on arrivera bientôt à la fausse nationalité. » On rappelle que tout ceci se passe en octobre 2003, soit sept ans avant le projet de quotas porté par le même Blaquart.

# L'offensive de recrutement des binationaux (français) par les pays du Sud

Durant la période postérieure au décret de 2003, il faut savoir – et c'est un point entièrement passé sous silence par Mediapart – que les joueurs binationaux, nés en France, ont été particulièrement ciblés par les agents recruteurs des pays du Sud. Le moyen de les attirer pour jouer pour leur propre équipe (Sénégal, Côte d'Ivoire, Cameroun, Algérie, Maroc, Tunisie, etc.) est assez simple: promettre à ces jeunes joueurs binationaux d'accéder plus tôt qu'en France à une sélection nationale et ainsi jouer la Coupe d'Afrique des nations (CAN) et la Coupe du monde, pouvoir monnayer ensuite ce statut d'international dans leur carrière professionnelle, sans oublier le grand surplus de notoriété acquis dans leurs pays d'origine où les fan-clubs des équipes nationales sont très actifs. De l'autre côté, en France, la DTN n'a guère de moyens de pression, si ce n'est de se tourner vers des clubs professionnels français – vers leurs présidents et entraîneurs – pour réclamer de l'aide. Jean-Michel Aulas à l'Olympique lyonnais et Guy Roux à l'AJ Auxerre sont (ou étaient) bien connus pour mettre la pression sur leurs joueurs de club binationaux afin que ceuxci choisissent de jouer pour l'équipe de France. Car ce statut de joueur international «en Bleu» leur permettait de mieux valoriser cet actif qu'est devenu un joueur de foot pro de haut niveau que l'on achète et que l'on revend.

Le riche vivier en France des joueurs français binationaux est apparu à explorer en priorité par les recruteurs des équipes nationales des pays d'Afrique subsaharienne et du Maghreb!. Sans compter que bon nombre de sélectionneurs de ces pays sont souvent des entraîneurs français (ou étrangers ayant coaché en Ligue 1) qui effectuent une seconde carrière en Afrique, en

I. On peut aussi, bien sûr, considérer que les pays du Sud ne font ici que rendre la monnaie de leur pièce aux pays du Nord qui n'ont cessé depuis des années de piller les ressources footballistiques des pays d'Afrique.

« tournant » dans différents pays africains au gré des humeurs des présidents et des pouvoirs politiques locaux, tout en gardant beaucoup de contacts en France et en continuant d'entretenir leur réseau personnel.

En 2009, un deuxième décret FIFA fait sauter la barrière des vingt-et-un ans. Dorénavant, à n'importe quel âge, tout joueur binational qui n'a pas encore été sélectionné en équipe de France A peut opter pour l'équipe du pays de ses parents. Ce deuxième décret FIFA allonge sensiblement la période du choix des joueurs binationaux entre les équipes nationales européennes de leur pays de naissance et celles du pays d'émigration de leurs parents. Il contribue plus que jamais à faire intervenir dans le «jeu» les agents de joueurs et les recruteurs des sélections nationales des pays d'Afrique . En effet ces derniers cherchent à s'emparer de cette manne footballistique, devenue encore plus accessible, que constituent ces joueurs binationaux formés en France. La potentielle perte de ces joueurs suscite de l'exaspération parmi les cadres formateurs du football français, bien sûr à la DTN comme on l'a vu, mais aussi dans les centres de formation des clubs de Ligue 1 ou 2. Par exemple, Fred Zago, le directeur du centre de formation de Châteauroux (un centre qui a une bonne réputation au niveau national), lorsqu'on lui demande en 2011 de commenter cette affaire des quotas, déclare tout de go: «La Fédération et les clubs en ont marre d'alimenter les autres sélections, de bosser pour la concurrence. Il faut aussi voir que nous avons de plus en plus de Français qui vont entraîner des sélections étrangères, ils ont forcément un œil sur les centres de formation de métropole<sup>5</sup>.»

Une belle enquête de deux journalistes (Nabil Djellit et Mathieu Grégoire), du site d'informations *Slate*, auprès de certaines fédérations africaines de football tend à confirmer ces

I. Il y aura quelques cas de «transferts» de joueurs binationaux vers les pays européens (Lopes, Guerreiro pour le Portugal, Obraniak pour la Pologne), mais ils sont marginaux.

propos. L'exemple de la fédération de football du Sénégal est particulièrement probant. Lamine Dramé, ancien joueur du club amateur de Brive, a été chargé de reconstruire le football sénégalais en s'appuyant sur des binationaux. Il s'en explique sans fard face aux journalistes:

On voulait profiter du nouveau règlement FIFA pour relancer notre sélection, qui stagnait depuis notre belle Coupe du monde 2002. On a établi une liste de près de 230 joueurs binationaux. Habitant dans le monde entier [...]. On rencontre des jeunes binationaux aux États-Unis, en Norvège, au Danemark, en Allemagne, où les recruteurs turcs travaillent aussi sereinement. Partout quoi! Par exemple, on suit actuellement Ibrahima Baldé, 20 ans, qui a été formé en... Argentine et joue en Espagne! Moi, je suis responsable de la France, je m'appuie sur mon réseau. Dans chaque pays, on se tient au courant grâce à la diaspora. [...] En France, un joueur doit avoir quarante sélections pour exister médiatiquement. Au Sénégal, dès ta première cape, tu as des fan-clubs dans tous les villages. La ferveur est incroyable 6.

On a déjà vu qu'il pouvait y avoir une forme de rationalité de la part des joueurs binationaux dans le choix de jouer pour l'équipe du pays d'émigration de leurs parents, mais ce témoignage de Lamine Dramé a comme intérêt de mettre en lumière le rôle décisif des émissaires des fédérations africaines qui viennent chez eux vanter les mérites de leur sélection. Dans cette nouvelle forme de concurrence entre nations du football, tout se passe comme si l'activisme des recruteurs des pays du Sud contrastait avec l'attentisme et l'immobilisme de leurs homologues français. Ces derniers n'ont, semble-t-il, pas su donner les bons signaux à un certain nombre de ces joueurs binationaux qui, en quelque sorte, ne se sont pas sentis assez « désirés », comme on dit dans le langage du football, par le staff français. Comme si la DTN avait encore vécu et raisonné dans l'ordre ancien de la préséance incontestable d'une sélection en équipe de France, sans mesurer véritablement le changement dans l'ordre de la hiérarchie des

équipes, notamment durant la période 2010-2013 où l'équipe de France avait quelque peu perdu son rang international.

Encore une fois, le choix de ces joueurs français, dits binationaux, en faveur de leurs pays d'origine peut de nombreux points de vue être considéré comme parfaitement légitime, y compris en tant qu'il participe d'un processus de redistribution des pays formateurs de football (pays du Nord) vers les pays du Sud déshérités économiquement. Il n'en reste pas moins que les deux décrets FIFA (2003 et 2009) ont autorisé le départ massif de joueurs français binationaux dans d'autres équipes nationales, principalement vers le Maghreb et l'Afrique subsaharienne, que le séisme sportif et politique qu'a constitué la grève de Knysna (2010) a accéléré la fuite de l'équipe de France des joueurs binationaux et que, du point de vue de la Fédération française de football et de sa Direction technique nationale, cela ne pouvait qu'être considéré comme un redoutable défi.

#### Après Knysna (juin 2010), la désertion des jeunes binationaux

Il s'agit désormais d'étudier la question de la nationalité sportive du point de vue des joueurs eux-mêmes. Rappelons ici le dilemme du joueur binational: au moment où il doit faire son choix, sa position objective dans la hiérarchie du football – ce qu'il peut espérer en matière de salaire, de club et de sélection – n'est pas encore claire et il est souvent porté à surestimer la position qui sera in fine la sienne. Il peut donc choisir l'option la plus prometteuse – jouer dans la sélection d'une grande nation du foot, c'est-à-dire une équipe appelée à gagner des compétitions prestigieuses –, dont il pourra se révéler plus tard qu'elle n'est pas accessible, alors qu'une autre option – choisir la sélection d'un pays moins bien placé dans la hiérarchie internationale – aurait été possible pour lui. Or, on a vu que le décret FIFA de 2009 introduisait une période plus longue d'incertitude, donc un allongement de la période du choix: ces joueurs binationaux qui percent à un haut

niveau deviennent alors un enjeu constant de recrutement entre pays du Nord et pays du Sud. Vont-ils jouer pour l'équipe du pays qui les a vus grandir (leur « pays d'accueil »)? Ou choisir de jouer pour le pays de leurs parents (leur « pays d'origine »)?

Il semble erroné de laisser croire en la matière au seul libre choix des joueurs. Face aux journalistes, les joueurs ayant grandi en Europe et qui ont choisi de jouer pour un pays d'Afrique subsaharienne ou du Maghreb évoquent en général le « choix du cœur » tout en omettant d'indiquer leur propre intérêt en termes de carrière: devenir international plus jeune, jouer la Coupe d'Afrique des nations (CAN) ou la Coupe du monde, avoir une plus grande visibilité internationale, monnayer ce statut pour leur carrière en club, etc. Au plus fort de l'affaire médiatique des quotas en avril 2011, il a été beaucoup dit que les meilleurs binationaux choisissaient toujours l'équipe de France, plus prestigieuse au plan international. Lilian Thuram, par exemple (sur TF1 le 30 avril 2011), voit le départ vers les équipes étrangères des binationaux comme « un faux problème, parce que les meilleurs joueurs seront retenus par la France. Ceux qui partiront seront ceux qui n'ont pas été retenus ». Il ne fallait pas exagérer la gravité de la perte de ces joueurs; celle-ci ne nuirait pas à la qualité de l'équipe de France, etc. Or, si l'idée selon laquelle seuls des «seconds couteaux» choisissaient les équipes nationales des pays du Sud était sans doute vraie pour la période 1998-2008, elle ne l'était certainement plus depuis le décret FIFA de juin 2009. L'équipe de France, qui vivait auparavant sur son acquis et son prestige, avait ainsi perdu, face à des concurrents plus offensifs sur ce « marché », beaucoup de joueurs formés en son sein. Ceux qui affirmaient que ces départs des binationaux vers les équipes du Sud ne concernaient que les « moins bons » (c'est-à-dire ceux qui n'avaient aucune chance d'être sélectionnés en équipe de France A), de fait, avaient bien des chances de se tromper. Des joueurs comme Younès Belhanda (Maroc) ou Moussa Sow (Sénégal, meilleur buteur du championnat français lors de la saison 2010-2011), dont nous allons reparler plus bas, avaient tout à fait la dimension de futurs

bleus. Or, ils ont échappé à l'équipe de France A, à la fois du fait de l'activisme de recruteurs bons connaisseurs du marché français et d'une forme d'attentisme des autorités de la DTN. Pour prendre un exemple historique (rêve pour les uns, cauchemar pour les autres), il n'est pas absurde de penser qu'un Zidane, fils d'immigrés algériens, s'il était né quinze ans plus tard (1987 au lieu de 1972), aurait pu opter pour l'équipe d'Algérie si un tel contexte institutionnel avait existé à l'époque, sachant qu'il n'est venu que tardivement sous les feux de la rampe et qu'il n'a connu sa première sélection chez les bleus qu'à l'âge de vingt-deux ans.

Le séisme de Knysna a joué un rôle dans cette épineuse question des joueurs binationaux en pesant sur l'image de l'équipe de France de football et sur son attractivité, notamment vis-à-vis de footballeurs touchés par le déchaînement de critiques et de soupçons visant directement les joueurs d'origine populaire et/ou immigrée, musulmans, etc. Ainsi, les mois de septembre-octobre 2010 ont vu s'amplifier les défections de jeunes joueurs français, dits binationaux, potentiellement sélectionnables en équipe de France A, notamment du fait de la politique de recrutement de ces jeunes espoirs par des équipes nationales du Maghreb et d'Afrique subsaharienne dans la perspective des qualifications à la CAN. Éric Gerets, le sélectionneur de l'équipe du Maroc à partir de septembre 2010, et son assistant Dominique Cuperly, tous deux anciens entraîneurs de l'Olympique de Marseille et fins connaisseurs des joueurs évoluant en Ligue 1, ont avec leurs émissaires activement prospecté le riche vivier des joueurs français d'origine marocaine. Parmi ces derniers, Younès Belhanda et Karim Aït Fana (sélectionné en équipe de France espoirs), deux joueurs très prometteurs de Ligue 1 formés à Montpellier (le club d'origine de Laurent Blanc) étaient de potentielles recrues pour l'équipe de France A. Or tous deux ont opté mi-octobre 2010 pour l'équipe du Maroc.

Prenons le temps de développer le cas de Younès Belhanda. Né à Avignon en 1980, fils d'un ouvrier agricole habitant dans le Gard, appartenant à une fratrie de six enfants, il a été formé au club de la MJC d'Avignon avant d'entrer à treize ans au centre de formation de Montpellier, passant « pro » à dix-neuf ans à Montpellier où il effectue un début de carrière remarqué. Pour Louis Nicollin, président du club, aucun doute: « Belhanda, c'est notre Benzema à nous », déclare-t-il peu avant son choix en faveur de la sélection marocaine. Il est approché par l'équipe de France et participe en juin 2010, avec les Bleus espoirs, au tournoi de Toulon. Il était donc une potentielle recrue pour l'équipe de France A. Or, à la mi-octobre 2010, au moment même où il devient un joueur très suivi de Ligue 1, il opte pour le Maroc. Belhanda déclare dans un premier temps (en octobre 2010) aux journalistes que c'est le « choix du cœur », comme c'est fréquemment le cas en pareille occasion. Mais au moment de l'affaire des quotas, sept mois plus tard, un journaliste du Midi libre a eu la bonne idée d'aller l'interviewer, ce qui lui donne l'occasion de s'expliquer de manière plus détaillée. C'est alors qu'il évoque explicitement la manière dont la curée médiatique dont ont été victimes les bleus en juin 2010, après leur grève, a joué un rôle majeur pour le dissuader de rejoindre les rangs des tricolores:

Au départ, entre la France et le Maroc, c'était du 50-50. Le choix était difficile. Mais quand j'ai vu les réactions après le fiasco du Mondial, je me suis dit: « Heureusement qu'il n'y avait pas de Maghrébins dans cette équipe de France. » [...] Avec la France, je suis passé au travers de toutes les sélections chez les jeunes. Quant aux espoirs, malgré une première saison en Ligue 1, je n'ai été appelé que pour jouer le tournoi de Toulon, avec l'équipe bis. Érick Mombaerts ne m'a jamais donné d'explications. J'ai vite compris. Et puis, j'ai regardé la sélection pour le Mondial. Il n'y avait pas Nasri ni Ben Arfa ni Benzema [trois joueurs de très haut niveau international, non retenus par le sélectionneur]. Du coup, je n'ai regardé aucun match des bleus. J'étais dégoûté. (5 mai 2011)

Le même processus se reproduit pour Youssef El-Arabi (Caen), lui aussi d'origine marocaine, qui perce au grand jour en ce début de championnat de France de l'année 2010-2011. Ce que certains ont présenté comme une «désertion» de ces joueurs franco-

marocains très prometteurs a beaucoup pesé dans ce contexte. Il s'ensuit une atmosphère de crise au sein de la DTN et des sélections nationales. L'idée est qu'il faut faire cesser au plus vite ce qui est perçu comme une hémorragie de joueurs français binationaux, éviter à l'avenir leur fuite vers les équipes de leurs pays d'origine, bref « faire quelque chose » dans l'urgence.

À cette époque, nous étions en contact avec un membre de la FFF pour un projet de recherche sur le passage du foot de cité au football en club et nous avions eu l'occasion de croiser Philippe Tournon, le chef de presse des Bleus, lors d'un passage au siège de la FFF. Il nous avait raconté une anecdote qui nous était apparue sur le moment saisissante. Il évoquait une discussion récente, au siège de la FFF, avec son voisin de bureau, Érick Mombaerts, sélectionneur de l'équipe de France espoirs. Ce dernier, catastrophé, était venu lui confier son angoisse, juste après avoir appris au téléphone la nouvelle défection d'un joueur binational. Après avoir fait devant Philippe Tournon la liste de tous ses joueurs binationaux en équipe espoirs qui désormais manquaient à l'appel, il lui avait fait le commentaire suivant: « Tu comprends, là, je n'ai plus personne en attaque, je suis à poil!... » Mombaerts veut dire par cette phrase que tous les joueurs attaquants de son équipe espoirs ont choisi, en tant que binationaux, de jouer pour des équipes étrangères du Maghreb ou de l'Afrique subsaharienne. Ainsi on comprend mieux pourquoi Érick Mombaerts a été, lors de cette fameuse réunion de novembre 2010 de la DTN, celui qui a le plus poussé pour bricoler une solution permettant d'éviter la fuite croissante des joueurs binationaux hors de la France. Il y avait, à ses yeux de sélectionneur de l'équipe espoirs, urgence. Car non seulement ce choix des binationaux en faveur des équipes du Sud compliquait éminemment sa tâche au quotidien, mais elle menaçait aussi fortement la qualité sportive de son équipe. Ainsi était-il objectivement dans son rôle lorsqu'il a tiré la sonnette d'alarme lors de cette réunion de la DTN. Bref, si on ne saisit par cette atmosphère de panique qui a saisi alors les principaux

sélectionneurs des équipes de France de jeunes à ce moment-là, on ne peut rien comprendre à cette affaire des quotas.

La période de juillet-octobre 2010 qui suit la Coupe du monde de juin 2010 est donc la donnée contextuelle primordiale de cette affaire des quotas où se conjuguent la fragilisation d'une équipe de France A qui apparaît alors bien moins attractive pour les binationaux, d'une part, et l'approfondissement du travail de détection et de séduction des joueurs binationaux formés en France par les recruteurs des pays du Sud, d'autre part. La conjonction de ces deux phénomènes assèche sensiblement le vivier de recrutement de l'équipe de France A et déstabilise tout l'édifice de la DTN. Même s'il est le principal accusé dans cette histoire, on peut citer ici l'analyse faite, six ans plus tard, par François Blaquart:

Il ne faut jamais oublier le contexte: si on ne sort pas de Knysna, il n'y a pas cette réflexion. Tout le monde était choqué par ce qui s'était passé. L'affaire avait pris dans le plan politique. Gérard Houllier [le DTN de l'époque] démissionne, il y a un changement de sélectionneur. [...] C'était la crise. Notre réflexion était de dire: il faut qu'on accompagne mieux nos sélections, qu'on s'occupe de nos joueurs. Ils doivent trouver intérêt à aller jouer pour les sélections nationales. Peut-être qu'on ne fait pas ce qu'il faut. On a mis beaucoup d'outils d'accompagnement, on a travaillé sur la préparation mentale avec des chercheurs, on a priorisé les caractéristiques du joueur, l'intérêt de jouer dans la sélection, son investissement, son amour du jeu plutôt qu'uniquement ce qui est personnel. [...] On a mené une grande réforme de la formation des entraîneurs pour mieux accompagner les joueurs, et des outils d'évaluation et d'optimisation des performances, basés sur les motivations de la passion, l'engagement. On a fait notre job. Quand sort l'article [de Mediapart], nous, ça fait très longtemps qu'on est sur autre chose<sup>7</sup>.

Il importe désormais de mieux établir le rôle alors joué par la DTN et, pour ce faire, de faire le détour par cette institution: son histoire, ses objectifs, ses fonctions.

#### Entrer à la DTN, les deux voies de recrutement

C'est le moment d'examiner, dans cette affaire des quotas, sa logique proprement institutionnelle d'une part, qui a été entièrement absente ou niée dans les articles des journalistes qui ont alors couvert l'événement, et sa logique nationale d'autre part. Commençons par rappeler brièvement un point historique essentiel: l'institutionnalisation du football a débuté à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle au moment même où l'État national s'est structuré dans la plupart des pays européens. Comme l'a montré Norbert Elias, le sport s'est progressivement substitué à la guerre pour fabriquer le « nous » national. Or cette institutionnalisation a entraîné une autonomisation du sport, en l'occurrence ici le football, de telle sorte que la question de la loyauté sportive s'est posée en des termes bien différents de celle de la loyauté politique. Les historiens du football, comme Paul Dietschy et Julien Sorez, ont bien montré que ce sport, notamment avec la création des compétitions internationales (comme la première Coupe du monde organisée en 1930), a fortement contribué à l'émergence de formes douces de nationalisme ou de chauvinisme.

Par ailleurs, en termes plus organisationnels, il faut savoir que toutes les grandes fédérations sportives françaises (football, rugby, handball, judo, basket-ball, etc.) possèdent aujourd'hui en leur sein une DTN. La nomination du ou de la DTN est devenue un moment clé dans la vie de ces diverses institutions. Ainsi, pour comprendre la manière dont la DTN de football a agi à propos de ce projet de quotas, il faut la concevoir comme une institution qui a sa propre histoire, ses propres règles de fonctionnement et ses spécificités <sup>1</sup>.

I. Pour cette partie, nous avons beaucoup sollicité ce qu'il est convenu d'appeler un «informateur privilégié» qui a souhaité rester anonyme. Né dans les années 1960, il a évolué pendant trente ans, en banlieue parisienne, dans le milieu professionnel des éducateurs de football, connaissant aussi bien le monde amateur que celui des centres de formation des clubs professionnels. Ayant participé à de nombreux stages de formation à la DTN, il en connaît fort bien le déroulement et le contenu.

Commençons par évoquer sa genèse. On se souvient que la DTN a été créée par la FFF, avec l'aval du ministère des Sports, en 1970, c'est-à-dire en pleine période de disette du football français, avec pour mission historique de redorer le blason du football français, fort terni depuis les années 1960. Elle a ainsi joué un rôle essentiel dans son renouveau avec la création des centres de formation (INF Vichy, devenu INF Clairefontaine), la définition d'une nouvelle politique de détection et de sélection des joueurs et de formation des entraîneurs. D'un point de vue organisationnel, la DTN constitue un département de la FFF. Sa mission principale consiste à définir la politique technique de la fédération et à la mettre en œuvre, aussi bien pour l'élite que le football de masse. La DTN joue un rôle majeur dans la formation des jeunes (Pôles espoirs) et des entraîneurs de haut niveau (stages à Clairefontaine) et dans la définition du style de jeu (et de joueurs) à promouvoir. À sa tête se trouve un directeur (appelé « le DTN»): Gérard Houllier (1988-1998 puis 2006-2010), Aimé Jacquet (1998-2006), François Blaquart (2010-2017). Pour le reste, le DTN a la haute main sur l'ensemble des composantes techniques fédérales et conduit la politique technique et les missions afférentes. Sous ses ordres se trouve l'Institut national du football (INF), dont le directeur a longtemps été André Mérelle.

Tous les membres de la DTN ont intériorisé l'objectif d'être à l'avant-garde du football français. Preuve de l'importance de la DTN dans le dispositif du football français, le sélectionneur de l'équipe de France en a souvent été le directeur: Michel Hidalgo cumulait les deux tâches, Raymond Domenech avait revendiqué ce cumul en 2006, mais cela lui avait été refusé par la FFF. La plupart des membres de la DTN portent le titre d'« entraîneurs nationaux ». C'est bien sûr un titre prestigieux et recherché dans le milieu des éducateurs de football. Les membres de la DTN se situent au sommet de la hiérarchie des cadres techniques de la FFF – CTD (conseiller technique départemental) et CTR (conseiller technique régional) – et des entraîneurs du football amateur. Aimé Jacquet, lorsqu'il en était le directeur, avait défendu avec

ferveur la mission de la DTN concernant la formation de cadres techniques et la définition de la politique de formation et de préformation. Il a toujours rappelé son attachement farouche à un certain nombre de « principes éthiques visant à protéger le joueur et l'adolescent », mettant constamment en garde le football français contre des dérives intéressées de la part des clubs professionnels.

L'une des tâches essentielles de la DTN est l'organisation des stages de formation des entraîneurs, qui débouchent sur un passage d'examens, notamment celui du BEPF (brevet d'entraîneur professionnel de football) qui a connu au fil des ans une forte élévation des exigences. Dans ce cadre, certains entraîneurs nationaux accompagnent durant un an les « stagiaires » (futurs entraîneurs), répondent à leurs questions, assurent les formations, leur apprennent en quelque sorte les ficelles du métier. L'ordre de classement à l'issue de ces stages a longtemps été important (on disait « untel est major »), mais aujourd'hui le nom des reçus à cet examen sélectif est donné sans distinction de place. Cependant les dirigeants et directeurs techniques des clubs professionnels peuvent se renseigner auprès de membres de la DTN qui ont appris au cours de ces deux années de formation à bien connaître les stagiaires. Ceux-ci leur donneront des renseignements sur les profils des éducateurs qu'ils ont accompagnés pendant un ou deux ans (pour le diplôme du BEPF, ou de formateur). Ils leur livreront aussi des petits et précieux conseils pour savoir si tel «formateur» est mieux avec des «petits» ou avec des «plus grands », si tel titulaire du BEPF a plutôt l'étoffe d'un manager ou d'un « homme de terrain », etc.

Enfin, il faut aussi savoir sur le plan matériel que les « entraîneurs nationaux » de la DTN n'ont pas bénéficié, comme leurs homologues des clubs professionnels de Ligue 1, de l'envolée des salaires dans le football. Quand l'ancien sélectionneur, Roger Lemerre, avait été déchargé de sa mission après l'échec du Mondial de 2002, son cas avait posé problème au sein de l'institution du fait de son salaire élevé, le plus important de la DTN (18000

euros par mois). Ceci signifie par conséquent que les entraîneurs nationaux de la DTN ne sont pas motivés à titre principal par l'argent – ils pourraient aller monnayer leur titre dans les clubs professionnels – mais qu'ils sont mus par une même vocation: transmettre leur passion et leur science de ce sport aux nouvelles générations.

Il reste à aborder une question importante: comment accède-ton à la DTN? Les critères pour y entrer ne sont pas très explicités. Bien des raisons font penser qu'il s'agit d'une forme de cooptation déguisée. Pour François Blaquart, qui n'était pas un ancien pro, la sollicitation d'Aimé Jacquet a été déterminante en 1999, mais il faut aussi savoir que son nom figurait déjà sur les tablettes des membres éligibles, notamment du fait de sa grande réussite au centre de formation de Sochaux. Vingt ans plus tard, l'ancien entraîneur de Lens et de Bordeaux – Francis Gillot – raconte à France Football la manière dont il est entré à la DTN en 2019: «[Moi] je n'avais rien demandé. On m'a contacté, ça m'a plu comme démarche. J'étais étonné d'avoir cette opportunité. J'ai eu trois entretiens qui se sont bien déroulés » (16 avril 2019).

Le recrutement des membres de la DTN se fait par deux voies séparées et bien différentes: soit sous la forme d'une reconversion pour les anciens joueurs professionnels après leur carrière de joueurs et/ou d'entraîneurs (Hidalgo, Domenech, Smerecki, Mankowski, Guy Lacombe, Sagnol, Gillot, etc.), soit comme une forme de couronnement après une longue et riche carrière d'éducateur dans le football amateur ou professionnel. Ces deux filières de recrutement nettement différenciées ont longtemps été porteuses de visions différentes de la formation au sein de la DTN. Ceci a pu constituer une richesse, mais aussi pu nourrir une sorte d'opposition structurelle entre, d'un côté, les anciens joueurs professionnels et, de l'autre, ceux qu'on appelle les « profs d'EPS » (comme Blaquart) et autres éducateurs de football qui ont réussi, après des années à la base, dans les écoles de foot et dans les centres de formation, à se hisser au sommet de cette institution.

Pour conclure sur ce premier aperçu de la DTN comme institution et mieux comprendre la logique d'action dans l'affaire des quotas de celui qui en a été le personnage central, François Blaquart, revenons sur son histoire qui est restée, au fond, méconnue. Ce détour biographique devrait nous aider à mieux percevoir en quoi il était un homme d'institution - en quelque sorte la DTN faite homme – et ainsi comprendre davantage ses propres raisons d'agir. Né en 1954 en Charente limousine, il a grandi dans une famille nombreuse qui appartient à un milieu de notables locaux et catholiques: son père dirige une des tuileries de Roumazières et parmi ses frères, l'un deviendra évêque, un autre médecin tandis que son cadet, Bernard, fera une belle carrière d'entraîneur de football (en faisant monter en Ligue 1 le club de Nîmes Olympique). François Blaquart se définit comme un « éducateur de foot » dans l'âme (lire l'encadré infra). Il a eu, très jeune, l'envie d'entraîner: il n'est pas banal de voir un joueur de dix-huit ans être à l'origine, comme lui, de la création de l'« école de foot » du club de sa petite ville de Roumazières-Loubert en Charente. Il a ensuite passé précocement ses premiers diplômes d'entraîneur, parallèlement à sa carrière de footballeur amateur et à ses études universitaires à Limoges (débouchant sur le professorat d'EPS). Il est recruté en 1978, à l'âge de vingt-quatre ans, par le FC Nantes pour ses compétences en termes de gestion (il est aussi titulaire d'un DUT gestion des entreprises et d'une licence de science économique) afin de s'occuper du centre de formation, alors le plus réputé de France. Un an plus tard, il est sollicité par Georges Boulogne - alors l'homme fort du football français, qui avait créé et qui dirigeait la DTN - pour devenir conseiller technique régional (c'est-à-dire salarié de la FFF) à la Ligue Île-de-France: c'est une promotion très rare pour un cadre si jeune (vingtcinq ans), qui plus est dans la ligue régionale la plus riche en effectifs et la plus prestigieuse. Il y restera neuf ans. À trentequatre ans, il accepte, notamment pour stabiliser une vie familiale perturbée par d'incessants déplacements professionnels, le poste de directeur technique national de la fédération de l'île Maurice. Cinq ans plus tard, en 1993, il revient en France et, contacté par Jean-Michel Larqué, il est recruté par l'AS Saint-Étienne où il prend à brûle-pourpoint le poste d'entraîneur adjoint de l'équipe professionnelle auprès de Jacques Santini. Un an plus tard, il revient à ses vrais centres d'intérêt – la formation des jeunes – en prenant le poste stratégique de directeur de la formation dans ce club emblématique du football français. Ce dernier est néanmoins sur le déclin, en proie à des crises multiples, si bien qu'il le quitte en 1996 pour devenir le directeur de la formation du FC Sochaux, centre de formation lui aussi alors très coté. Il y forme notamment toute une génération de jeunes joueurs (Pedretti, Meriem, Frau, Daf, Diouf) dont certains vont être sélectionnés dans l'équipe de France espoirs.

Ses talents de formateur ont été suffisamment reconnus dans ce milieu professionnel des formateurs de football pour qu'Aimé Jacquet, devenu directeur de la DTN après son triomphe de 1998, le fasse entrer à la DTN en 1999. Il y devient « entraîneur national » en charge de la sélection des moins de dix-sept ans. Trois ans plus tard, Jacques Santini, nouveau sélectionneur national qui le retrouve à la DTN, le recrute comme l'un de ses deux entraîneurs adjoints de l'équipe de France. En 2004, François Blaquart souhaite reprendre une sélection de jeunes tout en gardant un lien étroit avec l'équipe de France. C'est lui qui est chargé en 2006 d'aller espionner les autres équipes nationales et faire des rapports pour Domenech et ses adjoints (il nous confiera que c'est lui qui a fait en juillet 2006 l'exposé sur l'équipe d'Italie avant la finale de la Coupe du monde de 2006). En 2010, après Knysna, le DTN Gérard Houllier démissionne et la place de directeur de la DTN est vacante. François Blaquart qui est déjà DTN adjoint est nommé DTN intérimaire en septembre 2010 par le président de la FFF (Fernand Duchaussoy) avec l'accord de son comité fédéral. Il y sera titularisé en février 2010, deux mois avant l'éclatement de l'affaire des quotas.

#### Qu'est-ce qu'un «éducateur de football»?

Le président de l'Amicale des éducateurs de football, Jean-Marie Lawniczak, ancien gardien de but de l'équipe de Valenciennes, précise sa conception de ce que doit être un éducateur de football aujourd'hui, qui est aussi celle de François Blaquart.

« Un éducateur est d'abord un enseignant. Il est là pour apprendre aux enfants l'ABC du football. Mais il est aussi un formateur, c'est-à-dire qu'il est là pour façonner, faire en sorte que son ou ses enfants dont il a la charge soient plus tard des adultes responsables et autonomes. Mais il est également un éducateur dans le sens où il doit inculquer à son ou à ses enfants les droits et les devoirs qui sont et seront les leurs dans une société humaniste. Le football est aujourd'hui une activité, une institution qui a un rôle capital dans notre société. [Il explique ensuite le « décalage au plan comportemental entre le rugby et le football», en réponse à une question du journaliste.] Il y a deux points importants qui, de mon point de vue, permettraient d'expliquer ce décalage. D'abord, le tissu social entre les deux sports est différent. Le rugby n'a pas les problèmes que connaît le football peut-être constitué par des couches sociales plus populaires. Et c'est la raison pour laquelle notre mission est de la première importance. Je suis contre l'exclusion. Au contraire, nous devons œuvrer pour que notre sport soit un vecteur d'intégration. Créons du lien social. C'est notre devoir. [...] L'éducateur aujourd'hui dans un club de football éduque au sens large comme je l'ai déjà précisé. Ensuite, il a un rôle politique en tant que représentant des élus au comité directeur. Sa fonction est double. Il anime et entraîne ses pairs derrière lui. C'est un militant. D'ailleurs, chez nous, les éducateurs, on ne fête jamais la retraite. On est éducateur jusqu'au bout. C'est une vocation. »

Source: Journal de Saône-et-Loire, 21 octobre 2007, propos recueillis par Jean Milleret.

## Une institution « collée au bleu-blanc-rouge » et à la notion d'« engagement »

Comprendre le point de vue de la DTN revient à s'efforcer de la comprendre aussi comme une institution nationale. Une perspective comparative montrerait aisément que, dans les autres fédérations sportives, les DTN, comme institutions nationales, se vivent elles aussi comme garantes et comptables des intérêts nationaux de leurs propres sports. La DTN du football français n'est pas une exception. En tant qu'institution nationale, elle a été essentiellement mue, dans cette affaire des quotas, par une logique protectionniste, même si, bien évidemment, comme dans toute institution, il y a eu des désaccords en son sein sur la bonne manière de régler cet épineux problème.

Pour éclairer le comportement des membres de la DTN lors de l'affaire des quotas, *L'Équipe* avait eu la judicieuse idée, quinze jours après le pic des événements, de solliciter Claude Onesta pour obtenir son éclairage. Celui-ci a été, de 2001 à 2016, le sélectionneur de la glorieuse équipe tricolore de handball qui a dominé ce sport pendant ces quinze ans. Fils d'ouvrier immigré espagnol antifranquiste, frère d'un militant politique connu (longtemps élu PCF dans la région toulousaine), il n'a jamais caché ses engagements et positions de gauche. Quand *L'Équipe* l'interroge sur cette affaire des quotas, c'est pour avoir un point de vue extérieur au football et à des fins de comparaison. Onesta déclare ceci:

[Ces quotas] ce n'est pas une conclusion. C'est un moment d'égarement. Il n'y avait pas d'intention malveillante, ça tient plus de la maladresse verbale ou d'analyse. Je connais bien Érick Mombaerts . C'est un mec bien, au-dessus de tout soupçon en matière de racisme. Il a eu une solution inadaptée à un problème normalement identifié. Des gens comme Blanc, Mombaerts ou

I. L'entraîneur de l'équipe de France espoirs a longtemps entraîné le club de Toulouse, ville d'où est originaire Claude Onesta et où celui-ci continue de résider.

moi, on est rivés sur l'équipe de France, collés au bleu-blancrouge. Et changer de nationalité pour disputer un match ou une compétition, pour nous, c'est difficile à comprendre. Si le type vous dit qu'au plus profond de lui il se sent à 100 % de tel pays, que ce sont ses racines, sa culture, je respecte son choix. Mais quand ça devient un marché organisé où des agents ou émissaires étrangers mettent la pression sur des familles ou des jeunes de seize à dixhuit ans qui doivent prendre des décisions qui les dépassent... [On imagine sa moue dubitative.] (16 mai 2011)

Ce point de vue émis à chaud par Onesta est, à nos yeux, précieux car il permet de comprendre que la vraie question posée par cette « affaire des quotas » n'est pas spécifique au football français. Elle concerne tous les sports collectifs (français) qui doivent dorénavant gérer les conséquences de l'enjeu géopolitique qu'est devenu le changement des règles de la nationalité sportive. Or les sélectionneurs et les cadres des fédérations sont, par leur histoire professionnelle, dotés d'un habitus national qui va les porter à défendre l'institution dans laquelle ils sont profondément engagés. Ainsi les croire animés en premier lieu par des intentions malveillantes et/ou racistes, c'est sans aucun doute se tromper de perspective. Leur priorité était, à leurs yeux, de sauver la coûteuse formation effectuée dans ces Pôles espoirs français. La plupart des cadres de la DTN étaient hantés - on pourrait aussi dire aveuglés - par cette perspective et prêts à tout pour atteindre leur objectif: « rivés au bleu-blanc-rouge », selon la formule fort expressive de Claude Onesta.

Les membres de la DTN, on l'a vu, font objectivement partie de l'élite de l'encadrement du football français, se devant d'être à la hauteur de ce titre de prestige dans le milieu professionnel des éducateurs de foot en France. Vis-à-vis de cette institution, ils sont d'une grande loyauté et d'une non moins grande fidélité. Ils sont fiers d'arborer tous les signes du bleu-blanc-rouge. Par exemple, quand en 2018 un journaliste de *So Foot* rend compte de sa rencontre avec Mohamed Belkacemi, qui n'officie plus à la DTN depuis l'affaire des quotas, un détail le frappe: ce dernier

porte encore, sur son survêtement, les étiquettes et logo de la FFF. Bref, il faut prendre au sérieux les effets de socialisation spécifiques qui sont liés au passage par cette institution nationale. Or, comme l'a montré Gérard Noiriel dans nombre de ses travaux, on peut parler ici de formes de socialisation nationale. Cette dimension est tellement intériorisée que les membres de la DTN (comme son nom l'indique, c'est une direction technique *nationale*) ne s'en rendent même pas compte. Ce qui explique sans doute aussi qu'ils aient été tellement heurtés, et même choqués, que certains jeunes qu'ils ont formés aient pu choisir leur pays d'origine comme équipe nationale. En ce sens, la loyauté à l'institution sportive est reliée, même indirectement, à la loyauté nationale. Il est aussi significatif que les journalistes de *Mediapart* aient eux aussi complètement occulté cette dimension nationale pour se focaliser sur la question raciale.

Les membres de la DTN sont donc porteurs d'une mission: quand ils sont en charge d'une équipe de France de jeunes (U15 à U19, espoirs), ils se donnent tous les moyens pour réussir. Ainsi, dans leur rapport aux jeunes en sélection, ils vont se montrer très sensibles à ce facteur dit de « l'engagement » du joueur, comme l'explique bien ici François Blaquart dans l'entretien six ans après l'affaire déjà cité plus haut:

[Lors de cette réunion,] le problème portait sur l'engagement ou le non-engagement des jeunes joueurs dans les sélections nationales. Tous les pays connaissent. Le mot « quotas » qui était sorti une seule fois dans ma bouche consistait à alerter sur le fait qu'il fallait être vigilant sur les joueurs susceptibles de nous quitter. La fédération investit économiquement, humainement sur des joueurs qu'on n'a pas envie de perdre. Ce qui est important, c'est de savoir qui veut s'engager sur les équipes de France ou pas <sup>8</sup>.

Cet extrait d'entretien de Blaquart a son importance car il permet de saisir la manière dont les membres de la DTN cherchaient à inventer des solutions pour lever cette incertitude structurelle chez ces jeunes joueurs, pour en repérer des indices. D'où l'idée de mieux cerner cette notion d'« engagement » de la part des

joueurs, qui était censée leur servir en quelque sorte de garde-fou. À ce propos, il importe d'insister sur l'erreur de compréhension que nous paraît commettre le journaliste Fabrice Arfi quant à cette question décisive des catégories de jugement et critères d'appréciation des membres de la DTN et du sélectionneur de l'équipe de France. On se souvient que Laurent Blanc avait, lors de cette réunion de travail, déclaré que la forte présence des « blacks » dans les Pôles espoirs de la FFF ne le gênait pas plus que cela, à la seule condition que « ces Blacks-là se sentent français ». Arfi avait, dans son interview à L'Équipe-Magazine, commenté cette dernière expression en la suspectant de connotations racistes. Cette expression lui paraissait symptomatique d'une volonté d'exclusion des joueurs noirs des équipes de France. Citons ici Arfi de manière précise: « Ça signifie qu'un Français noir est un traître en puissance, qu'il peut ne pas se sentir français. On est dans une démarche où l'on enferme les personnes dans leur origine, dans leur couleur de peau. C'est grave. »

Le contresens que fait le journaliste de Mediapart tient sans doute à son absence de véritable connaissance du contexte sportif de l'époque. Faute de celle-ci, il se retrouve en quelque sorte prisonnier de sa lecture - proprement politique - de cette question. Il tord ainsi l'expression de Laurent Blanc dans le sens qu'il veut à tout prix lui donner - celui du supposé racisme inconscient du sélectionneur - en ne voyant pas (ou en ne voulant pas voir) que cette expression renvoie entièrement à cette notion d'«engagement» dégagée par Blaquart et qui faisait partie d'une culture commune d'une partie de la DTN dans le traitement de cette question délicate des binationaux. On a bien des raisons de penser que l'«engagement» était devenu alors le terme indigène - au sens anthropologique de ce terme - de la DTN. Ce terme désignait un marqueur pertinent permettant à ces entraîneurs nationaux de faire le tri entre, d'une part, les jeunes binationaux sur lesquels ils pouvaient compter pour jouer en bleu et, les « autres », binationaux moins fiables, plus friables, susceptibles d'être attirés par d'autres équipes nationales. Ce mot

d'« engagement » permettait aux évaluateurs de condenser un ensemble d'indices de comportement, chez ces jeunes joueurs, pouvant faire penser de leur part à une forme d'adhésion durable au projet des équipes de France concocté par la DTN. Il ne leur était pas nécessairement demandé un attachement patriotique aussi fort que celui que peuvent le ressentir ces cadres de la DTN et sélectionneurs – comme le rapport patriotique très fort à l'équipe de France que Didier Deschamps a souvent évoqué dans la presse sportive –, mais on attendait plutôt d'eux une sorte de loyauté institutionnelle envers l'encadrement de la FFF, eu égard à leur histoire d'anciens des Pôles espoirs de la FFF. Cette loyauté devait, aux yeux de Blaquart et de la plupart des membres de la DTN, conduire les joueurs binationaux, qui ont bénéficié pendant des années de l'argent public, à exprimer une forme de « reconnaissance » en choisissant l'équipe de France.

## En arrière-plan de l'affaire des quotas, rivalités et conflits au sein de la DTN

Il reste à rendre compte des dissensions qui ont vu le jour au sein de la DTN. Même si elle est une institution nationale, la DTN n'en est pas pour autant une institution homogène, sans rivalités internes ou sans conflits plus ou moins structurels entre ses différents membres. Un de ces conflits a opposé la DTN à l'Institut de Clairefontaine (INF), le centre de préformation le plus prestigieux en France, ce qu'on pourrait appeler aussi le cœur du réacteur de la formation à la française. L'enjeu de ce conflit était lié au problème récurrent, dans les années 2000, de la philosophie de jeu qu'il aurait fallu développer dans le football français. Gérard Houllier, le prédécesseur de François Blaquart à la tête de la DTN, avait déjà fait un diagnostic intéressant des limites de la formation française:

À la fin des années 1980, on a changé le contenu de la formation et de la préformation dans les clubs en mettant l'accent sur la technique individuelle. Ça a donné des joueurs plus créatifs, plus inattendus dans le jeu comme Djorkaeff, Dugarry ou Henry, et avec un Zidane hors norme, on a été champions du monde huit ou neuf ans plus tard. Le problème, c'est qu'on n'a pas su garder notre temps d'avance sur les autres et qu'on n'a pas enchaîné sur une autre notion, comme l'ont fait ensuite l'Espagne ou l'Allemagne. On a continué à former des joueurs, pas des joueurs d'équipe, et à individualiser le travail à l'entraînement, parfois même de façon excessive, tandis que les Espagnols, justement, formaient des joueurs d'équipe, avec d'autres valeurs et d'autres critères techniques, des types qui ne trahissent jamais le collectif. Or, le joueur moderne, le joueur d'avenir, c'est justement quelqu'un qui joue et jouera pour l'autre. En créant des espaces et des brèches, en étirant l'adversaire, en multipliant les appels, en se sacrifiant pour le partenaire... (France Football, 24 septembre 2013)

François Blaquart, qui partageait entièrement ce diagnostic footballistique, a eu à cœur, une fois nommé directeur de la DTN, de développer un style de jeu « à l'espagnole », assez fortement opposé à celui développé depuis quinze ans dans les centres de formation des clubs et à l'INF de Clairefontaine, dirigé par Claude Dusseau puis, depuis 1998, par André Mérelle. En deux mots, pour guider le lecteur profane : le jeu prôné par le célèbre club de Barcelone, le « Barça », appelé aussi *tiki-taka*, se compose de redoublements de passes rapides (si possible à terre), d'une volonté de tenir la balle (d'avoir, dit-on, la « possession » du ballon), avec des joueurs souvent de petite taille mais très vifs et techniques (Xavi, Iniesta, Messi, etc.), donc capables de soudaines accélérations qui parviennent à percer le mur des défenses adverses les plus hermétiques.

À l'opposé, le jeu longtemps prôné en France après 1998 se traduit par un mot d'ordre incantatoire qui a été très dominant pendant des années: il faut «gagner les duels» (dans des situations de «un contre un») au milieu de terrain. Pour ce faire, il faut recruter dans les centres de formation des jeunes athlétiques, rapides et puissants, sautant haut pour le jeu de tête (notamment lors des coups francs et corners), etc. On dit que cette doctrine de jeu – par ailleurs un jeu pas toujours élégant,

mais efficace – aurait contribué à assurer la victoire de 1998. Dans ce contexte, les joueurs petits, apparaissant frêles ou fragiles, ont été assez souvent impitoyablement écartés du recrutement des centres de formation, comme l'a été en son temps le célèbre N'Golo Kanté (1,69 m)<sup>9</sup>. François Blaquart revient longuement, lors d'une interview avec Daniel Riolo, sur le profil de joueurs qu'il souhaitait voir recruter dans les Pôles espoirs de la DTN pour correspondre à la philosophie de jeu que la DTN entendait développer dans le football français:

[Dorénavant] nous mettons l'accent sur l'état d'esprit, nous voulons insister sur l'intelligence. Les jeunes qui ont des problèmes de comportement, on sait qu'ils auront du mal à s'insérer dans le collectif [...] [Pour évaluer l'intelligence du joueur,] l'approche est psychologique et on procède à des tests. Nous sommes en train de travailler sur les protocoles. C'est scientifique, donc nous travaillons avec des experts. On a mis en place une cellule de recherche. On travaille avec d'autres sports, le rugby par exemple, avec l'armée aussi. La question est: qui doit-on amener dans nos filières et dans nos pôles? On pose des questions aux jeunes sur leur attachement au jeu, à l'équipe. Ce ne sont que des questions liées au foot, à la passion, à l'état d'esprit. On peut évaluer les potentialités de performance. Même chose pour l'état mental. Il va falloir être capable avec le temps de dire: lui il a le profil, ou lui va nous claquer dans les doigts <sup>10</sup>.

On mesure mieux, à travers cet extrait, que Blaquart ne peut pas être réduit à l'homme qui a prononcé le funeste mot de « quotas » un jour de novembre 2010. Il y avait de longue date, chez lui, une réflexion de fond sur le type d'adéquation à favoriser entre le style de jeu prôné et le profil social et psychologique des jeunes joueurs à recruter, ce sur des « bases scientifiques ». Ce type de discours assez sophistiqué sur le football pouvait, pour tout dire, être jugé inutilement « intello » – ce qui est presque le reproche suprême dans le milieu du football, particulièrement imprégné d'anti-intellectualisme. En deux mots, ce discours du directeur de la DTN avait peu de chances de plaire aux « hommes de

terrain » de l'INF Clairefontaine qui défendaient, eux, des choses beaucoup plus simples et sans fioritures.

L'opposition entre ces deux positions au sein même de la DTN - incarnées par Mérelle et Blaquart dont on disait qu'ils étaient à couteaux tirés – était bien connue au sein de la FFF. En juin-juillet 2010, juste après le triomphe de l'équipe d'Espagne à la Coupe du monde, le camp de Blaquart apparaissait alors comme moderne et progressiste, entièrement en phase avec le mouvement du football en train de se pratiquer dans les meilleures académies de football. Le style de jeu défendu par Mérelle à l'INF Clairefontaine semblait incarner davantage le passé. Entre ces deux camps des «anciens» et des «modernes» à la DTN, la FFF a tranché en faveur du second, en élisant François Blaquart directeur intérimaire de la DTN en septembre 2010. On peut concevoir que la nomination de Blaquart à la DTN en septembre 2010 n'a pas plu à tout le monde au sein de la DTN, en particulier à André Mérelle. Ce dernier, né en 1944, ancien joueur professionnel au Red Star, s'était illustré en mai 1968 en participant à l'occupation des locaux de la FFF dans le 16e arrondissement, avenue d'Iéna. Après coup, il raconte qu'« alors même que, dans les autres sphères sociales, nous assistons à une remise en cause de la notion d'autorité, alors même qu'à l'école, l'université, des orientations nouvelles se font jour, le football reste le domaine d'autocrates non éclairés [...] J'ai eu des difficultés à retrouver un club. J'étais le gauchiste » (Le Nouvel Observateur, 15 avril 2018). Il s'est toujours vécu comme un «homme de terrain» assez suspicieux de ceux qui, à la DTN, n'étaient pas comme lui issus du sérail des joueurs pros. Le journaliste Daniel Riolo dit de lui qu'il avait coutume de désigner Gérard Houllier (ancien professeur d'anglais à Nœux-les-Mines, devenu entraîneur de renom puis DTN de 1998 à 2010) et François Blaquart (qui a été un bon joueur amateur et a un court passé de prof d'EPS avant de devenir à vingt-cinq ans conseiller technique départemental (CTD) par les noms peu aimables de « profs de gym », « hommes de préau » ou « bureaucrates ». Il n'est pas sans intérêt de souligner cette piste de l'opposition (très masculine) au sein de la DTN entre les «hommes de terrain» (et surtout pas de dossiers) et les «hommes de préau» («beaux parleurs») privés par leur passé de toute légitimité sportive: en deux mots, l'opposition condensée par celle entre André Mérelle et François Blaquart. Il se pourrait bien qu'un des ressorts profonds du surgissement de cette affaire des quotas dans la presse ait pour origine l'opposition des points de vue entre Mérelle et Blaquart, doublée par ailleurs d'une antipathie réciproque.

Ce n'est donc pas entièrement un hasard si Mérelle a été fortement sollicité par les médias, notamment Mediapart, lors des premiers jours de l'affaire des quotas. Il était objectivement pour eux un allié et un bon témoin à charge. L'interview qu'il donne à Mediapart le 2 mai 2011 vient fortement appuyer les révélations de ce journal: le titre de l'article qui lui est consacré est offensif (« "On me reprochait de prendre autant de blacks et de beurs" ») et le chapeau ne l'est pas moins (« Il raconte qu'au printemps dernier, lors d'une réunion de la direction technique nationale, quelqu'un a parlé de "caractéristiques ethniques". Et dénonce des relents racistes. »). Finalement, pour comprendre la position de Mérelle dans cette affaire des quotas, il faut rappeler qu'il dirigeait une structure de l'élite du football français (en moyenne chaque année 1500 inscrits de treize ans au concours pour seulement quarante élus) qui a vocation à alimenter les meilleurs centres de formation français. Son intérêt était de prendre les « meilleurs », sans se soucier aucunement des problèmes de nationalité, à la différence des entraîneurs des équipes nationales et du directeur de la DTN.

Pour illustrer cette différence cruciale d'approche de la question des joueurs binationaux entre Blaquart et Merelle, écoutons ce dernier en parler deux jours avant la grève du bus de Knysna dans un article de *L'Équipe* consacré aux franco-algériens de plus en plus nombreux à choisir l'Algérie: « Quand ils viennent passer les tests de recrutement, certains jeunes nés en France n'ont pas de carte d'identité et ne connaissent pas toujours leurs origines.

Si on se met à ne recruter que des petits Blancs, on va avoir du mal à composer une équipe. À l'INF, on forme aussi pour les clubs français, qui n'ont pratiquement plus de limites de nationalités » (*France Football*, 18 juin 2010).

Une fois évoqué le contexte historique et institutionnel de l'affaire des quotas, notre exploration sociologique doit s'élargir et prendre en compte les tensions qui traversaient le monde français du football professionnel et amateur. D'un côté, le journal Mediapart a construit ce scandale de l'affaire des guotas par la «révélation» d'un racisme qui aurait été, à ses yeux, profond et omniprésent dans le football français, notamment dans ses plus hautes instances (la DTN). De l'autre, des essayistes ou des journalistes comme Riolo dénoncent ce qu'ils appellent le « communautarisme » et la montée du prosélytisme dans le football français. La perspective sociologique que nous allons adopter ici cherche à se tenir à distance de ces deux postures opposées. Elle invite à mettre l'accent sur le conflit générationnel en quelque sorte sous-jacent à cette affaire des quotas. Cet éclairage nous est apparu nécessaire pour tenter d'élucider un aspect essentiel de cette affaire, à savoir le passage à l'acte - l'enregistrement de la réunion de la DTN puis sa transmission à un tiers de la FFF - de Mohamed Belkacemi, en charge à la DTN de la question du football des quartiers et du futsal, vivier à haut potentiel du football français.

# La présence de l'islam dans le foot français : un « effet de génération »

Dans cette affaire des quotas, on doit poser la question suivante: pourquoi Mohamed Belkacemi, alors âgé de cinquante ans, qui doit beaucoup à cette institution et en est un fidèle serviteur (en 2009, il est décoré de l'ordre national du mérite), décide d'enregistrer de manière clandestine, ce 8 novembre 2011, la réunion de travail de la DTN? Le premier article de *Mediapart* donne un premier élément de réponse: Belkacemi aurait été meurtri et

choqué par l'atmosphère délétère (« islamophobe ») qu'il avait ressentie lors du stage de travail de la DTN en juillet 2011 à Ouistreham et qui aurait perduré durant les quatre mois qui ont suivi. Belkacemi ne supportait plus, dans son environnement professionnel, ce qu'il ressentait comme une défiance à l'égard des « musulmans », devenue bien plus forte depuis le sociodrame de Knysna. On incriminait alors fortement la « culture » des joueurs de cité, devenus stars de foot, qui mêle, chez ses représentants les plus médiatisés (Ribéry, Benzema, etc.) des formes de consommation ostentatoire (bolides automobiles, montres hors de prix, vêtements de marque, vacances de luxe, complaisamment relayés en temps réel sur Instagram) et d'affichage religieux (musulman), des attitudes de provocation de *bad boy* (aux propos parfois homophobes), etc.

Dans son livre, *Le Sens des affaires*, Fabrice Arfi résume de la manière suivante les motivations de Mohamed Belkacemi:

Cela faisait des mois qu'il était le témoin de dérapages à la FFF, plus précisément depuis la défaite des Bleus lors du Mondial en Afrique du Sud, à l'été 2010. Tout a été dit en sous-entendus sur cet échec, mais jamais très clairement. Dans les couloirs de la fédé, à l'abri des caméras et des micros, Mohamed Belkacemi, lui, a commencé à entendre parler des joueurs de confession musulmane comme des « gris », des « islamistes » ou des « sarrasins ». Surtout lors d'un colloque de la DTN, qui s'était tenu à Ouistreham entre les 18 et 20 juillet 2010, les Noirs (comme Patrice Évra) ou les Musulmans (comme Franck Ribéry) furent désignés de manière à peine voilée comme les responsables de l'explosion du groupe en Afrique du Sud. La faute à des « tensions communautaires », à la perte d'« identité nationale », à ces Français qui ne l'étaient pas suffisamment pour avoir le respect du maillot 11.

C'est dans ce contexte hostile, dans lequel Belkacemi se sentait méprisé (comme « musulman ») et non écouté, que celui-ci, pour pouvoir prouver ses dires, a pris soin d'enregistrer la réunion de travail de la DTN. Il se doutait bien que, là, certains de ses collègues de la DTN reprendraient les mêmes expressions dépréciatives qu'il avait trop de fois entendues depuis la grève du bus. La

question qui surgit est donc la suivante: comment comprendre, à ce moment, la défiance croissante à l'égard des joueurs musulmans (ou considérés comme tels) au sein de la DTN? Pour y répondre, il convient d'élargir le cadre en examinant attentivement la manière dont s'est posée la question de l'islam dans le football français, en particulier en équipe de France. Comme cette question est souvent abordée de manière passionnelle dans notre pays, il importe en la matière d'éviter deux écueils symétriques: d'une part, celui qui tend à exagérer les faits et à les présenter de manière dramatisante (le Point ou Valeurs actuelles ont fait du thème de l'islamisation du football français un de leurs marronniers depuis au moins vingt ans) et, d'autre part, celui qui, à l'inverse, tend à minimiser les faits ou à éviter d'en parler pour ne pas alimenter de sentiments antimusulmans dans la société française. Pour ne rien arranger, on manque de livres ou d'articles fouillés de sociologues ayant vraiment enquêté sur le terrain.

Les sources journalistiques peuvent s'avérer instructives à condition de les manier avec prudence. C'est notamment le cas du livre de Daniel Riolo (Racaille Football Club). Si l'on accepte de négliger provisoirement l'intention « politique » de ce livre tendant à décrire un football de banlieue plus ou moins gangréné par l'islam, il n'en reste pas moins que sa position de journaliste-vedette de RMC Sport lui a permis de recueillir des entretiens intéressants auprès d'acteurs clés du football français: joueurs professionnels, mais aussi entraîneurs, dirigeants de clubs amateurs, militants associatifs, etc. Ces témoignages attestent tous de l'apparition, qui ne semble pas contestable, d'un certain type d'affichage religieux (islam) tant en équipe de France que dans les vestiaires de foot des clubs amateurs. On peut cela dit facilement supposer que les coupes qui sont faites par Riolo le sont en fonction des besoins de sa démonstration. De manière générale, on aimerait pouvoir replacer ces témoignages dans un autre cadre de lecture que celui proposé par ce journaliste. Bref, on l'aura compris, on aurait souhaité pouvoir effectuer une mise en perspective plus fine de ces propos décontextualisés, livrés bruts au lecteur par Riolo.

Commençons d'abord par évoquer ce qui se passait dans l'équipe de France. Tout laisse penser que c'est après 2006 que sont apparues de nouvelles demandes d'ordre confessionnel, avec l'arrivée de joueurs ayant grandi en banlieue, soit convertis à l'islam et particulièrement engagés dans cette religion - comme Franck Ribéry, Éric Abidal ou Nicolas Anelka -, soit de confession musulmane par leur appartenance à des familles immigrées (maghrébines et africaines). Certains organes de presse, à l'affût de toute manifestation de signes de « communautarisme », ont cru bon d'évoquer avec insistance l'exigence de repas halal en équipe de France. La forte présence de l'islam dans la vie quotidienne des bleus a alors été évoquée, dans la presse, mais aussi à la FFF, comme l'un des facteurs explicatifs du « désastre de Knysna ». Il semble avéré que l'émergence de ces nouvelles normes religieuses (le halal, le respect du ramadan, etc.) dont sont porteurs les joueurs de football de confession musulmane (ou convertis à l'islam) a été déroutante pour maints coachs et éducateurs et qu'elle a constitué une véritable source d'incompréhensions ou de tensions.

Au sein de la DTN, que s'est-il passé? Faute d'enquête ethnographique, procédons par un faisceau d'indices recueillis ici et là dans divers articles de la presse sportive (*L'Équipe, France Football, So Foot*, etc.), ce qui impose de rester très prudent. Il aurait bien existé un groupe influent au sein de la DTN qui souhaitait un renforcement des normes de comportement à attendre des joueurs internationaux. Les demandes religieuses, du type repas halal, qui avaient pu se manifester ici et là de la part de joueurs dits « musulmans » auraient été désormais considérées, après Knysna, comme à bannir franchement, voire à réprimer. Cette reprise en main se serait alors accompagnée d'un certain nombre de propos

I. Philippe Tournon, chef de presse des Bleus de 1983 à 2006 puis de 2010 à 2018, interviewé par Daniel Riolo, déclare n'avoir aucun souvenir de demande de repas halal en équipe de France avant 2006.

sur les « musulmans » dans les conversations ordinaires à la DTN. qui auraient dépassé - parfois? souvent? - le seul stade des « relations à plaisanterie » 1 pour devenir méchamment moqueurs et déplacés. De même qu'on pouvait sans doute entendre des propos proches de ce type dans les « salles de profs » de collège ou de lycée en ZEP/REP des enseignants, agacés par les diverses formes de « provocation » des élèves dits « musulmans », de même il est possible de considérer les propos des membres de la DTN comme étant l'expression d'une forme d'exaspération croissante de leur part à l'égard de la mise en avant parfois tapageuse de « pureté religieuse » chez les joueurs se déclarant musulmans. Ainsi, dans ce contexte délétère de l'année 2010 (affaire Ribéry", la grève du bus), la FFF, la DTN et le nouveau sélectionneur ont souhaité « remettre de l'ordre » au plus vite dans le Club France après Knysna, en rappelant avec force, voire avec une certaine brutalité, un certain nombre de principes «laïques» aux joueurs. Selon Jamel Sandjack, d'origine algérienne, président du club de Noisyle-Sec et élu à la présidence de la Ligue de Paris en 2012, «à Clairefontaine, certains éducateurs avaient fait la chasse à la prière et avaient fouillé dans les sacs pour trouver des tapis de prière ». Une version des faits qui sera confirmée par André Mérelle, alors directeur de Clairefontaine: « Je trouve scandaleux qu'on ait fait ça. On ne peut pas empêcher les jeunes de prier. Certains font des signes de croix ou embrassent la pelouse, c'est pareil 12. »

Face à ce camp des partisans d'un certain « retour à l'ordre » – d'autres diront de « fin de l'hypocrisie » sur le sujet – et à des comportements plus conformes aux normes de ces éducateurs, Mohamed Belkacemi, le seul « beur » de la DTN dont l'histoire est celle d'un « gars de cité » de Montreuil, a dû se sentir bien seul. Ce dernier n'a pu qu'interpréter ces propos agressifs ou déplacés

I. Nous revenons sur l'analyse sociologique des « relations à plaisanterie » et ce que recouvre plus précisément cette formule dans le chapitre 8 (p. 345).

II. Un scandale de relations sexuelles tarifées avec une mineure, qui avait defrayé la chronique en avril 2010.

sur les « musulmans » comme visant explicitement son groupe d'appartenance, lui qui est d'origine algérienne et musulman, même si très laïcisé dans ses pratiques, comme beaucoup de fils d'immigrés algériens de sa génération.

### La belle carrière d'éducateur de Mohamed Belkacemi avant 2010

Né en 1961, Mohamed Belkacemi a grandi à Montreuil dans une famille immigrée algérienne. Très tôt, il a pratiqué le football en bas de chez lui (« J'ai commencé comme tous les petits jeunes à jouer dans la cité ») puis a été licencié dans un club amateur à Montreuil. Bon joueur, il est repéré par le club du Paris FC où il fait ses gammes avant d'intégrer à seize ans une structure professionnelle. Il ne sera pas joueur pro, mais évoluera à un bon niveau amateur (en National 1, l'équivalent de la troisième division). Dans les années 1980, il joue à Villecresnes en quatrième division puis quelques mois à Orléans avant de revenir en région parisienne. En 1991, à trente ans, il arrête le foot, passe des diplômes d'éducateur et entraîne des enfants à l'école de foot. Il va peu à peu être connu du conseiller technique départemental par ses « actions de quartier » (« Il y avait de l'animation, de l'arbitrage en échange d'une vacation payée par le conseil général. »). Pour asseoir son statut professionnel et améliorer son salaire, il passe des diplômes de football (DES d'enseignement supérieur de football) et obtient une licence A UEFA. Il se retrouve alors, dit-il, « animateur, éducateur, entraîneur, formateur, entraîneur-formateur, j'ai vraiment tout passé ». Peu à peu, il monte les échelons dans la FFF et, en 1993, il obtient son diplôme premier degré. Laissons-le ensuite décrire sa carrière ascendante au sein de la FFF:

« Le CTR (Conseiller technique régional) de l'époque, M. Robert Corfou, m'avait demandé de donner un coup de main dans les écoles de Paris avec des élèves allant du CP au CM2. J'étais en appui pédagogique pour les instituteurs. Il a vu mon envie, ma compétence, ma capacité à gérer, à coordonner, à rassembler. Il m'a demandé de passer CTR à la Ligue de Paris. J'avais une casquette régionale et départementale au sein de la ville de Paris. En 2004-2005, il y a eu les émeutes de banlieue sur Paris, le ministère des Sports a demandé

à Aimé Jacquet ce que la fédération française de football faisait au sein des quartiers. C'est là qu'Aimé m'a appelé. Il m'a demandé de lui expliquer un peu ce qu'on faisait, les dispositifs qu'on mettait en place en région parisienne. Il a voulu installer ça au niveau national et m'a promu à la DTN en 2004 comme conseiller technique national. De fil en aiguille, j'ai été sélectionneur de l'équipe de France de futsal, je faisais de la formation, de la sélection, de la détection. J'ai travaillé sur tout le territoire national avec la fédé. Quand Henri Émile m'a rejoint à la fédé sur le dispositif football diversifié, il m'a ouvert les portes de France 98, de pas mal de choses qui m'ont permis de me faire connaître. Ensuite, j'étais sur toutes les actions avec France 98, sur la logistique. Je me suis imposé dans les missions qu'on me donnait, je menais à bien des projets qui rapportaient même de l'argent à la fédé. À cinquante ans, j'ai obtenu un master 2 international financé par le CNOSF où je représentais la France face à vingt nations. »

Source: Onze mondial, 26 octobre 2017.

Cette présence de l'islam dans le football se retrouve, bien sûr, dans le football amateur. Dans un certain nombre de clubs de quartiers HLM à forte composante immigrée (et de confession musulmane), il semble peu contestable que la religion avait pris une place qui n'existait aucunement auparavant: ce qui est tangible à travers ces indices que sont l'introduction de tapis de prière par certains joueurs (les plus pieux) dans les vestiaires ou le port de shorts ou de slips sous la douche de la part de joueurs « musulmans ». Daniel Riolo cite à ce sujet le témoignage d'un joueur ayant fréquenté plusieurs clubs de Ligue 2 et un club de Ligue 1:

Il y a 10 ans, personne ne parlait de halal, aujourd'hui dans les clubs, c'est presque une règle, en tout cas un souci à régler vite car la demande est forte. La montée du religieux, je la vois aussi dans les détails de la vie quotidienne comme la douche. Moi, ça me rend con, je ne peux pas accepter comme un poussin, alors je fais le contraire et ça peut être mal vécu. Mais les plus jeunes, non musulmans, bah ils disent rien, ils acceptent. Quant au prosélytisme, oui, il existe 13.

Même s'il faut redire le biais des témoignages choisis et souligner que presque tous ceux qui font état d'une montée des signes extérieurs de religion ou du prosélytisme le font sur le mode de la dénonciation, on peut néanmoins prendre celui-ci comme un indice. Cette question est évoquée par des coachs de club de banlieue, d'origine algérienne et de confession musulmane, ayant grandi en banlieue, mais appartenant à des générations antérieures pour lesquelles la religion ne comptait pas ou guère. N'ayant pas connu cet islam-là, ils découvrent un peu en hurons ce processus de diffusion dans les vestiaires de foot d'un islam porté par les nouvelles générations de cité, dont une fraction plus rigoriste et prosélyte. Le témoignage de Walid (prénommé Mohamed par erreur par Riolo) Regragui, ancien joueur professionnel, marocain d'origine, devenu coach mental, a ceci d'intéressant qu'il vient de l'intérieur. Pour rendre compte de cette montée du religieux dans le milieu du foot pro, celui-ci propose deux facteurs d'explication: « Il y a d'abord le cas du joueur en période de doute, en perte de repères, il se dit que la religion va l'aider, lui donner des nouvelles ressources. L'autre hypothèse est plus surprenante, mais existe, c'est l'effet de mode, le suivisme 14. »

La question de l'islam dans le football permet d'observer, dans le football français des années 2000-2010, une progressive fracture générationnelle au sein du groupe des descendants d'immigrés maghrébins appartenant à deux cohortes démographiques distinctes. Elle oppose schématiquement, d'une part, la génération des dirigeants de clubs, entraîneurs/éducateurs ou bénévoles nés à peu près entre 1960 et 1980 et ayant grandi dans les cités HLM des années 1960-1990 – la génération de la « Marche des beurs », globalement assez éloignée de la religion – à la génération des joueurs de ces clubs de banlieue, nés dans les années 1980-2000 et ayant grandi dans les années 1990-2010 dans une conjoncture de ségrégation scolaire/spatiale/socio-raciale croissante et de tensions dans les relations internationales (11 septembre 2001, deuxième guerre du Golfe, etc.), pour laquelle la ressource de

la religion – l'islam – devient souvient essentielle dans leur construction identitaire <sup>15</sup>.

Le mémoire de master 2 de Valérie Asensi livre sur ce point une série de notes ethnographiques probantes, dans un domaine où les travaux sociologiques solides sont beaucoup moins nombreux que les essais à scandale. Elle a effectué en 2011-2013 cette remarquable enquête sur l'évolution d'un club amateur d'une ville populaire de banlieue parisienne 16. Elle est parvenue à retracer l'entrée de la religion musulmane dans ce club de banlieue (appelé Morny) avec l'arrivée au club en 1995/1996 du «premier musulman pratiquant ». Elle montre surtout que la question de l'islam va devenir, dans les années 2000, un sujet de fréquentes discussions dans le club entre, d'un côté, le groupe des « anciens » - autour de la cinquantaine et tous responsables du club, éducateurs ou bénévoles - et le groupe des joueurs (18-30 ans) du même club. Le groupe des « anciens » est composé d'une majorité d'enfants d'immigrés algériens (majoritairement kabyles) qui ont grandi à Morny avec comme grande passion le foot. Issus de familles au sein desquelles seuls les parents pratiquent la religion, ils vont à l'adolescence, dans les années 1970-1980, cesser de faire le ramadan. Par exemple, Miloud, né en 1960, un des responsables du club, mange du porc, boit de l'alcool et fume. Dans un long entretien, celuici compare sa génération à celle des joueurs des années 2000 qui demandent presque tous, avec une forte insistance, à manger halal (notamment les sandwichs lors des déplacements):

Maintenant c'est hala! Tous les blacks... alors maintenant, pour être tranquille, tu fais fromage ou dinde. Nous la rosette de Lyon, on l'explosait, on aimait ça! Ça a vachement changé! On peut en parler des heures! Nous on se régalait, une petite bière, un machin! C'est notre génération on s'en tapait! Et quand je discute avec les gars de province, ils me disent que la convivialité en région parisienne c'est plus du tout ce que c'était... Et c'est vrai! Tu te rappelles [dit-il à son voisin, entraîneur des gardiens] à Avranches, les fruits de mer, et le lard grillé!... Tu kiffes! Aujourd'hui tous les clubs de la région parisienne, c'est sandwichs, pas de porc, pas

d'alcool. Sauf les Lusitanos de Saint-Maur, mais c'est pas pareil, eux c'est un club communautaire.

Quand vous faisiez des sandwichs à la rosette, ça ne posait de problème à personne?

Si t'en avais un, c'était tout! Notre génération, on se régalait, au lieu de chourer une tablette de chocolat, on chourait du saucisson ou du pâté, c'était meilleur! Maintenant c'est terminé! [Silence.]

#### Laissons ici Valérie Asensi commenter cet extrait d'entretien:

Les musulmans pratiquants ne font pas que rendre visible la fin d'une «génération», celle des anciens du club; ils la poussent à se soumettre à une norme religieuse contre laquelle les anciens se sont construits. Le respect de la norme religieuse était pour ces derniers à la fois un support - ils associent fréquemment la piété de leurs parents à leur réussite scolaire et à leurs qualités morales – et un repoussoir – comme image du *blédard*. La religion les ramène aujourd'hui à une étrange domination, une sorte de domination *ex post*. Eux à qui le football a fait découvrir les buffets campagnards et le pâté, qui ont des compagnes non maghrébines, eux qui dirigent «une petite entreprise» à un âge où leurs parents avaient encore « une valise sur l'armoire » par peur de se faire « renvoyer en Algérie », se retrouvent comme rappelés à un stigmate qu'ils n'ont pas porté, isolés dans leur propre fief, contraints à accepter collectivement ce qu'ils ont individuellement refusé, et faisant d'eux à rebours des «étranges étrangers» par l'entremise de ceux – les « blacks », les « muslims », les « frères », les « musulmans pratiquants » - dont ils sont incapables de se détacher totalement 17.

Pour conclure cette partie, il reste à préciser que l'expression de ces nouvelles formes de revivalisme religieux (ici l'islam) en équipe de France comme dans les équipes amateurs de banlieue n'a, en un sens, rien de surprenant. En fait, le paysage religieux du football français de 2010-2011 correspond assez étroitement à la vague de revivalisme religieux (musulman) en banlieue que l'enquête statistique *Trajectoires et Origines* de 2008 de l'Ined a fort bien documentée. Illustrons ce point par une statistique fort parlante: en 2008, selon cette enquête, 78 % des descendants

d'immigrés du Maghreb, des pays du Sahel et de la Turquie (regroupés ensemble ici pour des raisons statistiques) résidant en cité (ZUS) « accordent assez ou beaucoup d'importance à leur religion » (islam) contre 62 % d'entre ceux qui habitent en dehors des cités (pavillon, résidence, HLM hors ZUS) 18. C'est le cas seulement de 20 % des membres du groupe appelé « majoritaire » par les responsables de l'enquête *TeO* (c'est-à-dire non immigrés et non descendants d'immigrés et des DOM-TOM).

Une fois éclairée cette question du conflit générationnel liée à l'islam dans le football français, il reste à poser la dernière question: comment expliquer que ce soit l'un des leurs, en l'occurrence Mohamed Belkacemi, qui ait enregistré cette séance? Se sentait-il si isolé au sein de la DTN? N'y avait-il pas là une forme de discrimination systémique à l'encontre des cadres d'origine maghrébine ou africaine?

# Quelle place des éducateurs « de banlieue » dans le football français et à la DTN?

Au cours des vingt à trente dernières années, la place des éducateurs d'origine maghrébine ou africaine n'a cessé de croître dans les écoles de foot des clubs amateurs français, notamment en région parisienne 19. Leur rôle, aujourd'hui prédominant dans les clubs de banlieue, a été aussi majeur dans la formation et l'éclosion des pépites qui sont issues des cités en Île-de-France: on a déjà cité ce chiffre de 60 % des joueurs des centres de formation en 2010 provenant des cités de la banlieue parisienne 1. On peut ici prendre l'exemple de la carrière fulgurante de Mbappé et de tout ce qu'elle doit au long et patient encadrement des éducateurs de foot (dont le propre père du joueur) de l'US Bondy 20. Or cette forte poussée de l'encadrement du football amateur par des personnes issues de l'immigration maghrébine et africaine ne s'est pas traduite en France au niveau de l'encadrement supérieur. La

DTN a longtemps eu du mal à intégrer des cadres venus des « quartiers », c'est-à-dire ayant grandi dans des cités HLM et – cela va souvent de pair depuis le début des années 1990 – issus de familles de l'immigration postcoloniale. Mohamed Belkacemi a longtemps été le seul représentant de cette catégorie au sein de la DTN alors même que beaucoup d'éducateurs de football ont des profils sociaux équivalents au sien.

Cette très forte sous-représentation d'éducateurs « issus de la diversité», comme on dit aujourd'hui, pourrait laisser penser à une forme de discrimination institutionnelle à leur encontre. De bons connaisseurs du foot de quartier, comme le sociologue Marwan Mohammed, président depuis dix ans d'un club de futsal de quartier à Villiers-sur-Marne (ville de la grande banlieue parisienne marquée par des émeutes), estiment que l'absence d'éducateurs de banlieue dans les structures dirigeantes du football français (districts départementaux, ligues régionales) pose effectivement problème. Lorsque le journal Libération l'interroge comme expert sur l'affaire des quotas en le présentant comme « sociologue et président de club », il insiste sur le fait que le monde du football, amateur ou professionnel, n'est pas une bulle étanche, qu'on retrouve parfois sur les terrains des tensions liées à différentes formes de racisme ordinaire. Il oppose alors le travail des bénévoles et des éducateurs attachés à une posture éducative et à des valeurs de cohésion à ce qui se passe, à ses yeux, dans la gestion du football français:

Ce qui me frappe, notamment en Île-de-France, c'est le décalage entre les éducateurs, leur dynamisme, leur cosmopolitisme, et l'homogénéité des parcours, des profils et des statuts de ceux qui gèrent le football au niveau des districts départementaux et des ligues régionales. Les stéréotypes entendus dans les instances d'élite, on peut les retrouver à ces niveaux intermédiaires. (6 mai 2011.)

C'est en mai 2011 un diagnostic semblable qui est posé par l'ancien président (2005-2009) de l'Olympique de Marseille, Pape Diouf. Né en 1951 (et décédé en mars 2020 de la Covid-19), fils

d'un militaire sénégalais qui a combattu pour la France pendant la Seconde Guerre mondiale, il effectue des études à l'Institut d'études politiques d'Aix-en-Provence puis devient journaliste et, des années plus tard, un talentueux agent de joueurs, avant d'être nommé président de l'OM par Robert Louis-Dreyfus. Il est ainsi le premier président noir d'un club de Ligue 1 et, à ce titre, souvent sollicité par la presse ou les associations antiracistes pour donner son point de vue sur des affaires de racisme ou de discrimination raciale. Fin mai 2011, il est membre du jury de la 3<sup>e</sup> édition des Y'a Bon Awards, une remise de prix distinguant des propos jugés racistes organisée par l'association Les Indivisibles, et se trouve sollicité pour donner son point de vue sur l'affaire des quotas:

À mon avis, l'information sortie par le site *Mediapart* n'aurait valu fondamentalement que par le débat qu'elle posait: « Est-ce que le football français est raciste ou est-ce qu'il discrimine? » Je ne répondrai pas positivement en disant qu'il est raciste, mais en tout cas, il discrimine, c'est évident. Mais cette question-là n'a pas été débattue, on s'est contenté de répondre de manière très sommaire, en disant qu'il suffisait de regarder tous les samedis et dimanches sur les terrains, que c'était là où la diversité était la mieux partagée, que c'était là où on pouvait effectivement parler de diversité réelle... Pour moi, tout ça, c'est du pipeau car la diversité s'arrête avec la fin de la carrière des joueurs. On ne voit aucun ressortissant issu de la diversité à la tête d'une organisation, à la tête d'une instance, à la tête d'une direction sportive, donc voilà, le vrai débat a été escamoté. (Interview au site OWNI, 23 mai 2011 121.)

De fait, l'opposition entre la forte présence des enfants d'immigrés dans le monde des éducateurs, « à la base » si l'on peut dire, et leur absence dans les échelons dirigeants du football (districts départementaux et ligues régionales) ne semble pas contestable. Tout du moins en 2010-2011, sachant que l'élection déjà mentionnée de Jamel Sandjak à la tête de la Ligue de Paris deux ans plus tard pourrait peut-être marquer le signe d'une évolution. Dans ce domaine du football, la discrimination peut résulter au moins autant d'une mise à l'écart délibérée que d'une autoévic-

tion de la part de ceux qui anticipent de manière négative leur changement de position en montant dans la hiérarchie. Dans le cas des éducateurs dits « de banlieue », la petite promotion dans leur espace professionnel que représenterait l'accès à des emplois de cadres intermédiaires dans les structures départementales ou régionales leur ferait quitter le « terrain » (comme ils le disent) – à savoir le jeu, le gazon, les vestiaires et toute l'ambiance qui va de pair – pour entrer dans le monde des rapports à faire, de la « paperasse ». Comme beaucoup d'entre eux sont passés au lycée par des études professionnelles – un CAP (comme Belkacemi) ou un BEP – cette perspective d'entrer dans le monde de l'écrit a des chances non négligeables de les faire regimber au dernier moment. Il existe donc sans doute des formes d'autocensure et d'évitement de leur part pour ces postes d'encadrement intermédiaire et de petite promotion.

Pour ce qui concerne l'accès au saint des saints qu'est la DTN, il faudrait là aussi intégrer dans l'analyse les contraintes propres au travail dans cette institution particulière. Une chose est d'avoir fait ses preuves en club, une autre est de le faire au sein des districts ou de la DTN qui exigent d'autres qualités, pour le coup, proprement sociales et souvent très liées au parcours scolaire: savoir tenir une réunion, rédiger des rapports, entretenir des rapports policés avec tous ses collègues, savoir évoluer dans ce monde feutré de la FFF avec ses clans et ses usages bien réglés, etc. Dans un certain nombre de cas, ces critères « sociaux », et non pas ethniques ou raciaux, peuvent prédominer et invalider la candidature d'éducateurs venus des « quartiers », hyperinvestis sur le terrain, ayant fait largement leurs preuves et possédant dans leur domaine de très belles compétences <sup>22</sup>. Si ces derniers ne passent pas la barre des examens et ne sont pas promus, ils seront tentés de suspecter de la discrimination du fait de leur « origine » (nationale ou raciale), tandis que leurs examinateurs, qui appartiennent au même monde professionnel qu'eux (celui des éducateurs de foot), mais pas forcément au même monde social, interpréteront leur non-admission comme le signe d'une

correspondance insuffisante aux attentes du poste. Seule une enquête sociologique fouillée, par observation participante, permettrait de trancher ce conflit d'interprétations et notamment la spécificité d'une forme d'éviction fondée sur un critère de race.

# 8. Laurent Blanc «raciste»? Les noirs dans le football français: une perspective sociologique

Avec l'affaire des quotas, il y aurait eu – on l'a vu – une sourde volonté des dirigeants du football français d'exclure a priori les jeunes descendants de l'immigration postcoloniale, notamment africaine, de la voie royale du football professionnel. C'est bien cette accusation de « discrimination raciale » et, plus grave encore, ce soupçon de « racisme » contre les dirigeants du foot français, qui semblent être restés en mémoire dans l'opinion publique, et en particulier au sein de ce qu'il est convenu d'appeler les «minorités visibles». Le débat public s'est surtout focalisé sur les propos suivants, tenus par Laurent Blanc, alors sélectionneur de l'équipe de France, lors de cette réunion de travail de la DTN: « Je vois quelques centres de formation: on a l'impression qu'on forme vraiment le même prototype de joueurs: grands, costauds, puissants. [...] Qu'est-ce qu'il y a actuellement comme grands, costauds, puissants? Les blacks. » Cet extrait a fait scandale, alimenté les réseaux sociaux, suscité la protestation de joueurs (Thuram, Vieira, etc.) et de porte-parole des associations antiracistes. Il faisait apparaître le sélectionneur de l'équipe de France de l'époque comme réduisant le groupe des noirs à leurs seules qualités physiques (« grands, costauds, puissants ») et en l'opposant implicitement à celui des joueurs espagnols catégorisés

comme blancs (eux, «vifs et techniques»). D'un côté de la barrière raciale, la nature (des noirs) et de l'autre, la culture (des blancs).

Sur le moment, les deux auteurs de ce livre avaient estimé devoir intervenir à chaud dans la presse (dans le journal *Libération*) pour mettre en garde contre les amalgames qui se multipliaient dans les commentaires de ces propos, en insistant sur la nécessité de différencier les cas et de garder mesure: « En dénonçant le "racisme" des dirigeants de la DTN, les journalistes et les intellectuels critiques qui leur ont emboîté le pas raisonnent comme si on pouvait mettre sur le même plan les blagues racistes (filmées) d'Hortefeux, la légitimation publique de la discrimination raciale par Zemmour et les propos de Laurent Blanc sur les qualités physiques spontanément attribuées aux Noirs dans le milieu du foot (tenus lors d'une réunion interne de travail, dans une "conversation à bâtons rompus") 1. »

Neuf ans plus tard, nous maintenons plus que jamais ce point de vue. Le rôle des sciences sociales consiste à analyser avec recul les faits et surtout à refroidir l'objet. Le but de ce chapitre consistera donc à donner une perspective sociologique aux propos susmentionnés de Laurent Blanc en réinsérant ceuxci dans une économie des pratiques et échanges symboliques du monde du football – économie qui renvoie, fondamentalement, aux formes actuelles de la culture populaire urbaine. Cette mise en perspective sociologique contribuera aussi à illustrer, de manière probante, le fossé qui sépare, d'une part, les réalités populaires du football contemporain en France et, d'autre part, l'interprétation que peuvent en donner des journalistes, prisonniers d'une culture politique alimentée par les polémiques d'actualité.

Nous commencerons, dans un premier temps, par rappeler la place croissante des joueurs noirs dans le football français de haut niveau – et notamment leur présence de plus en plus forte dans l'équipe nationale –, celle-ci ayant alimenté depuis le milieu des années 1990 un discours xénophobe ou raciste dans l'espace public, et pas seulement du côté du Front national. Dans un

deuxième temps, il s'agira de comprendre sociologiquement les usages du mot «blacks» dans le milieu du football français: entraîneurs, joueurs, mais aussi dirigeants. Enfin, dans un troisième temps, nous expliquerons en quoi les propos de Laurent Blanc, qui ont été épinglés comme «racistes», pouvaient être compris dans le cadre d'une analyse des biais de recrutement dans les centres de formation, en essayant d'expliquer les logiques du recrutement préférentiel de joueurs noirs qui y présidaient.

# «Présence noire» dans le football français et réactions xénophobes

La présence croissante de « noirs » dans l'équipe de France de football au cours des vingt dernières années - avec, par exemple, quatorze joueurs sur vingt-trois chez les Bleus vainqueurs du Mondial de 2018 – ne pouvait pas ne pas servir d'argument xénophobe au Front national et à la propagande frontiste. On doit rappeler que, dès l'Euro 1996 en Angleterre, c'est Jean-Marie Le Pen qui a politisé cette question en mettant en doute la qualité de Français des joueurs tricolores, jugeant « artificiel que l'on fasse venir des joueurs de l'étranger en les baptisant équipe de France ». Il avait aussi mis l'accent sur ce symbole par excellence qu'est l'hymne national, regrettant que la plupart des Bleus, «bouche fermée, visage hostile [...], ne chantent pas la Marseillaise» (23 juin 1996). Or cette sombre antienne a été reprise par la suite par d'autres personnages publics, pas tous situés à l'extrême droite. Peu après les émeutes de 2005, l'ancien supporter parisien du Racing (qui allait voir les matchs au Parc des Princes avec son père, immigré polonais), le futur académicien Alain Finkielkraut, prenait le relais dans une interview au journal israélien Haaretz où il déclarait ceci: «Les gens disent que l'équipe nationale française est admirée par tous parce qu'elle est "black-blanc-beur". En réalité, l'équipe nationale est aujourd'hui "black-black", ce qui en fait la risée de toute l'Europe » (19 novembre 2005). Un an après, en novembre 2006, le député-maire socialiste Georges

Frêche, par ailleurs professeur agrégé d'histoire du droit, lors d'un conseil d'agglomération de Montpellier, se laissait aller à dire ceci: « Dans cette équipe [de France], il y a neuf blacks sur onze. La normalité serait qu'il y en ait trois ou quatre. Ce serait le reflet de la société. Mais là, s'il y en a autant, c'est parce que les blancs sont nuls. J'ai honte pour ce pays. Bientôt, il y aura onze blacks. Quand je vois certaines équipes de foot, ça me fait de la peine. » Évidemment, Éric Zemmour ne pouvait manquer à ce triste florilège. Il commentait ainsi, sur RTL, la grève du bus de Knysna: « Chez ces Bleus-là, la France est un pays de bouffons », évoquant ensuite « les blacks qui ont viré les beurs puis les blancs » (25 juin 2011). L'historien Pap Ndiaye, dans La Condition noire, souligne à raison qu'en «laissant entendre que les joueurs noirs n'étaient pas français, Georges Frêche appuyait sur la blessure identitaire des citoyens noirs, eux qui doivent trop souvent faire la preuve d'une identité française soupçonnée 2 ».

On pourrait allonger sans peine cette liste de prises de parole visant à contester, pour le coup pour des raisons raciales, à cette équipe de France de football son caractère véritablement national. Nul doute que ces prises de position publiques de professionnels de la politique ou de commentateurs intéressés à laisser entendre que les joueurs de couleur seraient de « mauvais Français » ont laissé des traces à tous les niveaux du football amateur et ne sont pas des faits isolés. Certains dirigeants ou recruteurs de clubs professionnels durant cette période semblent avoir été habitués à manier sans vergogne un langage et des thèmes à fortes connotations racistes, comme certains extraits du livre déjà cité de Daniel Riolo le montrent:

[Dans ces années avant 2010] on dit alors partout que, si on veut gagner un match en catégorie jeune, il faut avoir un joueur noir derrière et un joueur noir devant. Un ex-dirigeant lyonnais aimait raconter cette histoire qu'il accompagnait d'un rire gras: « Nous ici, on va taper dans une tour et hop, on a en dix qui tombent des comme ça! » C'est aussi ce recruteur lensois qui, lancé dans un tour de France d'observation, se rend à Libourne en

Gironde, en demandant: « Vous avez des grands noirs costauds? Même s'ils ont les pieds carrés, c'est pas grave, on les redressera. » Le foot français a poussé loin la réflexion sur l'ethnicisation des compétences footballistiques. (p. 137-138.)

Comment analyser les propos abrupts de ces dirigeants et recruteurs de clubs? Tout se passe comme si leur réflexion stratégique de composition des équipes se coulait tout « naturellement » dans un moule raciste («"L'armée de réserve" du foot, elle est noire, vit dans les tours et a les pieds carrés »), lui-même ancré dans les conditions sociales qui en forment le substrat. Même si nous ne disposons pas de statistiques ethniques sur ce sujet, les photos des équipes de jeunes (U15, U17, U19) en banlieue parisienne et/ou l'observation directe des matchs montrent que les noirs sont très majoritaires dans les équipes de jeunes de football, devenant le principal vivier de recrutement des futurs joueurs professionnels. En conséquence, les «blacks» - d'ailleurs moins les antillais que les jeunes dont les parents sont originaires de pays d'Afrique subsaharienne (Sénégal, Mali, Cameroun, Côte d'Ivoire, etc.) sont entrés nombreux, lors de la décennie 2000-2010, dans les Pôles espoirs et les centres de formation. Il en découle que les noirs ou ceux perçus comme tels sont devenus de plus en plus nombreux dans les équipes de Ligue 1 et Ligue 2 et majoritaires dans les diverses équipes de France (jeunes, espoirs, équipe A). Rappelons pour mémoire que les parents des joueurs de l'équipe de France 1998 étaient majoritairement issus de la classe ouvrière (Blanc, Deschamps) ou du milieu des petits indépendants - artisans (Lizarazu) ou commerçants (Barthez) - et avaient grandi dans des villes moyennes. Douze ans plus tard, au moment de la Coupe du monde en Afrique du Sud, la majorité des Bleus ont grandi en banlieue<sup>3</sup>.

Les propos de Laurent Blanc doivent donc être insérés dans un contexte historique du football français qui est travaillé en profondeur, pour des questions structurelles, par cette « question noire »; ce d'autant plus que la grève du bus en Afrique du Sud a été elle aussi racialisée par une partie de la presse, partie en guerre contre ces « mauvais Français ». Une fois établi ce fait morphologique de la place croissante de joueurs noirs dans le football français, il nous reste à examiner la manière dont cette présence noire dans le football s'est réfractée au niveau du langage. On proposera ici une esquisse d'analyse sociologique des usages du mot « blacks » dans le football français, en particulier professionnel.

## Sur les usages du mot «blacks» dans le milieu du football

Si cette affaire autour des propos de Laurent Blanc a provoqué autant de malentendus entre les différents protagonistes, c'est parce que ceux-ci avaient partie liée, de manière assez profonde, aux usages des mots et au sens très différent qui leur était donné selon les sphères sociales où l'on se situait. C'est notamment le cas avec ce mot de « blacks », le plus souvent écrit au pluriel. Il s'agit donc de réfléchir à la place que ce mot occupe dans le lexique des entraîneurs et éducateurs de football en France.

Le mot « blacks » s'est progressivement imposé dans le football professionnel comme un terme générique pour désigner à la fois les joueurs africains et les joueurs nés en France issus soit des DOM-TOM soit des dernières grandes vagues d'immigration venant des différents pays du Sahel et d'Afrique de l'Ouest. Ainsi, durant toute la période 1998-2010, le vocabulaire des recruteurs du football français s'est ethnicisé, en s'adaptant, en quelque sorte, aux transformations morphologiques des écoles de football et des centres de formation. Faute d'une étude sociolinguistique et historique permettant de retracer la genèse et la diffusion du mot « blacks » dans le monde du football amateur et professionnel, on peut avancer ici quelques hypothèses interprétatives.

La première, assez simple, consiste à dire que l'emploi fréquent du terme anglais, au lieu du terme français (« noirs »), permet de désigner une réalité de manière euphémisée, sans que le locuteur encoure le risque d'être suspecté de racisme. « Blacks » est ainsi

une manière contournée, et surtout adoucie, de dire « noirs » — manière qui semble toutefois aujourd'hui dépassée car nombreux sont ceux qui rejettent le terme et le posent comme l'expression d'un *racisme* euphémisé. La deuxième hypothèse est plus sociologique. Elle consiste à dire que le mot « blacks », dans l'usage qui en est fait par les coachs de football en France, renvoie moins à une catégorie proprement raciale qu'à une catégorie qu'on pourrait appeler socio-raciale. Pour le dire plus précisément, derrière ce mot désignant un collectif de personnes, on trouve des catégories de jugement agissantes qui sont avant tout de nature sociale, c'est-à-dire qu'elles englobent principalement des « manières d'être, de faire et de sentir », pour reprendre ce vieux lexique durkheimien.

Cette hypothèse s'appuie sur le travail ethnographique mené par Frédéric Rasera dans le cadre de sa thèse de doctorat de sociologie 4. Ce dernier a réalisé un long travail d'observation au sein d'un club de Ligue 2 où, comme dans la plupart des clubs professionnels, la place des joueurs noirs est importante. Lors de son travail de terrain, Frédéric Rasera a pu assister, pendant plus de deux ans, aux séances d'entraînement des joueurs et mener des entretiens approfondis tant avec le staff du club (entraîneurs, recruteurs, médecin, kinésithérapeutes, etc.) qu'avec les joueurs eux-mêmes. C'est donc un travail qui se caractérise par une grande richesse de matériaux ethnographiques, recueillis *in situ*.

Il montre d'abord que le mot « blacks » est, comme on dit en anthropologie, une catégorie « indigène » qui ne reçoit son sens particulier que dans le cadre de la situation de travail et des interactions qui y sont quotidiennement associées. Citons cet auteur plus longuement:

« Les Blacks » est une catégorie mobilisée par les groupes dominants de ce collectif qui s'y partagent le monopole de la parole légitime. Dans ce contexte, leur position professionnelle leur donne le pouvoir de nommer et, *in fine*, de faire exister « les Blacks ». Le terme est régulièrement mobilisé par les membres du staff technique (dont la plupart sont d'anciens footballeurs

professionnels) et médical qui encadrent les joueurs ainsi que par les footballeurs qui appartiennent au groupe des « anciens » <sup>5</sup>.

Frédéric Rasera montre que les divers usages du terme « blacks » ne se comprennent qu'à condition de les resituer dans les rapports hiérarchiques propres au collectif de travail footballeur. Celuici comprend des membres occupant des positions légitimes (les entraîneurs, mais aussi les «anciens», joueurs plus âgés) et des membres occupant des positions dominées (les joueurs les plus jeunes, moins aguerris). En conséquence, seuls les premiers ont le pouvoir de tracer les contours, parmi les seconds, du groupe des « blacks » et de lui construire une réputation négative à travers un «commérage d'exclusion», comme disent Norbert Elias et John L. Scotson 6. Frédéric Rasera conclut ainsi sa démonstration sur ce point: «Derrière le "problème des Blacks", nous verrons que c'est avant tout la défense d'un ethos professionnel qui est en jeu. Et pour les footballeurs qui en sont les garants dans le collectif de travail [...] la stigmatisation des "blacks" va de pair avec la mise en avant d'une respectabilité professionnelle7.» De fait, parler des « blacks » dans ce contexte interne du club de football, c'est donc pointer du doigt - de manière plus ou moins bienveillante selon les cas et les circonstances – un groupe de jeunes joueurs distingués pour leur caractère turbulent, potentiellement déviant, bref: à surveiller de près.

Pour comprendre ce qui se joue, il faut commencer par regarder attentivement les contours et la composition du groupe concerné. Frédéric Rasera montre ainsi – et cet apport est, à nos yeux, véritablement décisif – que ce groupe des « blacks », ainsi désigné au cours des interactions entraîneurs – joueurs, ne désigne pas tous les joueurs « noirs » de l'équipe, mais seulement une partie de ce groupe. Il peut même, à la limite, inclure en son sein des joueurs « blancs » :

Certains joueurs blancs peuvent, par exemple, être associés au groupe des « Blacks ». Comme ce matin où Alex (joueur de 29 ans et figure historique du club) s'adresse à Loïc (joueur de 20 ans venant tout juste de signer son premier contrat professionnel) qui

arrive avec plusieurs joueurs communément renvoyés au groupe des «Blacks», en usant d'un prénom ethnicisé: «Ça va Abdelkrim?» (rires d'Alex et de quelques joueurs autour, sourire plus crispé de Loïc)<sup>8</sup>.

La question sociologiquement pertinente est donc la suivante: qu'ont en commun ces éléments du groupe désignés comme « les blacks » par leur entraîneur? À l'opposé, qu'est-ce qui distingue les joueurs qui, alors qu'ils sont noirs de peau, ne sont pas pour autant inclus dans ce groupe? La réponse doit être cherchée du côté du mode de socialisation et du style de vie des joueurs. À partir de l'analyse de Frédéric Rasera, par ailleurs confortée par la lecture régulière des comptes rendus de la vie quotidienne dans la presse football (L'Équipe, France Football, So Foot, Cahiers du football), on peut dire que le groupe des « blacks » peut rassembler des joueurs dont le parcours est assez varié: ceux qui viennent des Antilles ou d'autres DOM-TOM, ceux originaires d'Afrique subsaharienne ayant grandi en France et de ce fait parfois binationaux, ou encore ceux qui ont été recrutés dans les différents pays d'Afrique subsaharienne et qui ont donc émigré en France comme footballeurs. Ces derniers doivent être objectivement considérés comme des immigrés de travail qui sont originaires soit de familles de classes moyennes soit de familles déshéritées. Ils ont été repérés jeunes, en Afrique, dans des matchs de quartier; certains ont pu entrer dans des académies qui se sont créées depuis une vingtaine d'années dans des grands pays de football d'Afrique (Sénégal, Côte d'Ivoire, Cameroun, etc.) et ont pu accéder à ce milieu rêvé du football professionnel européen, le plus riche du monde.

Quant aux jeunes joueurs d'origine africaine ayant grandi en France, ils viennent pour la plupart d'entre eux des cités de la région parisienne. Les rares indices biographiques collectés dans la presse sportive convergent pour établir que la majorité d'entre eux sont issus de familles ouvrières ou populaires. Une exception révélatrice par les réactions qu'elle suscite est celle de Kylian Mbappé (né en 1998): sa manière de parler (large registre de vocabulaire, syntaxe sophistiquée, etc.) dénote dans le milieu

des footballeurs professionnels et fait la joie des humoristes qui ironisent sur ses phrases de « premier de la classe ». À l'opposé, les joueurs noirs de banlieue ont très souvent connu la culture de cité qui s'est imposée dans la banlieue paupérisée et politiquement déstructurée des années 1990-2000. Leur histoire sociale explique peut-être l'énergie que ces jeunes déploient pour s'en sortir par le sport. Ils ont en commun un certain nombre de dispositions sociales qui sont intrinsèquement liées à leur mode de socialisation familiale et résidentielle. Lorsqu'ils intègrent un centre de formation puis - pour une minorité d'entre eux (15-20 %) – une équipe professionnelle, il a fallu de la part du staff tout un travail pour les faire entrer dans le moule du foot professionnel et de ses exigences. Ceci a supposé, de la part de leurs éducateurs, un travail souvent difficile visant à leur faire accepter les fortes contraintes liées au métier de footballeur professionnel: respecter les horaires d'entraînement et des autres rendez-vous, accepter l'autorité des coachs, respecter la discipline diététique inhérente au sport de haut niveau, etc. Dans le témoignage qu'il livre à Daniel Riolo, François Blaquart évoque les compétences particulières que suppose ce travail avec les jeunes, qu'il faut sans doute connaître et comprendre pour réussir avec eux:

Dans toutes les études que nous avons faites, on note qu'il y a quatre clubs au maximum qui réussissent avec des jeunes Parisiens [c'est-à-dire ici jeunes de cité]. Gérer les jeunes de banlieue parisienne est compliqué. Pour beaucoup, ça vire à l'échec. Un club de l'Est de la France a pris vingt-six Parisiens en huit ans, aucun n'est devenu professionnel. Il en a pris huit de sa région et quatre sont devenus pros<sup>9</sup>.

De la part du staff, il s'agit d'aller contre un certain nombre de dispositions héritées de leur socialisation juvénile en cité, qui fait que bon nombre d'entre eux ont, au départ, du mal à se plier à la discipline (sportive, tactique, diététique, mais aussi sociale au sens de la capacité à donner de soi une image policée) requise par le football de haut niveau d'aujourd'hui. Ce n'est bien sûr pas lié à leur couleur de peau, mais cela tient essentiellement à leurs

modes de socialisation passés, notamment en matière alimentaire (goût pour le MacDo, le kebab, les boissons sucrées et autre junk food, particulièrement grasse et non diététique). Lorsque certains d'entre eux deviennent des vedettes avec des salaires mensuels à six chiffres (plus de 100 000 euros), il n'est pas anecdotique de savoir qu'il leur arrive fréquemment d'employer un cuisinier à domicile pour lutter contre leurs mauvais penchants alimentaires. Un autre exemple probant de leur écart à la norme concerne la conduite automobile. La presse sportive ou locale se fait régulièrement l'écho des excès de vitesse commis par bon nombre de joueurs au volant de leurs bolides (lire l'encadré sur le parcours du jeune M'Baye Niang ci-dessous). Ces pratiques des jeunes footballeurs, perçues comme non conformes à la norme dans un club de foot, sont bien sûr connues de tous; elles alimentent souvent les discussions au sein des staffs des équipes professionnelles comme entre joueurs dits «anciens». En résumé, si l'on généralise les résultats de l'enquête monographique de Frédéric Rasera, on peut dire que, pour les membres de l'encadrement technique des équipes de foot professionnel, le groupe des «blacks» désigne avant tout les membres de ce groupe potentiellement « déviant » des jeunes de cité.

C'est ce groupe que l'encadrement surveille de près en raison des dispositions d'abord sociales de ses membres et de leur jeune âge, de leur absence d'expérience et des très fortes attentes qu'ils placent dans leur sélection. À l'inverse, les joueurs noirs qui ne sont pas compris dans le groupe désigné comme « blacks » sont ceux qui ont intégré le code de conduite et les valeurs de ce sport de haut niveau. Ils peuvent d'ailleurs chercher à se démarquer du groupe déviant tant les comportements de ses membres leur sont étrangers. On voit ainsi tout l'apport de l'enquête ethnographique: la mise au jour de ces deux groupes de « noirs » dans une équipe de football professionnelle permet ainsi de déconstruire cette catégorie raciale. Elle invite aussi à faire travailler la notion de « socio-racial » qui permet mieux de comprendre comment les logiques de catégorisation s'appuient dans la vie quotidienne

sur la saillance de tel ou tel attribut – social, racial, sexuel – d'une personne sociale.

## L'itinéraire social et sportif d'un jeune «black»: M'Baye Niang

M'Baye Niang est aujourd'hui international sénégalais et a participé à la finale de la Coupe d'Afrique des nations (CAN) en juillet 2019. Fils d'immigrés sénégalais, né en 1994, il a grandi dans une cité particulièrement « difficile », comme on dit, des Mureaux dans les Yvelines (forte concentration d'immigrés africains, lieu de logement des ouvriers spécialisés immigrés de Renault), avec des parents divorcés, un père absent et une mère devant faire face seule aux contraintes matérielles. Au plan sportif, il se fait remarquer très tôt dans les équipes de jeunes de Poissy et intègre à treize ans le centre de formation de Caen, habitué à recruter de jeunes footballeurs brillants de la banlieue parisienne. Il excelle sur le terrain à tel point qu'il effectue son premier match professionnel à seize ans et demi et fait une entrée très remarquée dans le championnat français. Dès lors, de gros clubs européens (Liverpool, Milan AC, Tottenham) cherchent à l'attirer et font monter les enchères. La soudaine notoriété du joueur attire beaucoup de « moustiques » (comme le dit le journaliste qui en fait le portrait quand il a dix-sept ans): « Beaucoup de nouveaux amis sont venus me faire croire qu'ils étaient de vrais potes. On aurait dit que je les connaissais depuis très longtemps. Après quelques problèmes qui m'ont empêché de me sentir bien sur le terrain, j'ai pu faire la différence entre les gens qui voulaient m'aider et ceux qui étaient là pour profiter de mon statut et de mon argent pour s'ouvrir des portes » (France Football, 27 mars 2012).

Plus compliqué encore, la forte probabilité que M'Baye Niang puisse gagner très vite beaucoup d'argent fait revenir auprès de lui son propre père qui, soudain, se mêle de ses affaires (par exemple, il cherche à casser le premier contrat pro paraphé par son fils à l'été 2011), comme l'indique un proche du joueur: « Le papa n'était quasiment pas connu et a rappliqué comme Zorro. Il voulait avoir son mot à dire, il était intéressé par des équipes anglaises. M'Baye est issu d'une éducation africaine: même absent, le père reste omniprésent. Il

y a un respect filial très important et, pour M'Baye, c'était dur d'aller à la guerre contre lui. En plus, il réapparaissait. Beaucoup d'émotion surgissait peut-être... » Pour Franck Dumas, son entraîneur caennais, ce retour du père a compliqué la donne en déstabilisant mentalement le jeune joueur: « C'était un bon gâteau. Tout le monde voulait sa part. » (*Ibid.*)

Finalement M'Baye Niang sera transféré à dix-neuf ans au Milan AC, y fera quelques matchs, regagnera le banc et se fera une nouvelle fois remarquer par quelques frasques (conduite sans permis, virées nocturnes) pour enfin obtenir de son club d'être prêté à Montpellier lors du dernier mercato d'hiver. Quand il revient en France, il déclare à *L'Équipe* vouloir se racheter une conduite, viser l'équipe de France, etc. (27 décembre 2013.) Un mois plus tard, il s'embarque dans une folle équipée en Ferrari, un paisible dimanche après-midi de janvier 2014. Comme le dit bien Rolland Courbis, son entraîneur à Montpellier: « Quand on envoie Niang à Milan à dix-neuf ans... c'est comme si le mec, on le faisait passer de la maternelle à la fac, alors que pour moi, il est en train d'apprendre l'alphabet! » (Lire le chapitre 5 de Stéphane Beaud, *Affreux, riches et méchants, op. cit.*)

# Langage populaire et «relations à plaisanteries» dans le sport

Quand la presse relate ou commente des événements sportifs en employant des catégories raciales, elle a souvent tendance à oublier de prendre en compte les conditions sociales d'énonciation des propos tenus par les locuteurs concernés. On a vu que l'emploi de ce mot de «blacks» est devenu courant dans le football professionnel, comme dans d'autres sports comme le basket-ball, l'athlétisme et surtout la boxe – où les appartenances populaires se conjuguent à des stéréotypisations raciales sans que cela ne soit nécessairement malveillant –, pour des raisons de morphologie sociale. C'est au moment où les noirs ont occupé une grande place dans les équipes que ce terme semble s'être imposé dans le langage courant dans ces milieux et comme substantif. Il faut aussi

insister sur la nécessité de mettre en rapport les propos tenus et les situations de parole.

Plus généralement, ce qui est en jeu dans ces différents types d'usage du mot «blacks» dans le milieu du football, c'est la question des désignations ethniques dans le langage populaire, qui a son autonomie propre. Les sociologues qui ont enquêté au cours des vingt dernières années sur le parler des jeunes de banlieue ont montré qu'ils tendent à manier le langage sous la forme de joutes et de «vannes», qui leur permettent de se lancer des défis entre eux et de mettre en valeur leur habileté oratoire. On ne peut comprendre le sens de ce langage populaire que dans le cadre des interactions qui se déroulent à l'intérieur des groupes concernés. Comme le dit Dominique Baillet, «les jeunes mobilisent également des stratégies consistant à affirmer une identité communautaire. En effet, le langage fonctionne pour eux comme un refuge, un lieu de repli sur l'entre-soi. Il permet l'affirmation d'une communauté, les "stigmatisés", qui s'oppose à celle des "initiés" ou des "normaux": les autres, les adultes, les journalistes, les éducateurs, les policiers, les hommes politiques, les professeurs. En d'autres termes, ils usent de cette stratégie linguistique pour affirmer leur appartenance au "véritable groupe, celui auquel on appartient naturellement". Mais ils expriment également un "nous", le "nous" des classes populaires, qui s'oppose au "eux", le monde des autres, un monde inconnu et souvent hostile qui, pour les plus pauvres, "constitue un groupe occulte, mais nombreux et puissant, qui dispose d'un pouvoir presque discrétionnaire sur l'ensemble de la vie 10 ».

Revenons alors à ce qui se peut se passer dans les relations sociales, notamment en termes de langage, dans le cadre de la vie collective d'une équipe de sport. On sait que, comme dans tout groupe social, les appartenances des uns et des autres – qu'elles soient régionales, nationales ou ethniques, sexuelles... – peuvent y faire l'objet de maints commentaires qui peuvent aller de la taquinerie à l'insulte en passant par des moqueries, plus ou moins drôles. Ce qu'on appelle le «chambrage» ainsi que

diverses formes de joutes verbales, si fréquents dans un vestiaire et qui expriment souvent des rapports de force dans un groupe donné, méritent d'être racontés par le menu détail pour éviter les surinterprétations faites hors contexte.

On peut, à cet égard, mobiliser les recherches des anthropologues qui ont forgé le concept de « relations à plaisanteries » à partir de terrains africains dans la première moitié du xx<sup>e</sup> siècle. Appuyons-nous sur l'un des exposés les plus synthétiques de cette question, effectué à propos de la parenté par l'anthropologue britannique Radcliffe-Brown:

La « parenté à plaisanteries » est une relation entre deux personnes dans laquelle l'une est autorisée par la coutume, et dans certains cas, obligée, de taquiner l'autre ou de s'en moquer; l'autre, de son côté, ne doit pas en prendre ombrage. On en distingue deux variétés principales: dans l'une, la relation est symétrique, chacune des deux personnes se moque de l'autre; dans l'autre, la relation est asymétrique: A fait des plaisanteries aux dépens de B et B accepte la moquerie avec bonne humeur et sans y répondre; ou bien A plaisante B autant qu'il lui plaît, tandis que B ne plaisante A que très discrètement 11.

Munis de cette clé d'entrée, revenons au sport. C'est dans ce qu'on appelle la « vie de vestiaire » des sports collectifs que se déploient de manière privilégiée les relations à plaisanteries. Écoutons ici Claude Onesta, entraîneur pendant quinze ans de l'équipe tricolore de handball, évoquer les rapports « socio-raciaux » qu'il a pu observer durant tout ce temps dans ce collectif de joueurs multiculturel:

La logique d'appartenance est complexe. [Dans l'équipe de handball de 2011, il y a un serbo-croate d'origine, Karabatic; un ivoirien de naissance, Karaboué; un fils de togolais, Abalo.] Et on n'éprouve aucune difficulté à vivre ensemble. On s'unit derrière la couleur du maillot, avec nos différences. Dans un vestiaire, ça peut même chambrer sur ces différences, mais comme on chambre la grande saucisse [sic], celui qui a pris trois kilos, celui qui est petit. On ne se moque pas, c'est une façon d'apporter de la cohésion dans la diversité. On s'unit par ça. C'est bien plus humaniste et utile que de vouloir mettre un mouchoir sur tout. Le sport est une réponse intelligente au politiquement correct qui voudrait tout aplanir, qui voudrait que le Noir, on ne le voie pas noir.

Et les Noirs peuvent aussi chambrer les Blancs?

Je peux vous assurer que c'est le plus souvent le cas.

Quel est votre rôle au milieu de tout ça?

Comprendre ce fonctionnement, décoder l'intention derrière une plaisanterie: c'est une agression ou une recherche de lien? Empêcher ce qui pourrait blesser, mais permettre ce qui rapproche. C'est une régulation permanente. Mais, putain, c'est un bonheur d'avoir des gens différents.

Existe-t-il une forme de communautarisme dans votre équipe?

Bien sûr, et c'est normal. Ça ne veut pas dire que chacun s'isole. Mais les uns peuvent aimer la même musique ou parler créole parce que ça les rapproche de leur culture, les autres, ceux du Sud-Ouest par exemple, auront du plaisir à se raconter les ferias. [Avec cette diversité] on peut tour à tour apporter de la rigueur, puis de la folie, de la liberté d'action... On a des atouts multiples qui rendent le décodage difficile pour des adversaires plus uniformes, comme les Scandinaves. Par exemple, les gens des DOM-TOM ont un apprentissage, un vécu, une image du sport et de la valorisation par le sport différente d'un Alsacien, d'un Latin ou d'un Africain d'origine. Tout cela est difficile à coordonner, mais la force du sport français est d'associer ça. (*L'Équipe*, 16 mai 2011.)

Ces propos de Claude Onesta consacrés au handball auraient pu aisément être transposés au football. Comme entraîneur (de Bordeaux) puis sélectionneur de l'équipe de France, Laurent Blanc aurait pu mobiliser les mêmes schèmes d'analyse que son homologue du handball, issu lui aussi du milieu ouvrier.

### Le recrutement dans les centres de formation français ou la prédominance des critères athlétiques

La question des critères du recrutement des jeunes footballeurs était cruciale dans cette affaire des quotas dans le football français; elle constituait même le fil rouge de la réunion de la DTN. Or la

mise en accusation par Mediapart de ses trois animateurs principaux (Blanc, Blaquart, Mombaerts) avait pour caractéristique précisément – d'omettre ce contexte proprement footballistique. Il s'agira donc ici d'étudier, sur la période en cause (2000-2010), la manière dont s'est opéré ce recrutement des joueurs tant dans les Pôles espoirs de la FFF que dans les centres de formation des clubs de Ligue 1 et Ligue 2. Nous disposons en la matière de deux types de sources: d'une part, les enquêtes journalistiques publiées régulièrement dans la presse sportive ou dans des livres sur le football et, d'autre part, quelques (rares) enquêtes ethnographiques effectuées dans ces lieux, très difficiles d'accès car se protégeant de toute longue immersion d'extérieurs. Durant la période 2000-2010, les témoignages recueillis dans la presse sportive sont très convergents: ils établissent tous que la norme, chez les recruteurs, était de parier précocement (13-15 ans) sur des joueurs au physique imposant et aux qualités athlétiques supérieures à la moyenne. Pour prouver ce fait, il faut faire appel aux témoignages des personnes qui sont les mieux placées, c'est-àdire aux endroits stratégiques, à savoir les directeurs de centres de formation. Ce sont des personnages clés des clubs professionnels d'aujourd'hui car ils ont, presque à eux seuls, la mission d'assurer - par leur recrutement de «bons» jeunes - l'avenir sportif et économique du club. Écoutons à ce propos Rémi Garde, né en 1963, ancien joueur professionnel de l'Olympique lyonnais qui a longtemps été dans le staff technique du club (entraîneur adjoint puis directeur du centre de formation de ce club avant de devenir son entraîneur de 2011 à 2014). Lorsqu'il est interviewé sur ce sujet des critères de recrutement, il ne manque pas de critiquer sévèrement la doxa footballistique du moment qui misait, dans ces années d'avant Knysna, sur le « tout physique » en cherchant un certain profil de joueurs évoluant dans les quartiers:

Certains voyaient que, dans les quartiers, les blacks étaient plus costauds et on les retrouvait dans les clubs de foot. Le physique est devenu petit à petit le critère prédominant. On a oublié que les écarts de taille pendant la période de croissance ne devaient pas

être rédhibitoires et que l'on devait laisser les plus petits ou les plus frêles continuer leur progression jusqu'à la fin de leur adolescence. Heureusement que je suis passé avant, sinon je ne serais jamais devenu professionnel. C'est le cas aussi de Giuly [1,62 m] ou de Malbranque [1,65 m].<sup>12</sup>

Jean Tigana, né à Bamako en 1954, grand joueur de la période Hidalgo – Platini du football français (1976-1984), lorsqu'il reprend en 2010 l'équipe des Girondins de Bordeaux comme entraîneur, va exactement dans le même sens, plaidant lui aussi pour un jeu « à l'espagnole »:

Son titre mondial [celui de l'Espagne] est le fruit d'un gros travail au niveau des clubs, depuis la base. Dans le choix des joueurs, il faut revenir à la technique. C'est bien beau de sauter haut et de courir vite, mais, le football, ce n'est pas très compliqué: c'est un bon contrôle et une bonne passe. La circulation rapide du ballon dans les intervalles doit être au centre des préoccupations dans les clubs. (L'Équipe-Magazine, 7 août 2010.)

Grégory Schneider, le journaliste sportif de *Libération*, avait lui aussi pointé dans son article du 30 avril 2011 le même problème:

Pour [Blaquart], la fameuse formation à la française, encensée du temps où ça rigolait pour les Bleus, se serait en fait fourvoyée, en privilégiant chez les gamins les capacités physiques aux facilités techniques. Dans les centres de formation des clubs, il est de fait interdit de dribbler. D'où la volonté de revenir sur cette doxa. D'autant que les succès de l'Espagne et du FC Barcelone, avec des joueurs de poche, prouvent que l'on peut gagner au foot sans aligner des équipes de Golgoths.

Pour prolonger ces analyses tirées du travail des journalistes de football, tournons-nous vers les résultats d'enquêtes ethnographiques qui vont dans le même sens, avec toutefois un autre système de preuves. Au moment de l'affaire des quotas, un doctorant en sociologie de Sciences Po Paris, Sébastien Chavigner – auteur d'un mémoire de recherche portant sur la « question noire » dans le football français réalisé en 2010 à partir d'une enquête de terrain – est sollicité par le site *Slate* pour un long

entretien <sup>13</sup>. Il y évoque de manière détaillée ce qui a été fort peu présent dans la controverse médiatique – encore moins dans les articles de *Mediapart* –, à savoir les profondes transformations qui ont affecté le football professionnel lors des trente dernières années, notamment la forte montée des exigences physiques à l'égard des joueurs, allant de pair avec un processus de rationalisation du contenu des entraînements, des exercices physiques (musculation, endurance...) et du recrutement. Voici ce qu'il en dit, plus précisément:

Ces prérequis athlétiques, imposés aux joueurs, constituent dès lors des « barrières à l'entrée » conséquentes à l'entrée dans le métier (et donc dans les centres de formation). Ces exigences se concentrent principalement autour de deux types de qualités demandées aux joueurs et évaluées avec soin par les membres de l'encadrement sportif: le gabarit (principalement la taille, mais aussi la masse musculaire) et les aptitudes à la course (vitesse et endurance). Il y a donc une véritable sélection par le physique qui s'opère à tous les niveaux de la formation, du recrutement à la signature du contrat professionnel, qui discrimine fortement les joueurs qui ne satisfont pas aux exigences de poids et de vitesse définies par les membres de l'encadrement comme étant celles du « haut niveau ».

Enfin, pour confirmer la faible cote des joueurs de petite taille, le témoignage de Franck Signorino, joueur de Ligue 1, est intéressant parce qu'il revient notamment sur un épisode marquant de son parcours: « En juillet 2009 j'ai été recalé pour manque d'impact physique. Comme j'ai l'image du petit Blanc, blond en plus, on ne me prend pas au sérieux. Je ne réponds pas aux stéréotypes du joueur de L1. Pas grand, pas costaud. Et puis je suis du 94, pas du 93 14. »

Pour résumer, les recruteurs des centres de formation des clubs « pros », comme ceux des Pôles espoirs de la FFF, ont donc, dans cette période 1998-2010, recherché en priorité de jeunes joueurs avec de plus en plus de puissance physique. Il n'y avait, au départ, rien de proprement « racial » dans ce processus de

sélection. Ce qui ne nous empêche pas de mettre en évidence, dans un second temps, le fait qu'une forme de racialisation a bien pu se manifester quand ces mêmes recruteurs posaient comme allant de soi que, pour trouver des jeunes de 13 à 15 ans « costauds » et « puissants », il fallait avant tout aller chercher du côté des « blacks ».

# Le mythe des qualités physiques «naturelles»: corps et sociologie

Avant d'aller plus loin dans la compréhension de ce qui se jouait dans l'attribution de certaines qualités physiques particulières aux « blacks » dans le football, il faut s'arrêter un peu sur la manière avec laquelle la sociologie aborde ces questions. La sociologie du corps est une discipline en forte expansion. En France, Luc Boltanski lui a offert en 1971 un article séminal 15 dans le cadre d'un programme de recherche tracé par Pierre Bourdieu. Celuici a accordé au corps, de longue date, une grande place dans sa théorie du monde social, en lien étroit avec sa construction. toujours retravaillée, du concept d'habitus. Dans l'un de ses derniers livres, Bourdieu revient sur ce thème en écrivant que le corps présente « la propriété (biologique) d'être ouvert au monde, donc exposé au monde et, par là, susceptible d'être conditionné par le monde, façonné par les conditions matérielles et culturelles dans lesquelles il est placé dès l'origine 16 ». Manuel Schotté, qui a consacré sa thèse à explorer le mystère de la réussite des coureurs marocains (mais aussi plus largement d'origine maghrébine) dans le demi-fond en France 17, constate que, malgré de nombreux travaux sociologiques sur le corps, la manière par laquelle il est matériellement affecté par le social est resté un thème somme toute peu étudié '.

I. Pour un exemple de recherche de ce type, on peut citer le travail de terrain de Loïc Wacquant au sein d'un club de boxe de Chicago, qui avait mis en évidence à quel point le physique des boxeurs est transformé par leur pratique <sup>18</sup>.

On peut suivre comme guide ce sociologue, dont les travaux peuvent aider à en finir avec ce lieu commun sur les qualités physiques « naturelles » des sportifs africains et/ou noirs, censées expliquer leur réussite privilégiée dans le sport. En effet Manuel Schotté a montré, dans son travail sur les coureurs de demi-fond maghrébins venus en France (souvent comme « sans-papiers ») pour y réussir dans l'athlétisme, que la réussite sportive n'est pas la simple résultante de qualités physiques innées différentielles. Il a mis au jour d'autres formes de détermination et de concurrence (d'ordre social, culturel, économique et politique), peu visibles, dont il montre qu'elles ont été, pour ces champions, au principe de leur accès au haut niveau et de leurs succès dans la compétition: capacité à mobiliser un réseau d'immigrés sur place, à repérer les courses sur route rentables (pour ensuite revenir sur la « piste »). Il montre surtout que, pour réussir dans cette discipline particulière de l'athlétisme qu'est le fond ou demi-fond, les athlètes doivent posséder un certain nombre de dispositions premières qu'ils vont ensuite développer au fil de leur carrière et de leurs rencontres avec leurs entraîneurs. Ces dispositions sont largement issues de leur enfance et de leur adolescence passées dans les quartiers populaires marocains dont ils sont presque tous originaires:

Ils ont appris à accepter, ou mieux, à banaliser le fait de vivre dans un environnement qui n'offre des possibles que dans les interstices de structures rigides de reproduction, et où leur affirmation passait par l'acquisition et la mise en œuvre permanente d'un sens aiguisé de la débrouille, solidaire d'un rapport souple aux normes officielles. Si la prise en compte de ce vécu antérieur et des apprentissages qui lui sont liés importe, c'est qu'elle permet d'abord de souligner en quoi et comment ces coureurs sont, à toutes les étapes de leur trajectoire, contraints, du fait de leur position dominée (dans leurs sociétés de départ et d'arrivée ainsi que dans l'espace athlétique international), de ruser avec un rapport de forces qui les oppresse en restreignant considérablement l'éventail de leurs possibilités <sup>19</sup>.

C'est grâce à ces dispositions qu'ils vont être capables de procéder à ce que Schotté appelle une « adéquate gestion – c'est-à-dire adaptée à l'espace dans lequel ils évoluent – de toutes leurs ressources ». Grâce à ce type d'analyse permise par un long travail d'enquête par entretien et par observation participante (ce sociologue est lui-même un ancien coureur de fond de très bon niveau), la notion de « don » vole en éclats. L'excellence sportive perd de son mystère et devient le résultat « d'un long et invisible processus de conversion, indissociablement physique et symbolique, dont la genèse sociale est invisible à ceux qui n'en observent que le produit fini <sup>20</sup> ».

Manuel Schotté a poursuivi ses travaux pionniers par une réflexion approfondie sur ce qu'il appelle les « possibles corporels » des sportifs 21. En prolongeant sa réflexion sur le fait que les possibles d'un sportif ne peuvent en effet être envisagés comme résultant de son seul « potentiel biologique » (même si celui-ci est considéré comme socialement construit), il montre que, dans le haut niveau, le sportif ne cesse de mobiliser dans sa pratique des catégories de perception qu'il met en œuvre durant son effort. Ainsi, dit-il, dans la course de fond (cross, 10 000 ou 5 000 mètres), « la poursuite de son effort dépend de sa capacité à accepter ces dérèglements intérieurs et à supporter les sensations qui leur sont associées » 22. Mais ce processus de détection de ses possibles corporels (et de ses limites) par le sportif ne peut pas se faire individuellement; au contraire, il nécessite l'aide d'autrui et, plus exactement, un travail collectif d'accompagnement du novice. Seule cette aide, notamment effectuée par les entraîneurs, permet de faire accepter comme normales au sportif les altérations de son milieu interne. Schotté aboutit alors à un résultat qui nous semble assez essentiel dans une perspective de sociologie du corps:

Sauf à considérer que ce qui se passe en situation résulte de l'actualisation mécanique de propriétés de corps façonnés au préalable, il faut introduire dans l'analyse un second temps du social. Le social relève en effet d'un double mouvement: celui du temps long de la fabrication des dispositions et des capacités et celui du temps court de leur mise en jeu en situation <sup>23</sup>.

Ces résultats ont été acquis dans le cadre d'une sociologie d'un sport individuel. Ils ont toutes les raisons de valoir aussi, même si pour partie, dans le cadre d'un sport collectif. On aimerait pouvoir disposer, pour le football, d'enquêtes équivalentes à celles de Manuel Schotté, mais ce n'est pas encore le cas.

On peut, à titre de conclusion provisoire, rappeler ce résultat essentiel de sociologie qui met en cause la croyance dans le don comme cadeau de la nature qui serait, par exemple, au principe de la réussite sportive plus fréquente des noirs dans le sport. Schotté rappelle que cette croyance n'est jamais aussi manifeste que lorsqu'elle s'applique à des groupes:

Selon ce schéma, si des individus originaires d'une même région du monde dominent dans une pratique, c'est nécessairement parce que la «race» – cette notion étant prise comme allant de soi – dont ils sont issus est porteuse de caractéristiques physiologiques distinctives, héritées de la confrontation pluriséculaire à un environnement naturel particulier <sup>24</sup>.

Une fois ce préalable établi pour mettre en cause ce genre de croyances largement partagées, il est temps de revenir au cas du football français et d'y examiner la place croissante des noirs et les fortes réactions négatives que ce fait social a engendrées dans l'espace public et le champ politique.

# Des préjugés raciaux des recruteurs à leur intériorisation par les joueurs eux-mêmes

Pourquoi maints recruteurs des centres de formation des clubs de Ligue 1 et Ligue 2 se sont-ils surtout tournés vers des joueurs noirs? Pourquoi ceux-ci étaient-ils perçus comme étant plus aptes à remplir les critères physiques demandés? Si l'on revient à l'enquête de terrain menée par Sébastien Chavigner autour de la « question noire » dans le football français, on voit comment ce jeune sociologue découvre sur son terrain, avec étonnement,

que les catégories de jugement des recruteurs qu'il interroge sont fortement imprégnées de propos et présupposés racialistes:

[Les recruteurs] sont pour la plupart pénétrés d'une théorie largement empreinte de « racialisme » reposant sur leur intériorisation de différences fondamentales, essentielles en somme, entre Noirs et Blancs sur le plan des dispositions physiques, et notamment des aptitudes athlétiques si recherchées par les formateurs. Blancs et Noirs seraient, selon eux, génétiquement différents, les Noirs bénéficiant d'un avantage inné s'actualisant dans leurs capacités athlétiques supérieures à celles de leurs homologues blancs. Il est intéressant de constater, à cet égard, que leurs discours prennent généralement appui sur l'invocation de connaissances scientifiques assez vagues, mais clairement exposées dans un souci de justification, comme si la biologie et la génétique corroboraient « évidemment » ces propos racialisants, sans jamais toutefois citer de sources ou de données précises. (*Slate*, 5 mai 2011)

Selon ce même auteur, la suprématie physique des noirs était même jugée bien supérieure par les recruteurs au moment clé de leur entrée en formation (entre 12 et 15 ans, selon les cas). Chavigner mobilise un entretien avec un recruteur de jeunes joueurs au sein d'un grand club français, qu'il appelle Philippe. Celui-ci lui confie la chose suivante:

Les Africains, ils sont costauds, ils ont cette priorité physique vers 12-13 ans, parce que ça vient de leurs gènes sûrement hein, bon ils sont déjà plus matures, plus mûrs au niveau physique, ils vont plus vite, ils dégagent davantage de puissance, bon... Je crois qu'en fait ils atteignent la puberté plus jeunes. Et puis y'a ceux qui sont plus vieux qu'ils ne le disent aussi [on les appelle les « présumés »], mais ça, y'en a de moins en moins.

Tout laisse penser que ces préjugés et stéréotypes des recruteurs sur les qualités physiques hors du commun de ces jeunes « blacks » faisaient en quelque sorte partie d'une culture professionnelle bien ancrée. Chavigner en donne de nombreux exemples: *primo*, lorsqu'il y a des paires d'arrières centraux mixtes (noir/blanc) dans une équipe professionnelle, la priorité pour le jeu de relance va être donnée au joueur blanc, supposé plus technique et mieux

à même de faire ressortir proprement le ballon de la défense ; secundo, lors de leurs années de formation en centre (15-18 ans), il est plus fréquent de voir les « blacks » progressivement reculer de l'attaque aux postes de milieux de terrain défensifs ou de défenseurs latéraux pour mieux valoriser leur impact physique; tertio, quand les recruteurs français allaient « faire leur marché » de joueurs en Afrique subsaharienne, ils privilégiaient deux types de joueurs: des attaquants très rapides, très vifs, et des milieux défensifs qui s'imposent physiquement, par leur masse musculaire et leur taille. Comme le dit un ancien détecteur de talents travaillant pour un grand club en Afrique à ce jeune sociologue:

Voilà, c'est ça le joueur qui réussit en Europe. Y'a qu'à regarder: t'as des joueurs qui dans leur sélection nationale jouent « 10 » [le poste de Platini, de Maradona, de Zidane ou de Messi, de distributeur de jeu] et dans leurs clubs européens ils jouent systématiquement plus bas, pour mettre du poids, pour faire peur quoi. Touré, Essien, Keita, Zokora, Romaric... J'invente rien hein. Vieira il aurait joué pour le Sénégal, il aurait été Zidane là-bas! Le talent du joueur africain ici [en Europe], c'est sa vitesse et son impact.

Cet extrait montre bien qu'on ne peut pas essentialiser les qualités physiques des footballeurs, qu'elles sont très relatives et surtout très contextuelles.

Enfin, et tout aussi intéressant, Chavigner montre que ces représentations sociales dominantes des joueurs noirs dans le football se diffusent chez les joueurs eux-mêmes. En effet, ces derniers ont eux aussi tendance à intérioriser ce type de préjugés raciaux: « Avant même leur entrée en formation, les jeunes qui veulent réussir ont de plus en plus tendance à se conformer à ce qu'ils croient qu'on attend d'eux pour maximiser leurs chances ». Il cite un recruteur, qui se rend souvent dans différents pays

I. Pour mémoire, en football, le travail des joueurs qui occupent la position d'arrières centraux consiste essentiellement à s'imposer physiquement pour empêcher les attaquants adverses de tirer au but, et ensuite, une fois le ballon récupéré, de le transmettre dans les meilleurs conditions possibles aux autres joueurs de l'équipe pour «relancer» l'attaque.

africains et qui se désole de voir que, même là-bas, les « gamins essayent de moins en moins de savoir jouer vraiment... » et se conforment à ce qu'on attend d'eux. Sébastien Chavigner conclut: « Lors de mes entretiens avec les joueurs, l'immense majorité était ainsi persuadée que les noirs étaient naturellement plus costauds et rapides; y compris les joueurs noirs, qui, du coup, cherchaient consciemment à adopter un style de jeu basé sur ces qualités. »

L'enquête en 2014-2016 de Nicolas Damont et Olivier Pégard, par observation participante auprès des apprentis professionnels (avec, disent-ils, une «présence ultra-majoritaire» de noirs), aboutit aux mêmes résultats que celle de Sébastien Chavigner. Ils évoquent eux aussi la prégnance de certains stéréotypes raciaux, la certitude tenace de certains entraîneurs quant au fait que « les noirs courent plus vite », de telle sorte que ces certitudes sont par la suite intériorisées par les joueurs eux-mêmes, qu'ils soient « blancs » ou « noirs ». Ils commentent ainsi:

Ces discours, énoncés sans complexe, notamment par les recruteurs de clubs professionnels aux abords des terrains durant des matchs de championnat entre clubs associatifs, peuvent avoir un effet performatif. Noirs comme blancs, les jeunes joueurs intériorisent ces discours officieux, s'identifient et tentent par conséquent de répondre aux attentes de ce que devrait produire la couleur sur la prestation <sup>25</sup>.

L'enquête ethnographique de Damont et Pégard permet de rapprocher le phénomène de la réussite des « blacks » dans le football français de celui, plus ancien et plus spectaculaire, du succès des noirs dans le sport aux États-Unis. Ce dernier sujet a fait l'objet d'une littérature considérable qui a mis l'accent tour à tour sur l'importance des facteurs biologiques (supériorité du phénotype noir), culturels (sens du rythme et de l'improvisation) et écologiques ou environnementaux (adaptation à la pauvreté du ghetto noir). Comme l'historien Nicolas Martin-Breteau, on peut privilégier une explication plus sociologique, voyant dans l'appropriation particulière du sport par les afro-américains un « moyen de lutte sociale et politique dans le but revendiqué

d'une reconnaissance symbolique et culturelle et d'une intégration civique à la société américaine 26 ». Ce processus fut initié après la Seconde Guerre mondiale dans le contexte des débuts du processus de déségrégation. En 1950, la ligue professionnelle, la NBA (National Basket Association, fondée en 1946), accepte pour la première fois en son sein des joueurs noirs tandis que la première apparition en 1947 d'un joueur noir dans la ligue professionnelle de baseball fut célébrée de manière extraordinaire par la communauté africaine-américaine, comme un des signes majeurs de « progrès racial » depuis la proclamation d'émancipation de 1863. Le phénomène s'est ensuite amplifié - 3 % de joueurs noirs en NBA en 1950, 50 % en 1970 et près de 80 % en 2000 -, notamment dans le cadre de la très forte médiatisation du basket qui s'accompagnait d'une envolée des salaires des vedettes, attirant ainsi de plus en plus de jeunes noirs issus de milieu social défavorisé, ayant souvent grandi dans les ghettos urbains, ce au moment même où disparaissaient progressivement les emplois industriels peu ou pas qualifiés 27. Les éléments de continuité sont aujourd'hui nombreux avec la situation de l'autre côté de l'Atlantique. Damont et Pégard constatent ainsi que « dans l'industrie du football européen, le colorisme est un trait d'attractivité et de rayonnement international. La télévision, la grande variété des visages des joueurs de football ramènent le monde à la dimension d'un village planétaire. Le "noir" est un vecteur idéal (notamment pour le football européen) qui séduit les grandes entreprises internationales pour leur marketing pour le meilleur (le talent encensé) comme pour le pire (le salariat précarisé)! Dans le rap ou les sports à forte audience, la performance gestuelle basée sur un stéréotype "couleur noire et aisance corporelle" séduirait des jeunesses consommatrices plutôt blanches, enfermées dans des comportements plus guindés 28 ».

Au final, que peut-on tirer de ces enquêtes ethnographiques fouillées sur la question du recrutement des jeunes joueurs? En premier lieu, elles nous rappellent que ce type de discours sur les qualités physiques des « blacks » était sur la période 2000-2010

extrêmement répandu dans le football français. Il n'y avait pas en soi un « cas Laurent Blanc », mais il fallait plutôt considérer que les pôles recrutement des centres de formation des clubs professionnels étaient largement empreints de ce fatras « racialisant » quand il était question d'évoquer la place des noirs dans le football. En second lieu, Laurent Blanc, un homme du sérail qui a baigné dans le foot professionnel depuis ses quinze ans (il a été trois ans élève du centre de formation à Montpellier), connaissait par cœur, si l'on peut dire, toutes les questions relevées ci-dessus. On peut donc tout à fait interpréter ses propos sur « les blacks » lors de la réunion de la DTN à l'inverse de l'interprétation qui en a été faite alors par une grande partie de la presse et par les entrepreneurs d'identité raciale. Tout laisse même penser que Blanc a voulu, bien au contraire, mettre en relief l'inanité du stéréotype fondant le recrutement privilégié des noirs sur leur force physique pour mieux le condamner. De manière à lui substituer un autre critère, celui des joueurs « vifs et techniques » sur le modèle de l'équipe nationale espagnole.

De fait, c'est justement à la doxa de ce milieu que Laurent Blanc s'opposait, avec Mombaerts et Blaquart, pour mettre un frein à cette tendance des recruteurs des clubs professionnels privilégiant les «grands blacks». C'est, en partie, faute de connaître ce contexte proprement footballistique que *Mediapart* a pu commettre cette erreur d'appréciation, sans que, par ailleurs, la presse s'en émeuve et n'aille enquêter plus avant. Il est ainsi significatif que cet article de Sébastien Chavigner, disponible en ligne sur le site de *Slate* le 5 mai 2011, ait été fort peu repris dans la presse ou sur les réseaux sociaux. Pour conclure ce point, laissons la parole à ce dernier qui, fort de son travail de terrain abouti, a su penser à contre-courant:

Les accusations de racisme (ô combien lourdes à porter) à l'égard de Blaquart, Blanc ou Mombaerts sont au mieux des raccourcis, au pire des idioties plus graves que celles énoncées par les accusés euxmêmes. Blanc, au sommet de la pyramide sportive, ne récolte que les fruits des politiques menées aux échelons inférieurs.

À nos yeux, cette affaire des quotas dans le football français, avec le soupçon de racisme qui était au cœur du procès journalistique fait aux instances du football français, peut être considérée à un niveau plus général, comme un révélateur des rapports – et surtout des malentendus - entre le monde du football professionnel et un certain journalisme. Depuis environ trente ans, on a assisté en France à un double processus caractérisé par la pénétration croissante du capitalisme à la fois dans les médias et dans le football. Ceci explique la place croissante – perçue comme démesurée par beaucoup de nos concitoyens – du football dans l'actualité. Dans cette configuration, les journaux généralistes les plus «intello» (comme Le Monde, Libération ou Mediapart) ont dû développer un intérêt pour ce sport (et son «impact sociétal» comme on dit) et se sont emparés de ce sujet, mais en le faisant à leur manière. D'où la récurrence de la construction d'« affaires » qui font étroitement le lien entre le football et la politique. C'est dans ce contexte global que l'on doit inscrire ce scandale racial élaboré par Mediapart. Pour les journalistes de ce site, le football ne semble vraiment digne d'intérêt que si une connexion avec la politique peut être établie. La dénonciation du racisme était, dans cette perspective, un topos idéal.

Sans compter que, pour ce journal, mettre en cause les « dirigeants » – alors que ce terme, les concernant, n'était pas, on l'a vu, approprié – du football français, c'était peu ou prou s'en prendre au monde des puissants, celui des instances du pouvoir du football français. Pour le site *Mediapart*, en 2011, le milieu du football professionnel de la période consécutive à l'arrêt Bosman de 1995 (qui libéralise entièrement le marché du travail des joueurs en Europe) illustre de manière hyperbolique le capitalisme débridé d'actionnaires sans foi ni loi: il représente la figure accomplie du néolibéralisme économique. Rappelons ici que le football en France a longtemps été perçu comme un sport « de droite », plus ou moins à la solde des « gros patrons ». Sa proximité avec le Front national a parfois même été suspectée,

par exemple à travers la figure de l'expert-comptable Claude Bez, ancien président des Girondins de Bordeaux de 1978 à 1990.

Ainsi le traitement journalistique à charge par *Mediapart* de cette affaire pourrait bien illustrer une forme de défiance (politique et culturelle) d'un certain journalisme parisien à l'égard du monde social du football. En effet les trois accusés (Blanc, Blaquart, Mombaerts) de ce journal possédaient des traits sociaux comparables aux dirigeants du football amateur, en particulier leur rapport distant et craintif aux médias, que l'on peut comprendre au passage en lisant par exemple ce type de portrait rempli de condescendance et de mépris social de la part d'Arnaud Ramsay, diplômé de l'École supérieure de journalisme de Paris et ancien rédacteur en chef des sports de *France-Soir*:

De loin, [Laurent Blanc] paraît lisse, mais quand on s'y intéresse, il a l'air un peu plus épais. C'est quelqu'un de plus intéressant et complexe que l'image qu'il veut bien renvoyer. J'ai vraiment pris ça comme un défi journalistique. C'est un peu ce que j'appellerais le syndrome du mec à lunettes. C'est aussi nous, les médias, qui sommes un peu fautifs. Laurent Blanc instaure une distance naturelle, on n'a pas envie de lui taper sur l'épaule. Il est grand, un peu sec, pas très souriant. Comme il a un physique un peu imposant et qu'il a des lunettes, on le présente comme un intello du foot, mais il ne s'est [pas] prétendu intellectuel du ballon ou intellectuel tout court. Il n'est pas aussi futé que cela. Un Domenech, pour moi, est beaucoup plus brillant même si c'est un entraîneur médiocre. Blanc connaît ses limites <sup>29</sup>.

On peut ainsi faire l'hypothèse que, dans le contexte de la montée en puissance des journalistes généralistes au détriment des spécialistes dans la presse 30, les journalistes qui ont sorti cette affaire connaissaient, au fond, assez peu ce milieu professionnel très spécifique qui est celui des éducateurs de football. Par conséquent, ils n'étaient sans doute pas indemnes d'un ensemble de préjugés sociaux à l'encontre de ces simples « entraîneurs de foot ». Ceux-ci constituaient, à bien des égards, une proie facile pour ces journalistes dits d'investigation qui étaient habitués à

opérer sur des terrains plus difficiles (grandes entreprises, partis politiques, etc.) et à faire face à des personnages bien plus coriaces et retors que ces « footeux ». Cette affaire des quotas a illustré l'état de sidération de ses « cibles » (Blanc, Blaquart), et surtout la vulnérabilité structurelle du milieu du football lorsqu'il doit affronter les professionnels de l'information et leurs stratégies élaborées, spécifiques au champ journalistique. En ce sens, cette « affaire des quotas » relevait tout autant d'une sociologie des médias que d'une sociologie du football.

### Conclusion

Si nous avons consacré tout un livre à cet enjeu à la fois scientifique et politique de la question raciale dans la France contemporaine, en sachant à l'avance que sa réception dans notre milieu des sciences sociales sera largement biaisée par le climat passionné, voire éruptif (et de ce fait fort peu propice au débat scientifique) qui règne sur ce sujet depuis quelques années, c'est bien parce que l'accent mis, souvent de manière exclusive, sur ce mode de catégorisation du monde social dans l'espace public nous paraît constituer aujourd'hui une forme d'impasse pour le combat en faveur de l'émancipation, tant sur le plan de la science sociale elle-même que sur le plan politique.

# La racialisation du discours public et les divisions de la gauche

Comme on l'a montré en retraçant la genèse de la question raciale en France, celle-ci a été construite et politisée dès le XIX<sup>e</sup> siècle par les forces conservatrices qui cherchaient à légitimer leur opposition aux forces socialistes combattant les inégalités socio-économiques et l'exploitation de l'homme par l'homme. Dès le départ, on peut donc dire que la lutte des races a été présentée comme une alternative à la lutte des classes. Les partis d'extrême droite ayant repris à leur compte ce discours racial, jusqu'à la fin des années 1960 les organisations progressistes ont

donc eu tendance à définir l'antiracisme comme une dimension de l'antifascisme.

Après les événements de mai-juin 1968, l'antiracisme s'est imposé comme une valeur hégémonique, à tel point que la première grande loi réprimant le racisme, adoptée en juillet 1972, a été votée à l'unanimité. La gauche a conquis le pouvoir quelques années plus tard en intégrant la lutte antiraciste dans un programme plus vaste centré sur la lutte contre les inégalités socio-économiques.

Au cours des années 1980, la restructuration mondiale du capitalisme a profondément affaibli le mouvement ouvrier, marginalisant du même coup la question sociale; ce qui a permis aux conservateurs de replacer les polémiques identitaires au centre du jeu politique. Incapable de résister victorieusement aux attaques frontales qui détruisaient des pans entiers du tissu industriel français (impuissance illustrée par la montée constante du chômage), la gauche de gouvernement a privilégié le combat contre le racisme, car cela lui avait bien réussi dans les décennies précédentes. Mais l'histoire a montré que lorsque l'antiracisme est déconnecté des luttes contre les injustices économiques et sociales, il finit par tourner à vide car il conduit à nommer à l'aide du vocabulaire racial des problèmes qui ont leur racine dans les rapports sociaux. Voilà pourquoi la définition du mot « racisme » n'a cessé de s'élargir pour devenir l'équivalent de « préjugés ». Et comme tous les êtres humains ont des préjugés, cette façon de dénoncer le racisme contribue à dédouaner de leurs propres responsabilités ceux qui détiennent le pouvoir économique, politique ou médiatique et plus largement tous les membres des classes supérieures, qui conservent le monopole des représentations légitimes du monde et qui sont comme tout un chacun portés à voir surtout les préjugés de l'autre.

La racialisation du discours public a été servie par deux autres facteurs. Le premier tient au fait qu'aujourd'hui une partie très importante du prolétariat est issue de l'immigration postcoloniale.

Conclusion — 367

Le passé colonial explique que les catégories raciales aient subsisté pour désigner cette partie des travailleurs français.

Le second facteur tient à la révolution numérique qui a éclaté au cours des années 2000, illustrée par la multiplication des chaînes d'information en continu et des réseaux sociaux. Le développement extraordinaire de l'industrie médiatique a parachevé ce que Jürgen Habermas avait appelé « la colonisation du monde vécu » ¹. Ces immenses machines à fabriquer de l'information sont alimentées vingt-quatre heures sur vingt-quatre grâce à un carburant qui exploite les gisements émotionnels enfouis en chacun de nous et qui nous font réagir instantanément et instinctivement face aux injustices, aux humiliations, aux agressions. La « fait-diversion » de l'actualité politique, née avec la presse de masse à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, a atteint aujourd'hui son paroxysme, substituant de plus en plus à l'analyse raisonnée des problèmes sociaux la dénonciation des coupables et la réhabilitation des victimes.

Les entreprises américaines mondialisées qui possèdent les réseaux sociaux ont brutalement accéléré ce processus car les milliards d'individus que touchent ces réseaux ne sont plus seulement les récepteurs passifs des discours fabriqués par les médias, mais des acteurs qui participent à leur diffusion et même à leur élaboration. Les réseaux sociaux ont ainsi donné naissance à un espace public intermédiaire dépassant le cadre des États nationaux, contribuant fortement à l'américanisation des polémiques publiques, comme l'illustre la rapidité avec laquelle sont importées aujourd'hui des expressions comme «color blind», «black lives matter», «cancel culture», etc.

Néanmoins, même si les médias dominants doivent prendre en compte les discours diffusés sur ces réseaux, les grandes chaînes de télévision et les grands organes de presse restent les maîtres du jeu, car ce sont eux qui sélectionnent les propos qui les arrangent et qui imposent les questions placées au centre de l'actualité.

Le racisme étant aujourd'hui le sujet politique le plus apte à mobiliser les émotions des citoyens, on comprend pourquoi sa

dénonciation occupe une place de plus en plus centrale dans les médias. Constater ce fait, ce n'est pas - faut-il le rappeler? nier ou minimiser la réalité du problème, et cela n'interdit en rien de constater en même temps que les expressions de formes décomplexées de racisme se multiplient elles aussi dans les médias. Nous savons bien, car nous l'avons amplement montré dans nos propres travaux, que les personnes issues de l'immigration postcoloniale (pays du Maghreb et d'Afrique subsaharienne) - qui appartiennent pour la majorité d'entre elles aux classes populaires | - ont été les premières victimes des effets de la crise économique à partir des années 1980. Elles ont subi des formes multiples de ségrégation, que ce soit dans l'accès au logement, à l'emploi ou dans leurs rapports avec les agents de l'État (voir les contrôles d'identité « au faciès » par la police). En outre, ces générations sociales ont dû faire face politiquement à l'effondrement des espoirs collectifs qui avaient été portés historiquement au xx<sup>e</sup> siècle par le mouvement ouvrier et communiste.

Étant donné l'importance prise aujourd'hui par les polémiques identitaires dans le débat public, il n'est pas surprenant qu'une partie de ces jeunes puissent exprimer leur rejet d'une société qui ne leur fait pas de place en privilégiant les éléments de leur identité personnelle que sont la religion, l'origine ou la race (définie par la couleur de peau). Malheureusement, les plus démunis d'entre eux sont privés, pour des raisons socio-économiques, des ressources qui leur permettraient de diversifier leurs appartenances et leurs affiliations. C'est ce qui explique qu'ils puissent se représenter le monde social de manière binaire et ethnicisée: le « nous » (de la cité, des jeunes noirs ou arabes, des exclus, mais aussi de plus en plus, semble-t-il, le « nous musulmans ») versus le « eux » (des bourgeois, des « céfrans », des « gaulois », des blancs, ou des athées, etc.). Nos recherches nous ont conduits à la conclusion

I. Ce qui explique aussi, de manière directe, leur surreprésentation dans les faits divers rapportés par la presse locale, les actes de délinquance et la population carcérale.

Conclusion — 369

que si l'on voulait pousser la lutte contre le racisme jusqu'au bout, il fallait aussi combattre cet enfermement identitaire car il empêche ces jeunes révoltés d'apercevoir que leur existence sociale est profondément déterminée par leur appartenance aux classes populaires.

Le langage racialisant qui présente la couleur de peau comme la variable déterminant l'ensemble des pratiques économiques, sociales et culturelles de nos concitoyens écrase la complexité et la finesse des relations sociales et des rapports de pouvoir. À ce titre, la grille de lecture raciale opère le plus souvent comme un obstacle majeur à la compréhension fine des rapports sociaux, avec pour effet garanti d'écraser sous le même marteau explicatif tous les « plis du social » dont parle le sociologue Bernard Lahire pour désigner cette complexité <sup>2</sup>.

Toutes les enquêtes sociologiques, statistiques ou ethnographiques, montrent que les variables sociales et ethniques agissent toujours de concert et avec des intensités différentes. Si tout l'art du *social scientist* (historien ou sociologue) consiste à démêler finement, selon les contextes (géographique, historique, interactionnel) le jeu des différentes variables agissantes, il reste qu'on ne peut rien comprendre au monde dans lequel nous vivons si l'on oublie que la classe sociale d'appartenance (mesurée par le volume de capital économique et de capital culturel) reste, quoi qu'on en dise, le facteur déterminant autour duquel s'arriment les autres dimensions de l'identité des personnes.

La meilleure preuve est donnée par ceux qui ont bénéficié d'une mobilité sociale leur ayant permis d'accéder aux classes moyennes (enseignants, éducateurs, travailleurs sociaux, intermittents du spectacle, etc.), voire aux classes supérieures (journalistes de TV ou de radio, écrivains, vedettes de la chanson ou du cinéma, etc.). On constate que la quasi-totalité de ces « transfuges de classe », comme on dit, mettent à profit les ressources que leur offre leur ascension sociale pour diversifier leurs attaches affectives, professionnelles ou culturelles car ils savent pertinemment que c'est un cheminement vers davantage de liberté. Pourquoi les

descendants des immigrations postcoloniales qui font toujours partie des classes populaires seraient-ils constamment ramenés à leur statut de victime et privés des moyens leur permettant d'accéder eux aussi à cette émancipation?

Ces mises en garde contre la réification de la race ne sont pas nouvelles. Elles avaient été énoncées dès la fin des années 1980 par Stuart Hall, l'un des fondateurs du courant des *cultural studies* au Royaume-Uni. Après avoir rappelé l'extraordinaire diversité des positions subjectives, des expériences sociales et des identités culturelles qui composent la catégorie « noire », il estimait que ce constat devait conduire inévitablement à « un affaiblissement ou un déclin de l'idée selon laquelle la "race" ou toute autre notion composite de race tournant autour du mot "noir" puisse jamais garantir l'efficacité d'une pratique culturelle ou déterminer de façon définitive sa valeur esthétique ». Et il ajoutait: « Il n'est plus possible de fonder la politique noire sur une simple stratégie de renversement, en mettant à la place de l'ancien méchant sujet blanc essentiel le nouveau sujet noir essentiellement bon <sup>1</sup>. »

Nos propres recherches nous ont convaincus aussi que la lutte contre l'enfermement identitaire était la seule façon réaliste d'aboutir à un projet politique permettant aux forces progressistes de redevenir hégémoniques. L'histoire de la France a montré que la lutte contre le racisme (au sens large du terme) avait connu des succès significatifs sur le plan politique lorsqu'elle avait été reliée au combat social, de façon à unifier les différentes composantes du peuple français. Ce fut le cas avec les victoires de la gauche en 1936 et en 1981.

L'assassinat de George Floyd et la mobilisation autour du slogan « *black lives matter* » a donné une énième illustration de l'usage que fait la classe dominante de l'antiracisme pour diviser

I. Cet extrait est tiré d'un texte publié en 1989<sup>3</sup>. Né en 1932 à Kingston en Jamaïque, Stuart Hall fit ses études à Oxford à partir de 1951, pour devenir ensuite fondateur et rédacteur en chef de la *New Left Review*. Dans les années 1970, Stuart Hall succède à Richard Hoggart comme directeur du Centre for Contemporary Cultural Studies de Birmingham.

Conclusion — 37 I

les classes populaires. Jeff Bezos, patron d'Amazon, l'homme le plus riche du monde, qui est aussi le propriétaire de l'un des plus grands quotidiens américains (le Washington Post), a diffusé sur Instagram un message, complaisamment relayé par tous les médias, pour soutenir le combat des noirs en disant: «J'ai un fils de 20 ans et je ne m'inquiète pas du fait qu'il soit battu à mort un jour en détention. Les parents noirs ne peuvent pas tous en dire autant 4. » Sans mettre en doute la réalité du traitement différencié des noirs par la police et la justice ni la sincérité des convictions antiracistes de Jeff Bezos, son propos montre bien comment la dénonciation du «privilège blanc» peut servir à masquer le privilège de classe. En mettant en avant sa couleur de peau et non sa fortune, le PDG d'Amazon - qui gagne en une journée ce qu'aucun des ouvriers et des employés (noirs, blancs ou autres) qui travaillent pour lui ne gagnera jamais de toute sa vie - peut se présenter comme un humaniste combattant les injustices, au moment même où il doit répondre avec les autres patrons des GAFA à une enquête des parlementaires américains sur d'éventuelles pratiques anticoncurrentielles . On a ici une parfaite confirmation des études qui ont montré comment, depuis l'époque de Ronald Reagan, la classe dominante avait légitimé l'offensive du capitalisme néolibéral en jouant la carte de la diversité contre l'égalité 6.

En occultant les relations de pouvoir qui structurent nos sociétés, ces discours identitaires contribuent à accentuer les divisions au sein des classes populaires; ce qui a été depuis les années 1980 le but recherché par les forces conservatrices pour briser l'hégémonie de la gauche. Placer le combat politique sur le plan racial en présentant tous les « blancs » comme des privilégiés, c'est inciter ces derniers à se défendre avec le même genre d'arguments. Étant donné qu'en France les « blancs » sont majoritaires,

I. Le sigle GAFA désigne les quatre entreprises technologiques les plus puissantes des États-Unis: Google, Amazon, Facebook et Apple (pesant au total près de 5 000 milliards de dollars en Bourse)<sup>5</sup>.

les « non-blancs » sont condamnés à rester éternellement minoritaires. Croire que les actes de contrition à la Jeff Bezos pourraient conduire les individus définis comme « blancs » à renoncer à leurs « privilèges », c'est réduire la politique à des leçons de morale; ce qui est habituel aux États-Unis, et tend à le devenir en France.

Puisque l'expérience américaine est sans cesse mobilisée aujourd'hui lorsqu'il s'agit d'évoquer la question raciale, il n'est pas inutile de rappeler l'analyse qu'a présentée récemment le philosophe Michael Walzer pour expliquer les raisons de l'échec relatif du mouvement antiraciste noir américain, échec qui explique à son tour pourquoi le racisme reste un problème central aux États-Unis. Lui qui fut, au début des années 1960, un étudiant pleinement engagé dans la lutte pour les droits civiques menée par les noirs américains est revenu, cinquante ans plus tard, sur ce moment fondateur de son engagement politique. Il rappelle la force des liens qui s'étaient noués dans le Sud entre étudiants des grandes universités du Nord-Est (Harvard, Brandeis), notamment des étudiants juifs comme lui, et des pasteurs et militants noirs. Dans le bilan qu'il fait avec le recul, il soulève la question essentielle des alliances politiques à nouer dans le camp des forces progressistes:

Nous, nous pensions que le nationalisme noir, même s'il était compréhensible, était une erreur politique: pour se faire entendre, les minorités doivent s'engager dans des politiques de coalition, les juifs ont appris cela il y a longtemps. Vous ne pouvez pas être isolés lorsque vous représentez 10 ou 2 % de la population. Vous avez besoin d'alliés et vous devez élaborer des politiques qui favorisent les alliances. C'est ce qu'a refusé le nationalisme noir, et c'est cela qui l'a conduit, je crois, à une impasse [...]. À ses débuts, le mouvement pour les droits civiques était bien un moment interracial. Nous en avions en tout cas l'illusion. Les blancs, libéraux et de gauche, ont soutenu l'émancipation des noirs, ils ont même souvent voté pour des hommes ou des femmes politiques noirs. Mais les « politiques de l'identité » ont pris le dessus dans la vie politique américaine et ont conduit à des mouvements séparés: les noirs, les hispaniques, les femmes,

Conclusion — 373

les gays. Il n'y a pas eu de solidarité entre ces différentes formes de lutte pour la reconnaissance. *Black lives matter* par exemple est une expression fondamentale de la colère légitime des noirs, liée notamment au comportement de la police. Mais les Espagnols ne sont pas mieux traités; il n'y a pas, que je sache, de *Hispanic lives matter* et pas d'effort coordonné pour la création d'une coalition de groupes ethniques pour une réforme de la police. C'est un problème typique de la vie politique américaine et un signe de plus de notre faiblesse<sup>7</sup>.

Étant donné l'américanisation de notre vie publique, on peut craindre malheureusement que le constat de Walzer soit en train de se vérifier en France également. Certes, de nombreuses voix se font entendre, plaidant régulièrement pour la « convergence des luttes ». Cependant, celles et ceux qui militent dans ce sens doivent agir désormais au sein du nouveau système communicationnel qui s'est imposé avec la révolution numérique des années 2000. Auparavant, pour promouvoir une cause dans l'espace public, il fallait que celle-ci soit définie et défendue collectivement par des organisations rassemblant un grand nombre de militants. Aujourd'hui, il suffit que quelques activistes - qui s'érigent en porte-parole de telle ou telle revendication sans avoir été mandatés par personne - créent le scandale pour attirer l'attention des médias. C'est ce qui explique la multiplication des actions spectaculaires comme celles des militants qui interdisent des pièces de théâtre au nom du combat antiraciste. La complaisance des journalistes à l'égard de ce type d'actions alimente des polémiques qui divisent constamment les forces progressistes. Alors que la liberté d'expression et l'antiracisme avaient toujours été associés jusqu'ici par la gauche, ces coups de force ultraminoritaires finissent par les opposer l'une à l'autre. Ce qui ouvre un véritable boulevard aux conservateurs qui peuvent récupérer à leur profit une partie des valeurs progressistes.

Ce n'est pas un hasard si les entrepreneurs d'identité qui s'affrontent quotidiennement aujourd'hui dans les médias tentent de légitimer leur combat en mobilisant les «intellectuels», entendus comme l'ensemble des producteurs de discours publics ayant pour but de « dire la vérité au nom des opprimés » <sup>8</sup>. Les réseaux sociaux ont donné naissance, en effet, à un espace public intermédiaire qui a permis la démocratisation de ce type de posture, en accentuant ses mauvais côtés (le moralisme) au détriment de ses bons côtés (la réflexion argumentée).

Chemin faisant, nous avons constaté des similitudes frappantes entre les discours que tiennent aujourd'hui beaucoup d'intellectuels antiracistes et leurs prédécesseurs marxistes des années 1960-1970. Contrairement à ceux qui déforment nos propos en nous présentant comme des apôtres de la classe contre la race, c'est justement pour éviter aux adeptes actuels de la cause raciale de reproduire les erreurs des marxistes d'hier que nous sommes intervenus dans ce débat.

Trop souvent, les universitaires qui s'inscrivent aujourd'hui dans la mouvance post ou décoloniale oublient que leur façon de voir l'histoire et la société est un héritage du marxisme universitaire des années 1960-1970. Dans une lettre à un lecteur publiée en 2011 dans la revue *Savoir/Agir*, Pierre Bourdieu avait déjà évoqué ce point en revenant sur ses premiers travaux d'ethnologue en Algérie:

Lorsque, à la fin des années 1950 et au début des années 1960, j'ai réalisé des recherches en Algérie, [...] j'étais à l'époque entouré de marxistes dont la ferveur anticolonialiste faisait plaisir à voir, mais qui – en ce qui concerne la recherche sociologique – négligeaient volontiers le problème de la véridicité au profit d'un assujettissement de leurs analyses à des schémas doctrinaux préétablis [...]. Lorsqu'on se voue à la sociologie, on est contraint d'admettre que Weber avait su repérer les erreurs commises par ceux – tel Marx – qui mêlaient inconsidérément la rigueur de démarches heuristiques et la foi en des valeurs morales 9.

Comme l'autocritique n'est pas le point fort des intellectuels, plutôt que de se remettre en question, ils ont préféré changer de schéma doctrinal préétabli en faisant jouer à la race le rôle que leurs prédécesseurs attribuaient à la classe. Ce changement

Conclusion — 375

de paradigme a été facilité, nous l'avons vu, par le développement des réseaux franco-américains dans l'élite du milieu universitaire français. Ces réseaux ont fortement contribué à remplacer l'analyse en termes d'exploitation par un registre centré sur la critique des discriminations (dont la définition officielle, rappelons-le, occulte le critère social et le critère de la nationalité). L'argument majeur qu'utilisent ces universitaires pour discréditer ceux qui ne partagent pas leur point de vue a été résumé par la formule « color blind »; expression idéale quand on veut conjuguer le prestige du savant (celui ou celle qui découvre des réalités cachées) et l'aura du militant (celui ou celle qui lutte héroïquement contre des « tabous »). C'est ce double jeu que, dès les années 1970, Pierre Bourdieu reprochait aux philosophes universitaires marxistes.

Nous avons vu aussi que la question raciale était dominée aujourd'hui par deux types de profils. Le premier, qui est défendu par une partie des chercheurs de l'Ined, vise à rendre « visibles » des minorités dites « invisibles » en fabriquant des « statistiques ethniques ». La race étant à leurs yeux une variable à prendre en compte au même titre que le genre ou la classe sociale. Sans contester l'utilité de ce genre d'instruments pour mieux combattre les discriminations, ce qui pose problème, c'est que ces catégories raciales soient produites par un institut national et qu'elles puissent donc être utilisées publiquement bien au-delà de la sphère savante. Les experts s'attribuent ainsi, sans le reconnaître, un pouvoir d'assignation identitaire en militant, au nom de leur science et de leur morale antiraciste, pour la création de catégories étatiques qui n'existent pas dans le droit français. Ceux qui veulent imposer cette nouvelle catégorie administrative s'arrogent ainsi un pouvoir qui outrepasse leur rôle car nous pensons que ce n'est pas aux experts, mais à l'ensemble des citoyens, de décider s'ils veulent changer ou nom les nomenclatures qui décrivent la société dans laquelle ils vivent.

C'est le même genre d'objections que nous adressons au second profil qui domine aujourd'hui la réflexion sur la question raciale: les intellectuels qui ont fabriqué la catégorie de «racisés» à partir du critère de l'expérience partagée de la discrimination. Malheureusement, la prudence de Colette Guillaumin, qui mettait en garde contre l'activité de catégorisation en affirmant qu'elle « réduit toute complexité possible à la généralité d'un groupe » et « enferme la fluidité de l'absolu dans une définition » n'est plus de mise aujourd'hui. L'emploi de termes comme « racisé(s) » ou « racisation » présuppose trop vite, en effet, que la « domination raciale » – que subissent les membres des groupes concernés par ce vocable - l'est tout entière et de manière continue, sans repos, que ce soit de manière consciente ou inconsciente. Là encore les critiques que des sociologues comme Jean-Claude Passeron avaient adressées au marxisme sommaire (qui ignorait la capacité des dominés à se soustraire par moments à la domination de classe) peuvent servir à mettre en lumière les problèmes que pose la catégorie de « racisés » 10. De même que les classes populaires s'ingénient à trouver des niches de vivabilité collective à l'abri des divers jugements de classe qu'ils subissent, de même les « racisés » ont des ressources pour mettre à distance les diverses formes de domination raciale qui les affectent. Ce dernier point est d'ailleurs l'un des principaux enseignements de la littérature afroaméricaine (Richard Wright, James Baldwin, Ralph Ellison, etc.).

La réponse habituelle que font les chercheurs auxquels il est reproché d'encourager la racialisation du monde social est d'affirmer qu'ils ne nient pas l'importance des autres facteurs, mais qu'ils cherchent seulement à intégrer une dimension de la réalité occultée jusqu'ici. C'est ce raisonnement qui explique le succès récent du concept d'« intersectionnalité », qui est censé combiner les critères de race, de genre et de classe. Si l'on se place au niveau des recherches empiriques, le premier problème que pose ce concept, c'est son côté restrictif. Selon les cas étudiés, bien d'autres facteurs que ces trois-là doivent être pris en considération pour expliquer les problèmes observés. De plus, lorsqu'on regarde de près les travaux réalisés sous la bannière de l'intersectionnalité, on constate que le critère de classe est le plus souvent ignoré ou marginalisé. Ce «social blindness» explique

Conclusion — 377

pourquoi les réflexions de Bourdieu sur le « racisme de classe » ont été oubliées par les intellectuels antiracistes, y compris par ceux qui se réclament de Bourdieu.

Nous ne nous faisons pas trop d'illusions sur la réception de cet ouvrage. L'expérience nous a appris que même si on multiplie les précautions de langage, les forces qui s'affrontent sur la question identitaire utiliseront tel ou tel de nos arguments pour alimenter leurs polémiques, soit pour nous rallier à leur cause, soit pour nous dénoncer. L'argument favori des philosophes marxistes qui n'acceptaient pas la critique était d'affirmer que leurs contradicteurs « faisaient le jeu » du pouvoir ou du grand capital. C'est le même genre d'insultes que reprennent aujourd'hui les intellectuels identitaires qui discréditent leurs concurrents en les accusant de « faire le jeu » des racistes ou des islamistes.

Sur les réseaux sociaux, ceux qui n'ont pas les moyens d'argumenter continueront à utiliser les seules armes qu'ils ont à leur disposition: la violence verbale et les insultes justifiées par des considérations d'ordre moral. Même si les progrès des techniques de communication ont permis d'étoffer considérablement la catégorie des personnes qui préfèrent s'enfermer dans l'univers de leurs croyances plutôt que de s'interroger sur elles, cela n'a rien de nouveau. Constatant que les preuves qui innocentaient le capitaine Dreyfus n'avaient pas ébranlé les convictions antisémites de l'aristocratie, Marcel Proust avait déjà noté que « les faits ne pénètrent pas dans le monde où vivent nos croyances; ils n'ont pas fait naître celles-ci, ils ne les détruisent pas; ils peuvent leur infliger les plus constants démentis sans les affaiblir » 11.

Ce n'est donc pas à ce type de public que s'adresse notre livre. Notre principal but est d'essayer de mieux armer les jeunes apprentis en sciences sociales contre l'erreur – que nous avons peut-être commise nous aussi quand nous avons débuté dans le métier – de croire qu'une seule clé permet d'ouvrir toutes les serrures de la connaissance et que la critique scientifique serait une forme de combat politique.

Au-delà du monde universitaire, ce livre s'adresse à celles et ceux qui cherchent des ressources pour s'émanciper de toutes les formes d'assignation identitaire que veulent leur imposer ceux et celles qui parlent à leur place. À ce niveau, le but civique de la science sociale rejoint celui de la littérature tel que l'exprimait Toni Morrison dans un entretien avec Pierre Bourdieu: « Comment décrire l'âme d'un personnage sans aucune référence aux codes raciaux, sans utiliser ce langage secret, explicite ou implicite, que tout le monde utilise pour marquer la race? » C'est en répondant à cette question, ajoutait-elle, que l'écrivain pourrait « donner au lecteur ce à quoi on n'a jamais droit: un regard immédiat, qui lui permette de voir comme il ne voit jamais. Tout cela nécessite un nouveau discours, un nouveau langage » 12.

#### Introduction

- 1. Lire Emmanuel Debono, *Le Racisme dans le prétoire. Antisémitisme, racisme et xénophobie devant la justice*, Paris, PUF, 2019.
- 2. Gérard Noiriel (avec la collaboration de Benaceur Azzaoui), *Vivre et lutter à Longwy*, Paris, Maspero, 1980.
- 3. Comme l'a fait Gérard Noiriel dans son billet de blog «Réflexions sur "la gauche identitaire"» du 29 octobre 2018 (noiriel.wordpress.com/2018/10/29/reflexions-sur-la-gauche-identitaire/).
- 4. Pierre Bourdieu, «Comment libérer les intellectuels libres?», in Questions de sociologie, Paris, Minuit, 1980, p. 72. Sur cette question, lire aussi Gérard Mauger, «La sociologie est une science politique», Cités, 2012/3, nº 51.
- 5. Pierre Bourdieu, «La grande illusion des intellectuels. Entretien avec Didier Eribon», Le Monde, 5 mai 1980.
- 6. Jean-Michel Chapoulie, *La Tradition sociologique de Chicago*, Paris, Seuil, 2001, nouvelle édition revue et complétée avec postface inédite, 2018.

### Première partie. Une socio-histoire de la catégorie de race

# 1. La politisation de la question raciale au début de la III<sup>e</sup> République

- 1. Sur ce point, lire notamment Michel Tournier, «Race, un mot qui a perdu la raison», *Mots*, septembre 1992, vol. 32, p. 105-107; et Isabelle Baudino, *L'Invention et la représentation des races au xvIII<sup>e</sup> siècle*, Bordeaux, Centre interdisciplinaire bordelais d'étude des Lumières, 2010.
- 2. Robert Descimon, «Chercher de nouvelles voies pour interpréter les phénomènes nobiliaires dans la France moderne. La noblesse "essence" ou rapport social?», *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 1999, n° 46-1.
- 3. Lire Jean-Frédéric Schaub, Pour une histoire politique de la race, Paris, Seuil, 2015.
- 4. Lire Jean-Baptiste Labat, Voyage aux Isles, chronique aventureuse des Caraïbes 1693-1705, édition établie et présentée par Michel Le Bris, Paris, Phébus, coll. «Libretto», 1993.

- 5. Sur cette question lire Pierre Boulle, *Race et esclavage dans la France d'Ancien Régime*, Paris, Perrin, 2007.
- 6. Michel Foucault, *Il faut défendre la société. Cours au Collège de France*, 1975-1976, Paris, Gallimard/Seuil, 1997.
- 7. Buffon, cité par Claude-Olivier Doron, *L'Homme altéré: races et dégénérescence (xvII<sup>e</sup>-xIX<sup>e</sup> siècle)*, Paris, Champ Vallon, 2016, p. 310.
- 8. Abbé Grégoire, Essai sur la régénération physique, morale et politique des Juifs [1788], Paris, Flammarion, 1988.
- 9. Abbé Sieyès, Qu'est-ce que le tiers état? [1789], Paris, Flammarion, 2018.
- 10. Claude-Olivier Doron, *L'Homme altéré*, op. cit., p. 358 et. suiv. Lire Charles Dunoyer, L'Industrie et la morale considérées dans leur rapport à la liberté, Paris, A. Sautelet, 1825.
- 11. Lire notamment Louis-René Villermé, *Tableau de l'état physique et moral des ouvriers employés dans les manufactures de coton, de laine et de soie* [1840], Paris, EDI-Études et documentation internationales, 1989.
- 12. Sur cette partie, lire les travaux de Claude Blanckaert, notamment *De la race à l'évolution. Paul Broca et l'anthropologie française (1850-1900)*, Paris, L'Harmattan, 2009.
- 13. Ernest Renan, *Histoire générale et système comparé des langues sémitiques*, Paris, Imprimerie impériale, 1863, p. 4.
- 14. Arthur Chervin, Essai de géographie médicale de la France d'après les infirmités constatés chez les conscrits par les conseils de révision pour le recrutement de l'armée de 1850 à 1869, Mémoire de la Société d'anthropologie de Paris, 1880.
- **15.** Paul Topinard, «Anthropologie, ethnologie et ethnographie», *Bulletins et Mémoires de la Société d'anthropologie de Paris*, 1876.
- **16.** Lire Louis-Adolphe Bertillon, article «Migrations» in Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales, Masson, 1868-1889.
- 17. J.-L. Giresse, Essai sur la population française, Paris, Guillaumin, 1867, p. 27.
- **18.** Ian Hacking, *L'Âme réécrite. Étude sur la personnalité multiple et les sciences de la mémoire*, Paris, Les Empêcheurs de penser en rond, 1995.
- 19. Théodule Ribot, L'Hérédité psychologique [1873], Paris, Alcan, 1895, p. 119.
- 20. Lire, en dernier lieu, Gérard Noiriel, *Une histoire populaire de la France*, Marseille, Agone, 2018.
- 21. Marc Angenot, 1889: un état du discours social, Montréal / Longueuil, Le Préambule, 1989 (disponible sur www.medias19.org/index.php?id=11003) et aussi Marc Angenot, Ce que l'on dit des Juifs en 1889 (préface de Madeleine Rebérioux), Paris, Presses de l'université de Vincennes, 1989.
- 22. Sur cette question, lire Alain Desrosières, *La Politique des grands nombres. Histoire de la raison statistique*, Paris, La Découverte, 1993.
- 23. Lire Daniel Blic, «Cent ans de scandales financiers en France, investissement et désinvestissement d'une forme politique», *in* Nicolas Offenstadt et Stéphane Van Damme (dir.), *Affaires, scandales et grandes causes. De Socrate à Pinochet*, Paris, Stock, 2008.
- 24. Ernest Renan, Qu'est-ce qu'une nation? [1882], Paris, Mille et une nuits, 1997.
- 25. J'ai développé cette question dans mon livre Gérard Noiriel, *Qu'est-ce qu'une nation?*, Paris, Bayard, 2016.

**26.** Dans ce passage je résume à grands traits les analyses que j'ai développées dans mon livre Gérard Noiriel, *Immigration, antisémitisme et racisme en France. Discours publics et humiliations privées*, Paris, Fayard, 2007.

- 27. Lire Louis-Adolphe Bertillon, article «Migrations», op. cit.
- **28.** Eugène Dreyfus et Louis Le Sueur, *La Nationalité (droit interne)*. *Commentaire de la loi du 26 juin 1889*, Paris, A. Durand et Pedone-Lauriel, 1890.
- **29.** Lire Carole Reynaud-Paligot, *La République raciale. Paradigme racial et idéologie républicaine (1860-1930)*, Paris, Presses universitaires de France, 2006, p. 126.
- **30.** Damien Deschamps, «Une citoyenneté différée: sens civique et assimilation des indigènes dans les établissements français de l'Inde», *Revue française de science politique*,  $47^{\rm e}$  année, 1997,  $n^{\rm o}1$ .
- 31. Ministère des Colonies, *Instructions pour l'établissement des statistiques des colonies françaises (circulaire ministérielle du 15 février 1909)*, Melun, Imprimerie administrative, 1909.
- 32. Lire Raymond Gervais et Issiaka Mandé, «Comment compter les sujets de l'Empire? Les étapes d'une démographie impériale en AOF avant 1946», *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 2007/3,  $n^{\circ}$  95.
- 33. Pierre-André Taguieff, «L'invention racialiste du Juif», Raisons politiques, 2002/1, n° 5.
  34. J'ai analysé en détail la rhétorique d'Édouard Drumont dans mon livre Gérard Noiriel, Le Venin dans la plume. Édouard Drumont, Éric Zemmour et la face sombre de la République, Paris, La Découverte, 2019.
- 35. Armand de Quatrefages, *Histoire générale des races humaines. Questions générales*, Paris, Hennuyer, 1887.
- 36. Alice Conklin, *Mission to Civilize. The Republican Idea of Empire in France and West Africa*, 1895-1930, Stanford, Stanford University Press, 1997.
- 37. Arthur de Gobineau, Essai sur l'inégalité des races humaines [1853], Paris, Belfond, 1967.
- **38.** Georges Vacher de Lapouge, Race et milieu social, op. cit., p. 63.
- 39. Ibid., p. 69-70.
- **40.** Jacques Bertillon, *La Dépopulation de la France: ses conséquences*, ses causes, mesures à prendre pour la combattre, Paris, Félix Alcan, 1911.
- 41. Alphonse Bertillon, Ethnographie moderne: les races sauvages, Paris, Hachette, 1883.
- **42.** Sur cette question, lire Jean-Claude Wartelle, «La Société d'anthropologie de Paris de 1859 à 1920», *Revue d'histoire des sciences humaines*, 2004/1, n° 10, et aussi Claude Blanckaert, «La crise de l'anthropométrie», *in* Claude Blanckaert (dir.), *Les Politiques de l'anthropologie*, Paris, L'Harmattan, 2001.
- **43.** Benoît Marpeau, «Les stratégies de Gustave Le Bon», *Mil neuf cent. Revue d'histoire intellectuelle*, 1991, n<sup>o</sup> 9.
- **44.** Gustave Le Bon, *Psychologie des foules* [1885], Paris, PUF, 1988; et du même *La Psychologie politique et la défense sociale*, Paris, Flammarion, 1910.
- 45. Émile Boutmy, Quelques idées sur la création d'une faculté libre d'enseignement supérieur, Paris, Adolphe Laîné, 1871.

- **46.** Marius Hurard, *Lettre à M. Paul Leroy-Beaulieu. Les Noirs et les Blancs à la Martinique*, 1882.
- 47. Anatole Leroy-Beaulieu, Les Doctrines de haine, l'antisémitisme, l'antiprotestantisme, l'anticléricalisme, Paris, Calmann-Lévy, 1902.
- 48. Émile Durkheim, La Science sociale et l'action, Paris, PUF, 1970.
- 49. Émile Durkheim, De la division du travail social, Paris, Felix Alcan, 1893.
- 50. Émile Durkheim, Les Règles de la méthode sociologique, Paris, Felix Alcan, 1895, p. 107.
- 51. Émile Durkheim, Le Suicide, Paris, Felix Alcan, 1898.
- 52. Max Weber, Économie et société, t. 1. Les catégories de la sociologie, Paris, Agora, 2003.
- 53. William E. B. Du Bois, Les Noirs de Philadelphie [1899], Paris, La Découverte, 2019.
- 54. Ibid., p. 89.
- 55. Max Weber, *La science, profession et vocation* (traduction d'Isabelle Kalinowski), Marseille, Agone, 2005.
- **56.** Émile Durkheim, *Les Règles de la méthode sociologique*, op. cit., p. 178.
- 57. Émile Durkheim, *Sur la division du travail social*, *op. cit.*, préface à la deuxième édition; et aussi Max Weber, *La Science, profession et vocation, suivi de Leçons wébériennes sur la science et la propagande* [1919], Marseille, Agone, 2005.
- 58. Alfred Fouillée, Psychologie du peuple français, Paris, Felix Alcan, 1898.
- 59. Ibid., p. 278.
- **60.** Charles Péguy, «L'Argent», *Cahiers de la quinzaine*, 6<sup>e</sup> cahier de la 14<sup>e</sup> série, 6 février 1913, repris dans Charles Péguy, *Œuvres complètes en prose*, Paris, Gallimard, 1992, t. 3, p. 841 *sq*.
- **61.** «Report of the First Universal Races Congress, held at London, 26-29 July 1911, by Felix Adler, delegate representing the United States», Bureau of Education, *in Report of the Commissioner of Education made to the Secretary of the Interior*, Volume 1, United States, Bureau of Education, 1912, chapitre XXII.
- 62. Célestin Bouglé, La Démocratie devant la science. Études critiques sur l'hérédité, la concurrence et la différenciation, Paris, Felix Alcan, 1904, p. 294.
- 63. La première édition a été publiée à compte d'auteur en 1888. Malato l'a complétée pour la version publiée en 1897 par les éditions Stock; ce qui explique les dates indiquées sur la couverture, Charles Malato, *Philosophie de l'anarchisme*, 1888-1897, Stock, 1897.
- 64. Ibid, p. 12.
- 65. Ibid, p. 47.
- 66. Gaston Mery, Jean Révolte, roman de lutte, Paris, E. Dentu, 1892.
- 67. Lire Jean Bazin, «À chacun son Bambara», in Jean-Loup Amselle et Elikia M'Bokolo (dir.), Au Cœur de l'ethnie: ethnie, tribalisme et État en Afrique, Paris, La Découverte, 1985, et Jean-Loup Amselle, Logiques métisses: anthropologie de l'identité en Afrique et ailleurs, Paris, Payot, 1990.
- **68.** Marcel Proust, *Le Côté de Guermantes* [1920-1921] *in À la recherche du temps perdu*, Paris, Laffont, 2002, p. 470.
- **69.** Theodor Herzl, *L'État des Juifs* [1896], Paris, La Découverte, 2008.
- **70.** Cité par Léon Poliakov, *De l'antisionisme à l'antisémitisme*, Paris, Calmann-Lévy, 1969, p. 28.

71. Anténor Firmin, Sur l'égalité des races humaines: anthropologie positive, Paris, P. Pichon, 1885.

72. Gérard Noiriel, Chocolat. La véritable histoire d'un homme sans nom, Paris, Bayard, 2017.

### 2. Racisme: de l'antifascisme à la dénonciation des préjugés

- 1. Lire à ce sujet Laurent Dornel, «Les usages du racialisme. Le cas de la main-d'œuvre coloniale en France pendant la Première Guerre mondiale», *Genèses. Sciences sociales et histoire*, 1995, n° 20. Sur les violences commises à l'encontre des travailleurs coloniaux, lire Mireille Favre-Lê Van Ho, *Un milieu porteur de modernisation. Travailleurs et tirailleurs vietnamiens en France pendant la Première Guerre mondiale*, Paris, thèse de l'École nationale des Chartes, 1986. Pour des exemples de solidarité, lire Liêm-Khé Luguern, *Les «Travailleurs Indochinois»: étude socio-historique d'une immigration coloniale (1939-1954)*, Paris, thèse de l'EHESS, 2014.
- Sur cette question, lire Gérard Noiriel, Immigration, antisémitisme et racisme, op. cit.,
   p. 291 et suiv.
- 3. Abdellali Hajjat, Les Frontières de l'«identité nationale». L'injonction à l'assimilation en France métropolitaine et coloniale, Paris, La Découverte, 2012.
- 4. Albert Sarraut, Grandeur et servitude coloniales, Paris, Éditions du Sagittaire, 1931.
- 5. Emmanuelle Saada, Les Enfants de la colonie. Les métis de l'Empire français entre sujétion et citoyenneté, Paris, La Découverte, 2007.
- 6. Lire David Murphy, «Tirailleur, facteur, anticolonialiste: la courte vie militante de Lamine Senghor (1924-1927) », *Cahiers d'histoire*, 2015, n° 125.
- 7. Sur la place et le rôle des organisations noires en France dans l'entre-deux-guerres, lire Philippe Dewitte, *Les Mouvements nègres en France*, 1919-1939, Paris, L'Harmattan, 1985.
- 8. Pap Ndiaye, «Présence africaine avant *Présence Africaine*. La subjectivation politique noire en France dans l'entre-deux-guerres», *Gradhiva*, 2009, n° 10.
- 9. Madison Grant, The Passing of the Great Race. Or, The Racial Basis of European History, New York, Charles Scribners Son, 1916. Traduction française: Le Déclin de la grande race (préface de Georges Vacher de Lapouge), Paris, Payot, 1926.
- 10. Sur Louis Marin, lire Herman Lebovics, *La Vraie France. Les Enjeux de l'identité culturelle,* 1900-1945, Paris, Belin, 1995; et Régis Meyran, *Le Mythe de l'identité nationale*, Paris, Berg International éditeurs, 2009.
- 11. Je renvoie sur ce point à mon livre Gérard Noiriel, *Dire la vérité au pouvoir. Les intellectuels en question*, Marseille, Agone, 2010.
- 12. André Siegfried, Impressions de voyage en Amérique: 1914, Le Havre, Randolet, 1915.
- 13. Pour une étude approfondie du discours identitaire de Siegfried, lire Serge Tillmann, André Siegfried 1875-1959. L'Odyssée de l'Occident: la construction d'une histoire des identités, thèse d'histoire, Normandie Université, 2018.
- 14. André Siegfried, Les États-Unis d'aujourd'hui, Paris, Armand Colin, 1927, p. 177.
- 15. Ibid., p. 8.
- 16. Ibid., p. 99 et suiv.
- 17. Marcel Mauss, «La nation», L'Année sociologique, troisième série, 1953-1954.

- **18.** Sur ce point, lire Alice Conklin, *Exposer l'humanité: race, ethnologie et empire en France, 1850-1950* [2013], trad. fr.: Paris, Éditions scientifiques du Muséum national d'histoire naturelle, 2015.
- 19. Sur ces lettres, lire Christian Topalov, «Un savant voyage: les "lettres des États-Unis" de Maurice Halwbachs», *Genèses*, mars et juin 2005, n<sup>os</sup> 58 et 59.
- **20.** Maurice Halbwachs, «Chicago, expérience ethnique», *Annales d'histoire économique et sociale*, 1932,  $n^{\circ}$  13.
- 21. Lire notamment Gérard Noiriel, *Immigration*, antisémitisme et racisme, op. cit.
- 22. Charles Ayoub, *La Nouvelle Législation de la naturalisation en France*, thèse de droit, Paris, Sirey, 1937.
- 23. Ralph Schor, L'Opinion française et les étrangers 1919-1939, Paris, Publications de la Sorbonne, 1985.
- 24. Eugen Weber, L'Action française [1962], trad. fr.: Paris, Stock, 1964.
- **25.** Julie Fette, *Exclusions. Practicing Prejudice in French Law and Medecine*, 1920-1945, Ithaca, Cornell University Press, 2012.
- **26.** Sur cette question, lire Emmanuel Debono, *Aux origines de l'antiracisme*. *La LICA*, 1927-1940, Paris, CNRS Éditions, 2012.
- 27. Jim House, Antiracism and Antiracist Discourse in France from 1900 to present Day, Ph. D., University of Leeds, 1997.
- **28.** Emmanuel Debono, «"S'il est vrai qu'il y ait des races..." Les notions de "race" et de "race juive" chez les militants antiracistes des années 1930"», *Archives Juives*, 2017/2, vol. 50, p. 83.
- **29.** Charles Maurras, cité par Ralph Schor, *L'Antisémitisme en France dans l'entre-deux-guerres, prélude à Vichy*, Bruxelles, Complexe, 2005, p. 113.
- 30. Emmanuel Debono, art. cité, p. 80.
- 31. Cité par Jim House, Antiracism..., op. cit., p. 112.
- 32. Sur l'histoire de l'Indochine, lire Pierre Brocheux et Daniel Hémery, *Indochine: la colonisation ambiguë, 1858-1954*, Paris, La Découverte, 2004.
- 33. Benoît de l'Estoile, *Le Goût des autres. De l'exposition coloniale aux arts premiers*, Paris, Flammarion, 2007.
- 34. Claude Liauzu, *Histoire de l'anticolonialisme en France. Du xvi<sup>e</sup> siècle à nos jours*, Paris, Armand Colin, 2007.
- 35. Alexis Carrel, L'Homme cet inconnu, Paris, Plon, 1935, p. 235.
- **36.** René Martial, «La greffe interraciale et l'immigration dans l'agriculture. Histoire. Ethnographie. Psychologie. Technique», *Le Concours médical*, 1928; et du même, *Traité de l'immigration et de la greffe inter-raciale*, Bruxelles, Larose, 1931. Sur l'itinéraire de ce médecin, lire Benoît Larbiou, «René Martial, 1873-1955. De l'hygiénisme à la raciologie, une trajectoire possible», *Genèses. Sciences sociales et histoire*, 2005/3, n<sup>o</sup> 60.
- 37. Carole Reynaud-Paligot, *Races, racisme et antiracisme dans les années 1930*, Paris, PUF, 2007.
- **38.** Cité par Benoît Larbiou, *Les Constructions sociales d'un savoir politique sur l'immigration 1914-1945*, thèse de droit, université de Montpellier 1, 2003, p. 521.
- 39. Ibid.

**40.** Georges Politzer, *L'Antisémitisme*, *le racisme*, *le problème juif*, s. l., Éditions du Parti communiste français, 1941, p. 41.

- 41. Sur ce sujet, lire Patrick Weil, «Racisme et discrimination dans la politique française de l'immigration: 1938-1945/1974-1995», Vingtième Siècle. Revue d'histoire, 1995, n° 47.
- 42. Cité par Pierre Birnbaum, Les Fous de la République. Histoire politique des Juifs d'État de Gambetta à Vichy, Paris, Fayard, 1992.
- 43. André Siegfried, «La France et les problèmes de l'immigration et de l'émigration», Cahiers du Musée social, 1946, n<sup>os</sup> 2 et 3.
- 44. Voir notamment Alain Touraine, *L'Évolution du travail ouvrier aux usines Renault*, Paris, Éditions du CNRS, 1955; Pierre Bourdieu, Alain Darbel, Jean-Paul Rivet, Claude Seibel, *Travail et travailleurs en Algérie*, Paris, Mouton, 1963; Pierre Naville, *La Vie de travail et ses problèmes*, Paris, Éditions de la FNSP, 1954.
- **45.** Cité par Gilles Vergnon, *L'Antifascisme en France: de Mussolini à Le Pen*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2019.
- **46.** Jean-Paul Sartre, «Orphée noir», préface à Léopold Sédar Senghor, *Anthologie de la nouvelle poésie nègre et malgache de langue française*, Paris, PUF, 1948.
- 47. Frantz Fanon, Peau noire, masques blancs, Paris, Seuil, 1952.
- 48. Ibid., p. 103 et p. 6.
- 49. Ibid., p. 183 et suiv.
- **50.** Élisabeth Cunin, «L'UNESCO, à l'origine de l'antiracisme? Ethnographie historique de la question raciale (1946-1952) », *Critique internationale*, 2020, n° 86.
- 51. Wiktor Stoczkowski, «Racisme, antiracisme et cosmologie lévistraussienne», *L'Homme*, 2007, nº 182.
- 52. Claude Lévi-Strauss, Race et histoire [1952], Paris, Gallimard, coll. «Folio», 1987.
- 53. Paul Maucorps, Albert Memmi, Jean-François Held, *Les Français et le racisme*, Paris, Payot, 1965.
- 54. Ibid., p. 277.

#### DEUXIÈME PARTIE.

#### Un tournant identitaire:

#### AUTOUR DE « CLASSES » ET « RACES »

- 3. Les polémiques identitaires et la marginalisation des problèmes sociaux
- 1. Pierre Nora, «Les juifs, la France», Le Débat, 2004/4, nº 131.
- 2. Sur ces événements, lire notamment Yvan Gastaut, L' Immigration et l'opinion publique en France sous la  $V^e$  République, Paris, Seuil, 2000.
- 3. Catherine von Bülow et Fazia Ben Ali, *La Goutte-d'Or ou le mal des racines*, Paris, Stock, 1979, p. 237.
- 4. Cédétim, Les Immigrés, contribution à l'histoire de l'immigration en France, Paris, Stock, 1975.

- 5. Catherine von Bülow et Fazia Ben Ali, La Goutte-d'Or..., op. cit., p. 237.
- 6. Emmanuel Debono, *Le Racisme dans le prétoire*. *Antisémitisme*, *racisme et xénophobie devant la loi*, Paris, PUF, 2019.
- 7. Alain Girard (dir), Attitudes des Français à l'égard de l'immigration étrangère (1970-1971), Ined, 1971.
- 8. Sur ce sujet, lire Michael Christofferson, *Les Intellectuels contre la gauche. L'idéologie antitotalitaire en France (1968-1981)* [2004], trad. fr.: Marseille, Agone, 2014.
- 9. Maria Llaumet, Les Jeunes d'origine étrangère. De la marginalisation à la participation, Paris, l'Harmattan, 1984.
- **10.** Jessica Degrenne, *Le Parti socialiste face à l'immigration et au racisme (1981-1988)*, mémoire de maîtrise de l'université Paris X, 1995.
- 11. Pour une analyse plus approfondie de ce problème, lire Stéphane Beaud et Michel Pialoux, *Retour sur la condition ouvrière. Enquête aux usines Peugeot de Sochaux-Montbéliard*, Paris, Fayard, 1999 et aussi Stéphane Beaud, «La gauche et les classes sociales: de l'éclipse au renouveau », *Mouvements*, 2007/2, n° 50.
- 12. Marie-Hélène Bacqué et Yves Sintomer, «Affiliations et désaffiliations en banlieue réflexion à partir des exemples de Saint-Denis et d'Aubervilliers», *Revue française de sociologie*, mai 2001.
- 13. Robert Castel, «Pourquoi la classe ouvrière a-t-elle perdu la partie?», *Actuel Marx*, septembre 1999.
- 14. Thomas Amossé et Olivier Chardon, «Les travailleurs non qualifiés : une nouvelle classe sociale?», Économie et Statistique, 2006, nº 393-394.
- 15. Insee, *Histoires de vie*, Paris, Insee, 2003 et aussi Claude Dubar, *La Socialisation, construction des identités sociales et professionnelles*, Paris, Armand Colin, 2002.
- 16. Alexis Spire et Frédéric Pierru, «Le crépuscule des catégories socioprofessionnelles», Revue française de sciences politiques, 2008, vol. 58,  $n^{\circ}$  3.
- 17. Lire notamment Farhad Khosrokhavar, L'Islam des jeunes, Paris, Flammarion, 1997.
- **18.** Ismail Ferhat, Xavier Boniface, Julien Cahon, Alan Flicoteaux, Bruno Poucet, Sébastien Repaire, Olivier Rota, Sébastien Vida, *Les Foulards de la discorde, retour sur l'affaire de Creil*, Paris/La Tour d'Aigues, Fondation Jean-Jaurès/L'Aube, 2019.
- 19. Karim Taharount, «Quand les "banlieues" se définissent elles-mêmes. De Résistance des banlieues au Forum social des quartiers populaires (1989-2012) », *Parlements. Revue d'histoire politique*, 2019/3.
- **20.** Pascal Blanchard, Nicolas Bancel et Sandrine Lemaire (dir.), *La Fracture coloniale. La société française au prisme de l'héritage colonial*, Paris, La Découverte, 2005.
- 21. Houria Bouteldja, *Les Blancs, les Juifs et nous. Vers une politique de l'amour révolution*naire, Paris, La Fabrique, 2016.
- 22. Bernard Manin, Principes du gouvernement représentatif, Paris, Calmann-Lévy, 1995.
- 23. Lire le dossier «Médias, une critique nécessaire» sur le site du *Monde Diplomatique* (www.monde-diplomatique.fr/dossier/critique-medias»).
- **24.** Lire notamment, Dominique Cardon, «Les réseaux sociaux en ligne et l'espace public», «www.cairn.info/revue-l-observatoire-2010-2-page-74.htm».
- 25. Lire Dominique Cardon, «Les réseaux sociaux...», art. cité.

26. Entretien donné au journal israélien Haaretz, cité par Le Nouvel Obs, 24 novembre 2005.

## 4. La légitimation de la question raciale en France. Histoire critique et enjeux

- 1. Sur l'histoire de la construction de l'identité raciale aux États-Unis dans le droit et les statistiques, lire Paul Schor, *Compter et classer: histoire des recensements américains*, Paris, EHESS, 2009.
- 2. Bobby Seale, À l'affût: histoire du Parti des panthères noires et de Huey Newton, Paris, Gallimard, 1972.
- 3. William J. Wilson, Les Oubliés de l'Amérique, Paris, Desclée de Brouwer, 1994.
- 4. Ibid., p. 234.
- 5. Loïc J. Wacquant, «L'énigme du couple "race et classe" dans la société et les sciences sociales états-uniennes», *Transatlantica, Revue d'études américaines. American Studies Journal*, 2009/1. Cet article est la traduction de «The Puzzle of Race and Class in American Society and Social Science», *Benjamin E. Mays Monographs*, vol. 2, n° 1 (automne 1989), texte basé sur une communication au symposium Benjamin E. Mays sur «Race: Declining or Increasing Significance?», Indiana University of Pennsylvania, 14 et 15 octobre 1988.
- 6. Colette Guillaumin, *L'Idéologie raciste, genèse et langage actuel*, Paris/La Haye, Mouton, 1972.
- 7. Notamment Pierre Bourdieu et Jean-Claude Passeron, Les Héritiers: les étudiants et la culture, Paris, Minuit, 1964; Pierre Bourdieu, Luc Boltanski, Robert Castel, Jean-Claude Chamboredon, Un art moyen. Essai sur les usages sociaux de la photographie, Paris, Minuit, 1965; Pierre Bourdieu et Alain Darbel, L'Amour de l'art: les musées et leur public, Paris, Minuit, 1966.
- **8.** Jacques Bouveresse, «Le philosophe, les médias et les intellectuels», entretien avec Thierry Discepolo, Charles Jacquier & Philippe Olivera, Agone, 13 octobre 2009 (agone.org/revueagone/agone41et42/enligne/12/index.html).
- 9. Pierre Bourdieu, Ce que parler veut dire, Paris, Fayard, 1982, p. 213 et suiv.
- 10. Pierre Bourdieu, Méditations pascaliennes, Paris, Seuil, 1997, p. 142.
- 11. Pierre Bourdieu, Questions de sociologie, Paris, Minuit, 1978, p. 161.
- **12.** Gérard Mauger, «L'engagement sociologique», *Critique*, août-septembre 1995, n° 579-580.
- 13. Pierre Bourdieu, « le racisme de l'intelligence », intervention lors d'un colloque du MRAP, publiée dans *Cahiers. Droit et liberté*, mai 1978, n° 382.
- 14. Pierre Bourdieu, Méditations pascaliennes, Paris, Seuil, 1997, p. 156-157.
- 15. Willy Pelletier, «Description d'une miitance et ethnocentrisme: l'implicite normatif du témoignage d'Anne Tristan», et Claude Grignon, «Racisme et ethnocentrisme de classe», in Critiques sociales, 1991, nº 1.
- **16.** Ralph Schor, *L'Opinion française et les étrangers en France*, 1919-1939, Paris, Presses de la Sorbonne, 1985.
- 17. Sur cette affaire, lire par exemple L'Obs du 31 mars 2005.

- 18. Sur cette polémique, lire l'article de Jean-Baptiste de Montvalon, *Le Monde*, 2 mars 2016.
- 19. Cité par Zyneb Drief, «Laurent Bouvet, le gladiateur de la laïcité», *Le Monde*, 16 février 2018.
- **20.** Achille Mbembe, «La lutte contre l'antisémitisme échouera si l'on en fait une arme pour pratiquer le racisme », *Middle-East Eye*, 27 juin 2020.
- 21. Lire son compte rendu: Gérard Noiriel, «Étienne Balibar et Immanuel Wallerstein, *Race, Nation, Classe: les identités ambiguës*», *Annales*, 1991, n° 46/2.
- 22. Michel Wieviorka (dir.), Racisme et modernité, Paris, La Découverte, 1993.
- 23. Lire à ce sujet Gérard Noiriel, *Le Creuset français*, Paris, Seuil, 1988; et Éric Fassin, «"Good to think": the American references in French discourses of immigration and ethnicity», *in* Christian Jopke et Steven Lukes (dir.), *Multicultural Questions*, Oxford, Oxford University Press, 1999.
- 24. François Hartog, Régimes d'historicité. Présentisme et expériences du temps, Paris, Seuil, 2003.
- **25.** Pierre Bourdieu, *Science de la science et réflexivité*, *op. cit.*, p. 108.
- **26.** Lire Elisabeth Algava et Maryline Beque, «Le vécu des attitudes intolérantes ou discriminatoires: des moqueries aux comportements racistes», *Études et résultats*, DREES, 2004 et Maryline Beque, «Le vécu des attitudes intolérantes ou discriminatoires par les personnes immigrées ou issues de l'immigration», *Études et résultats*, DREES, 2005.
- 27. Pierre Bourdieu, Ce que parler veut dire, op. cit., p. 216 et 213.

## 5. De l'institutionnalisation des études raciales à leur diffusion dans l'espace public

- 1. Gérard Noiriel, *Penser avec, penser contre. Itinéraire d'un historien*, 2003, nouvelle édition revue et augmentée: Paris, Belin, 2014.
- 2. Richard Rorty, L'Espoir au lieu du savoir, Paris, Albin Michel, 1995, p. 84.
- 3. Éric Fassin, «"L'intellectuel spécifique" et le PACS : politiques des savoirs», *Mouvements*, ianvier-février 2000.
- 4. Lire notamment Éric Fassin, «Racisme d'État: politiques de l'antiracisme», *Les Utopiques*, 15 janvier 2019.
- 5. «"Les Noirs, une minorité française", entretien avec Pap Ndiaye par Ivan Jablonka», *La Vie des idées*, 20 janvier 2009 (claviedesidees.fr/Les-Noirs-une-minorite-française.html»).
- 6. Marc Bloch, *Apologie pour l'histoire ou Métier d'historien* [1949], dernière édition : Paris, Armand Colin, 2018.
- 7. Lire notamment Walter Benn Michaels, *La Diversité contre l'égalité* [2006], trad. fr.: Paris, Liber-Raison d'Agir, 2009; et Thomas Frank, *Pourquoi les riches votent à gauche* [2016], trad. fr. avec une préface de Serge Halimi, Marseille, Agone, 2018.
- 8. Pierre Bourdieu, Science de la science et réflexivité, op. cit., p. 173 et suiv.
- 9. Jean-Philippe Dedieu, La Prise de parole de l'immigration subsaharienne en France (1960-1995), thèse sous la direction de Gérard Noiriel, EHESS, 2008; lire aussi l'ouvrage

tiré de cette thèse, Jean-Philippe Dedieu, *La Parole immigrée. Les migrants africains dans l'espace public en France (1960-1995)*, Paris, Klincksiek, 2012.

- 10. Cité par Pierre Birnbaum, *La «France aux Français»*. *Histoire des haines nationalistes*, Paris, Seuil, 1993, p. 149 et p. 180.
- **11.** Lire Cris Beauchemin, Christelle Hamel et Patrick Simon (dir.), *Trajectoires et origines.* Enquête sur la diversité des populations en France, Paris, Ined, 2016.
- 12. Lire notamment Hervé Le Bras, «Les statistiques ethniques sont une excuse pour ne pas s'attaquer aux inégalités sociales », *Le Monde*, 22 octobre 2016; et Patrick Simon, «Il nous faut des outils d'évaluation des discriminations », *La Croix*, 17 juin 2020.
- 13. Lire Patrick Simon, «Les jeunes de l'immigration se cachent pour vieillir. Représentations sociales et catégorisation de l'action publique», *VEI Enjeux*, juin 2000; et Gérard Noiriel, «Les jeunes "d'origine immigrée" n'existent pas», *in* Bernard Lorreyte (dir.), *Les Politiques d'intégration des jeunes issus de l'immigration*, Paris, L'Harmattan, 1989, repris dans Gérard Noiriel, *État, nation, immigration*, Paris, Gallimard, 2005.
- 14. François Héran, «Statistiques ethniques, c'est possible», *Le Monde*, 18 septembre 2007.
  15. Joseph Gusfield, *La Culture des problèmes publics. L'alcool au volant: la production*
- d'un ordre symbolique [1981], trad. fr. Paris, Économica, 2009. Daniel Cefaï, directeur d'études à l'EHESS, explicite les enjeux de ce livre dans une substantielle postface.
- **16.** Pour une critique globale des études postcoloniales: Jean-François Bayart, *Les Études postcoloniales, un carnaval académique*, Paris, Karthala, 2010.
- 17. Pascal Blanchard, *Histoires, patrimoine et mémoires dans les territoires de la politique de la ville*, rapport public remis au ministère de la Ville, octobre 2013. Pour une critique, lire Laurence De Cock, «L'Achac et la transmission du passé colonial: stratégies entrepreneuriales et culturalisation de la question immigrée dans la mémoire nationale», *Cultures & conflits*, 2017/3, n° 107.
- 18. Nicolas Bancel, Pascal Blanchard, Gilles Boëtsch, Éric Deroo, Sandrine Lemaire (dir.), Zoos humains, xıx<sup>e</sup> et xx<sup>e</sup> siècles. De la Vénus hottentote aux reality shows, Paris, La Découverte, 2002 et Nicolas Bancel, Pascal Blanchard, Sandrine Lemaire (dir.), La Fracture coloniale. La société française au prisme de l'héritage colonial, Paris, La Découverte, 2005.
- 19. Laurent Fourchard, « Sur les travers d'une entreprise mémorielle. P. Blanchard, N. Bancel, G. Boetsch, D. Thomas et C. Taraud (dir.), *Sexe, race et colonies. La domination des corps du xv<sup>e</sup> siècle à nos jours*, Paris, La Découverte, 2018, 544 pages », *Politique africaine*, décembre 2018, n° 152.
- **20.** Claude Blanckaert, «Spectacles ethniques et culture de masse au temps des colonies », *Revue d'histoire des sciences humaines*, 2002/2, n° 77. Sur l'histoire de l'anthropologie raciale, lire notamment du même: *De la race à l'évolution. Paul Broca et l'anthropologie française (1850-1900), op. cit.*
- 21. Sur tout cela, lire Gérard Noiriel, *Chocolat. la véritable histoire d'un homme sans nom, op. cit.*
- **22.** Lire Gilbert Meynier et Pierre Vidal-Naquet, « *Coloniser/Exterminer*: de vérités bonnes à dire à l'art de la simplification idéologique », *Esprit*, décembre 2005.
- 23. Liêm-Khê Luguern, Les « Travailleurs indochinois ». Étude socio-historique d'une immigration coloniale (1939-1954), op. cit.

24. André Nouschi, Correspondance du D<sup>r</sup> A. E. Vital avec I. Urbain, 1845-1874 (l'opinion et la vie publiques constantinoises sous le Second Empire et les débuts de la Troisième République) [1958], réédition: Saint-Denis, Bouchène, 2016; Claude Liauzu, Salariat et mouvement ouvrier en Tunisie, Crises et mutations (1931-1939), Paris, CNRS éditions, 1978; Gilbert Meynier, L'Algérie révélée: la Première Guerre mondiale et le premier quart du xx<sup>e</sup> siècle, Genève, Droz, 1981; Charles-Robert Ageron, Les Algériens musulmans et la France (1871-1919), Paris, PUF, 1968; Daniel Rivet, Lyautey et l'institution du protectorat français au Maroc (1912-1925), Paris, L'Harmattan, 1988; Benjamin Stora, Messali Hadj: pionnier du nationalisme algérien [1982], réédition: Hachette, 2004; Mohamed Harbi, Aux origines du FLN. Le populisme révolutionnaire en Algérie, Paris, Christian Bourgois, 1975; Catherine Coquery-Vidrovitch, Le Congo au temps des grandes compagnies concessionnaires, 1898-1930, Paris-La Haye, Mouton, 1972; Elikia M'Bokolo, Noirs et Blancs en Afrique équatoriale: les sociétés côtières et la pénétration française (vers 1820-1874), Paris, Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales, Paris, 1981; Daniel Hemery, Révolutionnaires vietnamiens et pouvoir colonial en Indochine. Communistes, trotskystes, nationalistes à Saïgon de 1932 à 1937, Paris, Maspero, 1975; Pierre Brocheux et Daniel Hémery, Indochine, la colonisation ambiquë, Paris, La Découverte, 1995; Nguyên Thê Anh, Monarchie et fait colonial au Viêt Nam (1875–1925), le crépuscule d'un ordre traditionnel, Paris, L'Harmattan, 1992; Jean-Pierre Sainton, Les Nègres en politique: couleur, identités et stratégies de pouvoir en Guadeloupe au tournant du siècle, diffusion ARNT, «Thèse à la carte», 1997 (2 vol).

- **25.** Laurence de Cock, *Dans la classe de l'homme blanc. L'enseignement du fait colonial en France des années 1980 à nos jours*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 2018.
- **26.** Lire notamment Norbert Elias, *La Société des individus* [1987], trad. fr.: Paris, Fayard, 1991.
- 27. Inès Bouzelmat, «Le sous-champ de la question raciale dans les sciences sociales françaises », *Mouvements*, 12 février 2019 (mouvements.info/le-sous-champ-de-la-question-raciale-dans-les-sciences-sociales-françaises/»).
- **28.** Gérard Noiriel, «Réflexions sur la "gauche identitaire" », blog «Le populaire dans tous ses états », 29 octobre 2018 (‹noiriel.wordpress.com/2018/10/29/reflexions-sur-la-gauche-identitaire/›).

### Troisième partie. L'affaire des quotas dans le football français (2011)

1. Stéphane Beaud et Philippe Guimard, *Traîtres à la nation? Un autre regard sur la grève des Bleus en Afrique du Sud*, Paris, La Découverte, coll. «Cahiers libres », 2011.

Notes de référence — 39 I

## 6. Des « quotas raciaux » dans le football français. Exposé des faits

- 1. Stéphane Beaud, «Les Bleus seront-ils un jour de "bons Français"?» *Libération*, 12 juin 2014.
- 2. Sur ce sujet, les deux livres essentiels sont Julien Bertrand, *La Fabrique des footballeurs*, Paris, La Dispute; 2012 et Frédéric Rasera, *Des footballeurs au travail. Au cœur d'un club professionnel*, Marseille, Agone, 2016.
- 3. Arnaud Ramsay, Laurent Blanc, la face cachée du Président, Paris, Fetjaine, 2012, p. 245.
  - 7. Au-delà des « quotas raciaux ». Le poids du contexte, des institutions et des générations
- 1. Stéphane Beaud, «Les équipes européennes de football au prisme de l'immigration et des enjeux de nationalité, juridique et sportive », *Pôle Sud*, 2017/2, n° 47.
- 2. Gérald Simon (dir.), Sport et nationalité, Paris, Lexisnexis, 2014, p. 10.
- 3. L'Équipe, 28 octobre 2003.
- 4. Ibid.
- 5. La Nouvelle République du Centre Ouest, 3 mai 2011.
- **6.** Nabil Djellit et Mathieu Grégoire, «Footballeurs binationaux: la France, pourquoi ils l'aiment, pourquoi ils la quittent», *Slate*, 4 juin 2011 (www.slate.fr/story/39063/footbinationaux-france-quitter-rester-algerie»).
- 7. Interview de François Blaquart, *in* Nicolas Vilas, *Le Racisme dans le football*, Vanves, Marabout, 2018, p. 110.
- 8. Nicolas Vilas, Le Racisme dans le football, op. cit., p. 110.
- 9. Stéphane Beaud, «La belle histoire de N'golo Kanté au panthéon du football francais», *Libération*, 26 juin 2018 (<a href="www.liberation.fr/debats/2018/06/26/la-belle-histoire-de-n-golo-kante-au-pantheon-du-football-francais\_1661816">www.liberation.fr/debats/2018/06/26/la-belle-histoire-de-n-golo-kante-au-pantheon-du-football-francais\_1661816</a>).
- 10. Daniel Riolo, Racaille Football Club, Paris, J'ai lu, 2014, p. 148.
- 11. Fabrice Arfi, Le Sens des affaires. Voyage au bout de la corruption, Paris, Calmann-Lévy, 2014, p. 110.
- 12. Daniel Riolo, Racaille Football Club, op. cit., p. 120.
- 13. Ibid., p. 131.
- 14. Ibid., p. 130.
- 15. Sur les fractures générationnelles, on peut lire Stéphane Beaud, Olivier Masclet, « Des "marcheurs" de 1983 aux "émeutiers" de 2005. Deux générations sociales d'enfants d'immigrés », *Annales. Histoire, sciences sociales*, 2006/4.
- 16. Donnant lieu à un mémoire non moins remarquable, qui mériterait publication: Valérie Asensi, *L'endettement social. Rendre la monnaie au Football Club de Morny*, mémoire de Master 2 Pratiques de l'interdisciplinarité (ENS/EHESS), 2013, sous la direction de Stéphane Beaud.
- 17. Ibid., p. 92.
- **18.** Lire notamment Hugues Lagrange, «Le renouveau religieux des immigrés et de leurs descendants», *Revue française de sociologie*, 2014/2, vol. 55.

- 19. Lire la thèse de Cyril Nazareth, *La Socialisation des jeunes des quartiers populaires par le football de compétition*, décembre 2019, EHESS/université de Lausanne, sous la direction de Pierre-Emmanuel Sorignet et Stéphane Beaud.
- **20.** Lire le remarquable article de Karim Benismail, «Bondy Story», *L'Équipe Magazine*, 2 février 2019.
- 21. Pape Diouf, «Le football français discrimine», en ligne sur Owni.fr.
- 22. On peut encore renvoyer ici à la thèse de Cyril Nazareth, La Socialisation..., op. cit.

## 8. Laurent Blanc « raciste » ? Les noirs dans le football français : une perspective sociologique

- 1. Stéphane Beaud et Gérard Noiriel, «Race, classe, football: ne pas hurler avec la meute», Libération. 6 mai 2011.
- 2. Pap Ndiaye, La Condition noire, Paris, Gallimard, coll. Folio, 2008, p. 48.
- 3. Pour une démonstration complète, lire Stéphane Beaud, Traîtres à la nation?, op. cit.
- 4. Thèse sous la direction de Sylvia Faure et Stéphane Beaud, soutenue en 2012 à l'université de Lyon 2 et publiée sous le titre: *Des footballeurs au travail. Au cœur d'un club professionnel*, Marseille, Agone, 2016.
- 5. Frédéric Rasera, «Le "problème des blacks". Sur le "racisme" dans le football professionnel, *in* Nicolas Renahy et Pierre-Emmanuel Sorignet (dir.), *Mépris de classe. L'exercer, le* ressentir, y faire face, Vulaines-sur-Seine, Le Croquant, 2020.
- 6. Norbert Elias et John L. Scotson, *Logiques de l'exclusion. Enquête sociologique au cœur des problèmes d'une communauté* [1965], trad. fr.: Paris, Fayard, 1997.
- 7. Ibid.
- 8. Ibid.
- 9. Cité in Daniel Riolo, Racaille Football Club, op. cit., p. 149.
- 10. Dominique Baillet, «La "langue des banlieues", entre appauvrissement culturel et exclusion sociale», *Hommes et migrations*, mai-juin 2001, n° 1231.
- **11.** Alfred Radcliffe-Brown, *«La parenté à plaisanteries»*. Structure et fonction dans la société primitive, Paris, Minuit, 1968, p. 158.
- 12. Cité in Daniel Riolo, Racaille Football Club, op. cit., p. 139.
- 13. Sébastien Chavigner, «Noirs et blancs, des ouvriers très spécialisés», blog «Plat du pied, sécurité», *Slate*, 5 mai 2011 (blog.slate.fr/plat-du-pied-securite/2011/05/05/noirs-et-blancs-des-ouvriers-tres-specialises/)
- 14. Cité in Daniel Riolo, Racaille Football Club, op. cit., p. 139.
- 15. Luc Boltanski, «Les usages sociaux du corps», *Annales. Économies, sociétés, civilisations*, 1971, 26/1.
- 16. Pierre Bourdieu, Méditations pascaliennes, op. cit., p. 161.
- 17. Manuel Schotté, *La Construction du talent. Sociologie de la domination des coureurs marocains*, Paris, Raisons d'agir, 2012.
- **18.** Lire notamment Loïc Wacquant, *Corps et âme*, Marseille, Agone, 2001; et «L'habitus comme objet et méthode d'investigation. Retour sur la fabrique du boxeur», *Actes de la recherche en sciences sociales*, 2010/4, n° 184.

19. Manuel Schotté, «La condition athlétique? Ethnographie du quotidien de coureurs professionnels immigrés», *Genèses*, 2008/2, n° 71, p. 92.

- **20.** Manuel Schotté, «Réussite sportive et idéologie du don. Les déterminants sociaux de la "domination" des coureurs marocains dans l'athlétisme français (1980-2000)», *Staps Revue*, 2002, p. 25.
- 21. Manuel Schotté, «Les possibles corporels: support biologique, déterminations sociales», *Revue européenne des sciences sociales*, 2016, 54/1 (journals.openedition.org/ress/3520).
- 22. Ibid.
- 23. Ibid.
- 24. Manuel Schotté, «Réussite sportive...», art. cité, p. 22.
- 25. Nicolas Damont et Olivier Pégard, «Le masculin haut en couleurs. L'apprentissage du football professionnel», *Ethnologie française*, 2017, n<sup>o</sup> 165.
- **26.** Nicolas Martin-Breteau, «Un "sport noir"? Le basket-ball et la communauté africaine-américaine», *Transatlantica*, 2011/2.
- 27. *Ibid*. De Nicolas Martin-Breteau, lire aussi «"Un laboratoire parfait"? Sport, race et génétique: le discours sur la différence athlétique aux États-Unis», *Sciences sociales et sport*, 2010/1, n° 3; et «Le "cœur" du racisme: préjugé racial, persuasion morale et structures sociales », *Sens-Dessous*, 2019/1, n° 23.
- 28. Nicolas Damont et Olivier Pégard, «Le masculin haut en couleurs... », art. cité, p. 137.
- **29.** «Arnaud Ramsay: "Très vite, j'ai trouvé Laurent Blanc hautain" », *France-Soir*, 5 avril 2012 (<a href="www.francesoir.fr/sport/football/arnaud-ramsay-tres-vite-j-ai-trouve-laurent-blanc-hautain-206011.html">www.francesoir.fr/sport/football/arnaud-ramsay-tres-vite-j-ai-trouve-laurent-blanc-hautain-206011.html</a>).
- 30. Sur ce point, lire notamment Erik Neveu, *Sociologie du journalisme*, Paris, La Découverte, 2002, coll. «Repères».

#### Conclusion

- 1. Jürgen Habermas, Théorie de l'agir communicationnel [1981], trad. fr.: Paris, Fayard, 1987.
- 2. Lire notamment Bernard Lahire, *Dans les plis singuliers du social. Individus, institu*tiuons, socialisations, Paris, La Découverte, 2013.
- 3. Lire Stuart Hall, *Identités et et cultures. Politiques des cultural studies*, Paris, éditions Amsterdam, 2017, p. 403.
- 4. Propos reproduits notamment sur le site internet de la radio RTL: <a href="https://www.rtl.fr/actu/international/racisme-jeff-bezos-repond-a-une-cliente-d-amazon-opposee-au-black-lives-matter-7800580352">https://www.rtl.fr/actu/international/racisme-jeff-bezos-repond-a-une-cliente-d-amazon-opposee-au-black-lives-matter-7800580352</a>>.
- 5. Sur cette affaire, lire Anaïs Moutot, «Antitrust: les patrons des Gafa sur le gril du Congrès», Les Échos, 29 juillet 2020.
- 6. Walter Benn Michaels, *La Diversité contre l'égalité*, op. cit.; et aussi Thomas Frank, *Pourquoi les riches votent à aauche*, op. cit.
- 7. Michael Walzer, *Penser la justice. Entretiens avec Astrid Von Busekist*, Paris, Albin Michel, 2020, p. 82 et p. 91.
- 8. Gérard Noiriel, Dire la vérité au pouvoir..., op. cit.

- 9. Pierre Bourdieu, «lettre à Michel Collaine» *in* Louis Pinto, «"Neutralité axiologique", science et engagement», *Savoir/Agir*, 2011/2, n° 16, p. 111.
- 10. Lire Jean-Claude Passeron, «Le sens de la domination», in Le Raisonnement socioloqique, Paris, Nathan, 1991.
- 11. Marcel Proust, *Du côté de chez Swann, in À la recherche du temps perdu*, Paris, Robert Laffont, coll. Bouquins, p. 137.
- 12. «"Voir comme on ne voit jamais", dialogue entre Pierre Bourdieu et Toni Morrison», *Vacarme*, 2 janvier 1998.

## Index général

11 septembre 2001: 325	Afrique subsaharienne: 244,		
	259, 260, 262, 280, 290, 293,		
A	296-298, 300, 337, 341,		
Abalo, Luc: 347	357, 368		
Abidal, Éric: 263, 321	« After foot (l') » : 257		
Académie de médecine: 116,	Agence France Presse (AFP):		
121	278		
Académie des sciences	Agence nationale de la		
coloniales: 100	recherche (ANR): 206 n.,		
Académie des sciences morales	234		
et politiques: 30, 30 n., 116	Agence nationale de recherche		
Académie française: 43 n., 77,	sur le sida et les hépatites		
125	virales (ANRS): 206 n.		
Académie royale des sciences:	Ageron, Charles Robert: 244,		
28	389 n.		
accords d'Évian: 135, 143	Agulhon, Maurice: 128		
Achac (groupe de recherche):	Aït Fana, Karim: 298		
236–238, 389 n.	AJ Auxerre (AJA): 279, 293		
Actes de la recherche en sciences	Algava, Élisabeth : 388 n.		
sociales: 188	Algérie: 48, 62, 113, 129,		
Adélaïde-Merlande, Jacques:	129 n., 130, 131, 143 n.,		
244	242 n., 244, 256, 287, 293,		
Adler, Felix: 80, 382 n.	298, 317, 327, 374, 385 n.,		
Afrique: 13, 77, 83, 93, 98, 114,	389 n.		
237, 271, 290, 293, 293 n.,	Allemagne: 43, 54, 65, 70, 76,		
294, 341, 357, 382 n., 389 n.	79, 201, 204, 260 n., 286,		
Afrique de l'Ouest: 338	287, 287 n., 291, 295, 314		
Afrique du Sud: 143, 252, 253,	Alliance nationale pour		
257, 263, 289, 319, 337,	l'accroissement de la		
390 n.	population française: 60		
Afrique noire: 96 n.	Alliès, Stéphane: 264		

Alsace-Moselle: 34, 43, 81 Aubervilliers: 145, 146, 386 n. Althusser, Louis: 156, 185 Aude: 93 Aulas, Jean-Michel: 293 Amérique: 24, 40, 101, 383 n., *Aurore* (l'): 78 386 n. Amérique du Sud: 241 Avanza, Martina: 219 n. Amicale des éducateurs de Avignon: 298, 299 football: 308 Avranches: 326 Amnesty International: 163 Ayoub, Charles: 108, 384 n. Amossé, Thomas: 231 n., 386 n. Amselle, Jean-Loup: 83, 219 n., B 382 n. Bacqué, Marie-Hélène: 386 n. Anelka, Nicolas: 263, 321 Badinter, Élisabeth: 170 Angenot, Marc: 40, 40 n., Baez, Joan: 144 380 n. Baillet, Dominique: 346, Angleterre: 43, 71, 260 n., 282, 39 I n. Baker, Joséphine: 94 Annales d'histoire économiques Baldé, Ibrahima: 295 et sociales: 105 Balibar, Étienne: 201–203, Annam: 62 206, 219 n., 387 n. Année sociologique (l'): 67, 103, Baltimore: 219 185 n. Bamako: 350 Antenne 2: 159 n., 163, 168 Antijuif (l'): 122 Bambuck, Roger: 264 Antilles: 25 n., 65, 341 Bancel, Nicolas: 386 n., 389 n. Barbie, Klaus: 223 « Appel pour les assises de Barre, Raymond: 154 l'anticolonialisme postcolonial: Nous sommes Barrès, Maurice: 47, 99, 151 les indigènes de la Barthez, Fabien: 337 République » : 238 Basch, Victor: 122 Arfi, Fabrice: 261, 264, 265, Basch, Yvonne: 122 274, 312, 319, 391 n. Bastide, Roger: 185 n. Bâtisseurs de mémoire (les): Argentine: 288, 295 Aristote: 40 n. 237 Aron, Raymond: 188 Baudino, Isabelle: 379 n. AS Saint-Étienne: 277, 307 Bayart, Jean-François: 388 n. Bazin, Jean: 83, 382 n. Asensi, Valérie: 326, 327, 39 I n. Beauchemin, Chris: 388 n. Assemblée nationale: 131 Beaud, Stéphane: 4, 5, 13, 14, Asséo, Henriette: 219 n. 19 n., 207, 208, 220, 220 n.,

Index général — 397

253, 267 n., 345, 386 n., Birnbaum, Pierre: 384 n., 390 n., 391 n. 388 n. Black Lives Matter: 175 Beaumont-sur-Oise: 171 Belgique: 287 Black Panther Party for Belhanda, Younès: 280, Self-Defense: 182 Black Power: 144 297-299 Belkacemi, Mohamed: 267, Blanc, Laurent: 25, 55, 134, 267 n., 310, 318, 319, 322, 255, 256, 259, 261-263, 323, 328, 329, 331 265-268, 270-279, Ben Ali, Djilali: 147, 150, 151 282-284, 298, 309, 312, Ben Ali, Fazia: 149, 385 n. 333-335, 337, 338, 348, Ben Arfa, Hatem: 259, 299 349, 351, 360, 362, 363, Benglia, Habib: 94 390 n., 392 n. Benismail, Karim: 391 n. Blanchard, Pascal: 174, 208, Benjamin, Walter: 212, 387 n. 212, 236-239, 241, Bensa, Alban: 219 244-246, 265, 386 n., 389 n. Blanckaert, Claude: 239, Bensaïd, Daniel: 173 Bensoussan, Georges: 199, 380 n., 381 n., 389 n. Blaquart, François: 254, 255, 200, 200 n. 258, 259, 262, 263, 265, 266, Benzema, Karim: 299, 319 Beque, Maryline: 388 n. 268-270, 273, 278, 282, 286, 292, 301, 303, Berbizier, Pierre: 283 305-308, 311-317, 342, Berghahn Books: 204 Bernard, Claude: 31, 306, 349, 350, 360, 362, 363, 390 n. 388 n. Blic, Daniel: 380 n. Bernier, François: 23 Bloc des gauches: 89 Bert, Paul: 61, 62 Bloch, Marc: 105, 127, 128, Bertillon, Alphonse: 60, 62, 188, 223, 388 n. 82, 381 n. Blum, Léon: 109, 110, 112, Bertillon, Jacques: 60, 381 n. Bertillon, Louis-Adolphe: 36, 113,120 Boëtsch, Gilles: 389 n. 46, 60, 380 n. Bertrand, Julien: 390 n. Bolloré (groupe): 176 n. Boltanski, Luc: 352, 387 n., Bez, Claude: 362 BFM-TV: 175 392 n. Boniface, Xavier: 386 n. Bible: 27, 32, 33 Bordeaux: 36, 57, 96, 266, 276, « Bibliothèque de philosophie scientifique » (collection de 348, 379 n. Flammarion): 63 Borussia Dortmund: 291

Boston: 219	Bruno, G.: 75 n.
Boucheron, Patrick: 220	Bruxelles: 97 n., 384 n.
Boucicaud, Annie: 255	Buchenwald: 122
Bouglé, Célestin: 80, 81, 382 n.	Buffet, Marie-George: 264
Boukrouma, Hamid: 154	Buffon, Georges-Louis Leclero
Boulainvilliers, Henri de: 26,	de: 27, 28, 32 n., 379 n.
26 n., 29	Bülow, Catherine von: 385 n.
Boulanger, Georges: 42	Burgess, Ernest: 105
Boulle, Pierre: 379 n.	Bush, George: 226
Boulogne, Georges: 306	Butler, Judith: 221 n.
Boumsong, Jean-Alain: 279,	- 3
280, 283	C
Bourdieu, Pierre: 10, 12, 18,	•
19, 128, 155, 166, 179,	Caen: 299, 344
184 n., 187–192, 192 n., 193,	Cahiers du football (les): 341
203, 210, 214, 228, 234, 248,	Cahon, Julien: 386 n.
273, 352, 374, 375, 377, 378,	California State University:
379 n., 385 n., 387 n., 388 n.,	184
392 n., 393 n.	Cameroun: 279, 280, 291, 293
Bouteldja, Houria: 174, 386 n.	337, 341
Boutmy, Émile: 64, 66, 381 n.	Canada: 185
Bouveresse, Jacques: 188, 189,	Canal Plus: 176 n., 277
387 n.	Candace, Gratien: 98
Bouvet, Laurent: 199, 387 n.	Candela, Vincent: 277
Bouvier, Pierre: 219 n.	Caraïbes: 244, 379 n.
Bouygues, Francis: 146	Cardon, Dominique: 386 n.
Bouzelmat, Inès: 248-250,	Carlos (Ilich Ramírez Sánchez
390 n.	dit): 160 n.
Braouezec, Patrick: 265	Carpentras: 194
Bredoux, Lénaïg: 264	Carrel, Alexis: 114, 115, 121,
Brésil: 102, 185 n.	126, 127, 384 n.
Briand, Aristide: 63	cartel des gauches: 104
Brigade spéciale (de la police	Castel, Robert: 164 n., 386 n.,
française sous	387 n.
l'Occupation): 123	Censeur européen (le): 29
Brive: 295	Centre de droit et d'économie
Broca, Paul: 31, 32, 34, 35, 54,	du sport de Limoges: 277
56, 62, 380 n., 389 n.	Centre de psychiatrie sociale:
Brocheux, Pierre: 384 n., 389 n.	185 n.

Index général — 399

Centre de sociologie Chicago: 19 n., 71, 73, 104, européenne: 188 105, 132, 183, 352 n., 379 n., Centre d'études et d'initiatives 383 n. de solidarité internationale Chine: 77, 82, 95 (Cedetim): 148 Chirac, Jacques: 168 Centre d'action et de défense Chocolat (clown): 87, 241, des immigrés (Cadi): 129 382 n., 389 n. Centre d'études Chombart de Lauwe, Paul-Henry: 128 anti-impérialistes: voir Centre d'études et Christofferson, Michael: 385 n. d'initiatives de solidarité Citroën: 160 internationale Clavreul, Gilles: 198 Centre national de la recherche Clemenceau, Georges: 48, 49, scientifique (CNRS): 121, 55 n., 93 136, 185, 198 n., 206, 207, CNews: 175, 176 n. 219, 237, 267 n., 384 n., code de l'indigénat : 49, 95 385 n., 389 n. Code noir: 24 Césaire, Aimé: 114, 133 Colbert, Jean-Baptiste: 24 Chahine, Marwan: 281 Collège de France: 43 n., 62, Chamberlain, Houston 65, 120, 199, 220 n., 228, Stewart: 79 235, 379 n. Chamboredon, Jean-Claude: Collège libre des sciences 7, 188, 273, 387 n. sociales: 67 n., 100 Champagne, Patrick: 194 Colombie: 122, 288 Comité de défense de la race Champs-Élysées: 280 nègre (CDRN): 96 Chapman, Herrick: 204 Comité international Chapoulie, Jean-Michel: 19 n., olympique (CIO): 288 379 n. Comité pour la mesure et Chardon, Olivier: 386 n. l'évaluation des Charente: 306 discriminations et de la Châteauroux: 294 diversité (Comedd): 233 Chaunu, Pierre: 196 Commissariat général aux Chavigner, Sébastien: 350, questions juives (CGQJ): 355-358, 360, 392 n. Chervin, Arthur: 35, 380 n. Commission alternative de Chevalier, Louis: 126, 127, réflexion sur les « statistiques ethniques » 136, 136 n., 232

et les discriminations Convention nationale (régime): 32 n., 38 (Carsed): 233 Cooper, Frederick: 219 Commission nationale consultative des droits de Coquery-Vidrovitch, l'homme (CNCDH): 194, Catherine: 244, 389 n. Corfou, Robert: 323 198 Commune (de Paris): 38 Corse: 91, 142 Costil, Jean: 154 Comte, Auguste: 31, 41, 56, Côte d'Ivoire: 287, 293, 337, 67, 75 Concours médical (le): 117 n., 34I Coupe du monde de football: 384 n. Confédération française 256-258, 276, 277, 283 n., démocratique du travail 286, 289, 291, 293, 295, 297, (CFDT): 155 301, 302, 307, 316, 337 Coupe d'Afrique des nations Confédération générale du travail (CGT): 13, 113, 123, (CAN): 293, 297, 298, 344 Cour de cassation: 50, 51 146, 165 Courbis, Rolland: 345 Congo: 12, 13, 287, 389 n. Cousin, Victor: 33 congrès panafricain: 94, 97, Crédit lyonnais: 42 97 n. Creil: 169, 170, 386 n. congrès universel des races: 80 Critiques sociales: 193 Conklin, Alice: 56, 381 n., Croizat, Ambroise: 124 383 n. Cuba: 87 Conseil national de la Cunin, Elisabeth: 385 n. Résistance (CNR): 123 Cuperly, Dominique: 298 Conseil représentatif des associations noires de D France (Cran): 179 Conseil représentatif des Daf, Omar: 307 institutions juives de France Dakar: 96, 132 (Crif): 198 Daladier, Édouard: 118 Conseil supérieur de la Damont, Nicolas: 358, 359, statistique: 52 392 n. Conservatoire national des arts Danemark: 295 Darbel, Alain: 385 n., 387 n. et métiers (Cnam): 231 n. Darwin, Charles: 33, 36, 37 Convention internationale sur l'élimination de toutes les De Cock, Laurence: 244, formes de discriminations 389 n. raciales: 150 de Gaulle, Charles: 124, 135

Index général —————————————————————40 I

de Rudder, Véronique: 207 309-322, 324, 328, 329, 331, 333, 334, 348, 360 Debono, Emmanuel: 9 n., 110, Disraeli, Benjamin: 282 379 n., 384 n., 385 n. Debray, Régis: 170, 208 Djellit, Nabil: 294, 390 n. Debré, Robert: 126 Djilali (comité): 147–151 Déclaration des droits de Djorkaeff, Youri: 314 l'homme et du citoyen: 29, Domenech, Raymond: 280, 291, 292, 303, 305, 307, 362 Déclaration universelle des Doriot, Jacques: 115 droits de l'homme: 128 Dorlin, Elsa: 219 n. Dedieu, Jean-Philippe: 230, Dormoy, Marx: 112 388 n. Dornel, Laurent: 382 n. Degrenne, Jessica: 385 n. Doron, Claude-Olivier: 30, Deléan, Michel: 264 379 n., 380 n. Deleuze, Gilles: 147, 156 « Dossiers de l'écran (les) »: Delorme, Christian: 154 146 Deroo, Éric: 389 n. Douai: 165 Desailly, Marcel: 284 Douzet, Frédérick: 219 n. Deschamps, Damien: 50, 337, Dramé, Mamadou Lamine: 381 n. Deschamps, Didier: 276, 313 Dreyfus, Alfred: 54, 78, 79, 81, Descimon, Robert: 379 n. 83-85, 89, 131, 377 Désir, Harlem: 205 Dreyfus, Eugène: 47, 380 n. Desrosières, Alain: 380 n. Drief, Zyneb: 387 n. Devisse, Jean: 237 Droit de vivre (le): 110 Dewitte, Philippe: 383 n. Drumont, Édouard: 52-54, Di Stéfano, Alfredo: 288 59 n., 65, 66, 75, 78, 83, 85, Diagne, Blaise: 93, 94, 96, 97 118, 204, 381 n. Diarra, Alou: 276 Du Bois, William Edward Dietschy, Paul: 302 Burghardt: 11, 70-74, 80, Diouf, Pape: 307, 329, 391 n. 94, 97, 98, 213, 214, 382 n. Direction de la recherche, des Dubar, Claude: 165, 386 n. études, de l'évaluation et des Dubreuil, Hyacinthe: 101 statistiques (Drees): 212 Duchaussoy, Fernand: 265, Direction technique nationale 266, 307 (DTN): 255, 258–267, 269, Dugarry, Christophe: 277, 314 270, 274, 276, 278, 280, 285, Duhamel, Georges: 101 286, 291-296, 298, Dumas, Franck: 345 300-302, 302 n., 303-307,

Dunoyer, Charles: 29, 30,	Engels, Friedrich: 31
380 n.	Équipe (l'): 258, 260, 274, 279,
Durkheim, Émile: 11, 19, 39,	283, 291, 309, 312, 317, 321,
67-71, 73-75, 80, 104, 187,	341, 345, 348, 350
188, 191, 234, 381 n., 382 n.	équipe de France de football:
Duroselle, Jean-Baptiste: 195,	252, 257, 298, 335, 336
196	Escalettes, Jean-Pierre: 252
Dusseau, Claude: 314	Eschyle: 179
Dylan, Bob: 144	Espagne: 24 n., 260 n., 263,
	288, 295, 314, 316, 350
E	Essien, Michael: 357
Eaton, Isabel: 70	Essonne: 280
Éboué, Félix: 94	Etat français: voir Vichy
École des hautes études en	(régime de)
sciences sociales (EHESS):	États-Unis: 9, 74, 76, 80, 82,
188, 199, 203 n., 206, 206 n.,	89, 89 n., 94, 98, 101, 112,
219, 219–221 n., 222, 231,	114, 119, 124, 125, 127, 143,
232, 234, 253, 383 n., 386 n.,	153, 159, 175, 182–184,
388 n., 389 n., 391 n.	184 n., 185, 191, 204–206,
École d'anthropologie de Paris:	209, 220, 22I n., 222, 225,
34, 55, 55 n., 57	226, 236, 237, 242, 295, 358,
École nationale de la France	371 n., 372, 383 n., 386 n.,
d'outre-mer: 94	392 n.
École normale supérieure	Éthiopie: 114
(ENS): 33, 67, 75, 127, 185,	Étoile nord-africaine: 95
187, 206, 220 n., 222, 39 I n.	Étudiant noir (l'): 114
École polytechnique: 232	Euro (championnat d'Europe
École pratique des hautes	de football): 256, 257, 335
études (EPHE): 32, 103,	European Research Council
127	(ERC): 234
École supérieure de	Évra, Patrice: 263, 319
journalisme de Paris: 362	« Exhibitions. L'invention du
Eisenberg, Christiane: 289	sauvage » (exposition): 238
El-Arabi, Youssef: 299	Exposition coloniale de Paris
Elias, Norbert: 38, 246, 302,	(1931): 113
340, 390 n., 391 n.	Express (l'): 179
émeutes de 2005 : 221, 225,	_
257, 260, 335	F
Émile, Henri: 283, 324	Facebook: 176, 371 n.
• • •	

Index général —————————————————————403

Faguet, Émile: 77, 78, 80, 167 Finkielkraut, Alain: 170, 178, Fanon, Frantz: 133, 134, 385 n. 198, 199, 211, 245, 335 Finot, Jean: 80 Fassin, Didier: 201, 205, 206, 212-214, 218, 220, 222 Firmin, Joseph Anténor: 86 n., Fassin, Éric: 201, 205, 206, Flicoteaux, Alan: 386 n. 208-211, 219-221, 221 n., Floyd, George: 9, 10, 181, 370 222, 227, 247, 249, 387 n., 388 n. Fondation Alexis-Carrel: 125, Faty, Jacques: 292 12.6 FC Barcelone: 314, 350 Fondation française pour l'étude des problèmes FC Nantes: 306 FC Sochaux: 307 humains: voir Fondation Alexis-Carrel Febvre, Lucien: 105 Fondation Lilian Thuram Fédération des jaunes de éducation contre le racisme: France: 66 Fédération française de 275 Fondation nationale des football (FFF): 252-263, sciences politiques (FNSP): 265-267, 267 n., 291, 296, 125, 231, 239, 385 n. 300, 303, 306, 307, Fonds monétaire international 311-313, 316, 318, 319, (FMI): 158 321-323, 331, 349, 351 Fédération internationale de Fontanet, Joseph: 152 football association (FIFA): Fort-de-France: 133 286, 288-292, 294-297 Forum social des quartiers Fédération régionaliste populaires (FSQP): 172, française: 100 173, 386 n. Foucault, Michel: 26, 37 n., Fédération républicaine: 100 Feher, Michel: 207 147, 156, 379 n. Félibrige (mouvement): 83 Fouillée, Alfred: 75-77, 101, Ferhat, Ismail: 386 n. 382 n. Ferré, Léo: 146 Fourchard, Laurent: 239, Ferry, Jules: 39, 48, 49, 61 389 n. Ferry, Luc: 198 Fouteau, Carine: 265 Fette, Julie: 384 n. Frader, Laura: 204 Figaro (le): 145, 158, 159 n., France 3: 239 179, 201 France 5: 239 Figaro Magazine (le): 160, 169 France 98 (association): 283, Finckelhaus, Jean: voir Finot, 283 n., 324 France Culture: 199, 200 Jean

France Football: 255, 289, 305, 314, 318, 321, 341, 344 France-Info TV: 175 France-Soir: 187, 362 France-Soir: 187, 362 Francs-tireurs et partisans – Main-d'œuvre immigrée (FTP-MOI): 122, 129, 147 Frank, Thomas: 226, 388 n., 393 n. Fraser, Nancy: 219 Fraternité: 86 Frau, Pierre-Alain: 307 Frêche, Georges: 336 Fresnes: 122 Front national (FN): 14, 15, 153, 163, 166, 197, 334, 335, 361 Front populaire: 108, 112, 113, 117, 120, 125, 157, 158 Fuchs, Alain: 198 n. Fustel de Coulanges, Numa Denis: 34	Gilets jaunes: 175 Gillot, Francis: 305 Girard, Alain: 153 n., 385 n. Giraudoux, Jean: 118, 119 Giresse, JL.: 36, 380 n. Gironde: 337 Girondins de Bordeaux: 305, 350, 362 Giscard d'Estaing, Valéry: 152 Giuly, Ludovic: 350 Gobineau, Arthur de: 57, 58, 79, 118, 120, 186, 204, 207, 381 n. Gobineau-Vereinigung: 79 Goebbels, Joseph: 130 Goffman, Erving: 192, 214, 229 Goldenberg, Jo: 160 n. Göle, Nilüfer: 219 n. Goncourt (prix): 94 Gontier, René: 117, 117 n., 118
Gallieni, Joseph: 51 Galton, Francis: 37, 56, 127 Gard: 283, 298 Garde, Rémi: 262, 349 Garvey, Marcus: 97 Gastaut, Yvan: 289, 385 n. Gauche prolétarienne: 145, 162 Gautier, Émile: 36 n. Genet, Jean: 147 Gerets, Éric: 298 Gervais, Raymond: 52, 381 n. Gessain, Robert: 126 Gestapo: 122 Gèze, François: 174, 238	Gorée: 50 Goutte-d'Or (Paris): 147, 150, 385 n. Gramsci, Antonio: 141, 153, 158, 175 Grande Dépression: 42 Grant, Madison: 98, 114, 383 n. Grégoire, Henri (abbé): 28, 110 Grégoire, Mathieu: 28, 294, 380 n., 390 n. Greilsamer, Laurent: 151 Grignon, Claude: 193, 194, 200, 387 n. Griotteray, Alain: 167 groupe Charles-Martel: 154

Index général —————————————————————405

Groupe d'information et de Η soutien des immigrés Haaretz: 335 (Gisti): 154 Habermas, Jürgen: 367, 392 n. Groupe d'étude des Hacking, Ian: 37 n., 380 n. discriminations: 206 n. Hadj Ali, Abdelkader: 95 Groupement de recherches et Hadj, Messali: 95, 389 n. d'études pour la civilisation Hajdenberg, Michaël: 261, européenne (Grece): 143 264, 265 Grunebaum-Ballin, Paul: 124 Hajjat, Abdellali: 383 n. Guadeloupe: 24, 98, 390 n. Halbwachs, Maurice: guerre d'Algérie: 10, 130, 135, 104-106, 122, 383 n. 143, 158, 244 Halbwachs, Pierre: 122 guerre des Balkans: 287 Hall, Stuart: 370, 370 n., 392 n. guerre des Six Jours: 143 Hamel, Christelle: 219 n., guerre du Golfe (deuxième): 388 n. Hamy, Ernest: 32 guerre du Viêt Nam: 143, 144 Hanoï: 93 guerre d'Indochine: 131 Harbi, Mohamed: 244, 389 n. guerre froide: 123, 129 Hartog, François: 210 n., Guerre mondiale (Première): 387 n. 86, 89, 93, 99, 117, 382 n., Haut Conseil à la population: 383 n., 389 n. Guerre mondiale (Seconde): Haut Conseil consultatif à la 104, 117, 118, 123, 131, 154, famille: 124 158, 168, 182, 232, 330, 359 Heffer, Jean: 222 Guerreiro, Raphaël: 294 n. Held, Jean-François: 385 n. Guesde, Jules: 42, 52 Hémery, Daniel: 244, 384 n., Guillaumin, Colette: 149, 182, 389 n. 185-187, 192, 193, 206, Henry, Thierry: 259, 314 214, 227, 376, 380 n., 387 n. Héran, François: 233, 235, Guillem, Sylvie: 283 388 n. Guillou, Patrick: 277, 278 Herzl, Theodor: 85, 86, 382 n. Guimard, Philippe: 253, 390 n. « Heure de vérité (l') » : 163 Guinée: 287 Hidalgo, Michel: 303, 305, Guizot, François: 30 n., 31, 39, 350 Hitler, Adolf: 99, 106, 107, 58,65 Günther, Hans: 118 n. 111, 115, 118, 124, 130, 167 Gusfield, Joseph: 236, 388 n. Hô Chi Minh: 95 Guyon, Stéphanie: 220 n. Hollande, François: 198

233, 386 n.

Institut national du football de Hongrie: 142 Clairefontaine (INF): 259, Hortefeux, Brice: 334 268, 303, 313, 314, 316, 318 Houllier, Gérard: 258, 269, Institut national d'études 301, 303, 307, 313, 316 démographiques (Ined): House, Jim: 384 n. 125, 126, 136, 153, 153 n., Hovelacque, Abel: 55 212, 219 n., 231-236, 327, Humanité (l'): 95, 109 375, 385 n., 388 n. Hurard, Marius: 65 n., 381 n. Institut Pasteur: 121 Institute for Advanced Study (Princeton): 220 I IIIe Internationale: 95 I-Télé: 175 Iran: 159 Ibrahimović, Zlatan: 287 Israël: 130, 289 Inde: 50, 51, 381 n. Italie: 307 Indivisibles (les): 330 Indochine: 93, 95, 113, 244, J 384 n., 389 n. Jackson, James S.: 203 Infosport: 277 Jacquet, Aimé: 258, 303, 305, Iniesta, Andrés: 314 307, 324 Inrocks (les): 179 Jardin des Plantes (Paris): 32 n. Institut d'ethnologie: 104 Je suis partout: 112 Institut d'études des questions Jobard, Fabien: 207 juives et ethnoraciales: 121 Joshua, Samy: 173 Institut d'études politiques Jospin, Lionel: 164, 194 d'Aix-en-Provence: 330 Jouanno, Chantal: 264, 270 Institut d'études politiques de *Journal de Saône-et-Loire (le):* Paris: voir Sciences Po Institut international Journal des débats politiques et d'anthropologie: 100 littéraires: 77 Institut Montaigne: 226, 246 July, Serge: 162, 382 n. Institut national de la santé et de la recherche médicale K (Inserm): 206 n., 219 Kahn, Jean-François: 173 Institut national de la Kanté, N'Golo: 315, 390 n. statistique et des études Karabatic, Luka: 347 économiques (Insee): Karaboué, Daouda: 347 164-166, 212, 230, 231 n.,

Karembeu, Christian: 284

Index général ——————————————————————407

Khomeini, Rouhollah: 159, Le Havre: 383 n. Le Pen, Jean-Marie: 153, 163, 161 Khosrokhavar, Farhad: 386 n. 164, 204, 335, 385 n. Killy, Jean-Claude: 283 Le Play, Frédéric: 67 n. King, Martin Luther: 144, 182 Le Roy Ladurie, Emmanuel: Knysna: 253, 254, 257, 286, 128 296, 298, 301, 307, 317, 319, Le Sueur, Louis: 47, 380 n. 321, 322, 336, 349 Lebœuf, Franck: 277 Kouyaté, Tiémoko Garan: 96 Lebovics, Herman: 383 n. Kowalski, Édouard: 129 Lecache, Bernard: 109, 110, L Légitimus, Hégésippe: 94 Lemaire, Sandrine: 386 n., La Réunion: 278 389 n. Laacher, Smaïn: 200, 200 n. Lemerre, Roger: 304 Labat, Jean-Baptiste: 25 n., Lénine, Vladimir: 95 379 n. Leroy-Beaulieu, Anatole: 64, Laboratoire de sociologie de la 66, 100, 381 n. connaissance: 185 n. Leroy-Beaulieu, Paul: 65, 66 n., Labrousse, Ernest: 128 170, 381 n. Lacombe, Guy: 305 Letourneau, Charles: 56 Lacouture, Jean: 148 Lévi-Strauss, Claude: 134, 135, Lagrange, Hugues: 391 n. Lahire, Bernard: 369, 392 n. 211, 385 n. Lévy, Bernard-Henri: 156, 222, Lamont, Michèle: 219 Lamour, Jean-François: 283 381 n., 382 n., 386 n., 391 n. Lévy-Bruhl, Lucien: 104 Landry, Adolphe: 91, 92, 116, Liard, Louis: 57, 67 Liauzu, Claude: 221, 244, Lanson, Gustave: 77 Larbiou, Benoît: 384 n. 384 n., 389 n. Libération: 162, 167, 173, 179, Larqué, Jean-Michel: 307 Lawniczak, Jean-Marie: 308 239, 281, 329, 334, 350, 361 Lazare, Bernard: 85, 86 Libourne: 336 LCI: 175 Libre Parole (la): 83 Ligue 1: 259, 260 n., 262, 293, Le Bon, Gustave: 62, 63, 79, 294, 298, 299, 304, 306, 324, 99, 101, 240, 381 n. 330, 337, 349, 351, 355 Le Bras, Hervé: 232, 233, 388 n. Ligue 2: 272, 324, 337, 339, Le Cour Grandmaison, 349, 355

Olivier: 242 n.

Ligue de Paris: 322, 323, 330

Magny, Colette: 146

Maison des sciences de

l'homme (MSH): 202, 206

Martinique: 24, 25, 51, 381 n.

Marx, Karl: 31, 141, 166, 374,

386 n.

Ligue française pour la défense Malato, Charles: 82, 83, 382 n. des droits de l'homme et du Malbranque, Steed: 350 citoyen: 92, 107, 111, 113, Mali: 84, 287, 337 116, 122, 179, 221 Mallarmé, André: 92 Ligue internationale contre les Manceron, Gilles: 221 pogroms: 109 Mandé, Issiaka: 52, 381 n. Ligue internationale contre Mandela, Nelson: 283 l'antisémitisme (LICA), Mangin, Charles: 90 puis Ligue internationale Manin, Bernard: 386 n. contre le racisme et Mankowski, Pierre: 305 l'antisémitisme (LICRA): Manouvrier, Léonce: 79 109-113, 117 n., 130, 150, Maradona, Diego: 357 384 n. Maran, René: 94 Ligue nationale contre Marcellin, Raymond: 152 l'athéisme: 66 Marche pour l'égalité et contre Lilla, Mark: 249 le racisme: 162, 163, 172, Lille: 260 325 Liverpool: 344 *Marianne*: 10, 173, 179, 201 Lizarazu, Bixente: 277, 337 Marianne (allégorie de la Llaumet, Maria: 159 n., 385 n. République française): 160, Londres: 80, 97 n., 124 169 Lopes, Anthony: 294 n. Marin, Louis: 99, 100, 103, Louis XIV: 24 108, 115-117, 119, 124, Louis-Dreyfus, Robert: 330 383 n. Lumières: 18, 26, 28, 29, 41, Maroc: 13, 82, 244, 293, 44, 48, 79, 172, 379 n. 297-299, 389 n. Lyautey, Hubert: 113, 389 n. Marpeau, Benoît: 381 n. Lyon: 146, 260, 263, 326, Marseille: 4, 46, 96, 154, 159, 390 n., 391 n. 162, 260, 262, 298, 329, 380 n., 382 n., 383 n., 385 n., M 388 n., 390-392 n. Martial, René: 115, 116, 118, Madagascar: 51 Madouni, Ahmed: 291 121, 126, 127, 384 n. Martin, Camille: 253 Maghreb: 145, 153, 230, 244, Martin-Breteau, Nicolas: 358, 259, 260, 262, 280, 290, 293, 296-298, 300, 328, 368 392 n.

Index général —————————————————————409

Masclet, Olivier: 391 n. Michaels, Walter Benn: 226, Mathieu, Mathilde: 261, 264, 388 n., 393 n. Michelet, Jules: 44, 45 265 *Matin (le): 77* Midi libre: 280, 299 Milan AC: 344, 345 Matuidi, Blaise: 259 Milice française: 122 Mauco, Georges: 115 Maucorps, Paul: 385 n. Milleret, Jean: 308 Mauger, Gérard: 191, 379 n., Minguettes: 154, 158, 162 Minonzio, Pierre-Etienne: 274 387 n. Mauriac, Claude: 147 Minute: 160 Mistral, Frédéric: 83 Mauroy, Pierre: 161 Maurras, Charles: 99, 111, 118, Mitterrand, François: 154, 158, 160, 161 Mohammed, Marwan: 329 Mauss, Marcel: 103, 104, 119, 120, 122, 134, 383 n. Mombaerts, Érick: 259, 260, Maybon, Albert: 83 262, 268-270, 272, 273, Mbappé, Kylian: 259, 328, 341 283, 299, 300, 309, 349, 360, Mbembe, Achille: 201, 387 n. monarchie de Juillet: 30, 31, M'Bokolo, Elikia: 244, 382 n., 389 n. 35, 36, 39 Médecins sans frontières Monclar, Jacques: 278 Monde (le): 147, 148, 151, 154, (MSF): 163, 206 n. Mediapart: 10, 177, 179, 251, 160, 181, 208, 221, 249, 276, 253-256, 261, 263-267, 279, 361 Monde diplomatique (le): 267 n., 268, 268 n., 272-275, 279-283, 293, 301, 311, 176 n. 312, 317, 318, 330, 349, 351, Monnier, Auguste: 89 n. Monod, Gabriel: 67 360-362 Memmi, Albert: 385 n. Montandon, George: Mémorial de la Shoah: 200 116-118, 121 Mérelle, André: 265, 303, 314, Montpellier: 56, 57, 57 n., 280, 316, 317, 322 281, 298, 299, 336, 345, 360, Meriem, Camel: 307 384 n. Montreuil: 281, 322, 323 Méry, Gaston: 83 Messi, Lionel: 314, 357 Montvalon, Jean-Baptiste de: Métraux, Alfred: 134 387 n. Morbihan: 112 Meynier, Gilbert: 242 n., 244, Moscat, Henri: 131 389 n. Meyran, Régis: 383 n. Moscou: 107, 159

Moutot, Anaïs: 393 n. Nazareth, Cyril: 253, 391 n. Mouvement contre le racisme Ndiaye, Pap: 97, 209, 219, et pour l'amitié entre les 222-230, 264, 336, 383 n., peuples (MRAP): 128, 130, 388 n., 391 n. 131, 136, 150, 154, 162, 163, Neveu, Erik: 392 n. 192, 387 n. New School of Social Mouvement des travailleurs Research: 219 arabes (MTA): 145-147 Niang, M'Baye: 343-345 Mouvement immigration Nice: 260 banlieues (MIB): 172 Nicollin, Louis: 299 Mouvement national contre le Nidal, Abou: 160 n. racisme (MNCR): 122, Nîmes: 283 128-130 Nîmes Olympique: 306 Mouvement républicain Noah, Yannick: 265 populaire (MRP): 123, 124 Nœux-les-Mines: 316 Mouvements: 174, 249, 250 Nogent-le-Rotrou: 62 Murard, Numa: 167 Noiriel, Gérard: 4, 5, 12, 13, Mureaux (cité des): 344 19 n., 202, 206-209, 217 n., Murphy, David: 383 n. 221, 234, 235, 241, 246, 249, musée de l'Homme: 120, 122, 311, 379-383 n., 387-391 n., 393 n. Muséum national d'histoire Noisy-le-Sec: 322 naturelle: 32, 32 n., 56, 57, « Non à l'apartheid » 104, 117, 383 n. (manifeste): 154 Mussolini, Benito: 114, 385 n. Nora, Pierre: 142, 220, 385 n. Norvège: 295 N Nouschi, André: 244, 389 n. Nancy: 12, 47, 99, 120 Nouvel, Jean: 170, 283, 316, Nanterre: 145, 197 386 n. Napoléon I<sup>er</sup>: 29, 30 n. Nouvel Observateur (le): 208 Napoléon III: 31, 48, 67 n. Novikow, Jacques: 79 Naquet, Alfred: 86 Ntamack, Émile: 278 Nasri, Samir: 299 National Association for the 0 Advancement of Colored Obraniak, Ludovic: 294 n. People (NAACP): 94, 97

*Obs* (l'): 179

Occident (mouvement): 59, 114, 153, 383 n.

National Basket Association

Naville, Pierre: 128, 385 n.

(NBA): 359

Index général — 4 I I

Office de	154–156, 159, 161, 164,
radiodiffusion-télévision	166, 309, 384 n.
française (ORTF): 145,	Parti ouvrier français: 56
146 n.	Parti populaire français: 115,
Onesta, Claude: 309, 309 n.,	117
310, 347, 348	Parti socialiste (PS): 154-156
Onze mondial: 324	172, 385 n.
Ordre nouveau: 153	Parti socialiste unifié (PSU):
Organisation des nations unies	148 n.
(ONU): 128, 150, 289	Passeron, Jean-Claude: 187,
Organisation mondiale du	188, 191, 273, 376, 387 n.,
commerce (OMC): 158	393 n.
Organisation sioniste	Paxton, Robert: 223
mondiale: 85 n.	Pays-Bas: 204, 287
Orléans: 323	Pedretti, Benoît: 307
Ouistreham: 319	Pégard, Olivier: 358, 359,
OWNI: 330	· ·
O W 1 (1. 330	392 n. Dáguy Charles, 76, 77, 178
P	Péguy, Charles: 76, 77, 178,
	382 n. Déin Manadarar
Palestine: 85 n., 117, 147, 289	Péju, Marcel: 131
Parc des Princes: 335	Pelletier, Willy: 193, 387 n.
Paris: 4, 31, 34, 36 n., 38, 46,	Pelous, Fabien: 278
49, 55 n., 57 n., 62, 86, 87,	Peñarroya: 146
89 n., 94, 97 n., 105, 111,	Pennsylvanie: 73
113, 117, 117 n., 118, 120,	Perraud, Antoine: 265
121, 125, 126, 132, 133,	Perrot, Michelle: 128
136 n., 147, 149, 151, 159,	Pétain, Philippe: 63, 120, 167
160 n., 163, 168, 203, 206,	Pettigrew, Thomas: 204
222, 234, 238, 239, 241, 260,	Peugeot: 386 n.
263, 267 n., 283, 289, 323,	Philadelphie: 70, 71, 382 n.
324, 350, 379–393 n.	Pialoux, Michel: 6, 14, 207,
Paris FC: 323	208, 386 n.
Paris Match: 158	Pierru, Frédéric: 166, 386 n.
Paris Saint-Germain (PSG):	Pigot, Daniel: 152
260 n.	Platini, Michel: 350, 357
Park, Robert: 105	Plenel, Edwy: 208, 265, 275
Parti communiste français	Ploetz, Alfred: 70
(PCF): 12, 13, 95, 97, 107,	Poggio, Philippe: 160
113, 123, 127, 129, 131, 142,	Poincaré, Raymond: 63
2, 2, 1, 2, 2 1 <del></del> 1	

Point (le): 201, 320	Ramsay, Arnaud: 277, 362,
Poiret, Christian: 219 n.	390 n., 392 n.
Poissy: 160, 344	Rasera, Frédéric: 6, 253,
Poitiers: 119	339-341, 343, 390 n., 391 n.
Pôles espoirs (de la FFF): 255,	Rausch, Eleanor: 84
256, 258–260, 262, 264,	Reagan, Ronald: 158, 371
266, 269, 274, 281, 303, 310,	Rebatet, Lucien: 117 n.
312, 313, 315, 337, 349, 351	Rebérioux, Madeleine: 128,
Poliakov, Léon: 382 n.	380 n.
Politzer, Georges: 122, 123,	Red Star Club montreuillois:
384 n.	281
Pologne: 80, 294 n.	Regragui, Walid: 325
Pompidou, Georges: 126	Renan, Ernest: 33, 34, 43-45,
Population: 136	64, 380 n.
Porte, Jean: 166	Renault: 165, 344, 385 n.
Portugal: 294 n.	Repaire, Sébastien: 386 n.
Poucet, Bruno: 386 n.	République (Première): 45
Powell, Enoch: 144	République (Deuxième): 45,
préfecture de Police de Paris:	50
61	Résistance: 123, 124, 126–128,
Présence africaine: 132	155, 188, 199, 223, 386 n.
Prigent, Robert: 124	Restauration: 31
« Profs, ne capitulons pas	révolution de 1848: 31
» (pétition): 170	révolution d'octobre 1917: 95
Progrès (le): 104	Révolution française: 28, 29
Proust, Marcel: 84, 85, 377,	révolution nationale: 120, 237
382 n., 393 n.	Revue anthropologique: 56
	Revue blanche: 83, 241
Q	Revue historique: 67
Quatrefages de Bréau, Armand	Revue internationale de
de: 32, 55, 56, 381 n.	sociologie: 67 n.
/=, /,, /-, /	Revue philosophique: 67
R	Reynaud-Paligot, Carole:
Rabat, Luc: 255, 292	219 n., 381 n., 384 n.
Race et racisme: 120	Ribéry, Franck: 263, 319, 321,
Race nègre (la): 96	•
Radcliffe-Brown, Alfred: 347,	322 Ribot, Théodule: 37, 37 n., 62,
	67, 75, 380 n.
391 n. Radio Shalom: 198 n.	Richardson, Jackson: 278
Radio Silaloili: 190 n.	Richardson, Jackson: 278

Index général — 413

Riolo, Daniel: 257, 315, 316,	Sandjak, Jamel: 330
318, 320, 321, 321 n., 324,	Santini, Jacques: 292, 307
325, 336, 342, 390-392 n.	Sarkozy, Nicolas: 198, 233
<i>Rire (le)</i> : 241	Sarraut, Albert: 93, 383 n.
Rivet, Daniel: 6, 104, 122, 244,	Sartre, Jean-Paul: 130–133,
389 n.	146, 147, 162, 385 n.
Rivet, Paul: 104, 119, 120, 122,	Sautet, Claude: 148
134, 385 n.	Sauvy, Alfred: 11, 125, 126
RMC Sport: 257, 320	Sayad, Abdelmalek: 200
Robespierre, Maximilien: 38	Schaub, Jean-Frédéric: 24 n.,
Rocard, Michel: 170	219 n., 379 n.
Rocheteau, Dominique: 278	Schneider, Grégory: 350
Rorty, Richard: 218, 388 n.	Schælcher, Victor: 51
Rosanvallon, Pierre: 199	Schor, Paul: 386 n.
Rosenberg, Alfred: 118 n.	Schor, Ralph: 195, 196, 384 n.,
Rota, Olivier: 386 n.	387 n.
Rothschild: 85	Schotté, Manuel: 352–355,
Roumazières-Loubert: 306	392 n.
Rous, Stanley: 289	Sciences Po: 64–66, 72, 73,
Roux, Guy: 279, 293	100, 102, 125, 126, 178, 222,
Royaume-Uni: 89, 89 n., 144,	231, 232, 234, 350
204, 370	Scotson, John L.: 340, 391 n.
Royer, Clémence: 33	Seale, Bobby: 182, 386 n.
RTL: 336, 393 n.	Section française de
Russie: 65, 82, 86, 89 n., 95	l'Internationale socialiste
	(SFIO): 95, 123, 131
S	Sédar Senghor, Léopold: 114,
Saada, Emmanuelle: 93, 207,	132, 283, 385 n.
208, 238, 383 n.	Seibel, Claude: 385 n.
Sabeg, Yazid: 233, 246	Seine-Saint-Denis: 164 n.
Sagnol, Willy: 305	Sénégal: 50, 93, 96, 97, 287,
Sahel: 328, 338	292, 293, 295, 297, 337, 341,
Saint-Denis: 247, 283, 386 n.,	357
389 n.	Senghor, Lamine: 95–97, 133,
Saint-Louis (Sénégal): 50	383 n.
Sainton, Jean-Pierre: 244,	« Sens commun (le) »
389 n.	(collection des éditions de
Saleh, Fouad Ali: 168	Minuit): 188, 192
Salvi, Ellen: 264	Shoah: 200

Siegfried, André: 11, 100–103, 103 n., 104, 105, 112, 124-126, 231, 383 n., 384 n. Siegfried, Jules: 100 Sieyès, Emmanuel-Joseph: 29, 380 n. Signorino, Franck: 351 Simon, Gérald: 288, 390 n. Simon, Patrick: 232–235, 388 n. Sintomer, Yves: 386 n. *Slate*: 286, 294, 350, 356, 360 Smerecki, Francis: 269, 271, 272, 305 So Foot: 310, 321, 341 Soboul, Albert: 128 Sochaux-Montbéliard (usine Peugeot): 14, 207, 208, 386 n. Société de sociologie de Paris: Société de statistique de Paris: Société d'anthropologie de Paris (SAP): 32-36, 49, 54-56, 60-62, 66, 67, 79, 100, 128, 380 n., 381 n. Société nationale de construction de logements pour les travailleurs (Sonacotra): 145 Société positiviste: 3 1 Société pour la protection des colons et l'avenir de l'Algérie: 62 Sofres (institut de sondage): 223, 227, 228 Solomos, John: 219 Sonor, Luc: 265

Sorez, Julien: 253, 302 SOS Racisme: 14, 163, 169, 172, 197 Sow, Moussa: 297 Spencer, Herbert: 36, 37, 68, 69,72 Spire, Alexis: 166, 386 n. stade de France: 256 Steinberg, Stephen: 204 Stoczkowski, Wiktor: 385 n. Stoler, Ann: 219 Stora, Benjamin: 244, 389 n. Stovall, Tyler: 205 n. Strasbourg: 260 Sud-Ouest: 253 n. Suède: 287 Suisse: 287 Surinam: 287 Swann, Charles (personnage de Marcel Proust): 84, 85, 393 n.

## T

Taguieff, Pierre-André: 53,
193, 197, 198, 206, 211,
381 n.

Taharount, Karim: 172, 386 n.

Taine, Hippolyte: 33, 34, 37,
53, 64

Talbot: 160

Tapinos, Georges: 136

Tati (magasin): 168

Tchécoslovaquie: 142

Téhéran: 159

Temps (le): 124, 162

Temps modernes (les): 130, 131

TF1: 159 n., 275, 297

Thatcher, Margaret: 158

Index général ——————————————————————4 I 5

Union des associations Thierry, Augustin: 29, 58, européennes de football 387 n. Thomas, Albert: 91, 120, 204, (UEFA): 289, 323 Union européenne (UE): 158, 389 n. Thomas, Louis: 120 Thomas-Chevallier, Hubert: Union générale (banque): 42, 120 52, 122 Thuram, Lilian: 265, 275-277, Union intercoloniale: 95 Union nationale des étudiants 279, 281, 283, 284, 297, 333 Tigana, Jean: 350 de France (Unef): 179 Tillmann, Serge: 383 n. Union républicaine Tissier, Pierre: 124 démocratique: 100 Tonkin: 48, 62 Union sacrée: 91 Topalov, Christian: 383 n. université de Berkeley: 184 n. Topinard, Paul: 35, 54, 56, université de Bordeaux: 67 57 n., 380 n. université de Cergy-Pontoise: Tottenham Hotspur FC: 344 Toulouse-Lautrec, Henri de: université de Harvard: 70, 219, 24 I Touraine, Alain: 128, 203, université Johns-Hopkins: 219 203 n., 385 n. université de Lausanne: 219 n., Touré, Yaya: 357 Tournier, Michel: 379 n. université de New York: 206, Tournon, Philippe: 300, 321 n. 219 traité de Maastricht: 158 université de Paris: 125, 237 Traoré, Adama: 171 université de Paris 1 : 219 n. Trempé, Rolande: 128 université de Paris 7: 219 n. Trépied, Benoît: 220 n. université de Paris 8 : 247 Tunisie: 46 n., 293, 389 n. université de Paris 10: 219 n. Turchi, Marine: 265 université de la Sorbonne: 31, Turquie: 328 67, 77, 104, 128, 134, 179, Twitter: 176 185 n., 195, 197, 219, 384 n., 387 n. U université de la Sorbonne nouvelle: 67 Ukraine: 109 UNESCO (Organisation des université de Virginie: 222 université de Washington: 219 Nations unies pour l'éducation, la science et la université Paris Nord: 219 culture): 128, 134, 385 n. US Bondy: 328

US Lusitanos Saint-Maur: 327 Walzer, Michael: 372, 373, 393 n. Wartelle, Jean-Claude: 61, Vacher de Lapouge, Georges: 381 n. 56, 57, 57 n., 58, 59, 60 n., Weber, Eugen: 19, 71, 74, 108, 63, 67, 75, 76, 79, 82, 98, 187, 234, 374, 384 n. 117, 118, 121, 381 n., 383 n. Weber, Max: 11, 19, 68, 70, 73, Vachetta, Roselyne: 173 101, 188, 193, 382 n. *Valeurs actuelles*: 179, 201, 320 Webster, Yehudi O.: 184 Vallat, Xavier: 109, 110 Weil, Patrick: 124, 265, 384 n. Valls, Manuel: 198 Wendel, François de: 99, 108 van Zanten, Agnès: 207 Wieviorka, Michel: 203, Vêpres marseillaises: 46 203 n., 387 n. Vergnon, Gilles: 385 n. Wilson, William Julius: 183, Vichy (régime de): 90, 121, 184, 184 n., 204, 386 n. 123-127, 130, 204, 223, Worms, René: 67 n. 246, 303, 384 n. Wright, Richard: 132, 133 n., Vida, Sébastien: 386 n. 376 Vidal-Naquet, Pierre: 242 n., 389 n. X Vieira, Patrick: 278, 279, 284, Xavi (Xavier Hernández i 333,357 Creus, dit): 314 Vilas, Nicolas: 390 n. Villepreux, Pierre: 278 Y Villermé, Louis René: 30, 380 n. YouTube: 176 Villiers-sur-Marne: 329 Viollette, Maurice: 113 7 Vitry-sur-Seine: 156 Zago, Frédéric: 294 Vourc'h, François: 207 Zemmour, Éric: 334, 336, W 381 n. Zérapha, Georges: 112 Wacquant, Loïc: 184 n., 203, Zidane, Zinédine: 276, 277, 352 n., 386 n., 392 n. Wall Street: 106 283, 298, 314, 357 Wallerstein, Immanuel: 202, Zokora, Didier: 357 Zola, Émile: 78 387 n.

## Table des matières

9

CATÉGORIE DE RACE	
1. La politisation de la question raciale au début de la III <sup>e</sup> République	23
Quelques jalons sur la genèse du discours racial avant la fin du XIX <sup>e</sup> siècle	23
De la lutte des races à la lutte des classes	23
Les médecins-anthropologues et la naissance des sciences de l'homme La guerre de 1870 et les débuts de la querelle franco-allemande sur les races	31 34
La naissance d'un espace public national	38
La question raciale dans l'actualité de la fin du XIX <sup>e</sup> siècle	43
L'invention du problème de l'immigration	43
Race supérieure et race inférieure : note sur un enjeu de la colonisation	48
Édouard Drumont et le retour de la lutte des races	52

Première partie. Une socio-histoire de la

Introduction

Les sciences sociales et la question raciale	54
Clivage au sein de l'anthropologie	54
La race à Sciences Po : la doctrine du « juste milieu »	64
La race : une construction sociale. Aux origines de la sociologie universitaire Les intellectuels de gouvernement et l'angoisse du « péril	66
jaune»	75
Les conséquences de l'affaire Dreyfus	78
Cacher ces races que la République ne saurait voir	78
Les conséquences de la politisation du discours racial sur l'identité des personnes	83
2. Racisme: de l'antifascisme à la dénonciation des préjugés	89
Défendre la nation et protéger la race	90
Du péril jaune au problème noir	90
La science politique et les «lois» de l'assimilation	99
La revanche des médecins-anthropologues	106
«Ni envahissement métèque, ni racisme»	106
Naissance de l'antiracisme	109
Des classes sociales aux classes biologiques	114
Vers un racisme sans races	123
Après Vichy: on prend les mêmes et on recommence?	123
Les intellectuels de gauche et la redéfinition du racisme	131

Deuxième partie. Un tournant identitaire : autour de « classes » et « races »

3. Les polémiques identitaires et la marginalisation des problèmes sociaux

Table des matières — 419

La construction d'un consensus antiraciste	142
«Étudiants et ouvriers, même combat»	142
La défense des travailleurs immigrés	
au cœur du combat antiraciste des années 1970	145
Sur quelques usages politiques d'un consensus	150
La défaite de la gauche identitaire	157
Le « beur » : un nouveau personnage sur la scène publique	157
L'invisibilisation du groupe ouvrier	164
La laïcité et la construction d'un nouveau consensus	167
Le tournant du milieu des années 2000	171
4. La légitimation de la question raciale en France. Histoire critique et enjeux	181
Les prémisses du débat sur la question raciale en France : de la référence américaine à Colette Guillaumin	182
Relectures de Bourdieu autour de la question raciale	187
La réhabilitation du discours racial par un historien de droite et des ex-intellectuels de gauche	195
L'intersectionnalité avant l'heure: le séminaire Balibar et les colloques sur le racisme	201
« De la question sociale à la question raciale ? »	205
5. De l'institutionnalisation des études raciales à leur diffusion dans l'espace public	217
Enquête sur la disparition d'un point d'interrogation	218
La Condition noire (Pap Ndiaye): l'expérience vécue comme ultima ratio sociologique?	222
La catégorisation de la race : quand l'Ined et Sciences Po entrent en scène	2 3 I
La question raciale dans le « business postcolonial »	236

La diffusion des recherches sur la question raciale dans les universités françaises	246
Troisième partie. L'affaire des quotas dans le football français (2011)	
6. Des « quotas raciaux » dans le football français. Exposé des faits	255
Brève mise en perspective de l'affaire des quotas	256
Le premier article de <i>Mediapart</i> : choix des mots et « buzz racial »	261
Face aux atermoiements de la FFF, l'atout maître du <i>verbatim</i> de la réunion	266
Du contenu du <i>verbatim</i> à son interprétation	272
Des accusations de Lilian Thuram au soutien apporté à Laurent Blanc	275
Un émoi compréhensible chez les joueurs et éducateurs et en banlieue	278
7. Au-delà des « quotas raciaux ». Le poids du contexte, des institutions et des générations	285
Enfants d'immigrés dans le football européen et nouveaux enjeux de la nationalité sportive	286
Dès le décret FIFA de 2003, la DTN sur la défensive	291
L'offensive de recrutement des binationaux (français) par les pays du Sud	293
Après Knysna (juin 2010), la désertion des jeunes binationaux	296
Entrer à la DTN, les deux voies de recrutement	302
Une institution « collée au bleu-blanc-rouge » et à la notion d' « engagement »	309
En arrière-plan de l'affaire des quotas, rivalités et conflits au sein de la DTN	3 I 3

Table des matières — 42 I

La présence de l'islam génération »	dans le foot français: un « effet de	318
Quelle place des éduca français et à la DTN ?	ateurs « de banlieue » dans le football	328
8. Laurent Blanc « racis football français: une p	1 .	333
« Présence noire » dar xénophobes	ns le football français et réactions	335
Sur les usages du mot	« blacks » dans le milieu du football	338
Langage populaire et « sport	« relations à plaisanteries » dans le	345
Le recrutement dans le prédominance des crit	es centres de formation français ou la ères athlétiques	348
Le mythe des qualités sociologie	physiques « naturelles » : corps et	352
Des préjugés raciaux d les joueurs eux-mêmes	es recruteurs à leur intériorisation par	355
Conclusion		365
La racialisation du disc	cours public et les divisions de la gauche	365
Notes de référence		379
Index général		395

Achevé d'imprimer en janvier 2021 sur les presses de la SEPEC (France) pour le compte des éditions Agone, BP 70072, F-13192 Marseille cedex 20

Cet ouvrage a été préparé grâce à des logiciels libres assemblés dans la suite informatique SMAG o.6 et mis en page sous XeLaTeX

Diffusion-distribution en Belgique, en France et en Suisse Les Belles Lettres – BLDD 25, rue du Général-Leclerc, F-94270 Le Kremlin-Bicêtre Tél. 01 45 15 19 70 — Fax 01 45 15 19 80

> Diffusion-distribution au Québec Dimédia 539, bd Lebeau, Ville Saint-Laurent (Québec) Canada H4N 1S2 Tél. (514) 336-3941 — Fax (514) 331-3916

Dépôt légal janvier 2021 Bibliothèque nationale de France Numéro d'impression: ————— Imprimé en France